

Titre : Premier congrès international de l'enseignement du dessin. 1900

Auteur : Exposition universelle. 1900. Paris

Mots-clés : Exposition internationale (1900 ; Paris) ; Dessin *Étude et enseignement
*Europe*1870-1914*Congrès

Description : 1 vol. (348 p.) ; 24 cm

Adresse : Paris : Cercle de la Librairie, 1902

Cote de l'exemplaire : CNAM 8 Xae 501

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE501>

1^{ER} CONGRÈS INTERNATIONAL

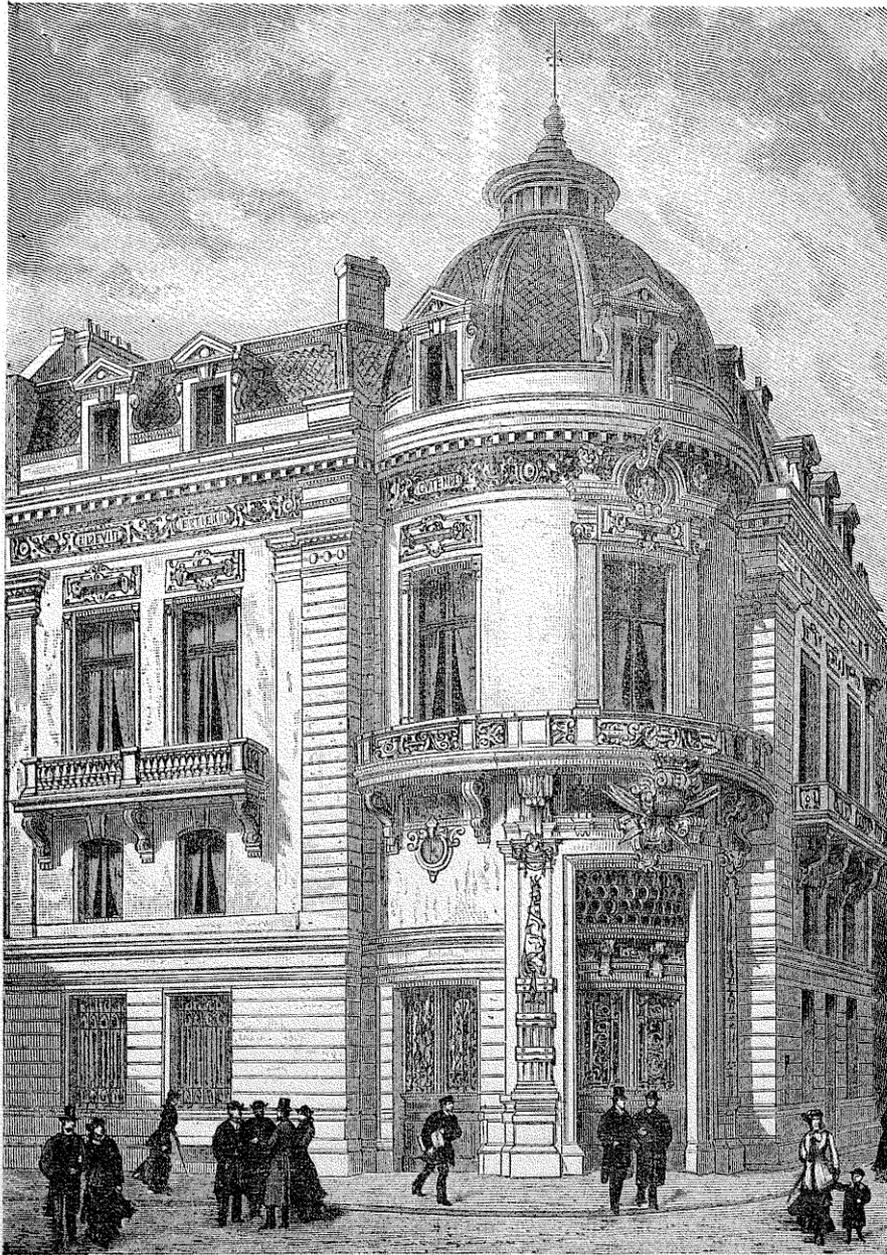
DE

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

(Paris : 29 Août — 1^{er} Septembre 1900)

HOTEL DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE

où se sont tenues les séances du Congrès



A. de Roy, del.

ARCHITECTE : CH. GARNIER

Barbant, sculpt.

80 707

8^e 2ae 501

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

1^{ER} CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

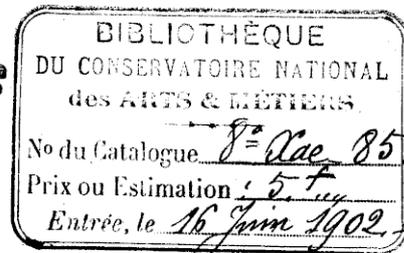
TENU A PARIS

EN L'HOTEL DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE

117, Boulevard, Saint-Germain

26

DU 29 AOUT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 1900



PARIS

SIÈGE DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

Cercle de la Librairie

117, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

LIBRAIRIE DES ARTS DU DESSIN

et de la Construction

82, RUE DE RENNES, 82

MDCCCII

Ce volume a été préparé par les soins de la Commission d'organisation.

La Commission, considérant que ce Congrès était le premier de ce genre et que l'expérience n'était pas encore acquise de réunions analogues, a cru devoir publier tous les documents, sans exceptions, de nature à faire connaître non seulement l'histoire de la Session proprement dite, mais encore celle de sa préparation, et, en rendant compte des travaux du Comité international permanent, celle de sa continuation (V. titre VIII).

Elle espère ainsi faciliter leur tâche aux organisateurs du prochain Congrès, qui se réunira en Suisse, en 1904.

1^{ER} CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

TENU A PARIS DU 29 AOUT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 1900

ORIGINES DU CONGRES

Il faut voir l'origine du Congrès dans les deux demandes, ci-après, adressées au Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900 par l'Association Amicale des Professeurs de Dessin de la ville de Paris et du département de la Seine. La première en date du 2 novembre 1894 et la seconde envoyée le 27 mai 1895 :

Lettres de l'Association Amicale des Professeurs de dessin de la Ville de Paris au Commissaire général de l'Exposition Universelle de 1900.

1^{re} Lettre.

Paris, le 12 novembre 1894.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

Le Conseil d'Administration de l'Association Amicale des Professeurs de Dessin de la ville de Paris et du département de la Seine a pensé qu'il y aurait intérêt à provoquer, pour l'époque de l'Exposition Universelle de 1900, un Congrès sous le titre :

« **Congrès international de l'Enseignement du Dessin, et des Arts et Sciences qui s'y rattachent** ».

Il a considéré qu'il était du devoir de la Société des Professeurs de Dessin, diplômés, de Paris et du département de la Seine, qu'il représente, de convier toutes les personnes qui s'occupent de ces questions, prenant chaque jour de plus en plus d'importance, à l'effet d'exposer leurs vues sur l'enseignement intelligent du Dessin,

son application pratique aux divers arts et sciences, à l'illustration, etc. : de centraliser ainsi les méthodes non seulement Françaises, mais aussi Etrangères, souvent si intéressantes et malheureusement trop peu connues ; de provoquer enfin les études ou mémoires spéciaux des congressistes sur les sujets se rattachant aux travaux du Congrès.

Désireux d'offrir la plus cordiale réception à nos hôtes Etrangers et soutenir ainsi la bonne réputation de l'hospitalité Parisienne, notre Société serait très heureuse si l'Administration de l'Exposition voulait bien prendre sous sa protection, en lui décernant le caractère officiel, le Congrès dont elle prend ici l'initiative. Elle sollicite également de votre bienveillance, appui pécuniaire, exonération partielle des frais ; se conformant d'avance à la décision éclairée que vous voudrez bien prendre.

La Société fera tout ce qui dépendra d'elle, pour assurer à nos hôtes d'Etranger et de Province, la réception la plus cordiale, la plus imposante et aussi la plus utile.

Telle est, Monsieur le Commissaire Général, la demande que nous venons soumettre à votre haute approbation.

Veillez agréer l'assurance de tout notre dévouement pour mener à bien l'organisation de ce Congrès et recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour le Conseil et par approbation, en séance, du 5 novembre 1894.

Le Bureau.

Le Président :

LÉON FRANCKEN,

Officier d'Académie, Ingénieur Civil.

La Vice-Présidente :

V^o NOBLE,

Artiste Peintre.

Le Secrétaire :

LUISA LÉCHELLE (1),

Artiste peintre.

Le Secrétaire-Adjoint :

J.-F. PILLET,

Ingénieur des Arts et Manufactures.

Le Trésorier :

F. BALZAC,

Architecte E. D. B. A.

La Trésorière-Adjointe :

JEANNE THIER,

Artiste peintre.

(1) Dépuis, M^{me} Chatrousse.

2^me Lettre.

Paris, le 27 mai 1895.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

L'Association Amicale des Professeurs de Dessin diplômés de la ville de Paris et du département de la Seine a l'honneur de vous renouveler sa demande du 12 novembre dernier, à l'effet d'organiser un Congrès international, pour l'époque de l'Exposition Universelle de 1900, sous le titre :

« *Congrès International de l'Enseignement du Dessin et des Arts et Sciences qui s'y rattachent* ».

L'Association a chargé une commission d'examiner l'établissement d'un avant projet destiné à servir de base d'organisation au Congrès et, sur le conseil que nous a donné Monsieur le Secrétaire général, nous annexons ci-dessous ce dernier au renouvellement de notre demande.

AVANT PROJET DES TRAVAUX DU CONGRÈS

- ORDRE DES TRAVAUX. 1. Réunion préparatoire.
 2. Séance d'ouverture.
 3. Séances des sections. (Présentations, communications, vœux émis).
 4. Conférences spéciales.
 5. Séance de clôture. (Révision et adoption des vœux émis en section).

1^{re} Section. . . . **Enseignement du Dessin aux Ecoles Infantines et Primaires.**

Méthodes et programmes d'Enseignement, modelage, matériel scolaire, personnel, bibliothèques.

2^e Section. . . . **Enseignement Secondaire et Supérieur. Dessin d'Art.**

1 ^{er} Groupe.	{ Cours de jours et Cours fermés	2 ^e Groupe.	{ Cours ouverts et Cours d'Adultes
-------------------------	--	------------------------	--

Méthodes et programmes d'Enseignement, matériel scolaire, personnel, bibliothèques, matériel de reproduction et d'outillage, moulages, photographies, instruments.

3^e Section. . . . **Enseignement Secondaire et Supérieur.
Dessin Industriel.**

1 ^{er} Groupe.	{	Cours de jours et Cours fermés		2 ^e Groupe.	}	Cours ouverts et Cours d'Adultes
-------------------------	---	--------------------------------------	--	------------------------	---	--

Méthodes et programmes d'Enseignement, matériel scolaire, personnel, bibliothèques, matériel de reproduction et d'outillage, moulages, photographies, instruments.

4^e Section. . . . **Historique de l'Enseignement du Dessin
d'Art en France et à l'Étranger.**

Cours spéciaux et de haut enseignement s'y rattachant. Examen des propositions pour leur création, extension ou modification. — Examen sur la nécessité de développer, créer ou modifier les Ecoles de Dessin d'Art et d'Art décoratif. — Conférences vulgarisatrices.

5^e Section. . . . **Historique de l'Enseignement du Dessin
Industriel en France et à l'Étranger.**

Cours spéciaux et de haut enseignement s'y rattachant. — Examen des propositions pour leur création, extension ou modification. — Examen sur la nécessité de développer, créer ou modifier les Ecoles de Dessin Industriel et Dessin professionnel. — Conférences vulgarisatrices.

Conférences spéciales sur des sujets se rattachant aux travaux du Congrès par les adhérents qui en auront marqué le désir.

Il est implicitement compris que les travaux du Congrès porteront à la fois sur l'enseignement du Dessin aux garçons et aux filles. Les professeurs Dames pourraient, par suite, prendre part complète aux travaux du Congrès.

Dressé par la Commission d'Examen.

Espérant votre bienveillant accueil à notre proposition, nous vous prions, Monsieur le Commissaire général, d'agréer l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour copie conforme :

Pour l'Association Amicale.

Les Commissaires Délégués,

A. VIMONT,
Directeur de l'École Germain Pilon.

LÉON FRANCKEN,
Ingénieur civil.

ED. VALTON,
Professeur.

H. ANCIAN,
Architecte.

J.-F. PILLET,
Ingénieur des Arts et Manufactures.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

Conformément aux règlements de l'Exposition Universelle, la demande de l'Association fut renvoyée à la 1^{re} section de la Commission des Congrès, commission présidée par M. O. Gréard, Vice-Recteur de l'Académie de Paris. Elle y fut présentée par M. le Professeur Ch. Gariel, Délégué général pour les congrès de 1900.

Un rapport fut demandé à M. J.-J. Pillet, membre de la Commission, à l'effet d'étudier cette demande et, s'il y avait lieu, de proposer une liste des personnes qui pourraient composer la Commission d'organisation du Congrès demandé. Voici ce rapport.

ORGANISATION D'UN CONGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

RAPPORT PRÉSENTÉ

A LA 1^{re} SECTION DE LA COMMISSION DU CONGRÈS,

le 8 novembre 1898

PAR M. J.-J. PILLET

*Inspecteur honoraire de l'Enseignement du Dessin et des Musées
Professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, etc.*

MESSIEURS,

La Direction générale de l'exploitation à l'Exposition universelle de 1900 a été saisie d'une proposition de *Congrès de l'Enseignement du dessin*, demande émanée de l'*Association amicale des Professeurs de Dessin de la ville de Paris et du département de la Seine*.

Aux termes du règlement des Congrès, l'administration se réserve le droit d'étendre ou de modifier les propositions de Congrès qui lui sont faites afin de donner à ces réunions un caractère général et international. C'est à ce titre, Messieurs, que vous m'avez chargé de préparer une liste des personnes qui pourraient composer la *Commission d'organisation du Congrès de l'Enseignement du dessin*.

Je dois dire, tout d'abord, que c'est une Commission exclusivement française que j'ai cherché à constituer, estimant que c'est à elle que doit revenir plus tard le soin de solliciter, en temps utile, des adhésions étrangères.

Les noms que je vais avoir l'honneur de vous proposer sont ceux de personnes qui, suivant moi, sont très indiquées pour mener à bien la préparation des travaux du Congrès, travaux dont je vais essayer de tracer le plan.

Le champ d'action du Congrès doit-il comprendre l'enseignement complet des Beaux-Arts et celui des arts décoratifs ? Votre rapporteur ne le pense pas. Il estime que, pour se conformer à son titre, le Congrès doit se cantonner dans l'enseignement du Dessin proprement dit, sorte de vestibule de l'enseignement des Beaux-Arts, en prenant le Dessin sous les trois formes généralement admises et qui sont :

Le dessin d'imitation.

Le dessin géométrique.

Le modelage.

On s'accorde à reconnaître que ce titre « *Dessin d'imitation* » n'est pas bien choisi et qu'il ne condense pas d'une manière heureuse les idées dont il devrait être l'expression. On a proposé de lui substituer les mots : « *Dessin à vue ; Dessin à main levée ; Dessin d'art,* » sans que ces expressions soient ni plus explicites ni plus complètes que lui ; tout au plus pourraient-elles lui servir de sous-titres, ainsi que je vais le montrer.

Espérons que le futur Congrès trouvera une appellation plus juste. Avec l'université acceptons pour l'instant la dénomination de *Dessin d'imitation*.

Le Dessin d'imitation a pour objet :

L'observation et, comme conséquence de cette observation, la représentation graphique de la **forme**. (1)

L'observation se fait avec le secours unique des yeux, sans employer d'instruments de mesure (c'est donc là le dessin à vue) ; la représentation graphique s'obtient généralement sans instruments (c'est le dessin à main levée). L'objectif final des Etudes est la représentation d'ornements, de statues, de figures vivantes et d'œuvres artistiques (c'est le dessin d'art).

La vue étant le seul de nos sens qui nous permette de juger de la *forme* c'est-à-dire des résultats d'une sorte de lutte engagée entre la lumière et la matière, le dessin d'imitation est donc le principal et presque le seul éducateur du sens de la vue. C'est pourquoi il a pris place dans les programmes de tous les établissements universitaires, depuis les Ecoles primaires jusqu'aux Lycées.

Il fait aussi partie des programmes des Ecoles techniques, des Ecoles spéciales (militaires ou civiles) et, bien entendu, de ceux des Ecoles de Dessin et de Beaux-Arts.

M. Emile Trelat, en conséquence de cette définition, proposait de dire le *Dessin formel* et non plus le *Dessin d'imitation* (Congrès des arts décoratifs : Comptes rendus, page 409). Au Congrès de 1900 on a proposé le mot : *Dessin plastique*, étant, de plus, entendu que la *Plastique* est la science de la *forme*.

Sur la liste qui vous sera présentée figureront donc les noms de personnes très indiquées pour préparer, au nom des établissements ci-dessus désignés, la discussion des questions relatives au dessin d'imitation.

Le *Dessin géométrique* a pour but :

L'étude et la représentation, mathématiquement exacte, de la figure des objets.

La *figure* comprend tout ce qui est le résultat de mesures prises ou de rapports géométriques observés sur les corps.

Si l'on veut figurer un objet dans son apparence, on en fait un *dessin perspectif*. Les méthodes dites de *projections coniques*, groupées sous le nom de *perspective linéaire*, science toute géométrique, permettent de réaliser avec précision un pareil dessin.

Si l'on veut que l'objet soit représenté dans ses dimensions ou, plutôt, dans ses proportions vraies, on en fait un *dessin géométral* : à cet effet on imagine, par une abstraction de l'esprit, que le spectateur qui regarde l'objet s'éloigne à l'infini : ses rayons visuels deviennent parallèles, la projection conique se transforme en une projection cylindrique et la représentation, *toute conventionnelle d'ailleurs*, que l'on nomme un dessin géométral s'obtient par les méthodes de la *géométrie descriptive*. (Peut-être ferait-on mieux de dire de la *projective linéaire* par opposition avec la *perspective linéaire*).

La géométrie est donc la science à laquelle fait presque exclusivement appel le dessin géométrique ; c'est aussi la géométrie qui apprend à déterminer les ombres sur un dessin perspectif ou sur un dessin géométral en faisant telle hypothèse que l'on voudra sur la position de la source de lumière.

En résumé, tandis que par le dessin d'imitation on apprend à observer et à reproduire graphiquement la *forme* d'un objet qui existe et que l'on a, au préalable, regardé attentivement et méthodiquement, par le dessin géométrique, on apprend à mesurer un objet, c'est-à-dire à se rendre compte de sa *figure* et à reproduire cette figure en acceptant, pour l'objet et pour le spectateur, telles positions relatives que l'on voudra.

La méthode du dessin géométrique est tellement sûre que la représentation, géométrale ou perspective, d'un objet peut se faire sans que ce dernier existe ailleurs que dans l'imagination du dessinateur. C'est pourquoi, au point de vue des industries et des métiers, le dessin géométrique possède une très grande importance ; il est l'intermédiaire obligé entre la conception et la réalisation. Ses principales applications se font en architecture, en construction, en topographie, en mécanique, en décoration.

Le dessin géométrique apparaît faiblement dans les programmes des Ecoles primaires élémentaires ; et davantage dans ceux des Ecoles primaires supérieures et des Ecoles normales d'instituteurs ou d'institutrices. Très sagement, dans ces établissements, il sert de point de départ au travail manuel.

Dans l'enseignement secondaire moderne on lui a tracé des pro-

grammes restreints mais bien enchaînés. Dans l'enseignement secondaire classique il ne se présente que par exception, à la fin des études, pour la préparation aux Ecoles du Gouvernement et il se met à la remorque des programmes d'admission de ces Ecoles.

Dans les lycées ou collèges de jeunes filles il n'en est plus question aujourd'hui.

Il est très sérieusement enseigné dans les Ecoles techniques et dans les Ecoles de Dessin. Il y apparaît par lui-même et par ses applications qui varient à l'infini suivant les exigences des différents métiers.

Sur la liste que je présenterai, vous verrez figurer, Messieurs, les noms de personnes compétentes aussi bien pour la théorie du dessin géométrique que pour ses nombreuses applications.

Le *Modelage* nous permet de réaliser la représentation la plus parfaite qui se puisse des objets puisque, grâce à lui, ces objets sont reproduits, en quelque sorte, dans leur réalité.

Au point de vue *plastique* le modelage équivaut au dessin d'imitation puisque, sur une représentation modelée, à condition que la matière constituante soit bien choisie, la lumière engendra la *forme* comme elle ferait sur l'objet lui-même.

Il équivaut au dessin géométrique puisqu'il permet, en prenant sur la figuration modelée toutes les mesures que l'on voudra, de juger de la *figure* exacte de l'objet lui-même.

En France, le modelage, en ce qu'il a de très élémentaire, est enseigné dans les Ecoles normales primaires d'instituteurs en même temps que le travail manuel. On n'en fait pas chez les institutrices. On le trouve aussi dans quelques Ecoles primaires supérieures de garçons. L'Enseignement secondaire l'ignore entièrement.

Il occupe une large place dans toutes les Ecoles de Beaux-Arts ou d'Arts décoratifs aussi bien que dans un grand nombre d'Ecoles de Dessin.

On ne le voit figurer dans aucune des Ecoles techniques Françaises même pas dans les Ecoles d'Arts-et-Métiers où il serait cependant appelé à rendre les plus grands services pour tout ce qui touche à la fonderie et à l'ajustage.

Sur ma liste vous verrez, Messieurs, figurer des sculpteurs prêts à éclairer la commission d'organisation sur toutes les questions relatives au modelage.

Quoiqu'il ait été dit au commencement de ce rapport que le Congrès ne serait pas un Congrès d'art décoratif, néanmoins il y sera, certainement, parlé de composition décorative. En effet, dans beaucoup d'Ecoles primaires, surtout de jeunes filles, dans toutes les Ecoles normales d'institutrices et dans quelques collèges ou lycées de jeunes filles, surtout lorsque l'histoire de l'art y est enseignée, on demande et on réussit à obtenir que le Dessin ait son application à la décoration des ouvrages de la femme. Par le Dessin d'imitation et par le modelage les élèves apprennent à connaître et à aimer les fleurs ; par le Dessin géométrique elles sont exercées à les *styliser*

et, en les associant à des réseaux composés plus ou moins géométriquement à les grouper en donnant naissance à de véritables compositions. La sanction de ces intéressantes études décoratives est, généralement, du moins chez les jeunes filles, leur exécution matérielle réalisée à l'atelier de couture.

Cet enseignement élémentaire de l'art décoratif est encore à l'état embryonnaire ; il cherche des directions. Nul doute, par conséquent, qu'il ne soit question de lui dans le Congrès et c'est pourquoi, sur ma liste, j'ai porté les noms des personnes dont la compétence, en arts décoratifs, est indiscutable.

Ces préliminaires étant posés et suffisants, je pense, à justifier un Congrès de l'Enseignement du Dessin, j'ai cherché à composer la commission d'organisation en partant des considérations suivantes.

Dans un *Comité de patronage* on pourrait placer les personnes qui, tout en s'intéressant pour des raisons diverses à l'enseignement du Dessin, seraient empêchées par leurs absorbantes fonctions de prendre une part active à l'organisation d'un Congrès.

Tels seraient pour Paris, MM. les Directeurs au Ministère de l'Instruction publique, au Ministère du Commerce, et à la Préfecture de la Seine, MM. les Directeurs de nos grandes Ecoles du Gouvernement ; des Députés et des Sénateurs, des Membres de l'Institut et des Artistes, des Ingénieurs et des Industriels..... Pour la Province : MM. les Recteurs et quelques Inspecteurs d'Académie, des Préfets et des Maires, les Directeurs de nos principales Ecoles de Beaux-Arts ou de Dessin, toutes les personnes enfin que l'Enseignement du Dessin intéressera et que l'on saura être disposées à faire autour d'elles une active propagande en faveur du Congrès. Le nombre peut en être assez considérable. Ces hautes personnalités représenteront, au Congrès, des services, publics ou privés, importants en même temps qu'elles y apporteront de grandes compétences et de chaudes sympathies.

A leur défaut, les mêmes intérêts pourront être représentés, dans la Commission d'organisation dont je vais vous proposer la composition, par des membres auxquels il sera moins indiscret de demander du temps et du dévouement.

Je vais avoir l'honneur de vous proposer les noms de soixante personnes. Je n'ai pas choisis les noms au hasard, et je crois que tous les intérêts liés aux choses du Dessin seraient représentés par leurs titulaires, étant donné surtout que certains d'entre eux appartiennent à plusieurs services ; c'est ce que vous prouvera, je l'espère, l'énumération des titres et des fonctions de chacun.

Bien entendu, figurent sur cette liste, les noms des principaux promoteurs du Congrès.

Le Rapporteur,
J.-J. PILLET.

La première section de la Commission des Congrès n'a pas cru devoir accepter dans leur intégralité les noms des soixante personnes proposées par son rapporteur, malgré la compétence incontestée de chacune d'elles. Elle a fait remarquer qu'une commission d'organisation était, avant tout, un organisme de travail ; qu'elle aurait à fonctionner pendant plusieurs années peut-être, c'est-à-dire depuis le moment où elle chercherait à mettre le Congrès sur pied jusqu'à celui où elle déposerait son mandat après avoir publié le volume des comptes-rendus ; avant tout, il importait que cette commission fut composée de membres qui seraient d'autant plus assidus aux séances que, d'une part, ils seraient moins nombreux et que, d'autre part, ils n'auraient pas, par ailleurs, de fonctions trop absorbantes.

En un mot, fut-il ajouté, il ne fallait pas nommer cette commission par des considérations de politesse à faire mais plutôt par l'idée de travail à demander.

En conséquence, le rapporteur fut invité à présenter une nouvelle liste de trente personnes, au plus ; c'est ce qu'il fit à la séance suivante : (1)

(V. cette liste en tête du titre I. *Commission d'Organisation*).

NOTE PERSONNELLE DU RAPPORTEUR

(1) La liste de 60 noms que j'avais proposée comprenait, entre autres, ceux de tous les Inspecteurs et Inspectrices de l'enseignement du dessin, aussi bien de l'Etat que de la ville de Paris. Peut-être faut-il regretter que la liste primitive ait été réduite si cette mesure a dû avoir pour conséquence l'abstention, si regrettable pour les travaux des Congrès, d'un trop grand nombre de mes honorés Collègues d'inspection.

M. CHAPIEZ : *Inspecteur de l'Enseignement du dessin* et M. GUÉRIN, *Directeur de l'Ecole normale de l'Enseignement du dessin*, avaient été portés sur la liste, définitive. Ils ont tous deux, dès le début, donné leur démission. C'est avec le plus grand regret qu'elle a dû être acceptée.

Le rapporteur, J.-J. PILLET.

TITRE I

COMMISSION D'ORGANISATION (1)

A. — BUREAU

PRÉSIDENT.

M. COLIN (Paul), Inspecteur général de l'enseignement du Dessin, professeur à l'École polytechnique, membre honoraire de l'*Association amicale des Professeurs de dessin de la ville de Paris*, artiste peintre.

SECRETÉAIRE GÉNÉRALE.

M^{me} CHATROUSSE (Luisa), professeur de Dessin dans les écoles de la ville de Paris, vice-présidente de l'*Association amicale des Professeurs de dessin de la ville de Paris*, artiste peintre.

TRÉSORIER.

M. FRANCKEN (Léon), professeur de Dessin géométrique au lycée Voltaire, et aux Cours supérieurs de la ville de Paris, ancien président, membre du Comité de l'*Association amicale des Professeurs de dessin de la ville de Paris*, ingénieur civil.

MEMBRES.

MM.

ARNOLD, professeur aux cours supérieurs de la ville de Paris, ancien président du Comité de l'A. P. V. P.

BASTIEN (M^{lle}), professeur de Dessin à l'École normale d'institutrices de la Seine, à l'École normale de Fontenay, A. P. V. P., artiste peintre.

† BAYARD DE LA VINGTRIE, inspecteur de l'enseignement du Dessin et des Musées, répétiteur de Dessin à l'École polytechnique, sculpteur-statuaire.

(1) A. P. V. P. signifie : *Association amicale des Professeurs de Dessin de la ville de Paris*.

MM.

- BÉCOURT, professeur de Dessin géométrique au lycée Saint-Louis et à l'école J.-B.-Say.
- CORDEAU, chef des travaux graphiques à l'École centrale des Arts et Manufactures, professeur de dessin géométrique à l'école Lavoisier, professeur à l'École spéciale d'Architecture, ingénieur des Arts et Manufactures.
- COQUELET, chef des travaux graphiques à l'École supérieure des Mines, professeur au collège Rollin, préparateur du cours de constructions civiles au Conservatoire des arts et métiers. A. P. V. P.
- CROST, chef du bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales à la Direction des Beaux-Arts.
- DAVID (Charles), professeur de Dessin à l'École Nationale des Arts Décoratifs (jeunes gens) et aux Établissements de la Légion d'honneur, artiste peintre.
- DEVOS, professeur de Dessin au lycée Condorcet, artiste peintre.
- DE GALEMBERT, chef du 1^{er} bureau à la Direction de l'Enseignement Secondaire, au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.
- GUÉBIN, Inspecteur principal de l'Enseignement du Dessin de la ville de Paris, à la Préfecture de la Seine, architecte diplômé du Gouvernement, membre honoraire de A. P. V. P.
- JACQUEMART (Paul), Inspecteur général de l'Enseignement Technique au Ministère du commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, ingénieur civil des mines, membre honoraire de A. P. V. P.
- KELLER (Alfred), professeur de Dessin à l'École Normale de la Seine, à l'école J.-B.-Say et à l'école Alsacienne, ancien secrétaire, membre du Conseil de A. P. V. P.
- LEBLANC (René), Inspecteur général de l'Instruction primaire, au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.
- LUNEAU (M^{lle} Eugénie), professeur de Dessin aux écoles de la ville de Paris, ancien secrétaire, membre du Conseil de A. P. V. P., artiste peintre.
- MORICE (L.), Inspecteur de l'Enseignement du Dessin de la ville de Paris à la Préfecture de la Seine, statuaire, membre honoraire de A. P. V. P.
- MYSKOWSKA-DUBREUIL (M^{me}), Inspectrice de l'Enseignement du Dessin de la ville de Paris, à la préfecture de la Seine, membre honoraire de A. P. V. P., artiste peintre.
- PASQUIER, Directeur de l'Enseignement Industriel au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.
- PILLET (J.-J.), professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, à l'École des Beaux-Arts et à l'École spéciale d'Architecture, Inspecteur honoraire de l'Enseignement du Dessin et des Musées, membre honoraire de A. P. V. P., architecte.
- PILLET (J.-F.), professeur de Dessin géométrique aux écoles de la ville de Paris, ingénieur des arts et manufactures, ancien secrétaire, membre du Conseil de A. P. V. P.
- POSELER, professeur aux écoles de la ville de Paris, à l'école Germain-Pilon et au lycée Louis-le-Grand, membre de A. P. V. P., artiste peintre.
- DE LA ROCQUE, professeur d'art décoratif aux écoles Nationales d'Art Décoratif de Paris, artiste peintre.

MM.

SCHMIT, chef du 2^e bureau à la Direction de l'Enseignement Primaire, au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

VALTON (Edmond), professeur de Dessin aux écoles de la ville de Paris et à l'école Germain-Pilon, président de A. P. V. P., artiste peintre.

WOLFF, chef du 2^e bureau à la Direction de l'Enseignement Primaire à la Préfecture de la Seine.

La Commission d'organisation s'est divisée en trois sections, comme suit :

B. — LES TROIS SECTIONS DE LA COMMISSION

1^{re} SECTION. — Enseignement général.

Président : M. J.-J. PILLET. — *Secrétaire* : M^{lle} MARIE BASTIEN. — *Membres* : M^{mes} L. CHATROUSSE, E. LUNEAU, MYSZKOWSKA-DUBREUIL ; MM. BECOURT, DEVOS, POSELER, DE LA ROQUE, ED. VALTON, WOLF.

2^e SECTION. — Enseignement technique.

Président : M. PAUL JACQUEMART. — *Secrétaire* : M. J.-F. PILLET. — *Membres* : M^{mes} L. CHATROUSSE, E. LUNEAU ; MM. ARNOLD, CORDEAU, L. FRANCKEN, RENÉ LEBLANC, L. MORICE, PASQUIER.

3^e SECTION. — Enseignement spécial.

Président : M. LOUIS GUÉBIN. — *Secrétaire* : M. COQUELET. — *Membres* : M^{mes} L. CHATROUSSE, E. LUNEAU ; MM. ARNOLD, CH. DAVID, L. FRANCKEN, KELLER.

Hors sections : MM. CROST, DE GALAMBERT, SCHMIT.

Le premier soin de la Commission d'organisation fut d'envoyer la circulaire ci-après, au nombre de 6000 exemplaires environ :

1^o A toutes les administrations, chambres de commerce, chambres syndicales, écoles professionnelles, écoles de beaux-arts, écoles d'arts décoratifs, écoles de dessin, lycées, collèges, institutions libres, etc...

2^o A toutes les personnes que le Congrès de l'enseignement du dessin pouvait intéresser.

3^o A la Presse française et étrangère (1).

Cet envoi fut fait non seulement en France mais encore dans le monde entier.

Ce travail a été rendu possible, grâce aux listes obligeamment préparées

(1) La Presse a fait très bon accueil à la circulaire. Beaucoup de journaux l'ont, dans tous les pays, reproduite en totalité ou en partie. Nous lui adressons ici nos plus vifs remerciements pour le concours si dévoué qu'elle nous a prêté.

Voir plus loin (p. 37 et 38) la lettre spéciale adressée à la Presse.

par les soins de Messieurs les Commissaires Généraux accrédités auprès de l'Exposition par les Gouvernements étrangers, et grâce aussi à la franchise postale que l'Administration de l'Exposition avait pu obtenir pour le Congrès, aussi bien en France que dans les autres pays de l'Union Postale.

C. — PREMIÈRE CIRCULAIRE DE LA COMMISSION

Paris, le 1^{er} mai 1899.

MONSIEUR,

L'enseignement du Dessin préoccupe à juste titre toutes les Nations, et des efforts considérables ont été faits pour l'organiser et pour le généraliser.

Le Congrès international, de 1900 aura pour conséquence, nous l'espérons, de coordonner ces efforts. A ce titre, il intéresse non seulement les professeurs et les hautes personnalités qui ont la responsabilité de l'Enseignement public, mais encore toutes les personnes qui ont à tirer du Dessin un profit immédiat.

Ce Congrès international auquel nous serions heureux de vous voir prendre part, et dont vous trouverez ci-après un extrait du Règlement, sera divisé en trois sections :

- 1^{re} Section. — *Enseignement général* ;
- 2^e Section. — *Enseignement technique* ;
- 3^e Section. — *Enseignement spécial*.

La 1^{re} Section étudiera les méthodes générales du dessin d'imitation, du dessin géométrique, du modelage et tout ce qui peut contribuer à en assurer la meilleure application.

La 2^e Section étudiera tout ce qui concerne l'*Enseignement du dessin technique*, c'est-à-dire celui qui est donné en vue d'un ou plusieurs métiers déterminés, soit dans des écoles proprement dites, soit dans des cours spéciaux.

La 3^e Section étudiera tout ce qui se rapporte aux écoles spéciales de dessin dans lesquelles, à la suite de l'enseignement général du dessin, le développement de ce dernier trouve son application aux diverses professions d'art : *arts décoratifs, arts industriels, métiers, etc.*

Nous vous prions donc de bien vouloir nous envoyer, **avant le 1^{er} juin 1899**, l'énoncé des questions qu'il vous semblerait utile de voir traiter par le Congrès.

C'est parmi toutes les questions qui parviendront à la Commission d'or-

ganisation, *avant* le délai ci-dessus, que sera fait le choix définitif des sujets à traiter par le Congrès.

La liste des sujets à traiter vous sera adressée en temps utile.

Nous espérons, M. , que vous voudrez bien participer au Congrès et nous vous serons reconnaissants de bien vouloir faire autour de vous une active propagande.

Nous vous adressons, sous ce pli, un *bulletin d'adhésion* (1) que nous vous prions de bien vouloir remplir en suivant les indications données et de nous le retourner dans *l'enveloppe* ci-jointe.

Veuillez agréer, M. , l'assurance de notre considération très-distinguée.

Pour la Commission d'organisation :

Le Président,

PAUL COLIN,

Le Président de la 1^{re} Section, Le Président de la 2^e Section, Le Président de la 3^e Section

JULES-JEAN PILLET, PAUL JACQUEMART, LOUIS GUÉBIN,

La Secrétaire générale,

LUISA CHATROUSSE,

(1) Voir plus loin, D : Le modèle du bulletin d'adhésion et E, le règlement.

SIÈGE
DE LA
COMMISSION D'ORGANISATION
AU CERCLE DE LA LIBRAIRIE
Boulevard St-Germain, 117
PARIS

D. — Bulletin d'Adhésion

AU
CONGRÈS INTERNATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

1^{re} SESSION

(Paris, 29 août-1^{er} septembre 1900.)

Je soussigné :

(Nom et prénoms⁽¹⁾) :

(Profession) :

(Titres et qualités) :

(Adresse) :

déclare adhérer au **Congrès international de l'Enseignement du dessin**, accepter les conditions du règlement du Congrès et désire être inscrit dans l..... section ⁽²⁾.

Je désire, en outre, voir étudier par la commission d'organisation les questions indiquées ci-après et serai disposé à rédiger et présenter un rapport sur celle mentionnée spécialement.

J'adresse, en un *mandat postal*, à M. le Trésorier de la Commission d'organisation (boulevard Saint-Germain, 117, à Paris), la somme de DIX FRANCS, montant de mon droit d'inscription.

A..... le..... 1899.

Signature :

(1) Prière d'écrire très lisiblement.

(2) 1^{re}, 2^e ou 3^e section.

N. B. — Une carte de membre du Congrès sera envoyée, comme quittance, après réception du mandat.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900
CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

QUESTIONS A ETUDIÉ

1 ^{re} SECTION (ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL)	2 ^e SECTION (ENSEIGNEMENT TECHNIQUE)	3 ^e SECTION (ENSEIGNEMENT SPÉCIAL)	TITRE DU RAPPORT A PRÉSENTER
Signature et adresse très lisible N°	Signature et adresse très lisible : N°	Signature et adresse très lisible : N°	Signature et adresse très lisible : N°

E. — RÉGLEMENT.

ART. 1^{er}. — Conformément à l'arrêté ministériel en date du 19 décembre 1898, il a été institué à Paris, au cours de l'Exposition universelle de 1900, un CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN.

ART. 2. — Le Congrès s'ouvrira le 29 août dans le *Palais des Congrès* : sa durée sera de *quatre jours*.

ART. 3. — Seront membres du Congrès, les personnes qui auront adressé leur adhésion à la Secrétaire générale de la Commission d'organisation avant l'ouverture de la session, et qui auront acquitté la cotisation dont le montant est fixé à *dix francs* (10 francs).

ART. 4. — Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins de la Commission d'organisation. Ces cartes ne donneront aucun droit à l'entrée gratuite à l'Exposition (1).

ART. 5. — Le Bureau de la Commission d'organisation fera procéder, lors de la première séance, à la nomination du Bureau du Congrès qui aura la direction des travaux de la session.

La Secrétaire générale de la Commission d'organisation reste de droit Secrétaire générale du Congrès.

ART. 6. — Le Bureau du Congrès fixe l'ordre du jour de chaque séance.

ART. 7. — Le Congrès comprend :

- Des séances publiques ;
- Des séances générales ;
- Des séances de sections ;
- Des conférences,
- Des visites.

ART. 8. — Les membres du Congrès ont seuls le droit d'assister aux séances qui ne sont pas publiques et aux visites préparées par les soins de la Commission d'organisation, de présenter des travaux et de prendre part aux discussions. Les Délégués des Administrations publiques françaises et étrangères jouiront des avantages réservés aux membres du Congrès.

ART. 9. — Les travaux présentés au Congrès, sur des questions mises à l'ordre du jour dans le programme de la session, seront discutés en séances générales. Tous ces travaux auront été étudiés à l'avance, en séances de sections.

ART. 10. — Aucun travail ne peut être présenté en séance, ni servir de point de départ à une discussion, s'il n'a pas été compris au nombre des questions portées à l'ordre du jour du Congrès.

ART. 11. — Les orateurs ne pourront occuper la tribune pendant plus de *quinze minutes*, ni parler plus de *deux fois* dans la même séance, sur le même sujet, à moins que l'assemblée consultée n'en décide autrement.

(1) En réalité, par faveur spéciale, M. le Commissaire général de l'Exposition, sur la demande de *M. Gariel*, a décidé que les cartes donneraient accès gratuit à l'Exposition pendant toute la durée du Congrès.

ART. 12. — Les membres du Congrès qui auront pris la parole dans une séance devront remettre à la Secrétaire générale, dans les vingt-quatre heures un résumé de leur communication pour la rédaction des procès-verbaux. Dans le cas où ce résumé n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le Secrétaire de séance en tiendra lieu, ou le titre seul sera mentionné.

ART. 13. — La Commission d'organisation, après accord avec la Commission supérieure des Congrès et Conférences, pourra demander des réductions aux auteurs des résumés ; elle pourra effectuer ces réductions ou décider que le titre seul sera inséré, si l'auteur n'a pas remis, en temps utile, de résumé modifié.

ART. 14. — Les procès-verbaux seront imprimés et distribués aux membres du Congrès le plus tôt possible après la session.

ART. 15. — Un compte rendu détaillé des travaux du Congrès fera l'objet d'un volume publié par les soins de la Commission d'organisation. Celle-ci se réserve de fixer l'étendue des mémoires ou communications livrés à l'impression. Elle fixera ultérieurement, d'après le nombre des souscripteurs et d'après l'étendue de la publication, le prix du volume, ainsi que celui des tirages à part demandés par les auteurs des mémoires.

ART. 16. — Le Bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au règlement pour la durée de la session.

Paris, juin 1899.

A la suite de l'envoi de la circulaire précédente de nombreuses adhésions sont parvenues ainsi que des préparations de questions à étudier. Le rapport suivant rend compte de ces premiers résultats.

F. — PREMIER RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

Une première circulaire, adressée en mai et juin dernier à tous les Professeurs de Dessin, à toutes les personnes que l'Enseignement du Dessin intéresse à un degré quelconque, et aussi à tous les journaux, tant en France qu'à l'Étranger, a fait connaître au public la préparation, pour l'année 1900, d'un PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN.

Dans cette première circulaire, nous faisons connaître la composition de la *Commission d'organisation*, sa subdivision en *trois sections d'études* ; nous y ajoutons un extrait du *Règlement du Congrès* et nous faisons appel à tous pour que l'on nous indiquât les points sur lesquels il serait utile d'appeler la discussion.

Depuis cette époque, la Commission et ses différentes Sections, bien des fois réunies, ont élaboré un projet d'*Ordre du jour des travaux du Congrès*, projet basé sur les desiderata formulés par divers adhérents.

De nombreuses propositions ont été, en effet, adressées à la Commission. Quelques-unes se ressemblaient dans leurs généralités ; d'autres, et

c'était le plus grand nombre, portaient sur des points de détails fort intéressants en eux-mêmes, mais qui, traités séparément, n'eussent pas donné à nos discussions le caractère d'ensemble qu'elles doivent avoir.

Néanmoins, ces propositions présentaient, en général, de grandes analogies entre elles ; c'est pourquoi la Commission a pu les grouper et les réunir pour en dégager finalement le texte des DIX-SEPT questions auxquelles, suivant elle, le Congrès devra restreindre son champ d'études. (On en trouvera ci-après l'énoncé. V. plus loin, G.).

Ces questions seront étudiées et discutées dans les séances de sections. Elles donneront lieu à des propositions, à des conclusions ou à des vœux dont l'approbation sera soumise, dans les séances générales, au vote de tout le Congrès (1).

Mais, pour que les discussions soient fructueuses, il faut qu'elles aient été soigneusement préparées ; nous pensons qu'elles pourront l'être, grâce aux mesures suivantes :

Nous donnons plus loin le texte, largement motivé, des questions qui seront portées à l'ordre du jour du Congrès, afin que chacun des Adhérents, après avoir pris connaissance des points à traiter, puisse nous envoyer des observations ou des notes qui, traduisant les idées personnelles de leur auteur, ou rendant compte de choses existantes, seront d'un puissant intérêt et d'une utilisation immédiate, ainsi que nous allons le montrer.

En effet, ces notes, que nous sollicitons instamment et dont nous désirons l'envoi dans un délai aussi rapproché que possible, seront groupées, analysées et condensées par des Rapporteurs. Elles donneront lieu à des rapports préliminaires qui seront imprimés et envoyés à tous les Congressistes avant l'ouverture de la Session. Chacun se trouvera donc ainsi absolument préparé pour soutenir toutes les discussions et pour formuler des observations en toute connaissance de cause.

Ces rapports préparatoires, ayant pour objet de grouper méthodiquement les éléments devant servir de base à la discussion, seront, nous le répétons, le résultat de l'analyse que fera leur auteur :

- 1° des travaux antérieurs se rapportant à la question ;
- 2° des notes que la Commission aura reçues des adhérents.

Nous espérons que nos Collègues étrangers se montreront prodigues pour l'envoi de ces notes et que quelques-uns d'entre eux voudront bien accepter, au même titre que leurs Collègues français, la rédaction de rapports préparatoires.

Nous remercions vivement tous ceux qui voudront bien nous aider dans la grande tâche que nous avons entreprise, et que, avec leur précieux concours, nous espérons mener à bien.

La Secrétaire générale,
LUIZA CHATROUSSE,

(1) Nous pensons qu'il y aura, au plus, trois séances partielles de sections et deux séances générales d'adoption des vœux. Il faut compter, en outre, une séance partielle dans chaque section, pour discuter les questions qui pourraient se produire spontanément ; et deux séances générales, une d'ouverture, une de clôture, dans lesquelles aucune discussion, ni aucune adoption de vœux ne pourront avoir lieu.

(Annexé au rapport précédent)

AVIS IMPORTANT

I. Les notes rédigées par les adhérents sur les questions ci-après devront être reçues au Secrétariat général *avant le 15 DÉCEMBRE 1899.*

II. Le dépouillement de ces notes sera fait par la Commission d'organisation entre le *15 décembre et le 1^{er} février*, et les Rapporteurs, pour chaque question, seront désignés au plus tard pour cette dernière date.

III. Les Rapporteurs auront du *1^{er} février au 1^{er} avril* pour rédiger les rapports préparatoires.

IV. Ces rapports seront mis à l'impression (après avoir été traduits, s'il y a lieu, en langue française) *du 1^{er} avril au 15 juillet.*

Ils seront adressés aux adhérents *avant le 15 août*, ainsi que la circulaire qui réglera définitivement l'ordre des travaux du Congrès.

G. — QUESTIONS PROPOSÉES A L'ÉTUDE

PAR LA COMMISSION D'ORGANISATION (1)

PREMIÈRE SECTION

SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.

La première Section se propose d'étudier tout ce qui se rapporte à la *méthode, aux programmes et à la pédagogie* de l'Enseignement du Dessin, dans ce que cet enseignement a de plus général, c'est-à-dire sans viser les applications spéciales, lesquelles ressortissent aux deux autres sections.

On propose d'adopter les définitions suivantes :

La *méthode* est l'ensemble des principes qui doivent inspirer un enseignement.

Le *programme* est la succession des opérations de l'esprit par lesquelles la méthode se précise.

La *pédagogie* est l'ensemble des exercices à faire et des procédés à employer pour appliquer les programmes.

Dans l'enseignement du dessin, la pédagogie comprend les questions de salles, matériel, modèles, procédés d'exécution, tenue de classe, inspections, etc.

1^{re} Question

Considérant : 1° Qu'au point de vue général du développement des facultés de l'esprit le Dessin est le principal éducateur du sens de la vue et qu'il est plus capable que tout autre exercice de développer la faculté et la méthode d'observation :

(1) Les Rapports préparatoires sont donnés plus loin aux titres IV, V et VI.

2° Qu'au point de vue de la pédagogie générale son enseignement, grâce à la forme concrète et attrayante des exercices qu'il entraîne, peut venir puissamment en aide à d'autres enseignements, et particulièrement à celui des sciences ;

3° Que l'enseignement du Dessin, arrivé à un certain degré, ne saurait trouver de meilleur exercice que la copie des chefs-d'œuvre de l'art, et que par cela même, rien ne l'équivaut pour former le goût d'une nation et pour lui donner le sentiment du beau ;

4° Que pour toutes ces raisons l'étude du Dessin s'impose comme obligatoire dans l'enseignement public, à tous les degrés :

Considérant en outre : 5° Que, pour toutes les autres études, des sanctions sont reconnues nécessaires puisque, dans tous les pays, on a institué des examens pour les établir et qu'il ne doit exister aucune raison sérieuse pour que l'enseignement du Dessin fasse exception.

Vu : les questions adressées par Mesdames L. Chatrousse, Dupuy, Ducruet : MM. Berger, Bonnard, Bourde, Duolé, Gosserez, Hudry, Lefèvre, Levasseur, de Monségur, J. F. Pillet, Poseler, Raymond, Rondot, Roubaud, Taravant.

On met à l'étude la question suivante :

NÉCESSITÉ DE RENDRE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN OBLIGATOIRE

- I. *Le Dessin considéré au point de vue général du développement de l'esprit.*
- II. *Des sanctions à apporter à son enseignement.*

Ont été désignés comme rapporteurs :

M. BONNAND (Privas), M^{me} L. CHATROUSSE (Paris), MM. le D^r JOST (Dusseldorf), G.-W. MOLKENBERG (Amsterdam), Miss WHEELER (États-Unis).

2^e Question

Considérant : 1° Que la méthode, en dessin, n'est pas comprise de même par toute le monde ;

2° Que les programmes, aussi bien que leur pédagogie, doivent être une conséquence de la méthode adoptée ;

3° Qu'il est demandé, de plusieurs côtés, de modifier les programmes sans spécifier desquels il s'agit et qu'il importerait d'être fixé sur ce point ;

4° Que le Ministère de l'Instruction Publique français a expérimenté, depuis vingt ans, une méthode dont les résultats ont figuré avec intérêt aux diverses expositions internationales ;

5° Que la meilleure plate-forme pour discuter « la méthode » semble devoir être d'exposer l'une d'elles et que celle du Ministère français, ayant été inspirée par un de nos plus grands artistes et ayant été expérimentée sous sa haute direction, tout porte à croire qu'elle pourrait utilement servir de base à une discussion aussi large et aussi indépendante qu'on peut le désirer.

Vu : les questions adressées par : MM^{mes} L. Ansidei, J. Bourdais, L. Chatrousse, Dupuy, Higonnnet, L'Hommet, J. Peyre ; MM. Bonnard, Bourde, Bourges, Cornac, Castex-Desgranges, J. David, Defontis, Fournereau, Gauthier, Gosserez, Hudry, Icart, Lanternier, J.-F. Pillet, Poseler, Ed. Valton, Vié, A. Vimont).

On met à l'étude la question suivante :

ENSEIGNEMENT DU DESSIN D'IMITATION:

Méthode, programme et pédagogie du Ministère de l'Instruction publique français.

Rapporteurs : M^{lle} BASTIEN (Paris); MM. J.-J. PILLET (Paris).

3° Question.

Considérant : 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, (comme pour la deuxième question).

Vu : les questions adressées par MM. Coquelet, A. David, Delattre, Gauthier, Gibert, Icart, Palu, J.-F. Pillet.

On met à l'étude la question suivante :

ENSEIGNEMENT DU DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Méthode, programme et pédagogie du Ministère de l'Instruction publique Français.

Rapporteurs : MM. BÉCOURT (Paris), COQUELET (Paris), CORDEAU (Paris), J.-J. PILLET (Paris).

4° Question.

Considérant : 1° Que, sans vouloir imposer un programme d'enseignement du Dessin aux tout jeunes enfants, il a été fait, néanmoins, des tentatives du plus grand intérêt aussi bien dans les *Jardins d'enfants*, de l'Etranger, que dans les *Ecoles maternelles*, en France, pour créer et expérimenter des exercices de nature à préparer l'extrême jeunesse à la *compréhension* et jusqu'à un certain point, à l'étude de la *forme*;

2° Que ces tentatives sont le fait d'initiatives personnelles qu'il importe d'encourager, sans vouloir trop les réglementer ;

3° Que les milieux dans lesquels ces expériences ont été tentées ont dû exercer leur influence aussi bien sur les procédés employés que sur les résultats obtenus.

Vu : la question posée par M. Guébin.

On met à l'étude la question suivante :

LA PRÉPARATION A L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES CLASSES ENFANTINES

1° *Etranger* : *Jardins d'enfants*;

2° *France* : *Ecoles maternelles* ;

3° *France et Etranger* : *Tentatives individuelles*.

Rapporteurs : M^{lle} DE LABOURET et M. ALFRED KELLER.

5° Question.

Considérant : 1° Qu'il est du devoir des pouvoirs publics de faire en sorte que l'on apprenne à dessiner à *tous* les enfants des écoles primaires, aussi bien des grandes villes que des plus humbles villages ;

2° Qu'il importe, à cet effet, d'être fixé sur les limites de la partie des programmes généraux (de Dessin d'imitation et de Dessin géométrique) à impo-

ser pour ces études d'ordre primaire ainsi que sur la pédagogie, *simplifiée*, qui leur convient ;

3° Que si dans les grandes villes, disposant d'importantes ressources, on peut confier à des professeurs spéciaux de Dessin soit la totalité, soit une partie des élèves des écoles primaires, il ne saurait en être de même pour les petites villes, ni à plus forte raison pour les villages ;

4° Que, même dans les grandes villes, au moins pour le début des études, l'instituteur doit être le professeur de Dessin des enfants des écoles primaires ;

5° Que l'instituteur remplira parfaitement cette fonction pourvu que, soit à l'École normale soit ailleurs, on lui apprenne à *enseigner le Dessin primaire* ;

Considérant en outre : 6° Que la question d'économie s'impose au premier chef, car les ressources des écoles primaires sont, en général, très restreintes et le nombre de ces écoles est si grand (80.000 environ, en France) qu'une dépense même minime pour chacune d'elles entraînerait une dépense totale trop considérable pour que les parlements puissent l'engager ;

7° Que des tentatives, couronnées de succès, ont néanmoins été faites à Paris, en France et à l'Étranger, et qu'il importe de les connaître.

Vu : les questions posées par M^{me} Moreau ; MM. Baumel, Bermyn, J. David, Gillet, Icart, Leclerc, Pelosi, Rondot, Truphème.

On met à l'étude la question suivante :

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE.

(L'Instituteur, professeur primaire de dessin.)

Résultats obtenus et procédés employés :

1° A l'Étranger ;

2° En France (écoles primaires et écoles normales) ;

3° A la Ville de Paris.

Rapporteurs : M^{lle} BASTIEN ; M^{lle} DE LABOURET ; MM. J.-J. PILLET et ED. VALTON.

6^e Question.

Considérant : 1° Qu'il y a intérêt à faire pénétrer l'art au foyer domestique ;

2° Que des tentatives, couronnées de succès, ont été faites dans ce sens en France, tant dans les écoles normales que dans les collèges ou lycées de jeunes filles de même que dans les écoles primaires, et qu'il doit en être de même à l'Étranger ;

3° Que la préparation graphique des travaux féminins constitue, au premier chef, une application attrayante et utile de l'enseignement du Dessin ;

4° Qu'il importe de ne pas borner ces applications à des copies d'exemples, même bien choisis, mais qu'il convient, au contraire, d'apprendre aux jeunes filles à composer elles-mêmes leurs *modèles* ;

5° Qu'il y a lieu, également, de chercher à développer le goût chez les jeunes garçons.

Vu : les questions adressées par M^{mes} L. Chatrousse, Imbs, Kieffer, Maguet, Raymond.

On met à l'étude la question suivante :

ENSEIGNEMENT POPULAIRE DE LA COMPOSITION DÉCORATIVE.

1° Pour les jeunes filles ;

2° Pour les jeunes garçons

Rapporteurs : M^{lle} IMBS ; MM. A. KELLER et QUIGNOLOT.

7^e Question.

Considérant : 1° Que le recrutement de bons professeurs est une question vitale pour l'enseignement du Dessin ;

2° Que dans presque tous les pays, des examens et des diplômes sont institués pour recruter des professeurs de dessin ;

3° Que s'il importe d'avoir des professeurs artistes (dessin d'imitation) ou savants (dessin géométrique) il importe tout autant que ces professeurs sachent bien enseigner, et qu'ils connaissent les programmes et leur pédagogie ;

4° Que des professeurs ayant des situations acquises peuvent ne pas posséder de diplômes et, cependant, donner un excellent enseignement ; et qu'il serait injuste et maladroit de les forcer à subir des examens.

Vu : les questions posées par M^{lle} Raymond ; MM. Bourde, Roubaud.

On met à l'étude la question suivante :

LES PROFESSEURS DE DESSIN.

(Dessin d'imitation et dessin géométrique.)

I. *Recrutement des professeurs de Dessin.*

Examens, diplômes, écoles normales d'enseignement du Dessin.

II. *Perfectionnement des professeurs en exercice.*

Sessions normales, conférences, etc.

Rapporteur : M. SOULIÉ.

La Commission serait reconnaissante aux adhérents de lui adresser des notes sur les deux questions suivantes que le Congrès pourra tenter de discuter, si le temps ne lui fait pas défaut.

Question annexe A

(Modelage).

Considérant : 1° Que la Sculpture est un des trois arts du Dessin et qu'un enseignement général devrait la comporter sous forme de *modelage* ;

2° Que l'enseignement du modelage (méthode, programme, pédagogie) est un des points sur lequel le public enseignant est le moins bien fixé.

On propose d'étudier la question suivante :

ENSEIGNEMENT DU MODELAGE.

Rapporteur : M. Ch. VALTON.

Question annexe B

Considérant : Que la question de l'enseignement de l'histoire de l'art dans les Etablissements universitaires a été étudiée en 1894, au Congrès des Arts décoratifs et qu'elle y a donné lieu à l'adoption des vœux suivants :

- 1° Donner une place de plus en plus large dans l'histoire générale à l'histoire de l'art ;
- 2° Couronner l'enseignement général par des conférences sur l'histoire de l'art (avec projections lumineuses) ;
- 3° Inviter les professeurs de Dessin à ne jamais faire dessiner un modèle sans avoir préalablement expliqué aux élèves l'époque à laquelle il appartient et le caractère qui en constitue la beauté ;
- 4° Encourager les visites aux monuments et aux musées, sous la direction des Professeurs d'histoire et des Professeurs de Dessin ;
- 5° Demander que dans l'imagerie scolaire et dans l'exécution des illustrations de livres, on ne perde jamais de vue qu'elles doivent servir à l'éducation esthétique de l'enfance.

On propose d'étudier la question suivante :

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE L'ART DANS LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

Rapporteur : M. Ch. DAVID.

DEUXIÈME SECTION

SECTION D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

La deuxième section du Congrès international de l'Enseignement du Dessin est celle de l'*Enseignement technique*. Elle concerne les Écoles ou Cours établis en vue d'une profession déterminée, et dans lesquels l'Enseignement du Dessin doit être donné dans les conditions les plus propres à assurer le progrès et le perfectionnement de cette profession.

Tandis que la première section du Congrès examine l'Enseignement du Dessin au point de vue le plus général, que la troisième section étudie les *Écoles spéciales* dans lesquelles le Dessin, constituant le fond des études, est enseigné sous toutes ses formes, avec application à toutes les professions ayant à tirer profit de cet enseignement, la *Deuxième section* doit s'occuper, en détail, de divers enseignements professionnels spéciaux.

Dans ces conditions, la rédaction des rapports dépendant de la 2^e Section pourrait comporter deux parties.

- I. *Comment le Dessin doit-il venir en aide à la profession examinée ;*
- II. *Dans quelle mesure et sous quelle forme conviendrait-il de donner pour cette profession, dans les Écoles spéciales de dessin ci-dessus visées, les notions techniques complémentaires.*

1^{re} Question.

Considérant : 1^o Qu'avant d'aborder l'étude de l'Enseignement du Dessin en vue d'une profession déterminée, il est nécessaire de classer les diverses professions pouvant bénéficier de cette étude ;

2^o Qu'il existe pour la plupart des professions des Ecoles ou Cours spéciaux dont il y aurait lieu d'avoir la nomenclature.

Vu : Les questions adressées par MM. P. Chainet, V. Hector, P. Landry.
On met à l'étude la question suivante :

STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

I. *Quelles sont les professions ayant à bénéficier de l'enseignement du Dessin. — Leur groupement en catégories ;*

II. *Classification des Écoles techniques dans lesquelles on étudie le Dessin.*

Rapporteur : M. BECOURT.

2^o Question.

Considérant : 1^o Que les professions appelées à bénéficier de l'Enseignement du Dessin sont extrêmement nombreuses et variées ;

2^o Qu'elles peuvent toutefois être groupées en catégories nécessitant des études présentant entre elles une certaine analogie ;

3^o Que, jusqu'à présent, l'Enseignement du Dessin technique et professionnel, tel qu'il a été défini ci-dessus, est donné pour chaque profession par les procédés les plus divers trop souvent laissés à la fantaisie des maîtres et échappant quelquefois à toute méthode ;

4^o Que chaque profession aurait intérêt à voir adopter, en ce qui la concerne, des principes rationnels pour l'Enseignement du Dessin qui l'intéresse ;

Considérant en outre : 5^o Qu'il est nécessaire de développer le sentiment du *Beau*, quelles que soient les applications visées, qu'il s'agisse de professions artistiques ou de professions qui paraissent s'éloigner de l'art par leur caractère utilitaire.

Vu : Les questions adressées par M^{mes} Marie Daressy, Luneau, Marie Moreau ; MM. P. Beauvais, Berger, L. Berthet, J. Digeon, J.-V. Gils, A. Grivel, Gruson, V. Icart, A. Lanternier, L. Morice, P. Poseler, F. Regnier,

On met à l'étude la question suivante, qui est multiple :

LE DESSIN DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

I. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques préparant à la profession d'*Architecte* ou d'*Ingénieur*. Architectes, Ingénieurs, Mécaniciens, Constructions civiles, Mines, Constructions navales, Travaux publics, etc.

II. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques s'occupant des *Industries du Métal*. Mécanique, Serrurerie, Bronze, Orfèvrerie, Bijouterie, etc.

- III. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques, s'occupant des *Arts du Bois*. Menuiserie et Charpente, Modelage mécanique, Ebénisterie, Sculpture sur bois, etc.
- IV. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques, s'occupant des *Arts du Feu*. Céramique, Verrerie, Vitraux, etc.
- V. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques s'occupant des *Arts de la femme*. Couture et Coupe, Broderie, Tapisserie, Dentelles, Fleurs artificielles, etc.
- VI. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques se rapportant à des *Arts divers*. Tissus, Papiers peints, Art du Livre, Cartographie, Topographie, Tableaux industriels et scientifiques, etc.

Rapporteurs : M^{lle} LUNEAU ; MM. ANGLADE, CORDEAU, FRANCKEN, HISTA, RAULT.

3^e Question.

Considérant : 1^o Que le dessin graphique ou industriel emploie des signes ou symboles qui ont pour but d'augmenter la somme des renseignements fournis par le graphique proprement dit ;

2^o Que la nature de ces signes et symboles varie non seulement suivant les applications, mais encore suivant les pays ;

3^o Qu'il y aurait lieu d'examiner dans quelles proportions l'on pourrait arrêter une entente internationale pour préciser leur forme et signification, et dire quels seraient les signes susceptibles de se prêter à une codification avantageuse parmi le nombre incalculable de symboles existants (cartographiques, statiques, statistiques, d'appareillage, de mécanique, de calcul graphique ; teintes conventionnelles, signes professionnels de divers métiers, etc.).

Vu : Les questions adressées par M. J.-F. Pillet ;

On met à l'étude la question suivante :

UNIFICATION DES SYMBOLES UTILISÉS EN DESSIN.

- I. *Nécessité, aussi bien pour l'Enseignement du Dessin que pour les applications industrielles, de préconiser l'unification internationale des signes et symboles employés dans les diverses professions ;*
- II. *Etat actuel de la question, et propositions.*

Rapporteur : M. J.-F. PILLET.

4^e Question.

Considérant : 1^o Qu'il y a utilité, d'une part, pour le Professeur, à connaître la technologie des professions correspondant à son enseignement ;

2^o Que, d'autre part, il y a utilité non moins grande, pour les élèves, à se rendre compte par eux-mêmes, à l'atelier, de la réalisation matérielle des objets se rattachant à leur profession.

Vu : Les questions posées par M^{mes} Chatrousse, Luneau ; MM. A. Grivel, V. Icart, A. Lanternier, Morice et J.-F. Pillet. F. Regnier ;

On met à l'étude la question suivante :

RAPPORTS A ÉTABLIR ENTRE L'ATELIER DE TRAVAIL MANUEL ET LE COURS DE DESSIN.

- I. *Importance pour le Professeur d'École technique ou de Cours professionnel à faire un stage réel dans les divers corps de métiers correspondant à son enseignement ;*
- II. *Avantages résultant du rapprochement des Cours ou des Écoles techniques spéciales, et des ateliers libres de travail manuel correspondants.*

Rapporteur : M. POSELER.

TROISIÈME SECTION

SECTION D'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

La 3^e Section se propose d'étudier tout ce qui a rapport aux *Écoles spéciales de Dessin*.

On désigne ainsi celles dans lesquelles, à la suite de l'enseignement général du Dessin, le développement de ce dernier trouve son application aux diverses professions (*arts décoratifs, arts industriels, métiers, etc.*).

C'est pourquoi dans ces établissements on donne ordinairement, sous le nom de « *Cours préparatoires* », un enseignement général et on le fait suivre sous le nom de « *Cours d'applications* » d'un enseignement donné en vue des besoins locaux.

Ces cours de Dessin appliqué se distribuent généralement dans les trois grands groupes suivants :

- I. **Les industries d'art ;**
- II. **Les industries du bâtiment ;**
- III. **Les industries mécaniques.**

1^{re} Question

Considérant : Que, pour qu'une École spéciale de Dessin fonctionne utilement, il importe avant tout :

- 1^o Qu'elle soit fondée en connaissance de cause ;
- 2^o Qu'elle possède un bon règlement ;
- 3^o Que son personnel enseignant, en plus des connaissances professionnelles nécessaires, possède une valeur pédagogique constatée soit par un stage soit par tout autre moyen.

Vu : Les questions adressées par M^{me} Daressy ; MM. Arnold, Berger, Dubouloz, Grandin, Guébin, Keller, J.-J. Pillet, Truphème.

On met à l'étude la question suivante :

ORGANISATION DES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN.

- I. *Classification actuelle des Ecoles spéciales de dessin, règlements en vigueur pour en assurer le meilleur fonctionnement ;*
- II. *Preuves de capacité professionnelle et d'aptitude pédagogique à exiger des Professeurs.*

Rapporteurs : MM. ARNOLD, BORDIER, GUÉBIN.

2^e Question

Considérant : 1^o Qu'il importe que tout élève d'une école spéciale de dessin, quelle que soit la profession qu'il ait en vue, possède des notions générales en dessin, aussi bien qu'en sciences ;

2^o Que cette idée est celle qui a inspiré, à l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris, la création de l'enseignement simultané des trois Arts ;

3^o Que dans l'application on obtient difficilement la réalisation de ce desideratum ; soit parce que l'on n'est pas fixé sur le minimum des notions à exiger de tous, soit parce qu'il est difficile d'organiser l'emploi du temps de manière à permettre à tous les élèves de suivre des cours obligatoires, soit par toute autre raison.

Vu : Les questions adressées par MM^{mes} Daressy, Luneau ; MM. Arnold, Balzac, Basset, Coquelet, Debain, Granier, Guébin, Lanternier, Laurent, J.-J. Pillet.

On met à l'étude la question suivante :

COURS PRÉPARATOIRES DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN.

- I. *Du minimum des connaissances générales à exiger des élèves d'une École spéciale dans les divers modes de dessin, aussi bien qu'en modelage et en sciences ;*
- II. *Organisation d'un enseignement préparatoire devant assurer le recrutement régulier des Ecoles spéciales.*

Rapporteurs : MM. COQUELET et DEVOS.

3^e Question.

Considérant : 1^o Que dans les Cours préparatoires où se donne un enseignement général qui, par conséquent, est le même pour tous, il est facile de réaliser l'enseignement collectif, le seul qui développe l'émulation ;

2^o Qu'il en est tout autrement dans les divisions d'application pour les raisons suivantes :

a) Les professions représentées dans les sections d'application peuvent être très nombreuses.

b) Dans chacune d'elles il peut y avoir des élèves de 1^{re}, 2^e, et même de 3^e année, c'est-à-dire de forces différentes et auxquels il faut donner des travaux distincts ;

c) Un même professeur doit pouvoir distribuer, à lui seul, plusieurs de ces enseignements de nature et de degré différents.

Considérant en outre 3^o qu'il y a grand intérêt à donner l'enseignement collectif dans la mesure du possible.

Vu : Les questions adressées par MM^{mes} Daressy, Luneau ; MM. Arnold, Balzac, Coquelet, Debain, Francken, Guébin, Grandin, Granier, Keller, Lanternier, Laurent, J.-F. Pillet, J.-J. Pillet, Truphème, Ed. Valton.

On met à l'étude la question suivante :

PÉDAGOGIE DES COURS D'APPLICATION DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN.

- I. *Procédés généraux de pédagogie à adopter dans les diverses sections ou subdivisions d'enseignement appliqué.*
- II. *De la nécessité de donner un enseignement technique se rapportant aux diverses professions des élèves.*

Rapporteurs : MM. FRANCKEN et PAUL VALET.

4^e Question.

Considérant : 1^o Que toutes les réalisations de forme sont soumises à des rapports d'ordonnance de proportion et d'harmonie qui mettent en valeur le produit fabriqué ; qu'à ce point de vue les connaissances architectoniques sont indispensables non seulement à toutes les personnes qui s'occupent spécialement d'architecture, mais encore à toutes celles qui veulent réaliser des compositions de plein relief, se rattachant aux différents arts, quelle que soit leur application constructive, mécanique ou décorative ;

2^o Que, dans ce sens, pour développer chez le public le sentiment esthétique, on tente, dans tous les pays, de mettre à la base des études les principes généraux de construction de forme pour lesquelles les notions d'architecture sont le meilleur guide ;

Considérant en outre : 3^o Que pour des raisons analogues il importe d'annexer, à l'enseignement du dessin proprement dit, des enseignements complémentaires tels que ceux de l'anatomie, de l'histoire, de l'art et de la perspective.

4^o Qu'en l'état actuel ces divers enseignements spéciaux sont tantôt professés par le maître de dessin, tantôt par des spécialistes (médecins, hommes de lettres, etc.) et que, de ces deux modes de procéder, il y aurait lieu de rechercher le plus profitable aux études.

Vu : Les questions adressées par M^{lle} Bastien ; MM. Arnold, Balzac, Basset, Coquelet, Dubouloz, Francken, Granier, Grandin, Guébin, Keller, Lanternier, J.-J. Pillet, J.-F. Pillet, Poseler, Tavarant, Truphème, Ed. Valton.

On met à l'étude la question suivante :

DES ENSEIGNEMENTS ANNEXES DANS UNE ÉCOLE SPÉCIALE DE DESSIN.

I. *Programme des connaissances d'architecture, d'anatomie artistique, d'histoire de l'art et de perspective, utiles à donner dans une École spéciale de Dessin.*

II. *Pédagogie de ces divers enseignements.*

Rapporteur : M. POSELER.

5^e Question.

Considérant : 1^o Qu'il importe que tous les ouvriers du bâtiment sachent lire les plans des édifices à la construction desquels ils concourent ;

2^o Qu'ils doivent connaître, en partie, les spécialités de leurs collègues afin de pouvoir faire concorder leurs travaux ;

3^o Qu'il importe que les ouvriers mécaniciens possèdent sur leurs professions des notions théoriques que le travail trop spécialisé de l'atelier ne leur permettra jamais d'acquérir ;

4° Qu'ils doivent savoir lire un dessin et que la tendance des bureaux d'études est de leur fournir surtout des dessins cotés ;

5° Que les formes mécaniques sont une conséquence non seulement de la fonction que l'organe doit remplir, mais encore des efforts qu'il doit supporter et des conséquences de sa réalisation matérielle (modelage, moulage, coulage, ajustage etc.) ;

6° Qu'il est désirable qu'un bon ouvrier soit mis à même de composer et de calculer les organes de machines qu'on lui demanderait ou qu'il inventerait.

Considérant en outre : 7° Qu'il apparaît, que pour tous les artisans, l'enseignement par le *croquis coté* doit l'emporter sur celui par les *dessins au net*, pour les raisons suivantes :

- a) Les croquis apprennent aux ouvriers à tenir des carnets d'attachement ;
- b) Ils ne nécessitent pas l'emploi d'instruments qui, pour être de bonne qualité, sont coûteux ;
- c) Ils permettent, grâce à leur rapidité d'exécution, d'aborder en peu de temps beaucoup de sujets d'étude.
- d) Ils sont plus faciles à exécuter que des *dessins au net*, par des ouvriers dont le travail journalier alourdit la main.

Fu : les questions posées par MM. Arnold, Balsac, Basset, Coquelet, Dehain, Francken, Granier, Guébin, Keller, Lanternier, J.-F. Pillet.

On met à l'étude la question suivante :

ENSEIGNEMENT DE LA CONSTRUCTION DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN

Éléments de construction à enseigner aux élèves dont les professions se rapportent

- 1° Aux industries du bâtiment ;
- 2° Aux industries mécaniques ;
- 3° Aux industries d'art.

Rapporteurs : MM. ARNOLD, Paul ASTAIX, Abel CHANCEL.

6° Question.

Considérant : 1° Que dans certaines Ecoles l'enseignement de la Composition décorative se fait à la salle de dessin, avec conseils individuels du Maître, sans être précédé d'aucun cours s'adressant à la collectivité des élèves ;

2° Que dans d'autres Ecoles cet enseignement donne lieu, préalablement, à un exposé didactique, professé en chaire, accompagné de dessins exécutés devant les élèves et sanctionné par des exercices d'application à faire en dehors de la leçon ;

3° Qu'il y a lieu d'examiner dans quelle mesure ces deux modes d'enseignement doivent être employés, simultanément ou séparément.

Fu : Les questions posées par M^{mes} Bastien, Daressy, Decruet, Lunéau ; MM. Arnold, Basset, Dubouloz, Francken, Granier, Guébin, Icart, Keller, J.-J. Pillet, Poscler, Truphème, Ed. Valton.

On propose de mettre à l'étude la question suivante :

ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION DÉCORATIVE DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN

Rapporteurs : MM. BORDIER et DE LA ROCQUE.

H. — DOCUMENTS DIVERS

1^o LETTRE A LA PRESSE

La lettre ci-après a été adressée aux Directeurs des principaux journaux de la France et de l'Étranger afin de les intéresser au Congrès.

Paris, le 15 Avril 1899.

A Monsieur.....du Journal

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Nous savons combien la Presse se fait honneur de porter à la connaissance du Public toutes les choses relatives à l'Enseignement et à l'Art; aussi nous permettons-nous de vous adresser une Circulaire relative à un **Congrès International de l'Enseignement du Dessin**.

Ce Congrès, institué par Arrêté ministériel en date du 19 décembre 1898, aura lieu à Paris, du 29 août au 1^{er} septembre 1900, au Palais des Congrès.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir insérer dans votre Journal l'extrait de la Circulaire, que nous vous remettons ci-contre et prêter ainsi à notre œuvre l'appui de la grande publicité du. . . . (1)

Nous vous adressons par anticipation tous nos remerciements, nous mettant à votre entière disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Veillez agréer, M.

, l'assurance de notre considération très distinguée,

Pour la Commission d'organisation :

Le Président,

PAUL COLIN,

La Secrétaire générale,

L. CHATROUSSE,

Nota. — Cette lettre était accompagnée de l'extrait suivant de la circulaire (v. plus haut, C.). Beaucoup de journaux l'ont publié, *in extenso*.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

L'Enseignement du Dessin préoccupe à juste titre toutes les Nations et des efforts considérables ont été faits pour l'organiser et pour le généraliser.

Sur l'initiative de l'Association amicale des Professeurs de Dessin de la Ville de Paris, un **Congrès International de l'Enseignement du Dessin** a été institué à Paris, par arrêté ministériel en date du 19 décembre

(1) Voir l'extrait de la Circulaire ci-dessous.

1898, et une Commission d'organisation de trente membres a été nommée à l'effet d'en préparer le Programme et de recueillir les adhésions.

Ce Congrès se réunira à Paris du **29 août au 1^{er} septembre 1900** au Palais des Congrès.

Il sera divisé en trois sections d'étude :

- 1° **Enseignement général ;**
- 2° **Enseignement technique ;**
- 3° **Enseignement spécial.**

Seront membres du Congrès toutes les personnes qui auront envoyé leur adhésion avant l'ouverture de la Session, et acquitté la cotisation dont le montant est fixé à **dix francs**.

Toutes les communications relatives au Congrès doivent être adressées à Madame **LUISA CHATROUSSE**, *Secrétaire générale*, 117, boulevard Saint-Germain, à Paris (siège de la Commission d'organisation).

**2° LETTRE ADRESSÉE AUX RAPPORTEURS
DES QUESTIONS MISES À L'ÉTUDE**

9 mai 1900.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

En réponse à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, je vous envoie par pli spécial, les notes reçues par la Commission d'organisation du Congrès sur la question que vous voulez bien traiter.

Il sera très nécessaire de condenser autant que possible vos observations et vos arguments, les rapports devant être *très courts*. Ils devront se terminer par des conclusions très nettes qui serviront de base à la discussion en séances du Congrès. Veuillez à ce sujet vous reporter aux derniers alinéas de mon rapport (pages 6 et 7 du Bulletin, n° 1, de novembre), dont vous avez reçu un numéro dans ma dernière lettre.

Nous vous prions de ne pas perdre de vue aussi que, le Congrès étant *International*, les questions posées ne pourront être traitées qu'au point de vue de l'intérêt général de l'Enseignement du Dessin. Les questions d'intérêt *purement national* ne pourront donc être discutées au Congrès.

Veuillez bien n'écrire votre rapport que sur le recto du papier. — Il devra me parvenir *avant le 10 juin* pour être soumis à la Commission et envoyé à l'impression en temps utile.

Croyez, M. et cher Collègue, à ma considération parfaite.

La Secrétaire générale,
L. CHATROUSSE.

TITRE II

CONSTITUTION DU CONGRÈS

A. — MEMBRES D'HONNEUR

MM.

AYNARD (Edouard), Député du Rhône, Vice-Président de la Chambre des Députés.
BAYET, Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

BÉDOREZ, Directeur de l'Enseignement primaire de la Seine, inspecteur d'académie.

BELLAN, membre du Conseil municipal de Paris, ancien syndic, membre de la 4^e commission.

BÉNÉDITE (Léonce), Conservateur du Musée du Luxembourg, critique d'art.

BENOIT-LÉVY, Président de la Société populaire des Beaux-Arts.

BERGER (Georges), Député de Paris, président de l'Union centrale des Arts décoratifs.

BOUQUET, Directeur de l'Enseignement technique au Ministère du commerce, de l'industrie des postes et télégraphes.

BOURGEOIS (Léon), Député de la Marne, ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

BUQUET, Ingénieur, directeur de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures.

CANET, Ingénieur des Arts et Manufactures, président de la Société des Ingénieurs civils.

CLAIRIN (Emile), Avocat à la Cour d'appel, ancien président de la 4^e commission du Conseil municipal de Paris.

DEMONT-BRETON (M^{me} Virginie), Artiste-peintre, présidente de la Société des femmes peintres.

DUBOIS (Paul), Statuaire et peintre, membre de l'Académie des Beaux-Arts, directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

DUJARDIN-BEAUMETZ, Artiste-peintre, député de l'Aude, rapporteur du budget des Beaux-Arts.

FOURET (René), Libraire-éditeur, président du Cercle de la Librairie.

GRÉARD (Octave), Vice-Recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

GUILLAUME (Eugène), Statuaire, membre de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, directeur de l'Ecole de France à Rome, Directeur honoraire des Beaux-Arts.

JACQUET (Achille), Artiste graveur, membre de l'Académie des Beaux-Arts, Président de la Société des Artistes français, Graveurs au Burin.

MM.

LARROUMET (Gustave), Directeur honoraire des Beaux-Arts, membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, professeur de littérature à la Sorbonne.

LAURENS (Jean-Paul), Artiste-peintre, membre de l'Académie des Beaux-Arts, président de la Société des Artistes français.

LAUSSEDAT (lieutenant-colonel), Membre de l'Institut, Directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

LEGRAND (Victor), Président du Tribunal de Commerce, à Paris.

LEGROS (A.), Artiste-peintre, professeur à Londres.

LIARD, Membre de l'Institut, Directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique, conseiller d'Etat en service extraordinaire, ancien recteur.

MAUROU (Alfred), Artiste-lithographe, président de la Société des Artistes lithographes français.

MOLKENBOER (W. B. G.), Artiste-peintre et sculpteur, Inspecteur des Écoles Normales de l'État, à Amsterdam.

MONGIN (Auguste), Artiste graveur, président de la Société des Aquafortistes français.

NORMAND (Alfred), Architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts, président de la Société des Architectes français.

POINCARÉ (Raymond), Avocat à la Cour d'Appel, député de la Meuse, ancien Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

RABIER (Elie), Directeur de l'Enseignement secondaire, au Ministère de l'Instruction publique.

ROBERT-FLEURY (Tony), Artiste-peintre, président de la Commission de la propriété artistique, vice-président de la Société des Artistes français.

ROTY (O.), graveur en médailles, membre de l'Académie des Beaux-Arts, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts.

ROUJON (Henri), Membre de l'Institut, Directeur des Beaux-Arts

TOUSSAINT (M^{lle} Julie), Présidente de la Société des Ecoles « Elisa-Lemonnier » pour l'Enseignement professionnel des femmes.

TRÉLAT (Emile), Architecte, Directeur de l'École spéciale d'Architecture de Paris.

B. — DÉLÉGUÉS OFFICIELS

Autriche.

MM. BARBISCH (Hans), professeur à l'Institut impérial d'éducation et d'instruction des filles d'officiers, à Vienne.

HRUBY (J.), directeur de l'École d'art industriel, à Prague.

ANDEL, BRECHLER, FRIEBL, IKODA, LAUGL, LUKAS, STÉPHANOWICZ, inspecteurs de l'Enseignement du Dessin, à Vienne.

Belgique.

MM. † DE VRIENDT (Albrecht), artiste peintre, membre et directeur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, membre de l'Académie des beaux-arts de France, à Anvers.

COOMANS (Jules), ingénieur-architecte, directeur de l'École professionnelle, à Ypres.

Grande-Bretagne.

- M. WARE (Fabian), délégué du comité de l'Éducation et de l'Enseignement de la Commission royale britannique à l'Exposition de 1900, membre du jury de la classe IV, à Londres.

Bulgarie.

- M^{me} DE LA FARGUE (Gabrielle), artiste peintre, à Paris.
M. MRKVICKA, artiste peintre, directeur de l'École des Beaux-Arts, à Sofia.

Cuba.

- M. RUIZ (Juan), représentant de Cuba à l'Exposition universelle de 1900, à Paris.

Équateur

- M. BILLA (J.-B.), architecte, attaché au Commissariat général de l'Équateur à l'Exposition universelle de 1900, à Paris.

États-Unis.

- Miss SARTAIN (Emily), directrice de l'École spéciale de jeunes filles, à Philadelphie.
Miss COHEELER, professeur de Dessin à New-York.
Miss WHEELER, directrice de l'École secondaire privée, membre du conseil de direction du collège de jeunes filles de *Brown University*, à Providence.

France.

- MM. COLIN (Paul), inspecteur général de l'Enseignement du Dessin et des Musées, professeur à l'École Polytechnique, artiste peintre, à Paris.
LEBLANC (René), inspecteur général de l'Enseignement Primaire, au Ministère de l'Instruction Publique, à Paris.

Hongrie.

- MM. GRÜNWARD (Adalbert), professeur à l'École spéciale d'industrie, à Budapest.
ZULAVSZKI (André), professeur à l'École supérieure d'industrie, à Budapest.

Japon.

- M. SEIDI KOURODA, professeur à l'École des beaux-arts, à Tokio.

Luxembourg.

- MM. ENGELS (Michel), professeur de dessin à l'Athénée, à Luxembourg.
HIRSCH (Antoine), directeur de l'École d'artisans de l'État, à Luxembourg.

Mexique.

- MM. CONTRÉRAS (Jésus), statuaire, délégué spécial des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1900, à Mexico.
ALVAREZ (Manuel-F.), ingénieur, directeur de l'École des arts et métiers, à Mexico.
RAMIREZ (Ignacio), ingénieur, adjoint aux groupes IX et XVI de la Commission mexicaine à l'Exposition universelle de 1900, à Mexico.

Roumanie.

- M. STÉRIAN (George), architecte, ancien député au Parlement roumain, conseiller technique du Gouvernement royal, à Paris.

Russie.

- MM. BENOIST, Conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.
 DES CARRIÈRES, conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.
 DE KIRÉEVSKY, attaché au Commissariat général de Russie, à l'Exposition universelle de 1900, à Paris.
 DE PASTCHENKO (Wladimir), statuaire, attaché au Commissariat général de Russie, à l'Exposition universelle de 1900, à Paris.
 DE SCHWAN, conseiller de Cour, sous-chef de service à la Chancellerie particulière de S. M. l'Empereur, délégué de l'administration des institutions de l'Impératrice Marie à Saint-Pétersbourg.
 MARCEROU (Paul), architecte, délégué de la Société impériale d'encouragement aux arts, à Saint-Pétersbourg.

Suisse.

- MM. GENOUD (Léon), député, directeur du Musée industriel et de l'École des Arts et Métiers, à Fribourg.

C. — LISTE DES MEMBRES DU CONGRÈS**A****MM.**

- ABLETT (Thomas), Directeur honoraire de la *Royal Drawing Society*, 50, Queen annés Gate, Westminster, à Londres.
 ADALBERON (le frère), Professeur de dessin et d'horticulture, Établissement Saint-Nicolas, à Igny (Seine-et-Oise).
 ADOLPHE (le frère), Professeur de dessin, 68, rue Raynouard, à Paris.
 ALANAWIEFF (Michel), Ingénieur, École technique, à Bakou (Russie).
 ALFRED (le frère), Professeur de dessin, 29, rue Oudinot, à Paris.
 ALLORGE, architecte, Professeur de dessin géométrique, 2, rue de Paris, à Montléry (Seine-et-Oise).
 AMÉDÉE (le frère), Professeur de dessin, 212, rue Saint-Antoine, à Paris.
 ANDRÉ, Membre de la *Chambre de Commerce* d'Angers, 13, rue Brissac, à Angers.
 ANGLADE, Artiste peintre verrier, Professeur aux écoles Elisa Lemonnier, 55, boulevard du Montparnasse, à Paris.
 ANSIDEI (M^{me} Luigia), Artiste-peintre et Professeur de dessin, Presso Baron Carlo de Nobili à Catanzaro (Italie).
 ANTOIN (Stefanowicz), Artiste-peintre, à Léopol (Autriche).
 ARNAUD (Georges), Professeur de dessin géométrique, 5, boulevard Henri IV, à Paris.
 ARILLE (le frère), Professeur de dessin, rue de Venise, à Reims (Marne).
 ARNOLD (Georges), Architecte, Professeur de dessin géométrique, 170, avenue d'Italie, à Paris.
 ARNOULT (M^{lle} Charlotte), Professeur de dessin, au lycée Fénelon, 7, rue des Petits-Hôtels, à Paris.
 ASSOCIATION amicale des Professeurs de dessin de la *Ville de Paris et du dé-*

- partement de la Seine*, 117, boulevard Saint-Germain, à Paris.
- ASSOCIATION Philotechnique pour l'enseignement des adultes, 47, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.
- ASSOCIATION Polytechnique pour l'Instruction des Adultes, à Paris, adresse ?
- ASTAIX (Paul), Architecte, Ingénieur des Arts et Manufactures, 59, avenue de la République, à Paris.

B

- BALZAC (F.) Architecte, Sous-Directeur des travaux municipaux, Professeur d'architecture, 11, rue Pierre Corneille, à Tourcoing (Nord).
- BARBIER-DUVAL (M^{me}), Professeur de dessin à l'École normale d'Institutrices, 16, rue Montbauron, à Versailles.
- BARBISCH (Hans), Professeur à l'*Institution des jeunes filles d'officiers*, à Vienne (Autriche).
- BARTHELEMY (le frère), Professeur de dessin, 68, rue Raynouard, à Paris.
- BASSET (Urbain), Statuaire, Directeur de l'École industrielle, 1, rue des Dauphins, à Grenoble (Isère).
- BASTIEN (M^{lle} Marie), Professeur de dessin au lycée Fenelon, à l'École normale d'institutrices de la Seine, 52, rue Madame, à Paris.
- BAUMEL (Professeur de dessin, Directeur de l'École municipale de dessin, au collège, à Mende (Lozère).
- BEAUFERY (M^{lle} Louise), Professeur de dessin, 1, rue Demours, à Paris.
- BEAUVAIS (Joseph), Directeur de l'École de Commerce et d'Industrie, à Reims (Marne).
- BEAUVAIS (Pierre), Professeur de dessin, École pratique d'Industrie, au Mans, (Sarthe).
- BÉCOURT (Louis), Professeur de dessin au lycée Saint-Louis et à l'École J.-B. Say, 16, rue Tahère à Saint-Cloud (Seine-et-Oise)
- BENARD, Secrétaire général de la Société Philomatique de Bordeaux, 2, Cours du XXX Juillet, à Bordeaux.
- BÉRANGER (A.) Professeur de dessin au lycée, Président de l'Association des Cours industriels, 1, rue de la paix, à Oran (Algérie).
- BENOIT (le frère), Professeur de dessin, rue Ernest Renan, à Issy (Seine).
- BERGER, Professeur à l'École municipale de dessin, 6, Place des Pénitents de la Croix, à Lyon.
- † BAYARD DE LA VINGTRIE, Statuaire, Inspecteur du dessin et des musées à Paris.
- BERGER (Georges), député, Président de l'Union centrale des arts décoratifs, 8, rue Legendre, à Paris.
- BERMYN, Professeur de dessin au lycée, 35, Place Ducale, à Charleville (Ardennes).
- BERRIAT SAINT-PRIX (M^{lle} Clémence), Professeur de dessin, 46, rue Madame, à Paris.
- BETTEX, Directeur des cours professionnels, 8, rue Haldemaud à Yverdon (Suisse).
- BERTHET (Louis), Professeur de dessin à l'École pratique d'Industrie, Avenue de la Gare à Montbéliard (Doubs).
- BERTRAND (M^{lle} Mathilde), Professeur de dessin au Lycée de jeunes filles, 13, rue Montgrand, à Marseille.
- BIARD-JEANDEL (Joseph), Professeur de dessin, 14, rue des Lombards, à Auxerre (Yonne).
- BION (J. Emilio), Dessinateur technique de la voie permanente du chemin de fer central du Brésil, 139, rue Sant'Anna, Rio-de-Janeiro (Brésil).
- BLOCH-ALCAN (Emile), Architecte Expert, Professeur de dessin géométrique, 26, rue Cardinet, à Paris.
- BLU, Professeur au collège, Directeur de l'École de dessin, 14, Place de l'Hôtel-de-Ville, à Compiègne (Oise).
- BOGUREAU (M^{lle} Jeanne), professeur de dessin à l'École Nationale des Arts décoratifs, rue de Seine, 10, à Paris.
- BOIN, Orfèvre, Membre et délégué de la *Chambre de Commerce*, de Paris, 10, boulevard Malesherbes, à Paris.
- BOISON (Jules), fabricant de meubles, Président du patronage industriel des *Enfants de l'Ebénisterie*, 77, Avenue Ledru-Collin, à Paris.
- BONHEUR, Directeur de la Section des mécaniciens à l'Association Philotechnique, 47, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.
- BONNAND (Etienne), Professeur de dessin au collège et aux Écoles normales, à Privas (Ardèche).
- BONNIER (Louis), Architecte de la ville de Paris et du Gouvernement, Architecte en chef des installations à l'Exposition de 1900, Secrétaire et

- délégué de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, 31, rue de Berlin, à Paris.
- BORDIER (Jules), Artiste-peintre et Architecte, Professeur de dessin au lycée Louis-le-Grand, 10, rue de Nesles, à Paris.
- BOSCH, professeur de dessin, à Ravensburg (Wurtemberg).
- BOUISSEREN, Statuaire Professeur de modelage à l'École Dorian, 37, Avenue Parmentier, à Paris.
- BOULATOFF (B.), Professeur de dessin à l'Institut Alexandre II, à Nijni-Novgorod (Russie).
- BOULAY (M^{lle} Marie), Professeur de dessin, 5, rue des Lions Saint-Paul, à Paris.
- BOULET (Thadée), Professeur à l'École pratique d'Industrie, 84, rue Saint-Julien, à Rouen.
- BORCHARD, Inspecteur de l'Enseignement du dessin et des Musées, 11, Place Pigalle, à Paris.
- BOURDAIS (M^{lle} Julienne), Professeur de dessin, 12, Avenue de Versailles, à Paris.
- BOURDE (Professeur de dessin, lycée Ampère, 13, rue d'Alsace, à Lyon).
- BOURGEOT, sculpteur, 40, rue Duquesne, à Lyon.
- BOURGES, Professeur de dessin, École normale; Lycée et Ecole municipale de dessin, 3, rue du Portail-Bienson à Avignon (Vaucluse).
- BOURGONIER, Professeur de dessin, 41, rue de la Pompe, à Paris.
- BOURGUET (M^{me}), Directrice de l'École normale d'Institutrices de la Seine, 56, boulevard des Batignolles, à Paris.
- BOUPELLIER, directeur de l'École nationale des Beaux-Arts, à Dijon.
- BOUVARD (Frédéric), Professeur de dessin à l'École professionnelle de jeunes filles, 14, rue Froissart, à Paris.
- BOUZIN (Emile), Professeur de dessin, 69, Grande Rue, à Croix (Nord).
- BOYAUX (Jules), Professeur de dessin au collège, 15, rue du Noble, à Orange (Vaucluse).
- BRECHLER (Adalbert), Étudiant à l'École des Beaux-Arts, III. n. Weisgarberst, 43, à Vienne (Autriche).
- BRÉFORT, Professeur du dessin au collège, 99, rue de Poissy, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
- BRET-CHARBONNER (Claudia), Professeur de dessin, 65, rue Hôtel-de-Ville, à Lyon (Rhône).
- BROCK (Gaston VAN), Membre et Délégué du Conseil d'administration de l'Association Philotechnique de Paris, 30, avenue Kléber, à Paris.
- BROCKMANN (Julius), Libraire-Éditeur, Neglinny Projesd Hans Fretjakoff, à Moscou (Russie).
- BRUINS (H. A.), Secrétaire de l'Union des Professeurs de Dessin d'Amsterdam, 1, Oldenbarneveldt-Straat, à Amsterdam (Hollande).
- BUQUET, Directeur de l'École centrale des Arts et Manufactures, 1, rue Montgolfier, à Paris.

C

- CABAILLOT (M^{lle} Berthe), Professeur de dessin au Collège de jeunes filles, 1, rue Andoque, à Béziers (Hérault).
- CAHUC (Gabriel), Artiste-Peintre, Professeur au Cours municipal de dessin, à Pamiers (Ariège).
- CAILLAUX, Président de la Société pour l'Assistance fraternelle aux enfants employés dans l'industrie des Fleurs et Plumes, 90, boulevard Sébastopol, à Paris.
- CALOT (Henri), Professeur de dessin, Directeur de l'École municipale de dessin et au collège, à Toul (Meurthe-et-Moselle).
- CAMPBELL (James), Art Master, Migh School Elmbankst à Glasgow (Ecosse).
- CARTER (Charles), Président of « Artist's Club », 617, Kittredge Building à Denver, Colorado (Etats-Unis).
- CASTEX-DÉGRANGE (Adolphe), Directeur adjoint à l'École nationale des Beaux-Arts, palais des Arts, à Lyon.
- CHALENTON (M^{lle}) Adeline, Professeur de dessin, 12, rue de Savoie, à Paris.
- CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS (Maine-et-Loire).
- CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX (Gironde).
- CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON (Rhône).
- CHAMBRE DE COMMERCE DE NEVERS (Nièvre).
- CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS (Seine).
- CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-ÉTIENNE (Loire).
- CHAMBRE SYNDICALE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFÈVRE, et des Industries qui s'y rattachent, 2 bis, rue de la Jussienne, à Paris.

- CHAMBRE SYNDICALE DU PAPIER et des industries qui le transforment, 10, rue de Lancry, à Paris.
- CHAMBRE SYNDICALE DE LA RELIURE, 7, rue Coëtlogou, à Paris.
- CHANCEL (Abel), architecte du gouvernement, professeur et délégué de l'Association philotechnique, 5, boulevard Morland, à Paris.
- † CHANCEL (Adrien), architecte en chef des Monuments historiques et palais nationaux, inspecteur de l'Enseignement du Dessin et des Musées, à Paris.
- CHANUT (Pierre), secrétaire administrateur de l'École professionnelle de la menuiserie, 5, rue Gérardon, à Paris.
- CHAPUIS, Directeur de l'École professionnelle de la Chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment, 20, rue Baudin, à Paris.
- CHARLES (le frère), Professeur de dessin, 27, rue Oudinot, à Paris.
- CHARLES (M^{me}), Marguerite, Directrice de Cours de dessin subventionné, 93, boulevard Saint-Germain, à Paris.
- CHARPENTIER, Professeur de dessin, 32, rue Duperré, à Paris.
- CHARVET, Inspecteur de l'Enseignement du Dessin et des musées, 56, Boulevard Pasteur, à Paris.
- CHATROUSSE (M^{me} Luisa), née Léchelle, Professeur de dessin, Artiste-peintre, 117, Boulevard Saint-Germain, à Paris.
- CHAUBET, Professeur de dessin, Artiste-peintre et sculpteur, au lycée, à Auch (Gers).
- CHAUVEAU (M^{lle} Marie), Artiste-peintre, 17, rue Philippe de Girard, à Paris.
- † CHIPIEZ (Charles), Inspecteur principal de l'Enseignement du Dessin et des Musées, à Paris.
- CHIFRKOY, Professeur de dessin, École Réale de l'Église Luthérienne Saint-Michel, à Moscou (Russie).
- CHOSTACZENKO (Alexis), Artiste-peintre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, Professeur de dessin à l'École Royale Supérieure, à Ozembourg (Russie).
- CHOTEL (M^{lle} Claire), Professeur de dessin, 15, rue Lagrange, à Paris.
- CHRISTIANPOL, professeur de dessin à l'École Royale, à Simpheropol (Russie).
- CJILS (Jacques VAN), Architecte, Directeur de l'Institut communal des Arts du Dessin à Maëstricht (Hollande).
- CLÉMENT (Jules), Architecte, Professeur de dessin géométrique à l'École Germain-Pilon, 11, rue Liancourt, à Paris.
- † COLOMBIER (M^{lle} Elise), Professeur de dessin, à Paris.
- COLIN (Paul), Inspecteur général de l'Enseignement du Dessin des Musées, Professeur à l'École polytechnique, 1, quai Malaquais, à Paris.
- CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, à l'Hôtel-de-Ville, à Paris.
- CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PARIS, à l'Hôtel-de-Ville, à Paris.
- CONSTANT, Vice-Président de la Chambre de Commerce, à Nevers (Nièvre).
- COQUELET, chef des travaux graphiques, à l'École nationale des Mines, Professeur de dessin géométrique au collège Rollin, préparateur au Conservatoire national des Arts et Métiers, 18, rue Saint-Sulpice, à Paris.
- CORDEAU (Alexandre-Louis), Professeur de dessin géométrique à l'École Lavoisier, chef des travaux graphiques à l'École Centrale, Professeur à l'École spéciale d'Architecture, 141, boulevard Montparnasse, à Paris.
- CORNAC, Professeur de dessin au collège, à Castelnaudary (Aude).
- CORNE (Octave), Professeur de dessin géométrique, architecte, 73, boulevard Barbès, à Paris.
- COURON, Président de la Société des Anciens élèves de l'école de Dessin de la rue Titon, 12, rue Titon, à Paris.
- COURTOIS (Georges), Architecte, Ingénieur des Arts et Manufactures, 11, rue Mansart, à Paris.
- CROST (L.), chef du Bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 3, rue de Valois, à Paris.
- CUYER (Edouard), Artiste-peintre, Professeur d'anatomie à l'École nationale des Beaux-Arts, 8, quai Debilly, à Paris.

D

- DABLIN (Jean), Directeur de l'École régionale des Arts-Industriels, 53, rue Franklin, à Saint-Etienne (Loire).
- DAISAY, Professeur de dessin au lycée, 5, rue Sainte-Barbe, à Chambéry (Savoie).
- DAUBAN, Artiste-peintre, correspondant de l'Institut, Inspecteur de l'Ensei-

- guement du Dessin et des Musées, 10, Place du Ralliement, à Angers (Maine-et-Loire).
- DARRAS (Victor), Professeur de dessin, 67, rue de Clichy, à Paris.
- DARESSY (M^{me}), Artiste-peintre céramiste, 4, rue Fromont, à Levallois-Perret (Seine).
- DARGENT, Artiste-peintre, Professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, à Dijon.
- DAVID (Arthur), Professeur de dessin, au collège, à Libourne, 52, rue des Fontaines (Gironde).
- DAVID (Charles), Artiste-peintre, Professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, Directeur du dessin aux maisons d'Éducation de la légion d'honneur, 109, rue du Cherche-Midi, à Paris.
- DAYOUT, Professeur de dessin, 51, rue Massena, à Calais (Pas-de-Calais).
- DEBAIN, Orfèvre, Président du Syndicat des fabricants d'Orfèvrerie, 79, rue du Temple, à Paris.
- DEBRIE (Georges), Professeur de dessin, Architecte du Gouvernement, 22, rue de Tournon, à Paris.
- DEBRIE (Gustave), Professeur de dessin, Statuaire, 52, rue Lhomond, à Paris.
- DEFAUT (M^{me} Marie), Professeur de dessin, 16, rue de Chabrol, à Paris.
- DEFONTE, Professeur de dessin, 19, Avenue d'Orléans, à Paris.
- DEHAISNE, Professeur de dessin, Artiste-peintre, 37, route de Vaugirard, au Bas-Meudon (Seine-et-Oise).
- DELOBEL (M^{lle} Adrienne), Directrice de Cours et Pensionnat, 5 bis, rue Chevallier, à Levallois-Perret (Seine).
- DELATTRE, Professeur de dessin au Collège, à Armentières (Nord).
- DENIS (M^{lle} Madeleine), Professeur de dessin, rue de la Trinité, à Soissons (Aisne).
- DENISE, Architecte, Professeur de dessin, au Collège Rollin, 12, avenue Trudaine, à Paris.
- DESCORMIER (M^{me}), Professeur de dessin, 12, rue Bonaparte, à Paris.
- DESENNE (M^{me}), Professeur de dessin, Artiste-peintre, 39, rue de Turenne, à Paris.
- DEURBERGUE (M^{lle} Ida), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 3, rue Dutot, à Paris.
- DEVOS, Professeur de dessin au lycée Condorcet, 33, boulevard de Clichy, à Paris.
- DIDIER, Directeur des Ecoles municipales, 15, rue du Bœuf Saint-Paterne, à Orléans. (Loiret).
- †DIGEON, Ingénieur, Professeur de dessin graphique au lycée Louis-le-Grand, 15, rue du Terrage, à Paris.
- DIMITRIEFF (Bazile), Professeur de dessin à l'École Technique, à Faganrog (Russie).
- DIMITRIEVITCH, Ingénieur des Arts et Manufactures, Professeur à l' Arsenal royal, à Belgrade (Serbie).
- DIOSCORE (le frère), Professeur de dessin, 16, rue Serpolet, à Bordeaux.
- DIRECTION DES BEAUX ARTS, au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Paris.
- DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
- DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, à la préfecture de la Seine, à Paris.
- DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
- DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, au Ministère du Commerce et de l'Industrie, à Paris.
- DOYEN, Professeur de dessin, Artiste-peintre, 9, passage de l'Élysée des Beaux-Arts, à Paris.
- DRECHLER (Ed.), Professeur de dessin, à Rieden près Dregenz, (Autriche).
- DRUOT, Professeur à l'École nationale d'Arts et Métiers, 42, rue Grande-Etape, à Châlons-sur-Marne (Marne).
- DUARTE (Arthur), Dessinateur technique de la voie permanente du chemin de fer central du Brésil, 45, rue Réal Grandeza, à Rio de Janeiro (Brésil).
- DUBOULOZ (José), Directeur de « l'Autocopiste » Président de la Chambre syndicale de la photographie, 9, boulevard Poissonnière, à Paris.
- DUCRUET (M^{lle} Jeannette), Professeur de dessin au lycée Victor Hugo, 168, rue Saint-Antoine, à Paris.
- DUOLÉ, Professeur de dessin, École de Sorez (Tarn).
- DUPUY (M^{lle} Marguerite), Professeur de dessin à l'École normale supérieure secondaire, 5, rue de Savoie, à Paris.
- DUQUENOY (M^{me} Léonie), statuaire, 59, avenue de Saxe, à Paris.

DUTREUX (Tony), Ingénieur du Musée Sescatore, à Luxembourg. Grand duché de Luxembourg)

E

ÉCOLE NORMALE, des Professeurs de Dessin, à Amsterdam (Hollande).

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MENUISERIE, à Paris.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DU SYNDICAT DES ENTREPRENEURS DE SERRURERIE à Paris.

ENGELS, Professeur de dessin à l'Athénée grand-Ducal, à Luxembourg (Grand duché de Luxembourg).

EVESEIEF, Professeur de dessin à l'Institut pédagogique rue Polianko, à Moscou (Russie).

EYROLLES, Ingénieur, Directeur de l'Ecole spéciale des Travaux Publics, 12, rue du Sommerard, à Paris.

F

FAURE, Président de la Chambre de Commerce, à Bordeaux (Gironde).

FAVRE (M^{me} Marie), Professeur de dessin 69, rue Chabrol, à Paris.

FÉRARD, Professeur de dessin au lycée, 13, impasse Liard, au Havre (Seine-Inférieure).

FERMORSHVUZEN (Adrianus), Professeur de dessin, à Lœnilly (Somme).

FERRÉ, Professeur de dessin géométrique, 185 bis, rue d'Allemagne, à Paris.

FERY, (M^{lle} Lucie), Artiste-peintre, 8, Villa Michel-Ange, Paris.

FEUILLAS (M^{me}), Professeur de dessin, Artiste-peintre, 66, avenue Herbillon, à Saint-Mandé (Seine).

FOLLOT, fabricant de papier peint, Vice-Président de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, 43, boulevard Diderot à Paris.

FONFREIDE, Professeur de dessin au lycée, à Aurillac, (Cantal).

FORICHON, Professeur de dessin au lycée à Nîmes (Gard).

FORGET, Professeur de dessin au lycée et aux Ecoles municipales de dessin de Chartres (Eure-et-Loir.)

FORMANT (Edmond), Professeur de dessin, 135, rue de Michel-Bizot, à Paris.

FOURNEREAU, Architecte, Inspecteur du Dessin et des Musées, 37, rue Beauregard, à Paris.

FOURQUET, Professeur à l'École des Beaux-Arts et au lycée, à Alger.

FRANCKEN (Lem), Professeur de dessin géométrique dans les Cours municipaux de la ville, Ingénieur civil, 6, avenue de l'Asile, à Saint-Maurice (Seine).

FRANÇOIS (Jules-Eugène), Professeur de dessin au lycée de Périgueux, 72, Cours Saint-Georges, à Périgueux (Drôme).

FRÈRE, Ingénieur géomètre, Président de la Société des Géomètres de France et d'Algérie, 6, rue d'Angoulême, à Paris.

FRIEDMANN, Professeur de dessin, 20, rue du Montparnasse, à Paris.

FULCONIS, Professeur de dessin au lycée, 23, rue de Mireville, à la Roche-sur-Yon (Vendée).

G

GAILLARD, Professeur de dessin au collège, à Lamontgie (Puy-de-Dôme).

GALEMBERT (DE), Chef de Bureau de l'Enseignement Secondaire au Ministère de l'Instruction Publique, 110, rue de Grenelle, à Paris.

GALLET-LÉVADÉ (M^{me}), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 9, rue Bochart de Sarron, à Paris.

GARDEL (M^{me}), Professeur de dessin, 1, rue de la Motte, à Rouen (Seine-Inférieure).

GAUGUET (M^{me} Rachel), Directrice du *Moniteur du Dessin*, 6, rue de Savoie, à Paris.

GAUTHIER (Alfred), Professeur de dessin au Collège, à Sétif (Algérie).

GAUTIER (M^{lle} Marie), Professeur de dessin, 2, rue des Beaux-Arts, à Paris.

GAULTIER (Jules), ancien éditeur, à Versailles.

GEDALGE, Libraire-Éditeur, 75, rue des Saints-Pères, à Paris.

GEISLER, Fabricant de papier, 14, rue des Minimes, à Paris.

GELLY, Professeur de dessin, Directeur de l'Ecole d'Art de Vichy, à Cusset (Allier).

GÉNOUD (Léon), Directeur de l'Ecole des Arts et Métiers, à Fribourg (Suisse).

GOUTIER, Professeur de Dessin, 16, avenue Victor Hugo, au Raincy (Seine-et-Oise).

- GIBERT, Professeur de dessin géométrique, 146, boulevard Magenta, à Paris.
- GLOBA (DE), Nicolas, artiste peintre, Directeur de l'Ecole Stroganoff, à Moscou (Russie).
- GOSSEREZ, Professeur de dessin à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
- GRANDIN, Directeur de l'Ecole de dessin, à Laon (Aisne).
- GRANIER-DEFERRE, Professeur de dessin à l'Association Polytechnique, 30, rue Monsieur le Prince, à Paris.
- GRÉARD (Octave), de l'Académie française, Vice-Recteur de l'Académie de Paris, à la Sorbonne, à Paris.
- GRIVEL, Professeur de dessin au collège, à Remiremont (Vosges).
- GROSJEAN-MAUPIN, Professeur agrégé, membre de la Commission supérieure des Beaux-Arts à l'Exposition de 1900, 14, rue Val-d'Osne, à Saint-Maurice (Seine).
- GRÜNWARD (Williem), Professeur de dessin, 60, Kanalstrasse, à Bochum (Allemagne).
- GUÉBIN (Louis), Inspecteur principal de l'enseignement du dessin de la ville de Paris, 235, boulevard Péreire, à Paris.
- GUERET, Professeur de dessin géométrique, rue Crébillon, 16, à Vincennes.
- GUILLAUME, Eugène, Inspecteur général du dessin et des musées, Statuaire, membre de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, directeur de l'Ecole française de Rome, 5, rue de l'Université, à Paris.
- † GUILLOT (M^{me}), Professeur de dessin, artiste peintre, à Paris.
- GUILMET, artiste peintre, Professeur de dessin, 10, rue de l'Hospice, à Calais.
- GUIMARD, Professeur à l'Ecole des Arts décoratifs, architecte, 16, rue Lafontaine, à Paris.
- HENNUYER, Imprimeur-Editeur, 7, rue d'Arcet, à Paris.
- HERVEGH (M^{lle} Emma), Professeur de dessin, 49, rue Gay-Lussac, à Paris.
- HESNARD (M^{lle} Henriette), Professeur de dessin, 14, rue Casimir, à Asnières (Seine).
- HEYNE (Léon DE), Professeur de dessin au 4^e gymnase, à l'Ecole militaire à Varsovie (Pologne).
- HIGONNET (M^{lle}), Professeur de dessin au lycée de jeunes filles, 13, rue M^{me} Lafayette, au Havre (S.-Inférieure).
- HINSE (V. J. H.) Président de l'Union des Professeurs de Dessin d'Amsterdam, 1, Oldenbarneveldt-Straat, à Amsterdam (Hollande).
- HIRSCH (Auguste-Alexandre), Artiste-peintre, Inspecteur principal de l'Enseignement du Dessin et des Musées, 2, rue de Fleurus, à Paris.
- HIRSCH (Antoine), Architecte, directeur de l'Ecole d'Artisans de l'Etat de Luxembourg, boulevard Extérieur à Luxembourg-ville (Grand-Duché).
- HIS (M^{lle} Cécile), Professeur de dessin au Collège des Jeunes filles, 1, rue de Fontanilles, à Constantine, (Algérie).
- HISTA (Louis), Artiste-peintre, Professeur de dessin et de décoration à la Manufacture nationale de Sèvres et aux Ecoles supérieures de la Ville de Paris, 18, rue de Chabrol, à Paris.
- † HOLLANDE (Jules), négociant en Bois des Iles, à Paris.
- HOTTOT (Louis), statuaire, Vice-Président et délégué de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, 60 bis, rue Charles-Laffitte, à Neuilly (Seine).
- HUDRY (Jules), Professeur de dessin au lycée, à Tournon (Ardèche).

H

- HAFFNER, Professeur de dessin et délégué de la Société Industrielle de Mulhouse, à Mulhouse (Alsace).
- HÉCART (M^{lle} Léonie-Marie), Professeur de dessin, artiste peintre, 18, rue de l'Esplanade, à Reims (Marne).
- HECTOR (Victor), Professeur de dessin aux Cours de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de serrurerie, 16, rue de Panama, à Paris.
- ICART (Victor), Professeur de dessin à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, 12, rue Dalbade, à Toulouse.
- IDINAËL, (le Frère) directeur du Pensionnat Saint-Joseph à Rodez (Aveyron).
- IMBER, Directeur des Etudes à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, 1, rue Montgolfier, à Paris.
- IMBS (M^{lle} Eugénie), Professeur de dessin, 36, rue Saint-Sulpice, à Paris.
- INSTITUT INDUSTRIEL DU NORD de la France, 17, rue Jeanne d'Arc, à Lille.

J

- ACQUEMART (Paul), Ingénieur civil des Mines, Inspecteur général de l'Enseignement technique au Ministère du Commerce et de l'Industrie, 137, boulevard Saint-Michel, à Paris.
- JACQUIER, Artiste-peintre et statuaire, Directeur des ateliers de sculpture à l'École nationale des Beaux-Arts de Caen, 1, place Malherbe, à Caen.
- JACTA, Directeur de l'École professionnelle de la Chambre syndicale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, et des Industries qui s'y rattachent, 2 bis, rue de la Jussienne, à Paris.
- JAULIN (Émile), Professeur de dessin géométrique, conducteur des Ponts-et-Chaussées, 27, rue du Château d'eau, à Paris.
- JOINDY (J.), Sculpteur, Président de l'Union artistique des Sculpteurs-Modelleurs, 64, rue la Folie-Méricourt, à Paris.
- JOST (Dr Walser), Président du Verband Reinischer Zeichenlehrer Professeur de dessin 10, Kreuzstasse, à Dusseldorf (Prusse).
- JOUAN, Directeur de l'École municipale de dessin de la ville, à Dieppe (Seine-Inférieure).
- JULIEN (Pierre), Architecte, Professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, 1, rue Daru, à Paris.
- JULLY (Alexis), Inspecteur de l'Enseignement manuel dans les Écoles professionnelles de la ville de Paris, 5, rue Parmentier, à Bois-Colombe (Seine).
- JUNOT (M^{me} Pauline), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 23, rue Brongniart, à Sèvres (Seine-et-Oise).

K

- KELLER (Alfred), Professeur de dessin à l'École normale primaire d'instituteurs de la Seine et à l'École Alsacienne, 8, rue des Perchamps, à Paris.
- KERLEN (M^{lle} Betsy), Directrice de l'École de Dessin pour les demoiselles, Road-Huis, Straat, 37, à Amsterdam (Hollande).
- KIEFFER (M^{lle} Eugénie), Directrice de l'École normale d'Institutrices, 25, rue d'Equerchin, à Douai (Nord).
- KLEMM (Per), Ingénieur à Christiania (Norvège).

- KNEBEL (Gustave), Professeur de dessin, Président de l'association prussienne des professeurs de dessin, 8, Konigsstrasse, à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne).
- KOSLOFF Nicolas (DE), Professeur de dessin à l'École Straganoff, à Moscou (Russie).
- KOSMANN-SICHEL (M^{me}), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 22, rue Milton, à Paris.
- KOTIRLO, Artiste-peintre, Professeur au Gymnase, à Saint-Petersbourg (Russie).
- KOTOW (Grégoire), Architecte, Directeur de l'École centrale de Dessin du baron Stieglitz, à Saint-Petersbourg (Russie).
- KOURODA-KIYOTEROU (Seidi), Professeur à l'École des Beaux-Arts, à Tokio (Japon).
- KRILUPL (Wladimir), Ingénieur, 159, Caprielixas, Saint-Petersbourg (Russie).

L

- LABOURET (M^{lle} Marthe de), Artiste-peintre, et Statuaire, Inspectrice départementale du Dessin, 11, avenue de Fontenay, à Fontenay-sur-bois (Seine).
- LACHNER (Charles), Conseiller d'Etat, Rudkestrasse, 10/II à Berlin, W. (Prusse).
- LADNOFF, (Paul), Professeur de dessin au Gymnase Marie pour les jeunes filles, à Odessa (Russie).
- LAILLET (Gustave), Professeur de dessin au Collège 15, rue Fleury, à Fontainebleau, (Seine-et-Marne).
- LAKO, Professeur à l'École communale de Dessin, 1^{er} secrétaire de l'Union Néerlandaise pour l'Enseignement du Dessin, à Zwolle (Hollande).
- LAMBERT (Théodore), Architecte, Professeur de dessin géométrique, 7, rue Bonaparte, à Paris.
- LANDRY (Paul), Ingénieur constructeur, Directeur des Ecoles de la Chambre syndicale de la serrurerie, 66, rue Rochechouart, à Paris.
- LANGL (Joseph), Professeur de dessin, 11, Londongasse, à Vienne (Autriche).
- LANTERNIER (Alexis), Professeur de dessin au collège, Directeur des Ecoles municipales, boulevard Montebello, à Albi (Tarn).

- LAPORTE (Marius), Professeur de dessin à l'Ecole des Arts et métiers à Fribourg (Suisse).
- LARCANGER, Professeur de dessin au lycée, 74, quai du Châtelet, à Orléans (Loiret).
- LARROUMET (Gustave), membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, ancien directeur des Beaux-Arts, 25, quai Conti, à Paris.
- LARUE (Guillaume), Artiste-peintre, Professeur de dessin au lycée, 11, rue Jacques Boyceau, à Versailles (Seine-et-Oise).
- LATOUR (M^{lle}), Professeur de dessin, 22, rue des Caves, à Sèvres (S.-et-Oise).
- LAUREAU, Professeur de dessin géométrique, 17, Passage du Génie, à Paris.
- LAURENS (Henri), Libraire-Editeur d'ouvrages d'art, 6, rue de Tournon, à Paris.
- LAURENT, Professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts-2, rue du Plat, à Lyon.
- LAVIGNE (M^{me} Justine de), Artiste-peintre, 21, boulevard Saint-Michel, à Paris.
- LAYUS (Paul), Libraire-Editeur. Vice-Président de l'Association Littéraire et Artistique Internationale, secrétaire de la Société d'Encouragement à l'art et à l'Industrie, 1, rue de la Planchette à Paris.
- LEBLANC (René), Inspecteur général de l'Enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, 112 bis, rue de Rennes, Paris.
- LEBOUCHER (Alexandre), (prêtre), Professeur de dessin à l'Institution Sainte-Marie, à Beauséjour-Tinchebray (Orne).
- LECLERC, Professeur de dessin à l'Ecole normale d'Instituteurs, 2, rue des Marais, à Melun (Seine-et-Marne).
- LE COINDRE, Artiste-peintre, Professeur de dessin au collège, à Vic-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
- LEFEBVRE, Professeur de dessin, 145, boulevard Malesherbes, à Paris.
- LEFIÈVRE (Abel), Professeur de dessin au lycée, rue de la Blache, à Gap, (Hautes-Alpes).
- LEGEAY, Directeur de l'Ecole de dessin, à Fourmies (Nord).
- LEMOINE (Eugène), Graveur, Délégué de la Chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment, 16, quai de Jemmapes, à Paris.
- LE ROUX (Eugène), Professeur à l'Ecole nationale des Arts décoratifs, 2, rue Aumont-Thiéville, à Paris.
- L'ESPRIT (M^{me}), Professeur de dessin, 30, avenue d'Orléans, à Paris.
- LESTRADE, Professeur de dessin au Collège, à Médéa (Algérie).
- LEVASSEUR (Edmond-Augustin), Professeur de dessin au Collège, 1, chemin des Six Frères, à Sainte-Menehould (Marne).
- LÉVY (Emile), Editeur de la revue *Art et Décoration*, 13, rue Lafayette, à Paris.
- L'HOMMET (M^{me}), Professeur de dessin, 59, rue du faubourg Saint-Martin, à Paris.
- L'HOMMET (M^{lle} Rachel), Professeur de dessin, 42, rue des Jeûneurs, à Paris.
- LOCATI (Giuseppe), Architecte, Professeur à l'Université de Pavie, 15, Via fate bene fratelli, à Milan (Italie).
- LORAIN (Paul), Architecte, Professeur à l'Ecole nationale des Arts décoratifs, 38, rue Gay-Lussac, à Paris.
- LORTIC (Marcelin), Professeur de dessin, Délégué du Syndicat de la reliure, 50, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.
- LOUVET (M^{lle} Marie), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 54, rue des Saints-Pères, à Paris.
- LTARCEF (Pierre), Professeur de dessin à.....
- LUCAS (Charles), architecte, 23, rue de Dunkerque, à Paris.
- LUNEAU (M^{lle} Eugénie), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 33, boulevard de Clichy, à Paris.
- LUTH-DELAUNAY, Professeur de dessin au Collège, et à l'Ecole normale des jeunes filles, 1, rue du Rempart, à Oran (Algérie).

M

- MAGUET (M^{lle} Gabrielle), Professeur de dessin au lycée de jeunes filles, à Tournon (Ardèche).
- MAILLET (Gustave), Fabricant de papier, 32, rue du Luxembourg, à Paris.
- MAKOWSKY (Alexandre), Professeur de dessin, 6, rue Richepanse, à Paris.
- MALINOWSKY (M^{lle} Véra de), Docteur en médecine, Professeur de dessin au Gymnase des demoiselles, à Pavlograde, gouvernement d'Eka-Thérinoslave (Russie).
- MARCEROU (Paul), architecte, membre du Conseil, délégué de la Société

- Impériale des Architectes de Saint-Pétersbourg, membre et délégué de la Société municipale d'Encouragement aux Arts, 29, rue des Grandes-Ecuries, à Saint-Pétersbourg (Russie).
- MARIN (Louis), 13, avenue de l'Observatoire, à Paris.
- MARION (M^{lle} Marie), Professeur de dessin au Collège de jeunes filles, à Saumur (Maine-et-Loire).
- MARTEL, Professeur de dessin, 14, rue de Séguier, à Paris.
- MARTIN (Emond), Professeur de dessin, 24, boulevard Magenta, à Paris.
- MASAKI (Naohiko), Inspecteur de l'Instruction Publique, à Yokoama (Japon).
- MASCART, Professeur de dessin, 39, rue Notre-Dame, à Valenciennes (Nord).
- MASSÉ (M^{lle} Berthe), Artiste-peintre, Directrice de l'École de dessin du XVI^e arrondissement, 18, rue Bausset, à Paris.
- MASZAK (Hugo), Rédacteur à la Haute Chambre hongroise, VIII-Museum Körut, 18, à Budapest (Hongrie).
- MATROD-DESMURS (M^{me}), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 46, rue Laffite, à Paris.
- MAUPIN-CHAHUNEAU, Professeur de dessin, 36, rue Falguière, à Paris.
- MAYEUX (Henri), Architecte du Gouvernement, Professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, 55, rue de Rébeval, à Paris.
- MAZELPEUX, Professeur de Dessin, à Saint-Varent (Deux-Sèvres).
- MECHERINOFF, (Alexis), Inspecteur des écoles, à Vércia, Gouvernement de Moscou (Russie).
- MÉJAN, (Alphonse), Ingénieur civil, Professeur de dessin géométrique, 53, rue Pascal, à Paris.
- MICHAELOFF (Alexis), Professeur de dessin au 3^e Gymnase (École militaire), à Varsovie (Pologne).
- MIGEON (Julien), Imprimeur, Libraire-Editeur géographe, 11, rue du Moulin-Vert, à Paris.
- MIGY (M^{lle}), Professeur de dessin à l'École d'art décoratif et au lycée de jeunes filles à Nice (Alpes-Maritimes).
- MILANOLO (Jean), Professeur de dessin 55, rue Pape-Carpentier, à Moulins (Allier).
- MILES (Emily), Directeur des Ecoles supérieures publiques de dessin 2432, Lincoln Avenue, à Denver, Colorado (Etats-Unis).
- MILLARD, Professeur de dessin, 41, avenue des Gobelins, à Paris.
- MILOSSAVLZEVITCH, Ingénieur Mécanicien, Professeur à l'arsenal Royal, à Belgrade (Serbie).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, à Paris
- MINISTÈRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES, à Paris.
- MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX ARTS, à Paris.
- MOISELET (M^{lle} Marie), Professeur de dessin au lycée de jeunes filles, 6, rue Fournet, à Lyon.
- MOLKENBOER (W.-B.-G), Artiste peintre et Statuaire, Professeur à l'École industrielle de la société pour la classe ouvrière, 50, Vossuisstraat, Amsterdam (Hollande).
- MONITEUR DE DESSIN, de l'Architecture et des Beaux-Arts, 6, rue de Savoie, à Paris
- MONSÉGUR (Alexandre de), Professeur à l'École des Beaux-Arts, Artiste-peintre et Statuaire, 9, rampe Vallée, à Alger (Algérie).
- MONSEU, (Edouard), Professeur de dessin au Collège, 3, Mail des Religieuses, à Sézanne (Marne)
- MOREAU (Eugène), fabricant de couleurs fines, rue de Laucry 17, à Paris.
- MOREAU (Georges), Ingénieur des Arts et Manufactures, Directeur de la Revue Encyclopédique, 4, rue de Cicé, à Paris.
- MOREAU (M^{lle} Marie), Professeur de dessin à l'École normale d'Institutrices, 6, Chemin de la Scaroune, à Lyon.
- MOREL (Gilbert), Chef d'institution, 16, Villa Poissionnière, à Paris.
- MOREL (Camille), Architecte, Professeur à l'École nationale des Arts décoratifs, 53, route de Clamart, à Issy (Seine).
- MORGAND, Professeur de dessin, à l'École nationale des Arts décoratifs, 9, rue de Vaugirard, à Paris.
- MORIA (M^{lle} Blanche), statuaire, Professeur de dessin au lycée Molière, 89, rue du Cherche-Midi, à Paris.
- MORICE (Léopold), statuaire, Inspecteur de dessin de la Ville de Paris, 41, rue Erlanger, à Paris.
- MORISOT (Auguste), Professeur à l'École des Beaux-Arts, 44, rue du Château, à Lyon (Rhône).
- MOURET, Professeur de dessin au Petit lycée Condorcet, 375, rue des Pyrénées, à Paris.

MANDARD (M^{me} Marie), Professeur de dessin, 71, rue de Courcelles, à Levallois-Perret (Seine).

MYSKOWSKA-DUBREUIL (M^{me}), Artiste-peintre, inspectrice du dessin de la Ville de Paris, 27, rue Lachaise, à Paris.

N

NADLER (Robert), Andrassyut, 71, Budapest (Hongrie).

NATHUSIUS (M^{lle} Suzanne von), Halle-sur-Saale, 26, Haendel Strass, Saxe (Allemagne).

NEWMAN (Philippe), Artiste-peintre, secrétaire de la Société Royale d'Encouragement aux Beaux-Arts, 39, Brunswick Square, à Londres, W. C. (Angleterre).

NILANDER (Constantin), Professeur de dessin au Gymnase Réal, à Riga (Russie).

NINKOVITCH, Ingénieur architecte, Professeur à l' Arsenal Royal de Belgrade (Serbie).

NOAILLY (Francisque), Artiste-peintre, Professeur à l'École d'Art industriel, 68, rue Michelet, à Mustapha (Algérie).

O

OKOUCKO (Vladimir), Directeur de l'École de dessin de la ville à Nichinief (Russie).

OLIVE (Emile), joaillier, Dessinateur, 85, rue Richelieu, à Paris.

ORMAUX (M^{me}), Professeur de dessin, directrice de Cours municipal, 3, rue Madame, à Paris.

P

PACHCOFF (Paul), Professeur de dessin à l'École Stroganoff, rue Rodestbenka, Moscou (Russie).

PALAZZI (Romeo), Professeur de dessin 47, via Botteghe Oscure, Rome (Italie).

PALU (Gabriel), Ingénieur des Arts et Métiers, Professeur à l'École nationale

d'Art décoratif, 6, rue Pertinax, à Nice (Alpes-Maritimes).

PANATOVITCH, Ingénieur, directeur de l' Arsenal Royal, à Belgrade (Serbie).

PASQUIER, Directeur de l'Enseignement Technique au Ministère du Commerce et de l'Industrie, 103, rue de Grenelle, à Paris.

PASSEPONT (Jules), Professeur à l'École régionale d'Industrie, place des Ursules, à Saint-Étienne (Loire).

PEARCE (Joseph-Albert), Directeur de l'École municipale de dessin, à West-Bromwich (Angleterre).

PELOSI (Pascal), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 20, rue de la Gaité, à Paris.

PENCHAUD, Professeur de dessin au lycée, à Orléans (Loiret).

PERRIGOT (Jules), Ingénieur des arts et métiers, fabricant de papiers, 30, rue Mazarine, à Paris.

PERRIN (Jacques), statuaire, Professeur de dessin, 4, rue Say, à Paris.

PERRONNE (M^{lle} Laure), Professeur de dessin, 3, rue du Vieux-Colombier, à Paris.

PERROT, Professeur de dessin à l'École régionale des arts industriels, à Saint-Étienne (Loire).

PEYRE (M^{me} Jeanne), Professeur de dessin, 13, rue Jacob, à Paris.

PIERSON-BRUX (M^{me} Marie), Secrétaire de l'École nationale des Arts décoratifs, 12, rue de Seine, à Paris.

PIGNANT (Paul), Ingénieur des Arts et Manufactures, Professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, 26, rue Verrierie, à Dijon (Côte-d'Or).

PILLARD (Eugène), Professeur de dessin au lycée, 19, quai du Sud, à Mâcon, (Saône-et-Loire).

PILLET (J.-F.), Ingénieur des Arts et Manufactures, Professeur de dessin au lycée Saint-Louis et au cours supérieur de la ville de Paris, 38, boulevard Garibaldi, à Paris.

PILLET (J.-J.), Architecte, Inspecteur honoraire de l'Enseignement du Dessin et des Musées, Professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'École nationale des Beaux-Arts, 18, rue Saint-Sulpice, à Paris.

PION (Louis), Artiste-peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, 18, rue de l'Enclos, à Tournai (Belgique).

PLAN (Pierre-Paul), 174, rue de Grenelle, à Paris.

PLAUSZEWSKI (Pierre), Photo-Graveur, 7, avenue Niel, à Paris.

PONSIN (M^{lle} Jeanne), Professeur de dessin au lycée de jeunes filles, 53, rue Duplessis, à Versailles (Seine-et-Oise).

PONTIER, Statuaire, Directeur de l'École spéciale de dessin, 13, rue Cardinal, à Aix (Bouches-du-Rhône).

POSELER (Paul-Louis), Professeur de dessin au lycée Louis-le-Grand, et à l'école Germain-Pilon, 10, rue de Marseille, à Paris.

POTIER, architecte, Professeur de dessin géométrique, 9, boulevard Saint-Germain, à Paris.

PRÉFECTURE DE LA SEINE à l'*Hôtel-de-Ville*, à Paris.

Q

QUARRÉ (M^{me}), Professeur de dessin, 76, boulevard Barbès, à Paris.

QUIGNOLOT (Eugène), artiste peintre, Professeur de dessin, 92, avenue des Ternes, à Paris.

R

RAICOVITCH (Vladimir), Commandant d'artillerie, Professeur à l'Arsenal Royal, à Belgrade (Serbie).

RAMONDOU (Félix), Professeur de dessin de l'École pratique de Commerce et d'Industrie, à Mazamet (Tarn).

RAN (Louis), Directeur de la C^{ie} Edison, 7, rue Montchanin, à Paris.

RAPILLY (Léon), Professeur de dessin au lycée Louis-le-Grand, 44, rue Gay-Lussac, à Paris.

RAULT, Ingénieur des Arts et Manufactures, Professeur aux écoles Boule, et Bernard-Palissy, rue Emile Roux, à Fontenay-sur-bois (Seine).

RAVAUT, Professeur de dessin aux Ecoles normales et municipales, à Saint-Lô, (Manche).

RAYMOND (M^{lle} Emilie, Professeur de dessin au lycée, 6, rue de la Merci, à Montpellier (Hérault).

RECKS (Miss Maria), artiste graveur, professeur de dessin à l'École de Gravure

de Saint-Hensington, 39, Tierney-road Streatham-Hill, à Londres, S. W. Angleterre.

RÉGNIER (François), Professeur de dessin au Cours municipal et au Collège, chaussée de Balan, à Sedan (Ardennes).

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE (1a), 19, rue de Montparnasse, à Paris.

RINGUET (Eugène), Professeur de dessin, 16, rue Linné, à Paris.

ROBERT-FLEURY (Tony), artiste peintre, vice-président de la Société des Artistes français, 69, rue de Douai, à Paris.

RÖEDER, Professeur de dessin et délégué de la Société industrielle de Mulhouse, à Mulhouse (Alsace).

RONDOT, Professeur de dessin au collège de Remiremont (Vosges).

ROOPER (Thomas), Inspecteur des Ecoles *L'Education départementale*, Whitehall, London, W. C. Angleterre.

ROQUE (DE LA), Architecte du Gouvernement, Professeur de l'École nationale des Arts décoratifs, 22, rue Soufflot, à Paris.

ROSIER (Jean), Artiste-peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, 40, rue Léopold, à Malines (Belgique).

ROUBAUD (Félix), Professeur de dessin au lycée, route de Lavroque, à Cahors (Lot).

ROWE (Miss Eleonor), Directrice de l'École de Gravure sur Bois du South Kensington, 46, Pembroke road, Londres, W. E. (Angleterre).

RUTTEN (M.), Président de l'École de Dessin du Patronage des jeunes ouvriers, à Maëstricht (Hollande).

S

SARTAIN (Miss Emilie), Directrice de l'École spéciale de Dessin pour les jeunes filles, à Philadelphie (Etats-Unis).

SAHER (E. Van), Statuaire et Architecte, Directeur du Musée et de l'École des Arts décoratifs, à Harlem (Hollande).

SAINGERY, Sculpteur, membre délégué du Conseil de l'Union artistique des sculpteurs modeleurs, 70, rue Amelot, à Paris.

SANDOZ (Gustave-Roger), Joaillier, secrétaire-général et délégué de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, 10, rue Royale, à Paris.

- SAUVÉ, Professeur de dessin, 43, rue de Lessard, à Rouen (Seine-Inférieure).
- SAUVIGNIER, Professeur de dessin au lycée, à Chambéry (Savoie).
- SCHLAPLER, Professeur de dessin à Wald (Suisse).
- SCHMIT, Chef de bureau à la Direction de l'Enseignement Primaire au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 110, rue de Grenelle, à Paris.
- SCHWEITZER, Professeur et délégué de la Société Industrielle, de Mulhouse à Mulhouse (Alsace).
- SICARD (Nicolas), Artiste-peintre, Directeur de l'École nationale des Beaux-Arts, 40, cours Morand, à Lyon.
- SIMON (M^{lle} Jeanne), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 25, rue de Ponthieu, à Paris.
- SIMON (Paul), Négociant, 24, rue du Sentier, à Paris.
- SKIBINSKY - JACOBLEVITCH (Eugène), Artiste-peintre, Professeur à l'École Technique à Bakou, Gouvernement de Kankon (Russie).
- SMYTH (M^{lle}), Professeur de dessin, 10, rue Lalo, à Paris.
- SLUYTERMAN (J.), Architecte, Professeur de dessin à l'École Polytechnique, à Delft (Hollande).
- SOBOLEFF (Nicolas), Professeur de dessin à l'École Moganoff, à Moskou (Russie).
- SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉLÈVES ET ÉLÈVES DES COURS DE DESSIN, de la rue Titon, 12, rue Titon (Paris).
- SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE PATERNELLE DES ENFANTS EMPLOYÉS DANS L'INDUSTRIE DES FLEURS ET PLUMES, à Paris.
- SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ANGLAIS, à Londres (Angleterre).
- SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT A L'ART ET A L'INDUSTRIE, 10, rue Royale, à Paris.
- SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ENCOURAGEMENT AUX ARTS, 98, grande Mouskaya, Saint-Pétersbourg (Russie).
- SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE, à Mulhouse (Alsace).
- SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE, à Paris.
- SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE DE BORDEAUX, à Bordeaux (Gironde).
- SOLOVIEFF (Nicolas), Professeur de dessin, conseiller d'État, à Fenir-Khan-Choura Daghestan, Caucase (Russie).
- SOKOLOVSKY (Victor) (DE), Professeur de dessin au Gymnase des demoiselles, à Wladicaucase, Gouvernement de Caucase (Russie).
- SOULIÉ (Michel), Professeur de dessin au lycée, 38, rue du Trech, à Tulle (Corrèze).
- SPILLER (Miss Ethel), Professeur de dessin du Dalwich High School, 11, Highburg Crescent (London N. (Angleterre).
- STEADMAN (M^{lle} Francès), Artiste-peintre Connellsville Morgan Ohio (Etats-Unis d'Amérique).
- STECHECHINSKI (M^{me}), Supérieure du Pro-Gymnase des demoiselles, à Borovitchi, Gouvernement de Novgorode (Russie).
- STEPANKOWSKY (Joseph), Professeur de dessin, à l'École Réale, à Kichinief (Russie).
- STORT (M^{lle} Eva), Artiste-Peintre, Professeur de dessin, 161, Huland-Straat à Berlin (Prusse).
- STOUDER (M^{me} V^{ve}), Professeur de dessin, 28, rue de la République, à Meudon (Seine).
- SYNDICAT PROFESSIONNEL DES FABRICANTS D'ORFÈVRES D'ARGENT, à Paris.
- SYNDICAT PATRONAL DE LA RELIURE ET DE LA BROCHURE, 7, rue Coëtlogon à Paris.

T

- TANIMOTO (Toméri), Professeur de dessin à l'École Normale Supérieure, à Tokio (Japon).
- TARAVANT (Joseph), Céramista d'Art Professeur de dessin, 9, passage de la Tour de Vanves, à Paris.
- TAVERNIER (Louis), Architecte, Sous-Directeur des travaux de la ville de Paris à l'Exposition universelle de 1900, Professeur de dessin industriel 193, rue de l'Université, à Paris.
- TEXIER, Directeur des Cours professionnels de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de maçonnerie de la Seine, 61, rue de Rome, à Paris.
- THÉATRE (Auguste), Professeur de dessin au Cours municipal et au collège 12, rue Rovigo, à Sedan (Ardennes).
- TIRARD (M^{lle} Anna), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 72, rue Blanche à Paris.
- TOTAIN (Lucien), Professeur de dessin à l'École municipale Estienne à Paris 2, rue Carnot, à Boulogne (Seine).

TOURNAYRE (Louis), Professeur de dessin à l'École Bernard-Palissy, 4, rue du Mont-Dore, à Paris.

TOUSSAINT (M^{lle} Julie), présidente de la Société des Écoles professionnelles des femmes Elisa Lemonnier, 7, rue de Bruxelles, à Paris.

TRUFFOT (M^{lle} Marie), Professeur de dessin, 69, boulevard Voltaire, à Paris.

TRUPHÈME (Théodore), Professeur de dessin au lycée, 3, rue Serpente à Chartres, (Eure-et-Loir).

TZIGARA-SAMURCAS, Docteur ès-lettres, Professeur à la fondation Carol Ier, à Bucharest (Roumanie).

U

UNION ARTISTIQUE DES SCULPTEURS MODELEURS, à Paris.

UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS, à Paris.

UNION française de la jeunesse (Association d'Éducation et d'Instruction populaire), à Paris.

UNION Néerlandaise pour l'Enseignement du Dessin, à Zwolle (Hollande).

URBAIN (le frère), Professeur de dessin, rue de Venise, à Reims (Marne).

V

VALET (Paul), Ingénieur, Professeur de dessin géométrique, 2, place Voltaire, à Paris.

VALTON (Edmond), Artiste-peintre, Professeur de dessin des Écoles supérieures de la ville de Paris, Président de l'Association des Professeurs de dessin de la ville de Paris, 131, avenue Parmentier (Paris).

VALTON (Charles), Statuaire, Professeur de modelage à l'École Germain Pilon, rue Denfert-Rochereau, à Paris.

VENOT D'AUTEROCHE (M^{lle} Eugénie), Professeur de dessin, Artiste-peintre, 33, boulevard de Clichy, à Paris.

VERNY, Architecte, Professeur de dessin géométrique, 15, rue Claude Bernard, à Paris.

VERRIMST (Louis), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 53, rue des Arts, à Levallois-Perret (Seine).

VESLY Léon, (de), Professeur de dessin à l'École régionale des Beaux-Arts et au lycée, 21, rue des Faulx, à Rouen.

VIÉ (Jacques), Professeur de dessin au lycée, 5, rue de la Monnaie, à Moulins (Allier).

VIENNOIS (Antoine), Architecte, 13, rue Victor-Hugo, à Vienne (Isère).

VIGIER (Louis), Professeur à l'École spéciale de dessin et à l'École des Arts et Métiers, à Aix (Bouches-du-Rhône).

VIMONT (Alexandre), Directeur honoraire de l'École Germain-Pilon, à Sceaux (Seine).

VIMONT M^{lle} Marie-Michelle, Artiste-peintre, Professeur de dessin, 21, rue Visconti, à Paris.

VION (J.-B.), Artiste-peintre, directeur du Cours Municipal, de dessin 15, rue Bréguet, à Paris.

VOISIN (M^{lle} Marguerite), Artiste-peintre, Professeur de dessin, 26 rue du Château-d'Eau, à Paris.

VOITURON (Arthur), Professeur de dessin à l'Athénée Royal, à Chimay (Belgique).

VOSKRESENSKY (Alexandre), Professeur à l'École Technique, à Omsk (Russie).

† VRIENDT (Albrecht de), Artiste-peintre, Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers (Belgique).

W

WALLÉE (M^{lle} Antoinette), Professeur de dessin, 256, rue de Vaugirard, à Paris.

WALLIS (Walter), Artiste-peintre, Rembrandt Lodge, Spencer-Road, à Croydon (Angleterre).

WATHOUL, Directeur de l'Orphelinat Professionnel, 11, rue du Vertbois, à Liège (Belgique).

WATELET (M^{lle} Eugénie), Professeur de dessin, Directrice des cours municipaux, 4, rue de la Trinité, à Soissons (Aisne).

WHEELER (Miss), directrice de l'École secondaire privée, membre du conseil de direction du collège des jeunes filles de *Brown University*, à Providence (Etats-Unis).

WOHOSKA, Maître dessinateur, Professeur à l'Arsenal Royal, à Belgrade (Serbie).

WOLFF, chef de bureau à la Direction de l'Enseignement primaire à la Préfecture de la Seine, à Paris.

WRIGHT (Peter), Professeur de dessin à l'École des Sciences et Arts, à Falkirk (Ecosse).

WYNS (M^{lle} Marie), Professeur de dessin au Collège de jeunes filles à Armentières (Nord).

Y

YON (Jean-Baptiste), Professeur de dessin au lycée, 15, rue de la Harpe, à Evreux (Eure).

Z

ZABOROWSKA (M^{me} Gabrielle), Artiste-peintre, professeur de dessin, rue des Aubépines, à Thiais (Seine).

ZAKAREVITCH-DÉOULINE (Constantin), Ingénieur civil, Professeur à l'École Technique, à Bakou (Russie).

ZUBTCHENCO (Alexis), Directeur de l'École Technique Ecaterinodar, Caucase (Russie).

RÉPARTITION DES MEMBRES DU CONGRÈS

PAR NATIONALITÉ

France	386	<i>Report</i>	495
Russie	39	Japon	3
Angleterre	12	Grand Duché de Luxembourg	3
Autriche	12	Mexique	3
Hollande	11	Suisse	3
Allemagne	7	Bésil	2
Belgique	6	Bulgarie	2
États-Unis	6	Roumanie	2
Serbie	6	Cuba	1
Alsace	4	Équateur	1
Hongrie	3	Norwège	1
Italie	3		
<i>A reporter</i>	495	TOTAL	516

TITRE III

SÉANCES GÉNÉRALES

A. — SÉANCE D'ORGANISATION

(29 août).

I. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

A 9 heures 1/2, M. Paul COLIN, au nom de la Commission d'organisation, souhaite la bienvenue aux Congressistes réunis au Cercle de la Librairie, où ont eu lieu toutes les séances (1).

Sont présents au bureau tous les membres de la Commission d'organisation.

L'ordre du jour, préparé par la Commission d'organisation, porte nomination du Président du Congrès, des Présidents d'honneur, des vice-Présidents du Congrès, des Secrétaires Généraux et Adjointes, tant Français qu'Étrangers.

Le Président donne la parole à M. J.-J. Pillet, qui s'exprime en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Malgré la vive opposition qu'il me fait et que, je l'espère, vous m'aidez à vaincre, je vous demanderai la permission de proposer le Président de la Commission d'organisation, M. Paul COLIN, comme Président du Congrès. Je n'ai besoin ni de vous faire l'éloge de M. Paul COLIN, ni de rappeler les grands services qu'il a rendus à l'Enseignement du Dessin, ni de vous dire la compétence qu'il possède pour tout ce qui touche aux grandes questions qui nous réunissent ici. Si vous voulez élire M. Paul COLIN, vous assurerez le bon ordre de toutes nos discussions, car vous ne pourriez pas mettre, en de meilleures mains que dans les siennes, le soin de présider nos séances et celui de diriger nos travaux (*Applaudissements*).

M. Paul COLIN est élu, par acclamations, Président du Congrès.

(1) Le Congrès International de l'Enseignement du Dessin s'est réuni dans le bel hôtel du Cercle de la Librairie construit en 1879 sur le Boulevard Saint-Germain, CHARLES GARNIER, l'architecte de l'Opéra, et agrandi en 1896 par M. CASSIEN-BERNARD, l'architecte du Pont Alexandre III, et successeur de Ch. Garnier à l'Opéra.

Dès la nomination de la Commission d'organisation, M. RENÉ FOURET, *Président et le Conseil d'Administration du Cercle*, avaient bien voulu lui offrir la plus gracieuse et la plus large hospitalité. Nous les prions d'agréer ici l'expression de la vive reconnaissance de la Commission et du Congrès. — Nous adressons également nos remerciements à M. le Professeur Ch. GABRIEL, *Délégué Principal pour le Congrès à l'Exposition Universelle de 1900*, qui a, par faveur spéciale, dispensé le Congrès de tenir ses séances au PALAIS DES CONGRÈS.

En prenant place au fauteuil il prononce l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

Je suis, je vous l'avoue, bien ému du grand honneur que vous me faites, et j'accepte. J'avais pensé tout d'abord qu'un de nos artistes éminents occuperait ce fauteuil. Vous avez bien voulu, je crois, dans votre pensée justifier votre vote par l'intérêt que j'apporte aux institutions d'Enseignement du Dessin et aux questions sur lesquelles nous allons délibérer.

Je suis infiniment honoré de votre confiance ; j'en suis touché au delà de ce que je puis dire ; et je suis tellement ému que je ne puis faire autre chose que de vous remercier de tout mon cœur. Nous allons nous mettre à travailler ensemble avec ardeur, et j'espère que nos efforts porteront des fruits non seulement pour notre Pays, mais aussi pour les Pays Étrangers que nous avons le bonheur et la bonne fortune de voir représentés parmi nous.

Sont nommés ensuite, présidents d'honneur, vice-présidents d'honneur, secrétaire générale, secrétaires généraux, adjoints et rapporteurs généraux, les personnes dont les noms suivent :

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

1^o *Pour l'étranger :*

M. le Conseiller secret EWALD (Allemagne). — M. TH. SCHLUMBERGER (Alsace). — M. le Dr RILLER VON HARTEL (Autriche). — M. le baron SURMONT DE VOLSBERGHE (Belgique). — M. W. B. G. MOLKENBOËR (Hollande). — J. EDWARD POYNTER (Grande-Bretagne). — M. le Dr SCHISCHMANOFF (Bulgarie). — M. Ch. CARTER (Etats-Unis d'Amérique). — M. Joseph SZTERENGÉ (Hongrie). — M. le comte RABAYANA (Japon). — S. M. la reine ELISABETH (Roumanie). — S. A. I. le grand-duc VLADIMIR ; S. A. I. la princesse EUGÉNIE D'OLDENBOURG ; M. le comte Jean TOLSTOÏ (Russie). — M. TIËCHE (Suisse). — M. Le PRÉSIDENT de l'Institut de technologie de Boston (1).

2^o *Pour la France :*

M. BAYET. — M. BÉDOREZ. — M. LÉON BOURGEOIS. — M. Georges BERGER. — M. BOUQUET. — M. Paul DUBOIS. — M^{me} V. DEMONT-BRETON. — M. DUJARDIN-BAUMETZ. — M. Mathias-DUVAL (1). — M. René FOURET. — M. O. GRÉARD. — M. Eugène GUILLAUME. — M. Jean-Paul LAURENS. — M. Gustave LARROUMET. — M. RABIER. — M. Henri ROUJON. — M. AYNARD (1).

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

1^o *Pour l'étranger :*

M. JAHNE (Autriche). — M. J. COOMANS (Belgique). — M. MIRCKIVICKA (Bulgarie). — M. WALTER WALLIS (Grande-Bretagne). — M. KOURODA (Japon). — M. Antoine HIRSCH (grand-duché de Luxembourg). — M. Jésus CONTRÉRAS (Mexique). — M. Georges STÉRIAN (Roumanie). — M. Waldimir DE PASTCHENKO (Russie). — M. Léon GENOUD (Suisse).

2^o *Pour la France :*

M^{lle} Julie TOUSSAINT. — M. BUQUET. — M. René LEBLANC. — M. O. ROTY. — M. Emile TRÉLAT. — M. Edmond VALTON. — Ed. GUYER (1).

SECRETARIAIRE GÉNÉRALE.

M^{me} Luisa CHATROUSSE (*reste de droit secrétaire générale du Congrès*).

(1) Proposé et nommé à la 1^{re} séance plénière. (V. C.).

SECRETAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS.

M^{lle} IMBS. — M^{lle} LUNEAU. — M. Paul ASTAIX. — M. BORDIER. — M. KELLER.
— M. DE VESLY.

RAPPORTEURS GÉNÉRAUX.

MM. J.-J. PILLET et Charles DAVID.
(Ces derniers sont nommés, sur la proposition de M. Paul COLIN).

B. — SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE.

II. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE.

A 11 heures, le bureau du Congrès reçoit aux portes du Cercle de la Librairie M. Georges LEYGUES, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui a bien voulu accepter de présider la séance solennelle d'ouverture.

M. le professeur GABRIEL, Délégué Principal pour les Congrès en 1900, prend place à la gauche du Ministre ; M. Henri ROUJON, Directeur des beaux-arts, absent de Paris, se fait excuser par lettre.

M. le Ministre donne la parole à M. Paul COLIN, Président du Congrès, qui s'exprime en ces termes.

DISCOURS DE MONSIEUR PAUL COLIN

PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

MESDAMES, MESSIEURS,

Mon premier devoir est de remercier M. Georges Leygues, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts d'avoir bien voulu accorder à notre première réunion, l'honneur et l'autorité de sa présence.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En acceptant la haute présidence de ce Congrès International, vous témoignez de la sollicitude du gouvernement de la République Française en faveur des entreprises conçues dans le but de fortifier et de développer, soit dans l'éducation générale, soit dans nos écoles spéciales artistiques et techniques, un des plus puissants moyens d'action vers le progrès du goût et vers la production des belles choses.

L'enseignement des arts du Dessin est ce moyen d'action.

Nous emporterons l'assurance, Monsieur le Ministre, que grâce à vous et avec le concours de nos distingués Collègues étrangers, la cause que nous soutenons sera gagnée devant toutes les intelligences ; nous vous en exprimons, par avance, notre respectueuse reconnaissance.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Dans ce concours grandiose qu'offre au monde l'Exposition de 1900, la part prise par l'Enseignement du Dessin devait être exceptionnelle.

Alors qu'en 1889 quelques Nations seulement venaient à nous, l'Ancien et le Nouveau Monde en 1900 nous apportent l'important résultat de leurs efforts.

Sans entrer dans l'appréciation de ces résultats, c'est une grande satis-

faction pour nous, Français, de voir l'importance de plus en plus grande que prend universellement l'Enseignement du Dessin, non seulement par la place qu'il occupe dans l'éducation générale, mais aussi par l'extension considérable des écoles spéciales d'art.

Presque tous les établissements de ces différentes Nations ont des représentants officiels parmi nous ; qu'ils soient les bienvenus et que notre plus cordial accueil justifie la confiance qu'ils ont accordée à la France en venant concourir chez elle.

Certes ! nous l'aimons avec passion, notre chère France ! mais nous nous inclinons avec respect devant tous les progrès accomplis d'où qu'ils viennent. C'est là le grand bienfait et la raison d'être même des réunions internationales.

Nous chercherons tous, j'en suis certain, à profiter des travaux et des efforts particuliers de chacun pour le bien général.

Nous avons la ferme résolution de ne pas confondre les questions purement artistiques avec les questions pédagogiques de l'Enseignement du Dessin — ces questions présentant un intérêt d'ordre et de résultat différents.

Les méthodes ne doivent pas avoir pour but l'unification d'aspect de l'Art, mais au contraire de permettre à chaque individualité d'en caractériser l'expression suivant son génie personnel.

Souhaitons surtout que tout art national conserve sa propre originalité, tout en marchant dans le chemin du progrès. Nous déplorons déjà bien suffisamment l'uniformité du costume et la tendance à adopter partout les mêmes usages.

La véritable originalité est un fruit de l'observation et de l'étude qui mûrit à l'abri d'institutions protectrices.

C'est à vous, chers professeurs et chers collègues, qu'incombe la tâche si honorable, mais lourde, de préparer la jeunesse à cette science du Dessin, qui souvent fera de votre élève un homme ou une femme de talent, mais toujours contribuera à élever son esprit, à développer son goût.

Où ! la tâche du professeur est lourde car il doit constamment chercher lui-même à se perfectionner ; celui qui cesse d'apprendre est menacé de ne plus savoir.

C'est pour cela que nous sommes réunis ici, anxieux d'utiliser l'expérience de tous et de nous livrer à la recherche des solutions dont nous pourrions faire profiter le plus grand nombre dans les jeunes générations.

Nous sommes tous animés de ce même désir que notre Enseignement porte les meilleurs fruits, tout en économisant le temps d'étude de nos élèves.

L'Enseignement du Dessin s'adressant et étant nécessaire à tous, sans aucune exception, notre devoir est de chercher à le fortifier et à le diffuser.

En effet, quels services énormes ne rendrait-on pas si, par de bonnes méthodes, on arrivait à former plus rapidement de jeunes talents. Ainsi, faire bénéficier la jeunesse de votre expérience, sera encore un des bienfaits de notre réunion.

J'ai la conviction que dans tous les pays les satisfactions éprouvées dans le professorat émanent des mêmes sentiments :

Le devoir accompli, la joie de voir ses élèves bien armés pour la lutte.

Quand ils réussissent, c'est bien un peu à une part de vous-même que vous applaudissez, c'est un morceau de votre cœur qui se répand.

Puis encore vous recommencez avec d'autres et ce sont toujours ces mêmes sentiments qui vous animent et vous soutiennent.

Votre labeur depuis plusieurs années a été considérable et vous pouvez en voir la floraison. J'en prends pour témoins non seulement les œuvres isolées dans toutes les branches de l'industrie humaine, mais aussi l'agencement général et la façon dont ces produits sont souvent présentés au public, soit au Trocadéro, au Champ de Mars ou aux Invalides.

Cette recherche toute nouvelle est bien le fruit d'études plus complètes dont l'Architecture est la base et cette base est indispensable à tous les Arts réunis.

Respectueux des opinions que nous allons entendre formuler sur tous les sujets dont l'Art et l'Industrie doivent faire leur profit, nous vous remercions de l'empressement avec lequel vous avez répondu à notre appel. Nous resterons unis dans un même idéal : la foi dans l'utilité de notre Enseignement.

Permettez-moi aussi de remercier, en votre nom à tous, Messieurs les Délégués Étrangers ; nous serons heureux de leur prouver notre sympathie. Je manquerais à tous mes devoirs, si en terminant, je n'adressais aux membres du Comité qui ont eu toute la peine dans l'organisation de ce Congrès, mes sentiments de bien vive reconnaissance, et, en particulier, à notre Secrétaire Générale, Madame Chatrousse.

Monsieur le Ministre, c'est sous votre haut patronage que nous mettons les délibérations du 1^{er} Congrès International de l'Enseignement du Dessin.

La parole est ensuite donnée à M^{me} Luisa Chatrousse, Secrétaire générale du Congrès pour la lecture du rapport présenté par elle au nom de la Commission d'organisation.

RAPPORT DE M^{me} LUISA CHATROUSSE

Secrétaire Générale du Congrès.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport que j'ai à vous présenter est l'historique de l'origine du premier Congrès International de l'Enseignement du Dessin, et l'exposé justificatif aussi précis que possible des travaux élaborés par votre Commission d'organisation.

En 1894 alors que commençait à s'agiter la question des Congrès pour l'année 1900, l'*Association amicale des Professeurs de Dessin de la Ville de Paris* effectuait, sous l'impulsion de son président M. Léon Francken, aujourd'hui trésorier de la Commission, et de M. François Pillet, secrétaire, actuellement secrétaire de la *section technique*, les premières démarches auprès de M. Alfred Picard, Commissaire Général de l'Exposition universelle de 1900, à l'effet d'obtenir la réalisation d'un *Congrès international de l'Enseignement du Dessin*.

Cette demande fut, ainsi que d'autres du même genre, soumise à l'Administration, à l'examen de la Commission générale des Congrès ; après étude de la question et rapport favorable, l'utilité et l'intérêt d'un pareil Congrès se trouvant démontrés, la Commission Supérieure présidée par M. O. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, adoptait à l'unanimité le principe de ces assises pour 1900.

Par arrêté en date du 19 décembre 1898 M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, instituait une commission de trente membres ; composée d'Inspecteurs et de Professeurs de Dessin, elle comptait parmi eux dix représentants de l'Association des Professeurs de la ville de Paris ; elle avait pour but l'organisation du programme et des séances.

Le premier Congrès Internationale du Dessin était né !

La première réunion de cette Commission d'organisation eut lieu le 19 janvier 1899 sous la présidence de M. le Professeur Gariel, Délégué Principal des Congrès officiels en 1900. Par sa haute compétence et son extrême affabilité il facilita nos premières décisions, réglant l'ordre de nos travaux et

nous mettant à même de leur donner une suite logique et régulière. Nous sommes heureux de lui adresser ici, publiquement, tous nos remerciements.

La tâche que nous allions entreprendre était, en effet, assez délicate. Il s'agissait d'un premier Congrès du Dessin et nous n'avions pas de précédents pour nous guider ; la marche à suivre était à créer de toutes pièces : enfin la Commission se trouvait en présence d'un nombre très considérable de questions également intéressantes, parmi lesquelles il devenait nécessaire de faire un choix judicieux ; nous ne pouvons, en effet, charger, au delà des limites admises, les séances peu nombreuses de notre première session.

Votre Commission possédait heureusement dans son sein des personnalités très entendues pour tout ce qui touche notre Enseignement ; leur expérience fut d'un grand secours. C'est pourquoi il nous a été possible d'apporter au Congrès une base de discussion très documentée et très éclectique.

Nos séances ont été laborieuses et souvent grand était notre embarras pour déterminer avec exactitude l'opportunité du développement de tel ou tel sujet. Grâce aux notes et rapports que vous avez bien voulu nous faire parvenir et qui ont constitué d'utiles indications dont nous avons été heureux de tenir compte, nous sommes parvenu au but qui nous était imposé.

Je ne dirai pas le détail de chacune d'elle ; vous avez entre les mains nos Bulletins de novembre 1899 et juillet 1900 et mieux encore les nombreux et intéressants rapports qui vont servir de base à vos travaux ; ils vous montreront, je l'espère, d'une façon plus expressive que le résumé analytique de nos discussions, que votre Commission a fait de son mieux pour affirmer, avec preuves à l'appui, l'utilité incontestable et universelle de l'Enseignement du Dessin à tous les degrés.

Si les travaux que vous allez effectuer consacrent les efforts de votre Commission d'organisation, soyez convaincus que ce sera pour chacun de ses membres la plus flatteuse récompense.

Dès notre première réunion, M. Paul Colin fut élu *président*, MM. Jules Pillet, Jacquemart, et Guébin, *vice-présidents* et *présidents de section*.

La Commission s'occupa tout d'abord de recueillir les idées, les vœux, les desiderata de tous ceux que l'Enseignement du Dessin intéresse directement ou indirectement, à l'effet d'établir un projet de discussion portant sur les principaux points de méthode, de pédagogie et de programmes, tant à l'Étranger qu'en France.

Comme je le disais, les desiderata formulés furent nombreux ; des notes fort intéressantes nous parvenaient. Il nous a fallu en écarter un certain nombre et non des moindres ; mais celles-ci revêtaient un caractère uniquement national et sortaient ainsi du domaine qui nous était fixé par la reconnaissance officielle.

De toutes ces notes groupées, condensées, précisées aussi, la Commission a dégagé le texte des 17 questions qui vous ont été soumises dans nos bulletins 1 et 2. Toutes ont fait l'objet de rapports ; comme vous les possédez, vous jugerez ainsi leur documentation précise.

Votre Commission remerciera, avec votre assentiment, les Rapporteurs qui ont entrepris et mené à bonne fin les travaux que vous avez sous les yeux ; et aussi tous ceux qui par les notes et documents envoyés, ont permis à votre Commission de vous apporter un travail plus complet et plus large d'esprit.

C'est sur les conclusions de ces rapports que vos trois Sections vont avoir à donner leur opinion, et à présenter en séance plénière les vœux qui seront l'expression des désirs de tous.

Tous ces désirs ne recevront pas une satisfaction immédiate ; certaines questions seront reportées et serviront de base aux Congrès futurs : c'est à ces derniers que sera confié le soin de continuer notre œuvre et d'obtenir les sanctions qui doivent assurer l'efficacité et le succès de nos efforts communs.

Nous commencerons nos travaux avec une ardeur d'autant plus grande que nous nous sentons tous en communion d'idée, que nous poursuivons un même but : rendre le Dessin partout obligatoire et le faire pénétrer dans l'éducation et l'instruction au même rang que la morale et la grammaire.

Cette phrase vous paraîtra peut-être osée, mais, si vous voulez bien me permettre de vous donner quelques explications, vous ferez avec moi des déductions logiques qui rendront ma phrase moins excessive.

Quelle est en effet la première question que nous avons portée à notre ordre du jour de discussion ?

Nécessité de rendre l'Enseignement du Dessin obligatoire. — Pourquoi ?

Parce que le Dessin est le pivot sur lequel se meuvent non seulement les arts, mais aussi toutes les industries, toutes les sciences ; soit d'une manière absolument directe, soit par l'aide qu'il apporte pour la compréhension de leur étude. Ce n'est pas tout, l'étude du Dessin impose à l'esprit un travail d'observation, d'analyse, de comparaison, qui épure le goût, développe l'intelligence, élève aussi la pensée et lui fait comprendre ce qui est BIEN ! ce qui est VRAI ! ce qui est BEAU !

Notre enseignement sous ses diverses formes s'enchaîne de façon logique, avec précision et méthode : l'esprit soumis à l'œil s'habitue à voir et à raisonner juste. Enfin il répond par sa forme imagée aux éternels pourquoi de l'enfant et ne laisse pas s'implanter dans son jeune cerveau, cette indifférence des causes et cette indécision du jugement si pernicieux l'une et l'autre pour la virilité future !

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je tiens à ma phrase et ne la crois pas trop osée.

L'Enseignement du Dessin, pour arriver au but qu'il se propose, doit être, avons-nous dit, rationnel et logique ; s'il laisse le champ libre quant à l'interprétation personnelle, il doit reposer sur des principes immuables qui en font une science exacte. Et c'est à cette conclusion qu'ont abouti tous les travaux de votre Commission.

Comme nous l'ont indiqué beaucoup d'entre vous, il doit en outre viser un but pratique, à seule fin de préparer chaque élève ou chaque catégorie d'élèves à la carrière spéciale, au métier particulier qu'ils choisiront plus tard. C'est pourquoi nous avons porté à notre programme des questions telles que celle-ci.

« *Le dessin dans l'Enseignement technique.*

« *Des rapports à établir entre l'atelier de travail manuel et le Cours de Dessin.*

Bien d'autres questions, dont les rapporteurs vous parleront avec détail, ne présentent pas une importance moindre. Citerai-je encore la question de

« *L'Unification des symboles utilisés en Dessin ?*

Si, comme nous l'espérons, elle se trouve au nombre de celles qui recevront une sanction immédiate, le Dessin Graphique ou Industriel deviendra, ce qu'il n'est pas encore, un langage écrit universel, absolument simple et parfait.

Malgré l'étendue de la tâche que nous avons acceptée, nous nous sommes sentis dès nos premières séances, très forts et j'ajouterai très fiers pour l'appui que nous avons trouvé aussitôt notre premier appel près des Gouvernements Étrangers : l'Autriche, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Bulgarie, le Gouvernement de Cuba, la République de l'Équateur, les États-Unis, la Hongrie, le Grand-Duché de Luxembourg, le Mexique, la Roumanie, la Russie, et près de nos Ministres français.

Nous sommes heureux de posséder aujourd'hui, pour nous présider, un des hommes qui s'intéressent le plus à l'enseignement du Dessin, non pas seulement en raison de sa fonction, mais ce qui est bien plus flatteur pour cet enseignement, par la nature même de ses sentiments artistiques.

Forts du concours des Délégués des Nations amies qui, dans les termes les

plus flatteurs, nous ont marqué toute leur sympathie et ont tenu à se faire représenter par l'élite de leurs professeurs et de leurs artistes, nous sommes fiers aussi d'avoir, parmi notre liste de Membres d'honneur et de délégués officiels, les noms les plus éminents et les plus sympathiques de l'Art, de la Littérature, de l'Industrie et de l'Enseignement.

Dans de si heureuses circonstances votre Commission d'organisation ne pouvait que travailler avec ardeur. Très reconnaissante des concours qu'elle a rencontrés sur sa route, elle se permet, en terminant l'exposé de ses efforts, de souhaiter la bienvenue à tous et serait heureuse si les Membres français du Congrès voulaient bien s'unir à elle pour assurer les Délégués et Congressistes étrangers de tout notre dévouement en vue de leur être utile et agréable, pendant leur séjour au milieu de nous.

Monsieur le Ministre prend ensuite la parole et prononce le discours suivant.

DISCOURS DE MONSIEUR

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai tenu à présider la séance d'ouverture de votre Congrès. Madame la Secrétaire Générale vous le disait tout à l'heure, et cette observation m'a touché, ce n'est pas par devoir que je suis ici, c'est par plaisir. Je n'y suis pas seulement parce que j'ai l'honneur d'être Ministre de l'Instruction Publique, mais parce que j'estime que l'étude de l'Art, que le développement du goût et la diffusion des bonnes méthodes pour l'Enseignement du Dessin, constituent dans l'éducation générale de tous pays une partie essentielle.

On a eu le tort, jusqu'à ces derniers temps, de considérer en France, comme dans beaucoup d'autres pays, que l'Art du Dessin ou la science du Dessin, comme vous voudrez, n'importait qu'à un petit nombre. On a cru que l'Enseignement du Dessin ne pouvait être intéressant que pour les hommes et les femmes se destinant à une carrière exclusivement artistique et voulant devenir dessinateurs, peintres ou sculpteurs. C'est là une erreur dont on est revenu et, plus on étudie, plus on arrive à cette conviction que l'enseignement du Dessin n'est pas moins essentiel pour les hommes de sciences, les historiens, les géologues que pour les architectes, les peintres, ou les sculpteurs ; j'oubliais les médecins, j'oubliais les archéologues, les anthropologues, etc., etc... Enfin, si vous le voulez, pour être plus simple et pour résumer notre pensée en un mot, je dis que quiconque réfléchit, fait partie de l'élite intellectuelle d'une nation, quel qu'il soit, a besoin de l'enseignement du Dessin. (*Applaudissements*).

Une belle forme, une belle ligne, un bel aspect, ne se peuvent trouver que par l'homme qui sait vraiment dessiner. C'est celui-là qui est vraiment maître de sa main et de sa perspective, qui pourra comprendre les lignes qui seront la figuration exacte des objets que la nature offre à nos regards, qui pourra donner de la vie et du caractère aux objets qu'il aura représentés, qui sera le maître véritable de cet Art du Dessin.

Représenter la nature dans sa froideur et dans sa roideur scientifique, ce n'est pas suffisant. Il faut autre chose pour représenter la nature dans des paysages, pour représenter la terre, le ciel, l'eau, les arbres ; il faut autre chose pour représenter les objets fabriqués par l'homme, et cela appartient-

dra au maître du dessin qui connaîtra à fond son art ou sa science. Que penserait-on d'un compositeur qui aurait la prétention d'écrire des symphonies, ou même de simples mélodies, et qui ignorerait ce qu'est la mesure ou ne tiendrait pas compte de l'harmonie ? Il ne pourrait pas mettre d'équilibre ou de rythme dans ses compositions. Eh bien ! les architectes, les médecins, les historiens, les biographes, les anthropologistes, qui ont à tous les moments de leur carrière besoin de la figuration et de la représentation exacte des objets qui sont leur étude propre, comment pourrait-on soutenir qu'ils peuvent ignorer l'art du Dessin ?

Mais, si nous parlons de ceux qui ont besoin de savoir dessiner pour eux mêmes, il faut aussi nous préoccuper de ceux qui ne sont pas dessinateurs, mais qui auront à utiliser les œuvres des dessinateurs. Voilà de jeunes enfants : nous mettons entre leurs mains des ouvrages illustrés. Croyez-vous qu'il soit indifférent de mettre entre les mains des enfants des ouvrages illustrés par de médiocres dessinateurs ? Croyez-vous que l'influence produite sur l'œil ou sur l'esprit d'un enfant par un dessin habile, digne d'un dessinateur et d'un maître, croyez-vous que cette influence qui portera sur son œil et son esprit soit la même que celle produite par une gravure médiocre ; par des hommes, des animaux, des objets qui ne tiennent pas debout ; par une gravure où tout penche, où les maisons n'ont aucun équilibre ni aucune profondeur ? Non, il faut mettre devant les enfants pour former leur goût et habituer leur esprit à l'harmonie, à la profondeur, à la perspective, il faut mettre des œuvres bien faites ; il les faut sous leurs yeux et dans leurs mains, et ce n'est que lorsque l'enseignement du Dessin aura acquis le développement que vous voulez lui donner que la chose deviendra facile.

L'art du Dessin, il faut le répéter partout, est un art primordial. Il faut que l'art du dessin soit répandu sur toutes les branches de l'industrie et sur toutes les branches de la science humaine ; c'est un auxiliaire indispensable sans lequel la science s'arrête forcément, sans lequel l'industrie ne progresse pas, sans lequel il n'y aurait pas d'art véritable. Je me rappelle une définition de cet art admirable du Dessin, la plus belle peut-être qui en ait été donnée depuis que le monde existe, et je l'ai recueillie, un soir, en rentrant du théâtre, de la bouche d'un grand compositeur : Charles Gounod. J'avais assisté à la représentation d'une de ses œuvres : *Roméo et Juliette*, et nous revenions en causant littérature, voyages, arts et sciences, et il me disait : « Mon cher ami, l'Art c'est de l'émotion devenu savoir ; c'est du cœur devenu cerveau ».

Eh bien ! vous aurez beau avoir l'émotion, si vous n'avez pas de savoir, vous ne serez jamais artiste. Vous aurez beau vous sentir des dispositions très grandes pour l'architecture, pour la peinture ou pour la sculpture, si vous n'êtes pas maître de votre dessin, vous ne serez jamais artiste. Vous aurez beau avoir du cœur, si vous n'avez pas un cerveau cultivé, armé, vous ne serez qu'un artiste médiocre, vous ne serez qu'un savant médiocre.

Ceci démontre et est une preuve évidente que tout se tient dans la pensée humaine, qu'il n'y a pas de petite catégorie, de petite boîte dans laquelle la science est renfermée : l'esprit humain est infini dans ses manifestations. Si on examine toutes les branches des manifestations de l'esprit humain, on voit que lettres, sciences, philosophie, arts se tiennent et sont unies les unes aux autres par des liens indissolubles, indestructibles.

Vous, Mesdames, vous avez le grand mérite de démontrer qu'un lien étroit unit toutes les branches du savoir humain au Dessin ; vous avez montré que ce lien était très fort, qu'il était indispensable ; vous le savez, vous en avez fourni la preuve dans vos milieux et vous voulez qu'il soit propagé. Je contribuerai à faire prévaloir votre théorie.

M. Eugène Guillaume, un grand maître du Dessin, initiateur de cet art, a établi la meilleure méthode connue jusqu'à ce jour. J'ai eu l'honneur, en 1894, de signer les circulaires qui ont imposé, dans toutes nos écoles, cette méthode, et j'ai à côté de moi des hommes qui ont été des collaborateurs précieux, dont je ne veux pas citer les noms parce que je ne veux pas blesser leur modestie, mais à qui la France doit une vive reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Nous avons fait en France un grand effort pour propager l'enseignement du Dessin. Vous allez maintenant mettre en commun vos connaissances, votre expérience et vos méthodes ; vous allez discuter, et je suis sûr que de ce choc d'idées, que de ces divergences de vues, résulteront des lumières et du bien pour nous tous. Non seulement votre Congrès aura cet avantage de consacrer l'enseignement du Dessin, mais il vous aura aussi procuré à tous, nés sous des ciels différents, l'occasion, la joie et le plaisir de vous voir, de vous connaître, de vivre sur notre beau sol parisien et notre terre hospitalière de France. J'espère que vous en emporterez un bon souvenir, et, ce que je puis vous assurer, Mesdames et Messieurs, c'est que nous garderons le souvenir le plus précieux de votre venue et de votre Congrès. (*Applaudissements.*)

Après ce discours fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assistance, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur HIRSCH, qui désire parler au nom des Délégués Etrangers.

DISCOURS DE MONSIEUR HIRSCH

DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Permettez-moi de vous remercier au nom des Délégués Etrangers des paroles si bienveillantes et si chaleureuses que vous venez de nous adresser. Nous sommes venus un peu de toutes les parties du monde pour apporter les hommages de nos Gouvernements et les nôtres à ce beau pays de France, à cette nation aux initiatives chaleureuses et artistiques. En France on est arrivé à ce point où nous voulons arriver nous autres également. En France, l'art fait un peu partie du patrimoine de tout le monde. En France, l'Art est vulgarisé, et j'espère que le Congrès International de l'Enseignement du Dessin contribuera à nous faire atteindre, à nous autres nations, le même but que, comme je viens de le dire, on a déjà atteint en partie en France.

Le moment pour entreprendre la campagne, en vue d'une entente internationale pour l'enseignement du Dessin, est admirablement choisi. Le cadre merveilleux de l'Exposition Internationale est une des meilleures leçons de choses que nous puissions avoir, et je remercie encore une fois la France et son représentant, Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, de nous avoir offert l'occasion de poser le premier jalon à ce moment où toutes les Nations ont contribué et ont fait de leur mieux pour faire de l'Exposition Internationale ce cadre merveilleux que nous avons eu l'occasion d'admirer et qui nous a émerveillés tous.

Messieurs les Délégués Etrangers, je vous prie de vous unir à moi pour crier : « Vive la France », « Vive la France », « Vive la France » !]

(*Applaudissements*)

La Séance est levée à midi 1/2 et les Membres du [Bureau reconduisent Monsieur le Ministre et les personnes qui l'accompagnent jusqu'aux portes du Cercle de la Librairie.

C. — PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

du 30 août 1900 (1)

PRÉSIDIÉE PAR M. PAUL COLIN

ASSISTÉ DES PRÉSIDENTS ÉTRANGERS ET DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

M. le Président remercie M. EDMOND VALTON, M. et M^{me} CHATROUSSE de la soirée offerte par l'Association des professeurs de Dessin de la ville de Paris (2) et du concours dévoué qu'ils ont apporté à sa bonne organisation.

Dans la réunion précédente deux noms ont été oubliés : M. Mathias DUVAL comme président d'honneur et M. Ed. CUYER comme président de section ; leur nomination est adoptée à l'unanimité.

M^{me} CHATROUSSE, secrétaire générale, donne ensuite lecture des noms des Présidents d'honneur et des Secrétaires généraux, Délégués étrangers, et lit le procès-verbal de la première séance générale. Sur une nouvelle proposition de M. Hirsch, Inspecteur de l'Enseignement du Dessin, et M. Devos, la nomination de M. AYNARD, Vice-Président de la Chambre des députés, ancien rapporteur du budget des Beaux-Arts, comme Président d'honneur, est adoptée. Sur la proposition de M^{me} EMILY SARTAIN, celle de M. le Président de l'Institut de technologie de Boston l'est également.

Les trois sections réunies émettent le vœu qu'il y aura lieu de continuer les études qui vont être inaugurées dans ce premier Congrès et qu'une Commission Internationale soit nommée à cet effet.

M. de PASTCHENKO insiste particulièrement sur la grave nécessité de continuer par des Congrès futurs l'étude et la discussion des questions qui auront été abordées par le 1^{er} Congrès ; il appuie de toutes ses forces le vœu de MM. ADRIEN CHANCEL et LÉON FRANCKEN qui ont eu l'initiative de cette création, que le Congrès approuve. M. J. CONTRERAS a formulé le même vœu.

MM. GUÉBIN et GENOUD pensent que cette question, soulevée dans les trois sections, doit être étudiée en bloc et, après une discussion à laquelle prennent part MM^{rs} ADRIEN CHANCEL, GENOUD, GUÉBIN, MARCEROU et DE PASTCHENKO, le principe de la création d'une Commission permanente est adopté à l'unanimité.

M. le Président invite ensuite les Membres du Congrès à passer à l'examen des vœux qui ont été émis dans les différentes sections.

VŒUX DE LA PREMIÈRE SECTION

Les vœux de la 1^{re} section ont trait tout d'abord à la 1^{re} question dont M^{me} CHATROUSSE et M. BONNAND pour la France ; miss WHEELER pour les Etats-Unis, sont les rapporteurs.

(1) Pour les titres, fonctions et adresses des orateurs, membres du Congrès, se reporter aux listes du titre II.

(2) Voir au Titre VII, Réceptions et fêtes, le programme de cette soirée.

Le **1^{er} Vœu**, « *Que le Dessin soit obligatoire dans toutes les écoles, dans tous les examens et concours d'enseignement général, sans exception* », est adopté.

Monsieur DE PASTCHENKO ajoute que le Dessin devrait même précéder tout autre enseignement.

Le **2^e Vœu**. « *Que dans tous les examens d'enseignement général, l'incapacité absolue en Dessin, soit une cause d'élimination.* » — ADOPTÉ.

Le **3^e Vœu**, de la 1^{re} question a été renvoyé à la 2^e Commission comme rentrant plus spécialement dans ses attributions.

Les **2^e et 3^e questions**, qui ont trait à la méthode générale française et dont l'exposé a été fait si magistralement dans la 1^{re} section, par M. JULES PILLET, ne sauraient faire l'objet d'un vœu. Mais l'assemblée, par acclamation, approuve le principe de la *Méthode Guillaume*.

Le Congrès passe ensuite à l'examen des rapports de M^{lle} DE LABOURET Sur l'enseignement du Dessin dans les écoles maternelles de France et sur celui de M. KELLER, sur le même enseignement à l'Etranger.

Après discussion sur le sens du mot *Froebélien*, prononcé à plusieurs reprises, M. GUÉBIN, rappelant les observations de M. GRÉARD, pense qu'il faut ajouter le mot *inaugurer*.

M. KELLER ne s'oppose pas à ce que la forme même du vœu soit ainsi modifiée ; ce qu'il défend, c'est le principe de l'enseignement intuitif et M. RENÉ LEBLANC, qui est du même avis, se rallie aussi à cette proposition.

Miss WHEELER voudrait que le mot *Kindergarden* soit aussi ajouté, le terme est plus connu en Amérique ! Finalement, le vœu est ainsi modifié :

1^{er} Vœu. — *Qu'il y a lieu de maintenir, à l'école maternelle, la méthode intuitive inaugurée par FROEBEL et par M^{me} PAPE-CARPENTIER*. — ADOPTÉ.

Le **2^e Vœu** : « *Que les exercices d'application soient un acheminement à l'étude du Dessin, tel qu'il doit être enseigné à l'école élémentaire* ». — ADOPTÉ.

A propos du 3^e vœu une discussion est soulevée par M. GUÉBIN qui demande l'adjonction du mot *Expérimental*, que MM. LEBLANC, KELLER et VALTON, considèrent comme inutile, puisqu'il résulte de la forme même du vœu.

Le **3^e Vœu** : « *Qu'à l'école primaire, ces exercices soient continués et synthétisés pour servir d'auxiliaire à l'enseignement du Dessin à main levée lui donnant un caractère expérimental et géométrique* ». — ADOPTÉ.

Enfin, le **4^e Vœu**, « *Qu'il y a lieu de supprimer entièrement dans les écoles primaires publiques, les quadrillages et les cahiers méthodes dont les exercices n'aboutissent qu'à une copie servile* ». — ADOPTÉ.

La discussion est ensuite ouverte sur les rapports de M^{lle} BASTIEN, de M^{lle} de LABOURET, de MM. JULES PILLET et VALTON.

M. GUÉBIN désirerait que dans les propositions de vœux, il y ait transposition des différents paragraphes.

M. JULES PILLET demande le maintien de ses propositions, au moins, au point de vue de la forme. Quant à l'ordre des paragraphes, il accepte la transposition, qui est présentée dans l'ordre suivant par M. COLIN, président.

1^{er} Vœu. — *Qu'il y a lieu d'insister sur la préparation pédagogique des instituteurs et des institutrices en ce qui regarde l'enseignement primaire du dessin.*

2^e Vœu. — *Qu'il y a lieu d'établir un parallélisme constant entre le dessin à vue et le dessin géométrique.* Ces vœux sont adoptés.

Sur le **3^e Vœu** : « Qu'une sanction efficace soit donnée aux études primaires du dessin et particulièrement au certificat d'études primaires » ; une discussion s'engage sur la valeur de l'examen, sur la nature de l'épreuve, sur le maintien de la forme déjà choisie, et, dans le cours de cette discussion MM. COLIN, LANTERNIER, CHANCEL, KELLER, MAYEUX, MASCART, après avoir fait diverses propositions, se rallient définitivement à cette idée que le mot *éliminatoire* proposé par M. CHARLES DAVID, soit accepté.

M. RENÉ LEBLANC, parlant de l'arrêté ministériel, rappelle qu'au certificat d'études, en France, le dessin avait été d'abord facultatif ; qu'actuellement il ne compte qu'à l'oral et enfin insiste avec la plus grande énergie pour que l'élimination soit prononcée au certificat d'études. Il est d'avis aussi lui-même que le principe soit établi.

M. CHARLES LUCAS voudrait même que la note de dessin compensât d'autres notes inférieures.

M. CHAUVEL, est partisan d'étendre la sévérité à tous les autres examens.

Enfin M. le Président, lui-même, insistant sur la nature du vœu, dit qu'il faut voter le mot *éliminatoire*.

Rédigé ainsi qu'il suit, le vœu est adopté :

3^e Vœu. — *Qu'une sanction efficace soit donnée à l'épreuve de dessin en exigeant qu'elle soit rendue éliminatoire à l'examen du certificat d'études primaires.*

L'institution de conférences pour guider le personnel enseignant donne lieu à différentes remarques. On estime que le but à atteindre est surtout de maintenir à l'école primaire les traditions de l'école normale et les connaissances qui y ont été acquises par les instituteurs.

Pour arriver à ce but il y aurait lieu, suivant les diverses motions qui sont faites, soit de confier la surveillance à des personnes compétentes, soit à des professeurs délégués et sous la haute direction des Inspecteurs du dessin. Ce qu'on désire surtout, c'est d'échapper à une surveillance incompétente. A la suite d'un échange de vues et sur les différentes motions faites par M^{me} BARBIER, M. LECLERC, M. GUÉBIN, M. RAMONDOU et M^{me} DE LA FARGUE et sur le terme même du mot *compétent* ; on arrive, suivant le désir de M. DAVID, à conclure et à accepter les propositions dont M. Guébin donne les formules suivantes :

4^e Vœu. — *Que des conférences soient instituées pour guider le personnel enseignant.* — ADOPTÉ.

5^e Vœu. — *Qu'il est nécessaire d'assurer, au point de vue pédagogique, le contrôle de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires.* — ADOPTÉ.

M. MARCEROU désirerait que les vœux exprimés par les sections soient imprimés en regard des rapports présentés.

Le Bureau fait remarquer qu'il y a là une impossibilité matérielle, mais que le nécessaire sera fait pour donner satisfaction, sous une autre forme, au désir exprimé.

VOEUX DE LA DEUXIÈME SECTION.

La discussion dirigée par M. JACQUEMART, inspecteur général de l'Enseignement technique, porte sur les vœux exprimés par la 2^e Section.

La statistique de l'enseignement du dessin et la classification des établissements de dessin, faite avec un si grand soin par M. BÉCOURT, est adoptée.

Il y a lieu cependant de demander à MM. les Délégués Étrangers de vouloir bien, chacun en ce qui concerne leur pays, compléter cette liste, et M. CHANCEL demande d'y ajouter la liste de toutes les écoles étrangères.

Sur la 2^e question et sur les rapports de MM. CORDEAU, RAULT, HISTA et ANGLADE, de M^{lle} LUNEAU et de M. FRANCKEN, « Dessin dans l'enseignement technique », et sur le vœu émis au point de vue du rapprochement entre les futurs ingénieurs et les futurs architectes, M. Guébin propose de conserver l'ancienne rédaction, avec le mot *indispensable*. Sans autre condition le vœu est accepté. (V. plus loin.)

Le vœu présenté par M. Rault est adopté sans modification. (V. plus loin.)

Sur le rapport de MM. Hista et Anglade, les vœux formulés mis aux voix sont adoptés sans opposition. (V. plus loin.)

Sur le rapport de M^{lle} Luneau, M. Colin propose que les vœux qui en sont la conclusion soient votés par alinéa.

La discussion s'engage et à l'occasion de l'industrie toute féminine de modes, M^{me} GALLET-LÉVADÉ fait remarquer tout d'abord que les mannequins dont font usage les couturières sont mal proportionnés et que l'étude de *l'anatomie des formes* est nécessaire. M. GUÉBIN demande pourquoi anatomie des formes ?

M. CUYER appuie la proposition de M^{me} GALLET-LÉVADÉ et insiste sur la nécessité de conserver le mot anatomie, mais de dire *anatomie plastique*, dans la rédaction du vœu. Avec cette modification le vœu est adopté. (V. plus loin.)

Sur la demande de M^{me} MATROD et de M. CHANCEL, la question d'un cours d'histoire du costume dans la dernière année d'études professionnelles de couture est discutée. Le vœu émis par M^{me} MATROD à ce sujet est adopté. (V. plus loin.)

Les figurines de modes devant être représentées d'une manière très spéciale, M^{me} Matrod donne à ce sujet des explications complémentaires desquelles il résulte qu'il est presque impossible de faire accepter aux magasins de confection et même au public des dessins de modes ayant une réelle valeur artistique.

M. CHARLES LUCAS appuie les observations de M^{me} Matrod-Desmurs ;

M^{me} CHATROUSSE demande de conserver aux figurines de modes l'élégance exigée par la clientèle, mais en se rapprochant le plus possible des proportions vraies ; les figurines actuelles étant la négation absolue de l'art et du goût.

M^{me} MAUPIN donne des explications au point de vue purement professionnel ; elle indique les difficultés rencontrées et cite les succès pour les tentatives faites.

M^{me} CHATROUSSE explique que c'est le mauvais goût de la clientèle qu'il faut arriver à modifier en inculquant dès l'enfance le sentiment du beau et des notions d'élégance vraie.

M. F. PELLET répond à M^{me} MAUPIN que même dans les écoles techniques les plus élevées, il est nécessaire de faire à la sortie un apprentissage et il

estime utile de faire exécuter les dessins des figurines de modes dans les proportions justes à l'école, quitte pour la jeune fille à modifier plus tard sa manière de faire, comme il conviendra pour satisfaire la clientèle ; mais elle saura au moins ce qui est bien et pourra arriver peu à peu à le faire comprendre.

Le vœu modifié est soumis au vote et adopté. (Voir plus loin.)

PROPOSITION FRANCKEN

Après observations de MM. DAVID, JACQUEMART, GUÉBIN, J. PILLET, les trois paragraphes de ce vœu sont adoptés.

A propos du troisième paragraphe et après les observations de MM. J. PILLET, GUÉBIN, DAVID, MARCEROU, il est décidé de faire précéder les trois paragraphes du vœu des mots : « *en plus de l'enseignement général du dessin.* »

Le congrès vote le vœu supplémentaire rédigé par M. Francken qui donne satisfaction aux orateurs précédents.

« *Le dessin dans les écoles primaires sera dirigé dans le sens professionnel* ».

Les vœux relatifs à cette deuxième question, si importante par elle-même, sont réunis ci-après :

Sur le RAPPORT DE M. CORDEAU (PARIS)

1^{er} Vœu. — *Le Congrès émet le vœu qu'un rapprochement soit effectué entre les études des futurs architectes et des futurs ingénieurs.*

a. *En organisant dans les écoles d'ingénieurs des études susceptibles de faire comprendre la Forme et son rôle dans la création du Beau, et en créant dans ces écoles, si possible, un cours d'esthétique.*

b. *En développant dans les écoles d'architecture les enseignements théoriques et pratiques propres à montrer les méthodes qu'emploie l'ingénieur pour la création de l'Utile.*

c. *En ce qui concerne l'enseignement du dessin, il est indispensable d'introduire dans les concours d'admission aux écoles d'ingénieurs une épreuve de dessin plastique d'après le modèle en relief et d'y élever le niveau de l'épreuve de lavis.*

Sur le RAPPORT DE M. RAULT (PARIS)

2^e Vœu. — *Le Congrès, estimant, contrairement à une opinion trop répandue, que l'enseignement général du dessin est indispensable à toutes les professions, déclare qu'il est nécessaire de donner avant tout à l'enfant un solide enseignement général. Il émet le vœu qu'il soit établi des modèles graphiques et des modèles en relief pour servir de base à l'enseignement technique dans chaque profession*

Sur les RAPPORTS DE MM. HISTA (PARIS) ET ANGLADE (PARIS)

3^e Vœu. — *Il est à désirer que les études des candidats aux écoles des arts du feu marchent parallèlement et de pair pour la partie artistique et la partie scientifique ; dans aucun cas l'une ne devant être sacrifiée à l'autre.*

L'enseignement du dessin doit tenir un compte égal des nécessités artistiques et des nécessités scientifiques.

Sur le RAPPORT DE M^{lle} LUNEAU (PARIS)

4^e Vœu. — *Considérant que l'enseignement du dessin dans les écoles techniques s'occupant des arts de la femme doit être l'objet d'une méthode d'autant plus rigoureuse que la matière et la forme sont, ou leur destination, toujours imposées ; il est à souhaiter que les professeurs (femmes) qui se dirigent vers ces écoles, possèdent la technique particulière à l'une ou à plusieurs des professions intéressées.*

Le Congrès émet le vœu que, dans chacune de ces écoles, le dessin enseigné comprenne simultanément :

1^o *Le dessin d'imitation ou à vue, l'étude directe de l'ornement et de la nature, l'anatomie plastique, le croquis pittoresque, l'arrangement décoratif et les projets d'exécution ;*

2^o *Le dessin géométrique, tracé géométral et perspectif à main levée des objets à représenter.*

Sur la PROPOSITION DE M. ADRIEN CHANCEL (PARIS)

1^{er} Vœu supplémentaire. — *Le Congrès émet le vœu qu'un cours d'histoire du costume soit créé dans toutes les écoles s'occupant des arts de la femme.*

Sur la PROPOSITION DE M^{me} MATROD-DESMURS (PARIS).

2^e Vœu supplémentaire. — *Le Congrès émet le vœu que, en ce qui concerne les cours d'histoire du costume adjoints aux cours de couture, l'enseignement du dessin porte plus spécialement, en dernière année, sur le dessin de figurines de modes en donnant à celles-ci les rapports de mesure et de caractère se rapprochant de ceux constatés dans la nature.*

Sur le RAPPORT DE M. FRANCKEN (PARIS).

3^e Vœu supplémentaire. — *Le Congrès émet le vœu suivant :*

Que, en plus de l'enseignement général du dessin.

1^o *Dans toutes les écoles professionnelles ou techniques et en particulier dans les écoles s'occupant ou susceptibles de s'occuper des tissus, des papiers peints et des arts du Livre, on enseigne, en dehors du dessin considéré au point de vue purement technique ou professionnel, la composition décorative. en tenant compte de la technique des moyens de production ;*

2^o *Dans les écoles s'occupant de cartographie et de topographie, on enseigne, en même temps que la science propre à ces industries, des notions générales de dessin géométrique pour arriver à une représentation précise et correcte ;*

3^o *Dans les écoles techniques ou professionnelles, on donne aux élèves qui se destinent à la profession de dessinateurs industriels des notions de dessin perspectif et de figure, de telle sorte que les tableaux industriels et scientifiques aient un caractère plus artistique et plus vivant.*

Sur la PROPOSITION DE M. FRANCKEN (PARIS).

4^e Vœu supplémentaire. — *Le Congrès émet le vœu que dans les écoles primaires, le dessin soit enseigné de manière à préparer les élèves à l'enseignement technique et à faciliter leur passage aux écoles professionnelles.*

Sur la 3^e QUESTION UNIFICATION DES SYMBOLES

M. JACQUEMART tient à faire remarquer que la 2^e partie du vœu comprend la nomination d'une commission spéciale pour l'étude de cette question. En section on avait estimé à l'unanimité, la nécessité d'un comité permanent, mais on n'avait pas cru indispensable d'en faire l'objet d'un vœu.

Vœu. — *Le Congrès est d'avis de poursuivre l'unification internationale des signes et symboles employés en dessin et dans les diverses professions ;*

Il émet le vœu qu'une commission spéciale internationale soit chargée d'étudier la question.

Sans modification les deux paragraphes du vœu sont adoptés à l'unanimité.
La séance est levée à 5 heures et demie.

D. — DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

du 31 Août 1900

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. P. COLIN, PRÉSIDENT DU CONGRÈS

Assisté des Présidents étrangers et des Secrétaires généraux.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance par M^{me} CHATROUSSE, Secrétaire générale : le procès-verbal est adopté.

Le Congrès passe à l'examen des vœux de la 3^e section.

PREMIÈRE QUESTION

Sur le rapport de la première question. — « Organisation des écoles spéciales de Dessin ». (Rapporteurs : MM. ARNOLD, BORDIER et GUÉBIN.)

La discussion est ouverte.

1^{er} Vœu. — Le Congrès émet le vœu : « *Que le mode d'organisation des écoles spéciales de Dessin fasse reposer la responsabilité de l'autorité sur le professeur spécial choisi pour diriger cette organisation.* »

2^e Vœu. — Le Congrès émet le vœu : « *Que les candidats professeurs ayant fourni, par l'obtention d'un diplôme ou brevet pour l'Enseignement du Dessin, la justification de leur compétence professionnelle, soient de plus astreints à une expérience prouvant leur aptitude pédagogique.* »

3^e Vœu. — Le Congrès émet le vœu : « *Que l'Enseignement du Dessin sous toutes ses formes soit toujours confié à un professeur spécial de Dessin. Éventuellement, et pour répondre à des circonstances particulières, des spécialistes seront appelés à donner un enseignement technique complémentaire.* »

Ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

DEUXIÈME QUESTION

Sur la deuxième question : « Cours préparatoires dans les écoles de Dessin ».

M. J.-J. PILLET prend la parole ; il demande que la preuve des connaissances générales soit faite au préalable, avant la spécialisation. M. GUÉBIN explique les raisons qui ont modifié la rédaction proposée ; il redoute la désertion des cours si on exige des artisans la justification préalable de connaissances générales. (*Applaudissements.*)

M. GENOUD, Miss WHEELER appuient les conclusions de M. GUÉBIN, après un développement fait par M. J.-F. PILLET.

M. GUÉBIN de nouveau fait remarquer que l'apprenti qui vient au cours réclame l'application immédiate du Dessin à son métier. Si le professeur est habile, il amadoue son élève et le retient par la persuasion, en le convainquant de l'utilité de l'enseignement général.

M. P. COLIN résume les opinions diverses et les vœux de la deuxième question sont adoptés sur le libellé suivant :

Vœu. — *Le Congrès émet le vœu : « que tous les élèves d'une école spéciale de Dessin, cours d'adultes, professionnels ou autres, sans distinction de profession, possèdent un minimum de connaissances générales en sciences, dessin, modelage, etc., ou acquièrent ce minimum tout en poursuivant leurs études professionnelles. »*

TROISIÈME QUESTION (1^{re} PARTIE).

Pédagogie des cours d'application dans les écoles spéciales de Dessin.
M. LÉON FRANKEN, rapporteur.

Les quatre vœux sont adoptés. (V. plus loin)

TROISIÈME QUESTION (2^e PARTIE).

Rapport de M. PAUL VALET. Le vœu est adopté sans discussion. (V. plus loin)

QUATRIÈME QUESTION

Enseignements annexes dans une école de Dessin, M. POSELER, Rapporteur, font l'objet d'une discussion et de remarques formulées par M. Ed. CUYER, sur la question spéciale d'anatomie.

L'incident qui s'est passé dans la 3^e section, dit M. GUÉBIN, a eu pour conséquence d'ajouter les programmes préparés par M. CUYER, comme une annexe documentaire, à la suite des travaux du Congrès.

M. Ed. CUYER accepte cette solution. M. P. COLIN, qui met aux voix la proposition de M. GUÉBIN, en fait adopter le principe, ainsi que le vœu lui-même.

Les vœux relatifs à la 4^e question sont réunis ci-après :

Sur le RAPPORT DE M. FRANCKEN (PARIS).

1^{er} Vœu. — Le Congrès émet le vœu que :

1^o *Des notions générales des deux genres de Dessin soient enseignées à tous les élèves indistinctement, mais seulement au début de leurs études, la spécialisation se faisant ensuite ;*

2° Que l'enseignement collectif soit substitué à l'enseignement individuel dans la plus large mesure possible, aussi bien pour les notions générales et leurs applications que pour le Dessin à vue et le Dessin géométrique ;

3° Que l'enseignement théorique général alterne avec des applications ou ses adaptations industrielles ;

4° Que des modèles en relief soient substitués aux modèles graphiques, dans les deux genres de Dessin.

Sur le RAPPORT DE M. PAUL VALET (PARIS).

2^e Vœu. — Le Congrès considérant que : 1° la base principale de l'enseignement technique du Dessin paraît être d'associer à la reproduction de la forme le raisonnement qui l'explique ou qui en dirige l'interprétation suivant le cas ; 2° que pour réaliser cet enseignement il est possible notamment :

a. D'accompagner les modèles, même d'ordre général, de tous commentaires utiles et aussi de les réunir en groupes ou séries permettant une étude rationnelle et plus profitable.

b. De munir chaque école de modèles de toutes natures, répondant aux principales industries locales et au besoin d'organiser par région des collections circulantes, réalisant un maximum de ressources avec un minimum de dépenses ;

c. De rechercher l'existence ou provoquer la création d'ouvrages spécialement conçus dans cet esprit de raisonnement et d'adaptation de la forme dans les principales industries d'art et dans les industries constructives, afin de guider les professeurs dans la voie de cet enseignement technique ;

Emet le vœu que dans les écoles spéciales de dessin il soit donné (sans préjudice d'un enseignement général supérieur pour les élèves auxquels il conviendrait), un enseignement technique se rapportant le plus possible aux spécialités des élèves apprenant le Dessin dans un but immédiat d'application professionnelle.

Sur le RAPPORT DE M. POSELER (PARIS).

3^e Vœu. — Le Congrès émet le vœu que pour toutes les connaissances d'architecture, d'anatomie plastique, d'histoire de l'art, de perspective, etc., il soit fixé une limite à chacun de ces enseignements ; qu'on en détermine la pédagogie en se basant :

1° Sur la catégorie d'élèves à laquelle on s'adresse ;

2° En tenant compte des connaissances acquises par ces élèves.

CINQUIÈME QUESTION.

Sur l'Enseignement de la construction dans les écoles Spéciales de Dessin.

Le 1^{er} rapport de M. ARNOLD est accepté et le vœu émis, voté à l'unanimité.

En ce qui concerne celui de M. PAUL ASTAIX, M. J.-J. PILLET pense que le 1^{er} paragraphe est inutile et qu'il n'est que la répétition du second. Celui-ci ne fait que confirmer celui-là. Sous la réserve que le 1^{er} paragraphe soit supprimé, les deux vœux sont adoptés.

Sur le RAPPORT DE M. ARNOLD (PARIS).

1^{er} Vœu. — *Que dans les cours d'adultes l'Enseignement du Dessin s'applique aux spécialités des industries du bâtiment, dès que les élèves auront acquis les notions suffisantes pour exécuter des croquis cotés et des épures de mises au net.*

Sur le RAPPORT DE M. PAUL ASTAIX (PARIS).

2^e Vœu. — *1^o Que dans toutes les écoles Spéciales de Dessin où existent des divisions d'application aux industries mécaniques, il soit organisé des leçons collectives et ordonnées de construction ; cet enseignement particulier pouvant, suivant l'importance de l'école, être donné par le professeur de Dessin ou par des professeurs spéciaux ;*

2^o Que dans toutes les écoles Spéciales de Dessin, le programme comprenne, non seulement l'enseignement du croquis coté et celui du dessin au net, mais encore l'enseignement du dessin d'étude, dont l'emploi tend actuellement à se généraliser dans l'industrie ;

3^o Qu'il soit créé, dans les centres importants, des salles de collections régionales où puissent s'alimenter de modèles différents, les écoles spéciales appartenant à la région ;

4^o Qu'il soit créé, dans chaque centre, des comités de patronage, formés d'industriels ou de personnes ayant quelque attache avec l'industrie, pour aider au développement des écoles de Dessin et au relèvement de leur œuvre.

Le rapport de M. Abel Chancel : « Construction appliquée aux industrie d'art », est accepté à titre de communication. Il ne donne lieu à aucun vœu.

SIXIÈME QUESTION

« Enseignement de la composition décorative, dans les écoles Spéciales de Dessin. »

Les vœux émis dans le rapport de M. BORDIER sont adoptés sans discussion. Le rapport de M. DE LA ROCQUE, sur cette question, est admis à titre de communication.

Sur le RAPPORT DE M. BORDIER (PARIS).

Vœu. — *Le Congrès émet le vœu que l'enseignement de la composition comporte simultanément l'usage de l'atelier pour les travaux pratiques et celui de l'amphithéâtre pour les connaissances théoriques à acquérir collectivement.*

Le Congrès revenant à l'examen des questions soumises à la 1^{re} section examine le vœu qui est la conséquence du rapport fait sur la 6^{me} question par M^{lles} IMBS et LUNEAU et par MM. KELLER et QUIGNOLOT, et qui a trait à l'enseignement populaire de la composition décorative.

Parlant au nom de M^{me} FERRY, M. VALTON, préconise l'introduction du dessin de mémoire, qui devrait être ajouté à l'étude de la composition décorative.

Le dessin de mémoire fait partie déjà des programmes officiels, fait observer M. J.-J. PILLET.

M^{me} FERRY développe sa proposition. M^{me} GALLET-LÉVADÉ prend part à la discussion ainsi que M. VIÉ, qui exprime cette idée : que l'enfant peut parfaitement commencer l'étude des formes décoratives et qu'il y a assez d'éléments simples pouvant aider à cette étude.

M. KELLER, ramenant la question à son point de départ, insiste sur ce que le vote de la section a été surtout un vote de principe. Ce qu'on a voulu, dit-il, est voir l'introduction de cet enseignement appelé à développer le goût et le sentiment du *Beau* ; mais que les moyens d'application seront à chercher.

Résumant la discussion, M. le Président met aux voix le vœu tel qu'il est présenté. Ce vœu est adopté sous la forme suivante :

Vœu. — *Introduire graduellement, dans l'enseignement élémentaire du dessin, l'étude de la composition décorative.*

Le rapport de M. SOULIÉ, « sur les professeurs de Dessin », est accepté à titre de communication ; il donne lieu néanmoins à l'adoption du vœu suivant :

Vœu. — *Qu'il est essentiel de créer, sous une forme à déterminer, un enseignement normal pour former les professeurs de Dessin.*

Le vœu sur le Modelage, de M. CHARLES VALTON, est également adopté au point de vue de la simultanéité des deux enseignements ; il conclut au vœu suivant qui est adopté :

Vœu. — *Que l'enseignement du modelage soit donné simultanément avec l'enseignement du Dessin.*

La question de l'enseignement de l'Histoire de l'Art dans les établissements universitaires, étudiée par M. CH. DAVID, est l'objet d'une remarque de M. MAYEUX.

M. J.-J. PILLET répond à une observation de M^{me} BARBIER, qui désire étendre cet enseignement aux écoles primaires supérieures et dit que les établissements universitaires ont été surtout visés. M. DAVID dit que cet enseignement est surtout réservé aux classes supérieures.

M. KELLER, pour que satisfaction soit donnée à tous les désirs, sur une remarque de M. LANTERNIER, pense que le mot *secondaire* doit être supprimé.

M. COLIN, Président, propose une nouvelle rédaction, qui est à son tour acceptée sous forme de vœu.

SUR LE RAPPORT DE M. CH. DAVID (PARIS).

Vœu. — *Pour développer le goût, le sens de la beauté chez les élèves des classes supérieures des divers établissements d'enseignement, et en même temps pour vivifier l'étude de l'histoire, il y a lieu de créer un cours d'Histoire de l'Art dans les établissements universitaires.*

L'examen des questions soumises par la 1^{re} section étant épuisé, on donne lecture des vœux personnels de quelques membres du Congrès.

M. Jules PILLET, en son nom et en celui de M. Paul COLIN, demande qu'une expérience soit tentée au sujet de la répartition des heures de Dessin, qui pourraient être groupées au lieu d'être disséminées, comme elles le sont actuellement.

M. COLIN en a fait l'expérience à l'Ecole Polytechnique : elle a très bien réussi.

M. KELLER fait remarquer les difficultés matérielles qui en résulteraient pour les professeurs.

M. LEFIÈVRE veut bien tenter l'expérience au Lycée de Gap.

M^{lle} RAYMOND tentera à son tour la même expérience.

Miss SPILLER dit qu'en Angleterre le système serait inapplicable.

Dans les écoles congréganistes, cela pourrait être expérimenté plus facilement.

Si l'expérience doit être tentée, dit M. GUÉBIN, elle ne peut être faite que dans les établissements secondaires.

M. l'Inspecteur HIRSCH insiste beaucoup, pour que le mot *secondaire* soit maintenu dans la rédaction du vœu, attendu que, dans les lycées et collèges, il n'y a en réalité qu'une heure 1/4 de dessin à vue par semaine. C'est dans un de ces établissements qu'il y aurait lieu de faire l'expérience demandée par MM. COLIN et PILLET, en groupant les leçons dans les premiers mois de l'année scolaire.

C'est aussi l'avis de M. LAUREAU qui pense que pendant le 1^{er} trimestre d'études, cet enseignement trouverait bien sa place.

Enfin, à la suite de cette discussion, M. Colin lit la rédaction suivante qui est acceptée :

Vœu. — *Le Congrès, estimant qu'il y aurait intérêt à être fixé sur les avantages ou sur les inconvénients de chacun des systèmes visés ci-après, demande qu'un essai du second mode d'organisation soit fait dans un établissement de l'enseignement secondaire.*

1^{er} Mode (actuel) : *Pendant toute l'année scolaire (10 mois) consacrer 1 h. 1/2 par semaine à l'enseignement du Dessin.*

2^o Mode (à mettre à l'essai) : *Consacrer 5 heures par semaine, pendant 5 mois seulement.*

VOEUX PRÉSENTÉS PAR LA DEUXIÈME SECTION

M. Adrien CHANCEL, au nom de la *deuxième section*, donne lecture des vœux suivants qui sont adoptés sans discussion.

QUATRIÈME QUESTION. — RAPPORT DE M. POSELER (Paris).

SUR LA PROPOSITION DE M^{lle} SMYTH, DE M. RENÉ LEBLANC (Paris).
ET DE M. RAMONDOU (MAZAMET).

1^{er} Vœu. — *Le Congrès émet le vœu que, dans tout cours technique (écoles supérieures, écoles techniques, cours d'adultes, etc.), les professeurs de Dessin, ceux de travaux manuels et les professionnels agissent de concert.*

Sur la PROPOSITION DE M^{lle} SMYTH (Paris).

2^o Vœu. — *Le Congrès émet le vœu que des concours populaires de Dessin entre élèves et apprentis soient établis en vue de resserrer les rapports entre les Professeurs de Dessin et les Professionnels.*

Sur la PROPOSITION DE M. RAMONDOU (MAZAMET).

3^e Vœu. — *Le Congrès émet le vœu que le professeur de Dessin dans un cours technique devra connaître les éléments de la technologie des professions faisant la spécialité du cours.*

Sur la PROPOSITION DE M. POSELER (PARIS).

4^e Vœu. — *Le Congrès émet le vœu que les maîtres comme les élèves aient la plus grande latitude pour visiter les ateliers industriels.*

Sur la PROPOSITION DE M. BOISON (PARIS).

5^e Vœu. — *Le Congrès émet le vœu que les Pouvoirs publics et les initiatives privées encouragent, par des prix et subventions, la création d'ouvrages pédagogiques techniques nécessaires pour l'enseignement industriel.*

Sur le RAPPORT DE M^{me} L. CHATROUSSE (PARIS) et M. BONNAND (PRIVAS).

Le troisième vœu du rapport Chatrousse-Bonnand, appuyé par M. René Leblanc, et renvoyé par la première section à l'examen de la deuxième, est adopté à l'unanimité sous la forme suivante :

6^e Vœu. — *Le Congrès émet le vœu que, dans les examens et cours de l'enseignement technique ou professionnel, l'épreuve obligatoire de Dessin soit choisie en vue de la profession.*

Les questions portées à l'ordre du jour du Congrès étant épuisées, plusieurs propositions et vœux complémentaires sont soumis par leurs auteurs à la sanction de la réunion plénière.

Sur la PROPOSITION DE M. GUÉBIN (PARIS).

1^{er} Vœu complémentaire. — *Le Congrès émet le vœu que des dons, primes et bourses de voyage en faveur des élèves soient donnés par les Pouvoirs publics, chambres de commerce et autres initiatives privées.*

Sur la PROPOSITION D'UN ANONYME

2^e Vœu complémentaire. — *Le Congrès émet le vœu que les Pouvoirs publics, par tels moyens qu'ils jugeront convenables, fassent l'éducation des instituteurs qui, n'étant pas passés par l'École normale, ou n'ayant pas acquis en Dessin de connaissances suffisantes, ne sont pas en mesure d'appliquer les réformes réclamées.*

Ces derniers vœux sont adoptés à l'unanimité.

Communications.

1^o M. OLIVE (Paris) fait une courte communication sur certains points pouvant intéresser le Congrès; toutefois, en raison du vote général de l'assemblée plénière précédente, il ne formulera pas de vœu et soumettra, pour examen, son travail au Comité permanent.

2^o Le Frère ALFRED (Paris), à propos de la question des signes et symboles, pense qu'il y aurait lieu de créer à ce sujet un *Bulletin périodique*

faisant connaître les signes adoptés ou tout au moins proposés par le Comité permanent.

On pourrait économiquement choisir, par exemple, le *Moniteur du Dessin* qui mettrait une colonne, à chaque numéro, à la disposition de ce Comité.

3° M. MASCART (Lille), à propos du dessin géométrique, exprime le désir :
1° qu'il soit obligatoire dans toutes les classes d'enseignement secondaire ;
2° qu'il soit consacré à cet enseignement, hebdomadairement, un minimum de temps suffisant.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

E. TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

Du 1^{er} septembre 1900 (soir).

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. PAUL COLIN, PRÉSIDENT DU CONGRÈS

NOTA : Cette séance a eu lieu, après la séance solennelle de clôture.

Cette séance a pour objet principal de discuter la formation du *Comité international permanent de l'enseignement du Dessin*.

M. J.-J. PILLET indique succinctement des décisions à prendre à ce sujet :
Nomination d'un Bureau provisoire, attribution du Comité — contribution personnelle, subsides des Gouvernements représentés

Il propose de nommer un bureau composé en nombre égal de collègues étrangers et français : dix membres, par exemple — M. GUÉBIN demande qu'on se mette d'abord d'accord sur le principe.

Plusieurs membres sont d'avis de nommer un bureau provisoire. Mais il est reconnu que ce ne peut être un Comité provisoire que le Congrès doit nommer, mais bien le *Comité définitif*.

La séance est suspendue pour permettre aux délégués étrangers de s'entendre sur les noms à proposer pour la formation du Comité.

A 3 heures 20, la séance reprend officiellement, sous la présidence de M. Paul COLIN, qui rappelle tout d'abord la réception qui doit être faite aux Congressistes, à 5 heures, à l'Hôtel de Ville, par la municipalité de Paris.

La discussion sur la composition et la nature du Comité permanent est reprise.

Preennent la parole :

M. DE PASTCHENKO (Russie), M^{me} E. SARTAIN (États-Unis), M. GUÉBIN, M^{me} CHATROUSSE, MM. J.-J. PILLET, Adrien CHANCEL, Edmond VALTON, F.-J. PILLET (Paris), Miss ROOWE (Grande-Bretagne).

M. DE PASTCHENKO fait observer que les Délégués officiels étrangers ne peuvent accepter de mission sans l'approbation de leurs gouvernements.

M. GENOUD, Délégué du gouvernement fédéral Suisse, ne voit aucun inconvénient à la nomination de la Commission permanente et divers autres

Délégués officiels étrangers ne croient pas nécessaire la délégation officielle puisque les élus du Comité doivent être les continuateurs du présent Congrès.

M. GUÉBIN trouve qu'il est naturel que ce soit parmi les membres qui ont pris part au Congrès que soient désignés les membres du Comité.

M. COLIN, résumant les diverses propositions émises, demande de fixer le nombre des membres français, mais de ne pas limiter le nombre des membres étrangers.

La proposition, mise aux voix, est adoptée après une discussion sur le nombre des membres français à laquelle prennent part MM. ARNOLD, P. COLIN, ADRIEN CHANCEL, GUÉBIN, KELLER, J.-J. PILLET, FRANÇOIS PILLET.

Sont nommés membres du *Comité permanent international*.

MM. PAUL COLIN, J.-J. PILLET, L. GUÉBIN, F.-J. PILLET; M^{me} L. CHATROUSSE; MM. ED. CUYER, RENÉ LEBLANC, PAUL JACQUEMART; FRÈRE CHARLES; MM. MAYEUX, A. KELLER; M^{lle} M. BASTIEN; MM. CH. DAVID, CAHUC, FRANCKEN, ADRIEN CHANCEL, SERATSKI.

M. GUÉBIN demande où se tiendra la prochaine session du Congrès. Plusieurs membres proposent la Suisse.

La SUISSE, mise aux voix, est adoptée. M. GENOUD remercie au nom de son pays de l'honneur qui lui est fait.

M. DE PASTCHENKO demande la parole, avant la clôture de la session, pour remercier, au nom des Délégués et Congressistes étrangers, leurs Collègues français de l'hospitalité si cordiale et si empressée qu'ils en ont reçue. Le Congrès a été pour eux, dit-il, une véritable école. Ils en emporteront dans leur cœur un précieux souvenir et un enseignement. Ces paroles sont accueillies par de vifs applaudissements.

M. PAUL COLIN remercie les Congressistes de lui avoir facilité sa tâche par la courtoisie qu'ils ont apportée dans toutes les discussions et par l'urbanité qu'il a rencontrée auprès de tous. Il ajoute qu'il tient à remercier, une fois de plus, M^{me} CHATROUSSE, Secrétaire générale, du dévouement et du talent qu'elle a mis, malgré des circonstances particulièrement douloureuses pour sa piété filiale, à faire réussir le Congrès. Il regrette que le laps de temps écoulé depuis sa nomination d'*Officier d'Académie* (16 février 1899), n'ait pas permis, comme il l'avait demandé à M. le Ministre et à M. le Directeur des Beaux-Arts, de lui remettre aujourd'hui les palmes d'*Officier de l'Instruction publique*. (Applaudissements.)

La séance est levée à 4 heures 3/4, et les Congressistes se rendent à la réception de l'Hôtel de Ville. Le soir aura lieu le Banquet au *Restaurant de la Lune*, au Champ de Mars. (V. titre VII.)

F. — SÉANCE SOLENNELLE DE CLOTURE

A 2 heures de l'après-midi le Bureau du Congrès reçoit, aux portes du Cercle de la Librairie, M. HENRI ROUJON, membre de l'Institut, Directeur des Beaux-Arts qui vient présider la séance de clôture. A ses côtés prennent place dans la grande salle des Fêtes M. RENÉ FOURET, Président du Cercle de la Librairie, M. CROST, chef du bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales à la Direction des Beaux-Arts, et tous les membres du Bureau.

M. le Président donne la parole à M. PAUL COLIN, président du Congrès, qui s'exprime en ces termes :

Allocution de Monsieur Paul Colin

PRÉSIDENT DU CONGRÈS

MONSIEUR LE DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS,

Au nom de tous les Membres du Congrès, j'ai l'honneur de vous remercier d'avoir bien voulu venir présider notre séance de clôture.

Les deux plus hautes personnalités, de l'Enseignement et des Beaux-Arts, du Gouvernement de la République Française auront ainsi donné un éclatant témoignage de leur sollicitude à l'œuvre que nous poursuivons.

M. le Ministre de l'Instruction Publique voulait bien en effet, il y a quelques jours, inaugurer nos travaux et apporter, avec le charme de sa parole, des conseils et des encouragements que nous n'avons pas oubliés.

Nos vœux sont modestes et réalisables non seulement en France mais aussi chez toutes les Nations si honorablement représentées ici.

Il vous appartiendra de nous aider pour ce qui concerne notre Pays et nous ne saurions mieux placer notre confiance qu'en vous.

J'avais souhaité que la santé de l'artiste et du professeur éminent dont le nom a été sans cesse acclamé dans cette enceinte, M. EUGÈNE GUILLAUME, lui permettrait de vous recevoir à la place de celle que j'ai l'insigne honneur d'occuper.

Veuillez permettre, M. le Directeur, à celui qui a été élu en son absence, de vous assurer publiquement avec, sa reconnaissance, de son respectueux dévouement.

Monsieur le Directeur des Beaux-Arts, a répondu en ces termes :

DISCOURS DE MONSIEUR HENRI ROUJON

Membre de l'Institut, Directeur des Beaux-Arts.

MESDAMES, MESSIEURS,

« J'ai beaucoup regretté de n'avoir pu assister aux séances de votre Congrès ; j'en connais toute l'importance et je n'ignore pas les résultats auxquels vous êtes arrivés.

Retenu loin de Paris, il ne m'a pas été possible de venir à votre séance d'ouverture, mais M. le Ministre, mieux que je n'aurais pu le faire, vous a apporté avec sa parole entraînant, son sens délicat de critique et sa haute autorité, l'assurance de ce large souci de notre Gouvernement de la République française pour cet Enseignement du Dessin qui n'occupe pas encore toute la place à laquelle il a légitimement droit.

J'ai suivi avec intérêt vos travaux et constaté avec quelle méthode vous avez accompli une besogne considérable : aussi je tenais à venir pour prendre acte de vos délibérations et vous dire jusqu'à quel point j'étais heureux d'être de cœur et d'esprit avec vous. Aussi je tiendrai à honneur de réaliser tous les vœux que vous avez formulés. (*Applaudissements.*)

J'ai été frappé par leur caractère éminemment pratique, par la souplesse et la facilité avec laquelle ils vont pouvoir entrer dans le domaine des faits.

J'ose dire avec orgueil que j'ai, moi aussi, travaillé à l'élaboration des programmes de l'Enseignement du Dessin ; j'ai eu le bonheur de me trouver avec

d'éminents collaborateurs comme celui qui est à ma droite et qui vous préside et aussi celui dont nous regrettons tous l'absence : M. Eugène Guillaume, à qui nous sommes redevables de cette méthode si complète de l'enseignement du Dessin qui demeure la véritable clé de voûte de toute rénovation artistique.

En France, le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts est heureux d'avoir réalisé en partie votre programme ; grâce aux vœux si clairs et si pratiques que vous venez d'émettre, il pourra compléter son œuvre.

Je vais vous dire ce que nous entendons par l'Enseignement du Dessin et aussi ce que nous en attendons

Le génie artistique souffle où il veut, il souffle mille feux et nous ne pouvons espérer les entretenir tous ; l'humble écolier d'aujourd'hui sera peut-être un jour, un Puvis de Chavannes, un Henner, un Jean-Paul-Laurens ou un Bonnat : ce grand artiste, nous le saluerons avec une ardeur patriotique. (*Applaudissements.*)

Cependant nous ne pouvons nous flatter de créer des artistes d'élite. Si nos efforts doivent tendre à ne pas entraver cette genèse de génies, leur éclosion demeure au-dessus de nos moyens ; aussi faut-il nous garder de surchauffer la production artistique pour obtenir des artistes incomplets !

Les grands artistes se font tout seuls.

Mais il faut répandre autour de nous cet enseignement pratique et méthodique du Dessin ; il faut arriver, pour employer une expression peut-être un peu démodée et pourtant extrêmement juste :

A écrire la forme, comme on écrit le langage.

C'est en réalité donner à notre siècle, si désireux de satisfaire les besoins démocratiques, l'outil de travail le plus pratique, et le plus noble des gagne-pain : donner à nos artisans cette écriture des formes qui n'est pas moins nécessaire que l'écriture de la pensée. (*Applaudissements.*)

Pour la moitié et plus des métiers, c'est la base essentielle de toute production et le moyen indispensable pour apprendre ces derniers. Il est aussi nécessaire à tous les enfants des villes et des grands centres, que les éléments d'agriculture à nos écoliers des campagnes.

Plus tard, chargé de ce bagage, l'enfant saura ce qu'il veut faire et choisira librement un métier conforme à sa vocation ; il portera alors, dans son apprentissage manuel, le goût, cette chose si nécessaire pour donner à chaque objet un aspect agréable et conforme en même temps aux besoins utilitaires auxquels il satisfait.

C'est dans cet esprit qu'il y a lieu d'orienter votre Enseignement ; vous l'avez bien compris ainsi et c'est là votre grand mérite. J'ai été frappé de voir vos délibérations conduire à cette conclusion ; qu'il est nécessaire de le diriger de plus en plus dans le sens de l'utilisation pratique ; et je citerai, par exemple, ce vœu : que le Dessin soit enseigné de manière à préparer les élèves dans un sens plus professionnel et à leur permettre, dès la sortie de l'école, l'utilisation des principes graphiques que vous leur avez enseignés.

C'est aussi, comme vous le dites, par l'accord réalisé entre l'Industrie et le professeur de Dessin, qu'il y aura une entente plus fructueuse et pour le travailler une patrie plus douce, des conditions plus rémunératrices. En développant le goût, nous faisons œuvre pratique de paix et de concorde, nous demeurons bien des idéalistes ; les fils de cette démocratie française, qui tient tant à l'amélioration de tout ce qui peut élever les humbles et rendre plus fraternels les rapports entre les Peuples ! (*Longs applaudissements.*)

J'ai le plaisir de faire, au nom de M. le Ministre, les nominations suivantes
M^{me} MYSZKOWSKA-DUBREUIL, *Officier de l'Instruction publique* ;
M^{lle} EUGÉNIE LUNEAU, et **M. JULES BORDIER**, *Officiers d'Académie*.

Il me reste, avant de nous séparer, à exprimer notre gratitude à M. René Fouret, notre aimable hôte, Président du Cercle de la Librairie, pour la cordiale réception qui nous a été faite. » (*Assentiment général.*)

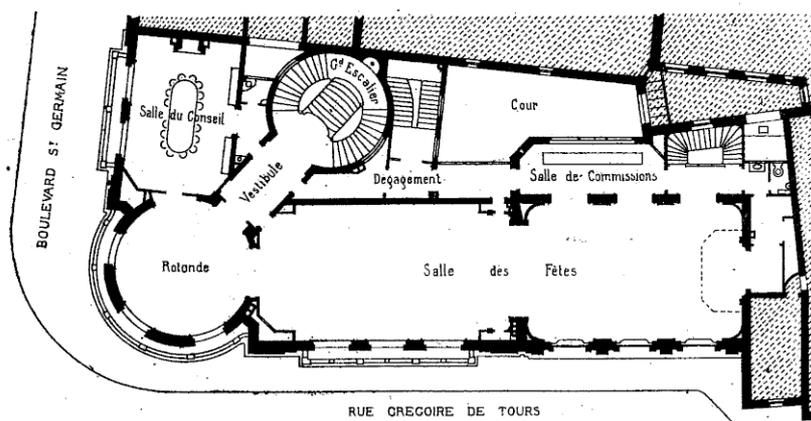
La séance est levée à 3 heures et le Bureau reconduit M. le Directeur des Beaux-Arts.

HOTEL DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE

Construit par CH. GARNIER et terminé par CASSIEN-BERNARD, Architectes.

PLAN DU 1^{er} ÉTAGE AU 0^m,0025

(SALONS DE RÉCEPTIONS)



Les Réunions de la 1^{re} Section se sont tenues dans la Salle du Conseil ; celles de la 2^e et 3^e Sections, dans les deux Salles de Réunions situées à l'entresol, sous la grande Salle des Fêtes ; les Réunions plénières dans la grande Salle des Fêtes.

TITRE IV

TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SECTION

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

PREMIÈRE SÉANCE

Du 29 août 1900, après-midi.

A 2 h. 1/2, la première section s'est réunie au Cercle de la Librairie, sous la présidence de M. J.-J. Pillet pour achever la constitution de son bureau.

M. PILLET, comme président la Commission d'organisation de la 1^{re} Section, demande aux Membres étrangers de vouloir bien présenter les présidents de Section qu'ils ont choisis parmi eux.

Sont élus présidents :

M. DE KIREEVSKY (Russie), attaché au Commissariat Général de Russie à l'Exposition Universelle;

M. FRIEBEL, Inspecteur de l'enseignement du Dessin à Prague ;

M. HANS BARBISCH, professeur à l'Institut d'éducation des filles d'officiers à Vienne ;

M. CARTER, Président Artiste Club. Denver Colorado (Etats-Unis) ;

M. le Président propose ensuite la nomination de secrétaires adjoints.

Sont nommés secrétaires :

M^{lle} VIMONT, professeur de Dessin à l'Ecole Professionnelle, rue Bouret.

M^{lle} HERVEGH, professeur de Dessin à l'Ecole Annexe de l'école normale des Institutrices.

M. QUIGNOLOT, professeur de Dessin ;

M^{lle} BASTIEN, secrétaire de la 1^{re} section de la Commission d'organisation, reste, de droit, secrétaire de la 1^{re} circonscription.

Après ces élections, M. J.-J. PILLET cède la présidence, qu'il avait prise provisoirement, à M. HIRSCH, Inspecteur de l'enseignement du Dessin.

M. HIRSCH ouvre la séance préparatoire, et propose à la première section, qui est plus chargée que les deux autres, de supprimer la lecture des rapports. La majorité des membres présents préfère entendre de nouveau la lecture de chaque rapport.

M. Le Président rappelle, avant la discussion des rapports, les articles 10 et 11 du règlement concernant les orateurs, et demande aux personnes qui auront pris la parole de vouloir bien résumer leur communication et la remettre entre les mains du Secrétaire, ainsi qu'il a été prévu par l'article 12 : après quoi il ouvre la discussion sur la première question.

A. — PREMIÈRE QUESTION

La première question était ainsi posée :

Considérant : 1° Qu'au point de vue général du développement des facultés de l'esprit, le Dessin est le principal éducateur du sens de la vue et qu'il est plus capable que tout autre exercice de développer la faculté et la méthode d'observation ;

2° Qu'au point de vue de la pédagogie générale son enseignement, grâce à la forme concrète et attrayante des exercices qu'il entraîne, peut venir puissamment en aide à d'autres enseignements, et particulièrement à celui des sciences ;

3° Que l'enseignement du Dessin, arrivé à un certain degré, ne saurait trouver de meilleur exercice que la copie des chefs-d'œuvre de l'art, et que, par cela même, rien ne l'équivaut pour former le goût d'une nation et pour lui donner le sentiment du *Beau* ;

4° Que pour toutes ces raisons l'étude du Dessin s'impose comme obligatoire dans l'enseignement public, à tous les degrés ;

Considérant en outre : 5° Que, pour toutes les autres études, des sanctions sont reconnues nécessaires puisque, dans tous les pays, on a institué des examens pour les établir et qu'il ne doit exister aucune raison sérieuse pour que l'Enseignement du Dessin fasse exception.

Vu : les questions adressées par M^{mes} Chatrousse, Dupuy, Ducruet ; MM. Berger, Bonnand, Bourde, Duolé, Gosserez, Hudry, Lefèvre, Levasseur, de Monségur, J.-F. Pillet, Poseler, Raymond, Rondot, Roubaud, Taravant.

On met à l'étude la question suivante :

NÉCESSITÉ DE RENDRE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN OBLIGATOIRE

- I. *Le Dessin considéré au point de vue général du développement de l'esprit.*
- II. *Des sanctions à apporter à son enseignement.*

Deux rapports ont été préparés. Leurs conclusions étant sensiblement les mêmes, la section décide qu'ils seront lus successivement et qu'ils seront discutés en même temps :

Tout d'abord l'auteur du second rapport, Miss Wheeler annonce que, si elle prend la parole, c'est comme Professeur de Dessin et Directrice d'École libre aux États-Unis, et demande à M. le Président la permission d'expliquer le mot *facultatif* qui n'a pas dans son application à l'étude du Dessin, en Amérique, la signification qu'on lui donne en France. « Chez nous, dit l'orateur, il n'y a pas de gouvernement qui dirige et qui centralise les études ; chaque petite ville crée des écoles, le gouvernement n'y a rien à voir. » Miss Wheeler insiste sur le respect de l'individualité qui est toujours très grand en Amérique.

1^{er} **Rapport**, par M^{me} CHATROUSSE (Paris) et M. BONNAND (Privas).

I. — Percevoir, définir, juger, tels sont les trois degrés progressifs du développement naturel de l'esprit.

Le sens de la **vue**, en percevant la *lumière* et l'*ombre*, les *formes*, les *couleurs*, les *mouvements*, nous met en relation avec les corps et leurs propriétés.

Il ne suffit pourtant pas de regarder simplement un objet pour en comprendre d'emblée les *formes*, la *structure*, le *caractère* ; il faut y apporter une attention plus grande, l'analyser dans son ensemble, dans ses détails, dans ses relations avec les corps qui l'entourent, pour pouvoir juger ses défauts et ses qualités.

Le Dessin impose à l'esprit cette analyse des choses.

Il paraît donc éminemment propre à développer dans notre esprit l'habitude des observations attentives, des abstractions rapides, des analyses complètes, des définitions exactes, des idées claires, des jugements vrais, des synthèses impeccables.

II. — Le Dessin est un langage *écrit* spécial adopté pour exprimer les formes et, par elles, les idées. De plus, comme il reproduit ces formes d'une manière vraie, il est compris par tous, c'est-à-dire qu'il est le seul langage universel absolument parfait.

Il vient en aide à tous les enseignements et à toutes les sciences, et il serait aisé d'établir, par exemple, un parallèle entre le Dessin et la LITTÉRATURE : ils procèdent tous deux d'une même façon pour atteindre un même but ; plus encore, ce sont les mêmes qualités d'esprit qu'ils développent.

Que l'on mette à côté l'un de l'autre deux élèves, dont l'un décrira son chien, par exemple, et l'autre le dessinera ; ne devront-ils pas procéder tous deux de la même manière ? Camper d'abord une silhouette générale caractérisant bien l'attitude, les proportions, la race de l'animal, puis aborder les détails dans leur ordre d'importance en vue de l'effet à produire ?

L'un donnera l'impression des choses par des mots, l'autre par des lignes.

N'est-ce pas un terme très juste de dire d'une description littéraire qu'elle *peint* bien les choses dont on parle, qu'elle fait *image*, qu'elle a du *mouvement*, de la *couleur* ? N'y a-t-il donc pas ainsi réciprocité dans la recherche de l'effet à produire ?

Dans l'étude de la GÉOGRAPHIE, la connaissance du dessin est nécessaire. Elle permet d'exprimer, avec plus de netteté qu'aucune explication orale, la situation d'un pays, ses formes limitrophes, le cours de ses fleuves et jusqu'à ses moindres ruisseaux, ses montagnes, ses subdivisions, sa flore et sa faune, ses productions, son ethnographie, etc. ? Une leçon, un cours de géographie non accompagnés de croquis seraient une suite de mots sans portée.

Une foule d'ouvrages de fonds, dans notre instruction moderne, resteraient incompréhensibles si le texte n'était accompagné d'interprétations graphiques.

L'HISTOIRE ne met-elle pas le Dessin grandement à contribution, puisqu'elle se rattache intimement à la géographie, au point de ne pouvoir s'en isoler. Les diagrammes dans la chronologie, les croquis donnant les plans, l'illustration pour la représentation des types et des peuples qui se succèdent à la surface du globe, des costumes, des habitations, des armes, des bijoux, des instruments de travail, du mobilier, du style des monuments de toutes les périodes, ne contribuent-ils pas puissamment à fixer dans l'esprit, l'histoire des civilisations ?

LES SCIENCES MATHÉMATIQUES de tout ordre ne voient-elles par leurs fictions prendre un corps immédiat à l'aide de croquis schématiques venant au secours du jugement ? C'est encore le dessin qui vient préciser toutes les abstractions et, par suite, tous les théorèmes.

Que n'ont pas gagné en clarté les études de la CHIMIE, de la PHYSIQUE, de la BOTANIQUE, de la CHIRURGIE, de la MÉDECINE etc., depuis l'emploi de modèles muraux, de figures répandues à flots et rattachées par tant de liens à l'industrie ?

Concevrait-on, aujourd'hui, des leçons faites sans que les explications soient appuyées de dessins, de croquis des particularités d'un corps, d'une plante, d'un instrument, d'un organe ?

Serait-il possible, dans l'INDUSTRIE, d'obtenir la précision absolue sans aucun dessin préalable ? Pas une machine, pas un meuble, pas un tissu qui, pour être réalisé, n'ait eu comme point de départ, un DESSIN, pour en faire comprendre la *construction*, en ordonner l'*arrangement*, l'*ornementation*, la *couleur*.

Dans les mille travaux féminins qui, sous le nom d'ARTS DE LA FEMME, comprennent les *broderies*, *dentelles*, *tapisseries*, *couture*, *modes*, etc., ne trouvons-nous pas dans le Dessin, l'auxiliaire le plus précieux du style, de l'harmonie, du goût ? (Voir 2^e section, 2^e question, rapport de M^{lle} Luneau).

C'est *partout, en tout*, que le Dessin agit d'abord : *il est le créateur qui donne à la pensée sa forme tangible*.

C'est pourquoi l'école primaire, qui renferme les germes de toutes les professions, doit mettre le DESSIN au premier rang de son enseignement.

III. — En développant les facultés d'observation, en donnant l'habileté de main qui permet de traduire fidèlement la pensée, l'étude du dessin doit aussi former, épurer le goût, de telle sorte que la compréhension du beau s'établisse sans efforts dans l'esprit.

L'enseignement du Dessin doit donc toujours être accompagné d'explications relevant de l'esthétique générale, et, sous ce rapport, l'étude et la comparaison des chefs-d'œuvre de l'art est certes un des plus puissants moyens éducatifs. Mais comme, dans tous les pays, chaque époque a produit ses chefs-d'œuvre, comme la beauté a été comprise différemment suivant ces pays, suivant chaque époque, cette matière n'est point épuisée. La nature, en effet, seule et véritable source de toute beauté, inspire différemment les êtres suivant leur tempérament et donne sans cesse le moyen de créer d'autres

chefs-d'œuvre. Aussi, est-ce la nature surtout qui, à notre avis, doit être mise à contribution, en laissant à chaque artiste le soin de l'interpréter à sa manière. Ce n'est point la copie servile des chefs-d'œuvre de l'art que nous demandons, mais seulement leur étude approfondie, étude par laquelle nous apprendrons à juger sainement les productions de l'esprit, à ressentir l'influence du BEAU et à le découvrir partout où il sera.

Pour toutes ces raisons, *l'enseignement du Dessin s'impose comme obligatoire dans l'enseignement public à tous les degrés.*

Il doit occuper une place prépondérante dans l'enseignement général.

Les rapporteurs ne font d'ailleurs qu'exprimer ici l'opinion et les désirs de tous ceux qui s'intéressent à *l'enseignement du Dessin*, et plus particulièrement de :

MM^{es} HIGONNET (*Caen*) et MOREAU (*Lyon*);
de MM. CAHUC (*Pamiers*), CORNAC (*Castelnaudary*), A. DAVID (*Libourne*), FULCONIS (*la Roche-sur-Yon*), GAUTHIER (*Sétif*), ICART (*Toulouse*), LANTERNIER (*Albi*), LEVASSEUR (*Ste-Menehould*), MARTEL (*Paris*), MOREL (*Paris*), SOULIÉ (*Tulle*), THÉÂTRE (*Sedan*), TOTAIN (*Paris*), etc., qui ont fait parvenir à la Commission des notes fort intéressantes sur cette question.

Conclusions et Vœux.

Pour toutes les études, des sanctions sont reconues nécessaires dans tous les pays; on a partout institué des examens pour les établir. Il n'y a aucune raison pour que l'enseignement du Dessin fasse exception; nous avons vu, bien au contraire, que cet enseignement était l'auxiliaire le plus précieux de tous les autres et qu'il se rattachait intimement à tous: il doit donc absolument marcher de pair avec eux.

Les rapporteurs proposent donc au Congrès d'émettre le vœu suivant :

- 1^o *Que le Dessin soit obligatoire dans toutes les écoles, dans tous les examens et concours sans exception.*
- 2^o *Que, dans tous les examens, l'incapacité absolue en Dessin soit une cause d'élimination.*
- 3^o *Que, dans les examens et concours passés en vue d'obtenir des diplômes pour une profession déterminée, l'épreuve du Dessin soit faite spécialement en vue de cette profession.*

2^e Rapport, par Miss WHEELER (États-Unis).

I. Introduction. — Dans ce que l'on appelle aux États-Unis la *Nouvelle éducation* on cherche à réaliser, par une succession d'exercices raisonnés, le développement progressif de l'individu en utilisant et en respectant ses dons naturels.

Aussi bien dans les écoles du premier âge, c'est-à-dire au *Kindergarten* (jardin d'enfants) que dans les écoles primaires et que dans l'Université, d'étonnants progrès ont été obtenus sur ce point pendant ces vingt dernières années. Ce rapport a pour objet de rendre compte de ce qui est réalisé, dans ce sens, aux Etats-Unis.

II. Le Dessin pour les jeunes enfants. — On commence avec l'enfant par un développement naturel de toutes ses facultés.

Dans le système complet de Froëbel, le côté physique, c'est-à-dire ce qui se rapporte aux muscles, est développé par les jeux, soit en simulant le vol d'un oiseau, soit en imitant le mouvement des animaux ou le roulis d'un bateau ; le sentiment est stimulé par la musique ; la volonté est développée par le désir d'imiter.

Le toucher est cultivé en donnant aux enfants de la terre à modeler, pour en tirer toutes les formes possibles.

Le sentiment de la couleur est développé par des boules colorées, par des fleurs et par toutes sortes d'éléments végétaux.

Bâtir est chose naturelle pour l'enfant ; c'est pourquoi les *tables à sable*, qui servent à exécuter de petites constructions, sont pour ainsi dire en permanence dans la classe.

L'enfant trouve ses premières idées de décoration grâce à des modèles tressés, et l'on peut dire que l'amour du beau est inculqué aux jeunes intelligences par tous les moyens possibles.

III. Le Dessin à l'École primaire. — Dans la classe de transition, c'est-à-dire après le *Kindergarten* et pendant les premières années des classes primaires, un grand progrès est survenu ; l'idée de développer tous les sens s'est très étendue et a produit, comme résultat, un sérieux développement naturel de l'enfant. Il dessine sur le tableau noir en même temps qu'il y écrit ; il se sert constamment de l'aquarelle et de toutes sortes de formes végétales : des feuilles, des fleurs simples et même des légumes, sont dessinés ou simplement indiqués par quelques coups de pinceau. Il modèle en terre ou en cire en même temps qu'il commence à apprendre les éléments des sciences et de la géographie.

L'enfant est entraîné à tout cela par l'exemple de la Maîtresse. J'ai toujours été fort surprise, en visitant les écoles de la Nouvelle-Angleterre, de voir avec quelle facilité la maîtresse peut, sur le tableau noir, dessiner de simples objets tout en y inscrivant leur nom, et comment elle arrive à tracer de petits croquis en même temps qu'elle raconte une histoire. C'est ainsi que l'enfant apprend simultanément à lire, à écrire, à dessiner et à épeler phonétiquement.

On voit donc que le Dessin joue, dans les premières années de l'éducation, un rôle très important. Le don de création existe chez les petits enfants à un plus haut degré qu'on ne pourrait le croire. Comme preuve, d'ailleurs, on n'a qu'à remonter aux premiers âges d'une race et à voir les poteries, les paniers et les mille objets qui marquent, chez les peuples primitifs, la tendance vers l'art décoratif. L'enfant possède cette même tendance dans ses premières années. et la décoration est, chez lui, un instinct naturel. J'ai vu, dans une

classe d'enfants de onze ans, 10 élèves sur 12, composer des motifs décoratifs très acceptables.

L'intuition est une partie aussi essentielle de l'éducation que les hypothèses de la science ; tous les sens devraient enfin être développés simultanément dans l'école secondaire, et, lorsqu'il en sera ainsi, l'adolescent possèdera plus de puissance d'assimilation, grâce à la faculté d'expression qu'on lui aura fait acquérir par la pratique du dessin.

Le professeur de Dessin a donc, on le voit, un devoir aussi important pour l'éducation secondaire qu'a eu Froëbel pour les petits enfants. Bien des adolescents, qui sont maintenant incapables de s'exprimer par la parole, vont, à défaut de mots, trouver une nouvelle source d'expression qui leur est naturelle, et l'aide ainsi donnée par le Dessin dans ces années de formation des esprits peut produire un développement intellectuel plus riche que le monde n'en aura jamais connu.

IV. Le Dessin dans l'Enseignement secondaire. — Je dois parler ici d'une grave question qui nous préoccupe en ce moment, c'est la question des études obligatoires et celle des études facultatives.

L'école secondaire, aux Etats-Unis comme partout, poursuit deux buts : 1° préparer pour nos collèges (1), et 2° donner l'éducation nécessaire à ceux qui se bornent à l'école secondaire.

Pour le premier cas, il y a toujours quelques études facultatives, et on en conseille davantage encore pour le second. J'espère que le temps est proche où le Dessin entrera au moins comme une des études facultatives dans les deux curriculum (examens de fin d'études) de l'école. Et il faudra même qu'il compte aussi (2) pour l'admission dans les collèges, car, s'il n'en était pas ainsi, il n'y aurait pas moyen, pour l'école secondaire, d'y rien exiger dans le curriculum de fin d'études.

L'école secondaire (3) en Amérique comprend à la fois et la High-School et l'Académie, lesquelles préparent chacune pour le collège ; l'âge des élèves y varie de treize à dix-sept et même dix-huit ans.

Il me semble que c'est à l'école secondaire qu'il faudrait le plus s'attacher à établir une corrélation intime entre les études et les programmes ; c'est là surtout que l'on devrait considérer que l'expression des idées et des choses à l'aide de l'œil et de la main, c'est-à-dire par le dessin, doit faire partie intégrante de l'éducation générale, pour les raisons suivantes :

- 1° En cultivant le Dessin, on développe une tendance naturelle, car la représentation graphique est innée chez l'homme.
- 2° En mieux utilisant les heures de travail et en adaptant les études à l'âge de l'enfant, on peut, dans un même temps

(1) Aux États-Unis les collèges équivalent à peu près aux établissements d'enseignement supérieur de France (université, facultés...)

(2) Plusieurs articles sont déjà parus dans nos journaux d'éducation à ce sujet.

(3) Voir *Éducation secondaire*, page 29.

donné, apprendre plus de mathématiques, plus de sciences, et plus d'histoire. En consacrant au Dessin une partie du temps disponible on arrive à développer puissamment, grâce à lui, la faculté d'observation exacte et le sentiment de relation et de proportion, qualités qui se retrouveront pour toutes les autres études.

- 3° Le Dessin apprend à raisonner sous une forme concrète et non abstraite, ce qui est avantageux.
- 4° Il donne l'habitude de netteté d'expression.
- 5° Il habitue à la concentration, car si l'œil et la main travaillent ensemble, l'attention est soutenue et les habitudes de travail coordonné sont cultivées.
- 6° Il contribue au respect de l'individualité, car les différences individuelles sont, en Dessin, comme en art, comme en tout, choses fondamentales à conserver, et pour cela l'Éducateur a besoin d'une grande variété dans les moyens d'expression. Le Dessin est un de ces moyens et ce n'est pas le moins précieux.
- 7° Il forme les esprits à la composition et il stimule l'originalité par l'étude de la nature.
- 8° L'histoire et la géographie, grâce à lui, sont rendues plus intéressantes par la clarté des images que l'esprit recherche et que la main a pris l'habitude de produire.
- 9° Dans les sciences elles-mêmes, il est absolument nécessaire. D'ailleurs les Sciences et le Dessin doivent se prêter un mutuel appui ; si, trop souvent, on voit l'homme de science accuser par un contour sec, tracé avec peine, que sa main est bien inhabile et n'a pas été assouplie par le dessin, réciproquement, c'est surtout en cultivant les sciences que le dessinateur peut acquérir ce qu'on appelle l'expression structurale, c'est-à-dire la précision, dans toutes les branches de la biologie.

A ces raisons on pourrait ajouter ce qui suit : par la botanique, on gagne le sentiment de la ligne exacte, celui de la proportion et de la beauté des courbes ; c'est dans la botanique qu'on trouve les principaux éléments de toute décoration.

La relation intime entre l'anatomie et l'art est trop bien connue pour y insister.

Les éternelles vérités de la géométrie et de l'astronomie suggèrent aux artistes les grandes lignes de leurs compositions, celles qui enflammeront les jeunes imaginations.

V. Le Dessin dans l'enseignement supérieur. — Si tout cela est très important dans l'école secondaire, que ne peut-on dire pour le collège et pour l'Université ?

Dans les classiques, le véritable esprit grec ne doit-il pas être ainsi bien reconnu dans le marbre de Phidias que dans les vers

d'Eschyle ? La mythologie des anciens n'est-elle pas la sœur intime de l'art ? Et, dans les études archéologiques ne doit-on pas acquérir la notion du style aussi bien par la vue que par le raisonnement ? Est-ce trop affirmer que de dire que l'œil peut et doit devenir tout à fait sensible aux impressions, et que la puissance visuelle ne doit pas faire défaut à l'archéologue ?

En résumé, le Dessin nous donne, avec l'habileté de main que tout le monde doit posséder, le sentiment de la proportion et celui de la symétrie ; il forme à l'appréciation des choses relatives et, en démontrant l'unification de toutes les parties dans l'ensemble, il fournit une vraie conception de cet ensemble. Enfin et surtout, en engageant à la poursuite de l'art il enseigne à dominer, au lieu d'être dominé par elle, la multiplicité des choses et des scènes de la nature.

En dernière analyse, l'étude est le lien le plus réel qui puisse exister entre toutes les classes de la société, et, notamment sur le terrain artistique, les riches et les pauvres doivent se rencontrer naturellement et avec les mêmes désirs. C'est là que git le principe de la véritable unification sociale.

VI. Conclusions. — On trouve dans l'histoire du monde deux grandes époques où la plus haute civilisation s'est manifestée dans le domaine de l'art.

Ce siècle nous en présente une troisième, et la France se trouve à sa tête. La France a toujours reçu dans sa capitale la jeunesse de tous les pays et, comme Américains, nous avons bien profité de l'hospitalité accordée par elle.

Nos écoles de peinture sont dirigées, pour la plupart, par d'anciens élèves de l'École des Beaux-Arts de Paris. Il reste maintenant à la France à nous aider à développer dans nos écoles publiques et privées cette instruction artistique dont je viens de parler.

Quand votre illustre peintre, PUVIS DE CHAVANNES, a choisi le sujet pour la décoration de la bibliothèque de Boston, au lieu de fouiller dans notre histoire primitive, afin d'en tirer le motif de sa composition, il a préféré nous annoncer la venue du *Messenger de lumière*.

Deux figures : l'*Etude* et la *Méditation*, assistent à son apparition, et les *neuf Muses* se réjouissent de son arrivée. Dans l'escalier, il tire des époques passées les poètes grecs ; il monte dans les régions de l'imagination en représentant les Océanides, et il réunit tout cela à l'époque présente par le *Génie de la physique et de la Chimie*.

Le grand artiste a donc ainsi traduit, par un effort de son génie, la véritable union internationale ; il a noué le lien entre le passé et le présent ; et aux tendances artistiques des Américains, il a donné le plus noble et le plus sincère des encouragements.

La lecture étant terminée, M. le Président adresse à Miss Wheeler, au nom de toute l'assemblée, des remerciements pour son excellent rapport qui est conçu dans les termes les plus élevés.

Discussion.

M. le Président met en discussion le 1^{er} vœu proposé par M^{me} CHATROUSSE : « Que le Dessin soit obligatoire dans toutes les Ecoles, dans tous les examens et concours sans exception ».

M. FULCONIS propose qu'une circulaire, interprétant ce vœu soit adressée à tous les chefs d'établissement.

M. J.-J. PILLET fait observer à M. FULCONIS que, le Congrès étant international, nous devons nous interdire absolument de traiter aucune question d'ordre national. M. le Président reprend la proposition du 2^e vœu exprimé par M^{me} CHATROUSSE.

M. KELLER, voulant connaître quels sont les examens visés par ce vœu, demande si, par exemple, il est bien nécessaire que le Dessin soit exigé dans un examen aussi spécial que le Certificat d'études primaires agricoles.

M. RENÉ LEBLANC, Inspecteur général, affirme qu'en France aux quatre certificats d'études primaires supérieures, le Dessin est obligatoire dans chacune des quatre sections.

M^{me} CHATROUSSE déclare qu'elle ne se préoccupe pas des questions d'école et de concours, en France; nous sommes un Congrès international, dit-elle, c'est à chaque pays à penser pour son compte ce qui est le plus en harmonie avec ses idées et ses institutions; la France pensera pour la France.

M. DAVID déclare que l'argument de M. KELLER, tiré de l'agriculture pour laquelle le Dessin ne serait pas nécessaire, semble au contraire venir à l'appui de la thèse de M^{me} CHATROUSSE, car, dit-il, si nous considérons le Dessin non pas au point de vue du développement ultérieur d'une carrière artistique, mais comme un procédé de langage, l'agriculture, la plus internationale des professions, en a certainement besoin.

M. MASCART propose de modifier la rédaction du 2^e vœu en disant que : dans tous les examens ayant pour objet la sanction « *d'études générales* » et non « *d'études spéciales*, » etc.....

M. J.-J. PILLET fait remarquer qu'il ne serait cependant pas nécessaire d'imposer une épreuve de dessin dans un concours de chant et demande que le mot *général* soit ajouté à la rédaction des trois vœux.

M. MARCEROU, délégué de la Société Impériale d'encouragement des Beaux-Arts en Russie, fait observer que tous les vœux résultant du premier rapport n'ayant trait qu'à l'enseignement général, il doit être entendu que ces vœux ne se rapportent qu'aux concours de l'Enseignement général.

M. RENÉ LEBLANC fait remarquer que le mot « enseignement général » est en tête de tous les rapports de la première section.

M. Ed. VALTON expose que le mot « général » affirme notre conviction de la nécessité du Dessin dans toutes les branches de l'activité humaine sans préoccupation de mise en pratique.

M. le Président insiste pour que le mot *Enseignement général* soit exprimé dans la rédaction du vœu.

Cette proposition est adoptée.

Le troisième vœu est ensuite discuté : M. DAVID fait observer qu'il vise une profession déterminée et propose en conséquence de le renvoyer à une autre section.

M^{me} CHATROUSSE, reconnaît que le vœu est spécial et demande son renvoi à la deuxième section (Enseignement technique).

Finalement, les vœux, réduits à deux, sont formulés comme suit :

PREMIER VŒU. — *Que le Dessin soit obligatoire dans toutes les écoles, dans tous les examens et concours d'enseignement général, sans exception.*

DEUXIÈME VŒU. — *Que, dans tous les examens d'enseignement général, l'incapacité absolue en Dessin soit une cause d'élimination.*

Ces vœux sont adoptés.

NOTA. — Ils ont été ratifiés en séance plénière.

B. — DEUXIÈME ET TROISIÈME QUESTIONS

Ces questions étaient ainsi posées :

2^e Question.

Considérant : 1^o Que la *méthode*, en *Dessin*, n'est pas comprise de même par tout le monde ;

2^o Que les *programmes*, aussi bien que leur *pédagogie*, doivent être une conséquence de la méthode adoptée ;

3^o Qu'il est demandé, de plusieurs côtés, de modifier les programmes, sans spécifier desquels il s'agit et qu'il importerait d'être fixé sur ce point ;

4^o Que le Ministère de l'Instruction publique Français a expérimenté, depuis vingt ans, une méthode dont les résultats ont figuré avec intérêt aux diverses expositions internationales ;

5^o Que la meilleure *plate-forme* pour discuter « la méthode » semble devoir être d'exposer l'une d'elles et que celle du Ministère Français, ayant été inspirée par un de nos plus grands artistes et ayant été expérimentée sous sa haute direction, tout porte à croire qu'elle pourrait utilement servir de base à une discussion aussi large et aussi indépendante qu'on peut le désirer.

Vu : les questions adressées par MM^{es} : L. Ansidei, J. Bourdais, L. Chatrousse, Dupuy, Higonnet, L'Hommet, J. Peyre ; MM. Bonnard, Bourde, Bourges, Cornac, Castex-Desgranges, J. David, Defontis, Fournereau, Gauthier, Gosserez, Hudry, Icart, Lanternier, J.-F. Pillet, Poseler, Ed. Valton, Vié, A. Vimont.

On met à l'étude la question suivante :

ENSEIGNEMENT DU DESSIN D'IMITATION

Méthode, programme et pédagogie du Ministère de l'Instruction publique Français.

3^e Question.

Considérant : 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o (comme pour la deuxième question),

Vu : les questions adressées par MM. Coquelet, A. David, Delattre, Gauthier, Gibert, Icart Palu, J.-F. Pillet.

On met à l'étude la question suivante :

ENSEIGNEMENT DU DESSIN GÉOMÉTRIQUE

Méthode, programme et pédagogie du Ministère de l'Instruction publique Français.

Un seul rapport, rédigé par plusieurs collaborateurs, a été fait sur ces deux questions.

Rapporteurs : pour la *Méthode* : M. J.-J. PILLET (Paris) ;
 pour la *Dessin plastique* : M^{lle} BASTIEN (Paris) et
 M. POSELER (Paris) ;
 pour le *Dessin géométrique* : MM. BÉCOURT (Paris),
 COQUELET (Paris), CORDEAU (Paris).

Méthode, Programmes et Pédagogie du Ministère de l'Instruction publique français.

Le Ministre de l'Instruction publique français, sous l'inspiration de M. EUGÈNE GUILLAUME, a pensé que le DESSIN, quel que soit le *mode* sous lequel on l'enseigne, devait posséder *une seule méthode*, c'est-à-dire devait s'inspirer de principes communs dont l'énoncé, d'après M. GUILLAUME, est donné plus loin. (*Voir méthode.*) C'est pourquoi les 2^{me} et 3^{me} questions, primitivement séparées, ont été réunies et font l'objet d'un seul rapport.

I. — Méthode.

Il est convenu que, par MÉTHODE, il faut entendre l'ensemble des principes qui inspirent un enseignement. Ces principes sont les suivants : (1)

- a) « Le Dessin ne relève pas exclusivement du sentiment, et
 « ne doit pas s'acquérir uniquement par des exercices
 « empiriques.
- b) « Le Dessin est *un* ; il n'y en a pas de plusieurs sortes ; le
 « dessin géométrique, le dessin d'architecture, le dessin
 « d'ornement et de figure, constituent des manières d'être
 « d'un seul et même art, et ces *modes*, bien que divers,
 « ont des *principes communs* et une seule et même essence.
- c) « Le Dessin est, avant tout, une science qui a sa méthode,
 « dont les principes s'enchaînent rigoureusement et qui,
 « dans ses applications variées, donne des résultats d'une
 « incontestable certitude.
- d) « L'ensemble des moyens ayant, en dessin, le caractère absolu
 « de la certitude, est donné par la géométrie.
 « La géométrie fait connaître les lois de la représentation
 « géométrale et celles de la représentation perspective ;
 « elle donne aussi celles du tracé des ombres, c'est pourquoi
 « cette science contient et constitue le dessin tout entier.
- e) « Les termes (proportions, symétrie, similitude, équilibre,
 « valeurs, mouvement) employés dans les arts, pour signifier
 « les qualités essentielles et supérieures des formes et leurs

(1) Extrait de l'article écrit, par M. Eug. Guillaume, dans le *Dictionnaire de Pédagogie*.

- « rapports, sont empruntés à la géométrie, et cette science
 « n'existe dans le langage de l'Art que parce qu'elle est dans
 « l'essence des choses qui font son objet.
- f) « L'enseignement du Dessin, même au début, ne doit pas être
 « borné à des tracés de l'ordre exact. Les éléments du
 « Dessin qui a les Beaux-Arts pour objet lointain doivent se
 « joindre naturellement au dessin linéaire et géométrique.
- g) « C'est par un choix judicieux de beaux modèles que l'on doit
 « former le goût et développer le sentiment. »

Tels sont les principes dont l'ensemble constitue la *méthode*. On répète qu'elle est commune aux deux *modes* de Dessin : ces derniers ne diffèrent entre eux que par leurs *programmes* et par leur *pédagogie* dont l'exposé va faire, plus directement, l'objet de la suite de ce Rapport.

II. — Enseignement du Dessin

Programme du Ministère de l'Instruction publique Français.

Dessin plastique

Dit encore : *Dessin d'imitation, Dessin à main levée, Dessin à vue.*

Le *dessin plastique* a pour objet la représentation graphique de la *forme*, c'est-à-dire de ce qui résulte de la mise en présence de la matière et de la lumière, et ne peut se juger que par les yeux.

Dessin géométrique.

Dit encore : *Dessin graphique, Dessin linéaire.*

Le *dessin géométrique* a pour objet la représentation graphique de la *figure*, c'est-à-dire de ce qui résulte des mesures que l'on peut prendre sur les objets matériels.

PREMIÈRE PARTIE. — Étude élémentaire des figures à deux dimensions.

§ 1. — Tracé et division de lignes droites en parties égales.

Evaluation des rapports de lignes droites entre elles.

§ 2. — Évaluation et reproduction des angles.

§ 3. — Principes élémentaires du dessin d'ornement ; circonférences, polygones réguliers, rosaces étoilées.

§ 4. — Courbes régulières autres que la circonférence : courbes elliptiques, spirales, volutes, courbes empruntées au règne végétal, tiges, feuilles, fleurs.

§ 1. — Emploi des instruments pour le tracé des lignes droites, des circonférences, des polygones ; emploi de la règle, du compas et du rapporteur.

§ 2. — Exécution, avec les instruments, de dessins géométriques dans lesquels n'entreront que des lignes droites et reproduisant des motifs simples de décoration de surfaces planes : carrelages, parquetages. Lavis à l'encre de Chine et à la couleur de quelques-uns de ces dessins.

§ 3. — Exécution, avec les instruments, de dessins géométriques dans lesquels entreront des lignes droites et des circonférences. Lavis à l'encre de Chine et à la couleur de quelques-uns de ces dessins.

§ 3 bis. — Courbes usuelles : ellipse, hyperbole, parabole, anse de panier, spirales, volutes.

Pour les jeunes filles : application aux broderies, dentelles, tapisseries.

DEUXIÈME PARTIE. — *Étude élémentaire des figures à trois dimensions.***Dessin plastique** (suite).

§ 5. — Premières notions sur la représentation des objets dans leurs proportions vraies (*Éléments du dessin géométral*) et sur la représentation de ces objets dans leurs proportions apparentes (*Éléments de la perspective*).

§ 6. — Représentation géométrale, au trait, et représentation perspective, avec les ombres, de solides géométriques et d'objets usuels simples.

§ 7. — Dessin d'après des ornements en relief empruntant leurs éléments aux formes non vivantes tels que : moulures, denticules, perles, rais de cœur, oves. Copie de plâtres représentant des ornements plans d'un faible relief ; modèles dits « *Plan sur plan* ».

Dessin géométrique (suite).

§ 4. — Relevé avec cotes et représentation géométrale au trait, à une échelle déterminée, de solides géométriques et d'objets usuels très simples : assemblages de charpente, voussoirs, meubles, etc...

§ 4 bis. — Pour les jeunes filles : Modèles de coupes de vêtements.

§ 5. — Notions sur les projections : Ligne droite, et surfaces planes.

§ 6. — Projection de solides géométriques et d'objets usuels simples. Déplacement de ces objets et de ces solides parallèlement aux plans de projection.

§ 7. — Notions élémentaires sur le tracé des ombres usuelles à 45° et sur le lavis des surfaces planes, des surfaces polyédriques et des surfaces courbes les plus simples.

TROISIÈME PARTIE.

Étude élémentaire de l'ornement, de l'architecture, de la tête humaine et des animaux.

§ 8. — Dessin d'après des ornements en bas-relief empruntant leurs éléments à des formes vivantes, tels que : feuilles et fleurs ornementales, palmettes, rinceaux.

§ 9. — Dessin d'après des fragments d'architecture tels que : dés, piédestaux, bases et fûts de colonnes, antes et corniches des divers ordres.

§ 10. — Dessin de la tête humaine. — Premières notions sur la structure générale et sur les proportions de ses différentes parties.

§ 11. — Dessin d'après des fragments d'architecture tels que : dés, chapiteaux, griffes et griffons, masques de théâtres, vases, têtes décoratives d'animaux.

Étude élémentaire de l'architecture et de la mécanique.

A. *Architecture et construction.*

§ 8. — Les murs et les moulures. Notions générales sur les ordres d'architecture.

§ 9. — Ensemble et détails de l'ordre dorique.

Construction. — Notions de charpente et de menuiserie.

§ 10. — Ensemble et détails de l'ordre ionique.

Construction. — Notions sur les voûtes et sur les couvertures.

§ 11. — Ensemble et détails de l'ordre corinthien.

Construction. — Notions sur la construction métallique et sur la serrurerie.

B. *Mécanique.*

§ 8 bis. — Organes de jonction. Rivets, clavettes, boulons, assemblages de tôles et de fonte.

§ 9 bis. — Arbres et supports d'arbres, Tourillons, pivots, paliers, chaises, consoles, crapaudines.

§ 10 bis. — Transmissions. Embayages, manchons, poulies, câbles et chaînes, engrenages.

§ 11 bis. — Organes spéciaux aux fluides.

Robinets, soupapes, pompes, tuyaux.

Application de la théorie des ombres et du lavis au rendu d'architecture ou de mécanique, dans les cas les plus simples.

QUATRIÈME PARTIE. — *Études complémentaires.***Dessin plastique** (suite).

§ 12. — Ensemble et proportions de la figure humaine.

§ 13. — Étude et dessin des parties du corps humain. — Notions élémentaires d'anatomie ; copie d'extrémités et de détails de la figure humaine.

§ 14. — Dessin d'après des fragments d'architecture, figures décoratives, cariatides, vases ornés de figures, frises ornées.

§ 15. — Dessin de la figure humaine et des animaux, d'après le plâtre et d'après nature.

§ 16. — Études de paysages. — Les élèves seront exercés à dessiner, d'après nature, des paysages et des édifices. — Modelage et composition.

Dessin géométrique (suite).

§ 12. — Perspective linéaire.

§ 13. — Complément de la théorie des ombres et du lavis. Surfaces annulaires ; surfaces hélicoïdales.

§ 14. — Topographie. — Copie et réduction des cartes et des plans topographiques. — Lavis des plans et des cartes.

§ 15. — Dessin de bâtiment. — Relevé avec cotes d'un édifice et des principaux détails de sa construction.

§ 16. — Dessin de machines. — Relevé avec cotes d'une machine et des principaux détails de sa construction.

III. — **Développement.**

Unité de l'enseignement. — Le tableau qui précède, et dans lequel on a mis en parallèle les deux programmes, a pour objet, tout d'abord, de faire connaître l'enchaînement des études et aussi d'attirer plus spécialement l'attention sur l'harmonie qui existe entre les deux enseignements. L'intention du ministère est, en effet, conformément aux idées de M. Eug. Guillaume, de réaliser l'unité de méthode, l'unité de modèle et même, autant que possible, l'unité des professeurs.

Modèles et leçons. — Pour l'étude des deux dimensions (première partie des programmes) les exercices graphiés se font d'après des modèles muraux dont les motifs sont empruntés soit à la géométrie, soit à l'art décoratif. Au cours de dessin plastique on les fait copier *à vue et à main levée*, une première fois géométriquement et une seconde fois perspectivement.

Au cours de dessin géométrique on les fait exécuter *mathématiquement* avec l'aide des instruments de dessin. Dans certains cas on les fait laver à l'aquarelle.

Pour l'étude élémentaire des trois dimensions (deuxième partie des programmes) il en est de même. Un exemple permettra de justifier cette idée que les meilleurs enseignements peuvent se faire avec un petit nombre de modèles, à la condition que l'on sache tirer de chacun d'eux tout le parti possible.

Soit un motif, dont les grandes lignes sont géométriques mais dont les détails sont empruntés à la flore ornementale.

Le professeur de dessin plastique en fait l'objet d'un modèle mural à deux dimensions. Il le fait d'abord copier géométriquement (1^{er} exercice) et ensuite perspectivement (2^e exercice). Ce même motif lui inspire un modèle en relief, plan sur plan, qu'il fait copier

perspectivement au trait (3^e exercice) et ensuite ombrer et modeler (4^e exercice).

Ce même modèle passe alors au Dessin géométrique. Sous la forme de modèle mural il est dessiné géométriquement avec les instruments de dessin et quelquefois lavé à la couleur (5^e exercice); il fait, plus tard, l'objet d'une étude de perspective linéaire à deux dimensions (6^e exercice). Sous forme de modèle plan sur plan on exécute son relevé géométral coté (7^e exercice); on y détermine les ombres et on en fait le rendu lavé (8^e exercice); finalement on en fait un exercice de perspective linéaire à trois dimensions (9^e exercice).

On voit le grand parti que l'on peut ainsi tirer, non pas de tous les modèles, mais de certains d'entre eux appelés à servir de *thèmes* à des enseignements qui, se succédant les uns aux autres, seront ainsi rattachés méthodiquement entre eux au grand avantage, pour les élèves, du développement de leur esprit.

Les modèles employés pour la 3^e et pour la 4^e partie sont presque exclusivement des modèles en relief; et la plus grande partie de ceux qui ont rapport à l'architecture servent pour les deux modes de dessin.

En Dessin plastique, les professeurs ont l'habitude, tout au moins pour les premières études, de faire passer l'exécution des dessins par trois phases successives savoir: la mise en place (le trait); le massé des ombres; le rendu. Ces phases sont également celles par lesquelles il convient, en Dessin géométrique, de faire passer la représentation graphique d'un objet à trois dimensions, que ce soit un fragment d'architecture ou un organe de machine.

En Dessin géométrique, les études de mécanique et d'architecture doivent se faire autant que possible d'après des modèles en relief, dont les élèves font, au préalable, le relevé géométral, coté. Le croquis joue un rôle prépondérant. On profite des leçons de croquis, lesquelles sont toujours collectives, pour donner aux élèves des notions élémentaires de technologie (construction de bâtiments et construction de machines) et pour leur ouvrir des vues sur le domaine de l'artiste, grâce à l'architecture, et sur celui de l'ingénieur, grâce à la mécanique.

Professeurs.—(Voir le rapport de la 7^e question de la 1^{re} section).

Salles, matériel et fournitures.— Sur ces points, des explications verbales seront données au Congrès, par les rapporteurs.

M. J.-J. PILLET, après avoir donné lecture du rapport précédent, développe les points principaux de la méthode, que ce rapport a pour objet de faire connaître. Il rappelle qu'elle a été inspirée par M. Eug. Guillaume et que c'est d'après elle que fonctionnent, depuis 22 ans, presque toutes les écoles de France. Les explications données par M. J.-J. Pillet au cours de sa communication constituent, jointes au rapport, une véritable conférence pédagogique.

M. le Président demande à M. J.-J. Pillet de vouloir bien dire un mot sur le matériel et sur les salles de dessin.

Les sept premiers paragraphes du programme, dit M. J.-J. Pillet, peuvent

s'enseigner dans tout local scolaire c'est-à-dire dans la première école primaire venue.

Dès qu'on aborde les autres paragraphes, il faut une salle spéciale avec l'éclairage d'atelier, les murs peints en gris, et sans aucun ornement.

Le modèle est introduit dans la classe au moment de la leçon ; le Professeur le fait placer par les élèves dans l'éclairage qui lui convient le mieux ; cette recherche constitue par elle-même une excellente leçon d'esthétique.

Le modèle est posé sur une *selle*, laquelle possède un fond et des volets sur lesquels on dispose des feuilles de papier blanc afin de produire tous les reflets voulus. Pas de matériel fixe qui gêne les professeurs ; pas trop d'élèves devant chaque modèle ; et surtout qu'il y ait dans une salle distincte un dépôt de modèles dans lequel ces derniers soient classés méthodiquement, tout en étant à l'abri de la poussière.

M. le Président fait observer à la première section que le rapport de M. J.-J. Pillet étant l'exposition de la méthode de M. Eug. Guillaume, il n'y a pas lieu, sans doute, d'émettre de vœux ; mais qu'il est désirable, néanmoins, que la première section donne son avis sur ce qui vient d'être dit. Des applaudissements prolongés répondent à cette proposition ; ils constituent, en réalité, une approbation unanime de la méthode exposée.

M. KELLER demande que MM. les Délégués étrangers veuillent bien exposer leurs méthodes.

M. MARCEROU, Délégué Russe, dit que l'enseignement du Dessin en Russie n'a pas encore un programme bien déterminé ; mais que son Gouvernement s'est renseigné sur les diverses méthodes étrangères et a délégué un Rapporteur chargé de ce soin. Le Rapporteur a réuni des documents dans ses voyages à l'étranger et le programme Français a été reconnu comme le plus logique. « C'est pourquoi notre méthode, dit l'orateur, je crois pouvoir l'assurer, sera la copie exacte de la méthode de M. Guillaume. »

M. STÉRIAN, architecte, Délégué de la Roumanie, déclare ensuite que l'enseignement du Dessin a été établi en Roumanie sur le programme de M. Guillaume, méthode qu'il a eu le bonheur d'étudier en France comme élève de M. J.-J. Pillet.

La séance est levée à 4 heures.

DEUXIÈME SÉANCE

30 Août 1900.

A neuf heures du matin la première Section se réunit sous la présidence de M. DEVOS, professeur de dessin au Lycée Condorcet.

Les membres du bureau présents sont :

M. P. Colin, M. J.-J. Pillet, M. de Patschenko (Russie), M. Hirsch, M^{lle} de Labouret.

Secrétaire de section : M^{lle} Bastien.

Secrétaires adjoints : M^{lle} Vimont, M^{lle} Hervegh, M. Quignolot.

M. le Président donne la parole à M^{lle} Bastien pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal est adopté.

C. — QUATRIÈME QUESTION

La quatrième question était ainsi posée :

Considérant : 1° Que, sans vouloir imposer un programme d'enseignement du Dessin aux tout jeunes enfants, il a été fait, néanmoins, des tentatives du plus grand intérêt aussi bien dans les *Jardins d'enfants*, de l'Etranger, que dans les *École maternelles*, de France, pour créer et expérimenter des exercices de nature à préparer l'extrême jeunesse à la *compréhension* et, jusqu'à un certain point, à l'*étude de la forme* ;

2° Que ces tentatives sont le fait d'initiatives personnelles qu'il importe d'encourager, sans vouloir trop les réglementer ;

3° Que les milieux dans lesquels ces expériences ont été tentées ont dû exercer leur influence aussi bien sur les procédés employés que sur les résultats obtenus.

Vu : la question posée par M. Guébin.

On met à l'étude la question suivante :

LA PRÉPARATION A L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES CLASSES
ENFANTINES.

1° *Etranger* : *Jardins d'enfants* ;

2° *France* : *Écoles maternelles* ;

3° *France et Etranger* : *Tentatives individuelles*.

Deux rapports ont été préparés : l'un par M^{lle} DE LABOURET, l'autre par M. A. KELLER

1^{er} **Rapport**, par M^{lle} M. DE LABOURET.

LE DESSIN A L'ÉCOLE MATERNELLE EN FRANCE

Programmes officiels.

Les programmes officiels du Ministère de l'Instruction publique, en France prescrivent, pour l'École maternelle, des exercices de dessin.

Exercices de dessin prescrits.

Les exercices prescrits sont :

Texte :

D'abord : des tracés de lignes et de combinaisons de lignes.

Ensuite : des reproductions de dessins faciles d'objets usuels et de dessins d'ornement simples.

Application textuelle des Programmes.

Exercices réglés de dessin sur papier ou ardoises avec quadrillage. La préoccupation dominante, dans beaucoup d'Écoles maternelles,

est de développer les aptitudes manuelles de l'enfant. C'est ainsi que sont spécialement exercées ses facultés graphiques dans des tracés qui lui sont rendus faciles par des procédés d'entraînement habilement gradués.

Les ardoises et papiers quadrillés sont utilisés dans ce but ; et aussi des tracés préparés à l'avance. Tout cela permet à l'élève, sans grand effort de son intelligence personnelle, d'opérer avec sécurité, dans un enchaînement progressif adroitement préparé, des exercices de mécanisme graphiques grâce auxquels il peut, sans peine, copier des combinaisons multiples de lignes ; tracer des ornements compliqués ; en trouver par lui-même, presque machinalement, qui dérivent du quadrillage ; reproduire exactement des figures géométriques à deux dimensions ; ainsi qu'exécuter des représentations conventionnelles de solides et d'objets usuels, sous des aspects particuliers, correspondant, plus ou moins, à ce que donneraient des tracés de perspective cavalière.

Première catégorie de travaux de Dessin des écoles maternelles à l'Exposition universelle.

Soit à la section du Ministère de l'Instruction publique, soit au Pavillon de la Ville de Paris, soit à l'annexe de la rue Camou (avenue de La-Bourdonnais), nombreux sont les travaux sur papier quadrillé qui figurent à l'Exposition universelle. Il en est de remarquablement bien exécutés qui témoignent à la fois de la patiente persévérance des maîtresses et des étonnantes facultés d'exécution et d'habileté graphiques des jeunes élèves.

Les exercices de ce genre représentent brillamment l'application formelle du texte des programmes.

Autres travaux.

D'autres travaux, moins nombreux, représentent, sous des formes différentes, les divers efforts faits pour satisfaire à ce qu'on peut considérer comme l'esprit de ces mêmes programmes, tels qu'il ressort de l'étude d'ensemble de l'organisation de l'enseignement dans les Ecoles maternelles, et tel qu'il peut être caractérisé par les citations suivantes.

Caractère de l'Education maternelle.

« Les Directrices devront se préoccuper beaucoup moins de livrer à l'École primaire des enfants déjà fort avancés dans leur instruction que des enfants bien préparés à s'instruire. Tous les exercices de l'École maternelle seront réglés d'après ce principe général : ils devront aider au développement des diverses facultés de l'enfant, sans fatigue, sans contrainte, sans excès d'application. »

« La *Vue*, le *Toucher*, déjà exercés par une suite graduée de ces petits jeux, de ces petites expériences propres à faire l'éducation des sens ; des idées enfantines, mais nettes et claires sur les premiers éléments de ce qui sera plus tard l'instruction primaire ; un

« commencement d'habitudes sur lesquelles l'école puisse s'appuyer
 « pour donner plus tard un enseignement régulier ; le goût du
 « Dessin, des images ; l'empressement à voir, à observer, à imiter ;
 « une certaine faculté d'attention ; l'intelligence éveillée ; tels doivent
 « être les effets et les résultats de ces premières années à l'École
 « maternelle. » (*Extraits du Code de l'Instruction primaire — Edition*
A.-E. Prichard, 1890, page 410 — Programme des Ecoles maternelles.)

Exercices de « Dessin libre ».

Préoccupées de répondre aussi complètement que possible aux idées ainsi exprimées, les maitresses de certaines Ecoles maternelles cherchent à éveiller plus spécialement l'initiative des enfants par des exercices, dits de *Dessin libre*, dans lesquels chacun des jeunes élèves donne, sous la forme qu'il trouve par ses seuls efforts personnels, la reproduction graphique des impressions usuelles perçues par lui.

Les exercices de dessin libre sont, soit des illustrations cherchées par l'élève pour figurer ce que son imagination lui suggère relativement à une fable ou à un écrit dits par la maitresse ; soit des représentations destinées de ce qu'il aura pu voir (être vivant, objet quelconque, et même scène de la vie réelle).

Ces exercices servent à la constatation des facultés de perception visuelle de l'enfant. Ils l'exercent à se remémorer ce qu'il a vu et tendent, tout naturellement, à l'amener à observer avec attention afin de pouvoir se souvenir.

Ce sont à proprement parler des exercices de nature tout expérimentale.

Ils conviennent à un enseignement qui doit éveiller les facultés de l'enfant ; exciter en son intelligence une curiosité toujours nouvelle, satisfaite juste assez pour être entretenue et pour que l'attention se soutienne.

Comparaison entre les exercices de dessin libre et les exercices faits à l'aide du quadrillage.

Les exercices dits de dessin libre donnent des résultats moins précis de forme, moins flatteurs d'aspect que les exercices très réglés du premier genre faits à l'aide du quadrillage.

Ils ne donnent à l'élève qu'une dextérité très relative, essentiellement dépendante de ses moyens propres naturellement développés sans le secours des procédés de mécanisme. Ils évitent de lui faire acquérir prématurément une habileté graphique qui doit être considérée comme factice et fâcheuse quand elle n'est pas appuyée par la compréhension visuelle intelligente de ce qu'un dessin, si beau soit-il, doit représenter.

Exercices de 3^e catégorie.

A côté des spécimens de travaux très précis sur papier quadrillé, et des travaux moins réglés de dessin libre, figurent d'autres exer-

cices qui répondent plus spécialement aux prescriptions des programmes de la Ville de Paris et du département de la Seine.

Exercices de dessin à vue. — Lignes et silhouettes.

Comme tracés de lignes et de combinaisons de lignes, ces travaux reproduisent soit des lettres, des chiffres et autres signes graphiques conventionnels, soit des silhouettes d'animaux.

Objets usuels.

Comme dessin d'objets usuels, ils donnent des tracés faits par les élèves, d'après des objets usuels ou des solides que la maîtresse leur présente en nature et dont elle leur fait analyser les contours en les suivant elle-même avec le doigt sur le modèle présenté.

REMARQUE I. — Pour ces exercices, les modèles choisis sont de préférence de forme courbe.

REMARQUE II. — D'ailleurs, ces exercices mêmes sont surtout réservés aux plus grandes classes (enfants de cinq à six ans à l'école maternelle et de plus de six ans à l'école enfantine et dans la première section des écoles primaires).

Ornements.

Comme dessin d'ornement, des modes de groupements sont indiqués aux élèves et leur servent de canevas ou dispositifs pour reproduire dans des sens différents les divers modèles déjà étudiés.

REMARQUE I. — Ces exercices de combinaisons ornementales sont souvent aussi des exercices de dessin de mémoire.

REMARQUE II. — Suivant que les tracés des éléments à y produire en les groupant sont plus ou moins faciles, ces exercices d'ornementation peuvent être faits par les « tout petits » ou doivent être réservés aux élèves déjà grands.

Utilisation des trois genres d'exercices.

Sans s'attacher exclusivement à poursuivre la série complète de tous les exercices qui peuvent être faits dans chacune des trois catégories de travaux ci-dessus indiqués, certaines institutrices des écoles maternelles font, avec éclectisme, un choix judicieux dans les procédés propres à chaque genre et usent des ressources offertes par chacun d'eux pour développer, en les équilibrant, toutes les facultés de l'enfant.

Exercices sur les couleurs — Exercices de dessin avec crayons de couleur.

Quel que soit d'ailleurs le genre d'exercices adoptés, dans toute école maternelle le goût naturel des enfants pour tout ce qui est colorié est le plus possible et souvent très heureusement utilisé.

Partout où les moyens matériels le permettent, des crayons de couleur sont libéralement mis à la disposition des chers petits, qui, ravis de ne plus se restreindre à la monotonie du noir et du blanc, multiplient les occasions de se réjouir les yeux par des colorations parfois bizarres, d'autrefois fort délicates, qui les initient peu à peu à la nette perception de chaque couleur, et même, en dernière et ultime étude, à leur classification entre elles et dans leurs nuances.

Les spécimens de dessins exécutés avec des crayons de couleur sont nombreux à l'Exposition. Il en est de très curieux sur papiers teintés et même sur papiers noirs. On en trouve de tout genre.

Exercices variés de l'École maternelle. Remarque.

L'ensemble de tous les travaux qui, à l'École maternelle, concourent à développer l'adresse manuelle des enfants comporte une foule d'exercices variés de tressage, pliage, découpage, etc., qui, en leur faisant manier des papiers et autres matériaux diversement colorés, contribuent utilement à les habituer à reconnaître les couleurs.

Exercices de modelage.

Comme contribution, très efficace, à l'étude des formes et des figures dans les solides et les objets usuels, des exercices de modelage sont parfois adjoints aux exercices de dessin et travail manuel des Ecoles maternelles.

Nature de ces exercices.

Ce sont simplement des maniements de matières plastiques : argile, cire, plastiline et autres, qui permettent à l'enfant de réaliser sous une forme concrète ce qu'il peut observer à la fois par la vue et par le toucher.

Procédés pratiques.

En roulant de la matière plastique entre ses deux mains, s'il effectue des mouvements en tous sens, il obtient une boule ou sphère.

En faisant mouvoir ses deux mains parallèlement, d'avant en arrière et d'arrière en avant, il obtient un boudin ou cylindre.

Opérant dans le même mouvement, il exerce une pression plus forte localisée en un point, il détermine, en ce point, le sommet commun des deux nappes d'un cône qui finirait même par se séparer.

Par des aplatissements en des points choisis ou sur certaines faces, par des sections dans un sens ou dans un autre, par des juxtapositions ou des pénétrations des premiers corps obtenus, il pourra former des solides variés, des objets usuels simples ainsi que des fruits, des feuilles, des fleurs et même des petits animaux.

Ainsi compris, les exercices de modelage sont un amusement utile. Des difficultés d'ordre matériel nuisent malheureusement à leur généralisation.

L'introduction du modelage à l'École maternelle est due à M^{me} Pape-Carpentier.

La première introduction du modelage dans l'enseignement réservé aux « tout petits » est due, en France, à M^{me} Pape-Carpentier, dont l'intelligente initiative dans les cours modèles créés par elle à Paris, rue des Ursulines, avait, dès le milieu du siècle, devancé en bien des points les organisations étrangères qui nous apparaissent actuellement comme caractérisées par le modernisme le plus révolutionnairement novateur.

Conclusion.

Après avoir examiné l'ensemble des travaux des Écoles maternelles, après avoir constaté la quantité considérable d'efforts intelligents et persévérants qu'ils représentent, et tout en admettant que les Ecoles françaises puissent avoir à faire quelques heureux emprunts à des méthodes expérimentées ailleurs avec succès, il faut reconnaître que dans chacune de nos institutrices de cette section d'enseignement public, il y a une mère qui se passionne pour les travaux de tous les petits enfants qui lui sont confiés. Ce qu'il faut seulement souhaiter, c'est que toutes, elles sachent sagement résister à la tentation de former des petits prodiges.

2^e Rapport, par M. ALFRED KELLER.

La préparation à l'Enseignement du Dessin dans les classes enfantines ou « jardins d'enfants » à l'Étranger.

Sans vouloir donner à cette question un caractère historique, ni revenir aux procédés de l'ancienne Grèce qui dans un enseignement du dessin réservé aux classes riches seules établissaient déjà les principes de l'enseignement intuitif, on peut attribuer à J.-J. Rousseau l'idée première reconnue par les étrangers eux-mêmes et particulièrement par les Allemands, de l'enseignement intuitif dont il jette les bases dans l'*Emile*.

Goethe a dit de ce livre qu'il était comme l'Évangile de l'éducation nouvelle. Ce n'est pas en France qu'il reçut ses premières applications; ce n'est qu'en 1840, que Fröbel, frappé du peu de parti qu'on tire des premières années de l'enfance, en rechercha la cause et pensa qu'on soumettait l'enfant à un régime qui n'allait pas avec sa nature, régime qui avait le tort de commencer à des abstractions et qui ne donnait pas d'aliment à ce besoin d'agir et de créer qui est le fond de sa nature. Il ne fallait plus, dès lors, substituer notre spontanéité à la sienne et lui enlever le plaisir de ses découvertes; il fallait lui donner l'occasion d'avoir de naïves surprises et des élans de gaieté, de supprimer les procédés analytiques et abstraits et d'enchaîner l'esprit dans des conceptions qui sont le bonheur de l'âge mûr, peut-être, mais qui ne peuvent s'adresser à des natures incapables de raisonnement.

C'est Pestalozzi, disciple de Frœbel, qui s'étant inspiré de ce principe si simple et si fécond, sut l'appliquer à l'éducation de la première enfance en ajoutant à l'*intuition*, grand instrument d'étude, un attrait qui devenait indispensable, l'*invention*.

Des jeux et des services manuels, des images et des couleurs il ne fallait rien de plus pour donner raison à cette parole de Frœbel : « L'enfant qui joue m'est sacré. »

Le maniement des boules de couleur, de solides aidant à des constructions ; des exercices de pliage, des dessins sur canevas, des assemblages de brins de paille ou de bois : tous ces exercices avaient pour but de former, exercer, développer les sens, la vue, le toucher, de dégourdir la main, de lui donner l'adresse, l'aisance et la sûreté du mouvement, de familiariser l'œil avec la régularité des formes, les harmonies des sensations et des couleurs. (F. BUISSON, *Rapports sur les expositions de Vienne et de Philadelphie.*)

L'ancienne *garderie*, dont Granet donne une idée si exacte dans le tableau de l'exposition centennale, devait en mourir.

En France, que cette petite incursion nous soit permise, l'admirable M^{me} Pape-Carpentier, s'inspirant d'une méthode qui lui était personnelle, jetait en même temps l'idée d'un enseignement identique et établissait les bases d'un système qui, comme toute chose, était perfectible, qui n'apprenait peut-être ni le dessin, ni l'écriture, ni le calcul, ni même la lecture, mais système qui meublait l'esprit de l'enfant de choses vues, appréciées et comparées, qui faisait acquérir des connaissances usuelles, enseignées aujourd'hui sous le nom de *leçons de choses*, connaissances qui, développant les facultés intellectuelles, devaient permettre de mettre en œuvre des moyens jusque-là inutilisés.

Le principe de l'organisation dans les jardins d'enfants repose presque uniformément à l'étranger sur la théorie de Frœbel. Les applications varient à l'infini, suivant les pays, le tempérament des maîtres, les aptitudes diversés des enfants, le milieu et les usages ; mais l'idée dominante réside dans l'utilisation du modelage, l'application de la couleur et d'un dessin librement exprimé combinant en même temps ces trois moyens.

Ici nous n'exposons que des théories générales qui seront analysées plus loin ; on part de ce principe avant même d'apprendre à lire, car ce qu'il y a d'admirable dans cette méthode, c'est que le Dessin précède tout autre enseignement ; on part de ce principe donc que la balle est la première forme fondamentale. De cette forme on tirera en modelage et en dessin des objets ayant une analogie de forme avec elle. On considère que la balle est facilement appréciée par l'enfant qui prend plaisir à transcrire lui-même sa pensée, soit qu'il la modèle, soit qu'il la dessine : des perles, des billes, des vases, des pots, des fruits, et beaucoup d'autres objets, voilà des exemples ; les mêmes exercices sont réalisés sous forme de taches en couleur avec des crayons, donnent facilement l'idée de l'objet ou du fruit qu'on a voulu reproduire ou dont on a voulu, pour parler plus exactement, faire le portrait. C'est la méthode presque universelle-

ment employée au début dans les pays étrangers, l'Allemagne, la Suisse, l'Amérique et plus particulièrement au Massachusetts dans les écoles de Boston où fleurit la méthode Prang.

Cet emploi des crayons de couleur, celui des bâtonnets, des pailles, des laines se combine avec le travail manuel, autre forme du dessin, par le pliage et par le tressage ; le découpage des papiers de couleurs complète les moyens mis en œuvre.

Les oppositions seront brutales, peut-être ; les découpures représentant des silhouettes d'animaux ou d'objets noirs sur blanc, blanc sur noir, ces mêmes formes seront enluminées discrètement ou non, mais se rapprocheront d'assez près de la vérité pour reconnaître la forme vue. Des appréciations sur les couleurs (le rouge au début), sur le nombre, par la répétition du même dessin, sur les rapports avec des papiers successivement plus grands, donnent les éléments de nombreuses leçons et de non moins curieux exercices qui s'achèvent, par analogie, vers le cylindre d'abord, vers le cube ensuite. Il est impossible de s'étendre davantage ; une nomenclature des exercices suffira pour nous faire comprendre : enfilage de perles, piquage, broderie, bâtonnets, dessin linéaire, lattes, papiers entrelacés, cartons et boutons, tissage, pliage, découpage, cartonnage, construction, modelage, etc.

Si le principe est immuable les applications sont bien diverses et semblent donner l'impression d'une variété trop infinie qui a l'apparence du désordre. Mal appliquée, et partout le même défaut se constaterait, elle resterait dans la minutie du détail et serait sans résultat si elle était trop longuement expérimentée, sur les mêmes enfants. D'ailleurs il ne faut pas rechercher un résultat immédiat. Si l'esprit par la variété des mêmes exercices a normalement évolué, il faut s'en contenter ; s'il est arrivé à l'appréciation du mouvement, de la forme, de la position, de l'aspect ; s'il a donné à l'esprit une facilité de compréhension plus grande, à la main une dextérité suffisante, à l'œil plus de justesse dans l'appréciation de la mesure et de la couleur, le but est atteint.

Si avec des moyens analogues on voulait persévérer et amener les jeunes gens à la théorie de l'art, on ferait fausse route : la méthode exacte lui est bien supérieure, et la géométrie qui ne doit pas être un but, mais un moyen, mérite à ce moment de prendre sa place.

Si un parallèle pouvait être établi entre les méthodes françaises et les méthodes étrangères on pourrait facilement donner cette appréciation : qu'à l'étranger, en Amérique, en Angleterre, en Allemagne qui n'expose pour ainsi dire pas au point de vue scolaire), en Russie, au Japon même (dont l'évolution artistique moderne est si curieuse) les méthodes s'appuyant sur la théorie frœbelienne sont utilement employées au début, mais n'amènent qu'à un résultat artistique insuffisant ; qu'en France, à part le travail manuel et les écoles de Paris, la règle géométrique est trop prématurément appliquée et que l'évolution ne se fait réellement qu'à partir du moment précis où l'enfant est capable de comprendre les règles scientifiques

et par conséquent les abstractions, car à un certain âge c'est machinalement qu'il fait des exercices de dessin, comme il fait des exercices de calcul en se servant, à l'excès, du boulier compteur. Tout le temps qui précède semble donc en France inusité ou insuffisamment employé, lorsqu'il pourrait l'être si heureusement pour le développement de l'intelligence de cet enfant, pour l'aider à acquérir des connaissances que rarement il possède, sur la couleur, sur l'observation et surtout sur la comparaison possible des choses entre elles ; s'il ne possède pas le sens de la forme, au point de vue de son aspect et de sa compréhension, s'il possède l'habitude de reproduire le type conventionnel, s'il ne peut apprécier la nature et la réalité telle qu'il peut la voir, tout est du temps perdu. Il ne faut pas passivement enregistrer des formules et des nomenclatures, mais faire des expériences, établir des comparaisons et des inductions qui le forcent à observer.

Dans les pays du Nord, en Norvège, en Suède (pays qu'il faut signaler pour les progrès artistiques qu'il a faits et où l'on sent une impulsion d'art profonde) le dessin et le travail manuel se confondent dans des œuvres communes, d'un aspect agréable n'excluant pas le caractère d'utilité qui caractérise tous leurs travaux. C'est à notre avis le pays le plus sûr de sa méthode. C'est encore du Nord que nous vient la lumière, car dans les pays du sud de l'Europe la préoccupation d'art ne vit que dans les œuvres magnifiques du passé ; le dessin négligé à l'école, ne s'exerce guère que sur des copies et l'on n'en est encore uniquement qu'aux nez, aux yeux et aux oreilles de lugubre tradition.

Le système géométrique, s'il n'y avait autre chose, lui serait bien préférable et soit qu'on utilise le quadrillage encore trop répandu, ou le système inventé par le docteur Hillard de Vienne, système dit stigmographique qui remplace les lignes de quadrillage par des points régulièrement espacés, on n'applique pas moins une théorie qui à notre avis enchaîne l'esprit et la main, l'amène à la routine et va précisément contre le but qu'on se propose et qui est de former une intelligence, d'éveiller des facultés natives et de mettre l'esprit de l'enfant en état de percevoir les abstractions.

De l'exposé qui précède, exposé dont les limites imposées n'ont pas permis de développer les parties ni de s'arrêter aux détails, il peut être tiré les conclusions qui vont suivre : c'est qu'on se trouve en présence d'un très grand nombre de méthodes, que chaque pays a la sienne, que de pays à pays ces méthodes varient, que chaque maître a pour ainsi dire des moyens et des procédés particuliers. Est-ce un bien, est-ce un mal ? l'uniformité va-t-elle à tous les individus, à tous les tempéraments, à tous les milieux ? le Congrès, émettant son avis sur ce point, donnera peut-être une approbation au rapporteur qui pense le contraire.

Mais il est un point plus délicat qui soulèvera la discussion, c'est celui qui consiste à indiquer une préférence sur les divers systèmes que nous allons énumérer et qui sont encore en usage de nos jours :

- 1° La méthode dite *de Frœbel* avec ses procédés qui peuvent varier quant au détail mais dont le caractère intuitif est le principe dominant.
- 2° La méthode géométrique, méthode abstraite, basée au début, car il s'agit ici des écoles de petits enfants, sur le *système frœbelien* et utilisant le quadrillage ou la stigmographie.
- 3° Un système tel que serait la méthode de Waller Smith, méthode dite du Massachusetts ou de Prang, uniquement basée sur les principes énumérés dans ce rapport.
- 4° Sur une méthode utilisant ce dernier moyen, jusqu'à une certaine période, deux, trois ou quatre années à partir desquelles on utiliserait la méthode française.
- 5° Soit enfin sur une méthode s'appuyant sur la géométrie, supprimant le quadrillage, méthode d'investigation et de mesure, de réalité ou d'apparence.

Le Congrès examinant cette question sous ses divers aspects pourrait émettre un avis qualifié et fixer un principe pour lequel il y a encore tant d'hésitations et tant de divergences ; il ne devra pas cependant perdre de vue qu'il s'agit d'enfants de la première jeunesse et dont l'âge n'atteint pas sept ans.

DISCUSSION

Après la lecture de ces rapports, qui sont applaudis, M. le Président demande si quelqu'un a une observation à présenter, et met en discussion le paragraphe 1 des systèmes présentés par M. Keller, ce paragraphe concerne la méthode Frœbel.

M. MASCART, de Lille, demande des explications préalables sur la méthode Frœbel. M. KELLER explique 1° la méthode Frœbel et Pape-Carpentier, 2° la méthode géométrique, 3° celle de Valter Smith, développée déjà d'une façon si magistrale par le rapport de Miss Wheeler. M. Keller estime que la méthode Frœbel pourrait convenir comme préparation à l'étude de la géométrie ; il désire que l'on discute la manière de comprendre cette méthode.

M. KELLER propose ensuite d'utiliser la méthode intuitive, puis la méthode géométrique comme introduction à la représentation des ornements, mais à sept ans seulement.

M. FULCONIS, de La Roche-sur-Yon, approuve absolument M. le Rapporteur et demande la proscription des cahiers quadrillés qui gâtent la main des élèves. Cette proposition est applaudie.

M. MASCART propose de résumer l'exposé si clair de M. Keller sous cette forme :

Vœu. — *Les enfants feront d'abord des exercices de lignes et de formes prises dans la nature suivant la méthode intuitive dite « FRœBELIENNE », ce qui servirait de transition à l'étude du Dessin à main levé, basé sur la géométrie.*

M. RENÉ LEBLANC déclare qu'il ne croit pas possible de voter ces paragraphes tels qu'ils ont été indiqués et fait remarquer qu'il n'y a pas de

lien entre la méthode Frœbel et la méthode des écoles élémentaires, où l'on passe à la géométrie sans transition. Nous avons les travaux manuels, les exercices de pliages, pourquoi ne les utiliserait-on pas pour établir ce trait d'union entre le travail de l'école maternelle et celui de l'école primaire. L'orateur ajoute : Conservons la méthode Frœbel dans les écoles maternelles telle que M. Keller l'a présentée, j'approuve absolument à ce sujet le passage pédagogique tout à fait remarquable de son rapport. Mais je proposerai ce vœu :

1° Etablir et maintenir avec soin une transition entre les travaux dits Frœbeliens et les premiers éléments de Dessin et de travail manuel à l'école élémentaire.

2° Prendre des mesures radicales pour faire disparaître les cahiers dits : « de dessin. » Des applaudissements unanimes répondent à cette proposition.

M. Mascart dit que les observations faites par lui sont tout à fait d'accord avec celles de M. Leblanc « je demande absolument la suppression du quadrillage ».

M. KELLER demande la suppression du quadrillage.

Cette demande est de nouveau adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Sur la proposition de M. Leblanc. La question de principe étant adoptée, M. René Leblanc, M. Keller et M. Mascart se réunissent en commission pour la rédaction définitive des vœux ci-après, lesquels sont adoptés par la 1^{re} section.

1^{er} Vœu. — *Qu'il y a lieu de maintenir à l'école maternelle la méthode intuitive inaugurée par FRÖBEL et M^{me} PAPE-CARPENTIER.*

2^e Vœu. — *Que les exercices d'application soient un acheminement à l'étude du dessin, tel qu'il doit être enseigné à l'école élémentaire.*

3^e Vœu. — *Qu'à l'école primaire, ces exercices soient continués et synthétisés pour servir d'auxiliaires à l'enseignement du dessin à main levée, lui donnant un caractère expérimental et géométrique.*

4^e Vœu. — *Qu'il y a lieu de supprimer complètement, dans les écoles primaires publiques, les quadrillages, les cahiers-méthodes dont les exercices n'aboutissent qu'à une copie servile.*

NOTA. — Les vœux ont été ratifiés en séance plénière.

On passe à l'étude de la cinquième question

D. — CINQUIÈME QUESTION

La première question était ainsi posée :

Considérant : 1° Qu'il est du devoir des pouvoirs publics de faire en sorte que l'on apprenne à dessiner à tous les enfants des écoles primaires, aussi bien des grandes villes que des plus humbles villages ;

2° Qu'il importe, à cet effet, d'être fixé sur les limites de la partie des programmes généraux (de dessin d'imitation et de dessin géométrique) à imposer pour ces études d'ordre primaire ainsi que sur la pédagogie, simplifiée, qui leur convient ;

3° Que si dans les grandes villes, disposant d'importantes ressources, on peut confier à des professeurs spéciaux de dessin soit la totalité, soit une par-

tie des élèves des écoles primaires, il ne saurait en être de même pour les petites villes, ni à plus forte raison pour les villages ;

4° Que, même dans les grandes villes, au moins pour le début des études, l'instituteur doit être le professeur de dessin des enfants des écoles primaires ;

5° Que l'instituteur remplira parfaitement cette fonction pourvu que, soit à l'École normale soit ailleurs, on lui apprenne à enseigner le dessin primaire ;

Considérant en outre : 6° Que la question d'économie s'impose au premier chef, car les ressources des écoles primaires sont, en général, très restreintes et le nombre de ces écoles est si grand (80000 environ, en France) qu'une dépense même minime pour chacune d'elles entraînerait une dépense totale trop considérable pour que les parlements puissent l'engager ;

7° Que des tentatives, couronnées de succès, ont néanmoins été faites à Paris, en France et à l'Étranger, et qu'il importe de les connaître.

Vu : les questions posées par M^{me} Moreau ; MM. Baumel, Bermyn, J. David, Gillet, Icart, Leclerc, Pelosi, Rondot, Truphème.

On met à l'étude la question suivante :

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE
(L'Instituteur, professeur primaire de dessin).

Résultats obtenus et procédés employés :

1° A l'Étranger ;

2° En France (écoles primaires et écoles normales) ;

3° A la Ville de Paris.

Cette question a donné lieu à deux rapports. Ces rapports sont successivement lus et discutés.

1^{er} Rapport, par M^{lle} BASTIEN (Paris), et M. J.-J. PILLET (Paris).

LES ÉCOLES NORMALES
ET LEURS ÉCOLES ANNEXES EN FRANCE

A) INTRODUCTION

I. **Organisation des Écoles normales françaises.** — En France, les Écoles normales comprennent : l'*École Normale*, proprement dite, ouverte, par voie de concours, à des jeunes gens ou à des jeunes filles qui, sous le nom d'*élèves maîtres* ou d'*élèves maîtresses*, viennent, dans un espace de trois années, apprendre tout ce qui leur permettra, au sortir de l'école, de devenir Instituteurs ou Institutrices. Elles comportent, en outre, une École primaire ordinaire qui, sous le nom d'*École annexe*, reçoit des enfants, et même, dans une seconde annexe dite : *École maternelle*, de très jeunes enfants. Les Écoles maternelles sont spéciales aux écoles d'institutrices.

Dans cette École annexe, les Normaliens (élèves maîtres ou élèves maîtresses), viennent à tour de rôle s'exercer à la Pédagogie de l'Enseignement primaire ; par conséquent, en décrivant l'enseignement du Dessin dans l'École normale et dans l'École annexe, nous ferons

connaître, dans ses grandes lignes, ce qu'il est dans les Ecoles primaires françaises dont l'École annexe peut être considérée comme le type. Un deuxième rapport précisera la question en ce qui regarde les Établissements primaires de Paris.

II. La Méthode d'Enseignement du Dessin aux élèves de l'École normale. — La méthode, c'est-à-dire *l'ensemble des principes qui doivent inspirer un enseignement*, est celle qui fait l'objet de la 2^e et de la 3^e question de la 4^e section ; il semble inutile d'y revenir, on rappellera seulement :

Qu'elle a été établie sous l'inspiration de M. EUGÈNE GUILLAUME ; qu'elle part de cette idée que le Dessin est *un* et que ses principes ne sauraient dépendre ni des aptitudes des élèves, ni de la profession à laquelle ils se destinent ; que, par conséquent, elle doit être applicable aux élèves des Ecoles primaires aussi bien qu'à ceux des Ecoles normales et de tous les établissements d'Instruction publique.

B) DESSIN D'IMITATION (*Dessin plastique*).

I. But poursuivi. — Dans les Écoles normales le programme est le programme général borné à ses neuf ou dix premiers paragraphes. (Voir 2^e question).

Le but final à atteindre doit être, pour les *Normaliens*, de sortir de l'École avec la préparation complète de leur enseignement futur ; de savoir dessiner correctement un ornement ou un fragment d'architecture d'après un modèle en relief ; et, spécialement pour les institutrices, de savoir composer des dessins applicables aux ouvrages féminins et par conséquent de connaître les premiers principes de la composition décorative.

II. Pédagogie. — Toute la pédagogie des Ecoles normales peut se résumer ainsi : *former des Professeurs primaires de Dessin*.

On arrive de trois façons différentes au résultat désiré :

- 1^o Par *la leçon de Dessin* que les Normaliens reçoivent, à l'École normale, du Professeur spécial ;
- 2^o Par *la préparation pédagogique* des leçons pour l'École annexe, préparation faite collectivement sous la direction de ce même Professeur spécial ;
- 3^o Par *la leçon primaire* que les Normaliens font effectivement, et à tour de rôle, à cette École annexe.

Donnons sur ces trois points quelques détails.

a) *La Leçon de Dessin.* — La pédagogie n'y est jamais séparée de l'exécution. Il ne suffit pas qu'un dessin soit bien fait pour avoir sa valeur normale ; il faut, en outre, qu'il ait été exécuté en connaissance de cause, et qu'il mette en évidence toutes les phases par lesquelles ont dû passer les observations de son auteur. C'est pourquoi, en marge du dessin d'un bon élève d'École normale, on voit de nombreux croquis auxiliaires ; celui-ci donne le géométral simplifié de

l'objet à représenter ; celui-là en montre la masse perspective et indique quelquefois, par des chiffres, les rapports observés pour placer les verticales les plus importantes, la ligne d'horizon, les fuyantes dominantes ; tel autre a pour objet de rappeler un problème perspectif. En un mot chaque Dessin exécuté à l'École normale est *une Leçon de Leçon*.

b) La Préparation pédagogique. — On veut que le Normalien, après ses trois années d'études, emporte avec lui, sous forme d'un *Carnet pédagogique*, le Cours complet de Dessin qu'il devra faire plus tard dans l'École primaire qu'il dirigera. C'est pourquoi le Professeur de Dessin de l'École normale fait aux Normaliens des leçons de pédagogie primaire, leçons que les élèves expérimentent au fur et à mesure à l'École annexe.

Mais ce n'est pas tout : dans quelques Écoles normales de France et d'Algérie les élèves exécutent, eux-mêmes, les grands modèles muraux nécessaires pour appliquer la première partie du programme. Souvent, surtout dans les Écoles normales d'Instituteurs, car il y existe un enseignement du travail manuel et les ateliers qui en sont la conséquence, les élèves réalisent les solides géométriques en carton développé, les modèles *plan sur plan*, en bois ou en carton découpé, et les moulages d'ornements, en plâtre ou en staff, réclamés par la 2^e partie des programmes ainsi que les objets usuels que l'on trouve partout. Tous ces modèles sont leur propriété ; ils les suivent dans leurs changements de résidence et on arrive à résoudre ainsi, presque sans bourse délier, un gros problème budgétaire, celui qui consiste à doter les Écoles primaires des modèles nécessaires à l'enseignement du Dessin.

On arrive ainsi, dans les Écoles primaires pour lesquelles ces mesures ont porté tous leurs fruits, à réaliser un véritable enseignement collectif, bien vivant, bien raisonné, mettant en évidence la valeur personnelle de l'Instituteur et, résultat très important, à proscrire pour toujours les cahiers avec modèles imprimés, qui, pendant si longtemps, ont régné en maîtres dans les Écoles primaires.

c) La Leçon primaire. — Cette leçon, faite à tour de rôle, par les Normaliens, à l'École annexe, est l'application immédiate et constitue la sanction de la leçon collective de Pédagogie dont il vient d'être question. Inutile de dire que cette leçon, quoique se donnant sous les yeux du Directeur ou de la Directrice de l'École annexe, est cependant contrôlée et dirigée de très près par le Professeur de dessin de l'École normale, c'est-à-dire par celui qui est responsable de la pédagogie du dessin dans tout l'établissement. Il serait oiseux d'indiquer ici comment on apprend au Normalien à conduire une leçon primaire de dessin, à interroger celui-ci, à stimuler celui-là, à donner les notes immédiatement après la leçon, à faire des classements d'émulation, etc.

Tout cela est connu des membres du Congrès ; ce qui le serait moins, ce serait de leur montrer comment l'Instituteur apprend qu'il peut, sans avoir recours à des ouvriers spéciaux, transformer à très

peu de frais la salle de classe primaire en une salle de dessin lui permettant, dans des conditions très acceptables, d'appliquer les sept premiers paragraphes du Programme général. Des explications verbales, accompagnées de croquis, seront données au Congrès sur ce point très important.

III. Emploi du temps. — On conçoit comment tous ces travaux de dessin et de pédagogie suffisent largement à occuper le temps bien court (deux ou trois heures par semaine) accordé pour le dessin plastique dans chacune des trois années d'École normale.

Les études du Dessin proprement dit s'étendent, pour les Normaliens, jusqu'au paragraphe 9 ou 10 du programme général. (Voir questions n° 2 et n° 3.)

Les modèles donnés comme couronnement des études en troisième année sont : les moulures ornées, les vases, les chapiteaux, les rosaces dans leurs caissons, et quelquefois des bustes. Pour les institutrices, l'étude des plantes d'après nature joue un rôle important, ainsi qu'on le verra plus loin.

Dans beaucoup d'Écoles normales on exige, comme travaux de vacances, des dessins de paysage ou de monuments exécutés d'après nature. Inutile de dire qu'en été les Normaliens apprennent à l'école à exécuter des dessins de ce genre. On pourrait citer quelques Écoles normales qui, par ce fait, possèdent dans leurs archives des collections très intéressantes et très complètes de tous les principaux monuments de leur département.

IV. Le dessin appliqué à l'Enseignement général. —
a) *Leçon de choses.* — Le Dessin est la vie des leçons de choses professées par l'Institutrice à l'École maternelle annexe.

Pour ces leçons, chaque élève maîtresse prépare un *plan écrit* et un *plan dessiné* de la leçon qu'elle doit faire sur un sujet donné ; les sujets sont variés ; en voici quelques exemples : l'habitation de l'homme, l'habitation des animaux, le costume dans les grandes époques de notre histoire : le vent, le chauffage, l'éclairage, le café, le chocolat, le jardinage, les instruments aratoires, etc.

Le plan dessiné doit contenir en une même feuille de papier tous les croquis destinés à être reproduits schématiquement au tableau noir, pour animer la leçon et la rendre plus accessible aux enfants.

b) *Cartographie.* — Il serait à désirer que les Programmes officiels fussent appliqués aussi à l'enseignement de la cartographie. Des travaux fort intéressants ont été publiés à ce sujet ; ils semblent destinés à rendre de grands services ; on en rendra compte au Congrès, si cela est demandé.

C) DESSIN GÉOMÉTRIQUE

I. — Le Dessin géométrique et la composition décorative dans les Écoles normales d'institutrices.

Les études de dessin géométrique proprement dit comprennent les six premiers paragraphes du programme général, mais avec moins

de développement que pour les Instituteurs. C'est donc peu de chose. Mais, par contre, une grande importance est attribuée, surtout depuis quelques années, à la composition décorative, celle-ci étant spécialement appliquée aux travaux féminins.

L'enseignement populaire de la composition décorative faisant l'objet de la sixième question, nous insisterons seulement ici sur le caractère normal donné à cet enseignement dans les écoles qui nous occupent. D'ailleurs il n'y a pas encore de programme bien arrêté ; on peut dire seulement que le caractère des leçons est de faire, par la composition décorative, une alliance intime entre le Dessin plastique et le Dessin géométrique.

À l'école normale, les travaux de composition décorative doivent toujours, comme tous les autres, présenter le caractère d'une *leçon de leçon*. A cet effet, les *Elèves maîtresses* produisent en marge de la composition exécutée par eux, des schémas représentant les phases de cette composition. Ici, se voient les éléments géométriques choisis et leurs combinaisons ; là, se place un croquis de la plante dessinée d'après nature et accompagnée de son interprétation ; ici encore, un schéma représente les combinaisons de lignes et de masses, le balancement des vides et des pleins, travail préparatoire indispensable pour assurer le bon équilibre de la composition.

Enfin les procédés d'exécution pratique doivent être indiqués, et les meilleurs dessins de composition décorative sont exécutés, matériellement, par les élèves maîtresses au cours de couture. On tiendra à la disposition du Congrès de nombreux exemples de dessins et de leçons d'écoles normales faits dans l'esprit qu'indique ce rapport.

II. — Dessin géométrique et technologie, dans les Écoles normales d'instituteurs.

Le programme de Dessin géométrique pour les Écoles normales d'Instituteurs s'étend jusqu'au paragraphe 40 du programme général ; il comprend donc, en plus des éléments et des applications de la géométrie plane, l'étude des projections, des notions d'architecture et les principes du tracé des ombres et de la perspective linéaire.

Mais ce qui caractérise l'Enseignement du Dessin géométrique à l'École normale d'Instituteurs, c'est l'application incessante qui en est faite à l'atelier du travail manuel. Très souvent, et cela au grand avantage des études, le même Professeur est chargé d'enseigner à la fois le dessin géométrique, le travail manuel et même le modelage ; ce dernier enseignement comprenant, en plus du modelage proprement dit, la pratique de l'estampage et du moulage en plâtre et en staff, souvent la sculpture sur bois et presque toujours la *mise au point* destinée à préparer la sculpture sur pierre, c'est-à-dire la stéréotomie dans ce qu'elle a de plus élevé et de moins géométrique.

On considère, en France, que le futur Instituteur n'a pas seulement à instruire les enfants mais qu'il est appelé, par la force des choses, à être le conseil des populations rurales qui l'entourent. C'est pourquoi on cherche à lui donner des connaissances techniques en agri-

culture ; c'est aussi pourquoi les applications du Dessin géométrique sont prises, suivant les régions, de préférence, soit dans la construction, soit dans la mécanique.

Dans telle Ecole normale, située en pays de montagnes, on apprend aux élèves comment se construit une maison de paysan ; comment il faut assainir le sol ; comment il convient de distribuer la lumière, ou d'assurer l'étanchéité des toits. Dans telle autre, située en un pays de culture, on fait exécuter aux élèves des croquis de machines agricoles. Dans toutes, on apprend à faire un nivellement et à exécuter le relevé d'un bâtiment.

Il est bien évident, en outre, que, de même que pour le Dessin d'imitation, le futur Instituteur prépare toutes les leçons à donner à l'Ecole annexe et qu'il en fait, lui-même, quelques-unes aux enfants de ces écoles ; mais de ce côté, le programme est très peu chargé et serait très vite épuisé.

Ce qu'il faut bien faire remarquer, c'est qu'en France, grâce à l'alliance intime qui est faite entre l'enseignement du Dessin, du modelage et du travail manuel dans les Ecoles normales, l'Instituteur est aujourd'hui un *technicien* relativement complet, connaissant, et connaissant bien, une foule de choses réellement utiles ; que ces connaissances il les répand autour de lui, non seulement chez les enfants, mais surtout chez les parents. C'est une réelle conquête faite depuis vingt ans dans notre pays ; elle doit suffire pour populariser le nom de SALICIS à qui nous la devons et celui de M. RENÉ LEBLANC, son infatigable apôtre et continuateur.

DISCUSSION SUR LE 1^{er} RAPPORT

M^{me} BARBIER, Professeur d'Ecole Normale d'Institutrices, déclare que l'enseignement du Dessin à l'Ecole Normale ne donnera tous ses résultats que lorsque l'enseignement de cette même science sera contrôlé à l'Ecole primaire.

Si non les *Elèves (Maitres ou Maitresses)*, sortant de l'Ecole, seront entraînés dans la routine de leurs devanciers et laisseront au fond de leurs malles, leurs cahiers de Pédagogie et d'Histoire de l'art ; ils fourniront bientôt à l'Ecole Normale de nouvelles recrues mal préparées et pour lesquelles il faudra dépenser un temps considérables en 1^{re} année à faire des exercices d'observation, à donner des principes élémentaires ; toutes choses qui auraient dû avoir leur place à l'école primaire et que l'on ne devrait revoir que très rapidement dans le premier trimestre. Ces jeunes *maitres* auraient besoin d'être périodiquement encouragés, relevés, au besoin dirigés. Il faudrait, en plus, que le même professeur fût chargé de tous les genres de Dessin, sinon il peut y avoir lacune ou redite dans l'enseignement de la composition décorative.

M^{lle} BASTIEN appuie la motion de M^{me} Barbier, motion qui assurerait, avec l'unité de l'enseignement du Dessin, les bons résultats de la préparation pédagogique donnée à l'Ecole Normale primaire.

M. ROUBAUD demande que le Cours de Dessin dans les Ecoles Normales soit confié exclusivement à des professeurs de Dessin spéciaux et diplômés.

M. J.-J. PILLET fait observer que les idées de M. Roulaud sont exposées dans un autre rapport :

2^e Rapport, visant plus spécialement l'enseignement de la Ville de Paris.

PAR M. ED. VALTON (Paris).

Enseigner le Dessin, c'est faire l'éducation de *l'œil* ou, pour parler exactement, c'est exercer le jugement de l'enfant, car l'œil est un appareil d'optique aussi fidèle chez l'enfant que chez l'adulte. L'expérience en est facile à faire : tracez au tableau l'image aussi sommaire que possible d'un objet usuel même très compliqué, l'enfant nommera immédiatement l'objet que vous lui indiquez ; si au contraire vous lui demandez de dessiner lui-même aussi simplement que possible un objet quelconque, soit que vous lui montriez, soit que vous lui nommiez, neuf fois sur dix, l'enfant commencera son croquis par tel petit détail insignifiant, auquel il donnera une importance exagérée, et qui lui fera complètement oublier la forme d'ensemble.

Cette double expérience prouve que l'enfant voit, puisque votre croquis sommaire a suffi à lui rappeler l'objet connu de lui ; mais c'est le jugement qui lui fait défaut pour discerner la forme principale et la dégager des détails qui sollicitent son attention trop tôt et d'une façon exagérée par rapport à leur importance dans l'ensemble.

Le professeur doit donc, par des expériences variées et judicieusement graduées, forcer l'enfant à comparer, à juger de l'importance relative des différents éléments dont est composé l'objet qu'il a à dessiner.

Mais là commence la véritable difficulté, qui naît de la mobilité de l'esprit chez l'enfant, et du mal que l'on a à fixer son attention.

Comment intéresser le jeune élève ? Comment obtenir de lui cet effort dont il comprend peu la nécessité ? Pour la plupart des enfants, en effet, dessiner, c'est uniquement faire de beaux traits bien nets sur une page bien propre.

L'idée qui se dégage des mémoires que j'ai été chargé d'analyser, c'est qu'il faut, pour intéresser l'enfant, développer le côté pratique du Dessin. — Aussi, la plupart de nos collègues recommandent-ils le modèle familier, les objets usuels sans prétention classique. — Une idée dominante également, c'est l'étude du dessin géométral alternant avec le dessin à vue : la forme absolue et la forme apparente.

A Paris, du reste, où l'enseignement du Dessin est institué depuis longtemps et forme un ensemble très complet, nous trouvons l'application de ces principes. Au sortir de l'école enfantine où ses premiers essais ont déjà été dirigés, l'enfant trouve à l'école primaire, comme premier professeur de Dessin, son maître du cours élémentaire. Selon le programme, il consacre deux heures par semaine, à faire exécuter des lignes, des surfaces progressivement compliquées, des divisions de surface, etc., le tout à main levée.

Au cours moyen, l'enfant aborde des formes plus variées : combinaisons de *droites* et de *courbes*, quelques objets usuels pouvant s'enfermer dans une forme très simple. — On lui fait reproduire de mémoire le modèle qu'il vient d'étudier. — Il est prévenu qu'il aura

à faire ce travail, et on lui montre l'importance des lignes d'ensemble, pour graver la forme dans son souvenir.

Dans les écoles où le cours moyen comporte plusieurs divisions, l'élève, arrivé à la première division de ce cours, passe entre les mains du professeur spécial de Dessin. — Il commence à voir les formes au point de vue de l'aspect, de la perspective; il fait quelques essais de composition, par exemple : compléter symétriquement une figure donnée.

Au cours supérieur qui prépare l'élève au certificat d'études primaires, l'élève complète la connaissance des premiers principes et aborde l'étude des reliefs. — Solides géométriques, fragments d'architecture simples, vases, etc., etc. Il doit reproduire tous ces modèles en perspective.

Chez les garçons, le rendu en géométral est réservé au cours de travail manuel; pour les écoles de jeune filles, le dessin géométral reste lié au dessin à vue.

L'enfant dessine beaucoup d'objets usuels — premiers essais de composition décorative sous forme d'adaptation florale à l'ornementation de surfaces simples. — Jeux des ombres et de la lumière, principes de coloration : couleurs primaires, couleurs secondaires, loi des couleurs complémentaires. — Valeurs de tons.

Au cours supérieur A — (3 heures par semaine) il apprend à distinguer la forme au point de vue esthétique. — On lui montre la différence d'une forme défectueuse avec une forme artistique.

Le dessin de mémoire prend un grand développement : l'élève fait de nombreux croquis ainsi que de la composition.

Le cours complémentaire est la continuation du cours supérieur A — on y revise les études antérieures; on y développe le goût de l'élève.

Enfin dans les cours professionnels, le temps consacré au Dessin permet de donner à cet enseignement un développement considérable. Ce temps est pour les garçons de 9 heures par semaine, dont 2 pour le modelage; chez les filles de 8 heures, dont une d'aquarelle et 3 de composition.

L'éducation de l'élève au sortir des différents degrés de l'École primaire le rend apte à entrer directement dans les cours d'adultes, dans les Ecoles spéciales de Dessin et dans les cours subventionnés.

DISCUSSION

MISS WEEHLER demande à quel âge les élèves entrent dans les cours professionnels.

M. Ed. VALTON dit que l'entrée à ces cours a lieu entre 14 et 16 ans.

3^e Rapport. — Organisation spéciale à la Ville de Paris.

Par M^{lle} DE LABOURET (PARIS).

GÉNÉRALITÉS

Indications générales. — La Ville de Paris a créé pour l'enseignement du Dessin, dans ses établissements communaux, toute une organisation spéciale.

Cette organisation comporte :

Des professeurs spéciaux.

Un service d'inspection.

Des programmes détaillés pour chaque section d'enseignement.

Des conférences pédagogiques et des cours normaux pour les instituteurs et institutrices.

Des cours facultatifs pour l'enseignement du Dessin.

Origines de l'organisation. — L'organisation de l'enseignement du Dessin à Paris remonte, comme origine, à un arrêté ministériel de 1865, signé par Victor DURUY, qui a institué le service des professeurs spéciaux et le service d'Inspection municipale du Dessin.

Professeurs spéciaux. — Leur rôle. Le service des professeurs s'est réglé progressivement pour arriver à être ce qu'il est actuellement dans les conditions indiquées par M. Ed. Valton dans son rapport.

Leur recrutement. — Le recrutement des professeurs se fait, depuis 1865, à l'aide d'examens organisés par la Ville de Paris qui délivre un diplôme. Ces examens comportent des épreuves graphiques et des épreuves orales.

Détails sur les examens. — Les épreuves graphiques se divisent ainsi :

Une épreuve de perspective, — une épreuve de dessin d'après un modèle en plâtre, (figure d'ensemble), — un dessin d'après nature, — une composition décorative sur un programme donné.

Les épreuves orales consistent en :

Interrogations sur la perspective — Anatomie et Histoire de l'art.

Et en épreuves pédagogiques ayant pour objet la correction de dessins et une leçon orale au tableau.

Répartition du service (*Professeurs hommes et Professeurs femmes*). — Les professeurs de Dessin de la Ville de Paris sont, dans les écoles de filles, des professeurs femmes ; dans les écoles de garçons, des professeurs hommes.

Diplômés de l'État. — Après 1878, l'État ayant institué également des examens pour l'obtention de diplômes de professeurs de Dessin, l'usage s'est introduit peu à peu d'utiliser pour les suppléances dans les Ecoles de la Ville, des professeurs hommes ou femmes, diplômés de l'État comme remplaçant des professeurs titulaires diplômés de la Ville.

Une réglementation toute récente, qui limite le service des remplacements à une liste de professeurs diplômés de l'État, désignés par le Préfet de la Seine, vient de constituer pour ces professeurs, une sorte d'admission officielle dans les cadres du personnel enseignant municipal.

La Ville de Paris reconnaît ainsi très libéralement la valeur des titres acquis en dehors de son administration.

Inspection spéciale. — Le service d'Inspection spéciale, d'abord limité aux seules classes faites par les professeurs de Dessin, s'est progressivement étendu à la surveillance de l'enseignement dans toutes les sections des établissements primaires communaux.

Son rôle. — Depuis 1892, l'Inspection municipale est chargée de faire appliquer dans toutes les classes des établissements primaires dépendants de la Ville des programmes qui ont été élaborés en 1891 et 1892 par une Commission départementale constituée à cet effet.

Division des Programmes. — Les programmes de l'Enseignement du Dessin de la Ville de Paris se divisent en :

- Programme des écoles maternelles.
- Programme du cours élémentaire.
- Programme du cours moyen.
- Programme du cours supérieur.

Remarques sur les points de départ des Programmes de la Ville et de l'État. (*Différence essentielle.*) — L'indication même de la division des programmes signale une différence entre le point de départ des programmes de l'État et le point de départ des programmes de la Ville.

Les programmes de l'État débutent au cours élémentaire, c'est-à-dire à l'école primaire seulement; ils s'adressent d'abord à des enfants de six à neuf ans.

Les programmes de la Ville se préoccupent des débuts de l'enseignement; ils déterminent la nature des études préalables à celles de l'école primaire, par lesquelles sont guidés les premiers efforts des « tout petits ».

Ayant à constituer l'œuvre magistrale de la réorganisation d'ensemble de l'enseignement du Dessin en France, les auteurs des programmes de l'État n'ont pas cru devoir s'arrêter aux détails infimes de l'éducation visuelle de l'enfant, avant son entrée à l'école primaire proprement dite.

Enseignement du Dessin aux tout jeunes enfants. (*État*). — La compréhension de l'idée de mesure, l'appréciation exacte des rapports et des proportions qu'exigent les exercices d'application des programmes de l'État, ne sont possibles que si, n'étant plus précisément un tout jeune enfant, l'élève peut déjà compter. Avant, ces programmes sont inapplicables. On a cru devoir fixer à six ans l'âge auquel il faut commencer à les suivre; encore est-il souvent difficile à cet âge de faire, avec l'exactitude nécessaire, les travaux qu'ils comportent.

Observations.

Ville de Paris. — Cependant, quand l'enfant, ne bégayant plus, hésite encore dans l'articulation des sonorités compliquées et difficiles, toutes ses perceptions le mettent déjà en rapport avec le monde extérieur; son intelligence éveillée s'essaye, avec une curiosité avide, à tout connaître et à tout comprendre.

La brièveté de la période des études primaires, telles que la déterminent les limites d'âge de scolarité obligatoire, ne permet pas de rien négliger dans les efforts des « tout petits ». Pour assurer à chaque enfant qui sort de l'école la part d'éducation qui lui est légitimement due, comme développement moyen et indispensable de ses facultés personnelles, il a fallu tenir compte de tout ce qui peut être utilisé pendant le temps où l'État le prend à sa famille. Pour cela il a paru nécessaire de suivre patiemment et de guider avec prudence les efforts de l'enfant à l'école maternelle. Puisqu'à l'école maternelle, les travaux de dessin sont inscrits parmi les travaux réguliers de classe, il y avait à suivre et à guider les essais de l'enfant dans ces travaux. À cet effet, un programme spécial de dessin a été élaboré à Paris dans l'ensemble des programmes de l'Enseignement du dessin : ce programme, dit « des Ecoles maternelles », est applicable dans ces écoles proprement dites, dans les classes enfantines (écoles de jeunes garçons), et dans les premières classes, (cours préparatoires), de l'école primaire. Comme dans toutes ces classes, l'enseignement est presque exclusivement confié à des Institutrices, il garde rationnellement son caractère très maternel, c'est-à-dire aussi peu didactique que possible.

PROGRAMME DES ÉCOLES MATERNELLES

Première partie inséparable de l'ensemble des Programmes. — « Le programme des écoles maternelles est des plus court : en termes généraux, il indique, comme exercices, des combinaisons de lignes et des reproductions de silhouettes, précédées de leçons de discernement et de comparaison de formes, de grandeurs et de couleurs.

« Acceptant de l'enfant ce qu'il peut donner librement ; n'exigeant de lui, et avec patience, que la capacité à se rendre maître de ses mouvements dans l'essai d'imitation qu'il tente, l'école maternelle accomplit sa mission spéciale : faciliter pour plus tard le travail personnel en armant l'intelligence de sens plus déliés, plus subtils : *Ouvrir l'esprit en respectant l'individualité naissante.* »

« Quand l'exécution facile des traits, dont se compose tout dessin, permet de passer à l'étude de leur signification, l'œuvre de l'école primaire peut commencer.

« Elle expliquera, légitimera les combinaisons des lignes entre elles. »

Orientation générale des programmes de la Ville. — *Orientation commune de l'ensemble.* — Le point de départ même des programmes de la Ville en détermine toute l'orientation générale.

Cherchant à procéder comme l'enfant procède de lui-même, ces programmes mettent en première ligne l'observation visuelle sans idée de mesure, et, puisque l'enfant observe avant de mesurer, il ne place qu'après l'étude, des mesures précises.

La marche suivie est celle même de l'entendement humain : à distance d'abord, par l'intermédiaire des vibrations lumineuses, et à

l'aide de l'œil, une sensation, *image*, est perçue, qui est révélatrice de la *forme* sous laquelle apparaissent les choses.

Puis de près, par le toucher, par le contact direct, la main, investigatrice, saisit, par des mouvements successifs, les positions relatives des parties constituantes de chaque chose.

Dessin à vue. — L'image perçue est-elle reproduite *trait pour trait* sur une surface, le résultat, impossible à obtenir sans le secours de la *vision*, est un *dessin à vue*.

REMARQUE. — Pour enregistrer les mouvements successifs de la main saisissant la position relative des éléments d'une chose, la lumière et la vision ne sont pas indispensables.

Modelage. — Un mode de représentation tout concret, le *modelage*, permet d'obtenir une *reproduction palpable* de ce qui est *tangible*.

REMARQUE. — Le *modelage* peut être exécuté sans le secours de la lumière et de la vision. Il est possible aux aveugles.

Dessin géométrique. — Un autre mode de représentation, celui-là tout *abstrait* et *conventionnel*, le *dessin géométrique*, sous le nom de *plan*, *élévation*, *coupe*, *profil*, donne par des combinaisons de lignes l'exact compte rendu graphique des rapports déduits de l'observation manuelle.

REMARQUE. — Le dessin à vue, le modelage et le dessin géométrique sont les trois éléments constitutifs de l'ensemble des études de dessin.

Le modelage à l'école maternelle et à l'école primaire. — Le modelage n'est guère étudié dans la plupart des classes primaires élémentaires proprement dites, (quoiqu'il y ait quelques très rares exceptions dans les écoles de garçons) ; il est l'objet d'exercices pratiques de réalisation dans l'enseignement de l'école maternelle, où il a été introduit par M^{me} Pape-Carpentier, créatrice de cet enseignement en France.

La nature de ces exercices de modelage sera plus spécialement indiquée dans le rapport particulier sur les écoles maternelles.

Exercices de dessin à l'école maternelle.

Nature de ces exercices. — *Origine des exercices de l'école primaire.* — Les exercices de dessin faits à l'école maternelle doivent être considérés comme l'équivalent des premiers exercices de lecture, d'écriture, et même de langage, auxquels ils se rattachent d'ailleurs utilement.

Orientations. — Orientés, soit directement de haut en bas, soit transversalement de droite à gauche, ou de gauche à droite, soit en descendant vers la gauche, soit en descendant vers la droite, les traits exécutables sur une surface se retrouvent dans les lettres de l'alphabet et dans les divers signes graphiques conventionnels.

Mouvements droits et courbes. — La diversité de nature des mouvements à suivre dans les tracés de lignes et de combinaisons de lignes, donne lieu à des observations sur la forme droite ou courbe des contours, et à des exercices d'exécution assez variés.

REMARQUE. — Les lettres et autres signes conventionnels utilisés dans l'enseignement général peuvent servir de motifs aux plus simples des exercices qui auront ainsi une signification concrète, ce qui est indispensable quand on s'adresse à de tout jeunes enfants.

Observation et comparaison de grandeurs. — Les éléments droits et courbes des lettres et autres signes graphiques sont, comparativement les uns aux autres, de longueurs différentes. Les différences de longueurs déterminent généralement, même les caractères distinctifs de chaque lettre et de chaque signe. L'étude de ceux-ci et leurs tracés nécessitent, par suite, des exercices d'observation et de comparaison de grandeurs.

Figures et combinaisons. — Par des combinaisons de traits sont formées les figures, qui, combinées entre elles, constituent des sujets plus complets d'exercices nouveaux.

Signification concrète des modèles. — Dans les exercices les plus complexes, les images offertes à la vue de l'enfant doivent être toujours de signification concrète, afin que l'intérêt qu'elles éveillent en lui excite son attention et lui facilite l'observation des caractéristiques de forme, ce qui lui permet de mieux assurer son jugement.

Couleurs. — L'enfant aime naturellement ce qui est coloré : tout ce qui est couleur excite fortement sa curiosité. Les tracés aux crayons de couleurs sont utilisés pour réveiller à l'occasion son ardeur au travail et stimuler ses efforts. Ils servent à l'initier à la reconnaissance des couleurs et à leur classification.

REMARQUE. — Toutes les choses présentées à l'enfant et soumises à son observation pour être reproduites par lui, même les silhouettes qui constituent le texte des exercices les plus difficiles, doivent être facilement décomposables en figures simples, étudiées préalablement, et dont les tracés auront eux-mêmes été préparés par l'étude de leurs éléments droits ou courbes.

Dictée de mouvements gymnastiques. — *Exercices pratiques de discernement d'orientation et mouvements.* — Les indications d'orientation et de direction de mouvements doivent être données à l'aide de gestes qui, reproduits par les élèves, après avoir été faits par la maîtresse, permettent de constater, dans l'ensemble de la classe, l'exactitude d'observation des notions données.

Mode d'exécution des exercices graphiques. — Les tracés de lignes, les tracés de groupement de lignes, formant figures, et de

groupement de figures formant silhouettes, sont faits d'abord au tableau par l'institutrice, puis exécutés par les élèves au début sur ardoise, puis ensuite sur papier, au fur et à mesure que s'accroît l'habileté graphique de chacun.

REMARQUE. — Les exercices de dessin à l'école maternelle sont à proprement parler des exercices de dessin à vue, spécialement gradués pour faciliter la sûreté d'appréciation visuelle. Leur bonne exécution exige cependant des conditions d'exactitude relative de tracé, qui, tout en ne dépassant pas les facultés de l'enfant, sont analogues aux exigences d'exactitude précise que comporteront les tracés à main levée de dessin linéaire, qu'il devra faire plus tard à l'école primaire proprement dite.

PROGRAMMES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PROPREMENT DITE

Observation visuelle. Son importance. — Les programmes de l'école primaire (*cours élémentaires, moyens et supérieurs*), comme les programmes de l'école maternelle, mettent en première ligne, l'appréciation visuelle, qui est ainsi, dans l'ensemble de l'enseignement, considérée comme l'élément essentiel des études de dessin.

Prépondérance de l'observation visuelle sur l'observation manuelle. — Elle demeure le mode d'information par excellence pour la reconnaissance des choses, de telle façon que l'élève puisse, par son seul secours, arriver à se rendre compte des dispositions exactes des parties, même quand il ne peut recourir à leur observation directe par le toucher en maniant l'objet de son étude.

Exercices de dessin à vue et de dessin géométrique. — Ceci se constate pour toutes les classes primaires dans lesquelles sont instituées des épreuves dites trimestrielles. La dernière de ces épreuves, celle faite dans chaque classe à la fin de l'année scolaire, consiste en un exercice double de dessin à vue et de dessin géométrique.

Placé devant un objet usuel ou un groupe d'objets usuels, l'élève doit en faire une reproduction d'après l'aspect; puis, par l'étude de cet aspect, il doit se rendre un compte exact des éléments constitutifs de ses modèles et de leur disposition vraie pour donner, dans un dessin géométrique à main levée, *un plan, une élévation* et, s'il y a lieu, *un profil et une coupe* de l'objet ou des objets qui sont sous ses yeux, mais hors de sa portée.

De la forme vue qui lui fait apparaître sous un aspect accidentel les figures réelles de chaque élément de son modèle, il doit déduire le caractère même de la figure exacte de chacun de ses éléments.

Faisant cela, il ne fait en somme, qu'utiliser ce qui se produit naturellement quand, voyant une figure plane régulière sous un aspect irrégulier, nous reconnaissons cependant sa forme géométrique.

Dans cet effort de reconstitution tout intuitif, le souvenir nous fait retrouver sous l'accident d'aspect, la caractéristique de chaque figure. Il y a là une constatation pratique de la relation constante qui existe entre chaque figure et la forme sous laquelle elle apparaît dans telle ou telle présentation.

En multipliant et graduant les constatations de ce genre, il devient possible d'amener l'élève, par le secours de la vue seule, à se rendre un compte exact des choses et à en analyser les éléments constitutifs.

Caractère propre des Programmes de dessin de la Ville de Paris. — Pour définir le caractère des programmes de dessin de la Ville de Paris, il faut remarquer qu'ils procèdent par enchaînement d'observations graduées suivant la marche progressive des perceptions de l'enfant. La méthode qu'ils adoptent affecte forcément une forme surtout *expérimentale*.

COURS NORMAUX

Leur création. — L'application par les Instituteurs et Institutrices de programmes d'une tendance aussi expérimentale présente des difficultés très réelles pour un personnel enseignant qui n'y est pas assez spécialement préparé. C'est généralement le fait de ceux qui sont chargés des classes primaires : soit que dans les écoles normales ils subissent l'influence d'une préparation pédagogique d'orientation tout autre ; soit que, recrutés parmi les diplômés des brevets simples et supérieurs, ils manquent presque totalement de préparation pédagogique.

Pour l'application des programmes spéciaux de la Ville de Paris, des cours normaux étaient donc nécessaires afin d'offrir aux maîtres et maîtresses, désireux de s'instruire et de compléter leur éducation pédagogique, les mêmes ressources relativement au Dessin, que celles qui, depuis longtemps dans des créations analogues, sont offertes aux enseignements du chant, de la gymnastique, du travail manuel et de la coupe.

Créés en 1895, les cours normaux comportent un enseignement annuel de 25 leçons, de 4 heures chacune. Chaque leçon se divise en :

Une heure de corrections au tableau sur les travaux exécutés entre les leçons.

Une heure d'explications théoriques sur l'analyse du caractère des figures et l'analyse de leurs divers modes de présentation dans le *plan* ou dans l'*espace*.

Enfin deux heures d'exercices graphiques correspondant aux notions théoriques données.

Dans l'intervalle des leçons, les élèves ont à faire, sur un sujet donné, des recherches personnelles et des exercices de pédagogie pratique dans leur classe.

Les sujets étudiés ainsi sont ou des analyses de motifs d'études indiqués, ou des groupements, par série, de formes répondant à une

indication donnée et conduisant au classement méthodique de ces formes suivant leur analogie (1).

But de l'enseignement des Cours normaux. — Le but poursuivi dans les cours normaux est essentiellement de développer l'esprit d'observation en excitant l'activité visuelle, par des recherches variées et multiples, et d'entretenir, pour former le jugement, les habitudes de comparaison, par des exercices constants de classement des perceptions acquises. Une fois formé par la multiplicité des exercices d'investigation et de classement, le jugement s'asseoit par des exercices d'analyse qui peuvent devenir, ainsi que le prouve l'exemple choisi, de plus en plus difficile.

La préoccupation continue dans la direction de ces cours est, en ne laissant rien au hasard, d'éveiller l'initiative de chacun dans les investigations les plus variées dont le champ cependant se limite pratiquement de lui-même, en raison de l'âge et du développement intellectuel des élèves de chaque classe.

L'ensemble de l'enseignement permet de suivre dans les différentes classes le développement des programmes tels qu'ils sont établis pour l'étude encyclopédique de la forme et de la couleur.

Dans l'enchaînement des exercices nous trouvons :

D'une part, les exercices d'observation, soit *l'éducation de l'œil*.

D'autre part, les exercices graphiques, soit *l'éducation de la main*.

Ces exercices portent d'abord :

Sur l'orientation et la nature des différents mouvements.

Sur les dimensions et positions relatives des éléments du modèle.

Combinaisons de traits : deux par deux, trois par trois, etc., sur des tracés correspondants.

Exemples : 1^o Une figure simple tournant dans le plan (soit une ligne ou deux lignes) ; 2^o une figure simple ou deux, se répétant ou alternant, dans une même position ou des positions variées. Ici les dimensions peuvent varier pour un même modèle.

Les exercices qui viennent ensuite portent :

Sur l'analyse des figures dans le *plan* et sur l'étude des aspects de ces figures dans l'*espace*, sur les tracés correspondants.

Enfin les derniers exercices ont pour objet l'étude des :

Combinaisons, adaptations, compositions, sur l'exécution de dessins d'après des groupements, soit vus, soit créés, par les élèves.

(1) Une semaine prise au hasard donne pour sujet d'analyse : *La colonne de Juillet*, et pour sujet de recherches : *Tout ce qui se rattache à l'idée de groupement* (Fin d'année scolaire 1900).

Quelle que soit l'organisation d'une école, en une ou en plusieurs classes, l'ensemble des programmes y est toujours applicable : chaque partie prendra seulement un développement correspondant au nombre des classes.

Diplôme de fin d'études des cours normaux. — Chaque année, à la rentrée d'automne, les élèves qui ont suivi les cours normaux dans l'année scolaire précédente terminée en juin, sont appelés à subir des examens pour l'obtention d'un diplôme de fin d'études.

Ces Examens se divisent en :

Épreuve écrite, épreuves graphiques et épreuves orales.

Épreuve écrite. — L'épreuve écrite est une rédaction sur un sujet de pédagogie emprunté au programme d'enseignement primaire du Dessin.

Épreuves graphiques. — Les épreuves graphiques comportent :

- 1° **Un dessin à vue d'objet usuel** (dessin à vue et analyse des éléments d'un modèle), avec analyse des éléments du modèle : Dans leurs aspects de présentation ; Dans leurs figures caractéristiques ; dans leurs rapports exacts de dimensions et de positions ainsi que dans leur décomposition linéaire.
- 2° **Un exercice de géométrie proprement dite.** — Géométrie sur la solution, par tracé à main levée, d'un ou plusieurs problèmes de géométrie ;
- 3° **Un exercice d'adaptation ou composition décorative.** — Ornementation par indication de dispositifs d'ornementation et emploi d'éléments donnés ou choisis.

Épreuves orales. — Les épreuves orales sont relatives, d'une part, au dessin géométrique ; d'autre part, au dessin à vue.

Dessin géométrique. — L'épreuve orale de *dessin géométrique* porte sur une leçon faite au tableau, par le candidat, sur l'étude d'objets usuels qui lui sont donnés en mains.

Dessin à vue. — L'épreuve orale de *dessin à vue* consiste en une leçon faite au tableau, par le candidat, sur un sujet choisi par lui dans l'ensemble des programmes de l'enseignement primaire général et qui lui permet de fournir, dans des séries de croquis relatifs à une leçon de chose, la preuve des habitudes acquises de bonne perception des aspects, et de saine classification des analogies.

L'intervalle entre la clôture annuelle des cours et la date des examens permet à chaque candidat de préparer, à loisir le texte de la leçon orale qu'il devra faire.

Cours facultatifs élémentaires de Dessin. — Depuis 1899 des Cours nouveaux ont été créés. Ce sont des Cours facultatifs d'enseignement élémentaire de Dessin. Confiés au fur et à mesure de leur

création à des Instituteurs et Institutrices diplômés du brevet des cours normaux, d'après leur rang de réception, ces cours sont faits une fois par semaine pendant une heure, en dehors de la scolarité obligatoire, pour un nombre limité d'élèves de bonne volonté, recrutés parmi les élèves des classes primaires élémentaires désireux de compléter, par des études supplémentaires, le développement de leurs aptitudes personnelles.

Dans ces cours, chaque maître est laissé à sa propre initiative pour choisir ses procédés pédagogiques.

Si peu nombreux que soient les cours de ce genre déjà créés, il est possible d'y étudier l'influence de la méthode de classification encyclopédique qui constitue, en grande partie, l'originalité de l'enseignement nouveau.

RÉSULTATS OBTENUS

Travaux scolaires de dessin exposés par la Direction de l'Enseignement primaire de la Seine. — L'enseignement du Dessin tel qu'il existe, dans ses diverses manifestations, par l'application des programmes communs à la Ville de Paris et au département de la Seine, est représenté à l'Exposition universelle, par les travaux scolaires qui figurent à la section organisée, tant au Pavillon de la Ville qu'à l'annexe de la rue Camou, par la Direction de l'Enseignement primaire du département de la Seine.

Détails. — L'application des programmes peut y être suivie dans ses résultats et son influence.

Effets immédiats. Ecoles primaires. — Ses effets immédiats sont constatés dans les diverses classes d'Ecoles communales.

Effets ultérieurs. Cours d'Adultes. — L'aboutissement de l'application de la méthode est établi par tout ce qui appartient, d'une part, aux Cours d'Adultes d'Hommes et de Femmes créés par la Direction de l'Enseignement et, d'autre part, aux Cours subventionnés par la Ville qui sont le résultat d'efforts d'initiative privée.

Influence indirecte. — Les effets de l'application des programmes se retrouvent dans ce qui appartient à l'enseignement du Dessin dans les Ecoles primaires des différentes communes de la banlieue de Paris. Là, l'organisation de Paris a exercé, par répercussion, une influence variable.

Travaux des Ecoles primaires. (1. Travaux d'Élèves). — L'ensemble des travaux scolaires de Dessin des Ecoles primaires de Paris comprend les travaux d'élèves faits dans toutes les sections de l'Enseignement primaire, depuis l'Ecole maternelle jusqu'aux classes les plus fortes des Cours complémentaires professionnels.

L'enchaînement progressif des études s'y manifeste sous ses formes nécessaires d'exercices parallèles :

Exercices de Copie : Dessin à vue d'après tous modèles, à l'exception de modèles graphiques.

Ils utilisent plus spécialement l'esprit d'observation :

Exercices d'Analyse et de Comparaison : Ces exercices devraient toujours être des tracés de décomposition sur des constatations d'aspect et des constatations de mesure des éléments du modèle étudié.

Ils excitent les efforts du discernement et forment le jugement.

Exercices de Mémoire : Reconstitution d'études d'aspect, et reconstitution d'études analytiques.

Ils meublent le souvenir de points de comparaison qui ne peuvent qu'aider le discernement et le jugement.

Enfin,

Exercices de : Combinaison, Adaptation et Composition.

Ils éveillent, entretiennent, cultivent et règlent l'initiative et le goût.

(II. *Travaux de Maîtres*). — La série de documents pédagogiques constituée par les comptes rendus graphiques d'épreuves trimestrielles, dressés dans chaque classe, par chaque maître ou maîtresse, donne une documentation très complète sur la marche pédagogique de l'enseignement, dans le personnel enseignant et cela, parallèlement à la documentation donnée par les travaux d'élèves.

Effets extérieurs. Influence sur l'Enseignement du dessin dans les Communes de la Seine. — Dans les communes du département de la Seine, l'organisation urbaine de l'enseignement du Dessin a exercé une action manifeste.

Professeurs spéciaux en Banlieue. — D'une part, l'initiative locale, appuyée sur les ressources créées par l'autonomie municipale a, dans nombre d'Écoles communales, cherché à compléter, par l'adjonction d'un professeur spécial, l'enseignement donné par le personnel enseignant et réglementaire d'Instituteurs et d'Institutrices.

REMARQUE. — Bien qu'aucune règle fixe ne détermine le mode de recrutement des professeurs spéciaux suburbains, l'usage s'établit peu à peu de les choisir parmi ceux diplômés de la Ville et de l'État.

Inspection spéciale. — L'application des programmes communs a amené, en 1894, la création d'un service départemental d'Inspection spéciale du Dessin pour les Ecoles communales de la Banlieue de Paris.

Unification des Études. — L'unification tend à se faire dans l'organisation, la marche et les développements des études.

Unification dans l'organisation des Épreuves du Certificat d'Études primaires. — L'unification complète est faite dans l'organisation des épreuves spéciales de dessin du Certificat d'études primaires élémentaires qui, actuellement, sont absolument identiques dans les arrondissements de Sceaux et Saint-Denis et dans les 20 arrondissements de Paris. Elles sont jugées par des professeurs

spéciaux des deux services urbains et suburbains désignés par les Inspecteurs spéciaux et nommés par le Vice-Recteur.

Cours de dessin appliqué aux Travaux féminins. — Pour donner aux études de Dessin des développements pratiques que l'organisation locale réglementaire de chaque école ne permet pas de poursuivre dans les classes d'Écoles, aux heures de scolarité obligatoire, sous le contrôle de la Direction de l'Enseignement primaire, et sur l'initiative de l'Inspection départementale du Dessin dans les Ecoles de filles, il a été créé, depuis Janvier 1898, des Cours auxiliaires de Dessin appliqué aux Travaux féminins. Ces cours, constitués grâce au zèle d'un personnel enseignant féminin, recruté très soigneusement, sont représentés par des travaux d'élèves et quelques travaux de maîtres au Pavillon de la Ville de Paris et à l'annexe de la rue Camou. A cette annexe, figurent également des travaux scolaires de Dessin faits sous la direction des professeurs spéciaux et sous celle des Instituteurs et Institutrices dans les Ecoles communales des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis.

CONCLUSIONS.

L'examen d'ensemble et l'analyse des détails de tout ce qui est relatif aux études de dessin dans l'exposition faite par la Direction de l'Enseignement primaire de la Seine amènent à constater que, soit par ce qui est organisé à Paris même, soit par ce qui se forme et se tente peu à peu dans le département, il est possible de réaliser une grande partie de ce que demandent, dans leurs notes et rapports, MM. Bermyn (*Charleville*), Cahuc (*Pamiers*), Fulconis (*la Roche-sur-Yon*), Icart (*Toulouse*), Tournaire (*Paris*), Ed. Vallon (*Paris*), etc.).

Vœux.

Le Rapporteur propose donc au Congrès d'émettre les vœux suivants:

- 1° *Modification dans la préparation pédagogique du personnel enseignant ;*
- 2° *Orientation plus pratique des études de dessin dans les Écoles normales ;*
- 3° *Élaboration de programme et organisation de l'enseignement créant un parallélisme constant entre le dessin à vue et le dessin géométrique ;*
- 4° *Institution d'un examen pédagogique de dessin pour l'obtention des diplômes donnant licence d'enseigner (Brevet simple et Brevet supérieur). La forme proposée par l'un des signataires du rapport est celle d'une leçon orale au tableau, adjointe aux épreuves du Brevet supérieur et dont le sujet serait emprunté au programme de l'Enseignement primaire du dessin ;*

5° *Sanction plus sérieuse donnée aux études primaires élémentaires de dessin, en exigeant plus de sévérité de la part du jury de l'épreuve de dessin du Certificat d'études primaires,*

6° *Sanction aux études de dessin après l'obtention du certificat par l'institution d'une épreuve de dessin à la fin de ces études ;*

(Un concours de fin d'année en Dessin pour les Cours supérieurs A répond en partie à ce vœu, à Paris).

7° *Application de l'enseignement du dessin à des études pratiques de travaux féminins dans les Ecoles de filles ;*

8° *Institution de conférences pour guider le personnel enseignant et d'inspections spéciales pour surveiller la marche des études ;*

Vœu exprimé par la signataire du présent Rapport.

Aux huit vœux précédents, la signataire du présent rapport, en raison de constatations personnelles, se permet d'émettre encore le vœu ayant pour but de :

9° *Assurer plus rationnellement la répartition des fonctions de professeurs de dessin afin que les qualités personnelles de celui-ci, quand il fonctionne dans une école primaire, répondent aussi exactement que possible à l'orientation rationnelle des études. Par exemple, puisque l'enseignement des filles doit les préparer à leur vie ultérieure, afin de préparer l'utilisation des études de dessin dans la vie pratique féminine, que toujours le dessin dans les Ecoles communales primaires de filles soit confié à un personnel enseignant féminin.*

DISCUSSION

M. le Président adresse au nom de tous à M^{lle} DE LABOURET, à M^{lle} BASTIEN, à MM. J.-J. PILLET et Ed. VALTON des remerciements pour leurs remarquables rapports et met à l'étude, le premier vœu émis par M^{lle} de Labouret.
« Modification dans la préparation pédagogique du personnel enseignant. »

M. J.-J. PILLET demande la parole pour affirmer un fait que le rapport précédent semble méconnaître, c'est que dans les Ecoles normales de France on s'attache surtout à la préparation pédagogique ; on ne veut pas, et cela est bien nettement dit dans le rapport de M^{lle} Bastien et de M. Pillet, que l'élève fasse simplement un dessin mais que ce dessin constitue *une leçon de leçon* ; cela, je l'ai vu faire, dit M. Pillet, même dans les Ecoles d'Algérie. A l'école de M^{me} Barbier, et dans bien d'autres que je pourrais citer, on s'attache à la préparation pédagogique de l'instituteur et on s'y attache bien plus qu'au dessin lui-même. A quoi leur sert-il de très bien dessiner, à ces futurs instituteurs, s'ils ne peuvent donner l'explication de tout ce qu'ils font ; c'est pour cela qu'on a institué les préparations de leçons primaires de dessin, et les *cahiers pédagogiques*. C'est à l'école annexe que se fait, jour par jour, cet enseignement sous la direction du Professeur spécial. Ici se trouve une différence marquée entre les Ecoles de Paris et

celles des départements, différence qui n'est pas, suivant l'orateur, à l'avantage de la capitale, c'est que l'école annexe de Paris a ses Professeurs de dessin, presque indépendants de l'Ecole normale et que la responsabilité échappe un peu au Professeur même de l'Ecole normale : je demande, ajoute M. Pillet, que l'on modifie le 1^{er} Vœu en ces termes : « *Insister sur la préparation pédagogique des Instituteurs en ce qui regarde l'enseignement primaire du dessin.* Cette proposition, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

M. J.-J. PILLET et M. MASCART (Lille) demandent la suppression du 2^me vœu : « Orientation plus pratique des études de dessin dans les Ecoles normales », M. J.-J. Pillet trouve que le mot *plus pratique* est vague.

M. KELLER propose de supprimer le troisième.

Vœu. — « *Elaboration de programme et organisation de l'enseignement créant un parallélisme constant entre le dessin à vue et le dessin géométrique.* ».

M. CH. DAVID dit que, si l'unité de Dessin est indiscutable, il n'en reste pas moins deux modes de représentation, celui des objets tels que la vue les perçoit, et celui de leur forme géométrique, par les projections.

M. ED. VALTON observe que la différence entre le dessin plastique, ou à vue, et le dessin géométrique ne consiste pas en ce que l'un se fait à main levée et que l'autre se fait à l'aide d'instruments ; — qu'il soit fait à la main ou avec l'aide d'instruments, le dessin géométrique est celui par lequel on cherche à exprimer la forme absolue de l'objet en présentant autant de rendus qu'il est nécessaire pour le connaître complètement.

Le dessin plastique est celui par lequel, en se plaçant à un point de vue donné, on cherche à rendre l'aspect de l'objet considéré.

Le 3^e Vœu (devenu le second) est adopté avec la rédaction. « *Il y a lieu d'établir un parallélisme constant entre le dessin à vue et le dessin géométrique.* ».

Le 4^e Vœu (devenu le 3^e) est mis en discussion : « Institution d'un examen pédagogique de Dessin pour l'obtention des diplômes donnant licence d'enseigner ».

M. MASCART demande s'il est question d'un certificat d'aptitude pédagogique spécial aux professeurs de dessin.

M. KELLER insiste sur la nécessité, dans les examens du Brevet Supérieur, de donner un caractère plus pédagogique aux épreuves de Dessin et trouve que la préoccupation de bien exécuter le dessin d'après le plâtre imposé pour le Brevet Supérieur prime toutes les autres dans l'Ecole normale et fait oublier la Pédagogie.

M. J.-J. PILLET, d'accord avec M^{lle} Bastien, répond à M. Keller et, très énergiquement, affirme de nouveau, que dans beaucoup d'Ecoles Normales, et il peut en citer une vingtaine à l'appui de sa rectification, la préoccupation constante du professeur est de former les Instituteurs et les Institutrices à la Pédagogie de l'Enseignement du Dessin primaire qu'ils auront à enseigner quand ils seront à la tête d'une classe :

J'affirme que dans ces Ecoles Normales, déclare M. Pillet en terminant, nous obtenons les plus sérieux résultats pédagogiques. Si on n'en profite pas c'est qu'on ne le veut pas.

M. A. DAVID (Libourne) toujours à propos du 4^e vœu insiste sur la difficulté d'obtenir la certitude de l'aptitude pédagogique.

Néanmoins ce 3^e vœu est ajourné.

Vœu. — Le 5^e vœu, (devenu le 3^e), est mis à l'étude.

M. KELLER propose de rendre obligatoire le Dessin pour le certificat d'études élémentaires.

M. CAHUC (Pamiers) expose qu'en France les Instituteurs sont libres aujourd'hui de choisir entre une épreuve d'agriculture et une épreuve de Dessin. Il faudrait, suivant lui, imposer le Dessin d'une façon générale au certificat d'études primaires.

M^{me} BARBIER fait remarquer que le certificat d'études dans certains départements ne comporte pas d'épreuve de Dessin.

M^{me} CHATROUSSE fait observer que ce vœu fait double emploi avec le vœu adopté déjà pour la 1^{re} Question.

M. J.-J. PILLET ajoute que ce vœu qui imposerait l'obligation est absolument nécessaire pour que, dans l'enseignement primaire, le dessin soit réellement pris en considération. Il demande qu'on le maintienne.

Le vœu est adopté.

L'ancien 6^e vœu est supprimé.

L'ancien 7^e vœu est ajourné.

M. le Président met en discussion le 8^e vœu, (devenu 4^e). *Institution de conférences spéciales pour surveiller la marche des études.*

M. THÉÂTRE (Sedan) demande que l'Inspection ou plutôt que le contrôle de l'enseignement du Dessin dans les Ecoles primaires des départements soit fait par les professeurs spéciaux de Dessin, faisant ainsi fonction d'Inspecteurs locaux.

M. J.-J. PILLET lui faisait observer qu'un Professeur ne peut, sans d'assez graves inconvénients administratifs, être en même temps Inspecteur.

M. LECLERC (Melun) dit que le Professeur de l'Ecole Normale est responsable de la Pédagogie du Dessin dans son Ecole et, par conséquent, responsable, un peu, de la manière dont se pratique cet enseignement dans les Ecoles primaires du département; il est tout naturel qu'il en ait, dans une certaine mesure, la direction et le contrôle. Il est d'ailleurs le canal obligé par lequel l'Inspecteur spécial de dessin de la circonscription peut imprimer une marche progressive à l'enseignement du Dessin dans les Ecoles primaires.

M^{lle} TRUFFOT fait remarquer que la question de contrôle des Ecoles primaires françaises est toute particulière à la France et que certaines contrées pourraient donner aux congressistes des détails pouvant les intéresser.

M. A. DAVID se figure très bien une organisation de l'Inspection du Dessin dans l'enseignement primaire réalisée par un délégué; ce délégué étant choisi parmi les meilleurs professeurs de dessin du département après un accord intervenu entre l'inspecteur d'académie et l'inspecteur régional de l'enseignement du dessin.

M. THÉÂTRE insiste pour demander que l'inspection du Dessin dans l'enseignement primaire soit faite par des Professeurs délégués, soit de l'enseignement secondaire soit de l'enseignement Primaire.

M. LEFIÈVRE propose que les Inspecteurs primaires puissent s'entendre avec les réels professeurs de Dessin pour porter des jugements relatifs à l'enseignement du Dessin dans les Ecoles primaires.

M. J.-J. PILLET insiste d'autant plus sur l'idée présentée par M. LECLERC, que ce dernier, Professeur à l'Ecole normale de Melun, a mis avec grand succès, cette idée à exécution dans son département. Et il ajoute qu'un autre Professeur de la région de l'Est, un de ceux auxquels il faisait allusion hier qui ont le plus contribué à la diffusion des bonnes méthodes, M. HENRY, de Com-

mercy, a, dans son département qui est la Meuse, centralisé par correspondance presque tout l'enseignement primaire.

Ces messieurs ne sont pas les seuls à jouer ainsi, par la force des choses et grâce à leur autorité pédagogique hautement reconnue, le rôle de *conseillers et de contrôleurs officieux*.

Pourquoi ne pas rendre officiel un rôle déjà si bien rempli ?

Il ajoute qu'il y a quinze ans, on avait organisé en France, notamment dans la région de l'Est qu'il inspectait, d'assez nombreuses conférences de pédagogie du Dessin primaire. Elles avaient lieu le dimanche et le jeudi. Il y a vu jusqu'à 30 et 40 instituteurs ou institutrices, laïques et congréganistes, venus de 40 et 50 kilomètres. Après avoir duré pendant quelques années ces conférences, faute d'encouragement, sont tombées les unes après les autres.

M. J.-J. PILLET propose d'ajouter à la rédaction du 5^e Vœu le mot « *contrôle* ».

M^{lle} TRUFFOT demande ce qu'il faut entendre par contrôle dans les Ecoles primaires.

M. DE PASTCHENKO, Vice-Président de section, Délégué de la Russie, déclare que cette question est tout à fait une question de détail et il demande qu'on ne s'arrête pas aux détails.

Le 4^e et le 5^e vœux sont adoptés dans ces termes :

4^e Vœu. *Que des conférences soient instituées pour guider le personnel enseignant :*

5^e Vœu. *Qu'il est nécessaire d'assurer au point de vue pédagogique le contrôle de l'enseignement du dessin dans les Ecoles primaires :*

NOTA. — Tous ces vœux ont été ratifiés en séance plénière.

La séance est levée à midi.

TROISIÈME SÉANCE

31 août (matin)

Président : M. Ed. VALTON, président de l'Association amicale des Professeurs de Dessin de la Ville de Paris :

Au bureau : MM. J.-J. PILLET, HIRSCH, DEVOS.

M^{lle} BASTIEN, secrétaire.

F. — SIXIÈME QUESTION

La 6^e question était ainsi posée :

Considérant : 1^o Qu'il y a intérêt à faire pénétrer l'art au foyer domestique ;

2^o Que des tentatives, couronnées de succès, ont été faites dans ce sens en France, tant dans les écoles normales que dans les collèges ou lycées de jeunes filles et même que dans les écoles primaires, et qu'il doit en être de même à l'Étranger ;

3^o Que la préparation graphique des travaux féminins constitue, au premier chef, une application attrayante et utile de l'enseignement du dessin ;

4^o Qu'il importe de ne pas borner ces applications à des copies d'exemples, même bien choisis, mais qu'il convient, au contraire, d'apprendre aux jeunes filles à composer elles-mêmes leurs modèles ;

5° Qu'il y a lieu, également, de chercher à développer le goût chez les jeunes garçons.

Vu : les questions adressées par M^{me} Chatrousse, Imbs, Kieffer, Maguet, Raymond.

On met à l'étude la question suivante :

ENSEIGNEMENT POPULAIRE DE LA COMPOSITION DÉCORATIVE

1° *Pour les jeunes filles ;*

2° *Pour les jeunes garçons.*

Rapport.

Rapporteurs : M^{lle} IMBS (Paris), MM. ALFRED KELLER (Paris) et QUIGNOLOTT (Paris).

Les Rapporteurs retiennent des préliminaires de la sixième question les points suivants :

Considérant :

- 1° Qu'il y a intérêt à faire pénétrer l'art au foyer domestique ;
- 2° Que des tentatives couronnées de succès ont été faites en France et à l'Étranger ;
- 3°
- 4° Qu'il convient d'apprendre aux jeunes filles à composer elles-mêmes leurs modèles ;
- 5° Qu'il y a lieu également de chercher à développer le goût chez les garçons.

I. — MÉTHODE

Les résultats obtenus par l'enseignement de la composition décorative, si favorable à l'éducation des filles, permettent de penser que si cet enseignement était étendu aux classes de garçons, il y rendrait de non moins signalés services pour le développement du goût chez l'élève et pour la préparation à l'exercice d'une profession.

Il s'agit, pour le Congrès, d'émettre un avis sur l'opportunité qu'il y aurait à introduire cet enseignement dans les programmes de l'enseignement du Dessin à l'École primaire et sur la possibilité, pour le maître ou la maîtresse, de le donner parallèlement avec celui du dessin prescrit par les programmes officiels.

Avant de donner à cette question une réponse qui semble devoir être affirmative, il serait utile, peut-être, d'examiner à fond la question et de savoir si les enfants, qui ont besoin de règles et dont il faut parfois refréner l'ardeur, peuvent s'assimiler de nouveaux principes sans nuire à la méthode dogmatique des modèles antiques qui, dit-on, peut lasser leur attention et sans nuire non plus à l'étude de la géométrie qui semble être en contradiction apparente avec les règles de la composition décorative.

Il ne semble pas qu'il puisse y avoir le moindre doute à cet égard ; mais il appartiendra au Congrès d'en décider. On peut penser que l'attention des élèves sera tenue en éveil si à l'aide d'exercices d'une variété raisonnée et méthodique on peut s'appuyer sur des règles pouvant être facilement exposées.

A ces divers avantages on peut en ajouter d'autres qu'il sera facile d'énumérer.

La composition décorative

- 1° Peut en guidant l'imagination et la pensée former le goût et amener ainsi, sous diverses formes, l'art au foyer ;
- 2° Elle donne la juste appréciation des choses artistiques et aide à la compréhension du beau dans sa simplicité ;
- 3° Elle réagit donc contre les œuvres de mauvais goût ;
- 4° Elle permet la connaissance historique de l'art et des styles ;
- 5° Elle permet de continuer les traditions d'art en tenant compte des mouvements artistiques qui peuvent se produire ;
- 6° Elle développe un sentiment d'initiative et de force qu'éprouve tout être intelligent en présence de l'œuvre imaginée et créée ;
- 7° Elle amène ainsi l'ouvrier à affirmer son individualité ; elle donne à tout commerçant ou industriel des qualités qui lui permettent l'exercice intelligent de sa profession.

En présence de ces diverses considérations auxquelles il serait facile d'en ajouter tant d'autres, malgré quelques réserves faites par des membres du Congrès, il est permis de supposer (le Congrès émettra son avis à ce sujet) que cet enseignement peut avoir sa place marquée dans les divers établissements d'enseignement primaire, secondaire ou spécial.

Il est évident que, selon l'âge et le milieu, la forme à lui donner, l'ordre et la méthode à introduire doivent varier ; il ne peut être libre ; les élèves ne doivent pas être livrés à eux-mêmes, car le danger serait grand, s'ils arrivaient à dessiner sans but, sans méthode et sans art.

II. — PROGRAMME

La composition décorative peut comprendre divers enseignements qui en sont la conséquence ; elle peut, en principe, s'appuyer soit sur la nature, soit sur la géométrie, soit à la fois sur les deux : le Congrès à ce sujet doit en décider et dire si la classification qui suit est acceptable.

La composition décorative comprendrait :

- 1° L'étude de la géométrie par l'emploi de la ligne et par la division de la surface ;
- 2° Celle de la nature, et plus particulièrement de la plante ;

- 3° La composition proprement dite et la connaissance des lois ornementales ;
- 4° L'étude du relief pour lui-même par le modelage, et sa décoration ;
- 5° L'étude de la couleur.

En tenant compte de cette classification ou de toute autre qu'il plaira au Congrès d'indiquer, telle que celle qui, utilisant les nouveaux principes de la décoration, s'appuie plus sur l'aspect coloré d'un dessin que sur la disposition raisonnée et par trop méthodique de ses éléments, on peut dire que la GÉOMÉTRIE, dans une certaine mesure, est la base et le canevas de tout décor ; elle indique la direction des lignes, les limites des surfaces et des formes, elle donne les directions et le sens dominant ; elle permettrait, par des applications ornementales tirées des combinaisons de lignes, de composer presque à elle seule des dessins dont les styles arabe ou mauresque, les ornements grecs, mérovingiens, saxons ou mexicains présentent de si nombreux exemples.

La NATURE, et plus particulièrement la plante, peut aussi servir de point initial à l'ornementation, ou, par un enseignement simultané avec la géométrie, être à sa place au début même de l'étude de l'art décoratif, art modeste, puisqu'il s'adresse, en principe, à des enfants. Devant la variété et le nombre des exemples que présente la nature, la géométrie peut arriver discrètement à s'effacer et à ne subsister pour ainsi dire qu'à l'état latent.

Ce n'est pas par l'excès du nombre ni par la recherche outrée des formes rares de la plante que la flore ornementale est rendue intéressante ; c'est plutôt par la forme simple et par l'étude sincère qu'on en peut faire, qu'elle apparaît belle dans sa structure générale et dans sa flexibilité. Ses feuilles, ses fleurs, ses fruits, ses attaches en font le plus bel et le plus riche élément d'art décoratif. La plante doit être étudiée sous son caractère dominant, soit pour son contour, soit pour son aspect coloré, pour ses oppositions ou pour ses valeurs relatives, dans son ensemble ou dans ses détails, dans ses différents aspects, en somme.

La construction même doit être analysée et comprise, car si la plante est, de tous les éléments à utiliser en art décoratif, celui qui donne le mieux le sentiment du style, c'est parce que sa construction est une conséquence absolue de la fonction et, pour tout dire, de son existence et de sa vie.

La composition utilisera les divers éléments aussi bien géométriques que naturels qui auront ainsi été recueillis, elle les transformera en appliquant les **lois ornementales**, en disposant tour à tour, sans qu'il soit nécessaire d'en faire une longue démonstration, sous un aspect géométrique, symétrique, ou rayonnant, par la répétition ou l'alternance, les divers éléments qui constitueront le motif ornemental désiré.

La couleur ne pourra nulle part être mieux étudiée que sur la

plante ; elle permettra d'apprécier la valeur des harmonies colorées, qui n'y sont jamais en défaut, et c'est sur elle que se découvrira la valeur exacte des teintes de la plante ou des éléments qui la composent, les règles qui déterminent les principes de la coloration appliquée au décor, principe qu'on peut étendre ou restreindre.

Le relief. — Le domaine de la composition décorative, si modeste qu'il puisse être, ne sera réellement exploré et complet qu'à partir du moment où le relief étant, grâce au dessin, connu dans sa représentation, sera considéré comme un but décoratif avec application utile, suivant les cas, à des œuvres d'art industriel ou à des objets manuels ornés. L'étude du décor peint ou en relief sur un objet donnerait ainsi lieu à des démonstrations qui ne pourraient être justifiées qu'auprès d'élèves suffisamment aptes à les recevoir. Mais, dès ce moment, la décoration n'est plus confinée aux limites d'un enseignement élémentaire ; il devient spécial, d'un ordre plus élevé et paraît sortir du cadre imposé par ce programme. Cependant il peut être fait une exception en faveur des œuvres modelées qui se présentent alors sous l'aspect d'une nouvelle technique avec des procédés et des moyens qui doivent être simples et bien appropriés.

Malgré les ressources bornées des petites villes, il est facile de créer cet enseignement qui n'impose aucune dépense extraordinaire. Le maître, soucieux de sa mission, malgré de faibles ressources, peut rassembler des documents utiles. Ses travaux personnels parfois suffisent ; des dessins et croquis au tableau recherchant le décor approprié à la forme, ou la forme bonne à sa destination seraient le complément d'un enseignement méthodique qui permet de dégager le bon goût du mauvais, qui aide à distinguer l'objet qui s'impose par sa maîtrise et qui exclut celui susceptible de critiques pour une mauvaise forme ou pour un vilain décor.

Il faut de toute nécessité introduire l'étude de l'enseignement collectif et supprimer le cahier individuel de dessin encore si répandu aujourd'hui. Si la composition décorative ne rendait que ce service, il serait immense en raison des dangers qu'il y a de fausser le goût et l'intelligence des enfants.

La composition décorative doit supplanter ce cahier de dessin sous la forme qui pourra être simple, mais qui paraît devoir être la plus pratique, c'est-à-dire sous la forme de modèles muraux, au début. Quels seront ces exemples, la méthode suivie, la difficulté des exercices ? la question peut être facilement tranchée par le Congrès. Chaque maître cependant peut disposer de moyens qui seraient conformes à une règle raisonnée, surtout, si le modèle se dégageait de la forme géométrique.

La forme de la nature à côté de l'application qui n'en serait qu'une copie raisonnée, simple, dégagée de détails, la composition individuelle de l'élève s'appuyant sur des données géométriques ou des règles décoratives, l'emploi simplifié de la couleur ainsi qu'il résulte des nombreuses applications faites si heureusement dans les Écoles de la Ville de Paris, dans un grand nombre des écoles de France et de l'Étranger, tout cela permettrait de créer un enseigne-

ment méthodique plein d'attraits que compléterait aisément l'étude du dessin, de la géométrie et, s'il se pouvait, du modelage qui serait réservé aux garçons.

Dans les écoles primaires supérieures, les exercices et les programmes seraient un peu étendus ; les applications féminines aux métiers si gracieux de la femme, des applications analogues aux professions masculines pourraient prendre un caractère plus technique et porter plus particulièrement sur les industries locales : l'utilité d'un tel enseignement serait donc immédiate ! Dans certaines écoles la question s'est même étendue jusqu'à la section commerciale.

C'est surtout à l'École normale que l'effort doit être plus énergiquement tenté ! L'élève maître est appelé à donner l'enseignement qu'il aura lui-même reçu et la forme sous laquelle le dessin doit lui être enseigné doit être là moins qu'ailleurs indifférente. Un grand nombre de professeurs d'écoles normales de France ont eu le souci d'un enseignement rationnel s'adressant plus à l'intelligence, recherchant moins la dextérité manuelle et celle des yeux que de développer le sens de la méthode et celui de la pédagogie. Les essais tentés dans les écoles normales de filles de France, essais que justifiaient les nouvelles conditions du brevet supérieur prouvent qu'ils peuvent parfois être remarquables.

C'est aussi, pour les instituteurs, par le modelage autre forme du dessin, à l'aide aussi de la leçon orale accompagnée de nombreux croquis au tableau reproduits par les élèves sur le carnet de cours, qu'ils peuvent se pénétrer des principes de la décoration, de l'histoire de l'art, de la théorie de la couleur et de toutes les questions ayant pour but l'intelligence des choses de l'art et le développement du goût.

Dans certaines écoles, des carnets pédagogiques ont été dessinés et rédigés, des modèles muraux ou de cartonnage ont été même réalisés devenant la propriété de l'élève, leur permettant ainsi de préparer à leur tour les leçons qu'ils font d'abord à l'école annexe et qu'ils seront amenés ensuite à faire dans les écoles publiques. Dans les lycées et collèges, les principes qui précèdent reçoivent les mêmes applications. Il semble cependant que le professeur par son enseignement doit se rapprocher du caractère historique qu'ont les études littéraires et par conséquent des styles et de l'histoire de l'art.

L'enseignement pourrait se faire d'après une règle dont voici les lignes principales :

III. — DÉVELOPPEMENT

Pour les filles le programme de cet enseignement pourrait comprendre deux grandes parties :

1^{re} PARTIE. — **La décoration sans relief** (plate-peinture) :

2^e PARTIE. — **La décoration des objets en relief**. — Dans chaque cas on puise aux sources suivantes :

- A) *L'étude des éléments géométriques.*
- B) *L'étude des éléments floraux.*

C) *La combinaison des éléments géométriques et des éléments floraux.*

D) *La couleur.*

A) **Éléments géométriques.** — L'étude des éléments géométriques doit être la base de tout enseignement décoratif. Il comprend

- 1° Un cours d'éléments simples, d'exercices gradués, partant du point et des directions de lignes.
- 2° Les premiers principes sur les directions dominantes de mouvement. *Debout — Couché — Incliné.*
- 3° L'étude des figures géométriques.

Les divers dessins tirés de la seule combinaison de lignes commenceront à initier l'élève aux grands mouvements d'une composition décorative. Les exemples tirés des styles qui n'utilisent que la ligne droite ou courbe permettront d'obtenir des dispositions d'angles et de figures géométriques aidant à l'exécution de dessins très variés et d'agencement ingénieux.

B) **Éléments floraux.** — L'étude des éléments floraux peut se diviser en :

1° Étude de la plante, pour elle-même, prise sous ses divers aspects, de forme, de position, de construction et de couleur (attaches, flexibilité, structure, apparence).

2° Transformation de la forme vraie de la plante, en forme ou en disposition ornementales, avec ses applications qui pourraient consister dans :

- a) La recherche de la forme géométrique dominante de la feuille ou de la fleur.
- b) La simplification de la plante, sans destruction de son caractère d'être vivant créé en vue d'une fonction.
- c) Le résultat est la transformation de la plante en une ornementation réelle.

C) **Combinaison des éléments géométriques et des éléments floraux.** — La géométrie forme le canevas sur lequel doivent s'appuyer les diverses ornementsations empruntées à la flore.

Les principes qui s'imposent à toute composition décorative sont :

- 1° *L'harmonie* qui doit exister entre la forme générale et le décor ; *la forme* doit être appropriée à la destination.
- 2° *La clarté* qui, avec des masses bien équilibrées, doit permettre de lire le motif sans confusion.

D) **Notions sur la couleur.** — La couleur doit appeler l'attention du professeur. Elle contribue en grande partie à l'éducation du goût ; elle rend des services sans nombre dans l'industrie.

Voici sur quels exercices cette étude pourrait être faite.

- 1° Sur l'appréciation exacte de la couleur ;
- 2° Sur le contraste des couleurs, des tons ou des teintes ;
- 3° Sur la fraîcheur ou la richesse des tons colorés ;
- 4° Sur la théorie des couleurs complémentaires ;
- 5° Sur les effets de juxtaposition ;
- 6° Sur la valeur relative de la couleur dans l'espace ;
- 7° Sur les principes et l'harmonie dans la combinaison des couleurs.
- 8° Sur la valeur industrielle ou le caractère technique d'une couleur.

IV. — APPLICATION DU PROGRAMME

ÉNONCÉ CI-DESSUS

A) Application aux travaux féminins. — L'application pratique doit envisager tous les travaux féminins de décoration : coupe, couture, broderie, tapisserie, dentelle, etc.

B) Application aux travaux masculins. — Cette application, forcément restreinte à l'école, pourrait cependant être faite :

En modelage. — Sur des objets faits au tour du potier ou, à défaut de tour, exécutés à la main, et traduisant des formes diverses de vases, avec décoration appliquée à ces objets.

En menuiserie. — Par la sculpture, simple et plutôt gravée, d'objets en bois : boîtes, consoles, objets usuels... qui pourraient parfois aussi être enluminés ou *pyrogravés*.

En métal. — Par des exercices de métal découpé ou repoussé : plateaux, cendriers, cadres, etc., pour lesquels, au début, le papier fort serait substitué au métal trop coûteux.

Tous les exercices qui précèdent pourraient être complétés par un grand nombre d'autres qui reçoivent leur application dans le jardinage et dans les industries locales.

Les Rapporteurs ne voulant pas étendre la question en parlant des œuvres post-scolaires, des conférences ou des promenades, s'arrêtent ici. Ils ne veulent pas cependant terminer sans rendre hommage aux membres du Congrès qui ont exprimé leurs idées sur la question, ce sont : MM. Icart (*Toulouse*), Bonnard (*Privas*), Forrichon, (*Nîmes*), Fonfreide (*Aurillac*), Fulconis (*la Roche-sur-Yon*) et tout particulièrement M. Gabriel Cahuc (*Pamiers*) à qui les Rapporteurs ont emprunté une bonne partie des idées émises dans ce rapport et qui possède une connaissance approfondie du sujet.

L'un des rapporteurs a pensé, malgré les termes généraux de l'exposé qui précède, qu'il y avait intérêt à présenter la question sous un autre aspect et à engager les membres du Congrès à exprimer leur opinion sur un enseignement dont le caractère intuitif serait

plus de sentiment et s'adresserait plus à l'individualité qu'à la raison et à la règle; satisfaction lui est ici donnée.

Après avoir pris connaissance de la question exposée, les membres du Congrès voudront bien discuter sur les points suivants :

Sur le principe même de la création.

Sur le système qui recevrait leurs préférences.

Sur les procédés particuliers à chaque école, laquelle subit forcément une influence locale devant répondre à des besoins particuliers.

Enfin sur les divers points de détail signalés dans ce rapport et particulièrement en ce qui concerne :

Le Modelage ; la Couleur ; les Travaux appliqués ; l'Étude des styles, etc.

DISCUSSION

M. le président félicite les rapporteurs et les remercie de leur intéressant travail : puis il donne la parole à M. MAYEUX, professeur de composition décorative à l'École des Beaux-Arts.

M. MAYEUX, après avoir reconnu que le rapport est très explicite, trop peut-être, car il lui reprocherait un excès de classification en ce qui regarde l'étude de la couleur, demande à poser, au début de la discussion, une question préjudicielle. Doit-on introduire la composition décorative à l'école primaire, *sans préparation nécessaire* ?

Il ne le croit pas. Vouloir exercer trop tôt les enfants sans les avoir dotés des acquisitions préalables qui sont *nécessaires*, dit l'orateur, c'est les dépayser en leur montrant en même temps que la copie servile des formes, l'interprétation et la modification de ces formes.—On dit à l'enfant : « Voilà une belle fleur, vous la dessinerez avec toute la sincérité possible ; après quoi, pour en tirer une composition, vous devrez la transformer », l'enfant ne comprendra pas ce que signifie cette transformation. On lui fera remplir des canevas, combiner des arrangements géométriques, réunir ou modifier des petits motifs ; voilà ce qu'il rapportera à la maison et qui intéressera surtout les parents, il faut, pense M. Mayeux, ne commencer l'étude de la composition qu'à son temps, seulement après que l'enfant se sera rendu maître de certaines connaissances nécessaires. Alors, l'élève verra la fleur naïvement, c'est-à-dire par lui-même ; il pourra s'exercer utilement à la transformer et il apprendra, sérieusement alors, les éléments de la composition.

M. J.-J. PILLET, répondant à M. Mayeux, s'exprime ainsi : « Je voudrais dire pourquoi on cherche à introduire la composition décorative dans les programmes universitaires et particulièrement dans ceux de l'enseignement primaire.

Sans laisser de côté les garçons, on vise plus spécialement les écoles de jeunes filles, c'est-à-dire les établissements dans lesquels est appelée à se former aux soins de l'intérieur la future maîtresse de maison. On pense que si simple que soit son logis, si modestes que soient ses vêtements ou ceux de sa famille, c'est à elle qu'incombera le devoir de donner à toutes ces choses de la vie usuelle un certain caractère de beauté qui, en les faisant aimer et respecter par ceux qui l'entoureront et qui, par cela même, en jouiront, contribuera puissamment à resserrer les liens familiaux.

Introduire, si peu que ce soit, *l'art au foyer*, c'est faire au premier chef acte de *moralisation sociale*.

Former le goût des enfants et particulièrement celui des jeunes filles est donc un devoir de l'éducateur. Pour arriver à ce résultat il faut, tout d'abord, ne pas laisser se fausser le goût, c'est-à-dire qu'il faut éloigner le plus possible des yeux tout ce qui est de forme laide et vulgaire. Sous ce rapport nous ne croyons pas que les professeurs de dessin aient rien à se reprocher ; ils disposent des modèles mis à leur disposition par les pouvoirs publics et qui, tous, sont aujourd'hui d'une valeur indiscutable ; ils savent en faire apprécier la beauté ; la haute culture artistique qu'ils ont acquise par un séjour prolongé dans les grandes écoles de Beaux arts en font les plus sûrs gardiens du goût public.

Mais il ne suffirait pas de faire voir de belles choses si l'on n'apprenait pas à en composer. De même qu'un enfant dont l'esprit après avoir été sainement nourri de lectures faites dans des livres bien pensés et bien écrits peut arriver, par des exercices gradués, à posséder un style qui sera comme le reflet d'une âme élevée, de même si l'étude des belles choses de la plastique est accompagnée d'exercices d'interprétation bien choisis et, pour tout dire, de travaux de composition, le bénéfice en sera d'autant plus certain.

Eh bien ! nous pensons que cela est possible à réaliser dès le jeune âge de même qu'il est possible de faire écrire à de très jeunes enfants des petites lettres ayant une réelle saveur.

Certes ! il faut, à ces enfants, fournir des éléments ; ils ne peuvent pas tout inventer et c'est par de faciles travaux d'interprétation qu'il faut commencer à former leur imagination. Fort heureusement nos programmes d'enseignement du Dessin répondent à cela. Vous vous souvenez, qu'au débat, on se borne à l'étude des figures à deux dimensions et que les modèles recommandés sont ceux que l'on doit à la *plate-peinture* ; nous demandons de les choisir parmi les plus indiscutés chefs-d'œuvre de l'art décoratif. Les Egyptiens, les Assyriens, les Perses, les Grecs, les Romains, les Arabes, les Byzantins, les Gothiques nous fournissent, à cet égard, une inépuisable moisson.

Les voilà, Messieurs, ces modèles qui tout en nous permettant d'apprendre aux élèves à dessiner, c'est-à-dire à bien voir, nous donnent aussi, pour qui sait s'en servir, le moyen de meubler la mémoire pittoresque de nos jeunes élèves et la possibilité de leur faire des leçons graduées de manière à réaliser ce qui est le titre de la question, « l'Enseignement populaire de la composition décorative ».

En France de très intéressantes tentatives ont été faites dans ce sens, aussi bien dans les écoles normales d'institutrices que dans les collèges de jeunes filles et que dans des écoles primaires.

On les a laissé se produire ; on n'a pas tracé un programme officiel ; ce dernier, si jamais on le rédige, ne sera que la résultante des efforts tentés de tous côtés, efforts que l'Exposition universelle montre déjà si dignes d'être encouragés.

A défaut de programmes, on demande force conseils aux Inspecteurs. Nous en donnons ; nous tâchons, à nos si dévoués professeurs ou instituteurs, de fournir de la documentation et surtout nous indiquons quelques bons ouvrages de théorie et de pédagogie. Est-il besoin de dire ici, au risque de blesser la modestie de mon collègue M. MAYEUX, quel est celui de ces ouvrages que nous indiquons en première ligne ?

Il est certain que le mot *Composition décorative* est bien pompeux. Qu'on en trouve un autre ! Nous avons parlé d'Enseignement *populaire*, pour

bien indiquer que nous voudrions le voir pénétrer, à si petite dose soit-il, dans les plus humbles écoles primaires.

Cela commence à se produire : les garçons eux-mêmes en bénéficieraient si tous leurs professeurs orientent en partie, du côté décoratif, comme vous verrez à l'exposition qu'on le fait si bien aux Ecoles de Laon, l'enseignement du dessin géométrique. Et alors ce ne sera plus seulement l'habitation et le vêtement qui bénéficieront du bon goût général, mais aussi tout ce qui sortira de la main de l'ouvrier. Ce qui nous fait défaut, encore, pédagogiquement parlant, c'est la mesure, et c'est la direction ; c'est à obtenir cela que voudra bien nous aider, j'en suis certain, l'éminent artiste et l'expérimenté professeur qui est mon ami, M. MAYEUX.

M. MAYEUX. — Du moment que mon ami M. Pillet me prend par le sentiment, je me rends. La seule difficulté n'est en effet qu'une question de mesure, et non d'opportunité ; s'il ne s'agit que de faire de la composition très élémentaire, accessible aux élèves quels qu'ils soient, rien de mieux.

M. J.-J. PILLET. — Du reste on pourra voir à la visite de samedi à l'exposition, les travaux des Elèves et on se fera une idée exacte du but poursuivi, des résultats obtenus et de ceux à obtenir.

M. KELLER est heureux d'avoir l'appui de l'opinion si autorisée de M. Mayeux sur cette question, d'autant plus, dit le rapporteur, que jusqu'à présent on cherche à préciser la bonne voie. On veut, par l'enseignement, si élémentaire qu'il soit, réagir contre le mauvais goût ; on essaie d'introduire un peu de sentiment artistique dans les Ecoles des villes et des villages avec l'espoir que ce sentiment se répercutera dans les familles, au foyer, par les applications qu'on en pourra faire. Les paysannes bretonnes, pour ne citer qu'un exemple, brodent elles-mêmes les parures de leurs vêtements d'une façon si heureuse que la mode s'en empare.

Dans cette action générale que notre enseignement désire exercer, nous avons besoin de la compétence des artistes tels que M. Mayeux et nous sommes heureux et reconnaissants de l'appui que M. J.-J. Pillet vient de donner à nos idées.

M. Charles DAVID demande la parole pour appuyer, de la façon la plus formelle, l'opinion de M. Mayeux. L'orateur déclare qu'il aime passionnément les belles choses et qu'il voudrait les faire aimer et apprécier de tous ; mais il se demande si nous prenons le bon moyen pour arriver à cultiver le goût public ; il a peur, qu'à force de vouloir décorer on en arrive à mettre de l'ornement partout. A côté du goût du beau *décoratif* il y a le goût du beau *simple*. On n'est que trop porté, en ce moment, à sacrifier la simplicité à l'exubérance ; c'est pourquoi M. Ch. David ne voit pas la nécessité d'encourager, outre mesure, cette tendance exagérée à tout orner, à pyrograver, à tapisser ; voilà pour le principe. Quant à l'application, le rapport lui paraît bien chargé comme technique. N'oublions pas, dit M. David, que les élèves d'écoles primaires consacrent à dessiner, par an, un temps à peine égal à celui que les élèves d'écoles spéciales utilisent dans une quinzaine. Si les élèves doivent, dans ces heures trop courtes, composer et décorer, ils n'auront plus le temps suffisant pour dessiner. Vu la question de temps il sera, entre autres, impossible d'appliquer le programme qui nous a été tracé pour l'étude de la couleur. Nous sommes tous d'accord sur la question de principe ; mais dans l'application de ce principe, qui me paraît juste, il faut apporter une extrême modération. D'autre part, enfin, est-il possible de faire composer avant d'avoir vu et de faire interpréter la nature, si l'élève ne sait encore ni la comprendre ni la représenter ? On procède différemment en littérature. Il faudrait trouver un mot pour qualifier

l'enseignement proposé et en tout cas l'interdire absolument aux enfants des cours élémentaires.

M^{lle} FERRY, appuyée par M. Paul Colin, demande que le dessin de mémoire soit exigé au début même des leçons de dessin. Elle insiste sur ce point que le dessin de mémoire apprend à simplifier, à élaguer ; et que, sans lui, il ne saurait y avoir d'individualité pour la composition. En procédant au développement de la mémoire de l'œil on force l'enfant à analyser ce qu'il voit et ce qu'il fait ; de plus, on lui fournit ainsi un bagage de documents qui sera toujours à sa disposition et duquel profitera son originalité en matière de composition décorative. Il sera indépendant de la floraison des saisons ; il ne sera plus réduit à piller sans cesse, comme le font la plupart des décorateurs, dans les planches imprimées, prenant ainsi l'habitude détestable du plagiat. Pédagogiquement parlant, l'enfant qui exerce sa mémoire pittoresque est grandement stimulé à l'étude du Dessin par le petit travail, fait de souvenir, qu'il apporte, tout fier, à la leçon suivante.

M. J.-J. PILLET rappelle que le Dessin de mémoire a été mis à la base des programmes officiels. S'il reste encore lettre morte pour trop de professeurs, par contre, dans les Ecoles, assez nombreuses, où il est enseigné, il donne des résultats qui, malgré qu'ils aient été prévus, sont faits pour surprendre. Il pourrait citer l'Ecole normale d'Epinal dans laquelle les élèves maîtresses dessinent toujours deux fois chaque modèle ; la première fois *à vue* et la seconde fois *de mémoire*, le second dessin valant généralement mieux que le premier et possédant des qualités supérieures, surtout comme unité et comme ampleur de rendu. Il est appliqué aussi avec succès aux Ecoles Normales de Melun et de Versailles où M^{me} Barbier fait reproduire, en tête de chaque nouveau dessin, un croquis de mémoire du modèle précédent.

M^{me} BARBIER dit que la composition décorative éveille l'application des enfants et insiste sur l'intérêt que ce travail donne aux premières études de Dessin. Elle devient un stimulant à l'étude du Dessin ; elle peut être donnée comme récompense et quand l'élève rapporte chez lui un objet composé à l'école il introduit des notions de goût dans la famille.

M. KELLER, répondant à la critique faite par M. Ch. David sur l'importance technique du rapport, dit que ce travail a été établi en considérant toutes les parties de l'enseignement dans leur ensemble et qu'il ne visait pas seulement les Ecoles primaires. On a voulu surtout, affirme M. Keller, établir la question de principe.

M^{me} CHATROUSSE est d'accord avec M. Ch. David. Au point de vue matériel, l'enseignement de la composition est à peu près impossible, vu la question de temps ; mais il y a lieu d'établir le principe pour que les jeunes filles reçoivent au moins quelques notions de goût. Il n'est pas question de l'utilité immédiate de la composition. On veut seulement développer un peu, chez les enfants, le sentiment de la décoration élémentaire. Nos élèves sortent de bonne heure de l'école ; il faut donc commencer de bonne heure, autrement le bagage intellectuel qu'elles emporteront de l'école présentera une lacune. En somme il s'agit non de décor mais de goût. Une robe bien coupée n'est pas une composition décorative, mais elle peut en présenter les qualités d'aspect. Ce n'est pas même la préparation à la composition décorative que l'on veut obtenir, c'est l'initiation au bon goût décoratif. Que l'on vote le principe, on verra ensuite pour l'application.

M. Ch. DAVID ajoute que si l'on admet le principe de l'enseignement populaire de la composition décorative il ne faudrait commencer qu'au cours supérieur ou, tout au plus, au cours moyen.

M^{lle} IMBS insiste sur la nécessité de former le goût

M. DAVID : D'accord, mais, vu le nombre d'heures, il ne faut pas viser à faire faire des compositions importantes

M^{lle} IMBS : On peut faire exécuter aux enfants des compositions très simples, utilisant des lignes droites, et des courbes, comme application des dessins qu'ils exécutent. Il ne faut pas oublier non plus que la composition décorative est exigée aux épreuves du brevet supérieur ; il est donc nécessaire de la commencer à l'École primaire.

M. J.-J. PILLET répète ce qu'il a dit tout à l'heure : on demande aux enfants dans toutes les écoles de dessiner géométriquement et perspectivement des lignes et des figures présentant des dispositions dont l'allure est généralement géométrique. Nous nous servons pour ces exercices des modèles muraux empruntés aux meilleurs styles : Arabe, Egyptien, Grec... Cela, c'est la leçon de dessin proprement dite. Voici maintenant venir la leçon de composition décorative. Nous demandons que l'on utilise ces mêmes modèles mais en les interprétant légèrement. Au lieu, par exemple, de faire copier textuellement les ornements qu'ils renferment nous conseillons de prendre une jolie fleur et, dans le même polygone *canevas*, de la substituer à l'ornement primitif du tableau modèle.

C'est bien là, je pense, la méthode intuitive dont on parle tant.

M. A. HIRSCH : J'ajouterai que, grâce à un petit paragraphe du programme de Dessin géométrique, nous possédons déjà, dans les Ecoles normales de jeunes filles, un enseignement de composition décorative des plus intéressants. Nous nous sommes hâtés de profiter de ce que nous permettait le programme, et au lieu de faire faire des leçons de géométrie descriptive, qui ne serviraient jamais à nos institutrices, nous arrivons à leur donner de justes notions d'art décoratif. Au moment de l'inspection, devant les Professeurs, nous contrôlons et nous corrigeons les compositions des élèves. Tout ce travail ne peut rester en l'air : il doit avoir sa répercussion, il doit se répandre dans le pays tout entier. C'est pour cela que dans les Ecoles normales nous créons ce que l'on pourrait appeler *des organes de transmission*, en formant les *élèves-maitres* à l'étude des éléments de la composition décorative.

M. PILLET demande la mise aux voix de la question de principe.

M. MASCART (Lille) propose de formuler ainsi le vœu :

Vœu. — *Introduire graduellement, dans l'enseignement élémentaire du Dessin, l'étude de la composition décorative.*

M. J.-J. PILLET fait remarquer que ce libellé du vœu précise très clairement le principe qu'il vient de défendre à savoir : que l'enseignement primaire de l'art décoratif doit être marié intimement avec celui du dessin proprement dit.

M. Ed. VALTON, Président, met aux voix le vœu formulé par M. Mascart. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

NOTA. — Il a été ratifié en séance plénière.

La discussion de la sixième Question est terminée, M. VALTON cède la présidence à M. DE PASTCHENKO, Délégué de la Russie.

G. — SEPTIÈME QUESTION

La septième question était ainsi posée :

Considérant : 1° Que le recrutement de bons professeurs est une question vitale pour l'enseignement du dessin ;

2° Que dans presque tous les pays, des examens et des diplômes sont institués pour recruter des professeurs de dessin ;

3° Que, s'il importe d'avoir des professeurs artistes (dessin d'imitation) ou savants (dessin géométrique), il importe tout autant que ces professeurs sachent bien enseigner, et qu'ils connaissent les programmes et leur pédagogie ;

4° Que des professeurs ayant des situations acquises peuvent ne pas posséder de diplômes et, cependant, donner un excellent enseignement ; et qu'il serait injuste et maladroit de les forcer à subir des examens.

Vu : les questions posées par M^{lle} Raymond ; MM. Bourde, Roubaud.

On met à l'étude la question suivante :

LES PROFESSEURS DE DESSIN
(*Dessin d'imitation et dessin géométrique*).

I. *Recrutement des professeurs de dessin.*

Examens, diplômes, écoles normales d'enseignement du dessin.

II. *Perfectionnement des professeurs en exercice.*

Sessions normales, conférences, etc.

Rapport de M. SOULIÉ (Tulle).

I. — RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DE DESSIN

A) **Trois systèmes de recrutement.** — L'étude des questions qui précèdent a montré la très grande importance du professeur dans l'enseignement du dessin et la nécessité de recruter le plus soigneusement possible le personnel enseignant.

La subdivision du Congrès en trois sections (enseignement général, enseignement technique et enseignement spécial), semble préjuger aussi de la subdivision du professorat, et, en réalité, la 4^e question de l'enseignement technique, de même que la 4^e question de l'enseignement spécial, portent en partie sur les conditions que devraient remplir certains professeurs spéciaux.

Ce rapport a pour objet d'étudier, à un point de vue tout à fait international, les conditions dans lesquelles pourrait se faire le recrutement des professeurs, afin d'assurer l'enseignement *général* du dessin en dehors des applications, bien définies, que l'on en peut faire.

Quoique ayant réduit ainsi la question, et étant donné que le dessin se présente sous plusieurs modes (le dessin plastique, le dessin géométrique et le modelage), on peut se demander :

1° s'il convient de confier, dès le début, ces trois enseignements à des professeurs spéciaux. Ce serait le système de la *spécialisation immédiate*.

2° s'il est possible, au contraire, d'obtenir l'unité absolue d'enseignement en le confiant, jusqu'au bout, à un même professeur. Ce serait le système de l'*unité absolue*.

3° s'il est préférable de ne faire la spécialisation des enseignements qu'à un instant déterminé de la vie scolaire. Ce serait le système de la *spécialisation mixte*.

B) Système de la spécialisation immédiate. — Le premier système, celui de la *spécialisation immédiate*, n'a rallié l'avis d'aucun de nos correspondants.

C) Système de l'unité absolue. — Le second système, celui de l'*unité absolue*, semble, de l'avis unanime, être désirable ; mais est-il exécutable ? et, malgré les remarquables exemples présentés par des professeurs, soit étrangers, soit français, peut-on exiger de tout le personnel enseignant des connaissances théoriques et pratiques aussi étendues que celles qui sont mises en évidence par les programmes généraux étudiés ci-dessus ? (Voir 2° et 3° questions.)

Si le Congrès adoptait le second système, celui de l'*unité absolue*, il a semblé aux partisans de cette idée que trois diplômes gradués seraient alors nécessaires. Le premier, relativement facile et par conséquent accessible aux sujets d'élite de l'enseignement primaire, serait une sorte de *baccalauréat ès-dessin*. Il donnerait le droit d'enseigner dans tous les établissements d'ordre primaire. Le second serait une *licence ès-arts* et le troisième une *agrégation de Beaux-Arts*.

Pour le baccalauréat ès-dessin, une part égale serait faite aux deux modes de dessin ;

Pour la *licence ès-arts*, il en serait de même, mais on exigerait des candidats une culture littéraire sérieuse et on y tiendrait compte, par des additions de points, des diplômes universitaires qu'ils posséderaient. Il y aurait en outre une épreuve simple de composition décorative.

Pour l'*agrégation de Beaux-Arts*, certaines épreuves spéciales seraient facultatives : les unes seraient relatives aux sciences appliquées, les autres se rapporteraient plus directement aux beaux-arts et aux arts décoratifs.

Quant aux professeurs chargés, soit dans les écoles techniques, soit dans les écoles spéciales, d'enseignements tout à fait spéciaux tels que l'anatomie, l'histoire de l'art, la composition décorative, l'architecture, la mécanique, le Congrès étudiera, en traitant les questions mises à l'étude dans les autres sections, s'il convient d'exiger d'eux un ou plusieurs des diplômes de professorat général et s'il est nécessaire d'y ajouter, soit par des épreuves spéciales, soit par la présentation des titres, la preuve qu'ils possèdent des capacités particulières nécessaires, soit techniques soit artistiques.

D) Système de la spécialisation mixte. — Il semble à quelques personnes que le troisième système, celui de la *spécialisation mixte*, s'impose, du moins jusqu'à nouvel ordre, et que, s'il convient de confier à un même professeur tous les enseignements du dessin pour la

partie élémentaire et même pour la partie moyenne de leurs programmes généraux, il soit difficile de pouvoir se passer de spécialistes pour leurs parties supérieures.

Le Congrès devra donc tout d'abord décider entre les trois systèmes.

S'il adopte le troisième, celui de la spécialisation mixte, il s'ensuivra que le recrutement devra prévoir :

- 1° Des professeurs généraux, également aptes à enseigner les parties élémentaires et moyennes de tous les modes de dessin. On a proposé d'assimiler ces professeurs à ce que l'on nomme, en France, des *licenciés*.
- 2° Des professeurs spéciaux, les uns pour le dessin plastique et pour le modelage, les autres pour le dessin géométrique. On a demandé de les assimiler aux *agrégés* français.

Si le Congrès admet une licence et deux agrégations (*spécialisation mixte*), ou un baccalauréat, une licence et une agrégation (*unité absolue*), telles que ces créations viennent d'être définies dans leurs grandes lignes, il aura à préciser les examens qui conféreront ces titres.

Il est bien entendu que, ainsi que cela se présente aujourd'hui, certains professeurs pourraient posséder les deux agrégations et que certaines situations pourraient leur être réservées.

E) Examens actuels. — On fera connaître au Congrès les conditions dans lesquelles, sous le nom de *Diplôme du professorat dans les écoles normales*, l'État français délivre aujourd'hui un titre qui serait à peu près celui de la *Licence ès-dessin*, et aussi celles que l'État français et que la ville de Paris (1) imposent aux professeurs de leurs enseignements supérieurs, c'est-à-dire à ceux qui pourraient être, soit des *agrégés de dessin plastique*, soit des *agrégés de dessin géométrique*, soit, avec l'unité absolue, des *agrégés de Beaux-Arts*.

L'exposé qui sera fait des conditions dans lesquelles ont lieu actuellement ces divers examens français pourra servir de plate-forme à une discussion générale de la question. On tient seulement à dire, dès maintenant, que presque toutes les personnes qui ont envoyé des notes sur cette question insistent sur les points suivants :

- 1° Dans tous les examens du professorat, donner une très grande importance aux épreuves pédagogiques et faire en sorte que, en plus de la valeur artistique ou technique du candidat, on puisse s'assurer réellement de sa capacité à enseigner.
- 2° Qu'une place importante soit faite aux épreuves ou aux titres universitaires qui permettront de juger de la culture générale du candidat, afin que le professeur de dessin puisse, aussi bien auprès de ses collègues des autres enseignements que de ses élèves et que du public en général, tenir le rang qui convient à un membre de l'Université.

1) Voir 3^e section : 1^{re} question, 3^e rapport, par M. Arnold.

II. — PERFECTIONNEMENT DES PROFESSEURS

EN EXERCICE

Aussi bien pour aider au recrutement des professeurs de dessin que pour permettre aux maîtres en exercice de se perfectionner, la question d'un enseignement normal s'est posée dans différents pays.

En Angleterre, au Kensington Museum, cet enseignement des professeurs existe : aux Etats-Unis, il avait été fondé à Boston, sous la direction de Walter Smith. Le Congrès serait heureux d'avoir de nos collègues étrangers des détails précis sur ce qui se fait chez eux, à cet égard.

En France, l'État a organisé autrefois, d'une manière éphémère, quelques sessions normales, dont on rendra compte au Congrès et qui, sur le moment, ont produit les meilleurs résultats. Une institution privée s'est fondée sous le nom d'Ecole normale de l'enseignement du dessin. Elle existe encore, mais, poursuivant un objectif d'art qu'elle juge plus élevé, elle paraît ne plus se spécialiser, comme son titre semblerait le demander, dans les questions de pur enseignement normal. Enfin, la ville de Paris a créé un enseignement normal du dessin pour ses instituteurs. Il a été rendu compte de ses efforts à l'occasion de la 5^e Question.

Le Congrès pourrait étudier les questions suivantes :

A) Convient-il de créer des écoles normales de l'enseignement du dessin ?

Quelle serait la durée des études et quels devraient être les programmes et le régime de ces écoles ?

Posséderaient-elles une sorte d'école annexe permettant aux futurs professeurs de s'exercer à l'enseignement ?

B) Suffirait-il, faisant appel aux artistes, d'instituer annuellement des sessions normales ?

Quelle serait la durée et quels seraient les programmes de ces sessions normales ?

Seraient-elles ouvertes aux professeurs en exercice que les inspecteurs jugeraient insuffisants, et dans quelles conditions, facultativement ou obligatoirement ?

DISCUSSION

M. J.-J. PILLET fait remarquer que pas un des correspondants qui ont adressé des notes à la commission n'a accepté le système de Professeurs différents pour le Dessin géométrique et pour le Dessin à vue. Il rappelle ensuite le caractère international du congrès et prie les Professeurs qui prendraient la parole d'oublier tout grief personnel ou administratif pour ne voir que la question d'intérêt général.

M. MASCART (Lille) demande s'il s'agit d'enseignement général, d'enseignement primaire, ou d'enseignement spécial.

M. J.-J. PILLET : Nous parlons d'enseignement général. Il faut de bons professeurs généraux. Il n'est pas question des Professeurs spéciaux tels que

seraient ceux de ciselure, de sculpture appliquée, de mécanique ou de stéréotomie.

Ces professeurs spéciaux se choisissent généralement d'après ce que l'on sait de leurs capacités professionnelles. Peut-être, pour eux aussi exigera-t-on quelque jour des diplômes nouveaux malgré qu'il y en ait tant déjà ?

M. le Président met aux voix la question :

Faut-il exiger un diplôme du Professeur de Dessin ?

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Président passe ensuite aux questions suivantes : *Quels sont ces diplômes ? Faut-il instituer des écoles normales ou bien des sessions normales ?*

M. MAYEUX demande des explications sur la nature des sessions normales.

M. J.-J. PILLET, répondant à M. Mayeux, dit que la différence entre une *Session Normale* et une *Ecole Normale* consiste en ce que l'*Ecole* a pour objet, en y employant un temps relativement assez long, (huit ou dix mois par exemple), de faire l'éducation pédagogique complète de professeurs ; tandis que la *Session* se propose, dans un temps réduit (8, 10 ou 15 jours) de donner de simples directions à ceux qui visent le professorat ou de remettre dans la bonne voie les professeurs inexpérimentés.

En somme, une session normale est plutôt un expédient qu'une institution ; faute de mieux il faudrait s'en contenter et c'est une grosse erreur que d'avoir laissé tomber celles qui de 1880 à 1884 avaient eu lieu, chaque année, à Paris.

Revenant au rapport, M. PILLET ajoute que ce qui est surtout désirable, suivant lui, c'est la création d'un *diplôme général*, (à un ou à deux degrés), permettant d'assurer l'enseignement jusqu'au moment où la spécialisation s'impose.

M. RAVANT demande si la question concerne seulement les pays étrangers.

Miss WHEELER demande si le diplôme de Professeur peut être obtenu en France par des étrangers.

M. A. HIRSCH, inspecteur : Oui ; quelques étrangers l'ont déjà obtenu.

Miss WHEELER : En Amérique il n'y a pas d'organisation gouvernementale de l'Enseignement, c'est l'effort individuel qui crée les centres d'étude.

M. LE PRÉSIDENT : En Russie, les diplômes sont décernés par les Ecoles Supérieures, l'enseignement du Dessin est obligatoire.

Cependant il n'y a pas de diplômes pour le Dessin élémentaire qui est encore à créer.

M. PAUL COLIN pense que les Membres du Congrès sont tous d'accord pour la création du diplôme d'enseignement général ; il regrette que M. le Délégué Hollandais ne soit pas présent pour dire au Congrès ce qui se fait à l'Ecole Normale d'Amsterdam. « L'Ecole Normale de l'Enseignement du Dessin à Amsterdam, ajoute l'orateur, a ce caractère particulier de faire enseigner chez elle les Elèves des Ecoles Communales qui viennent suivre des cours faits par les Elèves Maîtres de l'Ecole Normale sous la direction des Professeurs de l'établissement. » En terminant M. Paul Colin recommande encore une fois le Dessin de mémoire.

M^{lle} VON NATHUSIUS (Allemagne) dit qu'en Allemagne on exige un certificat des Professeurs de Dessin.

Miss SPEELER ajoute qu'en Angleterre on exige des diplômes pour enseigner le Dessin ; c'est le *South-Kensington* qui a le contrôle central de l'enseignement. De plus, il existe des Conférences pour les Professeurs de Dessin et au mois d'août on expose les œuvres qui ont obtenu des prix.

M. MAYEUX propose de laisser à la Commission permanente, qu'on a le désir d'instituer ultérieurement, le soin d'étudier la question de l'enseignement normal des Professeurs, pour cette raison que l'on n'a pas les renseignements suffisants sur les milieux où s'opère déjà ce mode de recrutement des Professeurs et que des renseignements positifs ont besoin d'être récoltés à ce sujet.

M. Ch. DAVID insiste sur la nécessité d'un enseignement normal pour former des Professeurs de Dessin. Il faut, dit-il, voter le principe d'école normale, si nécessaire.

M. CAHUC exprime le désir que, s'il est créé des Écoles Normales de Dessin, il en soit établi plus d'une en France, afin d'aider à la décentralisation en établissant dans les principaux centres de province des foyers d'art où les Professeurs de la région pourront se rendre plus facilement.

M. PILLET : Il me paraît nécessaire de voter le principe d'un enseignement normal. Un agrégé d'histoire pourra, dans une leçon bien faite au point de vue pédagogique, se tromper légèrement sur une date ou sur un fait ; cela n'aura pas de conséquences autrement graves pour l'enseignement car nous sommes certains que, soit par son passage à l'École normale supérieure, soit par la sévérité des épreuves pédagogiques auxquelles il a été soumis, il sait très bien faire une leçon. Mais un Professeur de Dessin pourra voir juste et cependant, si son éducation pédagogique est mauvaise, expliquer tellement mal ce qu'il voit, qu'il ne sera pas compris.

La réciproque est vraie. On peut avoir des notions pédagogiques admirables ; on peut savoir parler sur les proportions et sur l'esthétique en termes parfaits et, cependant, faire un détestable professeur de Dessin, incapable de corriger, *si on ne sait pas dessiner*. Il est bon de dire cela bien haut, ne serait-ce que pour mettre en garde contre la tendance que l'on pourrait avoir de confier l'enseignement qui nous occupe à des personnes tout à fait insuffisantes en dessin, mais rachetant, soi disant, cette insuffisance par des aptitudes pédagogiques remarquables. Il ne faut pas qu'on vienne dire : « Cette personne ne sait pas dessiner, c'est vrai ; mais elle enseigne si bien l'arithmétique ou l'histoire qu'elle enseignera tout aussi bien le Dessin ! »

En cela, comme en toutes choses, il faut de la mesure.

M. LE PRÉSIDENT : Je propose pour le vœu une nouvelle rédaction :

VŒU. — *Qu'il est essentiel de créer, sous une forme à déterminer, un enseignement normal pour former des Professeurs de Dessin.*

Le vœu est adopté à l'unanimité.

NOTA. — Il a été ratifié en séance plénière.

H. — QUESTION ANNEXE A.

Cette question était ainsi posée :

Considérant : 1° Que la sculpture est un des trois arts du dessin et qu'un enseignement général devrait la comporter sous forme de *modelage* ;

2° Que l'enseignement du modelage (méthode, programme, pédagogie) est un des points sur lequel le public enseignant est le moins bien fixé.

On propose d'étudier la question suivante :

ENSEIGNEMENT DU MODELAGE.

Rapport de M. CHARLES VALTON (Paris).

Le modelage en traduisant les objets, en quelque sorte, dans leur réalité donne à la fois la reproduction de leur *forme*, c'est-à-dire de ce qui se juge exclusivement par les yeux et de leur *figure*, c'est-à-dire de ce qui se mesure et peut, à la rigueur, s'apprécier uniquement par le toucher.

Tous les artistes qui ont réfléchi sur l'enseignement estiment que le modelage est le complément indispensable des études de dessin et qu'il faut l'entreprendre dès que cela est possible, c'est-à-dire aussitôt que, par les premières études de dessin plastique, l'élève, commençant à voir avec discernement, sait faire la *synthèse d'une forme* et que, grâce au dessin géométrique, sachant déjà raisonner et mesurer, il peut faire l'*analyse d'une figure*. Telle est aussi l'opinion des sculpteurs qui ont adressé des communications au Congrès.

Est-ce possible d'introduire le modelage dans l'enseignement public du dessin ? En France il est enseigné avec succès dans toutes les Écoles normales d'instituteurs (voir le rapport sur la 5^e question de la 1^{re} section). La chose est donc réalisable.

Néanmoins des difficultés, principalement des difficultés d'ordre matériel, sont très justement signalées. Le Congrès pourrait les résoudre ainsi que celles d'ordre théorique s'il donnait des réponses aux questions suivantes :

- 1^o Peut-on, théoriquement, commencer à étudier le modelage en même temps que le dessin ? Sinon, quels sont les paragraphes du programme général d'enseignement du dessin qui doivent marquer le début des études de modelage ?
- 2^o Quel serait le programme général d'un enseignement du modelage ?
- 3^o Quelle en serait la pédagogie ? (modèles, matériel, procédés d'exécution, matière plastique, instruments, discipline.)
- 4^o Convient-il de l'accompagner d'exercices de moulage, et d'exercices de mise au point sur pierre ou sur bois.

DISCUSSION

M. J.-J. PILLET. La question n'est pas mûre : on demande partout d'organiser l'enseignement du modelage ; mais entre la coupe et les lèvres il y a de la marge. On doit cependant faire tout le possible pour arriver à l'obtenir.

M. MAYEUX appuie énergiquement le principe de l'enseignement du modelage, autant que les conditions matérielles le permettent, par la raison que le modelage explique naturellement le dessin et le complète.

M. MASCART assure que l'expérience de l'étude du modelage est faite dans certaines Ecoles, en particulier aux écoles académiques de Valenciennes, où l'enseignement du Dessin sous toutes ses formes, y compris celle du modelage, est donné dans les conditions indiquées par M. l'Inspecteur COLIN à Amsterdam. Les élèves des Ecoles primaires sont conduits à certaines heures

aux écoles académiques où des Professeurs spéciaux leur donnent l'enseignement du modelage et celui de la décoration. Un enseignement plus élevé, architecture, sculpture, peinture et histoire de l'art, fait suite à cet enseignement élémentaire et prépare à l'Ecole des Beaux Arts.

MISS SPEELER cite le Professeur de la *High School* à Manchester, Miss Jones, qui poursuit un cours de modelage parallèlement au cours de Dessin.

M. LE PRÉSIDENT propose de voter le vœu concernant l'enseignement du modelage.

M. DAVID appuie cette proposition. M. le Président lit le libellé du vœu et la 1^{re} Section, n'ayant pas le temps de tout étudier, propose de renvoyer à Commission permanente toutes les questions de détail.

Le vœu libellé comme suit est mis aux voix.

Vœu. « *Que l'enseignement du modelage soit donné simultanément avec l'enseignement du Dessin.* »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

NOTA. — Il a été ratifié en séance plénière.

F. — QUESTION ANNEXE B

Cette question était ainsi posée :

Considérant : Que la question de l'enseignement de l'histoire de l'art dans les Etablissements universitaires a été étudiée en 1894, au Congrès des Arts décoratifs et qu'elle y a donné lieu à l'adoption des vœux suivants :

1° Donner une place de plus en plus large dans l'histoire générale à l'histoire de l'art ;

2° Couronner l'enseignement général par des conférences sur l'histoire de l'art (avec projections lumineuses) ;

3° Inviter les professeurs de Dessin à ne jamais faire dessiner un modèle sans avoir préalablement expliqué aux élèves l'époque à laquelle il appartient et le caractère qui en constitue la beauté ;

4° Encourager les visites aux monuments et aux musées, sous la direction des Professeurs d'histoire et des Professeurs de Dessin ;

5° Demander que, dans l'imagerie scolaire et dans l'exécution des illustrations de livres, on ne perde jamais de vue qu'elles doivent servir à l'éducation esthétique de l'enfance.

On propose d'étudier la question suivante :

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE L'ART DANS LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES

Rapport de M. CH. DAVID (Paris).

I. — La question relative à l'Enseignement de l'histoire de l'Art, quoique portée comme annexe aux travaux de la 1^{re} section, présente une grande importance, et l'étude de cette histoire nous paraît indispensable non seulement pour bien comprendre l'histoire générale, mais surtout si, comme nous en sommes convaincus, elle doit commencer à éveiller le sens de la beauté chez ceux que leur situation

appellera un jour à concourir pour une large part à la formation du goût public.

Renan a dit : « que l'histoire est le tableau de ce que nous savons du développement de l'humanité ».

C'est par l'art que nous connaissons les plans les plus lointains de ce tableau. En pleine période quaternaire, les représentations graphiques existent déjà et beaucoup, comme celles de la Madeleine ou le renne de la caverne de Thayngen, laissent l'esprit plus étonné encore que charmé. Les lointains ancêtres de Phidias qui ont sculpté ou gravé ces poignées d'armes ou d'outils étaient dans l'Europe centrale contemporains du mammoth et de l'auroch.

De ces gravures, il faut déduire que l'Art est absolument instinctif chez l'homme et une des manifestations spontanées de son intelligence.

Bien plus près de nous, une partie obscure de ce tableau du développement de l'humanité s'est tout à coup éclaircie, il y a vingt-cinq ans, grâce encore aux œuvres d'art.

Aucun monument écrit n'existe sur la Grèce primitive et les poèmes homériques ne nous donnaient que de bien vagues idées sur ce passé, lorsque les fouilles entreprises par Schliemann ont exhumé Troie, Tirynthe, surtout Mycènes et le trésor d'Atrée, reculant de quinze siècles avant notre ère la connaissance de la civilisation grecque.

Si les ivoires gravés par les troglodytes prouvent le sentiment inné de l'art chez l'homme, l'acropole de Mycènes, l'admirable coupole du tombeau d'Atrée, les objets mobiliers, les bijoux d'or, d'argent, de bronze, les poteries, les armes qui y ont été mises à jour établissent l'importance de l'Art dans la constitution même de l'histoire.

Enfin, à l'époque dite historique, lorsque apparaissent les documents écrits, c'est encore aux arts plastiques, architecture, sculpture, peinture, aux objets mobiliers que l'historien demande un supplément d'informations et de contrôle.

Comme la Littérature, l'Art est la traduction des idées, des sentiments d'un peuple aux phases successives de son évolution ; comme elle aussi et plus encore, il procède du sol et du climat. La perception nette de cette évolution nous paraît bien difficile, sinon impossible à comprendre pour les écoliers lorsqu'on sépare l'étude des documents écrits de celle des monuments. Au contraire, de quelle clarté s'illuminent-ils devant ce que nous a laissé l'art qui leur fut contemporain,

Quoi de plus propre, comme l'a si bien exprimé M. Eug. Guillaume, « à faire comprendre le génie littéraire de la Grèce et le caractère riant et serein qu'y revêtait la vie que la frise des Panathénées un bas-relief choragique ou celui qui a pour sujet Bacchus chez Icarius, ou encore cet autre qui représente Eurydice entre Orphée et Mercure, la statue d'Aristide enveloppé d'un étroit manteau dans l'attitude austère que les usages de la tribune imposaient aux orateurs athéniens. »

Et les merveilleuses terres cuites de Tanagre ; quel texte mieux

qu'elles pourrait redire, à travers les siècles, à quel point les Grecs ont senti la grâce et la beauté féminines.

A Rome, c'est en face du Colysée qu'on a saisi toute la passion des spectacles du cirque; à Pompéi qu'on éprouve presque l'illusion de vivre au milieu de la société du 1^{er} siècle de notre ère.

La grandiose architecture et l'admirable sculpture du XIII^e siècle, expliquent autant que la réputation de ses universités le rayonnement de la France des Capétiens.

C'est au milieu de l'énorme quantité de monuments et d'œuvres d'art écloses pendant la Renaissance Italienne que l'esprit comprend l'enthousiasme de tout un peuple pour son art et ses artistes et qu'apparaissent clairement les raisons de la vie politique et sociale à cette époque.

Tout le passé de l'humanité pourrait fournir des arguments à la thèse que nous défendons; mais nous nous sommes déjà trop étendus, la cause était presque gagnée.

II. — Cet enseignement de l'histoire de l'Art préoccupe depuis longtemps les hommes qui ont le souci de l'éducation publique.

En 1886, M. Eug. Guillaume, dans une conférence qui marque une date, montrait l'évidente nécessité de sa création.

Depuis, M. Paul Colin dans son rapport sur le jury de l'Enseignement des Beaux-Arts à l'Exposition universelle de 1889, MM. Daumet, Sédille et Lucas, au Congrès de la Sorbonne, MM. Camille Jullian, Mâle, Rosenthal, Capelle et tout dernièrement M. Perrot, l'éminent directeur de l'École Normale supérieure, ont donné des arguments décisifs en faveur de cette organisation.

En Allemagne, M. Friedrich Schlie a soutenu la même thèse.

Le Congrès des Arts décoratifs, en 1894, a voté, sur la proposition de la section présidée par M. Gréard, les vœux insérés au Bulletin n^o 1 de notre Congrès et reproduits en tête de la question que nous étudions.

En France, cet enseignement a été créé pour l'enseignement secondaire moderne et pour l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Si les arguments que nous avons développés en faveur de l'histoire de l'Art ont été trop longs, ils nous permettront au moins de conclure avec M^{lle} RAYMOND (*Montpellier*), MM. FULCONIS (*la Roche-sur-Yon*), GAUTHIER (*Sétif*), LART (*Toulouse*), BONNAND (*Privas*), BOULET (*Rouen*) qui ont bien voulu nous envoyer des communications, qu'elle nous paraît être la meilleure méthode pour l'enseigner.

La leçon idéale serait donnée devant les productions artistiques de l'époque étudiée. Cette leçon est malheureusement tout à fait impossible dans la pratique, excepté pour quelques vieilles et grandes villes qui possèdent des monuments des siècles passés et dont les musées renferment une collection à peu près complète de l'art de tous les temps.

Une grande partie des leçons sera forcément donnée dans l'établissement scolaire; mais là il faut que le professeur trouve, avec

un local approprié, une réunion abondante de moulages, tableaux muraux, grandes reproductions, photographiques ou autres, des œuvres dont il aura à parler ; mieux encore une lanterne à projections avec une nombreuse collection de clichés, ce qui est moins coûteux.

C'est à ce prix, qu'après quelques explications générales, il pourra devant ces reproductions, sans dogmatisme, avec le moins possible de termes techniques, faire pénétrer à son auditoire, les caractères de l'œuvre étudiée : caractères généraux et permanents de beauté, caractères particuliers par lesquels elle se rattache à une époque de la vie dans un coin du monde et à telle autre œuvre plastique ou littéraire.

Mais partout où les monuments, les musées, les collections permettront par la réunion et la comparaison d'œuvres parallèles, ou différentes de genre et d'époque, le meilleur procédé d'éducation de l'œil, il faudra leur faire de fréquentes visites.

III. — Enfin, par qui seront données ces leçons sur l'histoire de l'Art ?

Si le principe de cet enseignement semble s'imposer et être admis par tous, si la presque unanimité se retrouve encore sur la méthode, il y a division sur la question du personnel enseignant.

Les uns voudraient confier ces leçons aux professeurs d'histoire générale, les autres, aux professeurs de dessin, d'autres enfin à un professeur spécial.

Nous pensons que, dans bien des cas, cette dernière solution serait la meilleure ; le professeur d'histoire n'étant pas toujours préparé par ses travaux, à analyser et à comprendre pour l'expliquer, le caractère d'une œuvre d'art, étude fort difficile pour des hommes assurément très intelligents et cultivés, mais qui ont à peine dessiné.

Le professeur de dessin, au contraire, qui éprouvera très vives les impressions de ce caractère manquera quelquefois de la culture générale tout à fait nécessaire pour les traduire et les rendre sensibles à de jeunes esprits.

D'ailleurs son rôle, dans le développement du goût de ses élèves, sera toujours considérable si, comme nous le disions en 1894 : « Il explique toujours à ses élèves l'époque et l'école auxquelles appartient le modèle qu'ils ont à copier, les relations qu'il présente avec ceux déjà étudiés, ouvrant à côté de l'étude un peu aride de formes des horizons intéressants sur les causes de la beauté. »

Dans les grands centres universitaires et les villes importantes, il conviendrait peut-être de demander cet enseignement à des professeurs de faculté, à des artistes, à des érudits que leurs travaux personnels désigneraient comme particulièrement aptes à cette délicate mission.

Dans ce doute, nous n'avons pas voulu conclure et vous proposer l'adoption d'un vœu que vous formulerez certainement à la suite de la discussion.

Au contraire, et comme conclusion à la première partie de ce rapport, nous vous proposons au nom de la première section, l'adoption du vœu suivant :

IV. — *Pour vivifier l'étude de l'histoire et développer en même temps que le goût le sens de la beauté chez les élèves de l'Enseignement secondaire, il y a lieu de créer ou de généraliser un cours obligatoire d'HISTOIRE DE L'ART dans les classes supérieures.*

DISCUSSION

M. GROSJEAN-MAUPIN trouve qu'il y a lieu de modifier la formule, car elle indique deux buts, deux actions : *vivifier* et *développer*. Le premier semble essentiel, le deuxième ne paraît être qu'accessoire. L'essentiel, pense l'orateur, est, au contraire, de développer le goût et le sentiment personnel. Vivifier c'est faire de l'histoire. Le Congrès n'est pas un Congrès d'histoire. Dans ce rapport, l'histoire de l'art domine, il n'y est question que de Schliemann, de la Renaissance etc. Est-ce là le but d'un cours d'histoire de l'art ?

L'histoire de l'art peut être utile, mais à la condition d'y consacrer beaucoup de temps ; à moins qu'on ne possède déjà une culture raffinée, en une heure par semaine, on ne saurait apprendre que quelques dates et quelques concordances historiques ce qui, en vérité, serait d'une utilité bien limitée. Mais si l'objectif du cours doit être de développer le goût, il suffira pour cela de mettre les élèves en présence de bonnes reproductions d'œuvres d'art et de leur apprendre à analyser leurs impressions. On sollicitera leurs questions sur ces œuvres ; on y répondra ; et par cette méthode à la fois très simple et exigeant peu de temps, on les amènera à se faire une opinion artistique personnelle ; cela ne vaudra-t-il pas mieux que de leur donner, loin des œuvres, des notions d'histoire forcément incomplètes ?

M. Ch. DAVID : Mais ce que vous demandez c'est un cours d'esthétique et le rapport étudiait l'enseignement de l'histoire de l'art dans les établissements universitaires.

M. GROSJEAN-MAUPIN : Il faut avant tout apprendre à juger.

M. MAYEUX : Le cours en question peut tout à la fois, comme le dit le rapport, vivifier l'étude de l'histoire et développer le sens de la beauté. On peut bien analyser les œuvres et, par cette étude, arriver à comprendre les civilisations. Après avoir fait de l'histoire, et même de l'archéologie, le Professeur, s'il a du goût, pourra s'étendre ensuite sur l'esthétique. L'orateur ajoute : Je trouve le vœu de M. David très bien rédigé.

M. GROSJEAN-MAUPIN demande qu'on intervertisse l'ordre des termes : *vivifier* et *développer*.

M. J.-J. PILLET propose de formuler le vœu ainsi :

VŒU. — *Pour développer le goût et le sens de la beauté chez les élèves des classes supérieures des divers établissements d'enseignement et, en même temps pour vivifier l'étude de l'histoire, il y a lieu de créer un cours obligatoire d'histoire de l'art dans les établissements universitaires.*

M. LE PRÉSIDENT met ce vœu aux voix : Il est adopté à la grande majorité.

NOTA. — Ce vœu a été ratifié en séance plénière.

M. GROSJEAN-MAUPIN propose d'ajouter : « en invitant le Professeur à insister sur l'analyse et la comparaison des œuvres d'art plutôt que sur leur côté historique et archéologique. »

M. Ch. DAVID : Alors ce n'est plus un cours d'histoire mais d'esthétique ; la question qui se pose est l'institution d'un cours d'histoire de l'art et vous dites : n'en faites pas, faites de l'esthétique.

M. le Président met aux voix l'addition proposée.

Elle est repoussée.

M. J.-J. PILLET fait connaître que trois communications imprévues ont été mises à l'ordre du jour de la séance.

M. le Président dit qu'on va les entendre et, ensuite, les mettre en discussion.

J. — L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

DANS LES HIGH-SCHOOLS, D'ANGLETERRE

Par Miss ETHEL SPEELER (Angleterre).

M. le Président donne la parole à Miss ETHEL SPEELER qui donne lecture de la Communication suivante.

Puisqu'on me l'a demandé, je tâcherai d'expliquer en peu de mots le système dit de *Ablett*, ainsi que je l'ai pratiqué, avec quelques modifications pendant près de quatorze ans en Angleterre. C'est la méthode employée dans la plupart des lycées de jeunes filles : *High-Schools*.

L'enseignement du Dessin comprend six divisions et les élèves sont classés selon leur capacité. On ne m'accorde pas plus d'une heure et demie par semaine ; la leçon, pour les plus jeunes élèves, est donnée deux fois par semaine et dure trois quarts d'heure chaque fois. Les classes varient de quinze à trente-cinq élèves ; c'est pourquoi, il faut que le professeur prépare et place les matériaux avant la leçon afin de ne pas perdre un instant : dans les quatre premières divisions on cherche à utiliser le modèle en une seule leçon et on indique les corrections dans la leçon suivante.

Division I. — L'âge des élèves est de 9 à 11 ans. On dessine d'après des objets plats, par exemple, un cerf-volant, — un plat — un portefeuille ; jusqu'à des écrans ou des éventails de forme plus ou moins compliquée, un soufflet etc. On juge premièrement des proportions à vue puis on les vérifie par mesure. Après quoi l'objet est caché et la classe se met à le dessiner de mémoire. On se sert souvent de la règle. Comme récompense, on accorde la permission soit de colorier, soit de composer une bordure ou un ornement quelconque. On dessine aussi avec la règle d'après des *programmes dictés*. Cela est fait en vue d'obtenir l'exactitude des lignes et celle des mesures ; mais, en même temps, on fait marcher des leçons de choses et des leçons de botanique, et les élèves dessinent des formes d'animaux ou de fleurs, très simples.

Division II. — A l'âge de 11 et 13 ans, on dessine de grandes copies coloriées, pour mieux distinguer les proportions. Ces copies sont

basées sur une forme florale ou quelque monument historique qui a de l'intérêt pour l'enfant. On les dessine pour la plupart de mémoire. Bientôt après on commence à diminuer ces copies, afin que l'enfant ne s'habitue pas à copier mécaniquement. Quelquefois, le Dessin est indiqué avec le pinceau et la couleur pour remplir les masses de la forme. On dessine de mémoire des animaux ou des formes botaniques plus compliquées, et le *Dessin dicté* devient plus difficile.

Division III. — De 13 à 14 ans, on se préoccupe de reproduire les contours des objets en relief. Une grande caisse d'emballage est pour nous un véritable trésor pédagogique. Tantôt sa forme est modifiée et elle se métamorphose en une tour renfermant une princesse. Tantôt elle devient l'entrée d'une maison dont la porte est plus ou moins ouverte. Parfois on en fait une commode avec des tiroirs. En un mot, on fait en sorte que l'imagination soit constamment excitée et que la mémoire soit toujours exercée. Les tables, les chevalets, les seaux, les tasses, jusques aux chaises, aux pupitres et aux coins des salles, tout devient matière à observer et à dessiner.

Division IV. — L'âge moyen des élèves est 15 ans. Des groupes d'objets, plus divers, servent de modèles. Les branches de feuillages ou les fleurs d'après nature, voilà ce que les élèves aiment beaucoup à dessiner. La reproduction de plâtres d'ornement ou d'animaux, peut, dans cette division, alterner facultativement avec le dessin décoratif, basé sur des éléments géométriques. Ce dernier genre de dessin attire beaucoup les enfants qui n'ont pas d'aptitude pour l'autre dessin; mais, malheureusement pour moi, le temps me manque en général pour enseigner le dessin purement géométrique.

Division V (16 ans). — On commence à ombrer les objets; ceux dont les couleurs sont claires suffisent pour les premiers essais lesquels sont suivis d'études de *valeurs*. C'est ici qu'on explique un peu la théorie de la pénombre et qu'on cherche à développer le goût par la vue des photographies ou des reproductions des grands tableaux.

Division VI (17 ans). — Les études se divisent en trois parties: l'aquarelle, la tête humaine et la composition décorative.

Par l'aquarelle, on peut donner une juste idée des variations de couleur produite par la lumière.

Les têtes, d'après l'antique ou d'après la Renaissance, sont dessinées au fusain avec leurs masses d'ombres bien indiquées. On les refait ensuite au crayon mine de plomb et de mémoire.

Les compositions décoratives proposées consistent à remplir une certaine forme avec la décoration basée sur des éléments floraux.

J'obtiens, comme résultats de cette méthode, qu'à la fin des cours et des études, les jeunes filles, qui désirent entrer dans une école spéciale de Dessin et de Beaux-Arts y obtiennent une bonne place.

Elles réussissent, parce qu'elles ont appris à observer exactement et parce qu'elles ont acquis une certaine habileté de main. Les autres,

celles qui suivront plus tard les cours scientifiques dans les universités, se trouvent, grâce au dessin, bien préparées, pour observer avec exactitude et pour tracer des diagrammes bien nets et bien clairs.

Nous accomplissons trois ou quatre fois par an des visites dans les musées afin de voir les antiquités originales ou les peintures des grands Maîtres et, fréquemment, je fais des conférences simples, sur l'histoire de l'art.

M. le Président remercie Miss Speeler de cet excellent exposé dont la lecture a vivement intéressé la 1^{re} section ; il donne ensuite la parole à M^{lle} VON NATHUSIUS qui donne lecture de la note suivante.

K. — QUESTION SUR LA MÉTHODE

Par M^{lle} VON NATHUSIUS (Allemagne).

Pourrais-je, sans trop abuser de l'indulgence de l'assemblée, ajouter quelques observations au rapport de Miss Spieler ?

N'étant pas professeur moi-même, j'ai été priée par quelques amis de faire constater au Congrès qu'en Allemagne il se fait, en ce moment, un mouvement très fort dans ce sens, que beaucoup de professeurs voudraient renoncer à l'ancienne méthode d'enseignement, dans nos écoles, méthode qui ressemble beaucoup à la méthode Guillaume.

On prétend, ce sont les adversaires de l'ancienne méthode, que les avantages que l'enfant a gagnés à l'école maternelle, grâce à la méthode Froebel, se perdent pendant les premières années de l'école primaire et que, n'ayant plus la liberté de dessiner d'après des objets qu'il connaît et qui l'intéressent, il se dégoûte et se fatigue tellement que, quand il arrive à l'école secondaire, il aurait déjà, presque sans retour, perdu une certaine faculté d'observer naïvement et intuitivement. C'est pourquoi, ils voudraient réformer notre ancien enseignement et le faire rentrer un peu dans les principes qu'on a suivis en Angleterre et en Amérique. A Hambourg et Altona, cela se fait depuis quelques années ; on permet et même on exige des élèves l'exécution de croquis d'après nature et celle de dessins de mémoire, et cela pour tous les enseignements. On assure que l'on obtient ainsi des résultats brillants. On lutte vivement pour et contre dans nos congrès locaux de dessin. — Moi qui ne connais ni nos écoles primaires, ni nos établissements secondaires, je ne fais que résumer ce qu'on m'a dit. J'ai naturellement une bien haute idée de l'enseignement et de l'art français, et j'ai la reconnaissance la plus sincère pour la France, car depuis longtemps j'ai pu jouir de son hospitalité généreuse et j'ai pu profiter de l'enseignement de ses écoles d'art.

Nous espérons donc nous instruire ici et, nous étant fait l'écho des affirmations des amis de cette nouvelle méthode qui veut, dès le début, introduire le dessin d'après nature dans les premières classes de l'école primaire, nous serions bien reconnaissants d'entendre aussi

les objections qu'on pourrait faire à ces tentatives. Après quoi, nous vous demanderions si, peut-être aussi en France, on entend quelques voix pour demander d'étendre largement l'enseignement intuitif de l'école maternelle, enseignement qui a été approuvé au moins dans une certaine mesure pour les premières classes de l'École primaire ?

Cette communication est très applaudie. M. le Président assure M^{lle} VON NATHUSIUS que le *Comité International permanent de l'Enseignement du Dessin* étudiera la question qu'elle vient de poser d'une façon si claire et si précise.

L. — QUESTION DE REPARTITION DU TEMPS CONSACRÉ AU DESSIN

Par MM. PAUL COLIN et J.-J. PILLET

Question : Etant donné que, dans les établissements d'enseignement général d'ordre primaire ou d'ordre secondaire, le nombre total des heures consacrées au Dessin est forcément très limité.

1° Convient-il de le répartir sur la totalité de l'année scolaire, ce qui entraîne pour chaque semaine une durée de leçon très courte ?

2° Est-il préférable, au contraire, de répartir l'enseignement du dessin sur une partie seulement des semaines de l'année mais alors en y consacrant plus de temps chaque fois ?

M. PAUL COLIN cite l'exemple de l'École Polytechnique, où l'on a adopté le 2^{me} mode indiqué ; ce qui a produit de bons résultats.

M. PILLET : En un mot au lieu de 2 heures par semaine pendant 10 mois serait 4 heures pendant cinq mois.

Discussion. — La 1^{re} section se rallie à la deuxième partie de la proposition de MM. Pillet et Paul Colin et demande qu'un essai de ce mode d'organisation soit fait dans un établissement quelconque et elle adopte le vœu suivant :

VŒU. — *Le Congrès, estimant qu'il y aurait intérêt à être fixé sur les avantages ou sur les inconvénients de chacun des systèmes visés ci-dessus, demande qu'un essai du second mode d'organisation soit fait dans un établissement de l'enseignement secondaire.*

NOTA. — Ce vœu a été ratifié en séance plénière.

Le Frère ALFRED, des Ecoles chrétiennes, propose de faire cet essai dans une de ses classes.

M. le Président le remercie et lève la séance.

TITRE V

DEUXIÈME SECTION

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

1^{re} SÉANCE (d'organisation) *mercredi 29 août.*

La séance est ouverte à 10 heures par M. JACQUEMART, président de la seconde section de la Commission d'organisation, pour la constitution du Bureau de la deuxième section du Congrès.

Après vote à main levée sont nommés :

PRÉSIDENTS

A titre Français : MM. Adrien CHANCEL, L. FOURNEREAU et L. FRANCKEN.

A titre Étranger : MM. E. GRÜNWARD et ANDOR DE ZULAWSKI pour la Hongrie et SCHWEITZER, HALNER, RÖEDER, délégués de la Société Industrielle de Mulhouse.

M. P. JACQUEMART demeure président de droit.

SECRÉTAIRES

A titre Français : M^{lle} Marguerite VOISIN et M. P. VALET.

A titre Étranger : Miss ROUVE, directrice de l'École de gravure sur bois de South-Kensington.

M. J.-F. PILLET demeure secrétaire, de droit.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

2^{me} SÉANCE (*mercredi 29 août*).

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

M. RÖEDER, délégué de la Société Industrielle de Mulhouse, prend place au bureau et assiste M. JACQUEMART président.

Le président remercie la section d'avoir bien voulu le maintenir à la présidence de la section technique et donne ensuite la parole à M. BÉCOURT, rapporteur de la première question.

A. — PREMIÈRE QUESTION

La première question était ainsi posée :

Considérant : 1° Qu'avant d'aborder l'étude de l'Enseignement du Dessin en vue d'une profession déterminée, il est nécessaire de classer les diverses professions pouvant bénéficier de cette étude ;

2° Qu'il existe pour la plupart des professions des Écoles ou cours spéciaux dont il y aurait lieu d'avoir la nomenclature.

Vu : Les questions adressées par MM. P. Chainet, V. Hector, P. Landry.

On met à l'étude la question suivante :

STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE EN FRANCE

- I. *Quelles sont les professions ayant à bénéficier de l'Enseignement du Dessin. — Leur groupement en catégories ;*
- II. *Classification des Écoles techniques dans lesquelles on étudie le Dessin.*

Rapport de M. BÉCOURT.**Historique.**

L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, plus ancien en France que l'*Enseignement agricole*, a été créé par l'abbé de La Salle, dont l'œuvre a été continuée par les Frères de la doctrine chrétienne. D'autre part, le duc de la Rochefoucauld fondait, dans sa ferme de Liancourt, une école où se donnaient à la fois l'instruction générale et des notions techniques en rapport avec l'exercice d'un métier. Peu après, était créée, à Rouen, la plus ancienne des Sociétés industrielles, la *Société libre d'Emulation et de Commerce de la Seine-Inférieure*.

A ces tentatives, dues à l'initiative privée et antérieures à la Révolution, succéda la fondation du *Conservatoire national des Arts et Métiers*, décrétée le 19 vendémiaire an III, par la Convention nationale. L'*École de Liancourt*, transférée en 1799 à Compiègne, puis réorganisée par le premier Consul sur de nouvelles bases, fut transférée en 1806 à Châlons-sur-Marne, après la création en 1804, à Beaupréau, d'une seconde école d'Arts et Métiers qui fut transférée en 1815 à Angers ; une troisième école fut créée à Aix en 1843, et une quatrième s'ouvrira à Lille au mois d'octobre de cette année.

De nombreuses sociétés d'enseignement industriel et commercial furent créées de 1808 à 1862. En 1865, à la suite de la seconde exposition de Londres, un crédit fut mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics pour être distribué comme encouragements aux divers établissements d'*enseignement technique*. La modicité de ce crédit avait frappé les représentants de la démocratie ; mais les choses restèrent longtemps en l'état par suite de la guerre de 1870.

L'exposition de 1878, puis l'enquête de 1880 sur les INDUSTRIES D'ART, ayant montré les progrès de nos rivaux, une loi créa les *Ecoles manuelles d'apprentissage*, soumises au double contrôle du Ministère de l'Instruction publique et du Ministère du Commerce, mais sur lesquelles 21 seulement sur 36 peuvent être comptées au nombre des établissements d'enseignement technique proprement dits.

Les créations les plus importantes de ces dix dernières années sont celle de l'*Ecole nationale pratique d'ouvriers et de contre-maîtres* de Cluny, ouverte en 1891, et celle des *Ecoles pratiques de commerce et d'industrie* fondées en vertu d'une loi de 1892, et qui, actuellement au nombre de 36, sont fréquentées par plus de 5 000 élèves, dont 95 pour 100 suivent la carrière pour laquelle ils ont été préparés.

Après la guerre, un vif mouvement se dessina en faveur de l'enseignement technique tant industriel que commercial, et des associations furent fondées dans ce but. Le nombre des cours ou écoles ayant le caractère franchement technique s'élevait à 350 en 1899.

Les crédits inscrits au budget du Ministère du Commerce et de l'Industrie pour les divers besoins de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE s'élèvent à 3 millions de francs environ, tandis qu'ils sont de près de 4 millions en Belgique et atteignent le chiffre de 5 millions en Allemagne et celui de 17 millions en Angleterre. Le nombre des élèves, qui est de 22 000 en France, atteint 25 000 pour le seul comté de Londres et dépasse 50 000 pour la Belgique ; il est encore plus considérable en Allemagne.

Généralités.

Le tableau suivant répond, pour la France, aux deux paragraphes de la question énoncée.

Les professions sont ramenées au nombre de 62 par la réunion des professions similaires, et sont réparties en 6 groupes qui ne sont autres que ceux adoptés pour la *Classification des Ecoles techniques dans lesquelles on étudie le Dessin*.

Tout ce travail a d'ailleurs été facilité par la connaissance de l'intéressant rapport de M. Paul Jacquemart, sur la classe 6, ainsi que par le *Dictionnaire des Professions et Métiers*, publié par le même auteur à la Librairie Armand Colin.

1° ARCHITECTURE ET GÉNIE CIVIL (*).

<p>Architecte civil.</p> <p>École nationale et spéciale des Beaux-Arts, à Paris.</p> <p>Académie de France, à Rome.</p> <p>Écoles nationales des Beaux-Arts des départements (4).</p>	<p>Écoles régionales des Beaux-Arts (5).</p> <p>Écoles municipales des Beaux-Arts (3).</p> <p>Écoles régionales des Arts industriels, de Reims et de Saint-Etienne.</p> <p>École spéciale d'Architecture, à Paris.</p>
--	--

(*) Toutes les notes numérotées de (1) à (18) sont réunies en tableau, à la fin de ce Rapport, page 178.

Architecte militaire.

École Polytechnique, à Paris.
 École d'application du Génie, à Fontainebleau.
 École militaire du Génie, à Versailles.

Ingénieur civil.

École centrale des Arts et Manufactures, à Paris.
 École nationale supérieure des Mines, à Paris.
 École nationale des Ponts et Chaussées, à Paris.
 École d'application des Manufactures de l'État, à Paris.
 École professionnelle supérieure des Postes et Télégraphes, à Paris.
 Écoles nationales d'Arts et Métiers (1).
 École municipale de Physique et de Chimie, à Paris.
 École centrale Lyonnaise.
 Institut industriel du Nord de la France, à Lille.
 École spéciale de travaux publics, à Paris. (M. Eyrolle, Dir.).

Ingénieur militaire.

École Polytechnique, à Paris.
 École d'application de l'Artillerie, à Fontainebleau.
 École militaire de l'Artillerie, à Versailles.
 École centrale de Pyrotechnie, à Bourges.
 École nationale du Génie maritime, à Paris.
 Écoles des mécaniciens de la Flotte, à Brest et à Toulon.

Mécanicien, chauffeur, conducteur.

Écoles nationales d'Arts et Métiers (1).
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-mâtres, à Cluny.
 Écoles des apprentis-mécaniciens de la Flotte, à Brest et à Toulon.
 École nationale des Arts industriels de Roubaix.
 École régionale des Arts industriels de Saint-Etienne.

École départementale d'apprentissage d'Angoulême.

École industrielle de Saumur.
 Écoles pratiques d'industrie (5).
 Écoles libres d'enseignement technique (6).

Institut industriel du Nord de la France, à Lille.

Cours du Conservatoire national des Arts et Métiers, à Paris.

Cours du Syndicat professionnel des mécaniciens et chauffeurs de France et d'Algérie.

Cours de l'Union des chauffeurs-mécaniciens, à Paris.

Cours de l'Association polytechnique, à Paris.

Cours pour les chauffeurs et mécaniciens de la marine et des ateliers, à Marseille.

Cours de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Cours de la Société philomathique de Bordeaux.

Cours de la Société industrielle de Nantes.

Cours de la Société industrielle d'Amiens.

Cours de la Société d'instruction populaire de Saint-Nazaire.

Cours de la Société du commerce et de l'industrie lainière de Fourmies.

Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.

Cours de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Cours de la Société industrielle de la Marne, à Reims.

Conférences de la Société industrielle du Nord de la France, à Lille.

Électricien.

Écoles nationales d'Arts et Métiers.

École pratique de Saint-Etienne.

École municipale de Physique et de Chimie, à Paris.

École municipale Vaucanson, à Grenoble.

École municipale Rouvière, à Toulon.

École supérieure d'Electricité, rue de Staël, à Paris.
 Cours du Conservatoire notional des Arts et Métiers, à Paris.
 Cours de l'Association polytechnique, à Paris (rue Lhomond).
 Cours de l'Union française de la jeunesse, à Paris.
 Cours de la Société philomathique de Bordeaux.
 Cours professionnels d'électricité de Marseille.
 Cours de la Société industrielle d'Elbeuf.

Maçon, appareilleur, tailleur et scieur de pierre.

Écoles pratiques de Béziers et de Mazamet.
 École départementale d'apprentissage d'Angoulême.
 École de dessin des maçons, à Samoëns (Haute-Savoie).
 Cours du Conservatoire national des Arts et Métiers, à Paris.
 Cours de la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie à Paris.
 Cours de l'Association polytechnique à Paris (rue du Grand-Chantier et mairie du Panthéon).
 Cours de la Chambre syndicale des ouvriers tailleurs et scieurs de pierre du département de la Seine.
 Cours professionnels de coupe de pierre, à Limoges et à Marseille.
 Cours du Syndicat des ouvriers périgourdiens, à Périgueux.
 Cours de la Société philomathique de Bordeaux.
 Cours de la Société industrielle de Nantes.
 Cours de la Société d'instruction populaire de Saint-Nazaire.
 Écoles de Stéréotomie, de Souppes et de Château-Landon (S.-et-Marne).
 Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.
 Cours de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Plombier, couvreur, fumiste.

Cours de la Chambre syndicale des entrepreneurs de couverture et de plomberie de la Seine.
 Cours de la Chambre syndicale des ouvriers plombiers, couvreurs et zingueurs de la Seine.
 Cours professionnels de la Chambre syndicale française des ouvriers fumistes en bâtiment, à Paris.

Mines et métallurgie.

École nationale supérieure des Mines, à Paris.
 École centrale des Arts et Manufactures, à Paris.
 École des mines de Saint-Étienne.
 Écoles des maîtres-ouvriers mineurs, d'Alais et de Douai.
 École pratique de Joinville (Haute-Marne).

Travaux publics.

École nationale des Ponts et Chaussées, à Paris.
 École centrale des Arts et Manufactures, à Paris.
 École nationale d'Arts et Métiers (4).
 École spéciale des Travaux publics, à Paris.
 École centrale Lyonnaise.
 Institut industriel du Nord de la France, à Lille.
 Cours du Conservatoire national des Arts et Métiers à Paris.
 Cours de l'Émulation dieppoise.

Constructions navales.

École nationale du Génie maritime, à Paris.
 École pratique de Boulogne-sur-Mer
 École municipale professionnelle de la Ciotat.
 École municipale Rouvière, à Toulon.
 Cours de la Société industrielle de Nantes.
 Cours de la Société d'instruction populaire de Saint-Nazaire.

2° INDUSTRIES DU MÉTAL

Forgeron, maréchal-ferrant.

Écoles nationales d'Arts et Métiers(1).
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-maitres de Cluny.
 Écoles des apprentis-mécaniciens de la Flotte, à Brest et à Toulon.
 École nationale d'apprentissage de Dellys (Algérie).
 Écoles nationales professionnelles(7)
 Écoles pratiques de Bar-sur-Seine, Boulogne-sur-Mer, Fourmies, le Havre, l'Isle-sur-Sorgues, le Mans, Montivilliers, Nîmes, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Chamond et Saint-Etienne.
 École départementale d'apprentissage d'Angoulême.
 École municipale Diderot, à Paris.
 École municipale Vaucanson, à Grenoble.
 École municipale Rouvière, à Toulon.
 École primaire supérieure de Saint-Fargeau.
 École professionnelle manufacturière d'Elbeuf.
 École régionale d'apprentissage de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
 École d'apprentissage pour le travail du fer et du bois, à Amiens.
 Cours de la Société philomathique de Bordeaux.
 Cours de l'Association philotechnique de Saint-Ouen.
 Cours de l'Émulation dieppoise.

Fondeur, mouleur.

Écoles nationales d'Arts et Métiers(1).
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-maitres de Cluny.
 Écoles des apprentis-mécaniciens de la Flotte, à Brest et à Toulon.
 Écoles pratiques d'Escarbotin, le Havre, Monthermé, Rouen et Saint-Chamond.
 École départementale d'apprentissage d'Angoulême.
 École municipale Diderot, à Paris.

Cours de la Chambre patronale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris.

Cours pour les apprentis de la maison Piat, à Paris.

Cours de l'Association polytechnique, à Paris (rue du Marché-Popincourt).

Cours de la Société philomathique de Bordeaux.

Chaudronnier.

Écoles nationales d'Arts et Métiers(1).
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-maitres de Cluny.
 Écoles des apprentis-mécaniciens de la Flotte, à Brest et à Toulon.
 École nationale de grosse chaudronnerie et de constructions en fer, de Nevers (8).
 Écoles pratiques du Havre et de Rouen.
 École municipale Diderot, à Paris.
 École municipale Rouvière, à Toulon.
 Cours de l'Association polytechnique, à Paris (rue du Marché-Popincourt).
 Cours de la Chambre syndicale patronale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris.
 Cours de la Société philomathique de Bordeaux.

Tourneur.

Écoles nationales d'Arts et Métiers(1).
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-maitres de Cluny.
 Écoles des apprentis-mécaniciens de la Flotte, à Brest et à Toulon.
 Écoles pratiques d'industrie (5).
 École nationale d'apprentissage de Dellys (Algérie).
 École municipale Diderot, à Paris.

Ajusteur, monteur, outilleur.

Écoles nationales d'Arts et Métiers(1).
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-maitres de Cluny.

Écoles des apprentis-mécaniciens de la Flotte, à Brest et à Toulon.
 École nationale d'apprentissage de Dellys (Algérie).
 École régionale des Arts industriels de Saint-Etienne.
 Écoles pratiques d'industrie (5).
 Écoles nationales professionnelles (7).
 Institut industriel du Nord de la France, à Lille.
 École départementale d'apprentissage d'Angoulême.
 École primaire supérieure de Saint-Fargeau.
 École municipale Diderot, à Paris.
 École municipale Vaucanson à Grenoble.
 École municipale Rouvière, à Toulon.
 École régionale d'apprentissage de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
 École professionnelle manufacturière d'Elbeuf.
 École d'apprentissage pour le travail du fer et du bois, à Amiens.
 Établissement St-Nicolas des Frères de la doctrine chrétienne, à Paris.
 Cours de l'Association polytechnique, à Paris (rue du Marché-Popincourt).
 Cours de l'Union française de la jeunesse, à Paris.
 Cours de l'Association philotechnique de Saint-Ouen.
 Cours de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.
 Cours de la Société philomathique de Bordeaux.
 Cours pour les mécaniciens et chauffeurs de la marine et des ateliers, à Marseille.
 Cours de la Société industrielle d'Amiens.
 Cours d'Émulation dieppoise.

Serrurerie, charpente en fer.

Écoles nationales d'Artset Métiers (1).
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-mâtres de Cluny.
 Écoles pratiques du Havre et de Rouen.

Écoles primaires supérieures d'Escarbotin et de Saint-Fargeau.
 École départementale d'apprentissage d'Angoulême.
 École municipale Diderot, à Paris.
 Cours de la Chambre syndicale des entrepreneurs de serrurerie et de constructions en fer, de Paris.
 Cours de la Chambre syndicale des ouvriers serruriers en bâtiment, à Paris.
 Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.
 Cours de l'Émulation dieppoise.

Ferblanterie, lampisterie.

Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.

Armurerie, coutellerie

Écoles des manufactures d'armes de l'État (9).
 École pratique de Saint-Étienne.

Horlogerie.

Écoles nationales d'horlogerie de Besançon et de Cluses.
 Écoles pratiques de Montbéliard, Morez et Nantes.
 École primaire supérieure de Saint-Fargeau.
 Écoles d'horlogerie de Paris et d'Annet.
 Cours professionnels d'horlogerie de Sallanches et de Thônes.

Mécanique de précision.

Écoles nationales d'Artset Métiers (1).
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-mâtres de Cluny.
 École municipale Diderot, à Paris.
 École de la Chambre syndicale des ouvriers en précision, à Paris.
 Établissement Saint-Nicolas des Frères de la doctrine chrétienne, à Paris.
 Cours d'enseignement professionnel et de la mécanique orthopédique, prothétique et herniaire, à Paris.

Industrie du bronze.

École de dessin et de modelage de la Réunion des fabricants de bronze, à Paris.

Établissement Saint-Nicolas des Frères de la doctrine chrétienne, à Paris.

Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie.

École professionnelle de dessin et de modelage de la Chambre syndi-

cale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, à Paris.

École professionnelle gratuite de dessin et de modelage de la Chambre syndicale de la bijouterie imitation, à Paris.

École professionnelle centrale des métaux précieux et artistiques, à Paris.

Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.

3° ARTS DU BOIS**Menuiserie.**

Écoles nationales d'Arts et Métiers(1).

École nationale pratique d'ouvriers et de contre-maitres de Cluny.

École nationale d'apprentissage de Dellys (Algérie).

Écoles pratiques d'industrie (5).

École départementale d'apprentissage d'Angoulême.

École municipale Diderot, à Paris.

École municipale Vaucanson, à Grenoble.

École municipale Rouvière, à Toulon.

Écoles libres d'enseignement technique (6).

École professionnelle d'ouvriers menuisiers, à Paris.

École professionnelle de menuiserie, à Paris.

École professionnelle manufacturière d'Elbeuf.

École régionale d'apprentissage de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

École d'apprentissage pour le travail du fer et du bois, à Amiens.

Établissement Saint-Nicolas des Frères de la doctrine chrétienne, à Paris.

Cours de la Chambre syndicale patronale des entrepreneurs de menuiserie et parquets, à Paris

Cours de dessin et de modelage des ouvriers en bâtiment du département de la Seine.

Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.

Cours de l'Association philotechnique de Saint Ouen.

Cours de l'Émulation dieppoise.

Ébénisterie.

École régionale des arts industriels de Reims.

Écoles pratiques du Havre et de Rouen.

École municipale Boule, à Paris.

École professionnelle ouvrière de l'ameublement, à Paris.

École Noyon, à Cherbourg.

Cours professionnels de la Chambre syndicale ouvrière de l'ébénisterie et du meuble sculpté, à Paris.

Cours du Patronage des enfants de l'ébénisterie, à Paris.

Cours de l'Association philotechnique de Saint-Ouen.

Cours professionnels d'ébénisterie, à Limoges.

Cours de l'Émulation dieppoise.

Écoles nationales d'Arts et Métiers(1).

Charpenté.

École nationale pratique d'ouvriers et de contre-maitres de Cluny.

École nationale d'apprentissage de Dellys (Algérie).

Écoles pratiques d'industrie (5).

École départementale d'apprentissage d'Angoulême.

École primaire supérieure de Saint-Fargeau.
 Écoles professionnelles de la Chambre syndicale de charpente à Paris.
 Écoles professionnelles de trait et de charpente de la Solidarité des ouvriers charpentiers de la Seine.
 Cours du Conservatoire national des Arts et Métiers, à Paris.
 Cours des Compagnons passants charpentiers du Devoir, à Paris.
 Cours de la Société philomathique de Bordeaux.
 Cours du Syndicat des ouvriers périgourdins, à Périgueux.
 Cours de la Société d'instruction populaire de Saint-Nazaire.
 Cours professionnels de charpente de Marseille.
 Cours de l'Émulation dieppoise.

Modelage mécanique.

Écoles nationales d'Arts et Métiers(1).
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-maîtres de Cluny.
 École nationale d'apprentissage de Dellys (Algérie).
 École régionale des arts industriels de Saint-Etienne.
 Écoles pratiques du Havre, Monthermé et Rouen.
 École municipale Diderot, à Paris.
 École d'apprentissage pour le travail du fer et du bois, à Amiens.
 Établissement Saint-Nicolas des Frères de la doctrine chrétienne, à Paris.
 Cours de l'Association polytechnique, à Paris (rue du Marché-Popincourt).
 Cours de la Chambre syndicale patronale des mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de Paris.
 Cours de la Société coopérative des ouvriers mécaniciens du département du Nord, à Lille.
 Cours de la Société philomathique de Bordeaux.

Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.
 École nationale d'apprentissage de Dellys.

Carrosserie, charronnage.

Cours de la Société d'instruction professionnelle et artistique de la carrosserie, à Paris.
 Cours de la Chambre syndicale ouvrière de la carrosserie, à Paris.
 Cours professionnels des ouvriers en voitures, à Paris.
 Cours professionnels des ouvriers charrons de la Seine, à Paris.
 Cours professionnels de la Société des compagnons charrons du Devoir, à Paris.
 Cours de l'Association polytechnique à Paris.
 Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.

Gravure, sculpture, tournage.

Écoles nationales des Arts décoratifs (10).
 Écoles nationales d'Arts et Métiers(1).
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-maîtres de Cluny.
 Écoles pratiques du Havre, Morez et Rouen.
 Écoles municipales Boule, Diderot et Estienne, à Paris.
 École professionnelle ouvrière de l'ameublement, à Paris.
 École du Patronage des Enfants de l'ébénisterie, à Paris.
 Écoles Élixa-Lemonnier, à Paris.
 Établissement Saint-Nicolas des Frères de la doctrine chrétienne, à Paris.
 Cours de la Société pour l'instruction élémentaire, à Paris.
 Cours de la Mission norvégienne de Tananarive.

4^e ARTS DU FEU**Céramique, émaux,
mosaïque.**

Cours du Conservatoire national des Arts et Métiers, à Paris.
Cours de l'Association polytechnique à Paris.
Cours de l'Union française de la jeunesse, à Paris.
Cours de la Société pour l'instruction élémentaire, à Paris.
Cours professionnels de peinture décorative, à Limoges.
École centrale des Arts et Manufactures, à Paris.
École nationale et spéciale des Beaux-Arts, à Paris.

Écoles nationales des Arts décoratifs de Limoges et de Paris (garçons et filles).

École des Manufactures nationales de Sèvres et de Limoges.

École nationale professionnelle de Vierzon.

École nationale de mosaïque du Louvre, à Paris.

Écoles Éliisa-Lemonnier, à Paris (11).

Verrerie, vitraux

École nationale des Arts décoratifs de Paris (garçons et filles).

Écoles Éliisa-Lemonnier (11).

5^e ARTS DE LA FEMME**Coupe et couture.**

Écoles pratiques du Havre, Marseille, Nantes et Rouen.
École primaire supérieure de Blenau.
Écoles municipales professionnelles de Paris (filles) (12).
Écoles Éliisa-Lemonnier, à Paris (11).
Écoles professionnelles des Termes et de Saint-Maur-les-Fossés.
École La Martinière, à Lyon (filles).
École municipale professionnelle et ménagère de Reims.
École ménagère et professionnelle de Chaumont.
École Auguste-Drouot, à Nancy.
Cours de l'Association polytechnique, à Paris.
Cours de l'Union française de la jeunesse, à Paris.
Cours de la Société pour l'instruction élémentaire, à Paris.
Cours de l'Association philotechnique de Saint-Ouen.

Écoles municipales professionnelles de Paris (12).

Écoles Éliisa-Lemonnier, à Paris (11).

Écoles des manufactures d'Aubusson Beauvais et des Gobelins.

École municipale professionnelle de Marseille.

École La Martinière, à Lyon (filles).

École ménagère et professionnelle de Chaumont.

École de broderie de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Cours de l'Union française de la jeunesse, à Paris.

Cours de la Société pour l'instruction élémentaire, à Paris.

Tapisserie

École nationale des Arts décoratifs d'Aubusson.

Écoles des manufactures nationales d'Aubusson, Beauvais et les Gobelins.

Écoles municipales professionnelles de Paris (12)

Cours de l'Association polytechnique de Paris.

Broderie

École nationale des Arts décoratifs de Limoges.
École pratique du Havre.

Cours de l'Union française de la jeunesse, à Paris.

Cours de la Société philomathique de Bordeaux.

Passementerie.

Écoles des Chambres syndicales réunies de la passenterie et de la dentelle, tulle et broderie, à Paris (13).

Dentelles.

Écoles municipales professionnelles de Paris (12).

École spéciale de la Chambre syndicale des négociants en dentelles de Paris (14).

École indigène de M^{me} Delfau, à Alger.

École indigène de M^{me} Benaben, à Alger.

Cours de mise en cartes de Saint-Pierre-lès-Calais.

6° ARTS DIVERS

TISSUS.

Bonneterie.

École française de bonneterie de Troyes.

Tissage, filature.

Écoles nationales d'Arts et Métiers (1).

École nationale des Beaux-Arts de Lyon.

École nationale des Arts industriels de Roubaix.

École régionale des Arts industriels de Saint-Etienne et de Reims.

Écoles nationales professionnelles d'Armentières et de Voiron.

Écoles pratiques de Béziers, Bohain, Fourmies, Mazamet, Reims, Saint-Didier-la-Séauve et Saint-Etienne de Reims.

École municipale de tissage de Lyon.

École La Martinière à Lyon (filles).

École de tissage de Sedan.

École professionnelle manufacturière d'Elbeuf.

École industrielle de Flers.

École industrielle des Vosges, à Epinal.

Cours du Conservatoire national des Arts et Métiers, à Paris.

Cours de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Cours de la Société du commerce et de l'industrie lainière, à Fourmies.

Cours de la Société industrielle de la Marne, à Reims.

Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône à Lyon.

Cours de la Société industrielle d'Elbeuf.

Cours de la Société industrielle d'Amiens.

HABILLEMENT.

Chapelier.

École de chapellerie de Villenoy (15).

École ménagère et professionnelle de Chaumont.

Fleurs artificielles, plumes.

Cours de l'Association polytechnique, à Paris.

Cours de la Société pour l'assistance paternelle aux enfants employés dans l'industrie des fleurs artificielles et plumes.

Éventails.

Cours de la Société pour l'instruction élémentaire, à Paris.

Cours de dessin de Sainte-Geneviève.

Cordonnier.

Cours de l'Association polytechnique pour coupeurs et brocheurs de chaussures, à Paris (rue du Marché-Popincourt).

Cours professionnels de coupe de cordonnerie, à Marseille.

Cours de la Société philomathique de Bordeaux.

Sellier.

Établissement Saint-Nicolas des Frères de la doctrine chrétienne, à Paris.

Tailleur.

École professionnelle des apprentis-tailleurs de Paris.
Cours de la Chambre syndicale des patrons tailleurs de Paris.
Cours professionnels de la Solidarité ouvrière des tailleurs de la Seine, à Paris.
Cours de l'Association polytechnique, à Paris (rue Thérèse).
Cours de la Chambre syndicale professionnelle des coupeurs-tailleurs, à Lyon.
Cours de la Chambre syndicale des patrons-tailleurs de Bordeaux.
Cours de la Société philomathique de Bordeaux.
Cours des Syndicats ouvriers de Bordeaux, Lyon, Orléans, Saumur.
Cours professionnels de coupe pour tailleurs d'habits, à Limoges et à Marseille.

AMEUBLEMENT ET DÉCORATION.

Tapissier, décorateur.

École professionnelle ouvrière de l'ameublement, à Paris.
Cours de la Chambre syndicale des maîtres-tapissiers de Paris.
Cours de l'Association polytechnique, à Paris.
Cours de l'Union française de la jeunesse, à Paris.
Cours de la Chambre syndicale des ouvriers-tapissiers de Bordeaux.
Cours de la Société philomathique de Bordeaux.

Fabricant de tapis.

École nationale des Arts décoratifs d'Aubusson.
Écoles de tapisserie des manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais.

École nationale des Arts industriels de Roubaix.

École de fabrication de Nîmes.
Cours de la Société industrielle d'Amiens.

École indigène de M^{me} Delfaut, à Alger.

École indigène de la Société des industries d'Art de la Tunisie, rue Bab-Saadoun, à Tunis.

Encadreur, doreur.

N.

Peintre-décorateur.

Écoles nationales des Arts décoratifs de Paris et de Nice.

École nationale des Arts industriels de Roubaix.

École régionale des Arts industriels de Reims.

École professionnelle de peinture et de décoration du bâtiment, à Paris.

École La Martinière, à Lyon (filles).

Cours annexe de l'École centrale des métaux précieux et artistiques, à Paris.

Cours de la Société pour l'enseignement élémentaire, à Paris.

Cours de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Peintre en lettres.

Cours de l'Association polytechnique, à Paris.

Sculpteur-ornemaniste.

Écoles nationales des Arts décoratifs de Paris et de Nice.

ART DU LIVRE.

Imprimeur-typographe et lithographe

École pratique de Valréas.

École municipale Estienne, à Paris.

École professionnelle Gutenberg, à Paris.

École Jean-de-Tournes, à Lyon.

École La Martinière, à Lyon (filles).

École professionnelle d'imprimerie d'Autun.
 École des pupilles de la Ville de Paris (16).
 Cours de l'Association polytechnique, à Paris (rue de Fleurus).
 Cours d'apprentis des Maisons Chaix, Lahure et Quentin, à Paris.
 Cours de l'Union typographique toulousaine, à Toulouse.

Graveur.

Écoles nationales des Arts décoratifs de Paris (filles) et de Limoges.
 École pratique de Valréas.
 École municipale Estienne, à Paris.
 Écoles Élixa-Lemonnier (11).
 Cours de la Chambre syndicale des graveurs en tous genres, à Paris.

Relieur.

École municipale Estienne, à Paris.
 École Jean-de-Tournes, à Lyon.
 Cours de la Chambre syndicale patronale de la reliure et de la brochure, à Paris.
 Cours de l'Association polytechnique, à Paris (rue de Fleurus).
 École professionnelle indigène. Rue Bab-Souika, à Tunis.

CARTOGRAPHIE, TOPOGRAPHIE.

Arpenteur, géomètre, Dessinateur-géographe.

École de dessin du Service géographique de l'Armée.

Ingénieur-hydrographe.

École d'hydrographie de la Marine, à Paris.
 Écoles d'hydrographie des grands ports de commerce.

ART INDUSTRIEL.

Dessinateur industriel.

Écoles nationales d'Arts et Métiers.
 École nationale pratique d'ouvriers et de contre-maîtres de Cluny.

Écoles nationales des Arts décoratifs (10).

École nationale des Arts industriels de Roubaix.

Écoles régionales des Arts industriels de Reims et de Saint-Étienne.

Écoles pratiques d'industrie (5).

Écoles nationales professionnelles (7)

École municipale Diderot, à Paris.

Cours de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

Cours de Marseille.

Cours de la Société philomathique de Bordeaux.

Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.

Cours de l'Association polytechnique, à Paris.

Cours de la Société industrielle d'Elbeuf.

Photographe.

École municipale Estienne, à Paris.

Conférences du Conservatoire national des Arts et Métiers, à Paris.

Cours annexes de l'École nationale des Arts décoratifs de Paris (garçons).

Cours de l'Association polytechnique, à Paris.

Cours de la Société d'enseignement professionnel du Rhône, à Lyon.

BIMBELOTERIE

Cartonnage, Gainerie, Cuir brodé, Tableterie, jouets.

École professionnelle de la Chambre syndicale du papier et des industries qui le transforment, à Paris.

École de la Société des industries d'art de la Tunisie (cuirs brodés), rue Bal-Saadouin, à Tunis.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

École professionnelle d'expertise, d'accords et de réparations de pianos, à Paris.

Établissement Saint-Nicolas des Frères de la doctrine chrétienne, à Paris.

AGRICULTURE

Cultivateur.

Institut national agronomique, Paris.
Écoles nationales d'agriculture (17).
Écoles pratiques d'agriculture (18).

Horticulteur, Meunier.

Écoles d'horticulture de Versailles.
École de meunerie de Paris.

DIVERS

**Aréonaute, Artificier,
Naturaliste.**

École supérieure de navigation aérienne, à Paris.

École de pyrotechnie militaire de Bourges et de Toulon.

NOTA : En dehors des Écoles d'Arts et Métiers, des Écoles de beaux-arts, d'Arts décoratifs, d'Arts industriels, etc., signalées dans les notes ci-après, il existe, tant à Paris que dans les autres villes de France, environ 450 Ecoles ou Cours spéciaux de Dessin dans lesquels les enseignements techniques ci-dessus indiqués sont plus ou moins représentés.

(1) Aix, Angers, Châlons-sur-Marne, Lille.

(2) GARÇONS : Agen, Aire-sur-l'Adour, Amboise, Bagnols, Bar-sur-Seine, Beaucourt, Béziers, Bohain, Boulogne-sur-Mer, Brest, Charlieu, Clermont-Ferrand, Saint-Dié, Fourmies, le Havre, l'Isle-sur-Sorgues, Joinville, Limoges, le Mans, Mazamet, Montbéliard, Montbrison, Monthermé, Montrichard, Montivilliers, Morez, Nîmes, Quimperlé, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Aignan, Saint-Chamond, Saint-Didier-la-Séauve, Saint-Etienne, Valréas, Vichy.

FILLES : le Havre, Marseille, Melun, Nantes, Rouen, Saint-Étienne.

(3) Aix, Bordeaux, Choisy-le-Roi, Épinal, Oran, Versailles.

(4) Alger, Bourges, Dijon, Lyon, Roubaix.

(5) Amiens, Angers, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Rouen.

(6) Bordeaux, Marseille, Toulouse, etc.

(7) Armentières, Vierzon, Voiron, Nantes.

(8) Décidée par la loi du 10 mai 1881, qui n'a encore été suivie d'aucune mesure d'exécution.

(9) Châtelleraut, Maubeuge, Saint-Etienne et Tulle.

(10) Paris (garçons), rue de l'École-de-Médecine ; — Paris (filles), rue de Seine ; — Aubusson (garçons et filles) ; — Limoges (garçons et filles) ; — Nice (garçons).

(11) École de jeunes filles, au nombre de 2, situées rue Duperré et rue des Boulets.

(12) Écoles de jeunes filles, situées rue Fondary, rue Bourét, rue Ganneron, rue Bossuet et rue de Poitou.

(13) Cette école, installée dans les locaux de l'Union centrale des Arts décoratifs, a dû fermer ses portes en 1887.

(14) Cette école n'a vécu que quelques années.

(15) Cette école a fonctionné de 1883 à 1890.

(16) Ces internats sont situés à Alençon et à Montevrain.

(17) Grignon, Grand-Jouan et Montpellier.

(18) Aumale, Avignon, Beaune, Berthonval, la Brosse, La Chesnoy, Coigny Ecully, Gennevilliers, Grand-Resto, Lézardeau, Merchines, la Molière, Neubourg, le Pualet, Pétré, Rouba, Saint-Bon, Saint-Remi, Saulxure-sur-Mosclotte, château de Tomblaine, Tournasson, Trois-Croix et Valabre.

DISCUSSION

M. BÉCOURT explique et développe les considérations sur son travail, constitué surtout au point de vue Français, les documents étrangers n'ayant pas été transmis au Comité d'organisation.

M. GENOUD, de Fribourg, après une demande incidente concernant la possibilité de visiter quelques-unes des écoles indiquées au tableau du rapport, explique que la Suisse s'est beaucoup inspirée pour l'établissement de ses écoles techniques de ce qui se pratique à l'École de la Martinière à Lyon.

M. COOMANS de Ypres (Belgique) demande qu'il soit créé un lien entre l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel. Ce lien existe dans son pays par la présence d'une annexe à l'école primaire, sorte d'école semi-professionnelle.

M. FRANCKEN fait observer, de son côté, que ce lien ne lui paraît pas nécessaire. Suivant lui, l'école primaire doit enseigner le Dessin de façon tout à fait générale, et c'est ensuite l'école technique qui doit, à son tour, viser plus particulièrement les spécialités qui lui sont propres.

M. GILBERT voudrait voir l'enseignement du Dessin géométrique obligatoire à l'école primaire.

M. RAMONDOU, de l'École de Mazamet, fait observer qu'il existe presque toujours des cours préparatoires dans les écoles pratiques d'industrie ; ces cours répondent assez bien au lien demandé, à l'École semi-professionnelle.

M. TRUPIÈME, de Chartres, demande si l'on doit relier plus particulièrement ces écoles pratiques, soit à l'enseignement primaire, soit à l'enseignement secondaire.

M^{lle} VENOT D'AUEROUCHE serait désireuse de voir les parents indiquer, dès l'école primaire, l'état futur choisi par leurs enfants, ce qui permettrait de diriger l'enseignement du Dessin pour ces derniers, dans le sens professionnel qui leur convient.

M. GILBERT fait observer qu'il est presque impossible de réaliser ce qui précède, l'enfant prenant plaisir à choisir, par la suite, une profession toute autre que celle indiquée.

M. CHANUT insiste pour dire que l'enseignement du Dessin géométrique existe dans l'enseignement primaire, et que, pour son compte, il le fait exécuter sur la matière à travailler ou à débiter.

M. GENOUD, de Fribourg, estime nécessaire la création d'écoles secondaires destinées à parer à l'insuffisance de l'enseignement du Dessin à l'École primaire, comme ceci existe en Suisse, à Fribourg, Berne, Genève.

M. FRANCKEN formule un vœu comme conséquence de la discussion qui précède.

M. J.-F. PELLET appelle l'attention des membres de la section sur la nécessité de reporter ces diverses observations au moment de l'examen de la deuxième question et de revenir au sujet même du rapport.

Le vœu de M. FRANCKEN sera reporté à la séance suivante. Après les observations de M. Francken et du rapporteur M. Bécourt, le président résume la discussion ; il propose et fait adopter la motion suivante :

Le Congrès est d'avis d'adopter la nomenclature proposée au rapport et comprenant les professions dans lesquelles l'enseignement du Dessin est considéré comme indispensable, cette liste devant être complétée après entente entre le rapporteur et les délégués étrangers.

B. — DEUXIÈME QUESTION

La 2^e question était ainsi posée :

Considérant : 1^o Que les professions appelées à bénéficier de l'Enseignement du Dessin sont extrêmement nombreuses et variées ;

2^o Qu'elles peuvent toutefois être groupées en catégories nécessitant des études présentant entre elles une certaine analogie ;

3^o Que, jusqu'à présent, l'Enseignement du Dessin technique et professionnel, tel qu'il a été défini ci-dessus, est donné pour chaque profession par les procédés les plus divers trop souvent laissés à la fantaisie des maîtres et échappant quelquefois à toute méthode ;

4^o Que chaque profession aurait intérêt à voir adopter, en ce qui la concerne, des principes rationnels pour l'Enseignement du Dessin qui l'intéresse ;

Considérant en outre : 5^o Qu'il est nécessaire de développer le sentiment du beau, quelles que soient les applications visées, qu'il s'agisse de professions artistiques ou de professions qui paraissent s'éloigner de l'art par leur caractère utilitaire.

Vu : Les questions adressées par M^{mes} Daressy, Luneau, Marie Moreau ; MM. P. Beauvais, Berger, L. Berthet, J. Digeon, J.-V. Gils, A. Grivel, Gruson, V. Icart, A. Lanternier, Morice, P. Poseler, F. Regnier.

On met à l'étude la question suivante, qui est multiple :

LE DESSIN DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

- I. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques, préparant à la profession d'Architecte ou d'Ingénieur. Architectes, Ingénieurs, Mécaniciens, Constructions civiles, Mines, Constructions navales. Travaux publics, etc.
- II. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques, s'occupant des Industries du Métal. Mécanique, Serrurerie, Bronze, Orfèvrerie, Bijouterie, etc.
- III. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques, s'occupant des Arts du Bois. Menuiserie et Charpente, Modelage mécanique, Librerie, Sculpture sur bois, etc.
- IV. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques, s'occupant des Arts du Feu. Céramique, Verrerie, Vitraux, etc.
- V. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles s'occupant des Arts de la femme. Couture et Coupe, Broderie, Tapisserie, Dentelles, Fleurs artificielles, etc.
- VI. De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques se rapportant à des Arts divers. Tissus, papiers peints, Art du Livre, Cartographie et Topographie, Tableaux industriels et scientifiques, etc.

Plusieurs rapports ont été déposés : Ils sont successivement lus et discutés.

1^{er} Rapport, par M. CORDEAU (Paris).

I. — **De l'Enseignement du Dessin dans les Écoles techniques préparant à la profession d'Architecte ou d'Ingénieur. Architecte, Ingénieurs (Mécaniciens, Constructions civiles, Mines, Constructions navales, Travaux publics, etc.)**

I. — Le *dessin*, a-t-on dit, est la *langue de l'Ingénieur et de l'Architecte* ; c'est, entre leurs mains, l'outil indispensable à la réalisation de leurs œuvres. Aussi existe-t-il à l'entrée de toutes les écoles qui préparent à ces professions des épreuves par lesquelles les candidats doivent justifier, en dessin, de connaissances dont on considère l'importance comme capitale.

Dans ces écoles, l'enseignement proprement dit du dessin a pour but de perfectionner les connaissances générales, et de développer les connaissances spéciales nécessaires aux divers arts et métiers qui concourent à la réalisation des œuvres de l'architecte ou de l'ingénieur. Les élèves acquièrent la pratique du dessin en exécutant, comme compléments et comme applications des cours techniques, de nombreux croquis, des relevés, des exercices, des projets et des travaux de concours.

Mais on n'exige pas de l'élève architecte et de l'élève ingénieur les mêmes connaissances acquises ; celles-ci doivent déjà laisser reconnaître des aptitudes et un tempérament différents ; l'éducation qu'ils reçoivent ensuite à l'école procède d'idées directrices opposées et nous montrerons pourquoi il doit en être ainsi.

II. — Dans les écoles d'*architectes* le *Dessin Plastique* tient une large place, aussi bien dans les épreuves des concours d'admission que dans les études de l'école ; le *Dessin géométrique* y est limité à ses applications à l'architecture. Dans les *écoles d'ingénieurs*, le *Dessin Géométrique* est, à l'exclusion complète du Dessin d'imitation, seul exigé dans les concours d'entrée et seul pratiqué à l'école ; on l'étudie dans toutes ses applications aux constructions civiles, aux travaux publics, aux machines, à l'industrie en général.

L'*architecte* est, en effet, un *artiste* ; la *beauté de la forme* doit être le but principal de ses recherches et la qualité prépondérante de ses œuvres ; et bien qu'un édifice doive en outre être *distribué*, c'est-à-dire approprié à sa destination et qu'il doive être *construit*, avoir dans toutes ses parties des dimensions convenables pour assurer sa stabilité, sa résistance et sa durée, l'architecte subordonne la distribution et la construction à la *beauté de la forme*.

III. — L'*ingénieur* est un *savant* ; il ne recherche au contraire dans les ouvrages qu'il conçoit que l'*utilité* et l'*économie* ; la qualité

prépondérante de son œuvre doit être la parfaite appropriation à sa destination, obtenue avec le minimum de dépense ; il ne se préoccupe, en général, de la beauté des formes qu'accessoirement et par surcroît.

Recherchant l'un la BEAUTÉ, l'autre l'UTILITÉ, l'architecte et l'ingénieur emploient pour atteindre des buts aussi différents des méthodes de composition diamétralement opposées, l'un opérant par *analyse*, l'autre par *synthèse*. Comme la première condition de la beauté de son œuvre est l'unité de sa conception et de son ordonnance, l'architecte procède par *masses*, en partant d'une forme d'ensemble, dont il étudie de proche en proche les détails, conformément aux exigences de la distribution et aux nécessités de la construction, mais sans jamais permettre à ces dernières de devenir à aucun moment prépondérantes ; la résistance et la stabilité des organes de sa construction sont le plus souvent surabondantes, et pour obtenir les belles formes qu'il a conçues, il fait le sacrifice de l'économie.

L'ingénieur, n'ayant en vue que la *destination* de son œuvre, recherche d'abord la position à donner aux différents organes qui la composent, et les relations à établir entre eux ; puis il en combine les figures et il en calcule les dimensions en tenant compte des fonctions qu'ils doivent remplir, des efforts mécaniques qu'ils ont à supporter, des conditions pratiques de leur réalisation matérielle ; il ne les pourvoit que de la quantité de matière strictement nécessaire pour assurer leur stabilité, leur résistance et leur durée, puisque l'économie est l'une des conditions principales de son programme ; il ne se préoccupe pas de la forme qui lui est fournie par la juxtaposition des détails ainsi étudiés.

IV. — On comprend combien doivent différer, non seulement dans leurs matières, mais surtout dans leur esprit et dans leurs méthodes, les enseignements destinés à former l'architecte et l'ingénieur ; l'éducation ne fait donc qu'accentuer l'opposition de leurs tempéraments, la divergence des courants intellectuels qui les entraînent, de sorte qu'ils en arrivent, même dans les applications des constructions civiles où leurs activités se rencontrent, à ne plus se comprendre et à marcher chacun dans sa voie, en devenant de plus en plus étrangers l'un à l'autre.

S'ils prennent quelquefois contact, c'est pour se critiquer mutuellement, chacun d'eux jugeant l'œuvre de l'autre d'après son tempérament et son point de vue particulier : l'architecte reproche aux conceptions de l'ingénieur la pauvreté et l'insuffisance de la forme ; l'ingénieur fait grief à l'architecte de dépenser des quantités exagérées de matériaux et de sacrifier trop souvent la distribution pour obtenir une *beauté de formes*, suivant lui, discutable et superflue.

Il est pourtant souhaitable, au point de vue des intérêts supérieurs de l'Art, que l'architecte et que l'ingénieur arrivent à se comprendre, qu'un rapprochement s'opère entre eux, leurs individualités et leurs champs d'action devant cependant rester parfaitement distincts. Il ne

ne faut pas songer, en effet, à rendre chacun d'eux capable d'accomplir la tâche de l'autre, ce qui entraînerait l'obligation de les soumettre à une seconde éducation incompatible avec leurs tempéraments ; on devra se garder avec soin de vouloir exercer l'ingénieur aux manœuvres difficiles de la forme et l'architecte aux spéculations mécaniques.

Mais il faut leur faire acquérir un fonds d'idées générales, communes, en donnant à chacun d'eux une vue d'ensemble sur le rôle et le domaine de l'autre, sur le but qu'il poursuit, les méthodes de travail qu'il emploie pour l'atteindre ; à l'ingénieur, on fera comprendre ce qu'est la FORME, quelles en sont les conditions, quels sont les facteurs qui la produisent, pourquoi, dans une œuvre d'Art, l'utilité doit être subordonnée à la BEAUTÉ ; à l'architecte on expliquera les lois de la mécanique et leurs applications aux problèmes généraux de la construction ; on lui montrera les machines qui sont le domaine par excellence de l'ingénieur ; la machinerie des constructions offrira pour ces études un champ suffisamment étendu.

V. — La recherche des moyens à employer pour la réalisation complète de ces desiderata nous entraînerait bien loin en dehors des limites qui nous sont imposées ; en nous bornant à ce qui concerne l'enseignement du dessin, nous pensons qu'un grand pas serait déjà fait si l'on évitait la spécialisation trop hâtive des enseignements du Dessin donnés aux jeunes gens qui se destinent aux professions d'architecte et d'ingénieur, et si l'on obligeait l'élève ingénieur, au moins avant son entrée à l'école technique, à faire les mêmes études de Dessin plastique que l'élève architecte ; si on exigeait de lui des connaissances plus étendues sur la pratique du tracé des ombres et du lavis, ces enseignements étant les seuls qui puissent, à ce moment, lui faire connaître la FORME.

On voit qu'il en résulterait la nécessité d'introduire dans les concours d'admission aux écoles d'ingénieurs, comme sanction de ces études, une preuve de dessin plastique d'après le modèle en relief, et d'y donner plus d'importance aux épreuves de lavis.

Enfin, à l'école d'ingénieurs, l'enseignement de la géométrie descriptive et celui de la perspective devraient être orientés davantage vers les applications du Dessin, plutôt que vers les spéculations de géométrie pure.

VI. — CONCLUSIONS ET VŒUX

Il y a lieu de rechercher les moyens d'opérer, entre l'architecte et l'ingénieur, un rapprochement nécessaire aux intérêts supérieurs de l'art :

- A) *En développant dans les Écoles d'ingénieurs les études susceptibles de faire comprendre la FORME et son rôle dans la création de la BEAUTÉ ;*

- B) *En organisant dans les Écoles d'architectes les enseignements propres à montrer les méthodes qu'emploie l'ingénieur pour créer de l'utile.*
- C) *En ce qui concerne l'enseignement du dessin, il est indispensable d'introduire dans les concours d'admission aux Écoles d'ingénieurs une épreuve de dessin plastique d'après le modèle en relief, et d'y élever le niveau de l'épreuve de lavis.*

DISCUSSION

En l'absence du rapporteur M. CORDEAU, qui ne peut assister aux séances du Congrès, M. J.-F. PILLET présente à l'assemblée quelques explications complémentaires. Il dit que le rapport a été établi un peu au point de vue français, mais qu'il y aura lieu de le modifier à la suite de la discussion, avec les documents que voudraient bien nous donner les représentants de l'Étranger. Plusieurs écoles étrangères étant communes aux élèves futurs Ingénieurs et futurs Architectes, cela est de nature à faciliter, chez elles, le rapprochement indiqué par le Rapporteur.

M. ADRIEN CHANCEL présente la même remarque, et proteste un peu contre la deuxième conclusion. Il estime nécessaire d'atténuer la forme même de cette dernière. Pour lui la lacune signalée existe plutôt du côté de l'ingénieur que du côté de l'Architecte.

M. COOMANS, d'Ypres (Belgique), appuie la nécessité d'un cours d'Esthétique aux Ecoles d'Ingénieurs et la nécessité du cours de résistance des matériaux aux Ecoles d'architectes.

M. ADRIEN CHANCEL fait observer qu'en France, tout au moins, c'est chose faite pour la branche architecturale.

Frère ALFRED, de Paris, fait remarquer que l'enseignement esthétique ne lui paraît pas indispensable, pour les Ingénieurs spécialisés à la métallurgie par exemple.

M. J.-F. PILLET estime, de son côté, qu'il s'agit plus de dessin pratique et des formes dessinées que d'un cours seulement théorique, donné à l'amphithéâtre.

M. le Président résume la discussion après un dernier échange de vues entre les orateurs précédents. M. JACQUEMART donne lecture et met aux voix les vœux modifiés ainsi qu'il suit.

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

1^{er} Vœu. — *Le Congrès émet le vœu qu'un rapprochement soit effectué entre les études des futurs architectes et des futurs ingénieurs :*

A. *En organisant, dans les écoles d'ingénieurs, des études susceptibles de faire comprendre la forme et son rôle dans la création de la beauté; en annexant, si possible, un cours d'esthétique.*

B. *En développant dans les écoles d'architectes les enseignements théoriques et pratiques, propres à montrer les méthodes qu'emploie l'ingénieur pour la création de l'utile.*

C. *En ce qui concerne l'enseignement du dessin, il est indispensable d'introduire dans les concours d'admission aux écoles d'ingénieurs une épreuve de dessin plastique d'après le modèle en relief, et d'y élever le niveau de l'épreuve de lavis.*

2^e Rapport, par M. F. RAULT (Paris).**II. De l'Enseignement du Dessin dans les Ecoles techniques, s'occupant des Industries du Métal : Mécanique, Serrurerie, Bronze, Orfèvrerie, Bijouterie, etc.****III. De l'Enseignement du Dessin dans les Ecoles techniques, s'occupant des Arts du Bois : Menuiserie et Charpente, Modelage mécanique, Ebénisterie, Sculpture sur bois, etc.**

L'enseignement technique et professionnel des industries du bois et du métal présente un grand intérêt parce qu'il s'adresse à toutes les populations ouvrières ; c'est dans cette section qu'il y a le plus à créer, car les écoles d'apprentissage sont relativement récentes et marchent encore dans une voie de tâtonnement résultant de causes très multiples.

Nous diviserons notre étude en deux parties :

- 1^o Discussion des procédés généraux d'enseignement qui peuvent s'appliquer à toutes les écoles désignées par les §§ 2 et 3.
- 2^o Discussion des procédés spéciaux applicables à chaque catégorie d'écoles.

I. — PROCÉDÉS GÉNÉRAUX.

La pédagogie du dessin peut se résumer dans les quatre manières de faire suivantes :

- 1^o Un groupe d'élèves formant une classe exécutent en même temps le même travail ; le professeur explique au tableau toutes les opérations graphiques qui sont immédiatement reproduites par les élèves ; il passe, de temps à autre, dans les rangs pour voir si ses instructions ont été comprises et exécutées.

Ainsi le travail est presque dicté trait par trait.

Ce procédé pédagogique est excellent, surtout pour les élèves débutants, parce qu'il leur enlève une initiative dangereuse ; en plus, il est très rapide, car l'élève n'a aucun prétexte pour se mettre en retard puisqu'il n'a rien à créer.

- 2^o Le professeur dessine sur le tableau un croquis coté ; ou présente un modèle mural qui est reproduit par les élèves. Ce croquis sert ensuite de document pour l'exécution du dessin à une échelle déterminée. Cette méthode s'adresse encore à un seul groupe d'élèves ; elle laisse à l'enfant plus d'initiative que la précédente et ne peut s'appliquer qu'aux élèves déjà exercés.

3° On distribue à chaque élève un modèle graphique choisi dans une série appropriée à sa classe et à son métier. Ce modèle n'est considéré que comme document pour faire une étude dans des conditions déterminées par le professeur. C'est ainsi qu'un seul modèle peut servir à des interprétations très différentes.

Cette méthode s'applique à des élèves de métiers divers réunis dans la même classe.

4° Des modèles en relief sont distribués à des groupes d'élèves de 2 au moins et de 6 au plus. Ces élèves s'aident entre eux pour prendre les mesures des modèles et en exécuter le croquis coté et détaillé.

Après la séance de croquis, on enlève le modèle et la suite de l'exécution se fait comme au n° 2. Cette méthode s'applique encore à des catégories différentes d'élèves.

Telles sont les principales méthodes pédagogiques applicables au DESSIN GÉOMÉTRIQUE ET INDUSTRIEL en usage dans les écoles du *bois et du métal*.

Le Congrès pourra utilement discuter sur la valeur de chacune de ces méthodes. Il portera également son attention sur les cours oraux à faire par un professeur de dessin pour exposer les principes de la géométrie descriptive, de la perspective et des ombres sans la connaissance desquels les élèves ne pourraient exprimer clairement leurs idées.

Il s'occupera des rédactions de projets et des concours d'émulation à établir entre les élèves d'une même classe.

Il étudiera les modèles de toute nature qu'il conviendrait de créer afin de constituer un fonds d'enseignement pour chaque profession, et il verra si cela ne doit pas faire l'objet du travail d'une commission technique. Cette collection de modèles, si elle existait, abrégerait beaucoup les hésitations des professeurs sur le choix des exercices à imposer à leurs élèves.

Les modèles graphiés sont indispensables lorsqu'il s'agit de documents techniques et professionnels, mais ils seraient trop longs à reproduire à l'état de croquis.

Cela ne veut pas dire que ces documents seront copiés intégralement ; il faudra, au contraire, les interpréter dans un sens déterminé par le professeur et expliqué minutieusement par lui. D'ailleurs les modèles graphiés représentant les œuvres des maîtres donneront aux élèves le sentiment du beau.

Il en sera de même des modèles en relief qui, donnant une idée plus complète encore de la forme, viendront, comme les modèles graphiés, leur servir d'exercices.

Les rapports qui nous sont parvenus sont tous unanimes à demander que dans l'enseignement professionnel les exercices de Dessin soient choisis dans les applications des métiers afin d'être à la fois utiles et attrayants.

Il ne faut pas conclure de là que l'enseignement général doit être prohibé, mais il devra être réduit au minimum de ce qui est indispensable à l'enfant pour comprendre les applications industrielles.

II. — PROCÉDÉS SPÉCIAUX POUR LES ÉCOLES VISÉES PAR LE § II.

1° **Mécanique.** — C'est une industrie si vaste et si importante qu'elle est, si l'on peut dire, la base de toutes les autres.

Tous les travaux de mécanique, en tant que copies de dessins ou d'organes, rentreront dans les méthodes générales précédemment exposées. Il y a lieu de faire une étude spéciale sur la facture des dessins de mécanique. C'est ce qui résulte d'un rapport sur les symboles présenté dans une autre partie de la 2^e section.

Le Congrès pourrait étudier s'il convient de développer la représentation perspective des machines au point de vue de la réclame commerciale ; ce n'est plus là du dessin professionnel, mais néanmoins ce genre de dessin offre des débouchés à de nombreux dessinateurs.

S'il s'agit ensuite non plus de copier, mais de créer une machine destinée à remplir un service donné, on voit intervenir d'autres considérations que celles du Dessin ; la technologie entre en jeu pour établir les principes scientifiques et le professeur de Dessin doit être doublé d'un ingénieur. Un cours oral technique s'impose donc parallèlement au cours de Dessin.

Les rapports intimes qui unissent l'électricité à la mécanique doivent amener à enseigner le mode de représentation particulier qui s'y applique.

Les dessins de petite mécanique ont une technique spéciale, mais les méthodes générales de Dessin s'y appliqueront encore.

2° **Serrurerie.** — Sous ce seul mot, on désigne une industrie considérable qui comprend les grilles, les ponts, les charpentes métalliques, la construction navale, etc. C'est toute la science de l'ingénieur jointe au goût de l'architecte. Toutefois, les dessins de cette partie sont relativement moins difficiles que ceux de la mécanique, parce qu'il n'y a pas à prévoir la mobilité des organes, du moins dans les applications les plus générales.

C'est ici que l'on comprend l'utilité d'avoir des séries d'études toutes faites destinées à exposer les procédés spéciaux de chaque branche.

3° **Bronze, orfèvrerie, bijouterie.** — En raison de leur analogie, nous classons ces trois industries ensemble ; il y a lieu, toutefois, d'excepter le bronze des machines.

Dans ce groupe, le dessin industriel peut, il est vrai, intervenir pour la mise en place des grandes lignes, mais il doit être, en outre, accompagné d'une science très avancée du Dessin à vue d'après le relief, car c'est elle qui donne à l'objet tout son caractère. De plus, il est nécessaire de connaître les styles et l'ornementation.

Toute cette science permettra bien à un artiste de composer un projet, mais ce dernier ne sera complet que si l'artiste prend soin, en même temps, d'en établir un modelage. Seul, le modelage permettra de se rendre compte de l'effet que produira l'objet achevé.

L'enseignement des principes généraux du modelage doit donc être fait en vue des applications industrielles. Ainsi, dans cette branche, l'enseignement comprend plusieurs degrés, dont la géométrie n'occupe qu'une petite part. Il sera bon de donner aussi aux élèves des notions technologiques sur la fonte, le montage, la ciselure et la gravure.

III. — PROCÉDÉS SPÉCIAUX POUR LES ÉCOLES VISEES PAR LE § III.

1° **Menuiserie et charpente.** — On entend par là la menuiserie du bâtiment, la charpente de couverture et autre, et toutes les variétés savantes, telles que le charronnage, la construction navale, etc. Pour résoudre les problèmes que nécessitent ces industries, l'étude de la géométrie est absolument nécessaire. C'est un des métiers les mieux représentés dans les cours comme élèves et comme modèles.

Le rôle du professeur, dans tous ces métiers, doit être évidemment de supprimer l'empirisme ; au lieu des règles confuses et compliquées établies pour chaque cas particulier, il faut expliquer des méthodes générales et montrer qu'elles donnent la solution de tous les problèmes.

2° **Modelage mécanique.** — Bien que ce soit un travail du bois, nous ne pensons pas qu'on puisse le séparer de la technologie de la *fonderie de fer et de bronze*.

La mécanique des pièces fondues entraîne l'étude de leurs modèles, et les ouvriers mouleurs n'ont que très peu d'analogie avec ceux de l'industrie ordinaire du bois.

3° **Ébénisterie.** — Elle s'occupe des *meubles de toute nature en bois non massif*, et il conviendrait d'y joindre la *menuiserie en sièges*, parce qu'elle se rattache aux meubles.

Bien que le MEUBLE soit une industrie très ancienne, son enseignement est encore peu vulgarisé ; mais les progrès, de ce côté, ne tarderont pas à s'accomplir, comme on peut s'en rendre compte en visitant les travaux de l'*École municipale Boulle* et ceux de certains patronages, tel que celui des *Enfants de l'Ébénisterie*.

Dans cette partie, le dessin n'est pas seulement industriel, mais il est en outre artistique ; de plus, c'est une industrie susceptible de se transformer constamment pour répondre au goût de la mode. Elle nécessite donc des professeurs habiles.

Le dessin y présente deux caractères bien tranchés :

1° *Les tracés d'atelier* sont du trait proprement dit et relèvent, comme méthode, du *Dessin de charpente* ;

2° *Les dessins d'ensemble* sont de véritables projets d'architecture rehaussés par tous les effets possibles de couleur, d'ombre et de perspective.

C'est surtout dans cette industrie que la perspective trouve ses applications les plus utiles.

4° **Sculpture sur bois.** — Nous dirons de cette industrie ce que nous avons dit du bronze : à part le tracé des formes essentielles et la symétrie de l'ornementation, c'est surtout une étude de modelage et de dessin à vue ; mais ce dessin et ce modelage doivent être étudiés à fond et appropriés à l'usage auquel ils sont destinés.

Toutes les colonnes, chapiteaux, panneaux, etc., empruntent à la géométrie plusieurs de leurs tracés, et certaines ornementsations sculptées présentent aussi un caractère géométrique très marqué.

IV. — CONCLUSIONS.

L'enseignement du Dessin au point de vue général est nécessaire à toutes les professions, et, contrairement à ce que l'on croit de la nécessité de spécialiser tout de suite l'enfant dans les différentes industries, nous pensons qu'il faut tout d'abord lui donner un bon enseignement général.

L'établissement de modèles graphiques et en relief devra servir de base à l'enseignement professionnel.

DISCUSSION

M. RAULT, rapporteur, développe certains points de son rapport ; il dit que d'accord avec plusieurs des orateurs qui ont pris la parole précédemment, il est partisan d'une école intermédiaire entre l'Ecole primaire et l'Ecole professionnelle.

Il insiste pour la création, pour chaque profession, de séries complètes de modèles gradués, soit graphiques, soit en relief.

M. P. BEAUVAIS, du Mans, demande à ce que l'on ne revienne pas en arrière ; l'emploi des modèles graphiques lithographiés lui semblant condamné.

M. RAULT fait observer qu'il s'agit de posséder de bons modèles représentant des objets, meubles ou autres, pris parmi les meilleurs types de chaque profession, soit dans les musées, soit dans les bonnes productions de l'Industrie. Il ne s'agit pas de copier le Dessin en entier, mais de prendre une partie pour l'agrandir ou l'interpréter ; il serait évidemment désirable que l'école professionnelle renferme toute la collection en relief de tous les bons modèles possibles pour chaque profession : mais il y a à cela une impossibilité matérielle et pécuniaire.

M. J.-F. PILLET, pour bien préciser qu'il ne s'agit pas, en l'espèce, de faire un retour néfaste en arrière par l'emploi, à défaut de modèles en relief, de dessins lithographiques ou de photographies, mais de suppléer au nombre des modèles en relief que peut posséder une école professionnelle, nombre toujours pratiquement limité, propose l'addition du mot « documentaire ».

M. JAULIN fait remarquer que les cours de la ville de Paris emploient des modèles en relief, assez chers, il est vrai, mais qui sont, suivant lui, l'idéal des modèles en relief, tout au moins pour un certain nombre de professions de fer et du bois; à ce titre leur extension est désirable.

M. JACQUEMART, Président, pense qu'il devient possible de résumer la discussion, ce qu'il fait en quelques mots, et propose la rédaction suivante, sanction des idées émises.

2^e Vœu. — *Le Congrès estimant que l'enseignement général du Dessin est indispensable à toutes les professions, contrairement à une opinion trop répandue, déclare qu'il est nécessaire de donner, avant tout, à l'enfant un bon enseignement général.*

Il émet le vœu qu'il soit établi des modèles graphiques documentaires et des modèles en relief, pour servir de base à l'enseignement technique dans chaque profession.

Adopté à l'unanimité.

3^e Rapport, par MM. ANGLADE ET HISTA (Paris).

IV. — De l'enseignement du Dessin dans les Écoles techniques, s'occupant des arts du feu: Céramique, verrerie, vitraux, etc.

L'éducation d'un Céramiste est complexe. En plus du Dessin, sous toutes ses formes et du modelage, il lui faut acquérir des connaissances techniques assez étendues; la meilleure préparation qui nous semble pouvoir être conseillé consisterait donc à donner aux candidats des notions de géométrie et d'ornementation, avec l'aide de la plante, en vue d'applications décoratives aux surfaces d'abord, aux reliefs ensuite, pour arriver par une progression mesurée, à l'étude des animaux et de la figure humaine.

Pour la partie scientifique, en plus des notions de mathématiques élémentaires, un cours de chimie générale, qui se *spécialiserait* ensuite à la *chimie céramique* nous paraît tout indiqué.

L'idéal serait de trouver chez le candidat aux écoles des « Arts du Feu » des aptitudes *artistiques* et *scientifiques* également réparties, car, s'il y a chez lui un côté plus développé, le futur Céramiste devient fatalement, soit un *peintre décorateur* soit un *chimiste*.

Sans préjuger ce qu'un aspirant aux écoles pourra devenir, il faut à notre avis, du moins, diriger son éducation dans les deux sens, avec autant de soin, et tâcher de développer ses aptitudes artistiques et scientifiques *parallèlement*; mais là se rencontre la plus grande difficulté à vaincre.

Ce qui précède s'applique également à l'étude du vitrail, mais il convient d'ajouter que le *verre*, surface toujours lisse, et *n'accrochant* que très difficilement la couleur, exige un tour de main qui ne s'acquiert que par une pratique assez longue. Nous conseillerons donc aux élèves de s'exercer de bonne heure à terminer leurs dessins au pinceau, afin d'être promptement en mesure de s'attaquer à la matière et d'acquérir la maîtrise voulue.

Conclusion.

Vœu. — *Il est à désirer que dans les Écoles s'occupant des « Arts du feu », céramique, vitraux, etc... ; la partie artistique et la partie scientifique marchent parallèlement et de pair, afin que l'une ne soit pas sacrifiée à l'autre. Le Dessin doit donc tenir un compte égal des nécessités artistiques et des nécessités scientifiques*

DISCUSSION

M. HISTA développe en quelques mots le rapport qu'il a élaboré de concert avec M. ANGLADE. En réponse à une observation du Président, le rapporteur explique qu'il s'agit dans les conclusions, non de l'école technique elle-même où la chose existe de fait en France tout au moins, il croit du reste qu'il en est de même dans les pays étrangers possédant des écoles spéciales s'occupant des arts du feu ; mais qu'il s'agit ici des candidats à ces écoles, qui ont une préparation tantôt plus scientifique, tantôt plus artistique, ce qui conduit à créer, soit des futurs savants, soit des futurs artistes, rarement de bons céramistes, émailleurs ou verriers.

Après de courtes observations, M. JACQUEMART met aux voix le vœu, lequel est adopté, avec la rédaction ci-dessus.

La séance est levée à 5 heures.

5^e SÉANCE DE SECTION (matin), (jeudi 30 août).

La séance est ouverte à 9 h. 1/2 sous la présidence de M. JACQUEMART.

La parole est donnée au secrétaire pour la lecture des procès-verbaux des deux séances précédentes.

Ces derniers sont mis aux voix et adoptés.

La parole est demandée par M. P. BEAUVAIS, du Mans, pour réclamer la création d'un cours intermédiaire entre l'école primaire et l'école professionnelle proprement dite. M. le Président estime que la question ainsi posée ne rentre pas dans notre ordre du jour. Elle s'appliquerait plutôt à l'enseignement général et serait, par suite, du ressort de la première section. On pourra peut-être examiner ceci après épuisement de la deuxième question.

DEUXIÈME QUESTION (suite). — CINQUIÈME PARTIE

V. — **De l'Enseignement du Dessin dans les Ecoles techniques, s'occupant des Arts de la femme : Couture et Coupe, Broderie, Tapisserie, Dentelles, Fleurs artificielles, etc.**

Rapport de M^{lle} LUNEAU (Paris).

L'enseignement technique spécial aux industries féminines est donné, suivant les pays, soit dans les écoles d'arts décoratifs et industriels, soit dans les cours professionnels. Il comprend l'applica-

tion directe du Dessin aux professions généralement exercées par la femme ; *couture et coupe, tapisserie, broderie, passementerie, dentelles, fleurs artificielles, modes*. — L'on peut citer encore : *la céramique, les tissus, le papier peint*, professées aussi d'une façon moins générale par les femmes ; mais à l'étranger comme en France, à Lyon et à Limoges par exemple, l'enseignement en est donné dans les écoles mixtes.

Les connaissances en dessin devront être très étendues pour toutes ces professions ; le programme minimum en sera exigé pour l'entrée à l'école technique, d'après l'étude du dessin d'imitation ou à vue (ornement copié du relief, flore d'après nature), et celle non moins indispensable du dessin géométrique ; division des circonférences polygones, ellipses, dont le tracé sera surtout *fait à main levée*.

L'aspirante à l'école technique devra, en outre, posséder des notions sur la composition décorative qui lui auront appris ce que l'heureux assemblage de ces deux études, menées de front, pouvait fournir au développement de leur goût ; elle se sera exercée à la recherche de l'harmonie des lignes, à celle de la couleur, avant d'aborder *l'application pratique* du dessin rigoureusement nécessaire *pour chaque profession*. Faire précéder par le graphique tout travail de la main, en spécifier les détails et conditions d'exécution, en fixer le projet sous la forme d'un croquis perspectif, c'est là le but de l'enseignement tout particulier de l'École.

Une classe préparatoire et une classe spéciale en feront deux divisions distinctes : élémentaire et supérieure.

Dans la première, et pour toutes les élèves, seront continuées les études générales d'art décoratif, afin de développer les connaissances fondamentales acquises. De nombreux croquis ou exercices d'arrangement, laissés à l'initiative de chacune, leur fourniront les documents originaux, quelles qu'en soient plus tard les applications dans la classe spéciale.

Pour réussir dans cette dernière, une autre étude est indispensable dans la classe préparatoire : celle de l'enseignement *directement professionnel*.

Le trait linéaire et précis du contour remplace le trait libre et pittoresque du croquis. De plus, le même motif, flore ou ornement, sera lui-même selon sa destination particulière interprété par ce même trait de façon toute différente, pour permettre à l'exécution manuelle sa réalisation pratique. La broderie mate ou à jours, la soutache, l'application, la tapisserie et tant d'autres travaux nécessitent pour une rose, par exemple, les indications les plus opposées de lignes intérieures, en maintenant le mieux possible celles de l'aspect général. Il en est ainsi pour tout motif de décoration dont l'interprétation est toute conventionnelle. C'est dire que la connaissance de chacune des applications doit être acquise par le dessinateur. Le rapprochement de la classe de dessin et de l'atelier s'affirme donc, dès la classe préparatoire. Par l'étude préliminaire de l'exécution pratique, quelle qu'elle soit, l'élève se trouve aux prises avec les difficultés matérielles ; elle se rend compte par elle-même

de ce qu'elle doit faire ou éviter en vue d'un bon résultat. Elle sent la nécessité impérieuse du dessin qui lui évite tout mécompte, lui permet de prévoir l'aspect d'ensemble, lui donne la possibilité de réunir points, nœuds, jours, s'il s'agit de broderie ; de combiner, sans le couper en cours de travail, un motif de lacet et de soutache ; de mélanger agréablement paillettes, tulle, perles. Enfin ayant choisi sa profession à la classe préparatoire, l'élève y a étudié en même temps que la composition des éléments décoratifs, l'interprétation bien spéciale qu'elle doit en faire pour toute adaptation. Le dessin à vue et le dessin géométrique à main levée ont été simultanément employés : l'un pour la recherche de croquis, l'autre pour l'utilisation manuelle. Reste à vaincre, dans la classe supérieure, la difficulté de l'application dans une *forme* ou *patron imposés*.

Ces applications, dans la classe spéciale, seront faites dans le sens le plus large et indiquées par le professeur, mais le plus tôt possible laissées au soin de chaque élève. L'étude en est intéressante et conduit l'exécutante à une grande souplesse, ainsi qu'à une plus grande promptitude d'interprétation. Satisfaire à la fois, en vue de telle destination prévue, aux diverses variétés soit d'exécution, soit de la forme, soit des proportions, tenir compte des matières employées : fils, tissus, bois, cuir, porcelaine s'il y a lieu, telles sont les conditions avec lesquelles il faut compter rigoureusement pour faire œuvre de goût.

En **couture et coupe** : projets de patrons et garnitures ; recherche de la grande ligne, *et sur mannequins de formes différentes*. Choix le plus favorable à l'un ou à l'autre pour atténuer ou mettre en valeur. L'étude en est de la plus grande importance. Le mannequin classique adopté par le dessinateur de figurine, mis en usage pour le vêtement confectionné, ne saurait servir seul aux patrons si multiples d'une clientèle ; il subira des modifications de plusieurs sortes. Cette science, trop souvent négligée, doit être acquise dans l'école. Pour cela, des notions d'anatomie des formes seront données aux élèves. Elles sauront ainsi édifier leurs figurines spéciales : sur les proportions vraies, elles établiront celles du modèle à habiller ; le patron sera conçu en conséquence, pour modifier plus ou moins l'aspect général, s'il en est besoin.

En **broderie**, les interprétations sont multiples et exigent de la part du dessinateur une connaissance approfondie de chacun des genres : qu'il s'agisse de broderie usuelle (lingerie), ou de broderie riche en blanc ou en couleurs : passementerie, soutache, chenille, perles, paillettes, broderie d'or... et leurs difficultés particulières, le détail de l'exécution a été appris à la classe préparatoire. Il faut maintenant adapter d'après cet acquis et à telle ou telle, les croquis de compositions faites dans cette même classe, mais les inscrire dans une forme demandée. Cette étude doit être la recherche d'assimilation d'un même motif de décoration aux diverses parties d'un tout. Exemple : une robe se composant de la jupe, du corsage avec ou sans revers, manches de forme variée selon la mode du moment, donne lieu à plusieurs dispositions particulières pour chaque détail, autant

qu'à des dimensions différentes du même dessin. Cette composition purement technique doit comme la première, bien que pour d'autres raisons, être guidée par un goût cultivé. Ce sera l'œuvre de l'École.

Si le dessin à exécuter ainsi ne nécessite que la clarté du trait linéaire pour la précision des contours, le modèle de cette exécution, qui peut être varié à l'infini, sera indiqué à la gouache sur papier de couleur *tel qu'il doit être achevé en broderie*.

La **tapisserie** est la *peinture par l'aiguille* ; elle offre toutes les ressources du pinceau. Il suffit d'en appliquer avec discernement les compositions, de proportionner le décor à tel objet d'ameublement, d'en combiner les tons selon leur destination. La connaissance des divers points de tapisserie ou broderie : copte, point-de-croix, petit point, point de Gobelin, point de Hongrie, acquise dans la classe préparatoire, guidera les applications sur canevas. La mise au point doit être indiquée sur papier quadrillé par une variété de signes ; s'il y a des ombres, y joindre des teintes du lavis. Mieux vaut encore, pour la tapisserie, la mise au point en couleur qui montre clairement à l'exécutante la variété de tons ceux qui composeront le travail. Le dessin de ces diverses sortes de points, avec grosseur véritable de laine ou de soie, vu isolément en marge du modèle, évitera toute hésitation.

Les dessins de **dentelles**, plus particulièrement nommés **patrons** au XV^e siècle, sont inspirés aussi de la flore et de l'ornement. Pour leur adaptation à chaque genre, l'étude des différentes origines doit être étudiée, la composition d'un dessin pour la dentelle à l'aiguille devant être distincte de celle pour la dentelle au fuseau. Les écoles industrielles du Portugal nous montrent de ces dernières des « patrons » remarquables comme composition et comme exécution s'appliquant aux objets les plus divers. Les cours professionnels de la Hongrie en présentent de bien originaux et d'une extrême finesse de travail. Il est intéressant de comparer entre chaque pays l'interprétation qui lui est bien spéciale.

Les **plantes** et **fleurs artificielles** sont l'étude directe et minutieuse de la nature dans son expression vraie, par les tissus et la couleur qui s'en rapprochent.

Mais il est beaucoup d'autres interprétations toutes conventionnelles : perles, velours, plumes, celluloïd, où, en se soumettant à la matière employée, l'aspect si particulier de chacune doit être le plus possible observé. Le rôle du dessin est de la plus grande importance dans l'un et l'autre cas : reproduction exacte de la nature pour le premier et recherche à l'aquarelle des tons du modèle à reproduire. Dans le deuxième, il s'agit de subordonner le croquis primitif à chacune des conventions citées ou autres, et pour cela, comme pour la broderie, la tapisserie, la dentelle, avec le contour précis du trait linéaire, doit être rigoureusement dessiné à la gouache soit pour le détail, soit pour l'ensemble, l'exécution, l'aspect de toutes les interprétations. Chacune étudiée par l'élève selon la profession choisie.

Modes : Croquis pour la création des formes et des projets de garniture. Tracé géométrique du détail et tracé perspectif de la

forme complète seule. Dessin ombré du chapeau monté. Recherche de l'harmonie de la ligne et de la couleur pour telle physionomie. Cette étude peut être faite avec fruit dans l'école même et d'après nature. Chaque élève en saisira, selon son goût personnel, le sens artistique qui s'en dégage et fixera à l'aquarelle et à la gouache, par la réunion de la tête et du chapeau, les connaissances fondamentales que l'expérience développera de plus en plus.

En résumé et pour conclure :

Conclusions et Vœux :

L'enseignement du dessin dans les écoles techniques s'occupant des *Arts de la Femme* doit être l'objet d'une méthode d'autant plus rigoureuse que la matière et la forme sont, vu leur destination, toujours imposées.

Il serait à souhaiter que les professeurs (femmes) qui se destinent à ces écoles joignent à leur diplôme la technologie particulière à l'une des professions mentionnées.

Il y a lieu d'émettre le vœu, que dans chacune de ces écoles, en s'inspirant comme point de départ des idées soumises à ce Congrès, le dessin enseigné affecte les deux formes nécessaires :

1° *En dessin d'initiative ou à vue, l'étude directe de l'ornement et de la nature, le croquis pittoresque de l'arrangement décoratif et les projets d'exécution. Éléments d'anatomie des formes.*

2° *En dessin géométrique dont les proportions exactes et le trait linéaire sont indispensables à tout travail pratique, tracé géométral et perspectif à main levée des objets à représenter.*

Enfin, l'indication de ces proportions par le graphique aussi bien que l'aspect du travail terminé (modèle à exécuter) sont le résultat de deux études simultanées qui, à l'école technique et en même temps que les connaissances manuelles, ont leur plein développement.

DISCUSSION

M. J. CHANUT demande qu'il soit prévu parmi les arts de la Femme, dans le rapport de M^{lle} E. Luneau, l'industrie du cartonnage qui comprend une grande variété, et réclame le concours de nombreuses ouvrières. Le dessin est indispensable, le cartonnage d'emboîtement, nécessitant la connaissance du dessin géométrique, et le cartonnage artistique nécessitant la connaissance du dessin d'ornement.

M^{me} B. MATROD-DÉMURS demande l'adjonction, au cours de coupe, d'un cours d'histoire du Costume, et aussi le dessin de figurines de mode.

M. ADRIEN CHANCEL estime que cette proposition pourrait faire l'objet d'un vœu spécial, et qu'il serait avantageux de considérer le cours

d'histoire du costume comme utile dans tous les cours s'occupant des arts de la femme.

M^{me} V. DUQUÉNOY fait observer que l'art de travailler le cuir pourrait être mentionné ; il tend à entrer dans le Costume féminin ; il y aurait donc lieu de préconiser l'étude de l'Art du Cuir.

Après quelques observations de M. Francken et de M^{lle} Smyth, M. le Président met aux voix la première partie du vœu formulé.

Considérant que l'enseignement du Dessin dans les écoles techniques s'occupant des Arts de la femme, doit être l'objet d'une méthode d'autant plus rigoureuse, que la matière et la forme sont, vu leur destination, toujours imposées.

Il est à souhaiter que les professeurs (Femmes) qui se destinent à ces écoles, possèdent la technologie particulière à l'une ou plusieurs des professions intéressées.

Ces deux paragraphes sont adoptés à l'unanimité.

Le Congrès émet en outre le vœu que, dans chacune de ces écoles, le dessin enseigné comprenne simultanément :

1° *Le Dessin d'imitation ou à vue ; l'étude directe de l'ornement et de la nature ; le croquis pittoresque ; l'arrangement décoratif et les projets d'exécution.*

2° *Le Dessin géométrique, tracé géométral et perspectif, à main levée, des objets à représenter.*

Cette deuxième partie est adoptée à l'unanimité.

M. JACQUEMART rappelle un vœu rédigé par M. Francken dans une séance précédente, vœu renvoyé à la suite de l'examen de la deuxième question, ce vœu conséquence d'une opinion à peu près générale de la section, pourrait s'appliquer à l'ensemble de toutes les subdivisions de la deuxième question ; après assentiment de l'assemblée, il met aux voix le texte ainsi rédigé.

Le Congrès émet le vœu que, dans les écoles primaires, le dessin soit enseigné de manière à préparer les élèves à l'enseignement technique, et à faciliter leur passage aux écoles professionnelles.

Adopté à l'unanimité.

M. BOISON estime que l'enseignement du Dessin doit être accompagné, pour les industries artistiques, d'un cours de l'histoire de ces industries.

M. EMILE OLIVE appuie la proposition d'un cours de l'histoire du Costume pour toutes les écoles s'occupant de l'art de la Femme.

M^{me} B. MATROD-DESMURS présente la rédaction du vœu concernant cette histoire du costume. Sous la forme spéciale suivante, il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

« *Le Congrès émet le vœu qu'il soit adjoint aux cours de la*
« *couture un cours d'histoire du costume, et qu'en dernière année,*
« *l'enseignement du Dessin porte plus spécialement sur le Dessin de*
« *figurines de mode.* »

M. ADRIEN CHANCEL propose de présenter un second vœu plus général : laissant à l'assemblée générale ou plénière le soin de fonder, s'il y a lieu, tout ou partie des deux textes.

« *Le Congrès émet le vœu qu'un cours d'histoire du costume soit créé dans toutes les écoles s'occupant des arts de la femme.* »

Cette rédaction est adoptée à l'unanimité.

M. E. OLIVE propose la lecture de quelques notes concernant la nécessité de l'enseignement du Dessin Industriel en dehors de l'Ecole, et son caractère indispensable, à la fois pour l'ouvrier, le vendeur et l'acheteur.

M. le Président fait observer que, quel que soit l'intérêt de cette question, elle ne rentre pas dans l'ordre du jour ; conformément au règlement, l'examen de celle-ci est renvoyé à la séance suivante, après épuisement des travaux en cours.

SIXIÈME PARTIE

VI. — De l'Enseignement du Dessin dans les Ecoles techniques se rapportant à des Arts divers : Tissus, Papiers peints, Art du Livre, Cartographie et Topographie, Tableaux industriels et scientifiques, etc.

5^e Rapport, de M. FRANCKEN (Paris).

Malgré la diversité des industries comprises dans le paragraphe VI de la 2^e Question, il s'en dégage seulement, pour quelques-unes, l'idée commune suivante : La décoration de la surface de leurs produits n'est-elle pas liée au mode de fabrication de ceux-ci ? En d'autres termes, ne convient-il pas de tenir compte de ce mode de fabrication lors de la composition du dessin décoratif de ces surfaces.

Dans ces industries peuvent se classer les tissus, les papiers peints, les arts du Livre, etc.

Quant à la cartographie, à la topographie, aux tableaux industriels et scientifiques, etc., n'y a-t-il pas lieu que leur exécution, subordonnée aux sciences et aux arts auxquels ils se rapportent, soit, en outre, basée sur la connaissance des règles générales du Dessin ?

Ceci exposé, voyons maintenant chacun des arts relatés plus haut.

Tissus. — La technologie du tissage a fait un progrès considérable grâce au développement des arts mécaniques et à la création d'écoles professionnelles spéciales (1) qui forment des tisseurs ou enseignent à ceux-ci la théorie et la technique de leur art.

Les programmes d'étude de certaines de ces écoles comportent un cours d'échantillonnage et de fabrication de tissus. Dans ce cours,

(1) Ecoles de tissage de Mulhouse, Lyon, Amiens, Reims, Saint-Quentin, Lille, Roubaix, Rouen, Elbeuf, Sedan, Fourmies, Saint-Etienne, Flers, Armentières, Voiron, etc.

visant plus particulièrement la technique du tissage, sont traités : la composition générale des tissus, la définition des termes techniques, l'art de la décomposition, les armures, la mise en cartes, les remontages, le montage des métiers, les dispositions, leur ordre et leur composition, l'ourdissage, le lissage, etc.

Le Dessin est enseigné dans ces écoles de façon à mettre les élèves à même de faire quelques tracés de machines, des croquis de fleurs, de feuilles, de bouquets, etc., et à leur faciliter l'établissement des cartes Jacquard et la préparation de celles-ci pour le lissage d'après des échantillons donnés à décomposer.

Toutefois le Dessin, au point de vue de la composition, ne semble pas être très développé. On ne forme pas peu de *dessinateurs-compositeurs* qui soient au courant de la technique de l'art du tissage, et cependant il est indispensable de connaître cette technique pour que les compositions faites soient conçues d'une façon pratiquement réalisable.

Papiers peints. — L'industrie du papier peint ne possède pas d'école professionnelle. On se borne, dans quelques écoles spéciales, à faire faire des compositions de dessins pour papiers peints, tentures, étoffes, etc., mais sans préoccupation immédiate de l'interprétation immédiate de ces dessins et de leur exécution.

Les progrès réalisés par cette industrie sont dus à l'initiative privée (1) et à la part contributive des arts mécaniques. Néanmoins le Dessin, au point de vue de la composition des originaux, y joue un rôle très important, et, à ce titre, le dessinateur-compositeur doit avoir connaissance de l'interprétation que donne à son œuvre le graveur chargé de la mettre sous forme de planches ou de cylindres d'impression ; il doit non seulement être initié à la question de la rentrée et aux détails multiples de la fabrication ; mais encore connaître la composition des couleurs d'impression. C'est à cette condition que ses compositions ne subiront aucune fausse interprétation, qu'elles seront facilement exécutables et qu'elles donneront tout l'effet décoratif qu'on attend d'elles.

A l'industrie des papiers peints on peut adjoindre celles de l'impression sur étoffe, de la chromolithographie, des affiches illustrées, etc., qui emploient à peu près les mêmes moyens de fabrication.

Arts du Livre. — Les arts du Livre sont multiples. On y trouve la typographie, la reliure, la gravure, la lithographie et même la photographie. Tous nécessitent incontestablement une connaissance plus ou moins approfondie du Dessin, soit au point de vue technique, soit au point de vue décoratif. A ce dernier point de vue, il est certain que l'enseignement doit tenir compte de la matière à mettre en œuvre et de la façon dont celle-ci est traitée.

Les écoles professionnelles qui s'occupent des arts du Livre sont généralement parfaites à cet égard. C'est ainsi que l'Ecole Estienne,

(1) Voir les conférences faites par M. FOLLOT à la Bibliothèque Forney, à Paris.

fondée en 1889 par la Ville de Paris, peut être considérée comme l'un des modèles du genre. On y trouve, en dehors des cours généraux de Dessin, un cours spécial de composition dont le but est ainsi défini :

« Dans les arts du Livre, la composition décorative est soumise à des nécessités spéciales, tenant à la matière mise en œuvre et aux conditions particulières de format et de dimension. Dans ces arts, la composition décorative doit avoir une orientation particulière, et les résultats cherchés ne peuvent être obtenus qu'à la suite d'un travail réfléchi, tendant à conformer les divers éléments à cette destination spéciale.

« Il est indispensable de bien connaître les diverses applications propres à chacune des parties des arts du Livre ; c'est là l'occasion d'un sectionnement, suivant les spécialisations de l'Ecole municipale Estienne ; mais, quelles que soient les nécessités de ce sectionnement, il n'en reste pas moins indéniable qu'une base commune existe pour l'enseignement de la composition décorative : c'est la théorie générale des arts du Dessin. »

Cet enseignement, réparti en plusieurs années d'étude, comprend : le tracé, la forme, le style, la conception, la couleur, l'image, le discernement du style, la théorie descriptive, la composition, la synthèse et l'esthétique, le tout appliqué aux spécialités de l'Ecole.

Cartographie, Topographie. — Ces arts nécessitent l'étude approfondie de la terre, des Etats, etc., du lever des plans, des signes ou symboles à l'aide desquels se présentent les divers accidents du sol ; mais ils exigent de la part des géographes et des topographes des connaissances complètes de la géométrie et du dessin géométrique.

La Cartographie, en effet, fait appel à diverses modes de projections (orthographique, stéréographique, homalographique, centrale, etc.), pour représenter les différents points du globe terrestre sur une surface plane. La Topographie, de son côté, applique le nivellement et les plans cotés pour la représentation des reliefs du sol ; l'un et l'autre de ces deux arts réclament une réelle habileté professionnelle ; or, pour que les plans qui en sont le résultat aient toute la correction voulue, cette habileté ne peut être obtenue que par l'étude approfondie du dessin géométrique.

Tableaux industriels et scientifiques. — Ces tableaux sont généralement exécutés à l'aquarelle, à la gouache ou à l'huile. Ils servent dans les cours pour la démonstration ; dans les expositions, dans les musées, etc., pour la représentation de l'intérieur de certaines machines ou l'ensemble des machines employées dans une industrie donnée. Suivant qu'ils sont exécutés par des artistes-dessinateurs ou par des artistes-constructeurs, ces tableaux pèchent par les détails qui le plus souvent font défaut, ou bien ils n'ont pas le cachet artistique qui fixe l'attention et fait mieux comprendre l'objet représenté. Les mêmes remarques s'appliquent aux dessinateurs dont les travaux sont reproduits par la gravure ou tout autre procédé.

De l'exposé qui précède, et des diverses notes transmises par les membres du Congrès, on est amené à donner à la question posée les développements suivants :

- 1° *Qu'il est nécessaire, dans les Ecoles professionnelles et techniques s'occupant ou susceptibles de s'occuper des tissus, des papiers peints et des Arts du Livre, d'enseigner le dessin au point de vue purement technique ou professionnel, mais il est indispensable d'enseigner, dans ces Ecoles, la composition décorative en tenant compte de la technique et des moyens de production ;*
- 2° *Que les Ecoles qui s'occupent de Cartographie et de Topographie doivent enseigner, en même temps que la science propre qui les intéresse, les notions générales du dessin géométrique afin d'arriver à une représentation précise et correcte ;*
- 3° *Que les Dessinateurs industriels doivent joindre à la connaissance parfaite de l'industrie dont ils s'occupent, des notions générales de Dessin et en particulier l'étude de la perspective et des figures qui donnent la vie en même temps que l'échelle.*

DISCUSSION

M. FRANCKEN développe les raisons qui ont déterminé les conclusions qu'il comporte.

M. Adrien CHANCEL constate que celles-ci ne revêtent pas la forme concise convenant à un vœu, et il demande au rapporteur de vouloir bien donner un texte condensé sur lequel se ferait le vote.

M. J. BOISON demande que le paragraphe prévu ne soit pas restreint à certaines industries et réclame, pour toutes les écoles techniques sans exception, l'enseignement du Dessin complété par l'enseignement des connaissances des moyens de production, et des qualités spéciales de la matière mise en œuvre.

M. le Président fait observer qu'il serait possible d'ajouter la mention *Comme dans les autres écoles techniques.*

Après une courte observation de M. Adrien CHANCEL, concernant la forme des vœux, le rapporteur dit qu'il va fournir une nouvelle rédaction, mais il estime qu'il est possible de voter le principe, réservant l'adoption de la forme définitive pour l'examen en séance plénière.

Le principe est adopté, et M. le Président met successivement aux voix les libellés suivants.

Le Congrès émet les vœux que :

- 1° *Dans toutes les écoles professionnelles ou techniques, et en particulier dans les écoles s'occupant ou susceptibles de s'occuper des Tissus, des Papiers Peints et des Arts du Livre, on enseigne en dehors du Dessin, considéré au point*

de vue purement technique ou professionnel, la composition décorative en tenant compte de la technique et des moyens de production.

- 2° *Dans les écoles s'occupant de Cartographie et de Topographie, on enseigne, en même temps que la science propre à ces Industries, des notions générales de Dessin géométrique pour arriver à une représentation précise et correcte.*
- 3° *Dans les Ecoles techniques et professionnelles, on donne aux Elèves qui se destinent à la profession de Dessinateurs Industriels, des notions de Dessin perspectif et de figure, de telle sorte que les tableaux scientifiques et industriels aient un cachet plus artistique et plus vivant.*

Ces trois paragraphes sont successivement mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

C. — TROISIÈME QUESTION.

La 3^e question était ainsi posée :

Considérant : 1° Que le Dessin graphique ou industriel emploie des signes ou symboles qui ont pour but d'augmenter la somme des renseignements fournis par le graphique proprement dit ;

2° Que la nature de ces signes et symboles varie non seulement suivant les applications, mais encore suivant les pays ;

3° Qu'il y aurait lieu d'examiner dans quelles proportions l'on pourrait arrêter une entente internationale pour préciser leur forme et signification, et dire quels seraient les signes susceptibles de se prêter à une codification avantageuse parmi le nombre incalculable de symboles existants (cartographiques, statiques, statistiques, d'appareillage de mécanique, de calcul graphique ; teintes conventionnelles, signes professionnels de divers métiers, etc.)

Vu : Les questions adressées par M. J.-F. Pillet ;

On met à l'étude la question suivante :

UNIFICATION DES SYMBOLES UTILISÉS EN DESSIN

- I. *Nécessité, aussi bien pour l'Enseignement du Dessin que pour les applications industrielles, de préconiser l'unification internationale des signes et symboles employés dans les diverses professions ;*
- II. *État actuel de la question, et propositions.*

Rapport de M. J.-F. PILLET (Paris).

Exposé.

I. — Le Dessin, dénommé graphique, technique, industriel ou géométrique donne, comme nous le savons, la représentation conventionnelle des objets, de façon à figurer mathématiquement les dimensions, rapports et distances respectives des corps : pris en lui-même il constitue un ensemble symbolique, véritable écriture des formes.

Les besoins industriels donnent chaque jour une plus grande importance au dessin géométrique ; il est aujourd'hui la base indispensable de toute la technique des professions et l'annexe obligée de l'enseignement général. Il y a mieux ; en effet nous le voyons intervenir dans des régions qui semblaient peu disposées à le recevoir : sous forme de statique et de statistique, il prend droit de cité dans le calcul mathématique, le commerce, l'administration, les sciences sociales, etc.

Aussi le Dessin ne sera plus seulement utilisé dans sa forme la plus ancienne, forme que les professeurs considèrent à juste titre comme classique ; il se transforme chaque jour pour s'adapter à des nécessités nouvelles et nous le voyons s'agrémenter d'une foule de signes destinés à accroître la somme des renseignements que nous pourrions inscrire sur de petites surfaces de papier.

Dans nos leçons nous n'avons plus le droit de laisser ignorer à nos élèves, futurs professionnels, la majorité des symboles qu'ils emploieront par la suite.

Tous ces accessoires, ces clés, ces vignettes, nous pourrions ajouter avec raison, ces hiéroglyphes, donnent au dessin géométrique la présentation conventionnelle qui convient à l'écriture internationale de l'avenir.

Il serait désirable, ainsi que l'ont exprimé plusieurs d'entre nous, de voir établir un tableau général de ces symboles ; ce dernier serait le vocabulaire des caractères principaux d'une langue imagée désormais universelle : « **Le Dessin technique ou géométrique** ». C'est pourquoi notre Commission d'organisation a pensé qu'il y avait lieu :

De préconiser l'unification internationale des signes et symboles employés en Dessin et dans les diverses professions ;

De fixer, au cours de la première session, un certain nombre d'entre eux, première étape et origine d'un vocabulaire général.

Si nous observons autour de nous ce qui se passe pour les diverses directions de l'activité humaine, nous voyons les intéressés, dans leurs congrès internationaux, poursuivre l'unification des unités, définitions, calibres et jauges, séries et mesures commerciales ou industrielles. Peu à peu l'entente se fait. Si les langues parlées restent différentes, la valeur des documents est identique dans tous les pays, les formules sont générales et comprises partout, les données professionnelles cessent de varier d'usine à usine, d'administration à administration, d'état à état.

Les résultats acquis sont considérables ; les savants pour plus d'une spécialité peuvent désormais correspondre et accorder leurs travaux sans recourir à des traductions ou des transpositions toujours infidèles.

L'unification de nos signes et conventions graphiques, pour être plus modeste, n'en sera pas moins des plus utiles. Un contre-maitre passe-t-il en pays étranger, il pourra se faire comprendre des ou-

vriers résidants, sans s'exposer comme aujourd'hui à des pertes de temps ou à des erreurs d'exécution. L'utilité de ce travail est indiscutable. Mais fixer la signification *ne varietur* de nos graphiques, constitue une œuvre de longue haleine, nous ne pouvons prétendre y réussir dans un seul congrès. Comme nos collègues des autres professions, nous procéderons par étapes successives, n'acceptant dans notre tableau que les signes consacrés par une pratique assez longue. Notre œuvre, quelque complète que nous la supposions, ne sera jamais achevée, les limites graphiques s'étendant de plus en plus, à l'apparition de chaque science nouvelle.

La multiplication sans cesse croissante des symboles appelle la création d'un classement simple, aussi complet qu'il est possible, évitant avec soin les dualités de valeur attribuant à un même signe une signification variable, suivant les professions.

Le Congrès aura à déterminer dans quelles proportions ce travail pourra s'effectuer. Il placera dans des groupes différents, les *signes* adoptés à titre définitif, les *signes* que nous adopterons de façon temporaire, enfin les *signes* dont le caractère trop spécial ne saurait se prêter à une entente générale.

Il y aurait lieu d'examiner, s'il ne serait pas avantageux, pour la réalisation de ce qui nous occupe, de déléguer plusieurs des nôtres aux divers congrès professionnels, à l'effet de porter à la connaissance des praticiens nos résolutions touchant les symboles graphiques.

1. L'adhésion immédiate serait demandée pour les signes que nous considérons comme définitifs.
2. Pour ceux acceptés à titre temporaire, nos délégués les présenteraient à fin d'étude et d'amélioration. C'est ainsi qu'ils pourraient nous revenir ensuite, mis aux point par les intéressés, ils prendraient place dans notre vocabulaire général.

Nos délégués seraient le lien indispensable pour réunir les diverses professions; leur présence éviterait aisément les dualités toujours fâcheuses, et les interprétations divergentes.

Nos décisions prendraient une autorité s'augmentant de l'importance d'une telle collaboration; enfin le dessin géométrique, considéré jusqu'à ce jour comme inférieur, reprendrait un rang auquel il a légitimement droit.

Les signes généraux.

II. — La faible étendue accordée au présent rapport ne permet pas de fixer ici un ensemble de propositions, cette tâche incombera à la commission spéciale choisie par les congressistes de la section technique. Je me contenterai d'indiquer, par quelques lignes générales, un système de groupement qui pourrait faciliter notre travail en cours de session.

Les traits.

A) Nous aurons à envisager tout d'abord l'exécution des traits dans nos différents systèmes projectifs et perspectifs : l'entente sera facile, les divergences constatées pour les productions des principaux pays étant de faible importance. Ce sont les conventions des lignes vues ou cachées, de construction et d'axe, de contour, ressenties, etc. : de sens d'effort, de mouvement, de giration..., les conventions se rapportant à l'adjonction de symboles spéciaux : tels que les chiffres, les lettres, les vignettes...

Nous tiendrons compte des modifications imposées par le nombre variable des surfaces de projection.

Il y aura lieu de considérer trois catégories distinctes :

La première où les traits peuvent être colorés de façons diverses ;

La seconde, plus professionnelle, permettant la reproduction typographique et photographique, ne comporte que des graphiques de même teinte ;

La troisième pour les tracés d'atelier ou de chantier.

L'Enseignement Moderne doit, pour répondre aux besoins actuels, tenir compte de ces deux dernières catégories.

Les teintes.

B) On devra s'entendre sur les teintes conventionnelles destinées à exprimer la nature des matériaux, du sol, des cultures, des couches géologiques, les élévations ou profondeurs variables par rapport à un plan horizontal.

Comme exécution :

1° Elles peuvent être exécutées au lavis ou à l'estompe ; elles sont, dans ce cas, multicolores ;

2° D'autres fois, les teintes du dessin doivent rester monochromes, nous les différencions alors par le jeu des lignes, des points, des hachures et les différentes combinaisons de croisement de ces dernières.

Cette unification intéresse à peu près toutes les professions, elle est de notre domaine ; un simple exemple montrera les conséquences avantageuses de notre initiative.

En l'état actuel, pour la prise des brevets dans les différents pays, presque toujours le dessin original sera reproduit tel par la photographie, en plusieurs exemplaires, pour être annexé aux demandes formulées près des divers bureaux de patentes industrielles.

Par suite des usages locaux, une même teinte peut acquérir ainsi des valeurs différentes ; la garantie devient illusoire si la patente repose plus particulièrement sur l'emploi de la substance représentée par cette teinte.

Il y aura lieu de choisir, parmi les diverses teintes utilisées actuellement, celles que nous pourrions adopter à titre définitif et celles que nous relierions à titre temporaire.

Les signes spéciaux : cartographie, topographie.

III. — Les arts de la cartographie et de la topographie ont multiplié les symboles presque à l'infini. Quelques exemples feront voir à quels résultats l'on peut atteindre, dans cette accumulation de documents sur de petites surfaces.

Une route de moyenne importance étant représentée par deux traits parallèles ponctués de façon différente ; l'aspect général nous fixera sur sa catégorie ; le nombre des petits signes pris sur chaque ligne et comptés au centimètre nous diront la largeur du chemin et sa pente à l'endroit considéré.

D'autre fois la mesure en hauteur du nom d'une ville nous donnera une moyenne pour la superficie qu'elle occupe.

Le nombre et l'écartement des hachures ombrant un terrain, nous fixeront sur la pente par mètre.

Sans vouloir codifier tous ces signes et conventions, ce qui serait impossible, nous pouvons souhaiter, pour la préparation de nos élèves aux carrières de Dessinateurs géographes et Dessinateurs géomètres, une unification des grandes lignes ; limites d'états, routes, canaux, voies ferrées, teintes de culture et d'exploitation, signes des ponts, viaducs, moulins ; l'examen des cartes des divers pays montre la possibilité d'une entente de cette nature. La statistique graphique est d'origine trop récente pour se prêter à une codification analogue. Il en sera de même pour les signes cadastraux.

Calcul et statique graphiques.

IV. — Le Calcul et la Statique graphiques sont aujourd'hui du domaine du Dessinateur ; les tables en abaqués, les épures pour l'étude des grands ouvrages métalliques, réclament des exécutants cette exactitude minutieuse que nous exigeons de nos élèves pour leurs tracés de Descriptive, Intersections et Pénétrations.

Notre enseignement doit tenir compte de cette branche nouvelle, appelée à devenir, d'ici peu, l'une des plus importantes au point de vue de ses manifestations graphiques. Il y aura peut-être possibilité, à titre temporaire tout au moins, de fixer quelques-uns des signes dont elle fait usage.

Épures de montage et canalisations.

V. — L'électricité a pris un développement industriel énorme ; sa marche en avant se continue et les nécessités pratiques ont obligé les électriciens à des représentations différant beaucoup des projections employées dans la construction mécanique. Plus qu'aucun

autre dessin professionnel, étant données les dimensions trop menues, pour les plans à petite échelle, des matériaux qu'elle emploie; le dessin des machines et des installations électriques s'éloigne peu à peu de notre Dessin classique pour se couvrir de nombreux symboles se rapprochant ainsi du dessin topographique.

L'importance de cette industrie nouvelle nous sollicite à tenter, tout au moins à titre temporaire, une unification et une révision des signes consacrés quelque peu par l'usage; ces signes sont dus à la fantaisie des premiers dessinateurs de matériel électrique.

Remarquons ce fait intéressant: le développement des canalisations électriques a provoqué l'extension des autres systèmes de canalisations — eau, gaz, air, vapeur, etc.

Il y a lieu d'unifier les conventions choisies; la superposition et le croisement des fils et tuyaux se trouveraient exprimés de la même façon sur nos dessins.

VI. — Les quelques exemples qui précèdent m'ont paru indispensables; ils sont suffisants, pour indiquer dans ses grandes lignes le but à atteindre. Ce qui précède ébauche la méthode la plus expéditive, donc la plus fructueuse, pour fixer les premiers signes du vocabulaire international du langage universel, constitué par notre dessin technique et professionnel.

DISCUSSION

M. J.-F. PILLET développe ou plutôt précise les raisons qui militent en faveur de cette unification des signes et symboles.

Il fait remarquer la difficulté qu'il y aurait toutefois, après avoir adopté le principe, à vouloir dresser de suite, en assemblée, un tableau suffisamment complet de ces derniers. Il pense qu'il y aurait là une œuvre relevant nécessairement à une commission spéciale choisie parmi les Congressistes français et étrangers, à l'effet d'élaborer les premiers signes de ce vocabulaire général.

M. Adrien CHANCEL croit devoir intervenir, non pour discuter le fond mais pour féliciter M. J.-F. Pillet d'un travail intéressant qui aura une répercussion heureuse, et qui laissera une trace marquante des efforts faits en vue de l'enseignement du Dessin au Congrès de l'année 1900. (*Assentiment.*)

M. J.-F. PILLET, après entente avec plusieurs des membres présents et avis du Président, propose alors une rédaction de vœu formé de deux paragraphes. Le premier ainsi rédigé.

1^{er} Paragraphe. — *Le Congrès est d'avis de poursuivre l'unification internationale des signes et symboles employés en Dessin et dans les diverses professions.*

Adopté à l'unanimité.

Au sujet de la seconde partie concernant la Commission spéciale, M. FRANCKEN dit qu'il a l'intention de saisir l'assemblée plénière de la nomination d'une commission permanente, dans laquelle on pourrait trouver une sous-commission chargée d'étudier cette importante question des signes et symboles internationaux.

M. Adrien CHANCEL pense que cette Commission pourrait rester indépendante tout en étant rattachée au Comité permanent International.

M. JACQUEMART fait observer que cette commission pourrait être une sous-commission du comité permanent.

Frère ALFRED demande qu'il y ait au sein de cette Commission des chefs d'industrie faisant un usage pratique de ces diverses notations.

M. CHANUT, partisan de cette unification, demande à son tour qu'il n'y ait pas seulement des professeurs, mais aussi des intéressés compétents ; il ajoute qu'il serait utile de renvoyer la question à la séance plénière, beaucoup de personnes intéressées n'assistant pas à la réunion de la deuxième section.

M. P. BEAUVAIS, du Mans, pense qu'il serait possible de nommer de suite plusieurs membres.

M. Adrien CHANCEL cite à titre d'exemple des constitutions analogues, créées dans d'autres congrès.

Le Rapporteur étant d'accord avec les précédents orateurs, il est entendu que la Commission comprendra non seulement des professeurs mais aussi des techniciens intéressés, étrangers et français.

Un échange de vues entre MM. JACQUEMART, CHANUT, FRANCKEN, BEAUVAIS, Adrien CHANCEL au sujet de la présentation à la séance plénière épuise la discussion. Le deuxième paragraphe ainsi libellé :

2^e Paragraphe. — « Il émet le vœu qu'une Commission spéciale internationale soit chargée d'étudier la question.

Est mis aux voix par M. le Président, et adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures.

3^e SÉANCE (matin), (vendredi 31 août).

La séance est ouverte à 9 heures 1/4 sous la présidence de M. Adrien CHANCEL.

La parole est donnée au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal mis aux voix est adopté.

L'ordre du jour comporte l'examen de la 4^e et dernière question.

D. — QUATRIÈME QUESTION

La 4^e question était ainsi posée :

Considérant : 1^o Qu'il y a utilité, d'une part, pour le Professeur, à connaître la technologie des professions correspondant à son enseignement ;

2^o Que, d'autre part, il y a utilité non moins grande, pour les élèves, à se rendre compte par eux-mêmes, à l'atelier, de la réalisation matérielle des objets se rattachant à leur profession.

En : Les questions posées par M^{mes} Chatrousse, Luneau ; MM. A. Grivel, V. Icart, A. Lanternier, L. Morice et J.-F. Pillot, F. Regnier ;

On met à l'étude la question suivante :

RAPPORTS A ÉTABLIR ENTRE L'ATELIER DE TRAVAIL MANUEL
ET LE COURS DE DESSIN

- I. *Importance pour le Professeur d'École technique ou de Cours professionnel à faire un stage réel dans les divers corps de métiers correspondant à son enseignement :*
- II. *Avantages résultant du rapprochement des Cours ou des Ecoles techniques spéciales, et des ateliers libres de travail manuel correspondants.*

Rapport de M. POSELER (Paris).

I. — Le but de l'atelier est de former des ouvriers.

Le but de l'école technique est de former des élèves qui soient des praticiens doublés, dans une certaine mesure, de théoriciens.

Le professeur de Dessin d'École technique devra être théoricien-pédagogue. Il devra, en outre, cela nous paraît inutile à démontrer, être suffisamment au courant de la technique du métier enseigné, sans être, pour cela, un praticien au même degré que ceux qu'il est chargé de former. — Est-il possible de réunir au degré voulu ces deux qualités ? Oui, pensons-nous, à la condition d'accepter qu'un professeur se spécialise dans l'enseignement non pas d'une seule mais tout au moins d'un « groupe de professions » ayant entre elles des points de contact.

On pourrait établir une classification comprenant :

- 1° Les arts du BOIS ;
- 2° Les arts du MÉTAL ;
- 3° Les arts de la PIERRE.

On pourrait également concevoir la possibilité de préparer des maîtres de groupes, aptes à enseigner tout ce qui concerne chacune des professions visées dans ces groupes.

Dans une école d'une certaine importance, ces trois grandes divisions seraient elles-mêmes susceptibles d'être subdivisées.

Au point de vue théorique, il paraît inutile de s'inquiéter des capacités du maître ; la sanction, quelle qu'elle soit, des études qu'il a faites, conformément aux programmes adoptés, doit être une garantie suffisante ; quant à sa valeur comme pédagogue, nous la supposons complète.

Sauf dans le cas où il aura passé lui-même par une école technique, le maître n'aura, au point de vue du ou des métiers enseignés, aucune préparation particulière ; la technique d'un métier ne saurait en effet s'apprendre dans les livres ; c'est à l'atelier, au contact des ouvriers, en les observant attentivement dans leurs travaux, que le futur professeur d'école technique acquerra les notions nécessaires. C'est dans les ateliers que le professeur pourra se tenir au

courant non seulement des procédés de fabrication, mais encore des applications nouvelles.

On a annoncé qu'il serait bon et profitable pour le professeur de faire un stage dans les divers corps de métiers correspondant à son enseignement. Cette manière de procéder serait, à n'en pas douter, fertile en bons résultats. Mais, même en supposant l'enseignement fractionné comme nous l'avons indiqué, des difficultés nombreuses s'opposent à sa réalisation. Si nous considérons, par exemple, le travail du FER, combien de spécialités ne comprend-il pas ? Fonderie et ses diverses branches : *forge, serrurerie, ajustage, montage*, etc. En supposant un stage dans chacun de ces corps de métiers, à combien de mois évaluer le temps ainsi employé ?

Deux solutions sont à enregistrer suivant qu'on se trouvera en présence de candidats au professorat ou de maîtres déjà en fonction :

Pour les premiers, il pourrait convenir de créer un examen spécial, comprenant une ou plusieurs épreuves par lesquelles les concurrents seront à même de montrer qu'ils possèdent les connaissances techniques reconnues nécessaires ; ces connaissances devraient être assez générales et assez complètes ; peut-être même pourrait-on aller jusqu'à exiger l'exécution d'un travail manuel convenablement choisi.

Pour les seconds, on pourrait recourir à une sorte d'apprentissage pendant le professorat même, dans les ateliers de la localité où le professeur serait appelé à enseigner. On aurait à compter dans ce dernier cas, il faut bien le reconnaître, avec l'opposition de certains patrons, pour des causes diverses : pertes de temps et dérangements pour les ouvriers, crainte de voir divulguer les secrets de fabrication, etc. Peut-être arriverait-on à surmonter en partie ces difficultés en s'assurant le concours d'industriels de bonne volonté, auxquels pourrait être attribué le titre de *Correspondant de l'Ecole technique* et en leur rendant ainsi en rétribution honorifique ce qu'ils pourraient perdre matériellement.

II. — Le rapprochement des ateliers et des cours est, d'une part, à l'avantage du patron et, d'autre part, à l'avantage des élèves d'écoles techniques.

Il est à l'avantage du patron en ce sens que l'Ecole technique lui forme des ouvriers auxquels il n'aura à donner qu'un faible complément d'apprentissage. De plus, il aura à sa disposition des collaborateurs qui, tout en possédant par la pratique la rapidité et l'habileté de l'exécution, comprendront la raison des choses, n'agiront plus comme des machines, mais comme des êtres intelligents, et seront susceptibles de progrès ; de leurs observations de tous les jours, de leur esprit d'initiative constamment en éveil pourra sortir, à un moment donné, une amélioration ou même — cela se voit — une invention de nature à apporter à l'industrie intéressée un perfectionnement réel.

Pour l'élève désireux de s'instruire, le métier s'élèvera à la hauteur d'un art ayant ses principes et ses lois. Il aura sous les yeux l'exemple

d'un atelier véritable et vivant, toujours différent de l'atelier d'école, si bien organisé que soit ce dernier. Il pourra, au grand profit de son instruction technique, voir exécuter des travaux courants, plus importants et plus intéressants que ceux qu'on peut faire dans une école. — Les connaissances qu'il aura ainsi acquises, dès ses débuts, lui constitueront, vis-à-vis d'autres ouvriers qui n'auraient pas été à même de faire les mêmes études que lui, une supériorité marquée, appréciée par ses chefs.

Certaines personnes ont mis en avant l'idée de compléter l'enseignement reçu par les élèves dans les écoles ou cours spéciaux en envoyant ces jeunes gens travailler pendant un certain nombre d'heures de la journée dans des ateliers de l'industrie privée, les industriels fournissant les outils, le matériel, les matières premières, et bénéficiant de la main-d'œuvre. Plusieurs expériences ont été tentées dans ce sens. Mais, là aussi, les obstacles sont nombreux et difficiles à surmonter; on ne rencontre que rarement des patrons consentant, sans compensations suffisantes, à subir le trouble ainsi apporté dans le fonctionnement de leurs ateliers, à endosser la responsabilité des accidents possibles, etc.

Conclusion et Vœux.

III. — La conclusion qui nous paraît pouvoir être tirée des considérations précédentes est la suivante. Nous la formulons sous forme de vœux dont nous vous proposons l'adoption.

- 1° *Autant que possible les Écoles techniques posséderont des ateliers permettant, aux maîtres comme aux élèves, de se rendre compte de la fabrication;*
- 2° *Dans tous les cas, et surtout dans ceux où les écoles seront dépourvues d'ateliers, il est à désirer que les maîtres, comme les élèves, aient toute latitude pour visiter les ateliers de l'industrie privée et à y séjourner un temps suffisant pour se familiariser avec les procédés techniques qui s'y trouvent mis en œuvre.*

DISCUSSION

M. ADRIEN CHANGEL fait observer que le Rapporteur ne conclut pas par des vœux; il laisse ainsi l'Assemblée libre de formuler elle-même ces derniers. — Assentiment du Rapporteur.

Il ne conclut pas non plus au sujet du stage à imposer aux professeurs de Dessin.

M. J.-F. PILLET rappelle que cette question se trouvait en tête de la 4^e question prévue au Bulletin n° 1; elle se trouve du reste examinée par M. POSELER au cours de son travail.

M. F. RAMOUDOU, de Mazamet, fait observer qu'il n'est pas d'école vraiment technique sans atelier, dans ces conditions le vœu pourrait ainsi se formuler :

1° Il faut établir un rapport constant entre les professeurs de Dessin et les professeurs d'atelier.

2° Le maître de Dessin à l'école technique devra connaître les éléments de la technologie des professions faisant la spécialité et en particulier les tracés en usage dans ces professions.

M. J.-F. PILLET croit nécessaire d'expliquer la dénomination d'*ateliers libres*, prévue par la Commission d'organisation et de dire les raisons présentées au moment de cette insertion demandée par M. l'inspecteur L. MORICE.

Il s'agit de familiariser les élèves des écoles techniques avec les moyens de mise en œuvre de la grande industrie de façon à leur faire voir les nécessités imposées par la pratique du métier et la concurrence.

On ne peut songer à transformer les écoles en de véritables usines, dotées de tout l'outillage moderne et perfectionné. Il y a une impossibilité matérielle. Il faudrait tenir compte du changement perpétuel des moyens de fabrication ; enfin l'on élèverait parfois les susceptibilités d'industriels voisins qui pourraient voir là une future concurrence. La Commission a pensé, en raison des précédents cités par M. MORICE, qu'il y aurait possibilité pour les élèves à effectuer les dessins à l'école, et à exécuter le travail dans une partie des ateliers du voisinage, mis à la disposition des jeunes gens par l'industriel intéressé. L'avantage est double, l'élève apprend à connaître les difficultés d'atelier, se familiarise avec les derniers perfectionnements de l'outillage ; le chef d'industrie s'assure pour plus tard le concours d'ouvriers et de contre-maîtres qui se rendent compte du pourquoi et de l'utilité du travail qu'il effectuent.

M. RENÉ LEBLANC fait observer que, jusqu'à présent, il y a un peu défaut d'entente entre les professeurs de Dessin et les professeurs de travaux manuels ; chacun travaillant de son côté, l'élève ne voit pas l'utilité de l'un pour l'exécution de l'autre, et se désintéresse souvent des deux. Il serait nécessaire, suivant lui, d'adopter cette règle générale qu'il formule ainsi :

« *Tout travail manuel à effectuer dans l'atelier sera l'application d'un dessin étudié à l'avance à la salle de Dessin.* »

M^{lle} SMYTH demande, à son tour, l'existence de rapports fréquents entre les professeurs de Dessin et ceux de travail manuel, et elle ajoute aussi : de composition décorative.

Ces rapports devraient être encouragés par le développement ou l'établissement de concours de composition décorative.

M. ADRIEN CHANCEL constate qu'il y a accord général, toutes les propositions et vœux présentés démontrant la nécessité de donner l'enseignement général du Dessin dans toutes les écoles techniques sans exception, et aussi à toutes les périodes d'éducation de l'élève.

M. J.-F. PILLET rappelle à ce propos le vœu émis et adopté à la séance précédente.

M. RENÉ LEBLANC demande que l'entente dont nous nous occupons se fasse dès la sortie de l'École Primaire ; dans les écoles primaires supérieures en particulier. Il estime que la méthode actuelle est défectueuse ; il fait observer que la copie d'un dessin fait à la plume avec une réduction fantaisiste au $\frac{47}{54}$ par exemple, ne saurait préparer les élèves à rentrer dans les écoles professionnelles ; s'il est bon de dessiner au tire-ligne, il estime nécessaire de mettre l'exécution du croquis à l'origine des études, et non en 3^e année

comme cela se pratique généralement. Le Dessin à main levée et le croquis d'après nature sont plus faciles et surtout plus utiles que le dessin graphique exécuté à grand renfort d'instruments.

M. OLIVE dit qu'il faut engager les jeunes ouvriers et ouvrières, qui ne peuvent passer par des écoles techniques, à suivre de plus en plus les cours existants ; il y aurait lieu de créer une entente, entre ces cours d'adultes et les chefs d'industrie, qui souvent les ignorent, et peut-être serait-il bon d'émettre un vœu demandant l'obligation pour les adultes de suivre ces cours.

M. J.-F. PILLET fait observer que cette obligation légale existe dans plusieurs pays étrangers. Il cite par exemple la Hongrie qui par un décret de 1783, oblige les apprentis à suivre un cours du dimanche ; toutefois il lui paraît difficile de faire adopter la chose en France, actuellement tout au moins.

M. J. CHAPUIS explique qu'il a eu à s'occuper d'un projet de loi en ce sens ; celui-ci et d'autres similaires ont été déposés au Parlement, mais leur mise en discussion n'a pu encore être abordée.

M. RAMONDOU, de Mazamet, propose de rédiger le vœu de la façon suivante. — *Il y aura des rapports constants entre professeurs de Dessin et les chefs d'atelier ou les professionnels, qu'il s'agisse de cours faits à l'intérieur de l'École ou en dehors de l'École.*

M. OLIVE appuie ce vœu tendant à resserrer les liens qui doivent exister entre les professeurs de Dessin, les professionnels et les chefs d'industrie.

M. RENÉ LEBLANC demande de fondre les vœux émis par M. Ramondou et M^{lle} Smyth, sous le texte suivant :

1^{er} Vœu. — *Le Congrès émet le vœu : que dans tout cours technique (Ecoles supérieures ou techniques, cours d'adultes etc....) les professeurs de Dessin, ceux de travaux manuels et les professionnels devront agir de concert.*

Mis aux voix par le président, le vœu est adopté à l'unanimité.

M. BOISON ne croit pas qu'il soit nécessaire de créer des ateliers dans toutes les écoles ; il cite à ce propos les écoles s'occupant du Dessin d'ameublement ; pour lui le futur dessinateur en meuble n'a pas besoin de savoir travailler lui-même les détails qu'il a dessinés. Des cours de technologie et d'histoire de l'Industrie, enseignés avec le concours de modèles en nature, démontés devant les élèves, lui semblent suffisants.

M. HISTA est du même avis ; il cite l'école Germain Pilon à Paris. Le cours de l'histoire de l'ameublement est complété par une démonstration technique faite sur le meuble lui-même par un professeur ébéniste. Ce dernier démonte l'objet et explique les assemblages sous les yeux des élèves. Ce cours de technologie existe de même pour la passementerie : sans qu'il y ait eu création d'un atelier.

M. RAMONDOU, de Mazamet, demande que l'on appelle, plus particulièrement école technique, celle où l'application manuelle suit le cours théorique.

Frère ALFRED fait observer que l'objet de la présente discussion se rapporterait plutôt à une conclusion adoptée précédemment, suite naturelle du rapport de M. Rault.

M^{me} CHATROUSSE n'est pas tout à fait de l'avis de MM. Boison et Hista ; elle estime que, pour se rendre compte des difficultés d'exécution, il est

nécessaire d'expérimenter soi-même, sans prétendre pour cela faire œuvre d'ouvrier ou d'ouvrière ; ces difficultés naissant de la matière même employée, et pouvant varier aussi pour une même matière, suivant la chose à produire.

M. J.-F. PILLET pense comme M^{me} Chatrousse ; il croit en outre devoir faire observer à M. Boison que les écoles techniques ne comportent pas seulement des écoles de seuls dessinateurs, (Ecoles rentrant dans la catégorie des écoles spéciales de Dessin 3^e section), mais aussi des écoles de contre-maitres, comme les écoles d'Arts et Métiers par exemple. Il serait peu logique de ne pas annexer des ateliers à ces écoles.

M^{lle} SMYTH propose le vœu suivant qui est adopté.

2^e Vœu. — *Le Congrès émet le vœu : que des cours populaires de Dessin et des concours entre professionnels soient établis en vue de resserrer les rapports entre les professeurs de Dessin et les professionnels.*

M. RAMONDOU, de Mazamet, propose un autre vœu dont il donne lecture.

M. BEAUVAIS pense que celui-ci n'est pas indispensable ; il lui semble qu'il n'est pas possible qu'un professeur de Dessin ignore la technologie de ce qu'il enseigne !

Plusieurs membres font observer qu'il en est souvent ainsi, en raison du mode de recrutement des professeurs de Dessin !

M. RAMONDOU insiste pour l'adoption du vœu ; il fait observer que les diplômes primaires et secondaires ne garantissent nullement la possession des connaissances techniques, indispensables pour un professeur de Dessin.

Sous le bénéfice de ces observations, le vœu suivant est adopté à l'unanimité.

3^e Vœu. — *Le Congrès émet le vœu : que le professeur de Dessin, dans un cours technique, doit connaître les éléments de la technologie des professions faisant la spécialité du cours.*

M. POSELER, Rapporteur, comme conclusion à la seconde partie de son travail, propose le vœu suivant :

4^e Vœu. — *Le Congrès émet le vœu : que les maîtres comme les élèves aient la plus grande latitude pour visiter les ateliers industriels.*

Le Président le met aux voix ; il est adopté à l'unanimité.

M. BOISON donne lecture d'un nouveau vœu.

M. RENÉ LEBLANC propose de généraliser sa formule, en y ajoutant les mots : *et les initiatives privées.*

M. Le Président met aux voix le texte ainsi amendé.

5^e Vœu. — *Le Congrès émet le vœu : que les pouvoirs publics et les initiatives privées encouragent, par des prix et subventions, la création d'ouvrages pédagogiques techniques, nécessaires pour l'enseignement industriel.*

Adopté à l'unanimité.

M^{me} CHATROUSSE, appuyée par M. RENÉ LEBLANC, propose à la deuxième section un nouveau vœu.

Elle explique que celui-ci figure en 3^e paragraphe à la fin des vœux formulés à la suite de son rapport sur la première section.

Cette dernière, vu le caractère professionnel du texte, le renvoie à la deuxième section pour examen et adoption s'il y a lieu.

Après un court échange de vues, le vœu est adopté à l'unanimité avec le libellé ci-après.

6° Vœu. — *Le Congrès émet le vœu : que dans les examens et concours de l'enseignement technique ou professionnel, l'épreuve obligatoire de Dessin soit choisie en vue de la profession.*

L'ordre du jour étant épuisé M. Adrien CHANCEL donne la parole à M. OLIVE pour sa communication annoncée à la séance précédente.

E. — QUESTIONS DIVERSES

M. OLIVE explique, en quelques mots, les points principaux de sa communication concernant l'utilité générale du Dessin non seulement pour l'ouvrier et le créateur, mais aussi pour le vendeur et l'acheteur, autant dire tout le monde. Il sollicite, en outre, la création, de livres bien à la portée des élèves et apprentis, livres mis à leur disposition sans avoir à recourir à des bibliothèques.

Sur le choix des heures pour les cours d'adultes, il demande si la journée ne serait pas plus favorable que le soir, avec l'obligation pour le patron de libérer l'élève apprenti pendant les heures correspondantes ; etc... Toutefois en raison du vote émis par l'assemblée plénière précédente, vote qui a assuré la constitution d'un Comité permanent, il ne développera pas l'exposé de son travail se réservant de soumettre l'ensemble de ce dernier au Comité permanent, pour apprécier ce qu'il conviendrait d'en retenir et en extraire ce qui pourrait faire l'objet de vœux à un congrès international suivant.

FRÈRE ALFRED demande à ajouter quelques mots. Rappelant la question de l'unification des signes et symboles, il pense qu'il y aurait lieu de créer à ce sujet un bulletin périodique renseignant des décisions et des travaux du Comité permanent, et faisant connaître les signes adoptés ou tout au moins proposés par la Commission spéciale prévue à l'assemblée plénière précédente.

Ce bulletin étant onéreux, il croit que, si cette question de dépense était trop impérieuse, l'on pourrait choisir avec économie une publication périodique. *Le Moniteur du Dessin*, publication assez répandue, mettrait sans doute, bien volontiers et à titre gracieux pour chaque numéro, une colonne, à la disposition du Comité permanent et de sa sous-commission chargée de l'unification des signes et symboles.

Le Président pense que ces deux communications intéressantes ont l'approbation de l'assemblée. (*Assentiment.*)

La séance est levée à 11 heures 1/2.

TITRE VI

TROISIÈME SECTION

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

1^{re} Séance. — Mercredi 29 août 1900 (matin)

A. — ORGANISATION DES BUREAUX

La séance est ouverte à 10 h. 1/2 sous la présidence de M. Guébin.

M. le Président invite l'assemblée à vouloir bien désigner ceux des membres Français qu'elle voudrait voir présider les séances de section. Les noms de *M. Debrie*; *M^{me} Myskowska-Dubreuil*; *M. de la Rocque*, proposés par la Commission d'organisation, sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président demande ensuite que l'on veuille bien désigner deux secrétaires français. Les noms de *M^{me} Truffot* et de *M. Laureau* proposés également par la Commission d'organisation sont adoptés à l'unanimité.

On procède ensuite à la nomination des Présidents et Secrétaires étrangers.

M. le Président invite, à cet effet, les Membres étrangers à se concerter pour désigner ceux d'entre eux qui accepteront ces fonctions.

Les noms de :

MM. *Genoud*, délégué de la Suisse ;
Hirsch, — Grand Duché de Luxembourg ;
Coomans, — Belgique ;
Koumé, — Japon ;

sont mis aux voix pour remplir les fonctions de Présidents et ceux de :

MM. *Bettez*, délégué de la Suisse ;
Mrkvicka, — Bulgarie ;
Seiki-Kouroda, — Japon ;

mis aux voix pour remplir les fonctions de Secrétaires sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président prononce quelques paroles concernant l'ordre des travaux de la Section et demande à l'assemblée de bien vouloir fixer l'heure de la prochaine réunion.

Après quelques observations, la 3^e section décide de se réunir à 3 heures, salle G, au Cercle de la Librairie.

La séance est levée à 11 heures.

2^e Séance. — Mardi 29 août 1900 (après-midi).

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence provisoire de *M. Guébin*, Président de la 3^{me} section dans le Comité d'organisation.

M. le Président donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du matin, constituant le bureau de la section.

M. Coquelet donne lecture de ce procès-verbal qui est mis aux voix et adopté sans observations.

M. Guébin invite l'assemblée à désigner son Président de séance et il propose de nommer *M. Hirsch*, délégué du Grand Duché de Luxembourg.

A l'unanimité *M. Hirsch* est élu président.

M. Léon Laureau de Paris est élu secrétaire.

M. Hirsch président, en prenant place au fauteuil, remercie chaleureusement l'assemblée; son allocution est très applaudie. Il met de suite à l'étude la 1^{re} question à l'ordre du jour.

B. — PREMIÈRE QUESTION

La première question était ainsi posée :

Considérant : Que, pour qu'une École spéciale de Dessin fonctionne utilement, il importe avant tout :

1^o Qu'elle soit fondée en connaissance de cause ;

2^o Qu'elle possède un bon règlement ;

3^o Que son personnel enseignant, en plus des connaissances professionnelles nécessaires, possède une valeur pédagogique constatée soit par un stage soit par tout autre moyen.

Fu : Les questions adressées par M^{me} Daressy ; MM. Arnold, Berger, J. Dubouloz, Grandin, Guébin, Keller, J.-J. Pillet, Truphème.

On met à l'étude la question suivante :

ORGANISATION DES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN

- I. *Classification actuelle des Écoles spéciales de dessin; règlements en vigueur pour en assurer le meilleur fonctionnement.*
- II. *Preuves de capacité professionnelle et d'aptitude pédagogique à exiger des Professeurs.*

I. — CLASSIFICATION ACTUELLE
DES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN EN FRANCE

1^{er} **Rapport**, par M. BORDIER.

A) Les écoles spéciales de Dessin des différentes régions semblent ne devoir être créées que dans un centre où le développement local ou régional des beaux-arts, des arts décoratifs, des arts industriels en impose la nécessité; c'est à cette condition seule qu'elles peuvent présenter un caractère d'utilité, des chances de réussite, et être bien prises, dès le début, par tous les habitants de la région. Leur création semble donc devoir faire l'objet d'une enquête préalable.

C'est ainsi que plusieurs écoles spéciales ont été créées en France; elles sont classées sous différentes dénominations.

- 1^o Écoles nationales des Beaux-Arts, comme celles de Dijon, Lyon, Bourges, Alger.
- 2^o Écoles régionales des Beaux-Arts, comme celles de Rennes, Rouen, Montpellier, Nancy, Tours, Clermont-Ferrand, Amiens, Angers, Poitiers.
- 3^o Écoles municipales des Beaux-Arts, comme celles de Bordeaux, Toulouse, Marseille.
- 4^o Écoles nationales des Arts décoratifs, comme celles de Paris, Aubusson, Limoges, Nice, Roubaix.
- 5^o Écoles régionales des Arts industriels, comme celles de Reims, Saint-Étienne.

B) Ces différentes dénominations semblent indiquer une certaine hiérarchie et des enseignements plus ou moins élevés : en réalité il n'en est pas ainsi et, avec de légères différences, elles donnent le même enseignement. Les travaux que l'on a pu visiter aux expositions précédentes, et ceux qu'on peut encore visiter à l'Exposition actuelle de 1900 en donnent une preuve suffisante.

Le tableau ci-après donne une idée des professions qui peuvent être représentées dans une grande école spéciale et des cours qui conviendraient aux élèves de chaque profession.

II. — TABLEAU
d'une grande École spéciale

DES COURS
de Dessin, de plein exercice

GRANDES DIVISIONS	DIFFÉRENTS ARTS	PROFESSIONS	1 ^{re} année		2 ^e ET 3 ^e ANNÉES D'ÉTUDES																							
			COURS COÛRS prépa- ratoires	Question de la 3 ^e Section	COURS ORAUX A L'APPREHENSION				COURS DE DESSIN				APPLICATIONS A L'ÉCRITURE															
							Arithmétique, algèbre, géométrie.	Mécanique générale.	Descriptive et ombres.	Perspective.	Séréotomie.	Anatomie.	Histoire de l'Art.	Architecture.	Composition décorative	Dessin d'après les plâtres.	Dessin d'après nature.	Modelage.	Épures de descriptive.	Perspective.	Séréotomie.	Dessin professionnel	Architecture.	Composition décorative.				
BEAUX-ARTS	Architecte Peintre Graveur Sculpteur	Architecte Peintre Graveur Sculpteur Peintre décorateur en bâtiment, verrier, sur porcelaine. faïence, céramiste, émailleur éventailleur Dessinateur ingénieur architecte mécanicien naturelisme géographe Grapheur sur bois, à l'eau-forte en taille-douce, sur verre photographe Sculpteur, bronzier, orfèvre, ciseleur, bijoutier monieur, mouleur, fondeur Serrurier, tourneur	1	1																								
			2	2																								
			3	3																								
			4	4																								
			5	5																								
			6	6																								
			7	7																								
			8	8																								
			9	9																								
			10	10																								
INDUSTRIES D'ART	Les Arts du Métier Les Arts du Bois Les Arts de la pierre.	Menuisier d'ameublement, ébéniste, Dircteur, découpeur, marqueteur Luthier, carrossier, tourneur Sculpteur, céramiste, fabricant. Marbrier, stuc, staff Tapisier, poseur-tapisier, sobriers, dentelles. Brodier, guillets peints, carreaux, papiers, gaudes Tissier, tailleur, doreur, relieur	20	20																								
			21	21																								
			22	22																								
			23	23																								
			24	24																								
			25	25																								
			26	26																								
			27	27																								
			28	28																								
			29	29																								
INDUSTRIES DU BÂTIMENT	Métal, Bois, Pierre.	Fondeur, serrurier, charpentier en fer, Tolier, chaudronnier, fondeur Couvreur, plombier, gazier. Charpentier, menuisier Maçon, appareilleur, maubrier. Carrelleur, fustier. Fondeur, mouleur, modelleur mécanicien. Forgeron, ajusteur, tourneur Martinet, électricien, opticien. Instrument de précision Ferraillier, chaudronnier	30	30																								
			31	31																								
			32	32																								
			33	33																								
			34	34																								
			35	35																								
			36	36																								
			37	37																								
			38	38																								
			39	39																								
INDUSTRIES MÉCANIQUES	Mécanique. Brevets	Fondeur, serrurier, charpentier en fer, Tolier, chaudronnier, fondeur Couvreur, plombier, gazier. Charpentier, menuisier Maçon, appareilleur, maubrier. Carrelleur, fustier. Fondeur, mouleur, modelleur mécanicien. Forgeron, ajusteur, tourneur Martinet, électricien, opticien. Instrument de précision Ferraillier, chaudronnier	40	40																								
			41	41																								
			42	42																								
			43	43																								
			44	44																								
			45	45																								
			46	46																								
			47	47																								
			48	48																								
			49	49																								

Le tableau ci-dessus indique tous les Cours nécessaires à chaque profession. Les uns, marqués par un large trait dans la colonne qui leur correspond et vis-à-vis des professions, sont obligatoires.

Les autres Cours, non indispensables à chaque profession, sont facultatifs et indiqués par un petit trait.

III. — RÈGLEMENTS EN VIGUEUR POUR EN ASSURER LE MEILLEUR FONCTIONNEMENT

A) **Description.** — Au point de vue des règlements, il existe trois modes principaux d'organisation des écoles spéciales de Dessin.

1^{er} Mode. — Un professeur a toute la direction de l'enseignement ; l'école est administrée par le maire. Cette organisation est celle des très petites écoles municipales.

2^e Mode. — L'école possède deux professeurs, avec ou sans adjoints ; ces deux professeurs se partagent la direction sous le contrôle plus ou moins direct du maire, assisté d'un conseil de surveillance. (Quelquefois, mais rarement, l'école possède un administrateur.)

Conseil de surveillance. — Le conseil de surveillance se compose généralement du maire président et de membres nommés par lui et choisis parmi le personnel de la haute administration, les artistes et les notables industriels ou commerçants de la localité.

3^e Mode. — Les grandes écoles du type dénommé ci-dessus possèdent un Directeur qui peut être professeur ou simplement administrateur. Les différents professeurs de l'école se réunissent à époque fixe et, sous la présidence du directeur, ils confèrent pour se mettre d'accord sur toutes les mesures intéressant la marche générale de l'école ; des propositions sont faites au maire s'il y a lieu.

Conseil de surveillance et jury des récompenses. — Elles possèdent aussi un conseil de surveillance qui fait en outre fonction de jury en s'adjoignant des notabilités artistiques et industrielles de la ville.

B) **Avantages et inconvénients.**

1^{er} Mode. — Ce mode d'organisation étant spécial aux très petites écoles, il ne paraît pas devoir donner matière à discussion.

2^e Mode. — *a) Avantages.* — Les professeurs, étant déchargés de la partie administrative, peuvent s'occuper avec plus d'activité de l'enseignement.

b) Inconvénients. — L'administrateur étant généralement étranger aux questions d'enseignement, les professeurs sont livrés à leur propre initiative. De l'absence d'une direction compétente effective, il peut résulter un manque d'unité dans l'enseignement.

3^e Mode. — *a) Avantages.* — Un directeur, assisté d'un conseil de surveillance, contribue à donner de l'unité à toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement (règlements, programmes des études, etc.)

b) Inconvénients. — A première vue, ils ne semblent pas en exister.

IV. — Preuves de capacités professionnelles et d'aptitudes pédagogiques à exiger des professeurs.

Etant donné le tableau II, (p. 216-217), qui donne une idée des professions qui peuvent être représentées dans une grande école spéciale et des cours qui conviendraient aux élèves de chaque profession, il convient de rechercher le meilleur mode de recrutement des professeurs.

Actuellement, il existe deux systèmes de recrutement des professeurs :

- 1° Les professeurs sont des spécialistes ; ils sont choisis parmi les architectes, ingénieurs, conducteurs des ponts et chaussées, anciens élèves des écoles d'arts et métiers ; ce sont souvent des ouvriers d'élite et des artistes divers ;
- 2° Les professeurs ne sont pas des spécialistes ; mais ils possèdent des diplômes de l'État ou des villes ; ils sont doués de qualités professorales et joignent à leurs titres des connaissances spéciales acquises dans les ateliers ou par la lecture des livres.

V. — Projet d'ordre du jour de discussion.

La 3^e section pourrait sur la 1^{re} question régler ainsi l'ordre des discussions :

A) *Convient-il d'adopter la classification actuelle des Écoles spéciales de Dessin ?*

B) *Convient-il d'adopter le 2^e ou le 3^e mode d'organisation des Écoles spéciales de Dessin ?*

C) *Lequel adopter parmi les deux systèmes actuels de recrutement des professeurs, ou quels perfectionnements à apporter au mode de recrutement actuel ?*

DISCUSSION

M. Mayeux. — La classification proposée par le rapporteur n'apparaît pas d'une grande utilité, leur enseignement étant à peu près le même pour chaque catégorie et les différences ne provenant que du degré plus ou moins élevé auquel cet enseignement est donné.

M. le Président est de cet avis.

M. Yon dit qu'il faut surtout tenir compte des influences produites par des besoins différents et des localités diverses, sur la nature de l'enseignement à donner.

Il est d'avis de supprimer le paragraphe A en donnant à toutes les Écoles le titre général d'*Écoles spéciales de Dessin et d'Art industriel*.

M. Guébin objecte qu'il n'y a point là un classement hiérarchique mais plutôt une constatation de faits, dont l'utilité n'apparaît plus alors aussi contestable.

M. Mayeux fait de nouveau remarquer que ce serait alors tout au plus une nomenclature et non une échelle des valeurs des différentes écoles et il persiste à penser que cette question ne s'impose pas.

M. Genoud trouve que l'intérêt plus ou moins grand de cette classification paraît plutôt exclusif à la France et ne saurait utilement occuper un congrès international. Cependant le Congrès ne doit pas s'abstenir de toute discussion au sujet de la situation des écoles et s'occuper moins de leur classification, qui varie avec chaque pays, mais surtout du but qu'elles poursuivent et des résultats acquis.

M. Coquelet, en s'adressant aux Membres Étrangers, sollicite des renseignements sur l'exposé de l'organisation des écoles analogues dans leurs pays respectifs. La classification ne donnant que l'organisation en ce qui concerne la France, il serait de la plus grande utilité de connaître ce qui existe dans cet ordre d'idées à l'étranger.

M. le Président met aux voix la suppression du paragraphe A, cette classification n'apparaissant pas comme très utile.

La majorité de l'assemblée décide de supprimer ce paragraphe.

M. le Président met à l'étude la troisième partie du rapport concernant les modes d'organisation des écoles spéciales de Dessin.

Il paraît généralement admis que le concours simultané d'un directeur, de professeurs et de membres d'un comité de surveillance peut offrir des garanties de bon fonctionnement.

M. Genoud, à propos du conseil de surveillance, déclare qu'il est de grande importance que les membres de ce comité soient jeunes et en activité de service en vue d'éviter à des inconvénients multiples, qui apparaissent sans avoir besoin d'être plus visiblement exposés.

En outre l'assemblée manifeste ses préférences très accentuées pour la prédominance des professeurs spéciaux sur l'élément administratif dans la direction et la responsabilité de ces écoles. C'est le 3^e mode d'organisation qui, en principe, est adopté.

M. le Président met aux voix le vœu suivant qui est adopté :

Premier vœu.

Que le mode d'organisation des Ecoles spéciales de dessin fasse reposer la responsabilité et l'autorité sur le professeur spécial choisi pour diriger cette organisation.

NOTA. — Ce vœu a été ratifié en séance plénière.

Avant de passer à la discussion du paragraphe II, portant sur le mode de recrutement des professeurs, *M. Arnold* donne lecture du 2^e rapport présenté par *M. Guébin* et par lui.

II. — ORGANISATION DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN DE LA VILLE DE PARIS

2^e Rapport, par MM. GUÉBIN et ARNOLD (Paris).

I. — CLASSIFICATION ACTUELLE DES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN DE LA VILLE DE PARIS; RÉGLEMENTS EN VIGUEUR POUR EN ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT.

Les écoles et les cours destinés aux adultes de la Ville de Paris sont :

1^o Les cours d'adultes, donnés le soir, pour les hommes et pour les femmes.

2^o Les cours subventionnés, du jour, pour les femmes.

1^o Cours du soir. Adultes. — *Organisation pédagogique.*

Emploi du temps. — Celui-ci résulte du règlement de 1865 qui a arrêté la durée de l'enseignement à deux heures par soirée.

Suivant la nature des cours ou les besoins locaux, les cours fonctionnent 3, 5 ou 6 jours par semaine, offrant ainsi aux élèves une durée de 6, 10 et 12 heures d'études.

Nombre des cours. — Les cours d'adultes au nombre de 78 se partagent ainsi : 74 pour les hommes et 4 pour les femmes.

Nature des cours. — Les 74 cours réservés aux hommes se partagent en :

1^o Cours de Dessin élémentaire, au nombre
de 38 pour le dessin à vue;
de 31 pour le dessin géométrique.

2^o Cours de Dessin appliqué, au nombre,
de 5 pour les deux sections d'art et sciences.

Personnel enseignant. — L'enseignement est donné exclusivement dans tous ces cours par des professeurs spéciaux, munis de diplôme spécial de la Ville de Paris. 1 professeur pour 40 élèves environ.

Contrôle et inspections. — Le contrôle des cours du soir est effectué par les soins du service d'inspection déjà chargé des classes du jour.

Programme des études. — Dans les cours élémentaires, l'étude doit être poursuivie dans le sens d'une revision des cours supérieurs des écoles primaires, avec le même esprit et la même doctrine. Ainsi l'on y enseigne : l'*Arithmétique*, le *Système Métrique*, la *Géométrie*, le *Graphique* et le *lavis*, le *Dessin à vue*, la *Composition d'Ornement*, le *Géométral* et la *Perspective*, les *Ordres d'Architecture* et les premiers éléments de *Technologie*.

Dans les cours de Dessin appliqué le programme se spécialise et l'idéal serait qu'il pût se spécialiser pour chaque élève. Dans l'impossibilité de réaliser cette conception, on rattache chaque profession à une des grandes catégories d'application des arts à l'industrie suivant que l'artisan traite la matière en *relief* ou en *surface*, *scientifiquement* ou *artistiquement*.

Chaque cours prend naturellement la physionomie locale due à la population qui le fréquente.

Il s'oriente dans la voie utile aux professions lui apportant le plus fort contingent.

Au cours du boulevard de Belleville, on trouvera les industries mécaniques fortement représentées ; rue Etienne-Marcel, les dessinateurs sur étoffes et les bijoutiers ; boulevard Montparnasse, les graveurs et les décorateurs ; place des Vosges, les sculpteurs, modelleurs, etc.

Application des programmes. — En vue de s'assurer de l'application des programmes, des épreuves trimestrielles ont été instituées ; le choix de l'exercice laissé à la discrétion du professeur, la nature seule du travail étant indiquée par l'inspection :

- 1° (*Dessin copié, croquis, arrangements*) s'il s'agit de dessin à vue :
- 2° (*Géométrie élémentaire, géométrie descriptive, croquis coté*) s'il s'agit de dessin géométrique.

Elles servent à la participation aux concours généraux de fin d'année.

Concours généraux. — Ces concours sont de plusieurs sortes, ils comprennent :

- 1° Des concours d'après le relief ; des concours de composition décorative ;
- 2° Des concours pour l'obtention des bourses de voyage.

Organisation du concours. — Ces différents concours ont lieu de 8 h. 1/2 à 5 heures, en une seule journée, la séance étant suspendue pendant une heure pour le déjeuner, la durée du travail est donc de 7 h. 1/2.

Admissions au concours. — Pour être admis à participer à ces concours généraux, il faut être âgé de plus de quatorze ans et de moins de trente ans, avoir suivi les cours avec assiduité, et avoir été classé en bon rang aux épreuves trimestrielles.

Concours d'après le relief. — Chaque concours donne lieu à des dispositions et sanctions générales.

Ainsi les concours de Dessin à vue et de Modelage bénéficient d'une fondation due au sculpteur Dantan. Ce prix est décerné chaque année au concurrent classé premier, soit en dessin, soit en modelage, sous la condition expresse qu'il soit Français. Sa valeur est de 1,000 francs.

Dessin géométrique. — Les concours de Dessin géométrique comprennent des épreuves pour deux sections : mécanique et architecture.

Chacune de ces épreuves comporte : un croquis, une mise au net, la solution d'un problème théorique se rapportant au relevé effectué.

Composition décorative. — Le concours de composition décorative est exécuté d'après un programme donné ; toute liberté dans le genre d'exécution et le choix des procédés est laissée aux concurrents.

Bourses de voyage. — La participation aux concours de bourses de voyage est limitée :

Ne sont admis à concourir que les lauréats des concours précédents, de Dessin à vue, de Modelage, de Dessin géométrique. La nationalité française est exigée des candidats. Les conditions d'exécution de ces concours sont les mêmes que celles précédemment indiquées.

Les bourses de voyage sont au nombre de 8 :

- 2 pour le dessin à vue ;
- 2 pour le modelage ;
- 2 pour l'architecture ;
- 2 pour la mécanique.

L'exposition annuelle des travaux montre avec quelle conscience les boursiers savent utiliser les ressources de temps et d'argent dont ils disposent (1).

Sanction des études. — Les études, dans ces cours du soir, sont donc sanctionnées de la façon suivante :

- 1^o Par des médailles récompensant dans chaque cours le travail scolaire de l'année ;
- 2^o Par des prix obtenus en participant aux concours généraux ;
- 3^o Par des bourses d'une valeur de 500 francs ;
- 4^o Exceptionnellement pour le dessin à vue et le modelage, par un prix de 1000 francs, (fondation DANTAN).

A côté de ces sanctions directes, il est juste de faire ressortir le grand nombre d'élèves des cours d'adultes, participant chaque année aux concours d'ouvriers d'art et obtenant, de ce fait, l'exemption de deux ans de service militaire.

(1) A ces récompenses il faut ajouter :

1^o Un prix de 50 fr. offert par un anonyme et 2^o deux prix consistant chacun en un volume offert par l'*Association amicale des Professeurs de Dessin de la ville de Paris*.

Ces trois prix sont donnés aux meilleurs travaux rapportés par les titulaires des Bourses de voyages.

Cours subventionnés, pour les femmes.

La Ville de Paris subventionne certains cours d'entreprise privée sous la condition expresse qu'il sera réservé dans ces écoles un certain nombre de places gratuites pour les personnes qui en auront fait la demande.

Ces cours, dirigés par des professeurs-dames munies des diplômes pour l'Enseignement du Dessin, donnent particulièrement l'enseignement du dessin à vue ; mais pour la plupart, ils y joignent l'étude de la peinture à l'huile et à l'aquarelle, de la composition décorative, de la perspective et de l'anatomie.

Ils ont tous lieu pendant la journée.

Concours et récompenses. — Un concours est institué par la Ville de Paris : les élèves sont soumises au même régime que celui des cours d'adultes hommes et femmes ; elles jouissent des mêmes avantages et subissent les mêmes épreuves pour les concours.

En outre des établissements municipaux dont nous venons de parler, il existe à Paris d'autres institutions libres ou officielles parmi lesquelles il y a lieu de citer : les deux sections de l'Ecole nationale des Arts décoratifs, l'Ecole Germain Pilon, l'Ecole Bernard Palissy, l'école de M. Guérin, et les nombreuses Académies existant dans les divers quartiers de Paris.

II. — PREUVES DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE ET D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE EXIGÉES DES PROFESSEURS

Conditions de nomination. — Nul ne peut être nommé professeur dans les cours d'adultes, s'il n'est pourvu du certificat spécial d'aptitude institué par la Ville de Paris ; — s'il n'est âgé de vingt ans au moins et s'il a dépassé cinquante ans.

Le traitement des professeurs titulaires varie de 200 à 300 fr. l'heure d'enseignement par semaine, pour l'année scolaire.

Diplômes. — L'examen pour le diplôme de professeur de Dessin géométrique comporte deux séries d'épreuves :

I. ÉPREUVES DU 1^{er} DEGRÉ (Eliminatoires) :

- 1^o **Dessin d'ornement** d'après le plâtre (durée 8 heures) ;
- 2^o **Composition d'ornement géométrique** (durée 8 heures) ;
- 3^o **Une épure.**

II. ÉPREUVES DU 2^e DEGRÉ :

- 1^o **Épreuves orales** sur les matières du programme détaillé mis à la disposition des candidats (Eliminatoires) ;
- 2^o **Épreuves graphiques** pour les candidats ingénieurs et pour les candidats architectes ; différentes pour chacune des deux catégories ;
- 3^o **Épreuves pédagogiques** consistant en leçons orales sur les questions du programme.

L'examen pour le diplôme de professeur de Dessin à vue et de professeur de modelage comprend :

I. ÉPREUVES ÉLIMINATOIRES :

- 1° **Dessin perspectif et dessin géométral** ;
- 2° **Dessin d'ornement** d'après plâtre ;
- 3° **Dessin d'une figure entière** d'après la bosse (la figure modelée remplace la figure dessinée pour les sculpteurs).

II. ÉPREUVES DU SECOND DEGRÉ :

- 1° **Dessin de plante** (Modelée avec croquis pour les sculpteurs) ;
- 2° **Dessin d'une figure** d'après nature (Modelée avec croquis pour les sculpteurs) ;

III. ÉPREUVES ORALES :

- 1° **Questions élémentaires de perspective et d'anatomie** ;
- 2° **Leçon pédagogique** de 20 minutes faite au tableau sur un sujet tiré au sort et emprunté aux programmes des Ecoles de la Ville ;
- 3° **Correction d'un dessin de figure ou d'ornement**, et d'une **composition d'ornement** ;
- 4° **Questions posées sur l'ornement et son histoire.**

III. — APTITUDE PÉDAGOGIQUE

L'aptitude pédagogique peut être un don naturel : mais il y a ceci de consolant et d'encourageant, c'est que l'expérience ajoute beaucoup à l'aptitude naturelle si elle ne lui supplée pas entièrement.

Les futurs professeurs peuvent l'acquérir en s'entraînant, comme pour la préparation à des examens, en se groupant et remplissant chacun successivement le rôle de l'examineur ou du professeur.

Mais le Diplôme obtenu, même avec l'épreuve pédagogique que comporte le programme, ne suffit pas à constituer un personnel immédiatement utilisable à la pratique de l'enseignement.

Il conviendrait d'adjoindre au programme d'admission à l'exercice du professorat l'obligation, pour les diplômés, d'un stage précédé ou accompagné de leçons pédagogiques que donneraient pratiquement les professeurs les plus anciens et dont l'aptitude supérieure serait reconnue.

Cette épreuve suprême assurerait la constitution d'un personnel entraîné et serait très profitable à l'enseignement ; c'est l'objet du vœu suivant dont nous proposons au Congrès de voter l'adoption.

IV. — PROJET DE VŒU

« Le Congrès émet le vœu qu'il soit toujours exigé une sérieuse
 « expérience d'aptitude pédagogique des candidats professeurs ayant
 « fourni la preuve de leur aptitude professionnelle par l'obtention
 « d'un Diplôme ou Brevet pour l'Enseignement du Dessin.

« Cette expérience d'aptitude pédagogique consisterait en plusieurs
« exercices d'enseignement oral :

« 1° Sur les questions du programme choisies séance tenante ;

« 2° Sur une question choisie à l'avance par le candidat.

« De plus, avant d'être pourvu d'emploi, à titre titulaire, le can-
« didat professeur devra, ou faire un stage sous la direction expé-
« rimentée d'un professeur émérite, ou à défaut de ressources bud-
« gétaires, suivre les cours pendant une certaine période à titre
« d'adjoint bénévole. »

DISCUSSION

La question d'organisation des cours de la ville de Paris ne donne lieu à aucune observation.

L'assemblée revient à l'étude du mode de recrutement des professeurs, surtout au point de vue de leur distinction en spécialistes et en techniciens ou praticiens.

M. Mayeux expose que, pour lui, la question n'est pas difficile à résoudre, que les spécialistes doivent évidemment primer les autres, mais il ajoute qu'il faudrait être sûr qu'ils seraient doués de l'aptitude pédagogique nécessaire. C'est un fait qu'il est des artistes de talent ne pouvant enseigner leur art et, si l'antithèse n'est pas trop forte, qu'il est aussi, des savants dont la science n'est que de mémoire. Dans ce cas les premiers professeurs leur seraient préférables.

M. Genoud fait ressortir l'évidence du meilleur choix qui puisse être fait en confiant à des spécialistes, élèves des écoles de Beaux-Arts, c'est-à-dire à des personnes étant à la fois artistes et techniciens, la responsabilité et la direction de l'enseignement à donner.

M. Yon est d'accord avec *M. Genoud* ; il ajoute que notamment en ce qui concerne les peintres-verriers, ces artistes s'attachent trop au côté pécuniaire de la création d'une œuvre.

M. Hirsch, président, fait remarquer que l'accord paraît général et après quelques réflexions complémentaires de divers membres, l'assemblée émet le vœu suivant proposé par *M. Guébin* :

Que les candidats professeurs, ayant fourni, par l'obtention d'un diplôme ou brevet pour l'Enseignement du Dessin, la justification de leur compétence professionnelle; soient, de plus, astreints à une expérience prouvant leur aptitude pédagogique.

L'assemblée achève ensuite l'étude de la question des professeurs en ce qui concerne spécialement leur recrutement et les conditions auxquelles ils doivent satisfaire pour leur nomination.

M. Arnold dit que le projet de vœu qui suit le rapport sur l'organisation dans les écoles spéciales de Dessin de la ville de Paris, est présenté dans un but d'intérêt général, international même, et non au point de vue spécial parisien.

M. Coomans demande la suppression de ce vœu.

M. Genoud serait d'avis de conserver le premier alinéa.

M. Adrien Chancel insiste sur l'intérêt général du vœu.

M. Paul Astaix demande la suppression du mot *bénévole*.

M. Keller est également de cet avis, en raison des difficultés matérielles que l'on rencontrerait.

M. de Vesly demande pourquoi ne pas opérer comme dans l'Instruction primaire où l'instituteur adjoint subit un examen pour obtenir un certificat d'aptitude pédagogique mais jouit, en attendant, d'un traitement. Et ne pas oublier que l'adjoint ne devient titulaire que lorsqu'il est en possession du certificat pédagogique.

M. Adrien Chancel croit que l'on doit compléter le vœu en fixant la durée du stage pédagogique, pour ne pas placer le candidat dans une situation défavorable vis-à-vis de l'administration.

M. le Président met aux voix le vœu suivant formulé par *M. Guébin*.

TROISIÈME VŒU. — *Que l'Enseignement du Dessin sous toutes ses formes soit toujours confié à un professeur spécial de Dessin. Eventuellement, et pour répondre à des circonstances particulières, des spécialistes seront appelés à donner un enseignement technique complémentaire.*

NOTA. — Ce vœu a été ratifié en séance plénière.

C. — DEUXIÈME QUESTION.

La 2^e question était ainsi posée :

Considérant : 1^o Qu'il importe que tout élève d'une école spéciale de Dessin, quelle que soit la profession qu'il ait en vue, possède des notions générales en dessin, aussi bien qu'en sciences ;

2^o Que cette idée est celle qui a inspiré, à l'École nationale des Beaux-Arts de Paris, la création de l'enseignement simultané des trois Arts :

3^o Que dans l'application on obtient difficilement la réalisation de ce desideratum, soit parce que l'on n'est pas fixé sur le minimum des notions à exiger de tous, soit parce qu'il est difficile d'organiser l'emploi du temps de manière à permettre à tous les élèves de suivre des cours obligatoires, soit par toute autre raison.

Vu : Les questions adressées par MM^{mes} Daressy, Luneau ; MM. Arnold, Balzac, Basset, Coquelet, Debain, Granier, Guébin, Lanternier, Laurent, J.-J. Pillet.

On met à l'étude la question suivante :

COURS PRÉPARATOIRES DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN

- I. *Du minimum des connaissances générales à exiger des élèves d'une école spéciale dans les divers modes de dessin, aussi bien qu'en modelage et en sciences ;*
- II. *Organisation d'un enseignement préparatoire devant assurer le recrutement régulier des écoles spéciales.*

Lecture est donnée du Rapport préparatoire fait sur la 2^e question.

COURS PRÉPARATOIRES DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN

- I. Du minimum des connaissances générales à exiger des élèves d'une Ecole spéciale dans les divers modes de dessin, aussi bien qu'en modelage et en sciences.
- II. Organisation d'un enseignement préparatoire devant assurer le recrutement régulier des sections d'application dans les Ecoles spéciales.

Rapporteurs : MM. COQUELET et DEVOS (Paris).

I. — CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Ainsi qu'il résulte de la définition acceptée par le 3^e section, les *Écoles spéciales de Dessin* sont faites pour recevoir des élèves appartenant aux professions les plus diverses.

a) Avant de permettre à ces élèves de se spécialiser dans les cours d'application, est-il nécessaire de leur donner, en sciences aussi bien qu'en dessin et en modelage, des connaissances générales sans lesquelles on peut penser qu'ils ne sauraient utilement travailler dans leurs spécialités ? Première question à poser au Congrès.

b) S'il répond par l'affirmative, le minimum de ces connaissances générales obligatoires ne doit-il pas être le fonds commun de toutes les professions qui font appel au dessin ?

Préciser l'étendue de ce fonds commun et, par conséquent, arrêter dans ses grandes lignes le programme des connaissances à faire acquérir dans ce que l'on pourrait, pour chaque école spéciale de Dessin, nommer un *cours préparatoire* : telle est la seconde partie de la 2^e question que l'on pourrait étudier sous le nom de : *Programme des cours préparatoires*.

c) La troisième partie, sous le nom de *Pédagogie des cours préparatoires* aurait pour objet d'étudier tout ce qui permettra d'appliquer ces programmes.

II. — PROGRAMMES DES COURS PRÉPARATOIRES

Si ce qui précède est accepté, ces cours seraient obligatoires et aucun élève ne devrait être autorisé à passer dans les sections d'application sans avoir suivi complètement les cours préparatoires ou, tout au moins, pour le cas où il prétendrait avoir fait des études

équivalentes, sans avoir satisfait aux épreuves qui devront être la sanction de ces cours préparatoires.

Cette condition ne doit-elle pas nous éclairer sur les limites extrêmes à imposer aux programmes ?

Ne conviendrait-il pas, pour fixer ces limites, de prendre parmi toutes les sections d'application (1) celle qui emprunte le moins aux *Sciences* (ce pourrait être la section des Beaux-Arts) et celle qui demande le moins aux *Beaux-Arts* (ce pourrait être la section de mécanique) ; de fixer le maximum des connaissances scientifiques répondant à la première ; le maximum des études artistiques répondant à la seconde ; et de prendre ces deux maxima pour limites des programmes des cours préparatoires ?

En soumettant à cette méthode d'étude les programmes généraux de sciences et de dessin, on pourrait arriver aux conclusions suivantes :

a) Pour les sciences : Ce sont les futurs peintres ou sculpteurs qui imposeraient la limite à observer ; ne pourrait-elle pas être fixée ainsi ?

Arithmétique. — Les règles de trois et la connaissance du système métrique seraient les limites extrêmes du programme d'arithmétique.

Algèbre. — Néant. Néanmoins on pourrait faire ce que l'on nomme de l'*arithmétique algébrique*, ce qui suffirait pour familiariser les élèves avec la notation algébrique et avec la généralisation qu'elle entraîne.

Géométrie. — Connaissances sommaires, mais cependant assez complètes en ce sens qu'elles devraient s'étendre jusqu'à la mesure des volumes et jusqu'aux notions sur les principales courbes usuelles (sur l'ellipse notamment) que l'on rencontre en perspective.

Physique et Chimie. — Notions élémentaires pratiques.

Il est facile de constater que toutes ces notions scientifiques sont, à très peu près, celles qui figurent en France au certificat d'études primaires, et il est probable qu'il en est de même pour les autres pays. A moins d'admettre que l'Enseignement primaire n'est pas réellement obligatoire ou que son organisation est défectueuse, on est en droit de tabler sur son existence.

On pourrait donc, à la rigueur, se contenter d'exiger le certificat d'études primaires pour l'admission aux Ecoles de Dessin en ce qui regarde les sciences. Néanmoins, ne serait-il pas nécessaire d'en faire une revision en donnant à cette revision un caractère un peu professionnel ? C'est ce que le Congrès pourrait étudier.

b) Pour les Beaux-Arts : On pourrait limiter le programme à ce dont aurait rigoureusement besoin un futur mécanicien, en partant néanmoins de cette idée que, si un élève vient dans nos Ecoles, c'est pour y acquérir tout ce qui lui permettra plus tard de devenir

(1) La question numéro 1 aura eu pour résultat de classer les professions qui peuvent être représentées dans les écoles de Dessin. Il a paru bon de se baser ici

un ouvrier d'élite, et qu'il faut par conséquent lui enseigner au delà ce qui lui serait strictement nécessaire pour rester un praticien ordinaire.

Dans ces conditions, considérant que l'ouvrier mécanicien doit, particulièrement pour les travaux de fonderie, savoir très bien lire et exécuter un Dessin, qu'il doit savoir le réaliser, soit sous forme de modèle en bois, soit même sous forme d'un creux obtenu directement dans le sable, on pourrait, en dessin plastique, limiter l'exigé au paragraphe 8 du programme général (V. 1^{re} section, 2^e et 3^e questions) et y ajouter des notions de modelage.

III. — PÉDAGOGIE DES COURS PRÉPARATOIRES

a) **Les professeurs.** 1^o *Sciences.* — Il résulte des opinions recueillies qu'il y aurait intérêt à confier les cours de sciences à un bon instituteur plutôt qu'à un professeur spécial de mathématiques.

Si cet instituteur pouvait, en outre, posséder un diplôme analogue à celui qui, en France, porte le nom de diplôme de travail manuel, cela donnerait des garanties d'enseignement pratique.

2^o *Dessin et modelage.* — Il y a presque unanimité à demander que l'unité d'enseignement soit réalisée par l'unité de professeur. Il semble certain que, du moins pour la France, un professeur qui posséderait le diplôme du *Professorat du Dessin dans les Ecoles normales*, serait à rechercher et qu'il conviendrait, pour un cours préparatoire, de lui confier le Dessin plastique, le Dessin géométrique et le Modelage, en lui demandant de faire marcher parallèlement entre eux ces trois enseignements.

IV. — LEÇONS

a) **Temps à consacrer chaque semaine.** — En général, les cours des Ecoles spéciales de Dessin ont lieu le soir. Les leçons ont une durée de deux heures, et il y a six et le plus souvent cinq cours par semaine.

En acceptant ce nombre cinq, il semblerait bon de consacrer :

1^o *Aux sciences*, une séance de deux heures comportant une heure de cours oral et une heure d'interrogation et de correction de devoirs.

2^o *Au dessin et au modelage*, quatre séances de deux heures chacune, en laissant au professeur une assez grande latitude pour répartir comme il le jugerait bon ses leçons entre le Dessin plastique, le Dessin géométrique et le Modelage.

Dans tous les cas, il devrait satisfaire aux conditions suivantes :

Donner un enseignement absolument collectif ;

Placer les élèves en concours permanents ;

Faire autant que possible des leçons orales au tableau et exiger des croquis de la part des élèves. Corriger et noter ces croquis.

b) Durée annuelle des cours. — La durée normale de ces cours pourrait être de cinq mois (du 15 octobre au 15 mars), ce qui répondrait à vingt semaines effectives, après lesquelles auraient lieu les épreuves de passage (1). Les élèves qui auraient satisfait à ces épreuves passeraient dans les sections d'application. Les autres ne pourraient le faire qu'après d'autres épreuves qui auraient lieu à la fin de l'année scolaire (vers le 15 juillet), c'est-à-dire après une seconde session des cours préparatoires, d'allure plus rapide et affectant un caractère de revision.

Ces vingt semaines de cours permettraient l'exécution de quarante dessins (vingt environ de chaque genre) et de six ou huit modelages, avec un nombre presque égal de croquis ; ce qui paraît très suffisant pour tirer tout le profit voulu d'un cours préparatoire.

Le nombre de vingt pour les leçons de sciences paraît un peu court. Mais, d'une part, cet enseignement ne doit être que la revision et la mise au point de notions déjà reçues à l'École primaire et, d'autre part, il existe partout des petits livres, en général très bien faits, dont on pourrait imposer la lecture aux élèves.

V. — CONDITIONS MATÉRIELLES

Sur ce point les opinions sont loin d'être faites.

a) Salles : la meilleure salle devrait être celle qui permettrait à un même professeur de conduire, comme il le jugerait bon, les trois enseignements (*dessin plastique, dessin géométrique, modelage*), et qui cependant ne comporterait qu'un matériel très simplifié, peu encombrant et peu coûteux.

b) Matériel : il semble que le matériel devrait comporter :

1° Un grand tableau devant lequel 40 ou 50 élèves pourraient être assis sur un matériel, fixe ou mobile, pour les leçons orales collectives, accompagnées de croquis ;

2° Une série de groupes de 15 places environ pour le dessin plastique et pour le modelage ;

3° Des tables pour le dessin géométrique.

En considération de ce que le cours de Dessin géométrique aura surtout des croquis comme sanction, et que, le plus souvent, il sera impossible de faire exécuter des mises au net importantes à des élèves qui n'auront ni planches à dessin, ni bons instruments, peut-être serait-il possible d'employer un matériel à double usage (dessin plastique et dessin géométrique). Le Congrès nous éclairera sur ce point.

(1) On constate partout qu'à partir d'avril, c'est-à-dire avec les jours de longue durée, les élèves qui fréquentent ces cours sont retenus par leurs travaux et quittent en majorité l'école.

En résumé, la seconde question pourrait être étudiée avec l'ordre du jour suivant :

VI. — PROJET D'ORDRE DU JOUR DE DISCUSSION

I. — *a)* Est-il nécessaire d'exiger de tous les élèves d'une Ecole spéciale de Dessin, sans distinction de profession, des connaissances générales en sciences, en dessin plastique, en dessin géométrique et en modelage ?

b) A cet effet, convient-il de créer dans ces écoles un cours préparatoire destiné à enseigner ces notions, considérées comme obligatoires ?

II. — Quels sont, pour chacun des enseignements à donner dans un cours préparatoire, les limites des programmes à imposer ? Et quel pourrait être le détail de chacun de ces programmes ?

III. — Quels sont les professeurs qui conviendraient le mieux pour les cours préparatoires ?

IV. — Quel serait le nombre et la durée des leçons à consacrer à chaque enseignement ? Et quelles devraient en être les sanctions ?

V. — Quelles devraient être, au point de vue matériel, les meilleures dispositions à adopter : 1° pour les salles ? 2° pour le matériel ? 3° pour les fournitures des élèves ?

DISCUSSION

L'assemblée ne retient de cette question que le point de savoir s'il est bon que l'élève suive un cours préparatoire comprenant diverses matières utiles et complémentaires.

Quelques membres font observer que ces connaissances sont données par l'Enseignement primaire.

Toutefois il reste admis que l'insuffisance éventuelle de cet enseignement, dans certaines circonstances, peut justifier le passage des élèves par ce cours préparatoire.

L'assemblée cherche alors le minimum de ce qu'il serait bon que l'élève eût appris ou connût avant son entrée à l'école spéciale, ou, en tout cas, ce qu'il pourrait y apprendre pendant son séjour.

Le rapporteur insiste pour que ce cours soit suivi avant que l'élève ne se spécialise dans sa profession.

Après un échange de réflexions faisant ressortir, d'une part, l'exclusivisme de l'élève qui entend qu'on va lui donner de suite l'enseignement réclamé par sa profession, avant de savoir seulement les éléments préliminaires qui le prépareraient à recevoir cet enseignement, et d'autre part la nécessité de lui imposer par persuasion ou de toute autre manière, l'enseignement de ces éléments ;

M. le Président met aux voix le vœu suivant qui est adopté :

VŒU. — Que tous les élèves d'une École spéciale de Dessin, cours d'adultes, professionnels ou autres, sans distinction de profession,

possèdent un minimum de connaissances générales en sciences, dessin, modelage etc., ou acquièrent ce minimum tout en poursuivant leurs études professionnelles.

NOTA. — Ce vœu a été ratifié en séance plénière.

Avant de se séparer l'assemblée procède à la nomination du Président de la séance du lendemain.

M. Genoud, Délégué de la Suisse, est élu à l'unanimité.

La séance est levée à 5 heures.

3^e Séance. — Jeudi 30 août 1900 (matin).

La séance est ouverte à 9 heures du matin sous la présidence de *M. Genoud*, Délégué de la Suisse.

La parole est aussitôt donnée à *M. Coquelet*, secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la séance de la veille. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. Genoud invite les différents orateurs qui vont se succéder à être aussi brefs que possible, afin que l'on puisse parvenir à terminer dans cette séance l'étude des questions restant à l'ordre du jour sans perdre en discussions trop longues un temps qui serait, peut-être, mieux employé en visites et études à l'Exposition.

Cette invitation est accueillie favorablement par tous les membres de la 3^e section.

L'ordre du jour appelle l'étude de la 3^e question :

D. — TROISIÈME QUESTION.

La 3^e question était ainsi posée :

Considérant : 1^o Que dans les Cours préparatoires où se donne un enseignement général qui, par conséquent, est le même pour tous, il est facile de réaliser l'enseignement collectif, le seul qui développe l'émulation ;

2^o Qu'il en est tout autrement dans les divisions d'application, pour les raisons suivantes :

a) Les professions représentées dans les sections d'application peuvent être très nombreuses.

b) Dans chacune d'elles il peut y avoir des élèves de 1^{re}, 2^e et même de 3^e année, c'est-à-dire de forces différentes et auxquels il faut donner des travaux distincts ;

c) Un même professeur doit pouvoir distribuer à lui seul plusieurs de ces enseignements, de nature et de degré différents.

Considérant en outre : 3^o Qu'il y a grand intérêt à donner l'enseignement collectif dans la mesure du possible.

Vu : Les questions adressées par MM^{mes} Daressy, Luneau ; MM. Arnold, Balzac, Coquelet, Debain, Francken, Guébin, Granier, Keller, Lanternier, Laurent, J.-F. Pillet, J.-J. Pillet, Truphème, Ed. Valton.

On met à l'étude la question suivante :

PÉDAGOGIE DES COURS D'APPLICATION
DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN

- I. *Procédés généraux de pédagogie à adopter dans les diverses sections ou subdivisions d'enseignement appliqué ;*
- II. *De la nécessité de donner un enseignement technique se rapportant aux diverses professions des élèves. ,*

Lecture est donné du rapport préparatoire suivant :

PÉDAGOGIE DES COURS D'APPLICATION
DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN

I. — Procédés généraux de pédagogie à adopter dans les diverses sections ou subdivisions d'enseignement appliqué.

1^{er} **Rapport**, par M. FRANCKEN (Paris).

Il existe deux genres d'Écoles spéciales de Dessin :

- 1° Les écoles d'application des beaux-arts à l'industrie et autres similaires ;
- 2° Les cours d'adultes (cours de dessin à vue et cours de dessin industriel).

Les **écoles d'application** comportent des cours répondant à un programme général et visant l'application du Dessin à quelques industries similaires déterminées. Les élèves, pour y être admis, subissent un examen d'entrée ; ils sont tenus de suivre intégralement tous les cours qui y sont professés. La durée des études est généralement de trois années et ces études sont consacrées par des diplômes ou des certificats spéciaux.

Ces écoles, bien que ne constituant pas des cours préparatoires, donnent, par la nature même de leur programme, un enseignement qui est le même pour tous les élèves. On voit, en somme, qu'elles ne rentrent pas dans le cadre des cours d'application que vise la 3^e question de la 3^e section.

Les **cours d'adultes**, contrairement aux écoles d'application, sont ouverts indistinctement à toutes les personnes (ouvriers ou apprentis) qui désirent acquérir les notions de dessin indispensables à l'exercice de leur profession ; ils admettent les élèves à partir de quatorze ans, et cela sans distinction de profession et de connaissances préalables.

Ces cours comportent l'enseignement du dessin à-vue (dessin d'ornement, dessin d'art, dessin d'imitation) et l'enseignement du dessin industriel (dessin géométrique, dessin linéaire); quelques-uns d'entre eux enseignent l'anatomie, l'histoire de l'art, les styles, la perspective, etc...

Les élèves qui les suivent ne sont pas obligés d'étudier simultanément tous les genres; ils fixent eux-mêmes leur choix et, le plus souvent, aucun programme ne leur est imposé (1). A cet égard même la plus grande initiative est laissée aux professeurs, qui choisissent leurs modèles et groupent leurs élèves à leur guise. Il se produit même ce fait qu'il n'existe aucune communication entre les deux enseignements d'une même école, en ce sens que chaque professeur a sa tâche propre, ses élèves à lui.

Cependant, ne serait-il pas possible de mettre chacun des élèves inscrits aux cours d'adultes, pour ainsi dire, dans l'obligation de suivre, pendant un certain temps, les deux genres d'enseignement? On ferait ainsi l'éducation de l'œil de ceux qui exercent une profession manuelle et on initierait les ouvriers d'art aux tracés élémentaires de la géométrie. Ces notions une fois acquises, les élèves seraient libres de se spécialiser et de ne faire que du dessin industriel, ou que du dessin à vue, suivant la nature de leur profession.

Dans chacun de ces deux genres de dessin on pourrait faire de l'enseignement collectif approprié aux diverses sections ou subdivisions du cours. L'enseignement collectif offre, on le sait, des avantages marqués sur l'enseignement individuel; il permet au professeur de développer sa pensée et d'entrer dans des détails théoriques ou techniques plus étendus, en même temps que tous les élèves en profitent au même titre. L'enseignement collectif est, en outre, le seul propre au développement de l'émulation.

On peut objecter, il est vrai, que si l'enseignement collectif est possible et même indispensable pour le dessin industriel, il ne l'est pas pour le dessin à vue. Cette objection paraît cependant discutable. En effet, lorsqu'on met un élève en présence d'un modèle — une console Louis XV, par exemple — ne convient-il pas, tout d'abord, de lui donner quelques mots d'explication sur le style, la caractéristique et l'origine du sujet, sur les applications ou les adaptations qu'on en peut faire, d'exposer ou de rappeler les principes généraux de la perspective, d'indiquer la construction générale, la nature des masses à mettre en place, etc...? Eh bien, toutes ces explications, accompagnées de croquis, peuvent être données au tableau à tout un groupe d'élèves. La tâche du professeur se trouverait ainsi simplifiée; les élèves travailleraient avec plus de goût, sachant mieux ce qu'ils font, et les résultats deviendraient plus sensibles.

Dans tous les cas, et particulièrement en ce qui concerne le dessin industriel, il serait bon d'alterner l'enseignement général collec-

(1) Une tentative de réglementation avec programme méthodique vient d'être faite récemment par la Ville de Paris dans ses cours d'adultes.

tif avec des exercices d'application appropriés à la profession de chacun des élèves, mais toujours d'une façon collective.

Cette pratique offrirait, pensons-nous, l'avantage de faire bénéficier très rapidement les élèves de l'enseignement général qui leur est donné : d'autre part, l'alternance constituerait comme une sorte de régulateur permettant aux élèves dépourvus d'aptitude à l'étude abstraite du dessin de suivre leurs camarades plus favorisés, en ce sens que ces derniers pourraient exécuter, dans le même temps, un plus grand nombre d'applications.

Enfin, qu'il s'agisse d'enseignement général ou d'application à des professions diverses, qu'il s'agisse de dessin à vue ou de dessin géométrique, les explications orales collectives gagnent à être faites en regard de modèles en relief ou d'appareils de démonstration. L'expérience a prouvé depuis longtemps que ce genre de modèles était préférable aux modèles *graphiés* ou aux *estampes*, qui ne permettent pas aux élèves de se rendre compte des formes qu'ils dessinent ni de la suite des opérations qu'ils ont à effectuer.

Résumé.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent et des considérants de la 3^e question, on propose de préconiser dans les cours d'adultes les procédés généraux de pédagogie suivants :

NOTA. — Les conclusions de M. FRANCKEN sont résumées dans le 1^{er} vœu, ci-après adopté par la section.

DISCUSSION.

Les vues du rapporteur se trouvant en communauté entière avec celles de l'assemblée, ses conclusions forment l'objet de quatre propositions du vœu rédigé dans les termes suivants :

1^{er} Vœu. — *Le Congrès émet le vœu que :*

1^o *Des notions générales des deux genres de Dessin soient enseignées à tous les élèves indistinctement, mais seulement au début de leurs études, la spécialisation se faisant ainsi ;*

2^o *Que l'enseignement collectif soit substitué à l'enseignement individuel dans la plus large mesure possible, aussi bien pour les notions générales et leurs applications que pour le Dessin à vue et le Dessin géométrique ;*

3^o *Que l'enseignement théorique général alterne avec des applications ou des adaptations industrielles ;*

4^o *Que des modèles en relief soient substitués aux modèles graphiques, dans les deux genres de Dessin.*

NOTA. — Ces vœux ont été ratifiés en séance plénière.

M. le Président donne la parole à M. *Paul Valet* pour la lecture de son rapport sur la 2^e partie de la question.

II. — De la nécessité de donner, dans les Cours d'application des Écoles spéciales, un enseignement technique se rapportant aux diverses professions des Élèves.

2^e Rapport, par M. Paul VALET (Paris).

D'accord avec les indications précédant l'énoncé des sujets d'étude relatifs à l'Enseignement Spécial, les notes adressées par nos collègues affirment l'intérêt résultant, pour les élèves, de l'application des principes généraux de Dessin à des sujets se rapportant à leur profession.

Il est même permis de dire que, pour la plupart des Ecoles Spéciales, cette application, pratiquée ou seulement préparée, est l'une des raisons mêmes de leur existence : les programmes et les méthodes adoptés doivent donc chercher à répondre aux desiderata de spécialités très diverses, et faisant emploi du Dessin sous les formes les plus variées.

Et si l'on songe que, parmi les élèves de ces écoles, dans les cours du soir notamment, ceux qui exercent déjà une profession y viennent souvent conduits par une nécessité ressentie chaque jour, et désireux, naturellement, quoique volontiers inhabiles et peu assidus, d'acquiescer promptement des connaissances pratiques, on admettra que cette préoccupation d'un enseignement appliqué puisse même avoir une répercussion jusque sur le choix des éléments enseignés presque dès le début.

La nécessité d'une application pratique de ces principes résulte aussi de ce que, surtout pour le Dessin géométrique, peu d'élèves sont capables de la faire d'eux-mêmes à des sujets n'offrant souvent, en apparence, que peu d'analogie avec ceux pris pour exemples à l'école.

Il en résulte donc que nous aurions à examiner principalement si ces applications doivent être *générales* et données uniquement comme exemples de formes caractéristiques diverses, ou, au contraire, *techniques* et spécialisées par profession.

Comme minimum, on peut admettre que ces applications doivent consister simplement à faire dessiner aux élèves de bons modèles, se rapportant, si possible, à leur profession, mais toujours reproduits *tels quels*, et sans autres instructions ni commentaires que ceux relatifs à leur représentation correcte au point de vue du Dessin proprement dit : c'est à quoi le professeur doit, de toute façon, se limiter chaque fois que, n'ayant à compter que sur son propre fonds, il s'adresse à des élèves dont la spécialité ne lui est pas familière, tandis que, dans le cas contraire, il peut s'étendre beaucoup plus, tant sur le modèle considéré que sur les transformations ou adaptations dont il peut être le point de départ.

En effet, au lieu de s'en tenir à ce qui a été dit plus haut, et sans pour cela en venir à faire de l'enseignement d'atelier, le professeur peut notamment, et suivant les cas :

- 1° Déterminer le mode de représentation du sujet (géométral ou perspectif) et les conditions accessoires de l'exécution (échelle, trait, ombres, teintes, côtes, indications diverses, etc.) d'après la forme sous laquelle les élèves sont appelés à utiliser dans leur profession leurs connaissances en Dessin.
- 2° Choisir, si possible, des modèles d'ordre général, tantôt présentant des caractères spéciaux, mais qui, tout en offrant la graduation convenable quant au Dessin, aient entre eux des rapports ou des points de comparaison qui en rendent l'étude d'autant plus fructueuse.
- 3° Donner toutes explications relatives à l'origine du modèle, à son but, à sa place dans un ensemble, à la matière dont il est fait, à son mode d'exécution et aux conséquences qui en découlent, quant à ses formes et à sa structure.
- 4° Indiquer, le cas échéant, ses imperfections, de même que les modifications et interprétations qu'il subirait, étant appliqué ou exécuté dans d'autres conditions, entrant, s'il s'agit d'un sujet artistique, dans une ornementation de telle ou telle nature, etc., etc.
- 5° Comme sanction à cet Enseignement Technique en même temps qu'aux leçons de composition décorative ou de construction, demander aux élèves l'interprétation ou l'arrangement d'autres modèles ou éléments dans des conditions données et répondant à leur profession.
- 6° Encourager les élèves à tenter la réalisation matérielle de leurs dessins ou modelages, en dehors de l'école et suivant les procédés mêmes de leur métier, de façon à leur permettre, ainsi qu'à tous intéressés, d'apprécier mieux encore le rôle du Dessin et sa liaison intime avec le travail professionnel.

Si les avantages d'un tel enseignement semblent peu contestables au point de vue du résultat pratique immédiat, on peut prétendre, par contre, que le rôle de l'école de Dessin doit rester plus élevé et se limiter à l'étude des principes et des applications générales, plutôt que de se plier aux exigences résultant d'adaptations ou de procédés d'exécution très variés : doit-on chercher cependant à guider l'élève dans cette dernière voie ou l'abandonner au seuil, quitte à le voir souvent incapable de tirer tout le profit espéré de son travail scolaire ?

Mais on peut surtout objecter la difficulté de généraliser effectivement cet enseignement technique, difficulté allant jusqu'à l'impossibilité, si l'on prévoit qu'un nombre restreint de professeurs, voire même un seul, puisse se trouver en présence d'élèves nombreux et de professions très diverses.

Il est donc vraisemblable que, si le principe même de cette extension n'est pas rejeté, il serait utile que les moyens de la réaliser soient discutés en même temps.

Ces moyens pourraient consister surtout à documenter le professeur, non pas seulement par des modèles nombreux et bien conçus, mais aussi par des ouvrages relatifs aux principales branches des applications du Dessin, et dans lesquels les formes artistiques ou industrielles se trouveraient classées, analysées ou justifiées dans leur contexture, leur interprétation et leurs modifications répondant aux besoins de la décoration et de la construction.

Le professeur serait ainsi en mesure de donner aux élèves d'utiles conseils, dont le bien-fondé lui serait démontré. Si, pour bien des genres d'applications, il ne pouvait faire du Dessin professionnel proprement dit, il pourrait, du moins, en indiquer les caractères et les éléments fondamentaux.

Conclusion.

L'énoncé de principe de la question proposée semble donc pouvoir être développé sous la forme suivante :

- 1° Est-il nécessaire, ou tout au moins désirable, que, dans les écoles spéciales de Dessin, il soit donné (sans préjudice d'un enseignement général supérieur, pour les élèves auxquels il conviendrait) un Enseignement Technique se rapportant le plus possible aux spécialités des élèves apprenant le Dessin dans un but immédiat d'application professionnelle? (Cet enseignement conçu d'après les bases énoncées plus haut ou suivant d'autres données, jugées préférables).

Dans l'affirmative, les questions suivantes pourraient être également examinées :

- 2° La base principale d'un tel enseignement paraissant devoir être d'associer à la reproduction de la forme, le raisonnement qui l'explique ou qui en dirige l'interprétation, suivant les cas, est-il désirable que les modèles, même d'ordre général, soient accompagnés de tous commentaires utiles, et, aussi, réunis en groupes ou séries permettant une étude rationnelle et plus profitable?
- 3° En vue des applications spécialisées, doit-on chercher à munir chaque école de modèles de toutes natures, répondant aux principales industries locales, et, au besoin, organiser par région des collections circulantes, réalisant un maximum de ressources avec un minimum de dépenses?
- 4° Doit-on rechercher l'existence ou provoquer la création d'ouvrages spécialement conçus dans cet esprit de raisonnement et d'adaptation de la forme, dans les principales industries d'art et dans les industries constructives, afin de guider les professeurs dans la voie de cet Enseignement Technique?
- 5° Quels autres moyens peuvent être préconisés pour venir en aide d'une manière efficace aux connaissances personnelles du professeur?

Tels sont les développements que nous paraît comporter cette question, d'après les considérants qui l'accompagnent, et d'après les communications qu'elle a provoquées jusqu'à ce moment de la part des Membres du Congrès.

DISCUSSION

L'assemblée joint ses remerciements à ceux de M. le Président et demande au Rapporteur de transformer en considérants les derniers paragraphes de ses conclusions afin de justifier les termes d'un vœu motivé à soumettre au vote définitif.

M. Coomans, Délégué de la Belgique, fait remarquer que précisément le Rapporteur est entré dans plus de détails qu'il ne paraît nécessaire et propose de ne retenir que la première partie.

On objecte que ses observations ne sont pas de trop.

M. Guébin pense qu'il n'est pas superflu de s'étendre suivant les circonstances sur l'indication des moyens qui peuvent n'être pas connus partout, afin de favoriser une propagande légitime et justifiée pour ceux qui s'imposeront comme les meilleurs.

La collection circulante des modèles est un moyen. Sait-on si tout le monde y avait pensé ?

M. Paul Valet ayant, en conséquence, formulé ce qui lui était demandé, produit le texte d'un projet de vœu précédé de ses considérants.

DEUXIÈME VŒU.

Le Congrès, considérant que : 1^o la base principale de l'Enseignement Technique du Dessin paraît être d'associer à la reproduction de la forme le raisonnement qui l'explique ou qui en dirige l'interprétation suivant les cas ; 2^o que pour réaliser cet enseignement il est possible notamment :

a. D'accompagner les modèles, même d'ordre général, de tous commentaires utiles et aussi de les réunir en groupes ou séries permettant une étude rationnelle et plus profitable.

b. De munir chaque école de modèles de toute nature, répondant aux principales industries locales et au besoin d'organiser, par région, des collections circulantes, réalisant un maximum de ressources avec un minimum de dépenses ;

c. De rechercher l'existence ou provoquer la création d'ouvrages spécialement conçus dans cet esprit de raisonnement et d'adaptation de la forme dans les principales industries d'art et dans les industries constructives, afin de guider les professeurs dans la voie de cet Enseignement Technique.

Émet le vœu que dans les Écoles Spéciales de Dessin il soit donné (sans préjudice d'un enseignement général supérieur pour les élèves

auxquels il conviendrait), un Enseignement Technique se rapportant le plus possible aux spécialités des élèves apprenant le Dessin dans un but immédiat d'application professionnelle.

Ces considérants et ce vœu sont adoptés à l'unanimité.

NOTA. — Ce vœu a été ratifié en séance plénière.

E. — QUATRIÈME QUESTION

La 4^e question était ainsi posée :

Considérant : 1^o Que toutes les réalisations de forme sont soumises à des rapports d'ordonnance, de proportion et d'harmonie qui mettent en valeur le produit fabriqué ; qu'à ce point de vue les connaissances architectoniques sont indispensables non seulement à toutes les personnes qui s'occupent spécialement d'architecture, mais encore à toutes celles qui veulent réaliser des compositions de plein relief, se rattachant aux différents arts, quelle que soit leur application constructive, mécanique ou décorative ;

2^o Que, dans ce sens, pour développer chez le public le sentiment esthétique, on tente, dans tous les pays, de mettre à la base des études les principes généraux de construction de forme pour lesquelles les notions d'architectonique sont le meilleur guide ;

3^o *Considérant en outre* : Que pour des raisons analogues il importe d'annexer, à l'Enseignement du Dessin proprement dit, des enseignements complémentaires tels que ceux de l'Anatomie, de l'Histoire de l'Art et de la Perspective ;

4^o Qu'en l'état actuel ces divers enseignements spéciaux sont tantôt professés par le maître de Dessin, tantôt par des spécialistes (médecins, hommes de lettres, etc.) et que, de ces deux modes de procéder, il y aurait lieu de rechercher le plus profitable aux études.

Vu : Les questions adressées par M^{lle} Bastien ; MM. Arnold, Balzac, Basset, Coquelet, J. Dubouloz, Francken, Granier, Grandin, Guébin, Keller, Lanternier, J.-J. Pillet, J.-F. Pillet, Poseler, Taravant, Truphème, Ed. Valton.

On met à l'étude la question suivante :

DES ENSEIGNEMENTS ANNEXES DANS UNE ÉCOLE SPÉCIALE DE DESSIN

I. *Programme des connaissances d'Architectonique, d'Anatomie Artistique, d'Histoire de l'Art et de Perspective, utiles à donner dans une Ecole spéciale de Dessin.*

II. *Pédagogie de ces divers enseignements.*

Rapporteur : M. POSELER (Paris).

I. — ARCHITECTONIQUE ET HISTOIRE DE L'ART

a. Aperçus généraux sur l'enseignement de ces diverses matières.

1. Nécessité de fixer une limite à chacun de ces enseignements et d'en bien déterminer la pédagogie, en se basant sur la catégorie d'élèves à laquelle on s'adresse.

2. L'École Spéciale de Dessin recrute, en général, des élèves jeunes (quinze ans en moyenne), dont l'instruction est primaire et a été sanctionnée par le certificat d'études primaires. Par le certificat d'études supérieures pour quelques-uns.

3. Convient-il de donner comme professeurs à ces élèves soit, quand il s'agit d'*Histoire de l'Art* ou d'*Architectonique*, un littérateur habitué à professer un cours de Faculté; ou quand il s'agit d'*Anatomie* ou de *Perspective*, un docteur, ou un mathématicien?

4. Serait-il préférable d'avoir un professeur qui prenne les élèves juste au point où ils en sont, et qui sache s'appuyer constamment sur des connaissances déjà acquises par les élèves, pour leur faire acquérir les connaissances nouvelles auxquelles il doit les initier?

5. Devra-t-on sacrifier l'*intérêt général* qui est le but de l'École Spéciale, à l'*intérêt particulier* qui serait celui de quelques élèves plus forts ou mieux doués? Devra-t-on, au contraire, les engager à chercher hors de l'École Spéciale des cours qui satisfassent leurs besoins?

b. Réunion des deux Enseignements.

1. — Tout dictionnaire définit l'architectonique : *l'art de construire*. Cette définition est-elle suffisante? Ne devrait-on pas considérer dans l'architectonique deux parties :

1° L'une qui prendrait l'art du pays, que l'on étudierait depuis ses origines, le suivrait dans ses progrès et dans ses transformations jusqu'à la décadence; qui dégagerait de tous les monuments ainsi étudiés le *principe initial*, l'*unité d'inspiration*, qui a présidé à leur création.

2° L'autre qui serait la partie vraiment scientifique et qui étudierait les organes de la construction, les matériaux employés et, par suite, la modification apportée dans le plan des édifices des divers pays, suivant les matériaux possibles à trouver dans chacun de ces pays, l'outillage employé (facile à connaître par l'étude des arts industriels dont le décor reproduit souvent des scènes de la vie journalière, d'où leur utilité), le plan adopté dans la répartition des monuments sur un même emplacement : (acropolés, forums, etc.) et résultant des questions.

c) PROGRAMME D'ARCHITECTONIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART.

Architectonique.**Histoire de l'Art.****I. — ART EGYPTIEN**

- | | |
|---|--|
| <p>I. Principe dominant : <i>idée de durée</i> depuis les monuments les plus considérables par leur masse (pyramides), jusqu'aux monuments de peinture et sculpture dont le <i>réalisme</i> doit perpétuer la vie du mort ou de la race.</p> <p>II. Les matériaux employés. — Principe de la construction, tendance toujours <i>pyramidale</i>. — Leurs procédés de construction.</p> <p>III. Les organes de l'architecture égyptienne. — Colonnes et chapiteaux. — Variété, mais non classification par <i>ordres</i>.</p> | <p>I. La vallée du Nil ; les différents centres de civilisation ; les monuments qui ont subsisté.</p> <p>II. Classification des monuments : <i>Les tombeaux. — Le Temple. — Décoration.</i></p> <p>III. La sculpture. — La peinture. — Les arts industriels.</p> <p>IV. Les motifs traditionnels et caractéristiques dans la décoration ; le lotus, l'urœus, etc. — Le sphinx.</p> |
|---|--|

II. — ART ASSYRIEN

- | | |
|--|--|
| <p>I. Principe dominant : le <i>symbolisme</i>. — Le <i>culte des astres</i>.</p> <p>II. Matériaux employés, différents de ceux de l'Égypte et n'assurant qu'une durée relative. Nécessité de remédier à la solidité par une exagération d'étendue. — Jamais de colonnes.</p> <p>III. Les procédés de construction. — La tour carrée à étages et à rampes. — L'emplacement de l'édifice sur une <i>terrasse plane</i>.</p> | <p>I. Rappel des fouilles opérées de notre temps.</p> <p>II. La monarchie assyrienne et la religion assyrienne : le <i>symbolisme astronomique</i>.</p> <p>III. Monuments : le <i>palais</i>, le <i>temple</i>.</p> <p>IV. La <i>sculpture</i>. — La <i>décoration</i> : motifs pour ainsi dire rituels : <i>taureaux ailés, globe ailé, arbre de vie</i>. — <i>Arts industriels</i> : la brique émaillée reproduisant des motifs que l'on retrouvera dans l'art grec.</p> |
|--|--|

III. — ART GREC

- | | |
|---|--|
| <p>I. Les appareils cyclopéens et pélasgiques. — Murs, galeries, portes.</p> <p>II. Constructions des trésors. — Principe du monument en rotonde à voûte conique.</p> | <p>I. Les acropoles cyclopéennes et pélasgiques. — Leur emplacement, leur nom. — Importance de leurs ruines.</p> <p>II. Les trésors. Leur destination. Leur énumération.</p> |
|---|--|

Architectonique.

- III. Théorie des temples en bois et en métal de l'époque homérique.
- IV. Les appareils de l'époque classique.
- V. Les ordres d'architecture. — Dégager le principe d'harmonie et de proportion de tout l'art grec. — Disposition générale du temple.
- VI. Les deux systèmes de classification des temples.
- VII. Couverture. — Éclairage. — Accessoires de la construction.
- VIII. Technique des vases.

Histoire de l'Art.

- III. Les monuments de l'époque homérique. — Palais. — Sépultures. — Temples.
- IV. *Époque classique*; type du temple; le Panthéon.
- V. Les principaux monuments *d'ordre dorique, d'ordre ionique, d'ordre corinthien*.
- VI. Décoration ordinaire des temples.
- VII. L'Acropole d'Athènes. Sculpture. — Les « Canons ». Peinture. Arts industriels.

IV. — ART ROMAIN

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> I. Première application de la voûte appareillée, en Europe. II. Architecture romaine : les principes et formes. — Les procédés de construction et les matériaux employés. — La transformation des éléments grecs dans l'architecture romaine : III. Principe initial de l'architecture romaine : le <i>faste</i> et l'<i>utilité</i> dans un but toujours civique et politique. | <ul style="list-style-type: none"> I. La civilisation et l'art en Étrurie. — <i>Architecture</i>. — <i>Sculpture</i>. — <i>Peinture</i>. — <i>Arts industriels</i>. II. <i>Les monuments romains</i> : temples, théâtres, thermes, aqueducs, basiliques, cirques, arcs de triomphe, la maison romaine, les tombeaux. III. La sépulture romaine. Le portrait. IV. <i>La Peinture</i> et la mosaïque. V. La décoration d'après les maisons de Pompéi. VI. Arts industriels. |
|---|---|

V. — L'ART CHRÉTIEN PRIMITIF, OCCIDENTAL, ORIENTAL OU BYZANTIN.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> I. Analogie de la basilique chrétienne et de la basilique païenne. Ses éléments. II. Le style nouveau des monuments chrétiens. — Caractéristique de l'art byzantin : le <i>Dôme</i>, la coupole sur pendentifs, architecture de Sainte-Sophie. III. Les éléments byzantins dans l'architecture occidentale. | <ul style="list-style-type: none"> I. Le nouveau culte : 1° dans les catacombes ; 2° dans les basiliques. II. <i>Byzance</i> et Constantin. III. Description intérieure et extérieure. Historique de Sainte-Sophie de Constantinople. IV. Ornementation, peintures et mosaïques. V. Influence de l'art byzantin en Occident. |
|---|---|

Architectonique.**Histoire de l'Art.****VI. — ART ARABE.**

- | | |
|--|---|
| I. Dégager les éléments qui constituent l'architecture arabe et le manque d'unité de cet art. La voûte à <i>stalactites</i> (seule originalité). | I. Les monuments de l'art arabe :
1° en Asie et en Égypte ; 2° en Espagne.
II. La décoration géométrique. |
|--|---|

VII. — MOYEN AGE EN OCCIDENT (surtout en France).*Période romane.*

- | | |
|--|---|
| I. Plan et éléments de l'église romane. — Emprunts au style latin et éléments originaux. | I. Les principales églises romanes. — Leur situation et leur description. |
| II. Technique : la voûte en pierre, le contrefort, le plein cintre. | II. L'ornementation : caractère végétal, faune fantastique. — La figure humaine.
III. La peinture. |

Période gothique ou ogivale.

- | | |
|--|--|
| I. Type : la cathédrale. | I. Les principales cathédrales. |
| II. Technique de l'architecture ogivale : la voûte d'arêtes, l'arc-boutant, les tours. | II. Les monuments civils de style ogival : le château-fort, les demeures féodales, les Hôtels de Ville, les abbayes. |
| III. Les périodes du style ogival et leurs différences architectoniques. | III. La sculpture monumentale.
IV. Peinture : le vitrail, la tapisserie.
V. Les arts industriels. |

VIII. — LES TEMPS MODERNES.

- | | |
|--|--|
| I. La Renaissance (surtout en France). | I. Les <i>châteaux</i> de la Renaissance (région de la Loire). — Les <i>églises</i> . |
| II. Introduction d'éléments nouveaux dans l'architecture ogivale et non révolution subite. — Retour aux éléments antiques. | II. La <i>sculpture</i> . — Lestombeaux. — Les écoles de Sens, de Tours, de Fontainebleau. |

LE XVII^e SIÈCLE.

- | | |
|--|--|
| I. L'architecture. — Recherche de grandeur, de somptuosité, de pompe. | I. Style Louis XIII : continuation du Louvre. — Le Luxembourg. |
| II. Ses éléments et ses transformations. | II. Ornementation sculptée. |
| III. Alliage de la brique et de la pierre dans certains monuments (commencement du XVII ^e siècle. — La sculpture monumentale. | III. La peinture. |

Architectonique.**Histoire de l'Art.****LOUIS XIV.**

- | | |
|---|---|
| I. Type : l'architecture du <i>palais de Versailles</i> , caractère : noblesse et symétrie. | I. Description de Versailles. |
| II. Les jardins. | II. Les principaux monuments construits sous Louis XIV.
III. La sculpture.
IV. La peinture. |

LE XVIII^e SIÈCLE

- | | |
|--|---|
| I. L'architecture passe des lignes rigides aux lignes onduleuses, des formes raisonnées aux formes évidées, déchiquetées, tourmentées. | I. Les édifices et les hôtels particuliers sous le règne de Louis XV. |
| II. Décoration architecturale ; en dégager le même caractère. — Ses éléments de détail. | II. La sculpture.
III. La peinture.
IV. Les arts industriels. |

LOUIS XVI

- | | |
|---|--|
| I. Efforts pour retrouver la voie du <i>Beau</i> ; imitation de l'architecture antique. | I. Les édifices de cette époque : le Panthéon. |
| | II. La décoration. — Peintres et sculpteurs. |

ÉPOQUE CONTEMPORAINE

La révolution romantique. — Ses causes, ses moyens, ses effets.

d) Pédagogie du Cours d'Histoire de l'Art et d'Architectonique.

I. — L'enseignement de l'Architectonique devra être très précis ; le professeur devra exiger de l'élève la connaissance des termes exacts, puisqu'il s'agit d'une chose scientifique et non d'une chose d'appréciation personnelle. — Usage de photographies aussi nombreuses que possible, de projections, s'il est possible, *pour les ensembles*, de modèles muraux *pour les détails* ; de croquis explicatifs et complémentaires, au tableau. — Promenades aux monuments dans les villes qui en possèdent ou au musée s'il possède des moulages. — Nécessité pour le professeur de toujours faire ressortir de l'étude des principales branches de l'Art les caractères que l'on trouve dans l'Architecture, art primordial.

II. — L'enseignement de l'Histoire de l'Art doit comporter aussi peu de faits et de dates que possible, mais doit être un exposé assez clair pour bien classer la période étudiée dans la suite des temps. Faire appel aussi souvent que possible aux monuments (architecture, sculpture, peinture), que l'élève peut avoir sous les yeux, aux souvenirs de voyages, etc. Emploi des photographies. — Usage d'une carte géographique.

II. — PERSPECTIVE

a) **Considérations générales.** — On s'est depuis longtemps entendu sur cette question, qui, étant d'ordre purement scientifique, laisse moins de place à la discussion que l'enseignement de l'Architecture et de l'Histoire de l'Art, par exemple. Cette question de l'enseignement de la perspective a d'ailleurs été traitée maintes fois avec assez d'autorité pour en fixer la pédagogie.

Il n'y a qu'une réserve à formuler dans le cas présent : la généralité des élèves d'écoles spéciales ont-ils reçu des notions suffisantes de géométrie élémentaire et de géométrie descriptive pour aborder avec fruit l'étude de la perspective ?

(b) PROGRAMME

1^{re} LEÇON. — Définitions. — Le problème de la perspective. — Nature de la surface, tableau. — Point de vue. — Plan de front. — Distance principale. — Angle optique. — Limite du cône perspectif. — Trois sortes de perspectives (1^{re} avec plan et élévation ; 2^o avec croquis cotés ; 3^o à vue.

2^e LEÇON. — Perspective du *point* et de la *droite*. — Droite de front. — Echelle d'un plan de front. — *Le Plan*. — Positions diverses du plan par rapport au tableau ; définitions ; *géométral* et ligne de terre ; Plan d'*horizon* et ligne d'*horizon*. — Les droites du *géométral* ; leurs différentes positions.

3^e LEÇON. — Notions géométriques sur la perspective du *point* et de la *droite*. Perspective du *géométral*. — Méthode générale. — Points de distance réduite. — Points de fuite et de distance accidentels.

4^e LEÇON. — Perspective d'un polygone régulier posé sur un plan horizontal (Récapitulation des principes précédents). — Amplification du tableau.

5^e LEÇON. — Perspective des *élévations*. — Echelle des *hauteurs*. — Applications.

6^e LEÇON. — Problèmes divers se résolvant sans le secours des points principaux P et D.

7^e LEÇON. — Problèmes divers sur les directions et les angles.

8^e LEÇON. — Problèmes sur les longueurs.

9^e LEÇON. — Perspective des plans irréguliers. — méthode par les carreaux

10^e LEÇON. — Perspective du carré.

11^e LEÇON. — Relèvement du *géométral*. — Relèvement de front d'un plan fuyant. — Méthode de la corde de l'arc.

12^e LEÇON. — Perspective directe dans l'espace. — Droite. — Trace géométrale. — Notions relatives à la ligne droite et au plan.

13^e LEÇON. — Perspective directe des moulures rectilignes. — Applications.

14^e LEÇON. — Perspective du cercle. — Cas particuliers. — Perspectives de plan de colonnes cannelées.

15^e LEÇON. — Perspective directe des moulures circulaires. — Archivolte. — Applications.

16^e LEÇON. — Perspective directe des surfaces de révolution.

17^e LEÇON. — Ombres en perspective. — Généralités. — Méthodes générales.

18^e LEÇON. — Recherche de la perspective du soleil et du flambeau.

19^e LEÇON. — Point. — Ligne droite.

— Plan. — Ombres portées (soleil, flambeau).

20^e LEÇON. — Prismes. — Ombres propres et ombres portées. — Applications.

21^e LEÇON. — Cylindres. — Plans tangents. — Intersection de cylindres. — Ombres propres et ombres portées par les cylindres sur d'autres corps.

22^e LEÇON. — Cônes. — Généralités.

— Ombres propres et ombres portées des cônes.

23^e LEÇON. — Applications aux voûtes.

24^e LEÇON. — Surfaces de révolution. — Ombres propres et ombres portées.

25^e LEÇON. — Réflexion dans l'eau et dans les miroirs.

26^e LEÇON. — Perspective inverse.

(c) **Pédagogie.** — Serait-il bon d'unifier les méthodes de perspective et de leur donner cette caractéristique résumée en ces trois points :

1. Mise en place des masses.
2. Mise en place des détails.
3. Exécution faisant image.

L'enseignement doit être collectif. La leçon sera faite au tableau, par le professeur ; pour la compréhension des élèves, il serait peut-être bon, (du moins jusqu'au moment où ils seront assez familiarisés avec les opérations de la perspective pour pouvoir se passer de ce secours), que le professeur fasse pour la même démonstration, d'un côté du tableau, les tracés, comme si on les effectuait dans l'espace ; et de l'autre côté le tracé-épure. — Les élèves devront, après l'explication, exécuter sur un cahier de croquis, les figures faites au tableau par le professeur ; après quoi celui-ci passera à une autre démonstration. — Le professeur cotera à la fin de chaque leçon les exercices faits sur le cahier de croquis et en rectifiera les erreurs afin que l'élève n'aborde pas la leçon suivante avec des lacunes.

Entretenir un concours permanent.

Corriger les épures au tableau à haute voix, et d'une manière générale.

III. — ANATOMIE.

a) Programme

I. — Anatomie du tronc

1. *Ostéologie et arthrologie.*

- 1^o Orientation du squelette. — Nomenclature anatomique.
- 2^o Colonne vertébrale.
- 3^o Sternum et côtes.
- 4^o Clavicule. — Omoplate. — Partie supérieure de l'humérus
- 5^o Bassin. — Partie supérieure du fémur.

2. *Myologie.*

- 1^o Muscles du tronc proprement dit.
- 2^o Muscles de l'épaule et du creux de l'aisselle.
- 3^o Muscles du bassin.

3. *Formes extérieures du tronc.*

Etudes : 1^o sur l'écorché ; 2^o sur l'académie (moulage) ou mieux, sur le modèle vivant.

II. — Anatomie des membres1. *Ostéologie et arthrologie.*

- 1° Bras.
- 2° Avant-bras.
- 3° Main.

2. *Myologie.*

- 1° Muscles du bras.
- 2° Muscles de l'avant-bras.
- 3° Muscles de la main.

3. *Formes extérieures du membre supérieur.*

Mêmes études que précédemment.

1. *Ostéologie et arthrologie.*

- 1° Cuisse.
- 2° Jambe.
- 3° Pied.

2. *Myologie.*

- 1° Muscles de la cuisse.
- 2° Muscles de la jambe.
- 3° Muscles du pied.

3. *Formes extérieures du membre inférieur.*

Mêmes études que précédemment.

III. — Anatomie du cou et de la tête.1. *Ostéologie et arthrologie.*

- 1° Partie cervicale de la colonne vertébrale.
- 2° Clavicule. — Omoplate.
- 3° La face.
- 4° Le crâne.

2. *Myologie.*

- 1° Muscles du cou.
- 2° Muscles de la face.
- 3° Muscles épicroraniens.

3. *Formes extérieures et expressions.*

Mêmes études que précédemment.

h) Pédagogie. — Le cours sera fait par le professeur ; pour l'*ostéologie* en présence du squelette et d'os isolés, de façon à procéder de la partie au tout ; pour la *myologie*, en présence de l'écorché. — Modèles muraux et croquis complémentaires au tableau.

L'élève aura un cahier de notes et un cahier de croquis que le professeur corrigera et rectifiera.

Le professeur devrait peut-être se rappeler toujours ce principe qu'il n'a pas devant lui des élèves en médecine, mais de futurs artistes. Donc, nomenclature aussi succincte que possible, mais étude très approfondie des formes extérieures qui importent surtout au dessinateur.

Après l'étude de chacun des groupes d'os et de muscles compris dans le programme, il serait peut-être bon de consacrer une ou deux séances de modèle : l'une pour expliquer aux élèves les causes des formes observées dans diverses positions et le jeu des muscles en action ; l'autre pour l'interrogation des élèves dans les mêmes conditions.

DISCUSSION

M. de Vestly demande que la sanction soit précédée d'une discussion pour chacune des parties.

En ce qui concerne seulement l'Architectonique et l'Histoire de l'Art, il déclare que, selon lui, les professeurs des facultés ne sauraient être qualifiés pour en assumer l'enseignement.

Des artistes lui semblent mieux désignés pour cet objet, en raison de leur talent de dessinateur, qui leur permet d'exécuter des schémas de nature à faciliter l'étude. Les professeurs de l'Université doivent être chargés des cours d'Histoire Générale, et les professeurs de Dessin des cours d'Histoire de l'Art.

M. Cuyer appuie ce que vient de dire M. de Vesly ; il fait remarquer que pour l'enseignement de l'anatomie on se trouve dans le même cas. Il signale en passant l'emploi du mot « docteur » pour « professeur », il pense qu'on a voulu désigner par ce mot un médecin. Toutefois sans vouloir être exclusif, il déclare que le cours d'Anatomie plastique demandé un anatomiste.

La discussion s'engage alors sur l'énonciation des vœux à formuler.

M. Cuyer fait remarquer que le rapport contient des textes de programmes, et que celui de l'Anatomie ne lui paraît pas des meilleurs. Son devoir est d'attirer l'attention des Membres de la section sur les inconvénients que présenterait l'application du programme annexé au rapport de M. Poseler.

L'étude de l'ostéologie et celle de la myologie y sont trop confondues l'une avec l'autre ; l'analyse de certaines régions telle que celle des os de l'épaule, revient à deux reprises différentes. Celle de la colonne vertébrale se trouve scindée ; l'application des études anatomiques aux formes extérieures n'est pas suffisamment répartie dans le cours de l'enseignement, etc. Quant à la partie pédagogique, il est indiqué, avec raison, que « le professeur devra toujours se rappeler qu'il n'a pas devant lui des élèves en médecine mais de futurs « artistes ». Mais ce qui aurait des conséquences fâcheuses serait d'appliquer l'indication qui suit :

« Donner une nomenclature aussi succincte que possible. » En effet, tout en ne tenant compte que des parties de l'anatomie dont la connaissance est utile aux artistes, il est absolument indispensable de faire de celle-ci, non une étude abrégée, mais au contraire une étude approfondie. La connaissance des formes extérieures ne peut s'acquérir qu'à cette condition.

M. Cuyer ajoute qu'il défend ses observations avec d'autant plus d'énergie qu'elles sont basées sur la manière de voir et d'enseigner de son éminent maître, M. le professeur Mathias-Duval.

Il termine en disant qu'il eût été préférable de n'introduire aucun programme, afin de ne pas engager la responsabilité du Congrès et de ne pas ralentir l'initiative.

M. le *Président* est de cet avis.

M. Guébin considère ces programmes comme des éléments d'information et déclare qu'il s'opposerait énergiquement à les imposer au Congrès.

M. Arnold propose d'ajourner la suite de cette discussion jusqu'à la fin des séances alors que, les questions d'ensemble étant résolues, on pourra s'occuper des détails.

M. Cuyer, sur la proposition du Bureau de la 3^e section, accepte de modifier dans le sens qu'il a précédemment indiqué le programme d'anatomie annexé au rapport de M. Poseler, mais simplement en vue de ce qui devra être imprimé dans le rapport général et sans aucune idée de l'imposer.

M. le *Président* met aux voix le vœu suivant :

Le Congrès émet le vœu que pour toutes les connaissances d'Architecture, d'Anatomie plastique, d'Histoire de l'Art, de Perspec-

tive etc. il soit fixé une limite à chacun de ces enseignements, et qu'on en détermine la pédagogie :

- 1° *En se basant sur la catégorie d'élèves à laquelle on s'adresse.*
- 2° *En tenant compte des connaissances acquises par ces élèves.*

Avant de voter, M. Cuyet fait remarquer qu'en ce qui concerne la 2^e partie du vœu, il est d'avis de ne tenir aucun compte des quelques notions élémentaires d'anatomie que l'élève qui débute a pu précédemment acquérir, éléments qui d'ailleurs ne sont jamais d'une valeur égale pour tous les étudiants artistes.

Aucune observation n'étant faite, le vœu est adopté.

NOTA. — Ce vœu a été ratifié en séance plénière.

M. Cuyet dépose sur le bureau la note ci-après qu'il a rédigée sur l'*Enseignement de l'Anatomie Plastique*.

De l'Enseignement de l'Anatomie Plastique

PAR M. EDOUARD CUYET

Le Congrès international de l'Enseignement du Dessin, ayant manifesté le désir de donner, dans les annexes des rapports qu'il a étudiés, des programmes relatifs aux sciences qui doivent être enseignées aux étudiants artistes, nous a demandé de lui fournir celui qui est spécial à l'Enseignement de l'Anatomie Plastique.

C'est avec empressement que nous avons accepté, et c'est de ce programme que nous allons aborder l'indication.

Mais, auparavant, qu'il nous soit permis de déclarer qu'il n'a jamais été dans notre pensée de le proposer d'une manière exclusive ; que chacun est, bien entendu, libre de le suivre ou de s'en écarter ; et qu'il ne prend place ici qu'à titre de simple document.

Nous avons cependant la conviction que le présent programme pourrait et devrait même être préféré à tout autre. Telle sera très certainement l'opinion générale, lorsque nous aurons ajouté qu'il est basé sur celui que notre éminent maître, M. le professeur Mathias-Duval, a lui-même fixé. C'est assez dire quelle est à tous égards sa valeur, et, plus particulièrement, quelles qualités le caractérisent au point de vue de l'enseignement. Il nous semble superflu d'énumérer ici les avantages qu'il présente ; ils ressortiront tout naturellement de l'exposé que nous en faisons ci-après.

PROGRAMME

1. — Définition de l'Anatomie Plastique. Objet et utilité de son étude. — Plan de son enseignement. Division du cours : ostéologie et arthrologie ; proportions ; myologie ; anatomie comparée ; formes extérieures, dont l'étude est répartie dans les différentes parties du cours, à chaque instant pour ainsi dire ; parties extérieures des appareils de la vision, de l'olfaction, de l'audition ; expressions de la physionomie ; veines superficielles ; station et locomotion chez l'homme et chez les quadrupèdes, et, plus particulièrement, allures du cheval.

II. — Généralités sur l'ostéologie et l'arthrologie. — Colonne vertébrale, sternum, côtes, cartilages costaux. — Ensemble du thorax.

III. — Clavicule, omoplate, extrémité supérieure de l'humérus. — Articulations sterno-claviculaire, acromio-claviculaire, scapulo-humérale.

IV. — Humérus, extrémités supérieures des os de l'avant-bras. — Articulation du coude.

V. — Os de l'avant-bras. — Carpes et bases des métacarpiens. — Articulations radio-cubitales supérieure et inférieure, radio-carpienne, médio-carpienne, carpo-métacarpiennes.

VI. — Métacarpiens, phalanges. — Articulations métacarpo-phalangiennes et interphalangiennes.

VII. — Proportions des membres supérieures ; indice brachial.

VIII. — Bassin, extrémité supérieure du fémur. — Articulation coxo-fémorale. — Rapport de largeur des hanches et des épaules ; forme des hanches chez l'homme et chez la femme.

IX. — Fémur, rotule, extrémités supérieures des os de la jambe. — Articulation du genou.

X. — Os de la jambe. — Malleoles ; leurs différences de niveau, de formes, de situation par rapport à un plan transversal et vertical.

XI. — Importance de l'étude du squelette du pied au point de vue des formes extérieures. — Tarse, métatarsiens, phalanges. — Articulations du pied avec la jambe, des os du tarse entre eux, métatarso-phalangiennes et inter-phalangiennes.

XII. — Proportions des membres inférieurs.

XIII. — Squelette de la tête. Sa division en crâne et face.

XIV. — Os du crâne. — Forme générale du crâne ; sutures ; indice céphalique ; caractères ethniques ; déformations.

XV. — Squelette de la face. — Cavités orbitaires et nasale ; os de la face dents ; articulation temporo-maxillaire. — Angle facial de *Camper*.

XVI. — Proportions de l'homme et des quadrupèdes, particulièrement du cheval.

XVII. — Généralités sur la myologie. — Muscles de la face antérieure, de la face postérieure et des faces latérales du tronc.

XVIII. — Muscles de l'épaule. — Muscles du bras. — Creux de l'aisselle.

XIX. — Muscles de l'avant-bras. — Leur disposition dans la supination et dans la pronation. — Modèles du poignet.

XX. — Muscles de la main.

XXI. — Muscles du bassin.

XXII. — Muscles de la cuisse.

XXIII. — Muscles de la jambe.

XXIV. — Muscles du pied.

XXV. — Muscles du cou. — Os hyoïde et larynx. — Détails de la surface de section du cou.

XXVI. — Globe de l'œil, paupières, sourcils, appareil lacrymal. — Cartilages du nez. — Pavillon de l'oreille.

XXVII. — Muscles de la face : 1° Muscles masticateurs ; 2° Muscles peaussiers.

XXVIII. — Généralités sur les expressions déterminées par la contraction des muscles faciaux. — Historique de cette question. — Etude des expressions de la physionomie.

XXIX. — Veines superficielles.

XXX. — Station et locomotion chez l'homme et chez les quadrupèdes. — Allures du cheval.

F. — CINQUIÈME QUESTION

La 5^e Question était ainsi posée :

Considérant : 1^o Qu'il importe que tous les ouvriers du bâtiment sachent lire les plans des édifices à la construction desquels il concourent ;

2^o Qu'ils doivent connaître en partie les spécialités de leurs collègues afin de pouvoir faire concorder leurs travaux ;

3^o Qu'il importe que les ouvriers mécaniciens possèdent sur leurs professions des notions théoriques que le travail trop spécialisé de l'atelier ne leur permettra jamais d'acquérir ;

4^o Qu'ils doivent savoir lire un Dessin et que la tendance des bureaux d'études est de leur fournir surtout des Dessins cotés ;

5^o Que les formes mécaniques sont une conséquence non seulement de la fonction que l'organe doit remplir, mais encore des efforts qu'il doit supporter et des conséquences de sa réalisation matérielle (modelage, moulage, coulage, ajustage, etc.)

6^o Qu'il est désirable qu'un bon ouvrier soit mis à même de composer et de calculer les organes de machines qu'on lui demanderait ou qu'il inventerait.

Considérant en outre : Qu'il apparaît que pour les artisans l'enseignement par le *croquis coté* doit l'emporter sur celui par les *dessins au net*, pour les raisons suivantes :

a) Les croquis apprennent aux ouvriers à tenir des carnets d'attachement :

b) Ils ne nécessitent pas l'emploi d'instruments qui, pour être de bonne qualité, sont coûteux ;

c) Ils permettent grâce à leur rapidité d'exécution, d'aborder en peu de temps beaucoup de sujets d'étude :

d) Ils sont plus faciles à exécuter que des dessins au net, par des ouvriers dont le travail journalier alourdit la main.

Vu : les questions posées par MM. Arnold, Balzac, Basset, Coquelet, Debain, Francken, Granier, Guébin, Keller, Lanternier, J.-F. Pillet, J.-J. Pillet.

On met à l'étude la question suivante :

ENSEIGNEMENT DE LA CONSTRUCTION DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN

Éléments de construction à enseigner aux élèves dont les professions se rapportent.

1^o Aux industries du bâtiment ;

2^o Aux industries mécaniques ;

3^o Aux industries d'art.

M. le Président fait remarquer que cette question a été divisée en trois parties et fait l'objet de trois rapports.

I. — LA CONSTRUCTION APPLIQUÉE AUX INDUSTRIES DU BATIMENT

Rapporteur : M. ARNOLD (Paris).

Les élèves que cette question intéresse sont les élèves des cours de Dessin dans les écoles spéciales dites « *Cours d'adultes* ».

Ces élèves sont, pour la très grande majorité, des ouvriers, des employés, des commis, professant les industries du bâtiment, de la mécanique, ou d'art ; ils doivent utilement posséder les notions enseignées dans la 4^e division.

Le premier exercice à leur donner, c'est la reproduction d'objets de leur propre industrie, soit dessin à vue ou perspectif, dessin géométrique à main levée d'après modèle ou croquis au tableau de la main du maître ; puis les notions de géométrie appliquée, plane et dans l'espace, puis des notions de géométrie descriptive appliquée et enfin des épures.

Le croquis coté et le dessin au net du croquis, suivi des recherches des solutions soulevées par le croquis coté : projections sur divers plans, résolution des intersections et des surfaces, développement des lignes d'intersection et des surfaces qu'elles limitent, en un mot, toutes les applications géométriques, tel est le programme des premiers enseignements qui permettront aux élèves d'être préparés pour l'exécution sur la matière des imitations ou conceptions procurées par le dessin et l'épure, comme aussi de lire et comprendre les plans des édifices, des machines ou des objets d'art dont l'exécution leur sera confiée.

Disons un mot des considérants qui précèdent la question.

Les croquis cotés occupent une place importante dans l'enseignement :

- (a) Ils apprennent aux ouvriers à tenir des carnets d'attachement.
- (b) Ils permettent, grâce à leur rapidité d'exécution, d'aborder en peu de temps beaucoup de sujets d'études.
- (c) Ils ne nécessitent pas l'emploi d'instruments qui pour être de bonne qualité sont coûteux.
- (d) Ils sont plus faciles à exécuter que des dessins au net par des ouvriers dont le travail journalier alourdit la main.

Cette dernière considération (d) peut s'appliquer aussi bien au croquis qu'au dessin au net ou à l'écriture, et il est vrai de dire que certains ouvriers de force ont néanmoins une belle écriture, ce qu'on appelle même « une belle main ».

Nous avons donné ces divers considérants parce que, dans leur ensemble, ils abrègent ce rapport. Ils ne peuvent, toutefois, en ce qui concerne le bâtiment, faire conclure contre l'exercice de la mise au net.

Examinons-les à ce point de vue :

- 1° A) Les carnets d'attachement ne suffisent pas ; ils doivent souvent être mis au net avec précision.
- 2° B) Le croquis coté est souvent le préliminaire à la mise au net, nécessaire pour l'exécution ; la quantité de sujets d'étude est intéressante, mais elle n'est pratique qu'en vue de l'exécution.
- 3° C) La perfection des instruments n'est pas indispensable pour atteindre ce but, un compas s'ouvrant avec régularité suffit ; les élèves se servent souvent de la plume pour tirer des lignes avec autant d'habileté qu'en possédaient les anciens avant l'invention du tire-ligne relativement récente ; et, enfin, la fabrication industrielle a résolu à un degré satisfaisant le problème de la qualité suffisante, alliée au bon marché.

Appliquons ces réflexions aux industries du bâtiment pour en connaître la portée.

Le **Tailleur de pierre** exécute d'après les panneaux de l'**Appareilleur** lequel dessine, par ses calepins, les panneaux des diverses faces du bloc de pierre susceptible de contenir la forme définitive de la mise en œuvre. Ces panneaux doivent être rigoureusement exacts, pour être appliqué sur les surfaces ; si l'appareilleur ne fournissait que des croquis cotés, ce serait le tailleur de la pierre qui aurait à y suppléer par les tracés géométriques sur la pierre, chances d'erreur en présence d'un bloc qui doit fournir des claveaux, des coussinets, des consoles, colonnes, chapiteaux, entablements, etc., etc.

Le **Ravaleur**, en présence d'un appareil bien fait, d'un épannelage approché, déduit géométriquement les formes si variées qui transforment la matière : cylindres des balcons ou encorbellements, intersections des voussures, surfaces de révolution ou surfaces gauches réglées ; il applique la géométrie descriptive, soit par des méthodes empiriques soit par la science elle-même, dont certains d'entre eux connaissent les principes ; ils voient dans l'espace, ils se servent de plans auxiliaires, ou d'éléments de plans ; ils interprètent les détails qui leur sont fournis, et, pour bien faire, il leur est indispensable d'avoir exécuté non seulement des croquis cotés, mais aussi des épures au net.

Ils se servent, pour les tracés sur le tas, de compas à pointes sèches, à crayon ; de pointes, de crayons ou de lignes battues ; c'est de la mise au net dans toute son acception.

Le Charpentier ! Son œuvre est la géométrie descriptive en action. L'École du trait, enseignement empirique avant les traités scientifiques de Monge, n'est qu'une section d'épures de géométrie descriptive appliquée.

Avec les notions de la ligne droite et du plan, et par la méthode des projections, le charpentier abrège son travail, et le **Gâcheur**, celui qui trace les épures grandeur d'exécution sur l'aire des chantiers, fournit à l'ouvrier qui taillera la matière, tous les éléments voulus pour transformer les pièces de bois en charpentes droites ou courbes, et pour exécuter les arêtiers, les arbalétriers, les poinçons, etc., avec leurs assemblages.

L'École du trait n'est qu'une perpétuelle étude de mise au net, aussi indispensable au charpentier que la doloire et le ciseau.

Ces exemples s'étendent de même au **Zingueur** qui découpe le métal, au **Ferblantier** qui développe les surfaces géométriquement pour les assembler et leur donner les formes de solides, usités dans l'industrie ménagère comme dans le bâtiment ; au **Repousseur-Tourneur en métal** qui engendre les surfaces de révolution.

Le **Maçon** aussi exécute les surfaces planes suivant une méthode qui est la définition même de la génération du plan ; peut-être le fait-il sans s'en douter, comme M. Jourdain faisait de la prose, et peut-être il s'extasierait comme lui, si on le lui faisait comprendre ; et le sachant, il n'en agirait que mieux.

Le **Menuisier** trace les lambris d'assemblages ; l'**Ébéniste** exécute souvent à lui seul des meubles entiers où les formes diverses s'assemblent avec précision : il y introduit la marqueterie dont les combinaisons géométriques varient à l'infini. On le voit, tous appliquent le dessin mis au net. Cette émanation serait incomplète si nous n'invoquions les travaux des jeunes filles et femmes adultes ; les entrelacs, les motifs décoratifs sur le bois, sur le verre, la faïence tracés par le dessin, la peinture ou les émaux pour lesquels elles ont de si merveilleuses aptitudes. Ces citations nous paraissent être la réponse à la question posée.

Il reste à conclure, et la chose est aisée, à l'importance de l'enseignement du dessin appliqué à toutes les industries du bâtiment : le croquis, indispensable pour s'enrichir de documents, et la mise au net au moyen du croquis coté pour l'application de ces exercices aux diverses industries du bâtiment.

Tel est l'objet du vœu que nous présentons au Congrès en ces termes :

- « *Le Congrès international de l'Enseignement du dessin émet*
 « *le vœu :*
 « *Que dans les cours d'adultes l'enseignement du dessin s'ap-*
 « *plique aux spécialités des industries du bâtiment, dès que*
 « *les élèves auront acquis les notions suffisantes pour exé-*
 « *cuter des croquis cotés et des épures de mise au net. »*

DISCUSSION

M. de Vesly soulève une objection relative à l'une des énonciations qui lui paraît incomplète : Il veut parler des carnets d'attachement que le rapporteur présente comme insuffisants et devant être remis au net. Les car-

nets d'attachement, dit-il, sont au contraire, le seul élément capable de permettre le contrôle des matériaux, mis en œuvre, et de la main d'œuvre qui les a employés ; il faudrait donc bien se garder d'altérer cette constatation matérielle dont l'importance est si grande.

M. Arnold répond qu'en effet le carnet d'attachement ne doit pas être modifié, mais qu'il ne constitue qu'un élément d'information insuffisant puisqu'on ne peut indiquer que par une mise au net à l'échelle tous les renseignements indispensables.

Le carnet d'attachement est assimilable aux croquis faits d'après les objets eux-mêmes. Et pour que l'attachement ait toute sa valeur il doit être mis au net tout en respectant le croquis avec le plus grand soin.

M. Arnold, en constatant son accord avec *M. de Vesly*, propose de modifier sa rédaction comme il suit :

« Les carnets d'attachement ne suffisent pas, ils doivent être suivis d'une mise au net etc. etc. ».

Sous le bénéfice de cette modification l'assemblée adopte à l'unanimité le vœu suivant.

Le Congrès international de l'enseignement du dessin émet le vœu suivant :

1^{er} VŒU. — *Que dans les cours d'adultes l'enseignement du dessin s'applique aux spécialités des industries du bâtiment, dès que les élèves auront acquis les notions suffisantes pour exécuter des croquis cotés et des épures de mise au net.*

NOTA. — Ce premier vœu a été ratifié en séance plénière.

M. le président met ensuite à l'étude la deuxième partie de la seconde question.

II. — LA CONSTRUCTION APPLIQUÉE AUX INDUSTRIES MÉCANIQUES.

Rapporteur : *M. PAUL ASTAIX* (Paris).

PREMIÈRE PARTIE

Les renseignements parvenus à la Commission d'organisation du Congrès ne sont, ni assez nombreux, ni assez complets, surtout en ce qui concerne les pays étrangers; pour qu'on puisse en tirer des déductions certaines. Il semble en résulter, néanmoins, que la nécessité d'introduire l'enseignement de la construction mécanique dans les Ecoles spéciales de Dessin est reconnue d'une manière à peu près unanime.

A l'heure actuelle, cet enseignement, dans la plupart des cas, paraît être donné individuellement sous forme de notions dont le

choix est dû, bien souvent, au hasard des explications provoquées par le travail des élèves. Le défaut d'un tel enseignement est de borner le champ des matières enseignées, et il y aurait de grands avantages à attendre de son amélioration et de sa transformation.

L'enseignement de la Construction, sous forme de leçons ordonnées et suivies, est une exception pour les Ecoles spéciales de Dessin ; on ne le trouve pratiqué que dans des cas assez rares et bien souvent — le fait est à noter — dans les Ecoles dont la formation est due à l'initiative privée de sociétés industrielles ou encore dans des Ecoles qui ont des attaches directes avec l'industrie.

Ce n'est pas, cependant, que cet enseignement général et ordonné soit tenu comme inutile ; bien au contraire, car nombre de professeurs le reconnaissent comme nécessaire ; mais son développement n'a pas été favorisé jusqu'ici.

L'extension de cet enseignement théorique, ordonné et méthodique, s'est trouvé gêné par des obstacles que la discussion publique mettra fort probablement en évidence. Il nous appartient cependant d'en signaler deux sur lesquels l'attention a été appelée par les communications qui nous ont été faites :

En premier lieu, on a dit qu'un enseignement de cette nature ne peut être donné avec fruit que dans des Ecoles où la fréquentation des élèves est régulière, et ce n'est pas le cas de la généralité des Cours de Dessin.

A cette objection, formulée par quelques esprits pessimistes, on peut répondre que la fréquentation des Ecoles de Dessin est précisément irrégulière parce que l'enseignement n'y est pas de caractère bien continu. Il est bien évident que l'élève est trop facilement enclin à céder à la tentation qui l'éloignera du cours, s'il sait qu'en rentrant à l'école après une absence, il pourra reprendre son travail au point où il l'a laissé, sans autre inconvénient qu'une perte de temps. Il n'en serait pas de même si cette absence devait lui faire perdre une leçon qui ne serait pas répétée et sur laquelle il serait contraint de se renseigner, péniblement, pour pouvoir suivre utilement la leçon suivante.

A un autre point de vue, la fréquentation pourrait être rendue plus régulière par un rapprochement de l'Ecole et de l'Industrie. Si les chefs de maisons, au lieu de rester étrangers à l'Ecole de Dessin, dont ils ignorent quelquefois même l'existence, pouvaient être intéressés d'une manière quelconque à ce qui s'y passe, ils ne manqueraient certainement pas d'engager leurs ouvriers à une plus grande assiduité, et leur influence serait sûrement efficace.

Le deuxième obstacle qui nous a été signalé, comme s'opposant à l'extension d'un enseignement suivi de la Construction mécanique, provient du corps enseignant lui-même, qui n'a peut-être pas toutes les aptitudes nécessaires pour donner cet enseignement. Il en résulte que, par conscience professionnelle, beaucoup de professeurs hésitent et la plupart du temps préfèrent s'en tenir à l'enseignement général du Dessin proprement dit, plutôt que de s'engager dans une voie pour laquelle ils n'ont pas été spécialement préparés.

Nous nous trouvons ici en présence d'une question capitale, celle du recrutement des professeurs. Elle sera examinée plus à fond d'autre part ; mais, au point de vue particulier qui nous occupe, nous pouvons signaler au Congrès la nécessité, pour les Ecoles spéciales ou tout au moins pour leurs divisions d'application, d'avoir un personnel enseignant possédant des connaissances professionnelles, correspondant au milieu dans lequel se donne l'enseignement et en rapport avec les professions des élèves qui suivent les leçons.

Il serait évidemment fort intéressant que le même professeur pût à la fois enseigner le dessin proprement dit et donner les leçons théoriques spéciales dont nous parlons ; cependant, les connaissances de chacun sont limitées et on peut se demander si, dans certains cas, il n'y aurait pas lieu d'avoir recours, pour les leçons spéciales, à des professeurs pris en dehors de l'Enseignement du Dessin et choisis même quelquefois dans l'industrie.

DEUXIÈME PARTIE.

Orientation à donner à l'enseignement de la Construction mécanique dans les Ecoles de dessin.

Le programme des notions de Construction à introduire dans l'enseignement des Ecoles spéciales de Dessin doit être dicté par les résultats qu'on veut obtenir de cet enseignement. Ces résultats ont été très nettement définis par la Commission d'organisation du Congrès, dans des considérants qui l'ont conduit à mettre à l'étude la question qui nous occupe.

L'un de ces considérants, le sixième, nous paraît résumer et compléter les autres, car en poursuivant la réalisation du désir qui y est formulé, on obtiendra nécessairement les autres résultats indiqués.

C'est donc vers la réalisation de ce vœu, considéré comme le but le plus élevé, que doit être orienté l'enseignement de la Construction. Cependant, quelques objections ayant été faites au sujet de ce considérant, il nous paraît nécessaire de préciser les limites dans lesquelles on entend préconiser l'enseignement du calcul et de la construction mécanique dans les Ecoles spéciales de Dessin.

Faut-il donc, nous a-t-on dit, se proposer de former l'ouvrier pour le rendre capable, lorsqu'il aura quitté l'école, de composer et de calculer les organes de machines ?

La Commission d'organisation, se plaçant sans doute au point de vue de la vulgarisation des idées et du développement des facultés de l'esprit, a déclaré que ce résultat serait désirable.

Nous pensons que, dans la pratique, poursuivre ce résultat serait s'exposer à des mécomptes et nuire peut-être à l'élève, chez qui on risquerait de développer des aspirations la plupart du temps irréalisables. D'ailleurs, si l'on veut bien se rendre compte de la somme

considérable des connaissances de tout ordre qu'il faut acquérir pour pratiquer le calcul et la composition mécanique, on conviendra que le cadre des études des Ecoles spéciales de Dessin ne s'y prête en aucune façon.

Il faut donc, à notre avis, se borner dans nos écoles à enseigner simplement *comment on calcule et comment on compose*. En d'autres termes, il faut seulement se proposer de renseigner l'ouvrier sur le travail fait en dehors de lui dans le cabinet de l'Ingénieur ou dans le Bureau des études, au même titre qu'on doit lui apprendre ce que font, à l'atelier, ses camarades qui appartiennent à d'autres spécialités que la sienne et qui concourent cependant à la même œuvre.

On arrivera à ce résultat en généralisant l'enseignement et en s'efforçant de n'y pas comprendre de notions intéressant plus particulièrement telle profession ou telle autre. Il faut que cet enseignement puisse être donné collectivement et qu'il puisse être suivi avec intérêt par tous les élèves, quelles que soient leurs professions. Le champ des matières devra être étendu le plus possible, quitte à ne comporter pour chacune d'elles que des notions rudimentaires. L'enseignement ainsi donné conservera le caractère élémentaire qui convient à l'Ecole spéciale de Dessin et qu'il devra même garder ostensiblement aux yeux de l'élève.

Nous ajouterons, en outre, que, si les circonstances devaient plus tard mettre l'élève dans la nécessité d'avoir recours au calcul ou à la composition, il lui serait toujours loisible d'augmenter ses connaissances soit en suivant des cours d'ordre plus élevé, soit en pratiquant des recherches dans des ouvrages spéciaux. Dans l'un et l'autre cas, les notions qui lui auront été fournies à l'école lui seront de la plus grande utilité.

TROISIÈME PARTIE

Programme de l'enseignement de la Construction dans les Ecoles spéciales de Dessin.

Nous avons dit plus haut que pour obtenir de l'enseignement de la Construction tous les résultats qu'on en attend, il suffit de lui donner comme but la composition des organes mécaniques. Cet objectif permet de définir très nettement, par voie analytique, les éléments à comprendre dans le programme de l'enseignement de la Construction.

La composition mécanique est guidée par des considérations de quatre natures :

- Les considérations de fonction.
- Les considérations de résistance.
- Les considérations de réalisation.
- Les considérations de forme.

C'est l'examen de ces considérations qui, pour chaque cas particulier, permettra de définir les notions à comprendre dans l'enseignement de la Construction.

La connaissance des considérations de fonction nécessitera, effectivement, l'enseignement des principes de Mécanique, de Cinématique et de Physique.

La connaissance des considérations de résistance nécessitera l'enseignement technologique, comprenant des notions sur les matières premières, sur leur préparation et sur les travaux de transformation qu'elles sont appelées à subir dans les divers ateliers industriels : modelage, fonderie, forge, ajustage, etc.

Les considérations de forme et d'aspect entraîneront l'enseignement de notions d'Esthétique et de Décoration pour développer le goût de l'élève. Ces considérations sont malheureusement trop délaissées dans l'industrie et on ne saurait mieux faire que de réagir contre cette tendance. C'est pourquoi il y aurait lieu d'insister pour qu'un enseignement élémentaire de la Décoration soit donné dans les divisions préparatoires, à tous les élèves indistinctement, quelles que soient leurs professions.

Il est assez difficile de fixer l'importance relative à donner à ces leçons orales de construction dans l'emploi du temps des Ecoles de dessin. Chaque professeur aura intérêt à faire varier cette importance suivant les conditions particulières dans lesquelles il se trouvera. Il nous paraît, cependant, que pour les divisions d'application, l'enseignement théorique peut aller, sans inconvénient, jusqu'à absorber les 3 ou 4 dixièmes du temps total disponible.

Nous ferons remarquer, en terminant, que cet enseignement théorique sera d'autant plus efficace dans les divisions d'application que les élèves auront été mieux préparés à les suivre au cours de leur passage dans les divisions préparatoires.

Il est donc bien à désirer que les divisions préparatoires comprennent dans leurs programmes des notions de Mathématiques élémentaires que tout élève devra posséder pour entrer dans les divisions d'application.

QUATRIÈME PARTIE

Pédagogie de l'enseignement de la Construction.

Toutes les leçons de Construction devront être professées au tableau, les élèves prenant des notes et des croquis. Dans certains cas même, ces leçons pourront être dictées, surtout au début, pour les élèves peu habitués à suivre les cours oraux, et dans la suite, pour les passages importants. Ces notes et ces croquis devront être pris sur des cahiers spéciaux, à la bonne tenue desquels le professeur ne saura trop veiller, car ils devront être conservés par les

élèves. Ceux-ci y trouveront toujours des renseignements précieux et peut-être des indications utiles en cas de recherches ultérieures.

L'enseignement de la Construction doit — cela va de soi — être complété à l'école par des applications graphiques. Ces applications graphiques se feront, comme cela se pratique actuellement, par des relevés d'après nature, et des rendus de pièces mécaniques.

Le champ des exercices à exécuter dans cet ordre d'idées est malheureusement trop limité, car la plupart des écoles sont pauvrement outillées comme modèles. Il y aurait de ce côté une amélioration certaine à apporter dans les Écoles de Dessin. Nous ne pouvons nous y arrêter pour le moment, mais nous nous réservons de revenir sur cette question dans une annexe de ce rapport.

Dans la suite de l'enseignement, la nature des travaux graphiques doit se transformer peu à peu pour prendre, sous forme d'épures, de tracés, de problèmes graphiques, de composition d'organes simples, etc., le caractère d'applications découlant immédiatement des leçons orales de Construction.

L'enseignement du Dessin proprement dit doit même, selon nous, être dirigé exclusivement dans ce sens pendant la dernière année d'études, ou même avant si les résultats obtenus le permettent. Le dessin industriel n'est pas uniquement, comme on a trop tendance à l'envisager, un art de représentation ; il est surtout un moyen d'étude, et c'est de ce côté qu'il trouve ses applications les plus nombreuses dans l'industrie.

Il nous reste à examiner comment ces épreuves doivent être exécutées dans l'école au point de vue graphique.

A ce sujet, on a, conformément à une tendance trop générale de la plupart des Écoles de dessin, posé en principe la suprématie du croquis coté par rapport au dessin au net. Nous pensons qu'il y a là une erreur, et une partie des raisons qui ont été apportées à l'appui de cette thèse subissent difficilement l'examen.

A notre époque, où nombre d'ouvriers se rendent à leur travail à bicyclette, il ne nous est pas possible d'admettre que le prix des instruments de dessin puisse être considéré comme une difficulté quelconque. Les outils strictement nécessaires : compas, balustres et tire-ligne, sont assez peu nombreux pour que leur achat ne constitue pas une dépense bien grande.

D'autre part, si le croquis présente un avantage sur le dessin au point de vue de la rapidité d'exécution, il ne faut pas perdre de vue que le dessin a pour lui l'exactitude de tracé que ne saurait posséder le croquis. Au point de vue pratique, d'ailleurs, le dessin est couramment employé à l'atelier où il trouve des applications immédiates, plus nombreuses que le croquis. Les traceurs, les tôliers, les modeleurs, les charpentiers, etc., font à l'atelier et au cours de leurs travaux, non des croquis, mais de véritables dessins, et les exemples analogues sont nombreux.

Enfin, pour ce qui concerne la facilité d'exécution, l'avantage semble encore être du côté du dessin au net, en raison précisément de l'usage des instruments qui facilitent le travail de la main.

Le meilleur parti à prendre nous paraît être d'enseigner parallèlement ces deux modes de représentation, au début de l'enseignement. Dans la suite, il nous semble préférable de développer davantage l'étude du dessin, mais sans cependant négliger complètement pour cela le croquis.

Nous avons toutefois une réserve à faire sur ce sujet.

Le dessin au net, tel qu'il est encore enseigné dans beaucoup d'Écoles spéciales de Dessin, avec ses traits fins et ses traits forts, sa recherche de l'effet, etc., a été jusqu'à ces dernières années pratiqué presque exclusivement dans l'industrie. Cependant, il faut se rendre compte qu'il tend maintenant à disparaître des ateliers, comme a disparu autrefois le dessin au lavis. On arrivera même sous peu à ne plus s'en servir que dans des cas exceptionnels, lorsque, par exemple, on aura à montrer, à des échelles réduites, des ensembles de machines ou des pièces de très grandes dimensions.

En industrie mécanique, le dessin au net, tel que nous l'avons défini plus haut, a été remplacé par le dessin d'étude, lequel est généralement exécuté à grande échelle, quelquefois à l'encre et bien souvent au crayon. Il est fait sans traits de force et avec des lignes d'épaisseur moyenne. Son emploi a été beaucoup généralisé par les facilités de reproduction qu'ont apportées les procédés de photographie industrielle en usage maintenant.

Des dessins de cette nature constituent, en somme, de véritables épures. De plus, ils peuvent être exécutés très rapidement et permettent, par conséquent, la multiplication des sujets d'étude, presque aussi bien que les croquis. Ils offrent d'ailleurs, sur ces derniers dans l'étude de la Construction, le grand avantage du travail sur des formes exactes et avec des dimensions rigoureuses.

A titre de renseignement, nous signalerons que ce dessin est presque exclusivement employé dans certains pays étrangers, en particulier aux États-Unis et en Angleterre. Les écoles italiennes, luxembourgeoises, norvégiennes, etc., en ont de nombreux spécimens à l'Exposition universelle.

Au point de vue pédagogique, il nous paraît que le dessin au net, avec ses traits fins et ses traits forts, ne doit pas être complètement abandonné, car il constitue, en somme, un excellent exercice pour développer l'habileté de la main et de son enseignement on tirera certainement de bons résultats au début des études. Cependant, nous croyons que dans les cours d'application, il faut n'employer presque exclusivement que le dessin d'étude, tel que nous l'avons décrit sommairement plus haut.

CINQUIÈME PARTIE

Questions annexes.

1^o Modèles.

Nous avons eu occasion, dans les lignes précédentes, de signaler que, sous le rapport des modèles de pièces mécaniques, les Ecoles de Dessin sont, pour la plupart, très pauvrement outillées. Certaines même en sont réduites à la portion congrue. Cependant, les modèles sont un matériel pour ainsi dire indispensable, et le Congrès ne saurait trop s'intéresser à cette question.

Une combinaison susceptible de donner satisfaction nous a été communiquée et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de la soumettre au Congrès dans les termes mêmes où elle nous a été indiquée :

« Dans tous les centres, il devrait être créé des salles de collections ou des musées spéciaux à la disposition des écoles existant dans leurs rayonnements respectifs, et où les professeurs pourraient venir chercher tous les modèles utiles à leurs cours. »

Cette solution de la question nous a paru extrêmement intéressante. Nous ne doutons pas que le Congrès ne la reconnaisse comme telle et ne s'emploie à sa réalisation.

Avec une telle organisation et un roulement convenablement étudié entre les diverses écoles, il est certain qu'on pourrait obtenir un résultat fort appréciable, tout en n'engageant que le minimum de dépense. Cette dernière question de dépense est, effectivement, l'obstacle devant lequel on se heurte toujours quand on cherche à améliorer la situation dont nous parlons.

2^o Rapport de l'Ecole avec l'Industrie.

Nous avons eu incidemment à préconiser le rapprochement de l'Ecole et de l'Industrie, qui aurait, avons-nous dit, une heureuse influence sur la fréquentation régulière des écoles.

Nous pensons qu'il est nécessaire de revenir sur cette question pour signaler également l'intérêt immédiat qu'un tel rapprochement présenterait au point de vue du développement de l'enseignement de la Construction. Il est certain que c'est dans l'industrie même qu'il faut puiser les indications nécessaires pour diriger cet enseignement spécial suivant les besoins locaux.

Il serait peut-être possible de réunir, dans chaque région, un certain nombre d'industriels ou de personnes ayant des attaches avec l'industrie afin d'en constituer des comités de patronage pour les Ecoles spéciales de Dessin.

Nous ne voulons pas ici étudier ce que pourraient être les relations de ces comités avec l'École. Nous nous bornons simplement à signaler le principe de cette création en demandant au Congrès d'en affirmer l'intérêt et l'utilité.

Cette création nous paraît de nature à favoriser beaucoup l'organisation des salles de collections régionales dont nous parlons plus haut, car les industriels, intéressés au sort des écoles de dessin, ne manqueraient pas, à l'occasion, d'en favoriser le développement en contribuant, par des dons en nature — assez faciles, en somme, pour eux — à une création aussi utile.

D'autre part, la formation de ces comités de patronage présenterait également un très grand intérêt au point de vue de l'utilisation et du placement des élèves des écoles.

SIXIÈME PARTIE

Conclusion.

Pour terminer ce travail, nous croyons devoir proposer à l'approbation du Congrès le projet de vœu suivant :

DEUXIÈME VŒU : 1° *Que des notions théoriques de Construction mécanique, complément indispensable du Dessin, soient ajoutées au programme de toutes les Écoles spéciales de Dessin ;*

2° *Que dans toutes les Écoles spéciales de Dessin où existent des divisions d'application aux industries mécaniques, il soit organisé des leçons collectives et ordonnées de Construction ; cet enseignement particulier pouvant, suivant l'importance de l'école, être donné par le professeur de dessin ou par des professeurs spéciaux.*

3° *Que dans toutes les Écoles spéciales de Dessin, le programme comprenne, non seulement l'enseignement du croquis coté et celui du dessin au net, mais encore l'enseignement du dessin d'étude, dont l'emploi tend actuellement à se généraliser dans l'industrie.*

4° *Qu'il soit créé, dans les centres importants, des salles de collections régionales où puissent s'alimenter de modèles les différentes Écoles spéciales appartenant à la région.*

5° *Qu'il soit créé, dans chaque centre, des comités de patronage, formés d'industriels ou de personnes ayant quelque attache avec l'industrie, pour aider au développement des écoles de Dessin et au relèvement de leur œuvre.*

M. le Président, après avoir adressé ses remerciements au rapporteur, ouvre la discussion :

M. Coomans demande s'il n'y aurait pas lieu de supprimer l'enseignement de la construction mécanique pour les élèves qui n'en auraient aucun besoin : pour les charpentiers par exemple.

Il est répondu à *M. Coomans* qu'il ne s'agit que des Ecoles spéciales pour la construction mécanique. L'assemblée retient alors les conclusions du rapporteur et propose d'émettre le second vœu tel qu'il l'a formulé ci-dessus, mais en supprimant le paragraphe 1.

NOTA. — Ce vœu a été ratifié en séance plénière.

M. le Président met à l'étude la troisième partie de la question.

III. — LA CONSTRUCTION APPLIQUÉE AUX INDUSTRIES D'ART

Rapporteur : M. ABEL CHANCEL (Paris).

Si, dans la période de création et de composition d'un objet d'art industriel, l'artiste crayonne d'abord largement et à main levée pour l'expression de l'idée et du parti qu'il désire accuser, il donne à son esquisse un charme d'indécision que la hâte du coup de crayon spirituellement donné rend encore plus aimable.

Cette première esquisse, qui paraît difforme à qui ne sait voir, sera étudiée jusqu'à complète satisfaction des proportions générales sans grande préoccupation, d'abord, du mode de construction.

Le dernier de ces divers croquis ainsi indiqués, répondant aux données d'un programme, devra maintenant être l'objet de l'étude de l'artiste au point de vue de la technique, c'est-à-dire de l'exécution possible en tenant compte des qualités et vices des matériaux.

Ces considérations nouvelles pourront, et c'est le cas général, si non bouleverser l'esquisse, du moins la modifier sensiblement. La représentation graphique deviendra plus précise et l'ossature même de l'objet prendra corps.

Quand toute indécision dans le mode de construction sera dissipée, l'artiste, se rendant compte des dimensions usuelles qu'aura l'objet, le dessinera à une échelle métrique la plus convenable au point de vue de l'exécution.

La précision du croquis s'accusera davantage et son caractère géométrique primera l'aspect artistique. La structure en sera lisible, les assemblages parfaitement accusés, sauf à les voir disparaître par l'application de la décoration.

Ce travail est simple pour les industries d'art qui ne s'exercent que sur des surfaces planes généralement gravées, serties ou peintes.

Mais ce travail est plus complexe pour les industries d'art vivant de plastique et de relief, soit sous la forme de bas-relief ou de ronde bosse. Plusieurs dessins sont donc alors nécessaires pour la représentation d'un même objet. Dans ce cas, l'artiste devra modifier simultanément ses croquis pour qu'il y ait concordance dans les différentes parties de l'ensemble, tant au point de vue de l'aspect général et des détails qu'au point de vue de la construction.

Les objets d'art les plus richement décorés, dont la construction est totalement cachée, devront la laisser deviner et comprendre même par les incompetents.

L'artiste doit donc procéder dans l'ordre suivant :

- 1° Préoccupation du parti à accuser ;
- 2° Préoccupation de la construction ;
- 3° Préoccupation de l'échelle possible la plus favorable,
- 4° Préoccupation de la représentation graphique définitive.

Méthode.

Suivant les industries artistiques, leur échelle, leur grandeur ou leur délicatesse, l'artiste dessinera de façons diverses, même dans l'ordre géométrique.

Certains objets pourront et devront être dessinés, même en vue de l'exécution, avec des traits pleins et gras qui accusent mieux l'ampleur et la puissance. Dans ce cas, l'emploi du crayon seul est suffisant.

D'autres, au contraire, devront être dessinés avec une précision extrême et une netteté d'épure nécessaires à une exécution mathématiques. Dans cette catégorie se trouvent les industries du métal en général et des métaux précieux en particulier.

Après le crayon, le tire-ligne et la plume s'imposent.

Tous les traits (crayon ou encre) seront de la même grosseur ; le trait de force vieillot et suranné, sera abandonné, malgré l'éclat factice et trompeur qu'il jette sur les dessins et surtout parce qu'il est faux au point de vue géométrique.

Le tracé des ombres sera rigoureusement fait, même dans les compositions fortement décorées, car il évite les mécomptes et les surprises quand on passe de l'esquisse à l'exécution de la maquette modelée.

La direction des rayons lumineux sera toujours à 45° ; quoique conventionnelle, elle est la plus juste et la plus rationnelle, car elle donne la largeur de l'ombre égale à la saillie qui la projette.

Pour les esquisses peintes, les couleurs sont soumises à des lois d'harmonie et de contraste que l'expérience a consacrées et qu'il n'est pas de notre rôle d'analyser ici.

Pour les esquisses devant être sculptées, leurs représentations gra-

phiques et teintées joueront un rôle aussi important que la silhouette, puisqu'elles accuseront le dessin de face, en projection verticale.

Comme modelé, les teintes seront pâles et légères, mais suffisantes ; les teintes foncées seront exclues comme alourdissant le sujet et le rendant confus et sale. D'après un terme consacré aujourd'hui dans le monde des arts, le dessin sera blond.

Telles sont les théories qui devront servir de guide au compositeur et dessinateur dans l'art industriel et au professeur spécial en cette matière d'enseignement.

DISCUSSION

L'assemblée admet comme Monsieur le Président que cette étude n'est qu'une simple communication et qu'en conséquence aucune délibération ne peut avoir lieu.

G. — SIXIÈME QUESTION

La sixième question était ainsi posée :

Considérant : 1° Que dans certaines Ecoles l'enseignement de la composition décorative se fait à la salle de dessin, avec conseils individuels du Maître, sans être précédé d'aucun cours s'adressant à la collectivité des élèves ;

2° Que dans d'autres Ecoles cet enseignement donne lieu, préalablement, à un exposé didactique, professé en chair, accompagné de dessins exécutés devant les élèves et sanctionné par des exercices d'application à faire en dehors de la leçon ;

3° Qu'il y a lieu d'examiner dans quelle mesure ces deux modes d'enseignement doivent être employés, simultanément ou séparément.

Fu : Les questions posées par MM^{mes} Bastien, Daressy, Decruet, Luneau ; MM. Arnold, Basset, Dubouloz, Francken, Granier, Guébin, Icart, Keller, J.-J. Pillet, Poseler, Truphème, Ed. Valton

On propose de mettre à l'étude la question suivante :

ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION DÉCORATIVE DANS LES ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN

Rapporteur : M. BORDIER (Paris).

PREMIÈRE PARTIE. — PÉDAGOGIE

Trois procédés pédagogiques sont généralement adoptés, à savoir :

- A. L'enseignement par l'atelier seul ;
- B. L'enseignement par l'amphithéâtre seul ;
- C. L'enseignement mixte, par l'amphithéâtre et par l'atelier.

A. L'enseignement par l'atelier seul.

a) Le procédé. — Les élèves sont réunis à la salle de dessin (atelier), le professeur leur donne un programme d'études qui généralement est différent pour chaque élève, mais qui, souvent aussi est le même pour des élèves qui sont soit de même force, soit de même profession. Après quelques explications générales données aux élèves, ces derniers font la première étude (ou *esquisse*) de leur composition. Le professeur les corrige individuellement et au fur à mesure du travail définitif (ou *rendu*), il donne à chacun des conseils individuels, aussi bien pour la composition que pour l'exécution.

La documentation s'obtient généralement par des ouvrages (livres ou gravures) que l'on confie aux élèves ou par des exemples (mou- lages, peintures, monuments) dont l'existence leur a été signalée.

b) Avantages. — Les principaux avantages de ce système sont les suivants :

1° Une communication très intime s'établit entre la pensée du maître et celle de l'élève ; 2° il se produit de la part du premier une recherche et une culture très intense des qualités artistiques du second ; 3° l'élève voit travailler le professeur, que ce dernier dessine, peigne ou modèle, et acquiert ainsi de précieuses qualités d'exécution.

c) Inconvénients. — Les principaux inconvénients se résument ainsi :

1° Pour porter des fruits sérieux, cet enseignement individuel exige que l'on passe beaucoup de temps auprès de chaque élève et cela au détriment des autres ;

2° Les conseils donnés à l'un d'eux ne servent pas, ou ne peuvent servir que très peu, aux autres et exclusivement à ceux qui l'avoi- sinent ;

3° L'enseignement ainsi donné ne peut que très difficilement posséder des qualités de méthode ; il a bien des chances pour présenter des lacunes considérables ;

4° Il offre le danger de substituer facilement la pensée du maître à celle de l'élève par ce fait que les esquisses, n'étant pas appuyées sur un enseignement didactique, se présentent ordinairement avec si peu de solidité que le professeur est amené à les refaire en entier et, par conséquent, à composer aux lieu et place de son élève ;

5° La documentation n'étant pas réglementée par un cours oral, a des chances d'être sinon pauvre (elle sera peut-être trop fournie) du moins mal pondérée.

B. L'enseignement par l'amphithéâtre seul.

a) Le procédé. — Les élèves sont réunis à l'amphithéâtre : chacun d'eux est muni d'un carnet de croquis et de tout ce qu'il faut pour dessiner et même (à l'aide de l'aquarelle, du pastel, etc.) pour prendre des indications de coloration.

Le professeur fait un enseignement par la parole et surtout par l'exemple, car il s'impose, tout en parlant, d'exécuter de grands dessins muraux devant les élèves.

Ces dessins sont réalisés, soit sur le tableau noir, en se servant de la craie et du pastel, soit sur des glaces dépolies, soit sur de grandes feuilles de papier, en se servant de fusain, de crayon noir, de crayon de couleur ou même de peinture à la colle.

Comme sanction du cours, les élèves exécutent, chez eux, soit le rendu des leçons faites à l'amphithéâtre, soit les esquisses et plus tard, les rendus des sujets de composition donnés et expliqués par le maître à la leçon orale.

Il n'y a pas de travail d'atelier exécuté sous la direction immédiate du maître.

b) Avantages. — Les principaux avantages de ce système, avantages communs, d'ailleurs, à tous les enseignements collectifs, sont les suivants :

- 1° Le professeur peut donner un enseignement didactique aussi complet et aussi bien enchaîné que possible ;
- 2° Les conseils donnés servent à tout le monde ;
- 3° La collectivité de l'enseignement oblige le maître à donner de grandes leçons de méthode plutôt que des conseils de pure exécution ;
- 4° Le côté historique de l'art décoratif trouve sa place dans l'enseignement collectif beaucoup plus facilement que dans l'enseignement individuel ;
- 5° La documentation se fait surtout par les exemples dessinés par le professeur, c'est-à-dire avec méthode ; et s'il est nécessaire de la compléter par des recherches personnelles, le maître donne à cet égard tous les conseils voulus ;
- 6° La leçon est, du même coup, une leçon d'exécution et, si le professeur est habile à dessiner, ce qui est indispensable, son talent en inspire aux élèves et leur donne confiance en lui ;
- 7° Les cahiers de croquis soigneusement corrigés et notés par le professeur, constituent pour les élèves, un véritable cours d'art décoratif qu'ils conserveront, qu'ils enrichiront et qui leur servira toujours.

c) *Inconvénients*. — Les principaux inconvénients de ce système sont :

- 1° Le manque de contact entre le maître et chacun de ses élèves et, comme conséquence, la culture un peu délaissée, peut-être, de certaines aptitudes ou de certaines originalités :
- 2° L'uniformité de l'enseignement et la difficulté, très surmontable d'ailleurs, d'appropriier l'enseignement collectif aux exigences des professions diverses représentées par les élèves d'une même école.

C. L'enseignement mixte par l'amphithéâtre et par l'atelier.

a) *Le procédé*. — Le professeur donne l'enseignement collectif à l'amphithéâtre comme dans le second système, et il le complète par les conseils donnés à l'atelier, comme dans le premier système.

Il consacre quelques leçons d'amphithéâtre à faire, devant les élèves, la critique et la correction des esquisses et des rendus des sujets de concours.

b) *Avantages et inconvénients*. — Les avantages de ce système et ses inconvénients, s'il y en a (ce que la discussion permettra de reconnaître), résultent de l'étude sommaire qui vient d'être faite des deux premiers systèmes, dont celui-ci est, en quelque sorte, la réunion.

La 3^e section pourrait, sur la 6^e question, régler ainsi l'ordre de ses discussions :

I. *Avantages et inconvénients* :

- 1° *Du système par l'atelier seul* ;
- 2° *Du système par l'amphithéâtre seul* ;
- 3° *Du système mixte*.

II. *Vœux relatifs au système de pédagogie à adopter*.

DISCUSSION

M. le Président demande s'il doit mettre aux voix l'adoption de ce travail.

M. Cuyet fait remarquer, que dans le désir d'achever rapidement l'étude des questions qui lui sont soumises, la 3^e section vient, en somme, de laisser passer beaucoup d'intéressantes questions, sans entrer, à son avis, dans une discussion suffisante.

M. le Président renouvelle son invitation aux membres présents de faire connaître leur avis.

M. Guébin propose de commencer la discussion ; il développe très clairement ce qu'il faut entendre par l'enseignement à l'atelier seul, cet enseignement que tous ceux qui ont passé à l'école des Beaux-Arts et notamment dans la section d'architecture connaissent bien. L'élève reçoit de loin en loin les conseils du maître, il est abandonné à lui-même ; il peut quelquefois se décourager et, au point de vue du résultat, mettre deux

années à se rendre maître de ce qu'il aurait pu acquérir en moitié moins de temps. Il compare cet enseignement avec celui, peut-être trop intensif, de l'École Polytechnique et il se trouve amené à parler en faveur de l'enseignement mixte qui n'est autre chose que la combinaison de l'enseignement à l'amphithéâtre avec l'enseignement à l'atelier. Ce dernier enseignement ne peut manquer de réunir tous les suffrages.

Un membre ajoute que, d'ailleurs, c'est ce qui se fait en province.

M^{me} Speeler, Déléguée de la Grande-Bretagne, fait ressortir que le travail seul de l'amphithéâtre serait mauvais, parce qu'à l'atelier, l'élève cherche lui-même.

M. Guébin conclut en déclarant que l'enseignement mixte s'impose.

M. Cuyet regrette que l'exemple pris par *M. Guébin* et son incursion dans le domaine de l'École des Beaux-Arts, l'ait entraîné à faire en quelque sorte le procès d'un mode d'enseignement qui a pourtant donné de brillants résultats.

M^{lle} Vénot d'Auteroche vient à son tour déclarer qu'elle fait de l'enseignement mixte, ayant depuis longtemps apprécié ses bons effets.

M. Guébin insiste encore sur le côté pratique de l'enseignement mixte et il propose le vœu formulé ainsi :

VŒU. — *Le Congrès émet le vœu que l'enseignement de la composition comporte simultanément l'usage de l'atelier pour les travaux pratiques et celui de l'amphithéâtre pour les connaissances théoriques à acquérir collectivement.*

NOTA. — Ce vœu a été ratifié en séance plénière.

M. le président fait donner lecture du rapport sur la seconde partie de la 6^e question.

2^e PARTIE. — PRINCIPES GÉNÉRAUX

Rapporteur : *M. A. DE LA ROCQUE* (Paris).

Dans la composition décorative, comme en architecture, les facultés d'invention et d'imagination doivent se subordonner aux exigences des programmes et aux conditions de leur exécution pratique.

Il n'existe pas, à proprement parler, de formules ni de règles de composition, mais une suite de principes, qui sont, pour ainsi dire, la grammaire et la synthèse de la forme et de la couleur.

1^o L'ordonnance, c'est-à-dire la disposition générale de la composition, qui établit une relation harmonieuse et rationnelle entre les parties principales et les parties accessoires de l'œuvre ;

2^o La convenance décorative qui doit faire rechercher les formes qui affirment sincèrement et simplement la destination ou la fonction décorative ;

- 3° L'échelle et les proportions qui déterminent l'harmonie relative des diverses parties de la composition ;
- 4° L'emploi des matériaux ou le respect absolu des exigences de la matière à mettre en œuvre et du caractère spécial à chaque matière ;
- 5° Choix des programmes qui devront être gradués du simple au composé, depuis l'à-plat jusqu'aux compositions à trois dimensions se développant dans l'espace ;
- 6° Méthodes historiques.

Les démonstrations et les corrections du professeur pourront toujours, avec fruit, s'appuyer sur des exemples tirés des grandes époques de l'histoire de l'art non dans un but de reproduction, mais pour affirmer le respect des principes généraux exposés ci-dessus par tous les artistes des plus belles périodes de l'histoire de l'art.

DISCUSSION

M. de Vesly remarque seulement le 6° alinéa qu'il trouve bien court et dont il y aurait lieu de donner un développement. Il pense qu'à titre d'élément générateur de la composition on devrait y ajouter l'analyse des formes et des styles.

M. Plauzewski, à cet égard, fait connaître, en quelques mots, les principes auxquels il a été amené à se rallier par les études auxquelles il se livre depuis de longues années, en composant un herbier ornemental. Ses recherches personnelles lui ont permis de découvrir que la moulure seule constituerait et caractériserait le style et que l'étude des styles devrait commencer par de simples traits de ces moulures, attendu qu'en y appliquant ensuite les ornements, feuilles, fleurs, tiges et bourgeons et en y dessinant rationnellement, et sans les déformer pour les mettre en place, les plantes d'après nature, ces plantes viennent, d'elles-mêmes, se placer sur les moulures.

Sans affirmer que les artistes ont procédé sciemment comme il indique de le faire, l'orateur est convaincu, cependant, que l'étude des styles serait facilitée par l'étude approfondie des moulures et des plantes et que là est peut-être la voie qui ouvrira l'ère d'un art ou d'un style nouveau ; style qu'il ne faut pas entrevoir dans les tentatives faites, par exemple actuellement, de répéter des mouvements de col de cygne et d'autres allures. Cela n'est pas une invention et il y a longtemps que les anciens et la renaissance l'avaient trouvé. *M. Plauzewski* offre de faire un exposé plus complet sous forme de conférence, si on le désire.

M. le Président remercie *M. Plauzewski* au nom de l'assemblée qui l'a écouté avec beaucoup d'intérêt.

M. Guébin propose que cette œuvre si intéressante soit vue par les congressistes à l'Exposition.

M. le Président rappelle que la proposition de *M. de la Rocque* sera considérée comme une simple communication.

Il annonce que la section a terminé l'étude des questions qui lui avaient été renvoyées et il remercie ses collègues de ces heureux résultats. Parlant en son nom personnel et comme délégué étranger, il exprime le désir qu'il restât quelque chose qui survécût à la réunion si éphémère des congressistes et propose la nomination d'une commission internationale chargée

de transmettre aux divers gouvernements les vœux qui vont être émis en assemblée plénière.

M. Francken annonce que la 2^e section vient d'adopter une proposition semblable rédigée sous forme de vœu présentée par *M. Chancel* et par lui.

L'assemblée accueille cette communication avec la plus vive approbation et à l'unanimité émet le vœu suivant :

Vœu. — Le Congrès émet le vœu.

Qu'il soit nommé une Commission internationale survivant au congrès, chargée de poursuivre la sanction des vœux émis et de provoquer l'ouverture d'autres congrès.

La section ayant terminé ses travaux, *Monsieur le Président*, avant de lever la séance, demande à ce que la 3^e section aille faire des visites à l'Exposition et que chaque délégué étranger se fasse le cicérone des congressistes pour l'exposition de sa nation.

Cette idée est accueillie favorablement et rendez-vous est pris pour le lendemain à 8 heures au Pavillon de la ville de Paris. *M. Guébin* y présentera tout ce qui concerne l'enseignement spécial de la ville de Paris et le congrès poursuivra ses études à travers la rue des Nations et le Champ-de-Mars.

Le programme accepté, la séance est levée à 11 heures 40.

TITRE VII

RÉCEPTIONS ET FÊTES

A. — FÊTE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

DONNÉE PAR

L'Association Amicale des Professeurs de Dessin de la Ville de Paris

Au Cercle de la Librairie

LE JEUDI 29 AOUT 1900

L'ASSOCIATION AMICALE DES PROFESSEURS DE DESSIN DE LA VILLE DE PARIS avait décidé, en assemblée générale, qu'elle recevrait, dès le premier jour, tous les membres du Congrès. Il fallait pour cela, organiser une fête attrayante : avoir une salle et des artistes, un joli programme ! Il fallait demander des concours gracieux : ils ne firent pas défaut.

M. RENÉ FOURET, *Président*, et les *Membres du Conseil d'administration* du CERCLE DE LA LIBRAIRIE qui avaient donné l'hospitalité à la Commission d'organisation et au Congrès offrirent aussi la Salle des Fêtes du Cercle ainsi que l'éclairage.

M. et M^{me} CHATROUSSE, avec l'aide de deux de leurs amis : les peintres LÉANDRE, l'artiste d'un talent si délicat, le caricaturiste si populaire, et JACQUES DROGUES, portraitiste et décorateur, tous deux anciens professeurs de Dessin, obtinrent bien vite le concours d'artistes parmi les plus en vogue : MOUNET-SULLY et M^{me} LYNNÈS, de la *Comédie Française*; M. VILLEMEN ; FURSY, et tous ses camarades, les gais *Chansonniers de Montmartre* : ODETTE DULAC, PAUL DELMET, HYSPA, CHEPFER, MARCEL LEGAY, avec le pianiste-compositeur PIKAERT ; M^{lle} JEANNE DURIF, élève pensionnée du *Conservatoire National de Musique* ; M^{lles} GILNYSKA et DE ZÉRY des *Concerts Colonne et Lamoureux*, accompagnées au piano par M^{me} DURIF ont, tour à tour, charmé l'auditoire qui ne leur a ménagé ni applaudissements, ni rappels !

Pour permettre aux Congressistes de voir et juger de tels artistes, il fallait une scène : le magicien PAUL BELLOIR, le tapissier auquel on doit

tant de décorations féeriques improvisées pendant l'Exposition universelle, construisit un théâtre complet, offrant le travail de ses ouvriers, ses riches tentures et les 400 sièges dorés nécessaires à la fête, pour sa part contributive au 1^{er} Congrès international de l'Enseignement du Dessin. POIRÉ ET BLANCHE, les glaciers fameux, organisèrent le buffet dans de telles conditions que non seulement ils n'y trouvèrent pas de gain, mais au contraire un déficit sérieux. RAGOT, le fleuriste, apporta à la décoration florale des salles, de l'escalier d'honneur et des couloirs le même désintéressement.

Pour le programme, le peintre-graveur AD. LALAUZE fit un dessin qu'il grava à l'eau-forte et que PORCABEUF, le petit-fils de SALMON, tira sur ses presses, tandis que l'imprimerie CAPIOMONT et C^{ie} composait et tirait la typographie sur le *papier d'Arches*, offert par la maison PERRIGOT-MASURE.

Que tous ces collaborateurs désintéressés veuillent bien recevoir ici l'hommage de la profonde reconnaissance de l'ASSOCIATION AMICALE DES PROFESSEURS DE DESSIN et de la COMMISSION D'ORGANISATION DU CONGRÈS.

J. C.

A l'occasion de cette fête et de l'ouverture solennelle du Congrès la lettre ci-après fut adressée, à tous les Congressistes étrangers et français :

Paris, le 25 août 1900.

Nous venons vous informer que M. Georges LEYGUES, Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, veut bien nous faire l'honneur de venir présider la séance d'ouverture de notre 1^{er} Congrès international de l'Enseignement du Dessin, *mercredi prochain 29 courant, à 11 heures très précises*, dans le local de nos séances, au Cercle de la Librairie.

A cette occasion, l'Association Amicale des Professeurs de Dessin de la Ville de Paris, offrira, le soir, à 9 heures, toujours dans les Salons du Cercle de la Librairie, une soirée artistique et littéraire, à laquelle nous serons très heureux de vous voir prendre part.

Comptant que vous voudrez bien honorer ces deux fêtes de votre présence, nous vous prions, M....., d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Le Président de la Commission d'organisation
du Congrès :*

PAUL COLIN.

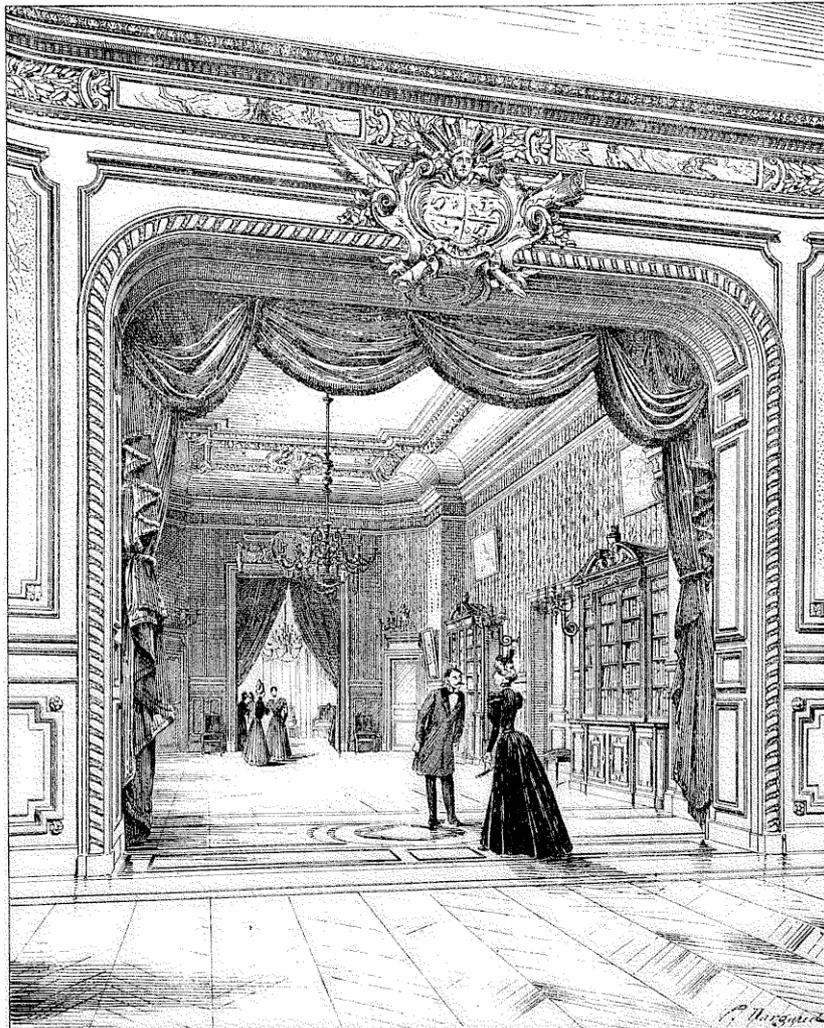
*Le Président de l'Association Amicale
des Professeurs de Dessin de la Ville de Paris :*

ED. VALTON.

La Secrétaire générale du Congrès, Vice-Présidente de l'Association :

LUISA CHATROUSSE.

HOTEL DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE



SALLE DES FÊTES : CHARLES GARNIER, Architecte (1879).



Ont offert

POUR LA CONFECTION DE CE PROGRAMME

Le Dessin et la Gravure	M. AD. LALAUZE.
Le Papier d'Arches	M. PERRIGOT-MASURE.
L'Impression en taille-douce	M. PORCABEUF.
L'Impression typographique	M.M. E. CAPIOMONT et C ^o

FÊTE

DONNÉE PAR L'ASSOCIATION LE MERCREDI 29 AOUT 1900

EN L'HONNEUR DU

du 1^{er} Congrès international de l'Enseignement du Dessin

En l'Hôtel du Cercle de la Librairie

* * PROGRAMME * *

PREMIÈRE PARTIE

" La Boîte à Fursy "

M ^{lle} ODETTE DULAC	Dans son répertoire.
M.M. FURSY	} Dans l'interprétation de leurs œuvres.
PAUL DELMET	
HYSPA	
CHEPFER	

Accompagnateur : M. PICAERT

M. MARCEL LEGAY	Dans l'interprétation de ses œuvres.
M ^{lle} JEANNE DURIF	Stances de <i>Sapho</i> . . . CH. GOUNOD. du Conservatoire.
M. MOUNET-SULLY	Le Coursier . . . TH. GAUTIER. de la Comédie Française.

Entr'acte

DEUXIÈME PARTIE

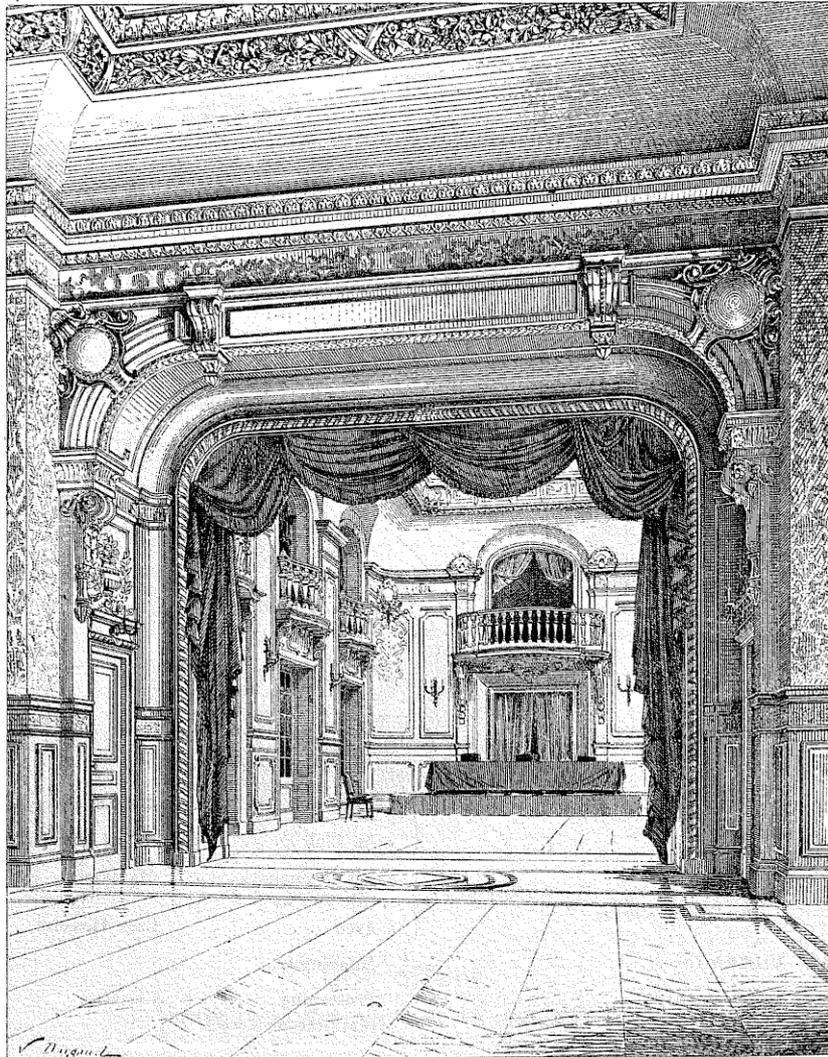
M ^{lle} SOLANGE GILNYSKA	Air du <i>Cid</i>	J. MASSENET.
M ^{me} LYNNÈS	} A Histoire du Faquin qui mangeait son pain à la fumée de l'oie . .	CHARLES ESQUIER.
		B Au Ciel
M ^{lle} DE ZÉRY	} A Les Huguenots	MEYERBEER.
		(Air du <i>Page</i>).
	B Aveu	LÉON HONNORÉ.
M. VILLEMIN	Monologue.	
M ^{lle} JEANNE DURIF	Proserpine	P. ASIELLO.
du Conservatoire.	(Cavatine de <i>Cerès</i> .)	

À LA PORTE

Comédie en un acte de VERCONSIN

M ^{me} LYNNÈS	UNE DAME. de la Comédie Française.
M. VILLEMIN	UN MONSIEUR.
	BALTHAZAR.
	UN COCHER.

HOTEL DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE



NOUVELLE SALLE DES FÊTES : M. CASSIEN-BERNARD, Architecte (1896)

B. — RÉCEPTION A L'HOTEL-DE-VILLE

Les Congressistes ont été reçus le samedi 1^{er} septembre, à 5 heures à l'Hôtel de Ville, par M. ESCUDIER, vice-président du Conseil municipal, assisté de MM. LEVÉE, vice-président, EDMOND LEPELLIER, secrétaire, GAY, syndic, et de plusieurs de leurs collègues.

M. le Préfet de la Seine et M. le Préfet de Police s'étaient fait excuser.

La Réception a eu lieu dans les Salons des Arcades.

M. PAUL COLIN, après avoir présenté le Bureau du Congrès, et les Délégués officiels des Gouvernements étrangers, a prononcé l'allocution suivante.

ALLOCUTION DE MONSIEUR PAUL COLIN,

PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En vous présentant les Membres du 1^{er} Congrès international de l'Enseignement des arts du Dessin, j'accomplis une très agréable mission, et je vous remercie de votre si cordial accueil dans ce splendide palais.

Appartenant depuis fort longtemps à une de vos grandes commissions, la commission spéciale de l'Enseignement du Dessin, je sais par expérience le grand intérêt que porte la Ville de Paris à tout ce qui touche aux industries qui ne sauraient se passer de notre enseignement. Vous trouverez parmi nous la majeure partie de vos Professeurs, de vos Inspecteurs dont vous connaissez l'intelligent et le profond dévouement.

Hier nous admirions la superbe exposition de votre pavillon à l'Exposition universelle : elle témoigne d'une direction au-dessus de tout éloge.

Aujourd'hui, Messieurs les Délégués de presque toutes les nations du monde entier, que j'ai l'honneur de vous présenter, seront heureux, ainsi que nous tous, de contempler dans des conditions que vous savez rendre si hospitalières, ce magnifique palais et les belles œuvres de l'Art français qu'il renferme.

Nous vous en exprimons, Monsieur le Président, notre vive reconnaissance.

M. ESCUDIER, vice-Président du Conseil Municipal, a répondu en ces termes.

DISCOURS DE MONSIEUR PAUL ESCUDIER

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez exprimé le désir d'être reçus par le Conseil municipal à l'Hôtel de Ville. Je suis heureux de vous y souhaiter la bienvenue.

Vous avez toutes nos sympathies ; elles sont d'autant plus vives que vous représentez un Enseignement pour lequel la Ville de Paris a consenti des sacrifices considérables et qui n'occupe peut-être pas, dans notre système d'éducation nationale, toute la place que lui méritent son importance et ses services.

Depuis le jour, en effet, où il naissait, assure une légende, sous les doigts d'une jolie fille de Sicyone désireuse de conserver les traits de son amant, le Dessin a vu grandir ses destinées : il est devenu la condition première de tout art et de toute industrie. S'il en fallait un exemple, je n'en trouverais pas de plus expressif ni de plus actuel que notre Exposition, où les palais et les aménagements de la presque totalité des objets exposés résultent de travaux basés, en dernière analyse, sur les multiples applications de la science du Dessin. (*Très bien!*)

Cependant le temps n'est pas éloigné où l'enseignement du Dessin était écarté de l'École primaire et considéré dans les lycées comme un cours très accessoire.

Il fallut l'Exposition de 1878, où la concurrence étrangère menaçait de primer nos industries les plus françaises, la patiente campagne d'un grand artiste, M. Eugène Guillaume, l'ardente propagande de publicistes comme M. Marius Vachon, et enfin, permettez-moi de le rappeler, l'exemple de la Ville de Paris pour secouer l'indifférence publique.

Alors commença une vigoureuse réaction : on se rendit mieux compte du rôle essentiel du Dessin dans les productions d'art industriel, de son importance sociale ; sa connaissance étant indispensable à l'ouvrier à qui il ne doit pas suffire de rester un manoeuvre. (*Vive approbation.*)

Une visite à l'Exposition indique les progrès réalisés depuis l'école maternelle jusqu'aux cours d'adultes, depuis l'école d'apprentissage jusqu'à l'école d'art. A la section des écoles maternelles, les travaux exposés révèlent de la part de leurs auteurs, de tout jeunes enfants, une imagination et une dextérité étonnantes, et chez les maîtres une méthode rationnelle. A la section des écoles d'art décoratif, on assiste au plein épanouissement de la renaissance du Dessin.

Cependant les pouvoirs publics, les municipalités, les chambres de commerce n'ont pas épuisé leur devoir : l'Université, notamment, bien qu'elle tende de plus en plus à substituer l'étude des faits à l'étude des abstractions, et à séparer, suivant l'expression de Leibnitz, « de la paille des mots, le grain des choses », n'a pas fait au Dessin la part qui lui revient. (*Assentiment.*)

Il reste donc beaucoup à faire, et je suis convaincu que votre Congrès, qui a réuni tant d'hommes d'expérience et de savoir, aura un retentissement efficace sur l'opinion publique.

Pour sa part, la Ville de Paris compte bien bénéficier de vos travaux : s'inspirant de la nécessité de maintenir à son rang l'industrie parisienne et de préparer au monde du travail des ouvriers habiles, elle a créé toute une organisation de l'Enseignement du Dessin ; vous la connaissez, je n'insiste pas. Je veux simplement marquer quel intérêt nous attachons à la réussite de votre Congrès : nous en attendons des résultats, qui, à coup sûr, profiteront à nos méthodes.

D'avance je vous en remercie, et j'adresse l'expression de notre gratitude à Messieurs les Membres Etrangers du Congrès qui sont venus collaborer à une œuvre aussi intéressante. Quelques-unes des nations qu'ils représentent ont imprimé à l'Enseignement du Dessin une impulsion extraordinaire ; elles y ont gagné de pouvoir con-

quérir, dans le domaine des industries d'art, une place enviable.

Paris n'en est pas jaloux : il applaudit volontiers aux succès de ses rivaux et se félicite toujours de ces luttes pacifiques des peuples qui n'engendrent ni vengeances ni haines, et concourent uniquement au progrès de la civilisation universelle. (*Applaudissements prolongés.*)

M. HIRSCH, Délégué du Luxembourg, s'est fait l'interprète de tous ses collègues étrangers pour remercier la Ville de Paris de la réception si gracieuse qui leur était faite et dont ils emporteront le meilleur et le plus sympathique souvenir.

Après ces discours, le Président du Conseil Municipal invite les Congressistes à un lunch qui leur est offert dans la *Salle des Banquets*. La réception s'est terminée par une visite des *Salons*, de la *Salle des Fêtes*, de celle du *Conseil* et de la *Bibliothèque*, illuminés spécialement pour la circonstance.

C. — REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES. — ATTRACTIONS

A la suite de démarches faites par M^{me} et M. CHATROUSSE, M. JULES CLARETIE, de l'Académie française, Administrateur Général de la COMÉDIE FRANÇAISE, avait bien voulu mettre à la disposition des membres du Congrès malgré l'exiguïté de la salle du *Nouveau Théâtre*, où la maison de Molière avait dû se réfugier, par suite de l'incendie de la salle construite par Gros au Palais Royal, 50 fauteuils d'orchestre pour les représentations des *Judi 30, Vendredi 31, Samedi et 1^{er} septembre*.

Les Congressistes français ont tenu à faire profiter de cette gracieuseté, leurs Collègues Etrangers. Ceux-ci ont vivement apprécié le talent des Artistes éminents de notre première scène, dont la France, à bon droit, a lieu d'être fière.

La Commission d'organisation du Congrès tient à renouveler ici l'expression de sa reconnaissance à M. l'Administrateur Général, aux Sociétaires et Pensionnaires — Hommes et Dames — de la Maison de Molière. Au nom du Congrès, une gerbe de fleurs portant sur un *lot de ruban* l'inscription :

Le 1^{er} Congrès International de l'Enseignement du Dessin à la Comédie Française; 30, 31 août et 1^{er} septembre 1900.

avait été remise dans le foyer des artistes à M^{me} WORMS-BARETTA.

Au Champ-de-Mars, M. FÉLIX avait bien voulu organiser une visite spéciale du PALAIS DU COSTUME exclusivement réservée aux Membres du Congrès, sous la conduite de l'Administrateur qui a prodigué toutes les explications désirables sur les merveilles accumulées dans ce remarquable Musée. En outre, pendant plusieurs jours, les membres du Congrès y furent reçus gracieusement sur la présentation de leurs cartes.

Au PALAIS DE LA FEMME, à celui de l'OPTIQUE et au PANORAMA DU CLUB ALPIN, la même faveur fut accordée aux Congressistes.

Sur la rive droite de la Seine, dans l'enceinte de l'Exposition, le VIEUX PARIS fut également hospitalier aux Membres de notre Congrès, ainsi que dans la *rue de Paris*, la MAISON DU RIRE, organisée par l'éditeur Juven. Le PALAIS DE LA DANSE a mis par deux fois à la disposition des Congressistes une centaine de places.

Au nom des Etrangers et des Français, Membres du premier Congrès de l'Enseignement du Dessin, la Commission d'organisation adresse à tous, ses plus sincères remerciements pour les nombreux et intéressants divertissements artistiques qu'ils ont bien voulu leur procurer.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

1^{er} Congrès international de l'Enseignement de Dessin



Restaurant de la Lune (Champ de Mars)

1^{er} Septembre 1900

D. — BANQUET

Le samedi 1^{er} septembre, un banquet réunissait les Congressistes à 7 heures au restaurant de la Lune, à l'Exposition. Le prix en était fixé à 7 fr. 50.

Dans la salle du Banquet les tables avaient été disposées en fer à cheval. M. PAUL COLIN présidait la table d'honneur, ayant en majorité à ses côtés ou en face de lui Mesdames et Messieurs les Délégués étrangers. Les tables latérales étaient présidées l'une par M. J.-J. PILLET, M. GUÉBIN, l'autre par tous deux Présidents de section. Ces tables étaient surtout occupées par des Congressistes Français.

M. JACQUEMART, président de la 2^e section, s'était fait excuser.

La cordialité la plus franche et la plus gaie n'a pas cessé de régner pendant toute la durée du repas. Au dessert les toasts suivants ont été prononcés.

ALLOCUTION DE M. PAUL COLIN

PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

MESDAMES, MESSIEURS,

Avant de vous adresser mes remerciements personnels, je dois vous exprimer les regrets de M. le Directeur des Beaux-Arts de n'avoir pu assister à notre fête de ce soir ; il m'a chargé de le représenter parmi vous et de vous assurer de sa sympathie la plus vive, pour l'œuvre que nous avons entreprise. Je ne chercherai pas à le remplacer plus longuement ; vous l'avez entendu ce matin et je craindrais d'affaiblir dans votre souvenir les termes éloquents dont il s'est servi, pour nous dire combien nous pouvions compter sur son concours. Vous n'oublierez pas non plus avec quelle bonne grâce il a décerné les distinctions honorifiques que vous savez à Mesdames MYSKOWSKA-DUBREUIL et LUNEAU ainsi qu'à M. BORDIER, distinctions si bien méritées.

Mes chers collègues, pardonnez-moi donc de remplacer si mal M. le Directeur des Beaux-Arts et permettez à votre Président de vous dire, un peu plus en famille, combien il vous est à tous particulièrement reconnaissant. M^{me} CHATROUSSE, notre dévouée Secrétaire générale ; MM. PILLET, GUÉBIN, JACQUEMART, présidents de section ont organisé le Congrès avec une telle entente, un tel ordre que le succès en était assuré d'avance. Le concours des Rapporteurs comme Mesdames BASTIEN, WHEELER, IMBS, ne saurait non plus être oublié ; mais il faudrait vous citer tous.

Vous m'avez rendu la tâche si facile que je ne sais vraiment comment vous témoigner ma gratitude. Congressistes de la Province venus de tous les coins de la France ! Congressistes de Paris ! avant de lever mon verre en l'honneur de l'Enseignement du Dessin qui nous a réunis dans un sentiment de si bonne confraternité, j'adresserai en votre nom à tous, certain d'être votre fidèle interprète, un

cordial remerciement à Mesdames et Messieurs les Délégués Etrangers. La part qu'ils ont prise à nos réunions et aux discussions a été pour nous tous d'un puissant intérêt; nous ne saurions trop leur dire avec quel plaisir nous les retrouverons au prochain Congrès.

L'Enseignement du Dessin a décidément toutes les vertus; il est non seulement un élément d'élévation intellectuelle et morale dans l'éducation générale de tous les peuples de la terre, mais il est aussi leur trait d'union; il vient d'en donner la preuve et nous garderons un impérissable souvenir de leurs Représentants parmi nous.

Mes chers collègues, je lève mon verre en l'honneur des Congressistes Etrangers et Français réunis en 1900 pour l'Enseignement du Dessin. (*Applaudissements répétés.*)

TOAST DE M. J.-J. PILLET

PRÉSIDENT DE LA PREMIÈRE SECTION DU CONGRÈS.

Je vais lever mon verre en l'honneur des deux hommes dont les noms ne sauraient être disjoints lorsque l'on veut reporter à qui de droit l'honneur du grand travail accompli pour tout ce qui touche à l'Enseignement du Dessin en France et, peut-être aussi, dans le monde entier: je veux parler de M. EUGÈNE GUILLAUME et de M. PAUL COLIN.

Le grand Artiste que nous vénérons et que nous admirons tous se serait fait un devoir d'accepter la présidence du Congrès; présidence que nous lui eussions, j'en suis convaincu, offerte à l'unanimité. Il a fallu les devoirs impérieux de la haute situation qu'il occupe à l'Académie de France à Rome pour le priver d'accomplir cet acte qu'il eut considéré, il me l'a dit, comme le glorieux couronnement de son œuvre d'enseignement.

On a bien fait, à défaut de M. EUGÈNE GUILLAUME, de choisir M. PAUL COLIN, et cela pour bien des raisons: la première c'est qu'il est le dépositaire de la pensée du Maître et que, depuis plus de vingt ans, il organise et il dirige l'application de sa méthode. Les autres raisons je les dirai tout à l'heure, malgré les gestes désespérés que sa modestie le pousse à me faire pour m'engager à me taire.

Mes chers collègues, nous devons avoir confiance en M. EUGÈNE GUILLAUME, d'abord parce que c'est M. GUILLAUME, c'est-à-dire un grand artiste doublé d'un penseur et d'un philosophe. Il est de l'Académie des Beaux-Arts, mais il est aussi de l'Académie Française. C'est un artiste qui a produit de grandes œuvres; mais cela n'est pas très rare dans notre beau pays de France! ce qui l'est beaucoup plus, ce qui ne s'est peut-être pas représenté depuis Léonard de Vinci, c'est qu'un Maître de génie veuille bien réfléchir longuement sur les plus humbles comme sur les plus hautes questions d'Enseignement; c'est qu'il consacre ses veilles à analyser sur lui-même les phases par lesquelles on doit faire passer l'intelligence pour arriver à savoir dessiner; c'est qu'il consente non seulement à

divulguer le fruit de ses réflexions, mais encore, rôle bien ingrat, à se faire le défenseur militant de ce qu'il considère comme la vérité absolue.

M. EUGÈNE GUILLAUME me disait il y a quelques jours à peine : « *Je vous jure, parce que ma conscience m'ordonne de parler ainsi, à vous et à mes dévoués disciples, que ce que nous avons fait depuis vingt-deux ans est bien, et que la vérité tient dans notre méthode.* »

Lorsque l'on entend un tel homme, en pleine gloire, parler ainsi, ne doit-on pas, si l'on est artiste ou simplement bon dessinateur, réfléchir avant de critiquer, et si l'on est ni l'un ni l'autre, être d'une extrême réserve dans ses appréciations. Vous comprenez maintenant, mes chers collègues, pourquoi nous soutenons si ardemment l'œuvre de notre Maître : c'est parce que nous y croyons ; parce que c'est notre foi à nous ; et nous agissons ainsi parce que nous sommes non seulement ses amis respectueux, mais encore parce que nous nous considérons comme ses apôtres convaincus. C'est pourquoi je vous demande de porter notre premier hommage à M. EUGÈNE GUILLAUME et de lever notre verre au succès de son œuvre, et au rétablissement de sa santé, un peu compromise en ce moment ! (*Adhésions unanimes.*)

Mais nous ne devons pas oublier PAUL COLIN, ouvrier de la première heure, devenu aujourd'hui, comme Inspecteur général, le dirigeant des derniers jours. Son œuvre de direction et de concentration peut se juger par les résultats, c'est-à-dire aussi bien par les travaux des maîtres que par les productions des élèves, qui occupent à l'exposition une place si importante dans la section Française de l'enseignement.

Vous avez vu et admiré cette belle manifestation d'Art et d'Enseignement dans laquelle, sans compter les très importantes Ecoles de Paris, 207 établissements sont représentés.

Pour organiser cette exposition il a fallu un labeur considérable. C'est lui qui l'a fourni.

J'ai assisté au travail de mon ami PAUL COLIN sans l'y aider en rien, je l'avoue à ma honte : je l'ai vu recevoir des montagnes de documents et avec une méthode parfaite, avec une science impeccable d'organisation, les classer, les sérier et les exposer dans les conditions les meilleures pour les faire apprécier à leur juste valeur. Et il fallait, pour arriver à cela, un véritable courage, car le manque de place imposait des éliminations qui ont énormément coûté à sa bienveillance.

Donc, depuis 22 ans mise en œuvre de la MÉTHODE de M. GUILLAUME, et pendant ces derniers temps concentration judicieuse des résultats en vue de leur exposition au Champ-de-Mars, voilà ce qu'a fait M. PAUL COLIN.

Je porte un toast à M. Paul Colin ! (*Acclamations.*)

RÉPONSE DE M. PAUL COLIN

AU TOAST DE M. PILLET.

Véritablement, mes chers amis, vous êtes trop bons. Il y a des émotions qui brisent le cœur de l'homme qui sent profondément.

Je vous remercie. Notre Congrès n'a pas été ordinaire. Sans citer des noms, on peut dire que de tous côtés on y a travaillé avec ardeur et conviction. Il a été ouvert par M. le Ministre et clôturé par M. le Directeur des Beaux-Arts avec une amabilité qui ne pouvait manquer de toucher les artistes. Et ce fut pour nous tous, je le répète encore une fois, un vrai bonheur de voir le Ministre décorer une Inspectrice, M^{me} Myskowa-Dubreuil et deux professeurs, M^{lle} Luneau et M. Bordier.

Je bois au succès de nos trois collègues et je lève mon verre en leur honneur.

M^{lle} Luneau prononce quelques paroles de remerciements en réponse au toast de M. Colin.

RÉPONSE DE M. ED. VALTON

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE DESSIN DE LA VILLE DE PARIS

A MM. J.-J. PILLET ET PAUL COLIN

Je veux essayer de répondre aux discours de M. PILLET et de M. COLIN,..... et dire combien les Congressistes ont été charmés de la façon dont M. le Président du Congrès en a dirigé les séances.

M. COLIN a été comme le résumé de toutes les forces qui ont été mises en mouvement au Congrès.

Je remercie M. COLIN, M. PILLET et M. GUÉBIN et je regrette l'absence de M. JACQUEMART que je voudrais également remercier au nom de tous mes Collègues. Ces messieurs nous ont montré des visages d'amis, de confrères que nous avons été heureux de connaître dans le travail des réunions des Commissions et dans les réunions du Congrès, et que nous désirons revoir. (*Applaudissements.*)

TOAST DE M. GENOUD

DÉPUTÉ, DIRECTEUR DU MUSÉE INDUSTRIEL

ET DE L'ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS DE FRIBOURG, DÉLÉGUÉ DE LA SUISSE

C'est pour moi un agréable devoir de remercier les organisateurs et tous les membres français du Congrès pour le cordial accueil que nous avons reçu ici.

Il a été proposé et décidé de réunir en Suisse le prochain Congrès. Nous acceptons avec joie et nous désirons que ce soit le plus tôt possible. Nous vous recevrons avec la même cordialité que celle avec laquelle vous nous avez reçus. Et puisque vous avez réclamé la suppression des cahiers de Dessin et l'emploi des tableaux muraux

pour montrer aux élèves les aspects de la nature nous vous ferons voir des spécimens de belle nature dans des tableaux magnifiques, non pas en images, mais en réalité.

Je veux aussi remercier la Ville de Paris de la façon amicale, fraternelle dont elle reçoit dans ses écoles nos enfants, les élèves ouvriers. Nous avons vu à l'Exposition des œuvres remarquables et nous avons constaté des progrès grandioses. Nous sommes étonnés de l'ascension que vous accomplissez; vous marchez en avant, et la grande route que vous suivez s'élève toujours plus haut, bien plus haut que les cimes de nos plus hautes montagnes!

On a parlé des Expositions précédentes de l'Enseignement du Dessin; vous êtes en progrès sur elles. Ces progrès, nous les avons constatés au Champ-de-Mars, au Pavillon de la Ville de Paris et à l'annexe de la rue Camou. Je bois à la France!

Je bois à tous nos Collègues du Congrès! (*Applaudissements répétés.*)

TOAST DE M. PAUL MARGEROU

ARCHITECTE, DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE
D'ENCOURAGEMENT AUX ARTS, DE SAINT-PÉTERSBOURG

MESDAMES ET MESSIEURS,

Mon collègue, M. DE PASTCHENKO, représentant officiel du gouvernement Russe, ayant été empêché au dernier moment pour des raisons indépendantes de sa volonté de prendre part à cette dernière réunion de notre Congrès, c'est à moi que revient le plaisir de vous exprimer tous les sentiments que nous emporterons de ces quelques journées passées parmi vous.

Je ne viendrai pas, Mesdames et Messieurs, après les paroles autorisées de M. le Directeur des Beaux-Arts à la séance de clôture de nos travaux, ni après celles que M. le Vice-Président du Conseil municipal de la Ville de Paris nous a adressées à la réception à l'Hôtel de Ville, vous redire toute l'importance que comporteront les résultats acquis de vos délibérations pour l'avenir de l'Enseignement du Dessin. J'ajouterai seulement que les vœux exprimés par le Congrès auront dans les pays où cet Enseignement n'a pas encore droit de cité, une portée tout-à-fait significative et, j'ose l'espérer, tout-à-fait décisive.

Mais, outre ces résultats d'un ordre tout réel, tout pratique, le Congrès aura encore eu une autre portée d'un caractère plus intime mais non moins précieux. C'est de ce résultat et de ces conséquences que je voudrais vous dire deux mots.

Mesdames et Messieurs, en nous rendant au Congrès, nous n'allions pas tout-à-fait en pays étranger; nombre de nos collègues français nous étaient déjà connus, mais connus pour la plupart seulement par la valeur de leurs œuvres, par le talent éminent qu'ils ont dépensé sans marchander, à prêcher la bonne parole, qui forçait les frontières et venait répandre en pays lointain les bienfaits

de leur généreuse initiative. Aussi c'était un sentiment d'admiration pour eux que nous apportions ici et que nous nous sommes efforcés de leur exprimer. Aujourd'hui, au moment de nous quitter, nous voyons qu'à ce sentiment est venu s'en ajouter un autre, d'une autre essence, n'émanant plus de l'esprit seul, mais partant aussi du cœur. Ce sentiment est celui de la sympathie profonde pour vous tous, de l'amitié, si vous voulez bien m'autoriser à employer ce terme, vers lequel nous avons été tout naturellement entraînés après l'accueil si chaleureux, si cordial que nous avons trouvé près de vous. Je ne doute pas un instant que ce résultat ne porte aussi ses fruits car il cimentera encore plus fortement nos rapports futurs, basés sur la même communion d'idées. Il nous donnera certainement encore plus de courage, plus de force à poursuivre le travail commun et cela pour le plus grand bien de cet Enseignement du Dessin qui est la base de tout développement de l'intelligence et du cœur de l'homme et de toutes les productions pacifiques du génie humain. Eh bien, Mesdames et Messieurs, s'il nous a été donné d'éprouver ces sentiments, de sentir notre cœur vibrer à votre contact, nous devons entièrement en reporter le mérite aux initiateurs de ces premières et mémorables assises. Aussi c'est un devoir de profonde reconnaissance que je viens acquitter maintenant en disant : Merci à l'Association des Professeurs de Dessin de la Ville de Paris, ouvriers de la première heure ; merci au Comité d'organisation tout entier qui sans marchander, a prodigué son dévouement pour assurer le succès du Congrès et atteindre au but qu'il poursuivait ; merci à tous d'y avoir ajouté les ressources de leur grâce et de leur affabilité pour rendre notre séjour parmi vous plein de charmes. Permettez-moi donc de lever mon verre en leur honneur et, suivant l'usage de mon pays, de leur crier du fond du cœur : « Hurrah ! »

(*Applaudissements.*)

TOAST DE M. FABIEN WARE

DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA COMMISSION ROYALE BRITANNIQUE DE L'EXPOSITION DE 1900

Membre du Jury de la classe IV

J'ai le plaisir au nom de la Grande-Bretagne, de remercier les organisateurs du Congrès pour la cordialité avec laquelle ils ont accueilli les Congressistes étrangers.

Je me rappelle toujours avec étonnement les bruits qui ont couru chez nous avant l'ouverture de l'Exposition. Les semaines qui ont suivi ont démenti des propos tendancieux et effacé des appréhensions mal fondées. Et déjà, avant le Congrès, deux de mes compatriotes me disaient : « Les étrangers ne sauraient être trop reconnaissants de ce que la France a fait pour eux dans le passé. » Je suis de leur avis. Et quand je vois, à présent, tous mes compatriotes admirer les œuvres françaises et celles de tous les pays à l'Exposition, je leur dis : « Si vous aviez oublié ce que nous devons à la France, vous ne

pourriez maintenant lui refuser votre reconnaissance. » Croyez-le, chers collègues, nous admirons vos travaux, nous savons quel profit l'humanité en retirera ! Pour notre part, nous avons beaucoup appris; nous ne serons pas des ingrats.

Ce qui nous intéresse le plus au Congrès, c'est ce que vous avez fait. Nous y trouvons d'excellents exemples à suivre. Nous organisons encore notre enseignement du Dessin. L'initiative privée est une très bonne chose, mais nous voulons qu'elle soit surveillée, dirigée. Nous sommes frappés de voir le tact que le Ministre emploie à encourager et à diriger les efforts individuels. Direction administrative et effort individuel, vous avez su combiner ces deux éléments de succès.

Je remercie encore tous les Congressistes français et particulièrement le Ministre de l'Instruction publique, les chefs de bureaux, les inspecteurs et la Commission d'organisation. (*Applaudissements.*)

RÉPONSE DE M. PAUL COLIN

A MONSIEUR LE DÉLÉGUÉ de la GRANDE-BRETAGNE

Je veux seulement, mon cher Monsieur Ware, rappeler que nous avons été ensemble membres du jury de la classe IV, et dire qu'il est impossible de rencontrer un collègue plus éclairé et plus bienveillant que vous ne l'avez été en toute circonstance. Durant les opérations du Jury je vous ai toujours entendu soutenir les idées émises par les représentants de la France.

Nous nous félicitons de votre appui amical, et nous vous en remercions. (*Bravos !*)

DISCOURS DE MISS EMILY SARTAIN

DIRECTRICE DE L'ÉCOLE SPÉCIALE-DES JEUNES FILLES A PHILADELPHIE,
DÉLÉGUÉE DES ÉTATS-UNIS.

Je voudrais dire aux organisateurs du Congrès les sentiments de reconnaissance du Gouvernement, de la Nation et des Délégués des États-Unis pour l'accueil amical que nous avons reçu des Congressistes français et étrangers.

Nous avons vu et admiré tout ce qui constitue et fortifie la réputation de la France.

Nous sommes vos Collègues, car nous avons passé une partie de notre enfance dans vos écoles, et nous apprenons à nos enfants à vous estimer. Pour eux, comme pour nous, la France est toujours l'aïeule respectée et écoutée. Les élèves de nos écoles assimilent à la sève vigoureuse d'un peuple nouveau l'expérience de vos grands Maîtres dont les œuvres sont pour tous une révélation.

Aussi n'oublions-nous pas la dette que nous devons à ce grand peuple ami et généreux, le peuple de France. (*Applaudissements.*)

TOAST DE M. JÉSUS CONTRERAS

STATUAIRE, DÉLÉGUÉ SPÉCIAL DES BEAUX-ARTS DU MEXIQUE.

Si l'émotion était une inspiratrice, mes paroles seraient profondément inspirées, car mon émotion est très grande. Si l'amour de l'Idéal était une prêtresse du temple d'Apollon, je dirais maintenant de belles paroles prophétiques à cet aéropage de femmes fortes, car il est immense aussi l'amour que je professe pour l'Idéal. Mais l'un et l'autre sont souverainement silencieux pour celui qui, comme moi, ne traduit son idéal et son émotion que sur des marbres muets... Cependant il est nécessaire et en même temps agréable de prononcer quelques paroles et les miennes les voici :

Eduquer pour la beauté les facultés de l'enfant, c'est couvrir des aiglons pour l'avenir ; et quand les femmes, fleurs de la vie, en prennent la mission, cette mission devient angélique. Une poésie protégeant une autre poésie, la poésie de la rose épanouie, abritant la poésie du bouton qui s'entr'ouvre. Et cela grâce à la France, la sainte, l'idéale, l'éternelle mère latine. Cela grâce à Paris, l'ineffable Jérusalem de ceux qui pensent. A quoi bon d'autres paroles ? Laissons l'œuvre divine cheminer sans voiles, comme les déesses, et buvons à son honneur et à celui des grands artistes de la France.

Je termine en remerciant M. le Président et mes chers Collègues et, à mon retour dans mon pays, j'informerai officiellement mon gouvernement des travaux et des résultats de ce grand Congrès. (*Applaudissements répétés.*)

TOAST DE M. L. GUEBIN

INSPECTEUR PRINCIPAL DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DE LA VILLE DE PARIS
ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE*Président de la 3^e section du Congrès.*

Chers Collègues et amis de France et — si vous le voulez bien je dirai — amis des autres Pays, car, après quelques jours passés ensemble, il n'y a plus ici d'Étrangers ! Au nom des professeurs de la Ville de Paris, je viens vous remercier de votre venue parmi nous.

En me chargeant d'être l'interprète de leurs sentiments, leur portedrapeau pour l'action, ils savent quelles traditions nous avons à défendre ensemble vis-à-vis du monde entier : traditions d'urbanité que l'aimable Déléguée Américaine se plaisait à rappeler il y a un instant ; traditions de réformes et de progrès sans lesquels Paris ne saurait vivre.

Comme Parisiens nous avons fait tout notre possible pour que les Congressistes aient ici un séjour agréable autant que profitable. Pour nous, nous garderons le meilleur souvenir des distractions prises et des études poursuivies en commun.

Les Professeurs de la Ville de Paris, qui ont pressenti l'utilité générale d'un Congrès international, sont maintenant fort heureux.

Leur initiative bienfaisante est récompensée ; j'en suis d'autant plus content, qu'en face de vous, au milieu de tous ces Représentants des nations qui nous apprécient et nous estiment, je ne saurais laisser échapper l'occasion de vous dire tout le bien que je pense des professeurs dévoués et modestes, sans lesquels tous les progrès rêvés ne sauraient s'accomplir.

Aussi est-ce pour les Professeurs, en quelque point de l'Univers qu'ils agissent, que je vous propose de lever vos verres.

Au nom des professeurs de la Ville de Paris, j'envoie le salut cordial à tous leurs confrères de France et de l'Étranger.

(Applaudissements.)

TOAST DE M. FULCONIS

PROFESSEUR A LA ROCHE-SUR-YON.

Je tiens beaucoup à remercier les organisateurs et les autres membres du Congrès pour leur bon accueil. Je parle au nom des Professeurs français qui font modestement leur devoir dans les petites villes des départements. M. Colin sait mieux que personne combien ces professeurs travaillent avec dévouement. Privés de la plupart des moyens d'action que l'on trouve dans les grandes villes : musées, monuments historiques, bibliothèques, documents de toutes sortes, ils ont pu cependant obtenir des résultats importants. C'est ainsi qu'à l'Exposition, à côté des grands centres d'éducation il y a de modestes écoles dont les travaux ont attiré l'attention.

Nous remercions la Commission d'organisation du Congrès de nous avoir procuré l'occasion de montrer les résultats de notre activité et de rencontrer ici la bienveillance éclairée de nos chefs et de tous nos Collègues que nous respectons cordialement.

(Applaudissements.)

RÉPONSE DE M. ED. VALTON.

Mon cher Collègue, de même qu'il n'y a qu'un Dessin comprenant le dessin industriel et le dessin d'art, il n'y a qu'un enseignement du Dessin et par conséquent qu'une seule famille de professeurs, tous amis, tous frères. *(Approbatton.)*

TOAST DE M. KELLER

MEMBRE DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

Je tiens à rendre hommage aux qualités dont les dames ont fait preuve au Congrès, aux efforts de volonté, à l'ardeur qu'elles ont apportés dans les différents travaux qui leur ont été confiés.

Comme la plupart de nos Collègues, j'ai vivement remarqué combien la femme pouvait dépenser de force et d'énergie. Je pourrais à ce propos citer toutes les dames ayant rempli des fonctions dans nos Comités, mais je cours le risque de commettre de nombreux oublis et de chagriner peut-être celles d'entre nos aimables Collègues qui

ont travaillé le plus ardemment ; c'est pourquoi je ne parlerai pas de M^{me} CHATROUSSE, mais je défie bien qu'on trouve parmi nous, Messieurs, un secrétaire capable de remplir plus parfaitement cette fonction.

(*On frappe un Ban pour M^{me} Chatrousse.*)

Pour la symétrie je citerai aussi M^{lle} BASTIEN qui donnait dans ses procès-verbaux une physionomie si fidèle de nos séances, mais comme la symétrie n'est admise qu'avec réserve, je me contenterai d'un beau rayonnement qui permettra à M^{lle} IMBS, ma si gracieuse voisine, d'en prendre une part méritée pour le rapport qu'elle a fait, pour son obligeance à l'égard de tous ; je ne voudrais pas oublier non plus M^{lle} LUNEAU et tant d'autres qui ont été le charme de nos réunions.

Nous avons admiré aussi avec combien d'intelligence, dans une langue qui leur était peu familière, les Dames étrangères ont su prendre part à nos discussions et les éclairer. Miss WHEELER et Miss EMILY SARTAIN, nos sympathiques collègues, en sont le plus parfait exemple.

Je porte donc un toast bien mérité aux Dames que j'associe, toutes, à l'hommage respectueux que nous leur devons et qui, s'il est galant n'en est pas moins très sincère. (*Applaudissements répétés.*)

Avant la fin des toasts M. DUCOLÉ, professeur à Sorèze, chante avec un réel talent l'*Aubade du Roi d'Ys*, du compositeur Lalo.

« Vainement, ma bien-aimée, etc. »

Il est chaleureusement applaudi.

MOTION DE MM. FRANCKEN ET GUÉBIN

Avant le départ, M. FRANCKEN rappelle aux Congressistes présents le dernier vote du Congrès : Formation d'un Comité permanent composé de douze Délégués et de six Suppléants français, et d'un nombre indéterminé de Délégués étrangers.

M. FRANCKEN ajoute que le Congrès ne peut s'éteindre avant d'avoir désigné le Délégué qui sera chargé d'envoyer les communications aux membres du Comité. Il propose de désigner M^{me} CHATROUSSE.

M. GUÉBIN *appuie* la proposition de M. FRANCKEN. En même temps, dit-il, que nous réclamons par acclamation l'adoption de M^{me} CHATROUSSE comme Déléguée chargée de centraliser les communications au Comité permanent, nous demandons que tous les Congressistes, quels qu'ils soient, puissent venir au 117, boulevard Saint-Germain, apporter leurs communications s'ils en ont à présenter.

M^{me} CHATROUSSE remercie et accepte. Elle promet de répondre à toutes les communications qui lui seront adressées.

NOTA. — Les toasts et les motions ci-dessus portés ou formulés au Banquet ont été recueillis avec une exactitude parfaite, par notre Collègue M. QUIGNOLOT. La Commission lui adresse ses remerciements les plus vifs.

TITRE VIII

COMITÉ PERMANENT INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

A. — AVERTISSEMENT.

En toute rigueur le volume des comptes-rendus du Congrès aurait pu se borner à la publication des travaux accomplis exclusivement en cours de session.

Mais la Commission d'organisation, à laquelle incombait le soin de publier ces comptes-rendus, a pensé qu'il y aurait le plus grand intérêt à faire connaître tout ce qui, jusqu'au moment où ces lignes paraîtront, aura été fait pour ainsi dire comme corollaire de ce premier Congrès.

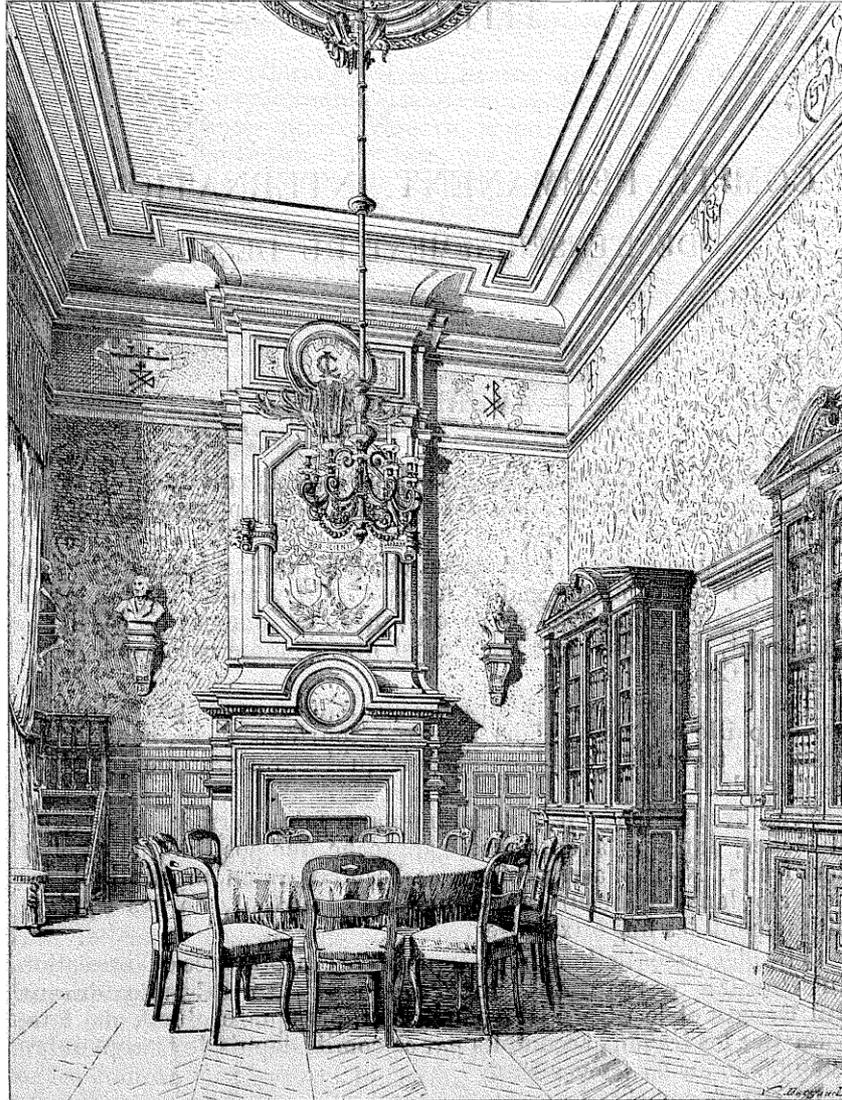
Il est bon, en effet, que l'on sache que nous n'avons pas allumé un feu de paille et, que si, dans nos trop courtes séances, nous avons beaucoup travaillé c'est dans l'espoir qu'il en restera quelque chose de durable.

Nous avons semé ; il faut maintenant faire germer la semence et tâcher, dans un avenir aussi rapproché que possible, de récolter des fruits. Nous n'arriverons à ce résultat qu'en multipliant les Congrès dans la mesure raisonnable et, surtout, en les soudant intimement les uns aux autres.

Cette idée, essentiellement pratique, a été l'inspiratrice de la création du **Comité permanent international de l'Enseignement du Dessin** et le titre VIII a pour objet, presque exclusif, de faire connaître les travaux accomplis par ce comité depuis le 1^{er} septembre 1900 jusqu'au 25 février 1902.

De cette façon, si les comptes-rendus des Congrès futurs s'imposent, eux aussi, de faire connaître non seulement les travaux des sessions mais encore ceux des comités permanents qui succéderont au comité actuel, la collection de ces volumes finira par constituer l'histoire ininterrompue de tout ce qui touche à l'Enseignement du Dessin.

HOTEL DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE



SALLE DU CONSEIL : CHARLES GARNIER, Architecte (1879)

B. — CONSTITUTION DU COMITÉ PERMANENT INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

Lorsque, dans chaque section du Congrès, la question d'un Comité permanent fut soulevée, elle ne rencontra que des approbations, car il importait que les travaux de ce Congrès ne restassent pas lettre morte et qu'une sanction fut donnée aux vœux qui en émanaient.

Dans la séance solennelle de clôture, la proposition fut adoptée et les membres qui devaient composer ce Comité furent immédiatement nommés. Le Bureau même fut en principe constitué et, dès le 7 septembre 1900, c'est-à-dire six jours après la clôture du Congrès, le Comité se réunissait pour établir les bases de son fonctionnement régulier.

Tout d'abord il était nécessaire, pour les Délégués officiels étrangers d'obtenir de leur Gouvernement la consécration officielle de leurs attributions.

Le Bureau ne pouvait être définitivement nommé qu'après ces formalités remplies.

Mais en principe, et suivant les désirs exprimés par le Congrès, le Bureau fut provisoirement constitué comme suit :

Président. M. PAUL COLIN, Inspecteur général de l'Enseignement du Dessin et des Musées, 1, quai Malaquais.

Secrétaire générale. M^{me} LUISA CHATROUSSE, artiste peintre, Professeur de Dessin dans les Ecoles de la Ville de Paris, 417, boulevard Saint-Germain.

Trésorier. M. LÉON FRANCKEN, Professeur de Dessin dans les Cours de la Ville de Paris, Ingénieur civil, 6, avenue de l'Asile, à Saint-Maurice (Seine).

Il fut ensuite décidé que M^{me} CHATROUSSE et M. FRANÇOIS PILLET présenteraient, à la prochaine réunion du Comité, un projet de règlement.

Nous donnons ci-après ce règlement tel qu'il a été adopté par le Comité.

C. — RÈGLEMENT DU COMITÉ

ARTICLE PREMIER. — Le *Comité permanent International* constitué par le 1^{er} Congrès international de l'Enseignement du Dessin tenu à Paris du 29 août au 1^{re} septembre 1900, a pour but de poursuivre, avec le concours des Pouvoirs publics, tant en France qu'à l'Étranger, la réalisation des vœux émis par le Congrès ; de centraliser tous les documents et renseignements relatifs à l'Enseignement du Dessin ; de faciliter l'organisation des futures sessions du Congrès et d'établir un lien entre elles.

Il se compose de 18 membres français élus par le Congrès dans sa séance du 1^{er} septembre 1900, et de Délégués officiels ou professeurs étrangers ayant pris part au Congrès et nommés par leurs gouvernements respectifs ou agréés par le Comité.

ART. 2. — Les membres du *Comité permanent international* sont nommés par les Congrès internationaux successifs de l'Enseignement du Dessin ; ils sont maintenus dans leurs fonctions ou renouvelés après chaque session. — Le Comité élit son bureau composé de : un président, un secrétaire, un trésorier.

ART. 3. — Par mesure transitoire :

Le Président, la Secrétaire générale et le Trésorier du Congrès de 1900 restent, jusqu'à la prochaine session, président, secrétaire générale et trésorier du *Comité permanent*.

ART. 4. — Le siège du *Comité permanent* est fixé jusqu'à la prochaine session, au siège de l'*Association Amicale des Professeurs de Dessin de la Ville de Paris*, 117, boulevard Saint-Germain (Cercle de la Librairie).

ART. 5. — Les séances du Comité, pour cette première session, sont fixées au 10 janvier, 10 avril, 10 juillet, 10 octobre de chaque année. Tous les membres ont voix délibérative, les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

ART. 6. — Le Comité peut se subdiviser en commissions d'études, permanentes ou temporaires, pour étudier les diverses questions portées à l'ordre du jour.

Chaque Commission nomme un rapporteur qui soumet, tous les trimestres, à l'approbation du Comité le travail de la Commission dont il fait partie. — (Les réunions de ces Commissions ainsi que celles du Bureau sont indépendantes de celles du Comité.)

ART. 7. — Le Bureau du Comité est chargé de porter à la connaissance des Délégués officiels tous renseignements ou documents relatifs à l'Enseignement du Dessin, à charge pour eux de les transmettre aux intéressés dans leurs pays respectifs.

ART. 8. — Les Délégués étrangers sont priés, en retour, de faire parvenir au siège du Comité tous renseignements ou documents émanant de leur pays, pouvant intéresser l'Enseignement du Dessin.

ART. 9. — Le Comité se réserve le droit de publier le résumé de ses travaux de telles manières qu'il le jugera convenable : bulletins, circulaires, etc.

ART. 10. — Les bulletins ou circulaires, publiés par les soins du *Comité permanent international*, seront adressés à tous les membres de l'Enseignement et à toute personne qui en fera la demande moyennant une cotisation annuelle de 1 fr. 50.

D. — LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

MEMBRES ÉTRANGERS.

M. BARBISCH (Hans), professeur à l'Institut Impérial d'éducation et d'instruction des filles d'officiers, à Vienne (Autriche).

M. COOMANS (Jules), ingénieur-architecte, Directeur de l'École professionnelle, à Ypres (Belgique).

M. WARE (Fabian), Délégué du Comité de l'Éducation et de l'Enseignement de la Commission royale Britannique à l'Exposition de 1900, membre du Jury de la classe IV, à Londres (Grande-Bretagne).

M^{me} DE LA FARGUE (Gabrielle), artiste-peintre (Bulgarie).

M. MRKVICKA, artiste-peintre, Directeur de l'École des Beaux-Arts, à Sofia (Bulgarie).

M. BILLA (J.-B.), architecte, attaché au Commissariat de l'Équateur, à l'Exposition universelle de 1900 (Équateur).

MISS SARTAIN (Emily), directrice de l'École spéciale de jeunes filles, à Philadelphie (États-Unis).

MISS WHEELER, directrice de l'École secondaire privée, membre du conseil de direction du collège de jeunes filles de *Brown University*, à Providence (États-Unis).

M. ZULAVSKI (André), professeur à l'École supérieure d'Industrie, à Budapest (Hongrie).

M. SEIDI-KOURODA, professeur à l'École des Beaux-Arts, à Tokio (Japon).

M. HIRSCH (Antoine), directeur de l'École d'Artisans de l'État, à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

M. CONTRÉRAS (Jésus), statuaire, Délégué spécial des Beaux-Arts, à l'Exposition universelle de 1900, à Mexico (Mexique).

M. ALVAREZ (Manuel-F.), ingénieur, Directeur de l'École des Arts et Métiers, à Mexico (Mexique).

M. STÉRIAN (George), architecte, ancien député au Parlement roumain, conseiller technique du Gouvernement royal (Roumanie).

M. DE KIRÉEVSKY, artiste-peintre, attaché au Commissariat général de Russie, à l'Exposition universelle de 1900 (Russie).

M. DE PASTCHENKO (Wladimir), statuaire, attaché au Commissariat général de Russie, à l'Exposition universelle de 1900 (Russie).

M. MARCEROU (Paul), architecte, Délégué de la Société Impériale d'encouragement aux Arts, à Saint-Pétersbourg (Russie).

M. GENOUD (Léon), Député, Directeur du Musée Industriel et de l'École des Arts et Métiers, à Fribourg (Suisse).

M. TIECHE (Ad.), Inspecteur fédéral de l'Enseignement du Dessin, à Berne (Suisse).

MEMBRES FRANÇAIS (1).

MM. Paul COLIN, J.-Jules PILLET, GUÉBIN, J.-François PILLET, M^{me} CHATROUSSE, MM. Edouard CUYER, Paul JACQUEMART, René LEBLANC, frère CHARLES, MAYEUX, Alfred KELLER, M^{lle} Marie BASTIEN, MM. Ch. DAVID, CAHUC, FRANCKEN, Adrien CHANCEL (décédé, remplacé par M. G. COQUELET), SERATSKI, Paul ASTAIX.

E. — COMPTES-RENDUS SOMMAIRES DES
SÉANCES DU COMITÉ

1^{re} SÉANCE. — M. René LEBLANC fait une proposition des plus importantes. Il est nécessaire, dit-il, avant de se séparer de s'entendre pour réunir les éléments intéressants relatifs à l'Enseignement du Dessin, dans chaque pays, afin de créer à Paris, en souvenir de l'Exposition universelle et du premier Congrès, un *Musée pédagogique international de l'Enseignement du Dessin*. Il est d'ailleurs, lui-même, chargé officiellement de recueillir, dans un but analogue, d'autres documents relatifs à divers enseignements.

A l'unanimité le Comité approuve la proposition de M. René LEBLANC et nomme une délégation composée de M. René LEBLANC, frère CHARLES, François PILLET et M^{me} CHATROUSSE pour visiter chacune des expositions de Dessin des nations étrangères à l'Exposition, et prendre des dessins, documents et objets qu'il serait intéressant d'obtenir pour la constitution du musée.

MISS WHEELER et MISS SARTAIN proposent de compléter certaines lacunes par des envois directs des Etats-Unis dès leur retour en Amérique. D'accord avec les Délégués officiels étrangers, présents à la séance, on organise ainsi qu'il suit les visites à l'Exposition.

Lundi 10 septembre, à 10 h. du matin. — Etats-Unis, Russie, Japon.

Mercredi 12 septembre, à 9 h. 1/2 du matin. — Mexique, Finlande, Bosnie, Herzégovine, Bulgarie, Italie.

Mercredi 12 septembre, à 2 h. du soir. — Russie, Belgique, Suisse, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

Vendredi 14 septembre, à 9 h. du matin. — Luxembourg, Suède, Norvège, Autriche, Hongrie.

2^{re} SÉANCE. — Conformément aux décisions du Comité les visites à l'Exposition eurent lieu aux dates indiquées et les résultats obtenus furent des plus satisfaisants. Partout, en effet, près des Délégués étrangers à l'Exposition nous avons rencontré l'accueil le plus cordial, et partout nous avons pu glaner, à titre provisoire, il est vrai, des documents aussi nombreux qu'intéressants, et qui, nous en avons l'assurance, seront définitivement donnés aussitôt qu'un musée pédagogique sérieux sera créé.

(1) Voir les titres, fonctions et adresses, au Titre III.

Nous donnons plus loin, à l'occasion du projet de musée, la liste résumée des documents ainsi recueillis, soit réellement soit sous forme de sérieuse promesse.

Une question se posait, urgente : celle de savoir comment et par quelle voie les demandes officielles devaient parvenir aux différents gouvernements.

M. RENÉ LEBLANC était d'avis de s'adresser au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par l'entremise de M. BAYET, Directeur de l'Enseignement Primaire.

Cette proposition fut adoptée.

M. FRANÇOIS PILLET dressa, pour chaque nation, la liste des objets ou dessins demandés et il la remit à M. RENÉ LEBLANC qui voulut bien se charger de formuler les demandes officielles et de les faire parvenir à qui de droit.

3^e SÉANCE. — Dès la 3^e séance le Bureau pouvait se constituer définitivement et le Comité fonctionnait régulièrement.

Afin de continuer les traditions du Congrès il se subdivisa en trois sections, savoir :

1^{re} SECTION. — *Enseignement général.*

2^e SECTION. — *Enseignement technique et enseignement spécial ;*

3^e SECTION. — *Unification des symboles usités en dessin.*

Les Délégués officiels étrangers font partie de droit des trois sections.

Les membres du Comité peuvent faire partie d'une ou de toutes les sections, en s'y faisant inscrire par avance.

Les Commissions eurent ensuite à grouper les vœux formulés par le Congrès et dont plusieurs, visant les mêmes sujets, devaient être transmis ensemble. Le Comité a statué sur les propositions faites et sur les rapports présentés par les sections.

Il s'occupa activement de réaliser aussi la formation du *Musée pédagogique international de l'Enseignement du Dessin* qu'il juge de la plus haute utilité et du plus grand intérêt. Après un échange d'idées sur cette question, M. J.-J. PILLET, Inspecteur honoraire de l'Enseignement du Dessin, fut chargé de préparer un projet d'organisation et de fonctionnement de ce musée.

4^e SÉANCE. — Le projet de musée pédagogique, approuvé dans la 4^e séance par le Comité, a été avec plans à l'appui, soumis, d'une part au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans une audience qui fut accordée au Comité par M. HENRI ROUJON, Directeur des Beaux-Arts et, d'autre part, à la Ville de Paris, avec une demande de local pour y installer le musée.

Nous attendons le résultat de ces démarches.

5^e SÉANCE. — L'Enseignement normal destiné à former des professeurs de Dessin a fait, de la part du Congrès, l'objet d'un vœu auquel tout le monde attache une grande importance. Le Comité permanent avait pour devoir d'étudier cette question. Il a pensé

qu'elle était connexe avec celle du musée pédagogique et que ces deux institutions, si on arrivait à les créer, devraient se compléter l'une par l'autre. C'est pourquoi le même rapporteur, M. J.-J. PILLET, fut chargé de préparer un double projet sur ces questions. On trouvera plus loin l'exposé de ce double projet. (Voir plus loin G. et H.)

6^e SÉANCE. — La 3^e section chargée d'étudier la question de l'unification des symboles, après plusieurs réunions, et sur la présentation d'un projet de circulaire de M. FRANÇOIS PILLET, a fait voter par le comité l'envoi à tous les intéressés d'un premier questionnaire destiné à établir et à grouper les signes et symboles les plus usités en Dessin, pour en déduire et créer cette unification qui a fait l'objet d'un vœu spécial du Congrès.

Ce premier questionnaire a paru dans le *Bulletin n° 1 du Comité permanent international* (novembre 1901). On en trouvera plus loin le texte complet. (Voir I.)

F. — CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE TECHNIQUE

Le Comité, désireux de réunir pour la Bibliothèque technique qu'il conviendrait d'adjoindre au Musée pédagogique, le plus grand nombre possible d'ouvrages intéressant l'Enseignement du Dessin, fait appel à tous, Français et Étrangers, en les priant de bien vouloir l'honorer de leurs dons. Il remercie vivement, par avance, tous les donateurs. Il mentionnera dans chaque Bulletin, sous la rubrique « *livres reçus* », les ouvrages qui lui seront offerts.

Il a déjà enregistré les ouvrages suivants :

- FRÈRE CHARLES. . . . *Dessin d'imitation*, d'après le modèle plan. (Enseignement élémentaire) par le FRÈRE CHARLES.
- M^{me} LUISA CHATROUSSE : *Précis d'Histoire de l'Art* par BAYET. — *Histoire de l'Art de l'Ornement* par EUG. GUILLAUME.
- M. PAUL COLIN : *Enquête sur l'Enseignement secondaire*, (Rapport général de M. ALEXANDRE RIBOT, député.
- M. EDOUARD CUYER. . . . *Histoire de l'anatomie plastique*, par MATHIAS DUVAL et EDOUARD CUYER.
- *Anatomie artistique du corps humain*, planches par le D^r FAU, textes avec figures par ED. CUYER.
- M. J.-JULES PILLET. . . *Traité de perspective linéaire et tracé des ombres*, par J.-J. PILLET.
- M. J.-FRANÇOIS PILLET. *Manuel du Dessinateur. — Causeries sur le dessin industriel*, par J.-F. PILLET.

On nous annonce en outre, d'Allemagne, des États-Unis, de la Russie, de la Suède, l'envoi d'un assez grand nombre d'intéressantes publications.

G. — MUSÉE PÉDAGOGIQUE INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

(PROJET PAR M. J.-J. Pillet)

Pétition adressée à la Ville de Paris par le Comité permanent international de l'Enseignement du Dessin pour obtenir une partie du rez-de-chaussée, dit : « sous-sol du Petit Palais », à l'effet d'y installer un Musée Pédagogique International de l'Enseignement du Dessin.

I. — OBJET DE L'INSTITUTION. — Le Congrès international de l'Enseignement du Dessin, tenu en 1900 à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle, a constitué, avant de se séparer, un *Comité permanent international de l'Enseignement du Dessin* et, entre autres missions, lui a donné celle de poursuivre la création à Paris, d'un *Musée pédagogique international de l'Enseignement du Dessin*.

Le Comité a fonctionné immédiatement et, grâce à la haute influence de ses Membres étrangers, presque tous Délégués officiels de leurs gouvernements au Congrès, il a été possible d'obtenir soit des Etats, soit des Ecoles qui avaient si brillamment exposé, des dons importants, aussi bien en livres et en travaux d'élèves qu'en matériel, en meubles et en modèles (1).

Ces dons sont déposés à Paris et ils n'attendent, pour être exposés, classés et mis à la disposition du public, que la réalisation du Musée désiré par le Congrès.

Le *Comité permanent* a d'autant plus sérieusement étudié la question qu'il avait à résoudre que, pour lui, pour ses travaux futurs, travaux essentiellement de concentration, cette question est d'ordre primordial. Il est évident, en effet, que cette concentration ne peut se faire que si tous les éléments en sont mis facilement à sa disposition, et ils ne le peuvent que si le Musée pédagogique existe pour les recevoir, pour les étudier et pour les classer.

Avant tout, il fallait trouver un local convenable : ni trop grand pour ne pas être tenté en abusant de la place d'être trop indulgent dans les réceptions; ni trop petit, car les documents internationaux réunis dès à présent sont déjà nombreux et leur nombre, malgré la sévérité qu'on devra s'imposer pour les accepter, ira très rapidement en augmentant.

Le Comité croit avoir trouvé le local idéal dans la portion du rez-de-chaussée dit : *Sous-sol* du Petit Palais dont le plan, ainsi que la vue perspective sont annexés à ce rapport (1). Les trois parties marquées A. B. C. répondraient à trois subdivisions pédagogiques du Musée, ainsi qu'il sera dit plus loin.

(1) Voir plus loin, p. 315 l'énumération de ces dons et p. 312 le plan du Petit Palais.

Le Petit Palais appartient à la Ville de Paris et le Comité n'ignore pas que plusieurs projets sont à l'étude afin de l'utiliser dans sa totalité. Tous ces projets, sans exception, prévoient une appropriation ayant le caractère artistique auquel la Municipalité attache tant de prix et quelle excelle, toujours, à réaliser.

Quelle que soit la décision qui sera prise, il est bien certain que l'Enseignement du Dessin doit être considéré comme le *vestibule intellectuel*, obligé, de toutes les applications et de tous les efforts artistiques que le Petit Palais, dans ses salles du 1^{er} étage, mettra dans une magnifique évidence, et le Comité pense que le Musée pédagogique qu'il désire installer, modestement, dans le sous-sol, en quelque sorte sous l'égide de la Ville de Paris, serait, de son côté, le *vestibule matériel* du grand Musée qui se développerait au-dessus de lui. Il est convaincu que du rapprochement que le public pourrait faire, constamment, entre les sources de l'Art, représentées par l'Enseignement du Dessin, et ce qui en découle directement, c'est-à-dire les applications décoratives, il résulterait forcément des conséquences fructueuses pour tout le monde.

Un pareil musée n'existe pas en France et si dans d'autres pays il se rencontre, il n'y a pas le caractère international que nous voudrions imprimer à celui que nous avons en vue. A Paris, en 1879, le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts avait créé, sur un plan bien conçu, l'embryon de cette institution dans les locaux de la rue de Valois. Ce musée naissant commençait à rendre de réels services et ne demandait qu'à se développer ; mais des exigences d'ordre purement administratif l'ont fait supprimer brusquement ; les éléments en ont été dispersés ; une partie des collections est allée s'échouer au musée pédagogique primaire de la rue Gay-Lussac où elle fait bonne figure mais où elle est noyée au milieu des documents de tout autre ordre auxquels l'Université s'intéresse et s'intéressera toujours beaucoup plus qu'à ceux qui ont rapport au Dessin. Depuis vingt ans cette collection tronquée ne s'est pas sensiblement augmentée ; en un mot elle ne constitue pas un organisme vivant comme devrait l'être l'institution que nous voudrions fonder et sur le fonctionnement de laquelle le Comité voudrait attirer un instant l'attention de la Ville de Paris.

II. — ORGANISATION PÉDAGOGIQUE. — Le *Musée pédagogique international de l'Enseignement du Dessin* poursuivrait, au point de vue intellectuel, un triple but : de *Centralisation*, de *Constatation*, et d'*Emulation*.

La *Centralisation* serait réalisée en organisant le musée comme le serait une bibliothèque bien conçue. On y réunirait, avec ordre, les livres relatifs à l'Enseignement du Dessin dans tous les pays, ainsi que les modèles graphiés et les modèles en relief (ces derniers représentés par leurs photographies) ; on y collectionnerait les programmes d'Enseignements et les règlements d'Ecoles ; on y classerait tout ce qui touche à l'organisation matérielle et à la pédagogie du Dessin sous toutes ses formes et dans toutes ses

applications. En un mot : on ferait en sorte que toute personne désireuse de se renseigner sur tel ou tel enseignement, dans tel ou tel pays, puisse le faire rapidement et sûrement.

La *constatation* s'obtiendrait par des *expositions scolaires* de travaux d'élèves, travaux faits en cours d'enseignement, c'est-à-dire comme sanction normale d'études régulières.

Ces expositions scolaires exigeraient de grandes surfaces murales et comme, dans le musée que nous avons en vue, l'étendue sera forcément limitée elles seraient nécessairement temporaires et de courte durée. Une semaine, on verrait apparaître une Ecole normale de Russie ; la semaine suivante, ce serait une Ecole professionnelle d'Allemagne, etc. Néanmoins un ordre pédagogique serait prévu dans le roulement de ces expositions scolaires de telle sorte que tous les enseignements puissent ainsi se manifester, chacun à leur tour, et sans que soit oublié aucun de ceux qui sont réellement intéressants.

D'ailleurs, un organe imprimé émanant du musée rendrait compte, à époques fixes, de tout ce qui s'y ferait et de tout ce qui s'y préparerait. Il paraîtrait en plusieurs langues (1) et il serait largement distribué aux personnes, aux administrations et à tous les établissements qui seraient susceptibles d'en tirer profit. Des conférences seraient faites par des personnes compétentes sur les points intéressants de l'Enseignement du Dessin.

L'émulation, c'est-à-dire, en réalité, la comparaison entre les Méthodes et entre les Ecoles s'obtiendrait en instituant des concours entre les élèves et peut-être, pour les questions de pédagogie, entre les Professeurs.

III. — ORGANISATION MATÉRIELLE. — Au point de vue matériel le musée comporterait trois sections, sous les mêmes titres et avec les mêmes objectifs que les sections du Congrès.

La *section d'enseignement général* comprendrait tout ce qui dans l'Enseignement du Dessin ne vise pas, immédiatement, d'applications professionnelles déterminées. C'est là que, entre autres choses, on pourrait étudier tout ce qui touche aux enseignements primaires ou secondaires. Et comme cette section sert, en quelque sorte, de point de départ aux deux autres, nous la placerions au centre du musée en A (voir le plan ci-après) c'est-à-dire en avant des deux suivantes.

La *section d'enseignement technique* ferait connaître tout ce qui se rapporte aux Ecoles techniques c'est-à-dire aux établissements qui, créés en vue de professions bien déterminées, demandent au Dessin tout le secours que ces professions sont en droit d'attendre de lui. Telles sont les écoles d'ingénieurs ou d'architectes, les écoles militaires, les écoles de mécanique, de bâtiment, de meuble, d'horlogerie, de céramique, de bijouterie etc.

La *section d'enseignement spécial* comprendrait dans son domaine les écoles des Beaux-Arts, d'arts décoratifs, ou d'arts industriels les

(1) Ce pourrait être, par exemple, tous les mois, une annexe du *Bulletin municipal officiel* de la Ville de Paris.

écoles et les cours municipaux de Dessin ; en un mot, tous les établissements dans lesquels le Dessin forme le fonds même des études et où il est enseigné sous toutes ses formes et à tous ses degrés. Dans ces Ecoles spéciales les élèves viennent travailler soit pour reconnaître ou pour fortifier leur vocation d'artiste soit, ce qui est plus immédiatement utile, pour y apprendre en Dessin ce qui leur permettra, plus tard, de s'élever de plus en plus haut dans leur profession.

Le mobilier de chacune de ces trois sections serait facile à réaliser ; d'ailleurs le Comité possède déjà de très beaux meubles, qui, ayant figuré à l'exposition, lui ont été donnés par des gouvernements étrangers. Ce que nous pouvons dire, dès à présent, c'est qu'il conviendra de n'en arrêter le détail qu'après avoir définitivement établi le mode de fonctionnement du musée ; car les deux choses s'enchaînent intimement.

IV. — ORGANISATION ADMINISTRATIVE. — Quant à l'organisation administrative du musée, elle pourrait et elle devrait être simplifiée.

Il serait dirigé dans sa marche générale par un *Conseil d'administration* dont le Comité international permanent pourrait constituer, dès à présent, le noyau et dans lequel les Etats étrangers seraient largement représentés. Ce Conseil se diviserait en trois sections répondant aux trois subdivisions indiquées ci-dessus.

Le fonctionnaire important de l'établissement serait un *Secrétaire* faisant fonction de conservateur adjoint mais n'ayant en aucune façon les attributions d'un Directeur. Il ne serait que le fidèle exécuter des décisions du conseil. Ses fonctions principales seraient :

- 1° De tenir à jour les catalogues des collections.
- 2° De préparer la rédaction du bulletin.
- 3° De recevoir et de guider dans leurs recherches les visiteurs sérieux auxquels le musée serait ouvert à certains jours de la semaine.

Quant au gardien il appartiendrait au personnel de surveillance et d'entretien du Palais.

Tel est, esquissé dans ses grandes lignes, le projet de musée pédagogique international de l'Enseignement du Dessin, à la création duquel nous demandons à la Ville de Paris de vouloir bien contribuer en lui accordant, avec son puissant patronage, les locaux nécessaires pour l'abriter.

Nous n'avons pas abordé la question pécuniaire. Nous pensons qu'elle serait d'autant plus facile à résoudre que l'établissement que nous avons en vue serait, avant tout, un centre de travail ; que le luxe devrait en être banni et qu'étant, à titre gracieux, dirigé dans sa marche par un conseil composé de personnes familiarisées avec les questions d'enseignement, lesquelles sont ici les seules qui soient à considérer, il serait tout à fait inutile, sinon nuisible, de nommer un directeur spécial qui, pour justifier son titre et ses émoluments, voudrait faire preuve, peut-être, d'initiatives dangereuses.

Le fonctionnement du Musée serait lié, d'ailleurs à celui de l'*Ecole de Pédagogie* qui fait l'objet du rapport ci-après : H.

H. — ÉCOLE INTERNATIONALE DE PÉDAGOGIE DU DESSIN

(PROJET, PAR M. J.-J. Pillet)

I. — OBJET DE L'INSTITUTION. — Cette Ecole serait le complément indispensable du Musée pédagogique international de l'Enseignement du Dessin, dont le Comité a tracé le plan d'organisation dans la demande qu'il a faite à la Ville de Paris, à l'effet d'être autorisé, par elle, à l'installer au rez-de-chaussée du Petit Palais.

On est unanime à reconnaître que si les grandes Ecoles actuelles de Dessin, de Beaux-Arts et d'Arts décoratifs sont aptes à former pour l'enseignement d'excellents *Dessinateurs*, elles ne s'occupent en aucune façon de former des *Professeurs*. La méthode n'est pas ce qui importe le plus à ces grandes Ecoles ; elles auraient au contraire, et cela s'explique assez bien, une tendance à favoriser ceux de leurs Elèves qui, ayant des dons artistiques indiscutables, peuvent, à la rigueur, ne compter que sur leur sentiment pour obtenir des résultats égaux et même supérieurs à ceux que réalisent leurs collègues qui, moins bien doués naturellement, ne peuvent arriver qu'à force de méthode.

S'il était admis que l'on ne doit enseigner le Dessin qu'à ceux qui sont nés artistes, il n'y aurait pas lieu, de chercher des Professeurs ailleurs que parmi les lauréats des grandes Ecoles des Beaux-Arts et toute préparation pédagogique serait presque inutile.

Mais il n'en est pas ainsi. Si, comme l'a dit M. EUGÈNE GUILLAUME, « *L'Enseignement du Dessin est une partie de la légitime que toute société moderne doit à ses enfants* », il en résulte, et c'est un point universellement acquis aujourd'hui, que l'on doit enseigner le Dessin à tout le monde, sans faire de sélection entre les Elèves qui sont bien doués et ceux qui ne le sont pas, cette sélection devant se faire tout naturellement, plus tard, par l'avance que les premiers prendront sur les seconds.

Or, on ne peut enseigner le Dessin à des collectivités d'enfants, qu'à la condition de posséder, pour cet enseignement, une *Méthode des Programmes* et une *Pédagogie*. On peut différer sur les principes de la Méthode à employer et, par conséquent, sur les Programmes et sur la Pédagogie qui sont la conséquence de la méthode adoptée ; mais on ne saurait nier qu'il en faut une.

L'Ecole que nous avons en vue aurait pour premier objet de faire faire des études comparatives entre les différentes méthodes aujourd'hui préconisées ; on y expérimenterait celles qui ont fait preuve de leur valeur en donnant des résultats sérieux et on affirmerait la pédagogie qui leur convient.

Jusqu'à présent, en France du moins, on a fait étudier des méthodes par les personnes les plus compétentes ; on a rédigé des programmes admirablement enchaînés pour permettre la stricte

application de ces méthodes ; on a choisi ou fait exécuter des modèles excellents ; on a institué diplômes sur diplômes pour le Professorat, mais on a oublié qu'une chose, c'est peut-être la principale, de montrer aux habiles et aux savants dessinateurs parmi lesquels les diplômes opéraient une sévère sélection, comment il fallait s'y prendre pour enseigner.

Il semble admis par un certain public, hélas trop nombreux ! que rien n'est plus facile que d'être professeur de Dessin et que cela vient tout naturellement, et pour ainsi dire par surcroît, à qui sait dessiner. C'est une erreur profonde contre laquelle le Congrès s'est énergiquement élevé. On a créé des Ecoles normales pour les autres Enseignements : Ecoles normales primaires ; Ecoles normales secondaires, de lettres, d'histoire, de sciences, de philosophie ; Ecoles normales de professeurs d'Ecoles normales ; Ecoles normales de travail manuel ; Ecole normale de coupe ; Ecole normale de gymnastique. Le Dessin seul a été oublié en vertu sans doute de ce principe pédagogique de nature, en effet, à tout simplifier : « *Pour bien dessiner, il suffit de représenter ce que l'on voit.* »

Le plaidoyer en faveur d'un enseignement normal n'est pas à faire devant les personnes qui ont pris part au Congrès. Elles en ont voté le principe à l'unanimité.

Cette note a seulement pour objet de chercher dans quelles conditions cet enseignement normal du Dessin, pourrait être réalisé. Afin de préciser les idées, tout en abrégeant le discours, nous présenterons le projet d'Ecole de pédagogie, comme si, sa création ayant été décidée, nous avions à rédiger les articles du décret qui l'institue et du règlement qui doit assurer son fonctionnement. Bien entendu nous ne donnerons que les principaux articles de ce décret et de ce règlement, c'est-à-dire, ceux qui sont de nature à bien caractériser l'idée maîtresse de la création désirée.

II. — ORGANISATION PÉDAGOGIQUE. — ART. 1^{er}. Une Ecole internationale de pédagogie du Dessin est instituée auprès du Musée pédagogique international de l'Enseignement du Dessin.

Elle a pour objet :

1^o De former au Professorat du Dessin, sous tous ses modes et dans tous ses genres, les personnes des deux sexes qui, *ayant fait des études antérieures suffisantes* se destinent au professorat ;

2^o De faire connaître, d'expérimenter et de codifier, s'il y a lieu, les principales méthodes en usage dans les différents pays ;

3^o De contribuer à la création des modèles, du matériel et, plus généralement, de tout ce qui sera le plus apte à assurer la pédagogie des méthodes qui auront été reconnues capables de donner de bons résultats.

Les élèves de l'Ecole ont le titre d'*Elèves-maitres* ou d'*Elèves-maitresses*.

ART. 2. — Une Ecole de Dessin dite : *Ecole annexe* est créée à côté de l'Ecole de pédagogie. Elle reçoit, en nombre très limité, des élèves des deux sexes et de toutes les nationalités depuis les enfants

des écoles enfantines et des écoles primaires jusqu'à des adultes presque arrivés au terme de leurs études classiques de Dessin. L'Ecole annexe a pour objet d'exercer les Elèves de l'Ecole normale à la pratique de l'enseignement.

ART. 3. — L'Enseignement a pour caractère exclusif d'être pédagogique.

A cet effet, pour toutes les matières il est donné de trois manières :

1° Par les professeurs de l'Ecole aux *Elèves-maîtres* : ce sont les *Leçons-types* ;

2° Par les *Elèves-maîtres* à leurs collègues : ce sont les *Leçons mutuelles* ;

3° Par les *Elèves-maîtres* aux élèves de l'Ecole annexe : ce sont les *Leçons d'application*.

ART. 4. — Pour chaque *leçon-type*, le Professeur de l'Ecole développe certains points de la méthode, et arrête les programmes et la pédagogie des leçons qui leur correspondent; il distribue ensuite aux *Elèves-maîtres* les leçons, ainsi tracées par lui dans leur ensemble, et chacun des *Elèves-maîtres* reçoit pour mission d'avoir à les préparer complètement, pour ensuite les professer soit en *leçons mutuelles* à ses collègues, soit en *leçons d'application* à l'Ecole annexe.

ART. 5. — Sont ainsi développés pédagogiquement tous les enseignements ci-après :

a). — *Enseignement général.*

1. Enseignement dans les Ecoles maternelles.
(Initiations graphiques; initiations plastiques.)
2. Enseignement dans les Ecoles primaires.
(Dessin plastique, Dessin géométrique, Modelage.)
3. Enseignement dans les Etablissements secondaires.
(Dessin plastique, Dessin géométrique, Modelage.)
4. Enseignement élémentaire de la composition décorative.
5. Enseignement élémentaire de l'histoire de l'art.

b). — *Enseignement technique.*

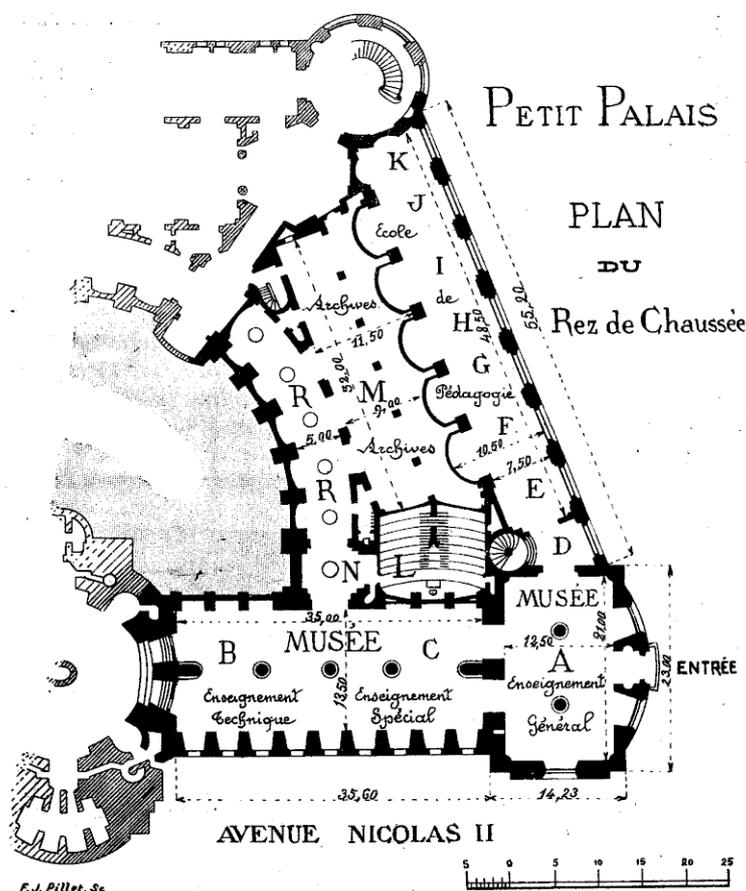
1. Le Dessin appliqué à la construction des édifices.
(Charpente, coupe des pierres, statique graphique, etc.)
2. Le Dessin appliqué à la construction des machines.
3. Le Dessin appliqué aux divers métiers.

c). — *Enseignement spécial.*

1. Projections. Ombres et rendu: Perspective linéaire.
2. Anatomie artistique.
3. Architecture.
4. Histoire de l'art.
5. Composition décorative et histoire de l'ornement.
6. Modelage.

III. — ORGANISATION MATÉRIELLE (*Commune au Musée et à l'École*).

Afin de préciser davantage encore notre pensée et au risque d'être accusé, comme dit le bon La Fontaine, de « *Vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre* », nous supposons que nous disposons de la partie du Petit-Palais dont on voit ci-joint le plan et la vue perspective prise du côté du Pavillon d'entrée et du Pont Alexandre III.



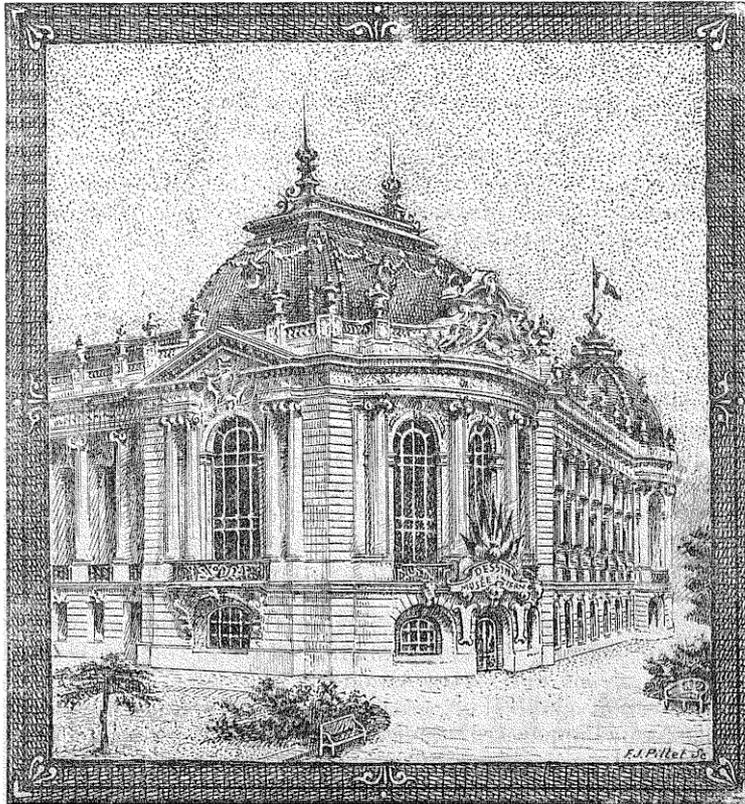
Le Musée occuperait les parties A B et C du plan; il serait subdivisé en 3 sections savoir :

- A. Enseignement général.
- B. Enseignement technique.
- C. Enseignement spécial.

L'École serait placée sur le côté, dans l'aile sud du Palais, là où les fenêtres sont très larges et très éclairantes. On y voit une longue

salle, d'environ 55^m20 sur 7^m50 ; limitée sur le long côté, face à l'éclairage, par une série d'*hémicycles* de faible profondeur, qui, en D. E. F. G. H. I. J. K., constitueraient d'excellentes salles pour des cours de Dessin ou pour des conférences de tout genre.

En L, salle presque obscure, il serait facile d'installer un grand amphithéâtre, disposé pour l'enseignement, avec les commodités



VUE DU PETIT PALAIS

habituelles : tableaux mobiles, supports à tourniquets pour dessins agrandis, écran pour projections lumineuses (dimension de cette salle 10 mètres sur 11^m90). Elle aurait comme vestibule la salle N. large de 5 mètres, elle aussi, faiblement éclairée. La salle N. par une galerie R, éclairée au sommet de chaque travée au moyen de dalles circulaires transparentes, donne accès, en M, à une vaste pièce, qui servirait de *salle d'archives et de travail*, avec casiers, bibliothèques, etc. [(Dimensions moyennes, 32 mètres sur 10 m.). La lumière électrique dont l'installation existe actuellement, pour cette partie

du palais, éclairerait commodément les parties obscures. L. M. N. R.

Les *Archives M* seraient, en quelque sorte, la partie la plus importante de l'établissement. Il faudrait, en effet, ne pas céder à des tendances trop conservatrices, et éviter d'encombrer le Musée, aussi bien que l'École, d'objets, de modèles ou de dessins, peut-être fort intéressants mais qui, restant à demeure dans les salles, auraient vite fait, peut-être, d'enlever à l'institution son caractère d'actualité, son attrait sans cesse renouvelé, sa vie intense et, par conséquent, sa véritable raison d'être. Le double établissement pédagogique que nous rêvons, s'il ne se renouvelait pas sans cesse, serait bien vite délaissé; le but poursuivi ne serait pas atteint, et l'enseignement dont il aurait pour mission d'assurer l'éclosion et les progrès, ne tarderait pas, à son tour, à devenir immuable et dogmatique.

C'est pour conserver à cette institution une vitalité toujours jeune, qu'en principe, la presque totalité des documents que l'on recueillerait dans le monde entier devrait rester aux archives. Grâce à des *fiches de répertoire*, bien faites, et à un classement méthodiquement conçu, on pourrait faire sortir des archives ou y faire rentrer avec la plus grande facilité, tous les documents possédés.

Les archives constitueraient le fond d'échange d'un véritable *Musée circulant* et, comme l'a envisagé le Comité permanent dans ses études, les dessins ou les maquettes qui auraient été exposés au Musée et à l'École pendant un temps plus ou moins restreint seraient ensuite adressés aux groupements étrangers désireux de faire connaître à leurs nationaux les modifications, la marche et les progrès de l'Enseignement du dessin dans les autres pays. Et si, comme il nous l'a été promis, le vide laissé par ces départs, était au fur et à mesure, comblé par la réception de collections nouvelles et récentes qui nous viendraient de partout, la vie serait assurée et toujours rajeunie par ce perpétuel échange.

Dans le Musée proprement dit, il y aurait évidemment quelques meubles pour loger certains documents, mais le rôle de ses salles, devrait être, avant tout, nous tenons à le répéter, de servir à des expositions renouvelables, organisées dans un lieu fait pour le travail et non pas pour l'apparat. Il devrait en être de même pour l'École, puisque celle-ci servirait surtout à expérimenter toutes les méthodes et tous les genres d'enseignement et il ne faudrait pas y avoir les mains liées par une organisation matérielle à laquelle on ne puisse pas toucher.

En un mot, ce double établissement serait, au premier chef, un centre international d'études: il ne faudrait pas en sacrifiant à une fausse idée d'aspect ou en cédant à un sentiment exagéré de conservation et à la crainte de perdre ou de détériorer des objets circulants, lui enlever, à bref délai, ce qui doit être ses caractéristiques principales: *l'utilité et l'actualité*.

IV. — ORGANISATION ADMINISTRATIVE. — Nous ne saurions, dans ce court exposé, entrer dans plus de détails; mais le Comité permanent international se propose, à la prochaine session du Congrès, de

présenter un projet de musée et d'école pédagogique étudié dans toutes ses parties.

Afin de prouver que si l'emplacement était accordé nous pourrions, dès maintenant, en tirer un bon parti, nous donnons plus loin la liste des objets reconnus à l'Exposition universelle de Paris en 1900. Les uns sont actuellement acquis et ont été emmagasinés par les soins du ministère de l'Instruction publique ; nous en donnons sous la rubrique « 1^{re} série » un sommaire résumé. Les autres « (2^e série) » nous ont été simplement promis ; d'ailleurs, plusieurs collections importantes expressément composées dans un but d'exposition pédagogique, sont en préparation à l'étranger ; elles nous seraient certainement envoyées, à bref délai, si la création du musée ne se faisait pas attendre trop longtemps.

Les attributions du Secrétaire, faisant fonction de Conservateur-Adjoint, ont été définies dans la pétition à la Ville de Paris, donnée précédemment, ainsi que celle du *Conseil d'administration* du Musée-Ecole.

V. — OBJETS DONNÉS OU PROMIS POUR LE MUSÉE

1^{re} SÉRIE — (OBJETS DONNÉS).

Belgique. — Panneaux décoratifs de l'Enseignement du Dessin. (Dessin et travail manuel.) Degré primaire. Ecoles moyennes et cours de travaux manuels féminins.

Bosnie-Herzégovine. — 8 Photographies d'Ecoles.

Bulgarie. — Dessin et compositions décoratives d'après broderies anciennes. Personnages costumés, Gymnases de garçons et jeunes filles, Ecoles normales. Ecole de Dessin de l'Etat. Ecoles de Ferramère de Sarnakou, de menuiserie de Roustchok, de tissus et décoration.

Etats-Unis. — 24 cadres et tourniquets, contenant de 12 à 24 dessins chaque.

Kindergarten. — Dessins élémentaires. Boston, Massachussets.

Ecoles élémentaires. — Elèves jusqu'à 12 ans. Massachussets. New-York city, Ecole normale d'institutrices...

Enseignement secondaire. — Elèves de 12 à 17 ans. Boston, New-York, Washington.

Divers. — Ecoles professionnelles, de Commerce, Photographies, Ecole spéciale des jeunes indiens...

Enseignement supérieur. — Ecole normale des Arts, Art Student's League, Institut artistique de Chicago.

Industrie. — Institute of technology, Boston, Albums.

Architecture. — Panneaux, projets et rendus.

Grande-Bretagne. — Albums divers et cadre. School Board for London, Edin Burgh. Leeds School Board, Birmingham School Board, Elementary School Brussel et Freehand Drawing. Harrow School (Ecoles secondaires, dessin spécial décoratif sans application directe aux métiers.)

Ecoles supérieures. Science and art Département. Dessins de concours 1898-1899, exécutés en temps donné...

Hongrie. — Ecole municipale secondaire du 3^e arrondissement de la ville de Buda Pesth.

4 Tourniquets. Université « Joseph », royale hongroise des Sciences techniques. (*Ingénieurs civils, Architectes, Ingénieurs mécaniciens.*)

Italie. — Académie des Beaux-Arts. — Ecoles : Maria-Adélaïde Palerme. — Alessandro Manzoni. Milan. — Ecoles : réelle de Milan, Professionnelle de Biella, des Arts Décoratifs de Florence, d'Arté Lombardie : Ecoles professionnelles diverses.

Japon. — Cahiers de tout jeunes élèves, Style national. Tableaux montés en kakémonos de rendus d'architecture.

Mexique. — Enseignement maternel inspiré des méthodes de Frœbel et Prang. Ecoles élémentaires, techniques, secondaires et académiques. Dessins spéciaux et travaux féminins.

Norwège. — Petite collection des dessins d'élèves aux divers degrés de l'enseignement.

Enseignement supérieur de Kristiana Tenskuiske Skole. Ecole royale des Arts et Manufactures, etc.

Suède. — Méthode de Dessin pour les travaux manuels, garçons et filles; Ecole des Arts Décoratifs et Industriels de Stockholm...

Russie. — Détails de Machines. Ecole de Kamgour. Ecole des Apprentis. (Atelier de fabrication des papiers d'Etat.

Ecoles techniques du ministère des voies de communications.

DEUXIÈME SÉRIE (OBJETS PROMIS).

Belgique. — Collection de dessins correspondant aux diverses périodes de l'enseignement.

Allemagne. — Dessins d'architecture, Dessins scolaires.

Autriche. — Travaux et Dessins. Ecole impériale royale des Arts décoratifs de Vienne; Ecoles royales spéciales des Arts industriels.

Etats-Unis. — Collections de Dessins, montrant la graduation de l'Enseignement dans plusieurs établissements; la pédagogie change avec ces derniers en raison du régime de liberté.

Grande-Bretagne. — Sélection méthodique des travaux et procédés pédagogiques; à l'effet de compléter la série des dessins exposés en 1900.

Hongrie. — Ecole normale de Dessin au Séminaire des professeurs de Dessin; établissement unique en son genre et manifestations graphiques fort intéressantes.

Italie. — Sélection méthodique des travaux d'école, complétant ce qui était exposé.

Suisse. — Sélection des travaux d'élèves, dans les divers enseignements et écoles de la République.

Roumaine. — Industrie Paysanne de Bukowine.

Russie. — Complément choisi, des dessins et travaux d'élèves, aux étapes successives de l'Enseignement.

Ecole Centrale de Dessin technique du baron Stieglitz, Saint-Pétersbourg.

Ecole Centrale de Dessin technique : dite école Stroganoff, Moscou.

I. — UNIFICATION DES SYMBOLES USITÉS EN DESSIN

A la demande de plusieurs de ses membres, la Commission d'organisation du premier Congrès international de l'enseignement du Dessin portait à son ordre du jour la question de : l'**Unification des Symboles usités en Dessin.**

Un rapport sur cette question fut rédigé par M. J.-F. PILLET ; à la suite de la discussion qui eut lieu à son sujet à la séance de section de l'enseignement technique du 30 août 1900, le vœu suivant fut adopté par la 2^e Section ; (v. plus haut, p. 199, le rapport de M. J.-F. PILLET et p. 204 la discussion à laquelle il a donné lieu.)

Vœu. — *Le Congrès est d'avis de poursuivre l'Unification internationale des signes et symboles employés en dessin et dans les diverses professions.*

Il émet le vœu qu'une Commission internationale soit chargée d'étudier la question.

Ce vœu, concernant la création d'une Commission spéciale, fut confirmé en séance plénière de ce même jour, et le Congrès décida que toute suite convenable serait donnée par le Comité permanent international, ayant mandat de poursuivre la réalisation des vœux émis.

En conformité avec ces décisions, le Comité permanent a constitué dans son sein une Commission spéciale (3^e Section), dite de l'**Unification des Symboles usités en Dessin**, et M. J.-F. PILLET fut nommé secrétaire rapporteur de cette section.

Pour préparer cette unification et soumettre au prochain Congrès international un premier tableau des signes unifiés, la Commission a décidé l'envoi aux établissements d'instruction, aux administrations, aux chefs d'industrie....., d'un certain nombre de questionnaires, qui permettront de dresser un ensemble aussi complet que possible des signes et symboles d'intérêt général ; ce résultat sera obtenu par la sélection rationnelle de tous les graphiques que l'on voudra bien lui faire parvenir.

Conformément au mode de travail prévu dans le rapport sur cette question, la Commission a décidé que le premier questionnaire porterait essentiellement sur les signes généraux suivants :

Traits, Lettres, Chiffres, Notations, Symboles et Teintes.

Le Comité serait reconnaissant que l'on voudût bien répondre aux questions énoncées dans les tableaux ci-joints et lui communiquer la nature des signes et symboles le plus universellement adoptés.

Il accepterait avec plaisir toutes reproductions complémentaires et tous documents graphiques que l'on voudrait bien annexer au présent questionnaire.

Il sollicite des lecteurs de ce volume de Comptes-Rendus de faire connaître ce questionnaire aux personnes intéressées, afin d'augmenter le nombre des documents recueillis.

Avis important. — Le Comité permanent se permet d'insister pour que ce premier questionnaire soit étudié avec soin ; pour qu'il soit largement répandu dans tous les pays et pour que des réponses nombreuses et documentées lui soient adressées dans le plus bref délai possible. Ce n'est qu'à cette condition qu'il lui sera possible de présenter à la 2^e Session du Congrès un projet de *codification* internationale relativement aux six points visés par le questionnaire.

NOTA. — *Les documents recueillis pourront être adressés à J.-F. Pillet, Ingénieur des Arts et manufactures, secrétaire rapporteur de la 3^e Commission, 38, boulevard Garibaldi, Paris, XI^e arrondissement.*

QUESTIONNAIRE N° 1 (1)

Le dessin dit *Géométrique* ou *Industriel*, constitue un moyen symbolique de représentation des corps ; c'est une écriture des formes, qui nous permet de connaître non seulement ces dernières, mais aussi de déterminer les diverses dimensions des lignes, surfaces ou volumes, compris à l'intérieur de ces formes.

Il en résulte donc que les représentations géométrales et perspectives sont des figurations conventionnelles où chaque élément graphique prendra une valeur, non seulement par la silhouette exprimant sa forme, mais aussi par la nature bien spéciale des traits et des colorations.

Il devient, par suite, utile de codifier les règles adoptées par l'usage, règles trop souvent contradictoires, à l'effet de rendre l'emploi universel pour les signes et symboles qui offriront le plus d'avantages, comme signification, étendue, lisibilité, facilité d'exécution, etc.....

1. — LE POINT.

Quels sont les divers signes graphiques au moyen |
desquels vous figurez le Point ? | (1)

Indiquez la signification de chacun des signes adoptés. | (2)

(1) Il suffit, sur les réponses, de reproduire le numéro placé entre parenthèses, à droite des questions.

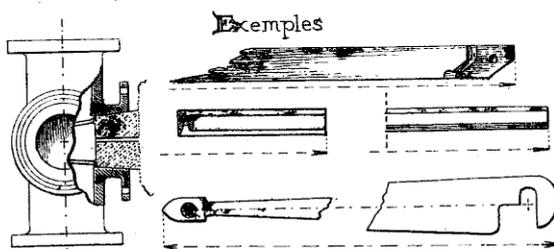
II. — LE TRAIT.

A. Le Trait d'après sa Figure.

Le trait peut s'obtenir à main levée ou avec les instruments : à l'encre, au crayon, au pinceau, au pastel, etc.....

De quelle façon indiquez-vous ?

1 ^o Le contour d'un corps.....	<table border="0"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black;">Vu.....</td> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">(3)</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black;">Caché.....</td> </tr> </table>	Vu.....	}	(3)	Caché.....
Vu.....	}	(3)			
Caché.....					
2 ^o Les lignes existant à l'intérieur d'un contour.....	<table border="0"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black;">Vues.....</td> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">(4)</td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black;">Cachées.....</td> </tr> </table>	Vues.....	}	(4)	Cachées.....
Vues.....	}	(4)			
Cachées.....					
3 ^o Les lignes d'axes; axes principaux, axes secondaires, etc.	(5)				
4 ^o Dans une épure ou dans un dessin, les lignes de division, de construction, de symétrie, de répartition, de répétition, etc.....	(6)				
5 ^o Les lignes d'arrêt du dessin d'un corps conventionnellement sectionné.....	(7)				



6 ^o Comment graduez-vous la grosseur du trait et quel genre de trait choisissez-vous ?		
1 ^o Suivant l'échelle du dessin..	}	(8 et 9)
2 ^o Suivant l'importance relative de l'objet figuré.....		(10 et 11)

B. Le Trait d'après sa Couleur.

1 ^o Quelle signification la couleur d'un trait a-t-elle par elle-même ?	(12)
2 ^o Quelle signification prend, ou peut prendre, un trait, lorsque l'on joint les variations de figures aux variations de couleur ?	(13)

NOTA. — Complétez, s'il y a lieu, le tableau ci-dessus.

III. — LETTRES, CHIFFRES, NOTATIONS, SYMBOLES.

La forme des lettres, chiffres ou symboles isolés, leur grandeur relative, leur couleur, la disposition et l'importance des titres peuvent avoir une signification précise.

Les notations se font par lettres et chiffres isolés ; elles ont une grande importance pour la lecture du Dessin. Telles sont les conventions qui rattachent l'une à l'autre plusieurs projections d'un même point, la projection et la perspective de ce point, etc...

Un symbole est un signe conventionnel formé d'un groupement simple de lignes ou de lettres. Tels sont ceux qui indiquent les superpositions d'objets, des contacts entre faces séparées, des rabattements et des développements de surfaces, des rotations et des translations de points ou d'objets....

Il y a donc intérêt à comparer les usages des divers pays pour obtenir une unification désirable.

A. Écriture des Titres et des Légendes.

	EXEMPLES	RAISONS JUSTIFICATIVES
1° Quels sont les types de caractères, lettres et chiffres, droits ou penchés, le plus communément adoptés ?	(14)	(15)
2° <i>a</i> Quels sont les usages adoptés pour la forme, la grandeur, l'aspect, la disposition des titres ou des caractères isolés ?	(16)	(17)
<i>b</i> Pour la grosseur, l'espacement et la hauteur des divers caractères d'un titre ?	(18)	(19)
3° Nature de la valeur d'intensité des colorations diverses adoptées pour les écritures dans un même Dessin.	(20)	(21)

B. Notations en lettres ou en chiffres isolés.

	EXEMPLES	RAISONS JUSTIFICATIVES
Quelles sont les notations spéciales adoptées ?		
1° Dans les divers systèmes projectifs	<i>a</i> Représentation géométrale. (22) <i>b</i> Représentation perspective. (24)	(23) (25)
2° Pour les figures de démonstration.	(26)	(27)
3° Pour le relevé des objets.	(28)	(29)
4° Pour le relevé des reliefs du sol.	(30)	(31)
5° Autres que celles ci-dessus indiquées.	(32)	(33)

C. Symboles ou signes particuliers.

	EXEMPLES	RAISONS JUSTIFICATIVES
Quelles sont la nature et la signification des symboles particuliers qui sont d'un emploi fréquent dans les divers genres de dessin. Par exemple : signes indiquant les axes des pièces, les répétitions de figures, le sens d'un mouvement, la mise en rotation, etc. ?	(34)	(35)

IV. — LA TEINTE CONVENTIONNELLE

Le nombre des teintes est très considérable ; il est difficile de les prévoir toutes. Nous classons, ci-dessous, un certain nombre d'entre elles mais nous vous prions de vouloir bien annexer à l'énumération de ce tableau toute autre échelle de teintes conventionnelles. Il y a lieu, toutefois, de remarquer que le présent questionnaire porte surtout sur les teintes utilisées par l'enseignement général.

Les teintes peuvent s'obtenir :

(a) Par lavis, à teintes plates ou fondues ; 1° à un pinceau ; 2° à deux ou plusieurs pinceaux ; 3° au pastel ;

(b) Par combinaison de lignes ou hachures parallèles ou croisées, pointillées, etc...

Les teintes peuvent aussi s'exprimer ;

(c) Par des lettres, chiffres ou symboles indiquant : soit la teinte conventionnelle qui spécifie la matière de l'objet, soit la couleur réelle de cet objet par rapport à une gamme chromatique spéciale, etc...

A. — Lieu et mode d'application des teintes.

Les teintes sont-elles appliquées ?

Sur le corps dans son entier.	Sur certaines parties vues, seulement.	Sur certaines parties coupées, seulement	En gradation d'intensité suivant la superficie teintée.	Suivant tout autre règle ou convention à indiquer.
(36)	(37)	(38)	(39)	(40)

B. — Echelle et nature des teintes

Comment représentez-vous ?

MÉCANIQUE ET CONSTRUCTION Nature des matériaux.	ÉLEVATIONS	COUPES VERTICALES	COUPES HORIZONT.	Mode opératoire. composition de la teinte. Manière de la poser. Observations et justifications.
Acier, bronze, plomb, etc	(41)	(42)	(43)	(44)
Cuir, cordages, verre, etc.	(45)	(46)	(47)	(48)
Pierres, briques, ardoises, etc.....	(49)	(50)	(51)	(52)
Eau, terrain, bois, etc...	(53)	(54)	(55)	(56)

De quelle façon indiquez-vous les fluides en mouvement dans les canalisations (Eau, Gaz, Air, etc.) ?

(57)

De quelle façon indiquez-vous le sens des courants dans les conducteurs (Electricité, Chaleur, Lumière, etc.) ?

(58)

Nous vous prions de bien vouloir nous adresser, aussitôt qu'il vous sera possible, vos réponses au questionnaire ci-dessus.

Pour faciliter le classement de ces réponses, prendre des feuilles distinctes pour chacune des questions posées, en ayant soin d'inscrire dans l'angle de la feuille le numéro de la question. (*Ces numéros de (1) à (58) sont indiqués entre parenthèses, dans les tableaux qui précèdent.*)

Joindre à l'envoi tous les documents graphiques, échantillons de signes et caractères, description du mode d'opérer et tout renseignement pouvant aider la 3^e Commission dans la tâche que l'on a bien voulu lui confier.

Il est désirable qu'elle puisse présenter au prochain Congrès un travail très complet.

Le Secrétaire-Rapporteur de la 3^e Commission.

J.-F. PILLET.

TITRE IX

RAPPORT GÉNÉRAL

PREMIÈRE PARTIE

PAR M. CHARLES DAVID

La charmante légende grecque qui attribue à l'amour l'invention du Dessin a le tort de placer à l'époque historique l'origine d'une des manifestations les plus importantes de l'intelligence humaine. Bien des milliers d'années avant que la fille du potier de Sicyone, désolée du départ de celui qu'elle aimait, eût eu l'idée de fixer par un trait l'ombre portée sur le mur par le profil du bien-aimé, nos plus lointains ancêtres dessinaient.

Après les belles découvertes de la géologie et de l'ethnographie faites au cours du siècle qui vient de finir, il n'est plus possible de douter qu'à l'époque quaternaire, l'homme n'exécutât déjà des représentations graphiques. Certaines même, comme celle, si célèbre, du *Renne broutant*, sont d'une perfection étonnante.

Depuis, archéologues et voyageurs ont trouvé le Dessin en usage chez tous les peuples, sauf deux petites exceptions, à la Terre de Feu et aux îles Audaman.

Cette universalité dans l'espace et dans le temps affirme que l'homme, en essayant de reproduire ses impressions visuelles, obéit à un instinct de sa nature. Il y trouve un moyen d'aider sa faculté de se souvenir et son besoin de sociabilité. Il veut pouvoir garder l'image de ce qui l'a frappé, ou la communiquer à ses semblables.

Si, comme aux temps des écritures idéographiques, le Dessin n'avait jamais dû se proposer d'autre but que l'échange des idées entre les hommes, il semble que son rôle aurait été fini chez les peuples dont le langage phonétique était devenu apte à exprimer les idées et décrire toutes choses.

Mais non, car si ce langage est suffisant pour exprimer les idées et les sentiments, il manque toujours de la précision d'une représentation graphique quand il s'agit de décrire.

Et puis encore, ce procédé d'expression satisfait un autre instinct,

non moins vif, celui de l'art, qui a commencé à se manifester chez l'homme primitif, comme il se manifeste encore aujourd'hui chez le sauvage, par le besoin d'ajouter un peu de beauté à tout ce qui l'entoure : aux objets usuels, aux armes, aux vêtements et à l'habitation.

Enfin, depuis l'époque historique, tous les arts qui procèdent du Dessin tiennent une place considérable dans l'énorme labeur de l'humanité.

De nos jours, en dehors de l'art proprement dit, le Dessin est utilisé partout et mis au service de presque toutes les professions.

L'Exposition universelle de 1900, comme tout le faisait supposer, a affirmé d'une manière éclatante que les peuples civilisés attachent une importance extrême au développement et à l'enseignement de tout ce qui relève des arts du Dessin.

Dès le jour où l'administration supérieure de l'Exposition décida d'organiser des Congrès internationaux pour l'étude et la discussion des grandes questions d'intérêt universel, l'idée d'un Congrès de l'enseignement du Dessin surgit de divers côtés.

L'Association Amicale des Professeurs de Dessin de la ville de Paris et du département de la Seine, adressa, à ce sujet, une demande à M. le Directeur général de l'exploitation. Cette demande fut accueillie et M. J.-J. PILLET fut chargé par la première section de la Commission des Congrès, présidée par M. GRÉARD, de lui adresser un rapport sur les principes généraux qui devaient servir de base aux futures délibérations et de lui présenter une liste de personnes particulièrement désignées pour constituer la Commission d'organisation. Ce rapport, ainsi que la liste annexée, fut approuvé et la Commission fut convoquée dans les premiers jours de l'année 1899.

Dans cette première réunion, présidée par M. C.-M. GABRIEL, Délégué général des Congrès, la Commission eut à se constituer et à arrêter une méthode de travail.

Après l'élection du Bureau, elle décida de partager les questions en trois grandes divisions :

Enseignement général.

Enseignement technique.

Enseignement spécial.

Et d'en confier l'étude préalable à trois sous-commissions.

Ces divisions nous semblent classer aussi clairement que possible les objectifs principaux de l'enseignement du dessin, et elles furent l'origine de la division du Congrès en trois sections portant les mêmes titres.

A la première appartenait l'étude de tout ce qui concerne le dessin dans l'enseignement général, où il est étudié, comme les autres facultés, sans but spécial et pour concourir avec elles au développement intellectuel. Il s'agit, en l'espèce, des établissements où se donnent les enseignements qui correspondent plus ou moins exactement, partout, à ce qu'on appelle en France : Enseignement maternel,

Enseignement primaire, Enseignement primaire supérieur, Enseignement secondaire et même Enseignement supérieur.

La seconde avait pour mission de rassembler les éléments d'une discussion sur les meilleurs procédés pour bien enseigner le dessin, en vue de son application à une profession déterminée, autre que celle d'artiste, bien entendu.

A la troisième revenait, au contraire, tout ce qui relève d'un enseignement du dessin ayant en lui-même sa fin, nous voulons dire : un enseignement plus général et plus désintéressé d'une application professionnelle immédiate que celui donné dans l'Enseignement technique. Tel est celui donné en France dans les Ecoles régionales ou municipales de Beaux-Arts ou d'art décoratif à l'exclusion de grandes Ecoles, comme l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris. Les élèves qui fréquentent les établissements où se donne cet enseignement spécial sont, ou de futurs artistes qui commencent leurs études, ou, et c'est la grande majorité des artisans appartenant aux professions les plus variées ; ils viennent demander à cet enseignement, pour le plus grand profit de leurs travaux futurs, le perfectionnement de leur éducation générale.

Après avoir adopté le règlement du Congrès la Commission commença immédiatement le classement des questions qui lui étaient proposées de divers côtés. Elle en retint définitivement 17 et 2 annexes.

Le classement de ces questions était très simple à réaliser pour celles qui relevaient de la première section, mais il était forcément plus compliqué pour les autres qu'il fallait partager entre la deuxième et la troisième. Certains enseignements comme celui de la Composition décorative, par exemple, entraînent un chevauchement obligé.

La session du Congrès étant limitée à quatre jours, dont deux seulement de travail effectif, il était de toute nécessité que les dix-neuf questions qui allaient lui être soumises eussent été préalablement étudiées. Entières ou fractionnées, elles furent confiées à des membres du Congrès chargés de faire, sur chacune d'elles, un rapport qui servit de base de discussion pour les séances de section.

Le Congrès se réunit pour la séance d'ouverture le mercredi 29 août à neuf heures et demie du matin dans la salle des Fêtes du Cercle de la Librairie, mis gracieusement à sa disposition par son président, M. FOURET.

A onze heures, le Congrès définitivement constitué par l'élection des présidents, secrétaires et rapporteurs, avait l'honneur d'être présidé par M. GEORGES LEYGUES, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, qui dans une improvisation applaudie aussi unanimement pour l'élévation et la justesse des idées que pour l'élégance de la forme, nous donna les meilleurs conseils et voulut bien nous promettre son appui.

L'après-midi du même jour et dans les matinées des 30 et 31 août les sections se réunirent dans les salles qui leur étaient attribuées.

Les questions successivement discutées et les vœux adoptés furent soumis à la discussion générale dans les séances plénières l'après-midi des 30 et 31 août.

La séance de clôture fut tenue le samedi 1^{er} septembre à deux heures sous la présidence de M. HENRI ROUJON, membre de l'Institut, Directeur des Beaux-Arts. La brillante allocution qu'il prononça pour témoigner au Congrès sa vive sympathie pour l'œuvre entreprise et les vœux émis fut couverte d'applaudissements.

La séance, suspendue quelques instants après le départ de M. le Directeur des Beaux-Arts, fut reprise pour discuter la proposition relative à la formation d'un Comité permanent international de l'Enseignement du Dessin. Cette proposition adoptée, les membres français de ce Comité ont été immédiatement nommés et le Congrès s'est séparé, après avoir décidé que sa prochaine session se tiendrait en Suisse.

A cinq heures les congressistes se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville où la Municipalité de Paris voulut bien leur faire la plus cordiale et gracieuse réception et ils se retrouvaient, enfin, le soir, à l'Exposition universelle dans un banquet de clôture. A la fin de ce banquet, pendant lequel la plus franche et cordiale entente avait réuni très gaiement les membres étrangers aux membres français, M. le Président PAUL COLIN, en quelques paroles dictées par le cœur, communiquait à tous son émotion et recevait le témoignage de notre unanime et dévouée sympathie.

Si le Congrès n'a pas étudié toutes les questions que soulève le grave problème de l'Enseignement du Dessin, ni donné toutes les solutions qu'il réclame, son œuvre est cependant considérable. Les sessions futures pourront examiner d'autres questions ou trouver des solutions meilleures que celles que nous avons proposées ; mais, dès aujourd'hui, les pouvoirs publics, aussi bien que les particuliers, trouveront dans les vœux que nous avons émis les principes et la base d'un enseignement rationnel.

Presque tous les vœux ont été adoptés à une très forte majorité ou à l'unanimité ; mais le premier, relatif à l'obligation du Dessin dans tous les ordres d'enseignement sans exception, a été voté d'acclamation et sans autre discussion que celle qui avait pour objet d'affirmer et de préciser l'opinion générale.

Le Congrès a bien senti que dans cette obligation est le point de départ de toutes les réformes ultérieures et que, sans l'obligation aussi absolue pour le dessin que pour l'arithmétique ou la langue maternelle, les méthodes les plus parfaites, la pédagogie la plus sûre ne donneront jamais que de faibles résultats, parce qu'elles se heurteront toujours à l'inattention de la grande majorité des élèves et à l'indifférence des parents.

Pour l'énorme majorité du public le Dessin est toujours, avec la musique, considéré comme une connaissance accessoire ou, selon l'expression usitée en France, comme un art d'agrément. Cette

majorité s'obstine à ne pas comprendre le rôle considérable de nos sens dans le développement même de l'intelligence, qu'on entende par ce mot soit la faculté de connaître soit la faculté de comprendre. L'intelligence, dans son effort vers l'ordre et l'unité, passe de la considération des êtres ou des choses à celle de leurs qualités communes, de leurs rapports permanents.

La comparaison de ces qualités et de ces rapports conduit à l'acte supérieur du jugement, qui, lui-même, conduit à formuler des lois.

Tout ce travail de l'intelligence a pour base des perceptions reçues par les organes des sens et celles que nous recevons par le sens de la vue sont parmi les plus nombreuses, les plus importantes, les plus délicates et aussi les plus nobles.

Mais les sens, personne n'en doute, se développent et s'affinent. Il doit donc être tout particulièrement guidé, éduqué celui par lequel nous percevons tout l'aspect extérieur de la nature et de la vie : formes, couleurs, mouvements, et qui fournit tant d'éléments à l'intelligence dans l'effort dont nous parlions tout à l'heure.

Nul moyen n'est plus favorable pour obtenir cette direction et cette éducation du sens de la vue que l'enseignement du Dessin et c'est dans cet esprit que nous demandons, en dehors de toute préoccupation ultérieure d'art ou d'esthétique, cet enseignement obligatoire.

On admet encore assez volontiers la nécessité de l'étude du Dessin pour certaines professions; mais il suffit de voir le tableau annexé à la première question de la deuxième section (Enseignement technique) pour être convaincu que toutes les professions techniques ont besoin de cette étude et qu'elle est essentielle au plus grand nombre d'entre elles.

Au contraire, pour les carrières dites libérales, parce que la pratique du Dessin n'y est pas fréquente et son application immédiate, l'étudiant presque toujours la néglige ou la dédaigne. Et pourtant l'historien qui aura, par de bonnes études de Dessin, affiné sa vision, sera incontestablement plus apte à apprécier, à juger les œuvres du passé, à saisir l'union intime des monuments écrits et de ceux de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et de l'art décoratif. Tout archéologue devrait être doublé d'un bon dessinateur et, d'autre part, quels services une expérience suffisante du Dessin ne rendrait-elle pas à tous les hommes qui cultivent les sciences naturelles, sciences basées sur l'observation de phénomènes souvent fugitifs, dont la représentation figurée éclaire et précise la description!

A ces arguments on objecte que le Dessin est devenu presque inutile depuis que la photographie est d'une pratique si facile et si sûre; objection spécieuse et qui ne convaincra que les personnes n'ayant jamais pratiqué le Dessin. Tout le monde reconnaît quel auxiliaire précieux les sciences que nous venons de citer ont trouvé dans la photographie ainsi que les merveilles accomplies par la photographie des astres et par celle des êtres en mouvement. Mais, à ne considérer le Dessin et la photographie que comme des documents

qui ont leurs mérites propres, ceux qui possèdent le Dessin sont bien supérieurs. Tous les dessinateurs l'ont éprouvé. Eux aussi, parfois séduits par l'épreuve photographique, en apparence si complète, d'un fragment d'architecture ou d'une plante par exemple et espérant y trouver tous les éléments cherchés, ils ont essayé de la reproduire ; mais ils se sont bien vite aperçus que cette séduisante apparence manquait presque toujours de clarté, souvent aussi de précision réelle et de ce que nous appelons *le caractère*. Chaque fois que ce travail est possible ils retournent dessiner devant la nature le document dont ils ont besoin. La raison en est simple. Si, comme l'objectif de l'appareil photographique, le dessinateur doit se placer et rester à un endroit déterminé pour reproduire un objet, il ne se borne pas à en recevoir une impression passive. Après avoir bien vu l'apparence, son œil et son esprit doivent l'analyser, ce qui le conduit nécessairement à se rendre compte de la structure intime de l'objet et à découvrir le pourquoi de cette apparence. Il discernera donc les caractères essentiels, saura les fixer et telle imbrication de pédales, telle attache de feuilles, confuses dans la photographie, deviendront très lisibles dans son œuvre.

Autre avantage, non moins précieux, la mémoire garde des objets dessinés un souvenir infiniment plus complet et plus précis que de ceux qu'on a seulement regardés.

Enfin, d'une manière tout à fait générale et comme il a été très bien dit dans le rapport sur la première question, le dessin, parce qu'il impose à l'esprit ce travail d'analyse dont nous parlions tout à l'heure, paraît éminemment propre à développer l'habitude des observations attentives, des abstractions rapides, des analyses complètes, des définitions exactes et, par suite, des idées claires et des jugements vrais.

Après avoir affirmé la nécessité de l'obligation de l'enseignement du Dessin, le Congrès avait à se préoccuper des meilleures méthodes à y employer. Là encore, nous avons à lutter contre une idée fautive et malheureusement très répandue.

Même pour beaucoup de personnes convaincues de l'utilité du dessin, il semble que pour l'étudier avec fruit il soit nécessaire d'avoir des aptitudes spéciales. Nous ne saurions trop combattre cette opinion inexacte, qui doit avoir son origine dans la fâcheuse confusion généralement faite entre le dessin et l'art, et nous voudrions convaincre tout le monde que les collégiens n'apprennent pas plus le dessin pour faire des tableaux qu'ils n'apprennent le solfège pour composer des opéras. Nous osons affirmer que le Dessin est plus à la portée de l'immense majorité des élèves que le solfège, parce que, s'il est fort difficile de rectifier une oreille qui entend une note pour une autre, il y a de nombreux moyens de faire remarquer une erreur de vision.

Le Dessin et, particulièrement, la perspective ne sont pas, comme on l'a dit, des artifices pour représenter les êtres et les choses sous tous leurs aspects. C'est une réalité géométrique, l'intersection de

ce qu'on appelle le cône optique avec un plan perpendiculaire à l'axe de ce cône ; réalité facile à prouver, comme l'a fait LÉONARD DE VINCI, en regardant avec un seul œil, la tête restant immobile, un objet quelconque et en traçant sur un verre ou une toile métallique très fine interposée entre l'œil et l'objet les lignes et les ombres de cet objet. Ce tracé terminé, si on le regarde en même temps que le modèle on reconnaît qu'il le représente exactement. L'observation, sur ce plan, des lignes et des angles que forment cette image conduit, en dernière analyse, à conclure que dessiner : *c'est évaluer des rapports.*

Dès lors, la méthode s'impose et c'est à la géométrie qu'elle doit demander sa base et son appui, comme c'est d'ailleurs à la géométrie qu'on emprunte tous les termes employés pour exprimer les propriétés et les relations des formes, aussi bien ceux qui doivent éveiller les idées générales d'harmonie, de similitude, d'équilibre, de symétrie, que les termes plus concrets et précis : ligne droite, courbe, verticale, horizontale, angle, carré, circonférence, etc.

Il n'y a pas lieu de s'effrayer de ce mot : *méthode géométrique*, qui semble au premier abord trop scientifique pour s'adresser à de jeunes enfants. L'universalité des termes employés montre l'impossibilité de s'exprimer avec d'autres et la nécessité d'en faire comprendre le sens et la véritable valeur. Ces éléments de géométrie sont tellement simples que nous ne voyons pas pourquoi un enfant, qui s'assimile des notions abstraites comme les règles de la grammaire ou de l'arithmétique, ne s'assimilerait pas aussi facilement ces réalités visibles, la ligne, ses directions principales, l'angle, la circonférence, le carré, etc., tout à fait suffisantes pour aider le maître à guider la vision de l'élève et à lui faire analyser les formes élémentaires qu'il doit reproduire.

En même temps que le Congrès émettait le vœu que, dès l'École primaire, l'enseignement du Dessin ait une base rationnelle, il faisait à notre pays l'honneur d'approuver, par acclamation, la méthode préconisée par l'éminent artiste M. EUGÈNE GUILLAUME.

Il demandait aussi, qu'à l'École maternelle, pour entraîner les tout jeunes enfants et faire naître dans leur esprit le goût du dessin, on fit usage de la méthode intuitive de FRÉBEL et de M^{me} PAPE-CARPENTIER. En outre, il condamnait énergiquement l'emploi des cahiers-méthodes, quadrillages, etc..., qui ne peuvent servir qu'à développer l'adresse de la main sans aider à l'éducation de l'œil.

La pédagogie de l'Enseignement élémentaire du Dessin, théoriquement très simple, exige dans son application un effort et une patience extrêmement soutenus. La méthode géométrique donne à l'instituteur le meilleur et le plus simple procédé d'explication et de correction, mais à la condition qu'il sache s'en servir, c'est-à-dire qu'il s'ingénie à modifier de mille façons et avec beaucoup de souplesse ses explications, de manière à être, quand même, compris de l'enfant.

Il doit surtout combattre énergiquement la tendance à *l'à peu*

près, et essayer d'obtenir que l'esprit de ses élèves arrive à se faire de l'exactitude un besoin. Il faut absolument que tout travail de la main soit précédé d'une observation sincère et scrupuleuse. Guider cette observation, obliger la raison de l'enfant à discuter ce que son œil *croit* voir ; le forcer à comparer les impressions qu'il reçoit ; lui apprendre, dans un ensemble complexe, à discerner tout d'abord les lignes types en s'aidant des idées précises que fournit la géométrie ; l'exercer ensuite à en faire la traduction graphique : voilà la partie principale de la tâche du Maître.

On constate chez tous les élèves une erreur constante de vision qui montre bien, qu'en effet, l'essentiel dans la pédagogie du Dessin est de guider l'observation. L'erreur consiste, pour eux, à copier les objets comme ils *savent* qu'ils sont faits et non pas comme ils leur *apparaissent* de la place où ils les considèrent. Il suffit de donner comme modèle la table la plus simple, une planche rectangulaire posée sur quatre pieds verticaux, par exemple, avec l'horizon peu élevé au-dessus de cette table, pour le vérifier.

Les enfants *savent* que la planche est à peu près carrée ; cela suffit pour que leur observation devienne toute superficielle et, sauf de très rares exceptions, dans tous les dessins que nous présentent les débutants, si la ligne qui exprime la plus grande dimension apparente est à peu près exacte, l'autre est beaucoup trop grande, faisant ainsi ressembler le modèle beaucoup plus à sa *réalité géométrique* qu'à l'*aspect* sous lequel il est *vu*.

Cette erreur persiste d'ailleurs fort longtemps et il est très fréquent de voir, par exemple sur des dessins d'après l'antique indiquant un réel savoir, des socles qui présentent le même défaut.

Tout ce qui précède prouve donc combien il est nécessaire que l'instituteur soit parfaitement préparé à cette partie de ses fonctions et que l'enseignement du Dessin dans les Ecoles normales soit organisé avec un soin tout particulier. Il est impossible d'espérer que les instituteurs, qui ont presque toujours terminé leurs études avant vingt ans, soient de bons dessinateurs, mais il faut absolument que l'enseignement qu'ils ont reçu à l'Ecole Normale de maîtres excellents leur ait bien fait comprendre que le Dessin n'est pas une pure abstraction, mais que la représentation qu'il peut et doit nous donner de tout ce que nous voyons, est basée sur l'observation rigoureusement discutée et contrôlée par l'intelligence.

Il est bien évident que tout ceci s'applique également au modelage, qu'il serait si utile d'enseigner en même temps que le Dessin.

Le Congrès, après une assez longue discussion, a émis le vœu qu'il y a lieu « d'introduire graduellement dans l'enseignement élémentaire du Dessin, l'étude de la composition décorative ».

Il y aurait en effet un bien grand intérêt à ce que cette étude aidât à former le goût des enfants, à développer leur ingéniosité en même temps que celle du Dessin, proprement dit leur apprendrait à mieux voir. Mais nous ne croyons pas marquer de défiance envers les instituteurs et les institutrices en exprimant la crainte que le nombre

soit assez restreint de ceux qui seraient capables de donner ces leçons, leçons d'autant plus difficiles qu'elles devront avoir un grand caractère de simplicité.

En outre, l'utilité de cet enseignement dans les écoles de garçons paraît variable entre les diverses régions d'un pays, comme la tendance de l'activité publique à se porter plus spécialement vers l'agriculture, l'industrie ou le commerce. Pour les jeunes filles au contraire, il peut être généralisé de manière à favoriser le développement des qualités de goût, d'arrangement et d'ordre, si heureusement applicables aux travaux féminins et à l'agrément du foyer. Mais, nous le répétons, il faut avant tout bien préparer le personnel enseignant à la direction si délicate de ces exercices de composition.

Nous redoutons plus, dans cette matière les mauvais conseils, les notions fausses et les idées apprises que la complète ignorance. Nous ne voulons pour preuve, à l'appui de cette opinion, que les nombreux objets usuels, laissés par le passé, exécutés par de très modestes artisans et aujourd'hui classés dans les musées et les collections. Le charme et la beauté de ces objets simples et familiers résultait, tout naturellement, d'une forme parfaitement appropriée à leur destination et de l'emploi judicieux d'une belle matière. De nos jours la masse ne les goûte presque plus; partout perce le goût des choses surchargées et compliquées dont l'ornementation, conçue pour réaliser un « décor pour le décor » est souvent laide, presque toujours inutile ou ne servant qu'à déguiser une forme défectueuse ou une matière commune.

Surtout dans l'enseignement populaire, c'est vers cette simplicité inséparable de la beauté qu'il faudrait ramener l'esprit public; très belle et très noble tâche pour les éducateurs, mais qui exige, pour être bien remplie, d'assez fortes études! Mais comment intercaler dans l'emploi du temps des Ecoles normales les nombreuses leçons tout à fait nécessaires pour répondre à cette nouvelle exigence. Déjà, l'enseignement du Dessin géométrique, si essentiel, au moins pour les garçons, par ce qu'il apporte de précision et d'absolu, prend un grand nombre d'heures et nous croyons qu'il serait dangereux, le reste des études à l'Ecole normale semblant intangible, de diminuer le temps consacré aux deux Dessins au profit d'une étude, forcément très superficielle, de la composition décorative.

La surcharge des programmes des divers degrés d'enseignement, constatée dans presque tous les pays, ne peut laisser espérer qu'une augmentation très faible du temps consacré au Dessin. Il est donc de toute urgence, pour obtenir dans un temps relativement très court le maximum de résultats, d'avoir un personnel enseignant aussi parfait que possible, mettant au service d'une excellente méthode une pédagogie très sûre.

Le Congrès a été unanime pour insister à la fois sur la préparation pédagogique des instituteurs et institutrices et sur l'absolue nécessité d'un enseignement normal suivi d'une sanction de cet enseignement,

sanction exigible, quoique à des degrés divers, aussi bien du personnel des Ecoles primaires que des candidats au professorat du Dessin dans les divers ordres d'enseignement, secondaire, technique ou spécial.

Les questions si multiples et si complexes relatives à l'Enseignement technique et dont la plupart ont reçu, à la suite des travaux de la deuxième section, une heureuse solution, ont donné au Congrès l'occasion d'affirmer, une fois de plus, la nécessité des fortes études générales de dessin, avant de se préoccuper d'application à une industrie déterminée. Dans le même vœu il émettait le désir « qu'un rapprochement soit effectué, entre les études des futurs ingénieurs et celles des futurs architectes » et considérait comme indispensable « d'introduire, dans le concours d'admission aux écoles d'Ingénieurs, une épreuve de dessin plastique d'après le modèle en relief et d'y élever le niveau de l'épreuve de lavis. »

Il donnait encore toute son approbation à cet autre vœu, que, contrairement à une opinion très répandue, « l'enseignement général du Dessin est indispensable à toutes les professions techniques et qu'il est nécessaire que l'enfant l'ait reçue très solide avant de se préoccuper de toute application. »

Cette insistance prouve combien le Congrès a toujours été guidé par une même pensée directrice, à savoir que « le dessin, infiniment varié dans ses applications puisqu'il permet d'exprimer soit par le *mode géométrique*, tout ce qui se mesure, soit par le *mode plastique*, tout ce qui se voit, est un dans son essence. » De même qu'il n'y a pas une grammaire spéciale pour rédiger une lettre et une autre pour écrire un roman ou une comédie, il n'y a pas non plus un dessin particulier pour le bronze ou la céramique, et un autre pour la bijouterie ou le papier peint.

Il y a des applications diverses qui réclament, pour être bien comprises, de fortes leçons techniques données par des professionnels ; mais ces leçons ne porteront tous leurs fruits, et ne prépareront de précieux auxiliaires aux industries et aux multiples professions qui les attendent, que si ces auxiliaires ont appris, *d'abord*, à bien voir et à bien copier.

Souvent, les directeurs des Ecoles et des Cours techniques devront résister au désir d'une spécialisation trop hâtive où les porterait l'impatience, très explicable mais imprudente, des élèves et de leurs parents, de pouvoir, aussitôt que possible, utiliser leurs connaissances techniques dans la profession choisie. Cette recherche d'un gain immédiat est bien naturelle, mais elle compromet gravement l'avenir parce qu'on ne peut édifier une bonne technique que sur de fortes études générales. Dans ces carrières, comme dans les autres, on n'atteint le succès qu'avec un sérieux capital intellectuel. Lorsque, pour des raisons particulières, l'enseignement professionnel doit être entrepris presque au début des études il faut, à tout prix, le donner parallèlement à un enseignement général.

Peut-être reprochera-t-on à certaines des questions traitées par le Congrès de chevaucher sur la deuxième et la troisième section ? il nous paraît presque impossible qu'il en soit autrement et une disjonction absolue serait mauvaise. Dans une école d'*art décoratif* le professeur de composition, s'il n'est pas tenu d'enseigner didactiquement toutes les techniques particulières aux arts ou aux métiers visés par lui, doit cependant insister, dans la correction qu'il fait des sujets infiniment variés qu'il donne à traiter à ses élèves, sur les conditions de réalisation possible avec une matière imposée et par un procédé d'exécution déterminé, toutes choses dont il est impossible de s'affranchir. Inversement, dans une école *technique*, le Professeur chargé du même cours doit montrer à ses élèves le lieu qui rattache aux grandes lois générales de la composition l'exercice très spécial, très pratique même, qui leur est donné. Il doit leur faire comprendre qu'il est désirable d'imprimer un caractère artistique à tout ce qui émane de l'industrie humaine et que toute œuvre d'art, si modeste soit-elle, est, en dernière analyse, une harmonie de lignes, de valeurs et de tons.

Dans le domaine de l'art appliqué, où le Congrès a tenu à limiter ses efforts, il faut que l'enseignement technique et l'enseignement spécial, loin de lutter l'un contre l'autre, se prêtent un constant et mutuel appui. Le premier, trop préoccupé des seules conditions de l'exécution, inclinerait bien vite vers des routines de procédés, abolirait les facultés créatrices et ne stimulerait pas l'industrie à assouplir ses moyens de fabrication. Le second, négligeant cette fin d'exécution, aboutirait à des œuvres incohérentes sans but et, partant, sans raison.

L'Enseignement doit donner l'exemple de ce qui devrait être la règle dans l'industrie, c'est-à-dire la collaboration constante de l'atelier et du bureau de Dessin. Le charme, la beauté, l'attrait incomparable, qui entraînaient les artistes et les gens de goût vers les merveilles entassées au Petit Palais et dans les diverses sections rétrospectives de l'Exposition universelle, tenaient certainement au sentiment d'unité et d'harmonie entre la conception et l'exécution émané de chacune d'elles. Pour la plus grande partie de ces objets d'art, l'artiste qui les avait conçus était aussi l'artisan qui les avait réalisés.

Les nécessités économiques modernes tendent à rompre, de plus en plus, cet accord vers lequel cependant nous devrions aspirer, si tout le monde était persuadé, comme nous l'avons été, au Congrès, de cette absolue nécessité de constante collaboration.

Les maîtres des divers ordres d'enseignement dont nous nous occupons ont aussi, comme leurs collègues de l'Enseignement général, à remplir un rôle important d'éducateurs. Fermement convaincus qu'il n'y a pas d'efforts perdus, nous devons, sans jamais nous lasser, travailler à réaliser non seulement à l'École mais encore dans la vie, par notre influence personnelle si modeste soit-elle, cette unité nécessaire à réaliser entre la conception et la réalisation.

Quoique toujours dominé par cette pensée d'unité, le Congrès s'est préoccupé des applications du Dessin, multiples comme la vie. Les vœux émis au sujet de l'enseignement spécial en témoignent hautement. Anatomie, perspective, architectonique, meilleurs procédés de travail ; dans quel cas et pour quels motifs doit-on se décider entre l'enseignement collectif ou l'enseignement individuel : pénétration réciproque des divers modes du Dessin ; tous ces points ont successivement retenu sa sollicitude.

Nous avons demandé, par deux vœux différents, que l'élève d'une école spéciale soit mis le plus souvent possible en rapport avec l'atelier d'exécution. Idée très juste, non seulement parce que en face de la transformation matérielle du projet que cet élève a conçu, les erreurs lui apparaîtront avec évidence, mais aussi parce qu'il trouvera certainement, dans l'observation attentive du travail de l'ouvrier et dans l'étude des procédés qu'il met en œuvre, la source de nouvelles idées et le développement ainsi que le redressement de son imagination.

A côté de la représentation par le dessin géométrique ou perspectif des éléments qu'elles mettent en œuvre, les diverses industries se servent de signes conventionnels et de symboles qui leur permettent d'exprimer, sous une forme très concise et très nette, comme d'autres le font pour la cartographie, certains faits et certains états. Le Congrès a été d'avis de poursuivre l'unification de ces signes et symboles ; mais, comme ce travail nécessite de longs pourparlers ; il a décidé de le confier au Comité permanent.

Nous ne croyons pas devoir étendre plus longuement cette revue de l'œuvre accomplie par le premier Congrès international de l'Enseignement du Dessin. Il nous paraît cependant que les trois points suivants semblent se dégager d'une manière absolue, et plus que tous autres, de l'ensemble de nos discussions.

Partis de ce fait : que la représentation graphique est le seul moyen dont nous disposions pour traduire et transmettre avec toute la certitude et la clarté possibles les sensations optiques, nous avons demandé :

Que l'étude du Dessin soit obligatoire dans tous les ordres d'enseignement.

Intimement convaincus de la haute importance de l'Enseignement du Dessin, nous avons estimé qu'il était essentiel de le très bien donner et, par conséquent, de ne rien négliger pour perfectionner les maîtres et les méthodes, et nous avons conclu :

Qu'il est nécessaire de créer un enseignement normal pour les Professeurs.

Le sentiment de l'unité du Dessin et le danger des spécialisations trop hâtives se dégagent de l'ensemble des discussions et des vœux et nous avons demandé :

Que les études générales de Dessin soient rendues aussi fortes que possible et qu'elles soient mises à la base de tout enseignement spécialisé.

La session close, nous devons considérer que notre œuvre recommence. L'entente commune nous crée des devoirs communs. Il nous faut répandre incessamment, partout et toujours, les idées condensées dans les votes que nous avons émis.

Travaillant pour une indiscutable vérité nous devons triompher.

Malgré l'extraordinaire développement des moyens de communication et de la pénétration réciproque des peuples modernes, le rêve d'une langue unique, parlée et écrite, semble toujours irréalisable. Au milieu de cette confusion qui, comme aux temps de la tour de Babel, sépare les peuples et les races, le Dessin persiste à être le seul langage vraiment universel.

La représentation qu'il donne des êtres ou des choses éveille chez tous les hommes, quelque séparés qu'ils soient dans l'espace ou dans le temps, la même impression.

Celle que les Troglodytes éprouvèrent en regardant le dessin du Renne de Thayngen ne diffère pas de celle qu'après tant de siècles et dans une humanité si différente, nous éprouvons aujourd'hui.

DEUXIÈME PARTIE

PAR J.-J. PILLET

Dans la première partie du Rapport général M. CH. DAVID vient de faire connaître ce qu'avait fait le Congrès. Adoptant avec intention une méthode qui lui est familière, car c'est la méthode de l'artiste et du professeur qui, pour émouvoir davantage ou frapper plus à coup sûr, accuse les *Masses* et laisse au second plan les *détails*, il a tenu à dégager de nos discussions les trois points qui, sans contester possible, sont d'ordre tout à fait primordial et il a terminé en donnant l'énoncé précis de chacun d'eux. Il est bien certain que si, dans tous les pays, nous pouvions, sans attendre trop longtemps, avoir cause gagnée sur ces trois points, le Congrès qui vient de finir pourrait être fier d'avoir contribué à obtenir un tel résultat et que les Congrès futurs posséderaient ainsi une solide plate-forme pour faire aboutir les nombreuses questions qui restent à résoudre. Je voudrais, dans le court essai que j'ajoute à l'important travail qui précède, insister sur certaines études à entreprendre, études qui, du second plan où, par la logique des choses, elles se sont trouvées au Congrès de Paris me semblent appelées, au Congrès de Suisse, à passer au premier.

La *Méthode générale* pour l'Enseignement du Dessin préoccupe, à juste titre, tout le monde et, particulièrement, les Pouvoirs publics. Y en a-t-il une qui soit meilleure que les autres, et quelle est-elle? Existe-t-il, en réalité, entre les diverses Méthodes générales dont il a été parlé autant de différences qu'on semble le croire? On a

exposé, mais seulement dans leurs grandes lignes, les deux méthodes qui semblent, mieux que toutes les autres, traduire les divergences constatées dans l'opinion publique et précisant, par une différence de mots peut être exagérée, les différences de tendance qui existent entre elles, la première a été dénommée *Méthode géométrique* et la seconde *Méthode intuitive*. Il importerait de ne pas permettre aux idées de s'égarer et ne pas laisser croire que la première ne fait appel qu'à la géométrie et pas du tout à l'intuition tandis que la seconde procède d'une manière absolument contraire.

Au Congrès de Paris nous avons, sur ce point si important, assisté surtout à un échange d'idées et à une lutte de mots. Ne conviendrait-il pas, au Congrès de Berne, de nous mettre en présence de faits positifs et de solliciter des exposés précis de ces méthodes, de leurs programmes, de leur pédagogie, exposés accompagnés de séries complètes de dessins exécutés par des collectivités d'Elèves avec des garanties indiscutables d'authenticité.

L'Enseignement de la composition décorative à l'école primaire est dans le même cas. La discussion sur ce point a été particulièrement vive et documentée, mais elle a, en grande partie, contribué à modifier favorablement l'opinion d'artistes et de professeurs dont le nom fait autorité en la matière et qui se montraient un peu sceptiques sur la possibilité de réaliser un pareil enseignement, si modeste qu'il soit entrevu. Il appartiendra au prochain Congrès de faire comme le philosophe de l'antiquité, c'est-à-dire, « *en marchant de prouver le mouvement* » ; et, dès maintenant, les Professeurs qui ont fait l'essai de cet *Enseignement populaire de la composition décorative* doivent, il nous semble, se préparer à nous en montrer les résultats afin de permettre au prochain Congrès de dégager, de l'étude qui en sera faite, des principes pédagogiques de nature à permettre à leurs collègues de les suivre dans la même voie.

L'Enseignement général de l'histoire de l'art, c'est-à-dire, celui qu'il conviendrait de donner dans tous les établissements scolaires a été, dans son principe, approuvé à l'unanimité ; il ne reste plus qu'à en assurer l'application. Mais là commence la réelle difficulté, car sur ce point, d'ordre exclusivement pratique, il faut compter avec les questions d'emploi du temps et avec celles de dépenses. C'est pourquoi nous pensons qu'il y aurait un grand service à rendre en traçant, séparément pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement secondaire, des programmes précis, ni trop savants ni trop enfantins. Si on les accompagnait de dessins et de photographies destinés à être reproduits en vue de projections lumineuses et, surtout, si on prouvait que ces programmes ont été *vécus*, c'est-à-dire réellement soumis à l'épreuve de *L'Enseignement collectif*, on assurerait le succès de cette question dont l'intérêt élevé ne saurait échapper à personne.

L'Enseignement général du modelage, considéré comme devant accompagner celui du Dessin, n'a donné lieu qu'à un vœu de tendance. Mais sa réalisation, que l'on peut prévoir très difficile à cause du matériel qu'elle exigerait, n'a fait l'objet d'aucune discus-

sion; c'est donc une question tout à fait réservée qu'il importerait que le prochain Congrès fasse avancer, sinon complètement aboutir.

S'il est une question qui soit véritablement entrée dans la période de réalisation c'est en 2^e section (Enseignement technique), celle de la *codification internationale des signes et symboles usités en Dessin*. Elle le doit à la parfaite connaissance du sujet de celui qui en avait pris l'initiative, qui en a été le rapporteur et qui, au Comité permanent, en a été constitué le principal metteur en œuvre. Elle a donné lieu à un premier questionnaire, très complet et très précis; le Congrès de Suisse étudiera les résultats de son dépouillement; il formulera des conclusions et préparera les éléments d'un second questionnaire.

La première partie du présent rapport général fait très bien comprendre pourquoi les deux dernières sections, d'enseignement technique et d'enseignement spécial, ont été forcément entraînées à étudier les mêmes questions, quoique à des points de vue un peu différents, et il a mis en évidence le vœu et l'*obligation d'unification de l'enseignement général* qui leur était commun.

Néanmoins des questions, très grosses de conséquences, ont été étudiées qui devront au prochain Congrès approcher de leur solution définitive. Elles sont presque toutes d'ordre pédagogique, ce qui veut dire qu'ayant pour objet de permettre d'appliquer des méthodes acceptées on doit les résoudre en apportant des faits et non plus en émettant des principes.

Dans les écoles techniques ou spéciales, lesquelles sont en réalité, mais à des degrés différents, des écoles d'application, la collectivité de l'enseignement a été reconnue comme absolument nécessaire, à la condition cependant de donner à l'enseignement individuel tout le temps laissé disponible par les leçons collectives. Mais la collectivité de l'enseignement exige, comme matériel, comme modèles et comme documentation des conditions spéciales et, souvent, très difficiles à réaliser.

Des rapports ont, d'une façon magistrale, étudié ces différentes questions en se plaçant à des points de vue dont l'élévation et le libéralisme a frappé tous ceux qui les ont lus; mais, non plus que les discussions et que les vœux qui en ont été la conséquence, ils ne les ont complètement résolues. Il ne pouvait en être autrement car, en l'espèce, les questions d'*application de méthode* ne sauraient être épuisées qu'en donnant aux discussions la forme concrète qui résulte de l'analyse des faits.

Il appartiendra sans doute au Congrès de Suisse de nous faire approcher des solutions si ardemment désirées.

L'antagonisme entre ces deux frères, que l'on voudrait faire passer pour ennemis, l'*Architecte* et l'*Ingénieur* c'est-à-dire l'*Artiste* qui nous émeut et le *Savant* qui nous rassure, n'existera plus sans doute si nos hôtes de 1904 veulent bien nous faire connaître l'admirable Ecole polytechnique de Zurich dans laquelle ils savent, si bien, les faire vivre en bonne intelligence.

Les modèles techniques ne font pas défaut, cela est certain ; ils existent quelque part. Mais, ainsi qu'il a été dit excellemment, on ne sait où les trouver ; entre eux il faudrait faire un choix ; il faudrait créer des dépôts régionaux et des collections circulantes ; il faudrait apprendre à s'en servir ; il conviendrait de faire connaître ou de faire composer des livres de documentation destinés à les compléter. Quels seront ces modèles ? Quels seront ces livres ? Voilà ce que nous ne savons pas encore très bien et le prochain Congrès devra nous éclairer sur ce point ; il sera nécessaire que l'on nous présente des collections de modèles en justifiant de leurs avantages, en nous indiquant leur rôle pédagogique et que l'on fasse de même pour des livres.

Et pour cela encore, le Pays qui, enserré dans ses montagnes admirables il est vrai, mais rudes à la vie et improductives à l'agriculture, le Pays qui a su, en accomplissant des prodiges de science et d'énergie, dompter les forces naturelles que renferment ses glaciers et, de ce qui semblait devoir être à jamais une cause de pauvreté, faire une source d'immense richesse, le Pays qui grâce à des savants comme KULLMANN, REULEAUX, RITTER... grâce à des ingénieurs comme PICARD, SULTZER, RIGGENBACH... et tant d'autres, est devenu un centre brillant d'où rayonne la science et l'industrie, ce Pays est bien le lieu d'élection tout indiqué pour nos futurs travaux.

Pour finir, s'il est permis à votre rapporteur de résumer ce qui a été fait et ce qui reste encore à accomplir, il dira :

Le Congrès de Paris a dégagé les grands principes de l'Enseignement du Dessin ; au Congrès de Berne appartient de les préciser et, en discutant des faits avérés, d'en assurer l'application.

TITRE X

DEUXIÈME SESSION

DU

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN A BERNE

I. — Commission Suisse d'organisation.

Nous sommes heureux de constater que l'élan donné par les Professeurs français, en 1900, s'accroît et porte déjà ses fruits.

Par une lettre, en date du 5 mai, M. LÉON GENOUD, directeur du *Musée industriel de Fribourg*, Délégué officiel de la Suisse au Congrès de 1900, voulait bien nous informer qu'une Commission d'organisation pour la 2^e session du Congrès avait été nommée par la *Société suisse pour le développement de l'Enseignement du Dessin et de l'Enseignement Professionnel*.

Cette Commission est composée comme suit :

- M. LÉON GENOUD, *Président*.
- MM. BLOM, *architecte, directeur du Musée industriel à Berne* ;
CLOTTU, *artiste-peintre, professeur, au Technicum, à Bienne* ;
KAISER, *artiste-peintre, professeur à l'École d'Art, à La Chaux-de-Fonds* ;
MAY, *ingénieur, professeur, à Lausanne* ;
MEYER ZSCHOKKE, *architecte, directeur du Musée des Arts industriels, à Aarau* ;
SCHLAEPPER, *professeur à l'École des Arts et Métiers, à Fribourg* ;
WEBER, *professeur, expert fédéral pour l'Enseignement Professionnel, Zurich*.

Par une autre lettre, en date du 9 août, M. GENOUD nous faisait savoir que l'*Union Suisse pour le développement de l'Enseignement du Dessin et de l'Enseignement Professionnel* dans son Assemblée générale des 27-28 juillet 1901, tenue à Vevey, avait officiellement décidé d'accepter d'organiser la 2^e Session du Congrès qu'elle ferait coïncider avec une exposition internationale de *l'Enseignement du Dessin*. Cette manifestation aura lieu au plus tard en 1904.

L'*Union Suisse* confirmait en même temps la Commission d'organisation, dans ses attributions.

II. — Communication de la Commission d'organisation relative à la convocation de la 2^{me} session du Congrès international de l'Enseignement du Dessin.

D'après les renseignements que nous recevons, la prochaine Session du *Congrès International de l'Enseignement du Dessin* aura lieu en 1904 à Berne, siège des Autorités fédérales et de plusieurs Offices internationaux. Par sa position soit comme centre politique de la Suisse où se trouvent les chargés d'affaires et les consuls des différents pays ; soit comme centre d'excursions dans les Alpes ; soit par l'Exposition qui sera organisée, et qui montrera la méthodologie du Dessin et de l'Enseignement Professionnel, nous espérons que les participants viendront nombreux au Congrès.

MM. les Congressistes de 1900 qui auraient des propositions à faire quant à l'organisation de cette prochaine session, ou des questions à proposer à l'étude de leurs collègues sont priés de s'adresser à M. LÉON GENOUD, Directeur de l'École des Arts et Métiers, à Fribourg (Suisse).

TABLE DES MATIÈRES

ORIGINES DU CONGRÈS

	Pages.
1 ^{re} Lettre de l'Association Amicale des Professeurs de Dessin de la Ville de Paris au Commissaire général de l'Exposition de 1900	5
2 ^e Lettre de la même Association	7
Rapport présenté à la Commission générale des Congrès, par M. J.-J. PILLET.	9

TITRE I. — **Commission d'organisation.**

A. Bureau, Membres de la Commission.	15
B. Les trois sections de la Commission.	17
C. 1 ^{re} Circulaire de la Commission.	18
D. Bulletin d'adhésion.	20
E. Règlement.	22
F. 1 ^{er} rapport de la Secrétaire générale.	23
G. Questions proposées à l'étude de la 1 ^{re} section	25
Id. 2 ^e section	30
Id. 3 ^e section	33
H. Documents divers. — Lettre à la presse.	37
— Lettre aux rapporteurs des questions.	38

TITRE II. — **Constitution du Congrès.**

A. Membres d'honneur.	39
B. Délégués officiels.	40
C. Liste des Membres du Congrès.	42
Leur répartition par nationalité.	56

TITRE III. — **Séances générales.**

A. *SÉANCE D'ORGANISATION.*

B. *SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE.*

Discours de M. Paul COLIN, Président du Congrès	59
Rapport de M ^{me} Luisa CHATROUSSE, Secrétaire générale	61
Discours de M. Georges LEYGUES, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts	64
Discours de M. Antoine HIRSCH, Délégué du Luxembourg	66

	Pages.
<i>C. 1^{re} SÉANCE PLÉNIÈRE.</i>	
Vœux de la 1 ^{re} section	67
Vœux de la 2 ^e section	69
<i>D. 2^e SÉANCE PLÉNIÈRE</i>	
Vœux de la 3 ^e section	73
Vœux de la 1 ^{re} section (<i>suite et fin</i>)	76
Vœux de la 2 ^e section (<i>suite et fin</i>)	78
Préparations diverses et communications	79
<i>E. 3^e SÉANCE PLÉNIÈRE.</i>	
Nomination du Comité Permanent International	80
<i>F. SÉANCE SOLENNELLE DE CLOTURE.</i>	
Allocution du Président du Congrès.	82
Discours de M. Henri ROUJON, Membre de l'Institut, Directeur des Beaux-Arts	82
TITRE IV. — Travaux de la 1^{re} Section.	
<i>ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL.</i>	
<i>A. 1^{re} Question. — Nécessité de rendre l'enseignement du Dessin obligatoire.</i>	
1 ^{er} Rapport par M ^{me} Luisa CHATROUSSE et M. BONNAND	87
2 ^e Rapport par Miss WHEELER	89
Discussion	94
<i>B. 2^e et 3^e Questions. — Enseignement du Dessin d'imitation : Enseignement du Dessin géométrique (Méthode. Programmes et Pédagogie du Ministère de l'Instruction Publique Français).</i>	
Rapport par M ^{lle} BASTIEN et MM. J.-J. PILLET, POSELER, BÉCOURT, COQUELET et CORDEAU	96
Discussion	100
<i>C. 4^e Question. — La Préparation à l'Enseignement du Dessin dans les classes enfantines.</i>	
1 ^{er} Rapport par M ^{lle} DE LABOURET	102
2 ^e Rapport par M. Alfred KELLER	107
Discussion	111
<i>D. 5^e Question. — L'Enseignement du Dessin à l'École primaire.</i>	
1 ^{er} Rapport par M ^{lle} BASTIEN et M. J.-J. PILLET	113
Discussion	118
2 ^e Rapport par M. Ed. VALTON	119

	Pages.
3 ^e Rapport par M ^{lle} DE LABOURET	120
Discussion	133
<i>F. 6^e Question. — Enseignement populaire de la Composition décorative.</i>	
Rapport par M ^{lle} IMBS et MM. ALF. KELLER et QUIGNOLOT	137
Discussion	144
<i>G. 7^e Question. — Les Professeurs de Dessin.</i>	
Rapport par M. SOULIÉ	149
Discussion	152
<i>H. Question annexe A. — Enseignement du modelage.</i>	
Rapport de M. Ch. VALTON	155
Discussion	155
<i>I. Question annexe B. — Enseignement de l'histoire de l'Art dans les établissements universitaires.</i>	
Rapport de M. Ch. DAVID	156
Discussion	160
J. Enseignement du Dessin dans les High-Schools, d'Angleterre ; par Miss ETHEL SPEELER	161
K. Question sur la méthode, par M ^{lle} VON NATHUSIUS	163
L. Question de répartition du temps consacré au Dessin. MM. P. COLIN et J.-J. PILLET	164

TITRE V. — Travaux de la 2^e Section.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

A. 1^{re} Question. — Statistique de l'Enseignement Technique en France.

Rapport de M. BÉCOURT	166
Discussion	179

B. 2^e Question. — Le Dessin dans l'Enseignement Technique.

1 ^{er} Rapport (Art de l'Ingénieur et Art de l'Architecte), par M. CORDEAU	181
Discussion	184
2 ^e Rapport (Art du métal et Art du bois), par M. F. RAULT	185
Discussion	189
3 ^e Rapport (Arts du feu), par MM. ANGLADE et HISTA	190
4 ^e Rapport (Arts de la femme), par M ^{lle} LUNEAU	191
Discussion	195
5 ^e Rapport (Arts du papier, Arts du tissu, Arts divers), par M. L. FRANCKEN	197
Discussion	200

	Pages.
<i>C. 8^e Question. — Unification des Symboles utilisés en Dessin.</i>	
Rapport par M. J.-F. PILLET	201
Discussion	206
<i>D. 1^{re} Question. — Rapports à établir entre l'atelier de travail manuel et le Cours de Dessin.</i>	
Rapport par M. POSELER	208
Discussion	210
E. Questions diverses : par M. OLIVE et par le Frère ALFRED	214

TITRE VI. — Travaux de la 3^e Section.

ENSEIGNEMENT SPÉCIAL.

A — Organisation des Bureaux	215
<i>B. 1^{re} Question. — Classification actuelle des Ecoles spéciales de Dessin en France.</i>	
1 ^{er} Rapport, par M. BORDIER	217
Tableaux des cours d'une grande école spéciale de Dessin	218
Discussion	221
2 ^e Rapport. (Organisation à Paris), par MM. GUEBIN et ARNOLD	223
Discussion	228
<i>C. 2^e Question. — Cours préparatoires dans les Ecoles spéciales de Dessin.</i>	
Rapport par MM. COQUELET ET DEVOS	230
Discussion	234
<i>D. 3^e Question. — Pédagogie des Cours d'application dans les Ecoles spéciales de Dessin.</i>	
1 ^{er} Rapport, par M. FRANCKEN	236
Discussion	238
2 ^e Rapport, par M. P. VALET	239
Discussion	242
<i>E. 4^e Question. — Des enseignements annexes dans une Ecole spéciale de Dessin.</i>	
(Architectonique et histoire de l'art. — Perspective. — Anatomie).	243
Rapport, par M. POSELER	243
Discussion	251

	Pages.
De l'enseignement de l'anatomie plastique. Note et programme par M. E. CUYER.	253
<i>F. 5^e Question. — Enseignement de la Construction dans les Ecoles spéciales de Dessin.</i>	
1 ^{er} Rapport. La construction appliquée aux industries du bâtiment, par M. ARNOLD	255
Discussion	258
2 ^e Rapport. La construction appliquée aux industries mécaniques, par M. PAUL ASTAIX	259
Discussion.	268
3 ^e Rapport. La construction appliquée aux Industries d'Art, par M. ABEL CHANCEL	268
<i>G. 6^e Question. — Enseignement de la composition décorative dans les Ecoles spéciales de Dessin.</i>	
1 ^{er} Rapport (Pédagogie), par M. BORDIER	270
Discussion.	273
2 ^e Rapport (Principes généraux), par M. DE LA ROCQUE	274
Discussion.	275
TITRE VII. — Réceptions et Fêtes.	
<i>A. Fête artistique et littéraire, donnée par l'Association Amicale des Professeurs de la Ville de Paris</i>	
	277
<i>B. Réception à l'Hôtel de Ville.</i>	
Allocution de M. PAUL COLIN	283
Discours de M. PAUL ESCUDIER, vice-président du Conseil municipal.	283
Discours de M. ANTOINE HIRSCH, Délégué du Luxembourg.	285
<i>C. Représentations théâtrales. — Attractions.</i>	
Comédie Française — Palais de la Danse — du Costume, etc.	285
<i>D. Banquet.</i>	
Menu.	286
Allocution de M. PAUL COLIN, Président du Congrès.	287
Toast de M. J.-J. PILLET.	289
Réponse de M. PAUL COLIN.	290
Réponse de M. ED. VALTON, Président de l'Association des Pro- fesseurs de Dessin de la Ville de Paris	290
Toast de M. L. GENOUD, Délégué de la Suisse	290
Toast de M. P. MARCEROU, Délégué de la Société Impériale d'Encou- ragement aux Arts de Saint-Petersbourg.	291

	Pages.
Toast de M. F. WARE, Délégué de la Grande-Bretagne	292
Réponse de M. P. COLIN	293
Discours de Miss EMILY SARTAIN, Déléguée des Etats-Unis	293
Toast de M. JÉSUS CONTRÉRAS, Délégué du Mexique.	294
Toast de M. L. GUÉBIN.	294
Toast de M. FULCONIS.	295
Réponse de M. ED. VALTON.	295
Toast de M. ALF. KELLER	295
Motion de MM. FRANCKEN et GUÉBIN.	296

**TITRE VIII. — Comité permanent international
de l'Enseignement du Dessin.**

A. Avertissement.	297
B. Constitution du Comité.	299
C. Règlement du Comité.	299
D. Liste des membres du Comité.	301
E. Comptes-rendus sommaires des séances du Comité.	302
F. Création d'une Bibliothèque technique.	304
G. Musée pédagogique international de l'Enseignement du Dessin (projet).	305
H. École internationale de pédagogie du Dessin (projet).	309
I. Unification des symboles usités en Dessin. Questionnaire N° 1.	317

TITRE IX. — Rapport général.

1 ^{re} Partie, par M. Ch. DAVID.	323
2 ^e Partie, par M. J.-J. PILLET.	335

**TITRE X. — Deuxième session du Congrès
à Berne, en 1904.**

Commission Suisse d'organisation.	339
Communication de la Commission.	340
Table des Matières	341
Table des Gravures.	347
Note de la Commission d'organisation.	348



HOTEL DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE

Fac-similé d'un croquis de Charles GARNIER, paru dans la *Vie Moderne*, numéro de décembre 1879

TABLE DES GRAVURES

I. Hôtel du Cercle de la Librairie

	Pages.
Vue extérieure.	2
Plan du 1 ^{er} Etage.	84
Vue intérieure de la Salle des Fêtes (partie construite par Ch. GARNIER).	279
Vue intérieure de la Salle des Fêtes, partie construite par M. CASSIEN-BERNARD	282
Vue intérieure de la Salle du Conseil.	298

II. Petit Palais.

Plan du sous-sol.	312
Vue extérieure.	313

III. Divers

Invitation à la fête artistique et littéraire.	280
Menu du Banquet de Clôture.	286
Fac-similé d'un croquis de CHARLES GARNIER.	347

NOTE

DE LA COMMISSION D'ORGANISATION

Des exigences d'ordre administratif et budgétaire nous ont forcé à publier le présent volume avec une rapidité, peut-être exagérée. C'est ce qui, nous l'espérons, sera notre excuse pour les quelques erreurs que nous avons pu laisser échapper.

Néanmoins, nous ne serions pas arrivés en temps si M. J.-J. PILLET, Président de la 1^{re} Section du Congrès, ne s'était chargé du travail considérable de la mise au point du manuscrit, de la correction des épreuves, de la mise en pages du volume, tâche dans laquelle il a été aidé par M. JUST CHATROUSSE, Secrétaire Gérant de la *Bibliographie de la France* et du Cercle de la Librairie, qui, sans marchander ni son temps ni sa peine, a apporté lui aussi le concours désintéressé de son expérience. Nous tenons à leur manifester ici toute notre reconnaissance.

Nous adressons également nos remerciements à MM. LAFOLYE, Frères, qui, en mettant à notre service leur importante imprimerie, nous ont permis, en quelques semaines, d'arriver au terme de ce travail considérable.

Paris, le 10 mars 1902.

La Commission d'organisation du Congrès International
de l'Enseignement du Dessin.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.